



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/182 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions précisent le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal,

Considérant que le Conseil communautaire s'est réuni le 9 novembre 2023 et que le procès-verbal a été rédigé,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2023, ci-annexé.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le trois novembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Toufik DRIF

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

-

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

-

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

-

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Mélanie CHAUVET, Maryvonne ROUX, Djamila KAOUES, Jill GAUCHER,

Philippe FOURNIE, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à

François DUMON

Nelly ROUER-FOURNET

pouvoir à

Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

pouvoir à

Fabien BERNAGOUT

Commune de Massay

Jacques PESKINE

pouvoir à

Gaëlle CORNOT

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

pouvoir à

Jean-Marc DUGUET

Commune de Vierzon

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Cécile CHANGEUX

pouvoir à

Yann GODARD

Wendelin KIM

Frédéric BERNARD

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Monsieur le Président ouvre la séance et vérifie que le quorum est atteint. Monsieur Toufik DRIF est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

N°	INTITULE DE LA DELIBERATION	Rapporteur
DEL23/167	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023	Le Président
DEL23/168	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Président
DEL23/169	ACTION CŒUR DE VILLE POUR LA PERIODE 2023-2026 – AVENANT N° 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE	Le Président
DEL23/170	RENOUVELLEMENT DU MOBILIER DE RESTAURATION SCOLAIRE - OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GRAÇAY	Le Président
DEL23/171	FINANCES – ASSOCIATION VIERZON-CINEMA – ANNULATION DE LOYERS	Le Président
DEL23/172	URBANISME – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GRAÇAY	Le Président
DEL23/173	CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2022	Le Président
DEL23/174	MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES (M.C.P) – CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2022	Le Président
DEL23/175	ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – SAINT CHAMBON/GRANAT – CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2022	Le Président
DEL23/175B	SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2022	Le Président
DEL23/176	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE CINQ EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	Laure GRENIER-RIGNOUX
DEL23/177	INSERTION, FORMATION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ENEDIS ET LA MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PRÊT DE VÉLOS ÉLECTRIQUES AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON	Frédéric DUPIN
DEL23/178	VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY À LA COMMUNE DE MASSAY – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DE23/115 DU 29 JUIN 2023	Jean-Marc DUGUET
DEL23/179	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE TRIPARTITE ENTRE LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE, DEV'UP ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY	Boris RENE
DEL23/180	ETUDE SUR LA PREFIGURATION POUR LA CREATION D'UN CAMPUS CYBER CENTRE VAL DE LOIRE - CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT	Fabien BERNAGOUT
DEL23/181	CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS EXCELLENCE TRANSFORMATION NUMERIQUE (CMQe TransNum), REGION CENTRE-VAL DE LOIRE – CONVENTION DE FINANCEMENT – OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LES ANNEES 2023-2024-2025	Fabien BERNAGOUT
	QUESTIONS DIVERSES	

Monsieur le Président donne lecture du message sur l'attaque terroriste du Hamas contre des civils Israéliens.

Un mois après l'ignoble attaque terroriste du Hamas contre des civils Israéliens, Gaza est sous les bombes.

Le bilan des morts civils s'alourdit. Des femmes, des enfants, des hommes périssent chaque jour sous le coup d'une riposte israélienne dont personne ne voit la fin. Privés d'eau, d'électricité et des biens de première nécessité, plus d'un million d'habitants survivent aujourd'hui dans ce que l'ONU qualifie de « cimetière pour enfants ».

Le cessez le feu est une urgence et une nécessité, pour arrêter cette tragédie, pour œuvrer à la paix.

Les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition. L'antisémitisme et toutes formes de racisme doivent être combattus.

Le Président de la république déclarait aujourd'hui, lors de la conférence humanitaire internationale réunie à Paris, que la lutte contre le terrorisme ne nous dispensait pas des règles, que céder à la violence était céder à nos valeurs.

Faire vivre les valeurs de la France, c'est œuvrer concrètement et maintenant pour un cessez le feu, c'est agir pour le respect du droit international et de la convention de Genève, c'est être acteur de la paix.

Oui, en Israël, dans les territoires Palestiniens, et partout dans le monde l'urgence est à la paix.

Je vous invite maintenant à une minute de silence.

Intervention de Monsieur le Président.

Chers(es) Collègues,

Notre Conseil communautaire comporte deux points essentiels pour l'avenir de notre territoire.

Le premier concerne l'aménagement urbain dans le cadre de la politique nationale « action cœur de ville dans sa phase 2 ». Dans ce cadre, notre ville-centre « Vierzon » a été reconnue comme site pilote pour le quartier « gare ». Pour bien mesurer l'impact de l'ensemble de ces aménagements proposés en lien et en cohérence avec ceux portés par la Communauté de communes, notamment le B3, la modernisation de la gare par la Région Centre-Val de Loire et la SNCF, j'ai proposé à Nicolas SANSU, missionné par Madame la Maire de Vierzon pour porter ce projet, de vous en présenter les grandes lignes.

Il est à noter que les travaux portés par les deux entités, Région et la SNCF, vont permettre de multiplier les dessertes avec Paris notamment, et de renforcer le lien avec Toulouse...

Philippe FOURNIE pourra préciser tous ces points dans le cadre de la politique menée par la Région sur ce sujet.

L'ensemble de ces actions vont renforcer Vierzon dans son rôle de centralité ainsi que comme porte d'entrée pour le département du Cher.

Le second point important, c'est la convention de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire, DEV'UP et la Communauté de communes que Boris RENE, Vice-Président, présentera au vote ainsi que les avancées actuelles concernant l'économie avec une vraie dynamique en cours sur

notre territoire qui se traduit par une augmentation sensible de nos effectifs salariés : + 1,7% entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023 (source URSSAF, septembre 2023).

Victor TEIXEIRA présentera les grandes lignes de nos engagements réciproques avec l'ensemble des acteurs de cette convention.

Autre point, la cybersécurité. Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Région Centre-Val de Loire pour lequel nous avons été retenus dans le cadre d'un dossier de candidature commun présenté avec Bourges Plus et l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées), nous participerons à l'étude de préfiguration et nous nous positionnerons avec les acteurs de notre territoire, notamment en matière de formation pour répondre au mieux à cette problématique.

Comme vous le constatez, notre Conseil comporte des thématiques qui engagent l'avenir de notre territoire :

- le renforcement de l'attractivité de notre ville centre,
- l'accueil et le renforcement de liaisons ferroviaires avec la capitale,
- le POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse),
- l'économie en lien avec les nouvelles façons de faire,
- la cybersécurité en lien avec nos établissements d'enseignement supérieur.

Voilà les grandes lignes de ce Conseil communautaire.

Je vous remercie de votre attention.

**DEL23/167 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
28 SEPTEMBRE 2023**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions précisent le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal,

Considérant que le Conseil communautaire s'est réuni le 28 septembre 2023 et que le procès-verbal a été rédigé,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2023, ci-annexé.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (41 voix)

**DEL23/168 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

**DP23/114 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PROGRAMMATION DES
EXPOSITIONS AU MUSEE DE LA PORCELAINA A FOËCY – RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT
DP23/086 EN DATE DU 12 JUIN 2023**

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président DP23/086 en date du 12 juin 2023, car l'exposition au Musée de la Porcelaine n'a pu avoir lieu aux dates programmées,
- d'approuver la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et chaque exposant,
- de signer ou d'autoriser son représentant à signer tous les actes et tous les documents relatifs à cette exposition.

**DP23/115 MARCHÉ DE FOURNITURES – LOCATION LONGUE DUREE DE 5 VÉHICULES LÉGERS – CHOIX DU
PRESTATAIRE.**

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à la société LEASYS FRANCE – 1 rue Victor Basch – 91300 MASSY, pour une durée de 4 ans à compter de la date de livraison des véhicules, pour un montant total de 66 008,64 € HT, soit 79 210,37 € TTC (offre de base),
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire les dépenses au budget correspondant.

**DP23/116 MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – MISSION D'ETUDE ET DE CONSEIL EN
ASSURANCES CHOIX DES COMPAGNIES D'ASSURANCES**

Il a été décidé :

- de retenir le Cabinet PROTECTAS, Le Grand Val « BP 28 » 35390 GRAND-FOUGERAY, pour une mission d'étude et de conseil dans le choix de compagnies d'assurances, pour le renouvellement du contrat d'assurances « dommages aux biens et risques annexes » de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry », marché prenant effet à compter de la date de notification, avec pour terme la prise d'effet et l'établissement dudit contrat d'assurance

au plus tard le 27 décembre 2023, pour un montant forfaitaire fixé à 1600 (mille six cents) euros Hors Taxes, soit 1920 (mille neuf cent vingt) euros T.T.C.,

- d'autoriser le Président à signer le marché dit « contrat d'étude et de conseil en assurances », ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

DP23/117 TOURISME ET CONGRES – TOURBIERE DE LA GUETTE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER DANS LE CADRE DU CONTRAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessus :
 - Conseil départemental du Cher 6831,43 € (67,65%)

Montant de la subvention répartie ainsi :

Nature des enjeux et des opérations	Montant estimé	Financement
Enjeu GERER : Entretien et aménager le site	991.62 €	CD18 50% soit 495.81 €
Enjeu GERER : Etudes/travaux de restauration du milieu naturel	3165,00 €	CD18 50% soit 1582.50 €
Enjeu GERER : Suivi travaux et opérations prévue et réunir le comité	2499,91 €	CD18 80% soit 1999.93 €
Enjeu VALORISER : 8 visites guidées ou jeux gratuits du site pour le grand public	1063.96 €	CD18 80% soit 851.17€
Enjeu VALORISER : 6 visites guidées pour les collèves	578.34 €	CD18 80% soit 462.66 €
Enjeu VALORISER : Communication : conception et édition d'une plaquette	1800 € HT	CD18 80% soit 1440 €
Coût total de l'opération en € HT	10 098.02 €	80 % Conseil Départemental soit 4753.12 €
		50 % Conseil Départemental Soit 2078.31 €
		Autofinancement 3266.59 €

- Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 3266.59 € (32.35 %)
- de solliciter auprès du Conseil départemental du Cher une subvention à hauteur de 6831.43 €,
- de signer tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire au budget « Tourisme et Congrès » les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/118 MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES – EQUIPEMENTS, GESTION ET COMMUNICATION/PROMOTION DE DEUX AIRES D'ÉTAPE POUR CAMPING-CARS ET D'UNE AIRE DE SERVICES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à la société CAMPING-CAR PARK – 3 rue du Docteur Ange Guépin – 44120 PORNIC, pour un montant de 103 015 € HT, soit 123 618 € TTC,

- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP23/119 CIDE – HOTEL D'ENTREPRISES CELESTIN GERARD – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE JED CALLING PRO

Il a été décidé :

- de conclure un bail commercial entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société JED CALLING PRO concernant la location du bureau n° 4 à l'Hôtel d'Entreprises Célestin GÉRARD, à compter du 1^{er} octobre 2023 et pour une durée de 9 années, moyennant un loyer mensuel de 261.35 € HT soit 313.62 € TTC, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois,
- de signer ou d'autoriser son représentant à signer ledit bail y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/120 ECONOMIE – CESSION D'UN TERRAIN SUR LA ZAC DU VIEUX DOMAINE A LA SOCIÉTÉ LAURENT FORMATION

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Société Laurent Formation ou à toute personne morale venant s'y substituer, un terrain d'une surface d'environ 283m² à prendre sur les parcelles cadastrées section CH n°170, sise ZAC Du Vieux Domaines, Route René DUMONT à Vierzon (18100), moyennant le prix 1 132 € HT, soit 4 € HT le m²,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/121 CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LA REPRODUCTION DE DOCUMENTS AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la reprographie de documents à compter du 5 octobre 2023.

La régie encaisse les recettes suivantes :

	FORMAT A4	FORMAT A3
	TARIF	TARIF
RECTO – Noir et blanc	0,18 €	0,25 €
RECTO – Couleur	0,23 €	0,34 €

DP23/122 TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU A NEUVY-SUR-BARANGEON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME CHOPIN CELINE, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE PHOTOGRAPHIES.

Il a été décidé :

- d'autoriser Madame CHOPIN Céline, à exposer les photographies dans la salle d'exposition à titre gracieux du Site de la Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon, pour la période du 3 novembre 2023 au 12 janvier 2024, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame CHOPIN Céline, pour la période 3 novembre 2023 au 12 janvier 2024,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à vélo à signer ladite convention et tous actes y afférents.

DP23/123 ACCUEIL DES ETUDIANTS DES UNIVERSITES DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE STAGES PROFESSIONNELS – REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- de rembourser à chaque étudiant les frais de transport et de repas sur production de justificatifs selon la réglementation en vigueur pendant la durée du stage,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP23/124 URBANISME - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE GRAÇAY – ALIENATION D'UN BIEN CADASTRE AL231 ET AL460 APPARTENANT A MONSIEUR HOUDEAU DOMINIQUE

Il a été décidé :

- de déléguer son droit de préemption urbain à la Commune de Graçay à l'occasion de la vente des parcelles AL n°231 et AL n°406 (pour partie) situées 11 rue Charles Girouard à Graçay, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communal.

DP23/125 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE ST EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE ECO'RENOV

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société Eco'Renov pour un loyer d'un montant mensuel de 312,06€ HT (Trois cent douze euros et six centimes hors taxes) soit 374,47€ TTC (Trois cent soixante quatorze euros et quarante-sept centimes toutes taxes comprises) à compter du 18 octobre 2023 pour une durée de 48 mois,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer ladite convention d'occupation précaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Il a été décidé :

- d'attribuer les marchés suivants aux entreprises correspondantes :

Lot n°1 : Contrôles électriques

APAVE EXPLOITATION FRANCE – 6 rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE, pour un montant annuel de 4 435 € HT, soit 5 322 € TTC,

Lot n°2 : Contrôles gaz

APAVE EXPLOITATION FRANCE – 6 rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE, pour un montant annuel de 885 € HT, soit 1 062 € TTC,

Lot n°3 : Aires de jeux

SOLEUS – Parc de Miribel Jonage – 69120 VAULX EN VELIN, pour un montant annuel de 588 € HT, soit 705,60 € TTC,

Lot n°4 : Ascenseurs

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – 4 rue Dugay Trouin – 44800 HERBLAIN, pour un montant annuel de 920 € HT, soit 1 104 € TTC,

Lot n°5 : Portes et automatismes

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – 4 rue Dugay Trouin – 44800 HERBLAIN, pour un montant annuel de 559 € HT, soit 670,80 € TTC,

Lot n°6 : Légionnelle

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – 4 rue Dugay Trouin – 44800 HERBLAIN, pour un montant annuel de 1 986 € HT, soit 2 383,20 € TTC,

Lot n°7 : SSI

DEKRA INDUSTRIAL – 8 bis rue Daniel Mayer – 37100 TOURS, pour un montant annuel de 475 € HT, soit 570 € TTC,

Lot n°8 : Appareils de cuisson

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – 4 rue Dugay Trouin – 44800 HERBLAIN, pour un montant annuel de 40 € HT, soit 48 € TTC,

- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire aux différents budgets les dépenses correspondantes.

DP23/127 ECONOMIE – ZAC DU VIEUX DOMAINE - ACQUISITION DE PARCELLES A VOCATION ECONOMIQUE APPARTENANT A LA SOCIETE DORAVEN

Il a été décidé :

- d'approuver l'acquisition par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry des parcelles cadastrées section BD n°342 et BD n°347, ZAC du Vieux Domaine, rue René Dumont à VIERZON (18100) à la Société DORAVEN, moyennant le prix de 53 214 € HT soit 63 856,80 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'économie à signer l'acte de vente à venir, en la forme authentique, ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

DP23/128 B3 – CAMPUS NUMERIQUE – CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DE REUNION ET APPROBATION DES TARIFS

Il a été décidé :

- d'approuver la mise à disposition de la salle de réunion du Campus connecté Vierzon-Sologne-Berry,
- d'approuver la convention de location,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du développement économique à signer les conventions à venir,
- d'approuver les tarifs de mise à disposition de la salle de réunion,

LA DEMI-JOURNEE	50 € HT
LA JOURNEE	100 € HT

Ce tarif comprend les provisions pour charges et l'accès aux services suivants :

- la mise à disposition de la salle de réunion d'une capacité maximale d'accueil de 25 personnes
- internet par la WIFI
- système de visioconférence
- l'assurance du local
- d'inscrire les recettes au budget des exercices correspondants.

DP23/129 FINANCES - REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE PAR LE BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- de recouvrer l'avance de trésorerie de 100 000,00 € accordée en 2023 au budget annexe Tourisme et Congrès avant le 31 décembre 2023.

ACTION CŒUR DE VILLE POUR LA PERIODE 2023-2026 – AVENANT N° 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas SANSU.

Monsieur Nicolas SANSU présente l'Action Cœur de Ville pour la période 2023-2023.
Document joint en annexe.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la convention Action Cœur de Ville,

Vu l'avenant n° 1 à la convention Action Cœur de Ville,

Considérant que la Ville de Vierzon occupe une fonction de centralité pour son bassin de vie, constituant un maillon indispensable à la structuration du territoire et qu'elle fût l'une des premières villes à signer sa convention Cœur de Ville le 5 juillet 2018 en présence du Premier ministre, Monsieur Edouard Philippe,

Considérant que la Ville de Vierzon a candidaté sur le programme 2 de Action Coeur de Ville,

Considérant que la Ville de Vierzon a été retenue comme site pilote pour l'aménagement du quartier de la gare,

Considérant que le dossier pour l'avenant n° 2 à la convention Action Cœur de Ville a été présenté au Comité des financeurs,

Il est proposé au Conseil communautaire

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention Action Cœur de Ville,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention Action Cœur de Ville et tous ces actes afférents.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (41 voix)

Le Président

Je vais modifier l'ordre du jour, en présentant les dossiers relevant du développement économique, notamment avec la convention de partenariat tripartite avec la Région, DEV'UP et la Communauté de communes.

Monsieur le Président donne la parole à Victor TEIXEIRA.

Victor TEIXEIRA

Je vais vous présenter les objectifs de cette convention de partenariat avec la Région et DEV'UP et apporter des informations techniques et juridiques.

Document joint en annexe.

Philippe FOURNIE

Cette convention est signée à trois, mais en vérité elle est signée à deux car DEV'UP est juste le bras armé économique de la Région qui associe d'autres partenaires. C'est globalement la même chose entre la Région et les territoires même si, aujourd'hui, il y a DEV'UP qui est associé. Il faut rappeler que DEV'UP, c'est la Région.

Cette convention s'inscrit dans une contractualisation plus globale que nous aurons dans le cadre du futur CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

Les différentes contractualisations seront intégrées : aménagement du territoire, mobilité, économie, culture.

Quand on signe une convention pour des aides de moins de 1 000 €, ce n'est pas un chèque que l'on signe pour faire n'importe quoi. Il y a eu le fonds renaissance, il y aura un suivi, des échanges entre les intercommunalités et la Région. Des évolutions vont arriver, c'est important de proposer un développement économique équilibré, commun avec des priorités communes.

Le Président

Une étude est en cours avec l'AD2T sur le Tourisme que nous présenterons avant la fin de l'année et qui sera mis en œuvre en 2024 et qui s'inscrira dans la convention dont nous venons de parler.

Boris RENE

Il y a trois enjeux et trois domaines :

1. L'animation économique sur notre territoire,
2. les aides aux entreprises,
3. les humains sur les échanges que nous avons.

Cette convention a été travaillée avec DEV'UP et la Région. Nous sommes en phase sur les projets et sur les priorités axés sur le Développement économique.

Il est également important de voir ce qui se passe sur les autres territoires de la Région pour pouvoir s'en inspirer.

Il y a beaucoup de choses sur le tourisme, l'environnement et l'économie. Je pense que nous sommes fédérateurs pour cela et dans tous les cas nous serons accompagnants pour tous les projets qui seront amenés à être étudiés.

A partir du moment où il y a des porteurs privés qui sont dans la création, dans l'évolution de leur entreprise, dans une démarche de progrès, notre rôle sera de les soutenir avec l'appui des associations pour l'emploi (ADIL, EGEE – BGE...).

Je pense que c'est une bonne chose avec cette nouvelle convention.

Nous avons trois labels qui sont à l'étude :

1. Le territoire d'industrie : nous sommes relabellisés pour cette année. C'est une très bonne nouvelle, c'est ce qu'a annoncé Monsieur SAINT-JEAN.
2. Nous avons repostulé au rebond industriel qui est axé sur les transports et l'automobile.

Cela concerne les outils de production puisqu'à échéance 2030-2050 les voitures à énergie fossile devraient disparaître. Cela va demander une transformation de certaines de nos activités sur notre territoire qui sont liées à l'automobile, à la sous-traitance, etc...

3. Le Label en clé en main 2023 : Nous avons postulé auparavant avec le Parc Technologique de Sologne (PTS) et cette année, nous avons proposé de postuler pour la zone des Fours à Massay.

Je vous donnerai les informations au fur et à mesure si la Communauté de communes est retenue ou pas.

Thibault LHONNEUR

Je vais m'abstenir sur cette délibération et je vais expliquer pourquoi.

La charte est assez fournie donc difficile de tout saisir.

Sur la gouvernance : il y a plusieurs collèges. Aucun n'a été réservé aux syndicats. On parle d'entreprises, et qui dit entreprises dit salariés et dans les six collèges qui composent la gouvernance de DEV'UP, il y a les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les Chambres consulaires, la Région, le Pôle de compétitivité, le 4^{ème} collège pour les services opérateurs de l'Etat, le 5^{ème} collège pour l'enseignement supérieur de recherche, le 6^{ème} collège qui concerne le financier.

J'aurais aimé qu'il y ait un 7^{ème} collège avec un syndicat et représentants du personnel. Pour avoir des entreprises efficaces et pour que nous soyons auprès des salariés, je trouve dommage que DEV'UP ait été conçue sans les représentants des salariés.

Le second point concerne mon hostilité contre les aides aux entreprises sans condition. Je sais que ce n'est pas DEV'UP qui est responsable des conditions mais le volet consacré aux aides aux entreprises par la Région ne me convenant pas, je ne me vois pas voter pour une convention qui reprend l'exactitude de ce qui existe aujourd'hui en termes d'aides aux entreprises.

Philippe FOURNIE

Sur les conditions sociales et environnementales, nous avons besoin de trouver un équilibre. Aujourd'hui, nous avons trouvé un équilibre, nous avons voté un schéma quasiment à l'unanimité.

Le Président

Quand j'étais à la Région, lorsque les demandes de remboursements étaient sollicitées, les dossiers étaient étudiés.

Boris RENE

Ce n'est pas le Vice-président, Boris RENE, qui décide pour l'aide octroyée aux entreprises. Il y a une commission qui se réunit pour définir les modalités et le montant. La convention définit le rôle de chacun.

Dans la convention, une phrase est intéressante et qui est la synthèse de la stratégie économique. Je vais vous en donner lecture : « la Communauté de communes est à l'écoute des besoins des entreprises et en contact permanent avec les partenaires économiques pour faciliter la création, l'installation et le développement des entreprises sur son territoire ».

**DEL23/179 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE TRIPARTITE
ENTRE LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE, DEV'UP ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Rapporteur : Boris RENE

Vu notamment les articles L1511-2 et L1511-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.11.08 des 9 et 10 Novembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII),

Vu la délibération de la Commission Permanente n°23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant les règlements d'intervention du CAP Economie de Proximité, du CAP PME-PMI, du CAP Transformation Numérique et du CAP Transition Ecologique,

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°23.02.03 des 12 et 13 avril 2023 portant adoption de la stratégie régionale de développement touristique "Ambitions Tourisme 2030" et du règlement d'intervention CAP Tourisme et des appels à projets "hébergements touristiques le long des itinéraires structurants cycliste, équestre et pédestre" et "hébergements touristiques écolabellisés s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable",

Considérant que le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional Centre – Val de Loire les 9 et 10 novembre 2022 fixe la priorité 21 « *Impulser et animer les synergies entre la Région, les Métropoles, les Agglomérations et les Communautés de Communes dans leur engagement en faveur de l'économie* »,

Considérant que ce nouveau schéma conforte la complémentarité des rôles de chacun et marque le renforcement des liens entre la Région et les intercommunalités,

Considérant que cette priorité conforte également le rôle de l'agence régionale de développement économique, DEV'UP, notamment sur l'animation économique du territoire ainsi que sur la formation des développeurs économiques,

Considérant que les conventions de partenariat économique s'inscrivent également dans le cadre du processus d'élaboration des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale adopté en session plénière de novembre 2022,

Considérant que pour les intercommunalités concernées, les présentes conventions prendront en compte les enjeux économiques définis à l'échelle du bassin de vie et formalisés dans les conventions d'objectifs et de moyens,

Considérant que l'objectif de cette convention est de,

- Renforcer la mise en œuvre du SRDEII Ambition 2030 sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- Engager un partenariat privilégié en matière de suivi des actions de développement économique entre la Région, DEV'UP et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- Coordonner les interventions économiques de la Région et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que dans la continuité de la précédente convention de partenariat économique 2018-2022, et pour favoriser le développement économique et l'emploi, la Région, DEV'UP et la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry souhaitent renforcer leurs coopérations autour de 3 grands domaines :

- L'animation économique et l'accompagnement territorial,
- Les aides aux entreprises,
- La définition de priorités communes de développement économique.

Considérant que la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région,

Considérant que la Région permettrait notamment, par cette convention, à la Communauté de communes d'intervenir au titre du Fonds partenarial en faveur de l'économie de proximité,

Considérant que la Communauté de communes dispose de la compétence exclusive pour définir les aides ou les régimes d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Considérant que la Communauté de communes permet notamment, par cette convention, à la Région d'intervenir en abondement en faveur des projets d'immobilier d'entreprises,

Considérant que la Région, DEV'UP et la Communauté de communes souhaitent :

- répondre aux besoins de recrutement des entreprises et aux enjeux de l'émergence des nouveaux métiers,
- développer l'économie sociale, solidaire et écologique, et accélérer le déploiement de l'économie circulaire et collaborative,
- faire de l'innovation et de la recherche un axe majeur du développement et renforcer les filières à enjeux forts et construire les filières de demain,
- concilier l'encadrement de l'offre foncière et immobilière issue de la loi climat et résilience, et les besoins du développement économique,
- faire du tourisme une locomotive de l'économie régionale et un facteur du développement des territoires,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention tripartite entre la Région Centre-Val de Loire, DEV'UP et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, relative à la mise en œuvre d'un partenariat économique,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer ladite convention et ses éventuels avenants relatifs à la mise en œuvre du partenariat économique,
- de notifier la présente délibération à la Région Centre - Val de Loire et à DEV'UP.

VOTE

Approuvé à la majorité (39 VOIX) – 2 abstentions

DEL23/170 RENEUVELLEMENT DU MOBILIER DE RESTAURATION SCOLAIRE - OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GRAÇAY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L5214-16V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° CM12042023-N du Conseil municipal de Graçay en date du 12 avril 2023 sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, pour permettre le renouvellement du mobilier de restauration scolaire,

Considérant que le montant de ce renouvellement de mobilier de restauration scolaire est estimé à 12 467,00 € HT, (15 695,80 € TTC)

Considérant que la commune de Graçay sollicite un fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 3000 € HT,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer un fonds de concours à la commune de Graçay d'un montant de 3 000 € HT pour le financement du renouvellement de mobilier de restauration scolaire,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération,
- d'inscrire la dépense au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (41 voix)

DEL23/171 FINANCES – ASSOCIATION VIERZON-CINEMA – ANNULATION DE LOYERS

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la Décision de Bureau DB19/23 du 25 avril 2019 portant approbation de la passation d'un bail à usage mixte professionnel et d'habitation avec l'association « Vierzon Cinéma »,

Considérant que l'association « Vierzon Cinéma » a souhaité investir l'immeuble, 36 rue du Maréchal Joffre à Vierzon, sur une parcelle cadastrée section CV n° 67, d'une superficie de 55 ca, propriété de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, afin de contribuer à la réalisation de projets dans les domaines de l'image, du son, des arts plastiques, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'événementiel, conformément à l'objet de ses statuts,

Considérant qu'à l'origine la remise en activité de cet espace s'inscrivait dans le cadre du programme de réanimation commerciale « JOFFRE une boutique » du centre-ville de Vierzon, alors que d'ores et déjà les activités de l'Association revêtaient un caractère distinct, en vue d'y accueillir du public, et en faire à terme une résidence d'artistes,

Considérant que le montant du loyer mensuel était fixé à 300 € hors charges,

Considérant la demande de l'association Vierzon-Cinéma d'être exonérée des loyers dus pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, soit un montant total de 3 600 €,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'annuler les loyers émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à l'association « Vierzon-Cinéma » du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant de 3 600 €,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (41 voix)

DEL23/172 URBANISME – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GRAÇAY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles R.181-38, R122-2 et R123-11 titre III,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-1448 du 29 août 2023 prescrivant une enquête publique organisée du 11 octobre au 16 novembre 2023 et portant sur la demande d'autorisation présentée par la société SEPE du Don pour l'exploitation d'un parc éolien composé de trois aérogénérateurs ainsi qu'un poste de livraison sur la commune de Graçay,

Vu la demande et l'étude d'impact présentées par la société SEPE du Don en date du 26 janvier 2023 en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Graçay,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune de Graçay approuvé le 07 décembre 2017 et modifié le 27 septembre 2018,

Vu les onze recommandations émises par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale le 28 avril 2023,

Vu l'avis défavorable émis par l'Architecte des Bâtiments de France,

Considérant que la société SEPE du Don a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Graçay à la limite du département de l'Indre et qu'elle prévoit l'implantation de trois éoliennes pour une puissance totale installée maximale de 12,6 MW,

Considérant que le parc éolien projeté sera constitué d'un ensemble de 3 éoliennes organisées selon une courbe est-ouest qui auront une hauteur totale de 199 m avec une puissance unitaire de 3 à 4,2 MW et que la production électrique annuelle attendue sera comprise en 36 et 38 GWh,

Considérant que la délivrance de l'autorisation d'exploiter est subordonnée à l'éloignement des installations d'une distance de 500 mètres par rapport aux constructions à usage d'habitation, ce qui est le cas du projet de Montplaisir, puisque les éoliennes sont situées à plus de 635 m des premières habitations,

Considérant que les trois éoliennes s'insèrent dans les zones agricoles du document d'urbanisme, où les aérogénérateurs considérés comme des équipements publics et leurs annexes y sont autorisés et que le projet est compatible avec le PLU de Graçay,

Considérant que la réalisation du projet est faite de façon à ce que les impacts environnementaux soient limités,

Considérant qu'un avis défavorable a été émis par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) du Cher et un avis très réservé par celui de l'Indre,

Considérant qu'en vertu de l'article R.181-38 du Code de l'environnement susvisé le préfet doit demander l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R123-11 susvisé, et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressées par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire et considérant que ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit le 1^{er} décembre 2023,

Considérant que l'autorité environnementale a été consultée sur le fondement de l'article R.122-2 du Code de l'environnement susvisé, qu'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a été émis le 28 avril 2023 lequel comprend 11 recommandations, et que le maître d'ouvrage a apporté un mémoire en réponse à cet avis de la MRAe (Missions Régionales d'Autorité environnementale) en août 2023,

Considérant que le projet contribue au développement des énergies renouvelables sur le territoire en limitant l'impact aux zones sensibles,

Considérant que l'étude détaille précisément les mesures qui seront mises en place pour supprimer, réduire ou compenser les incidences du projet sur l'ensemble des enjeux environnementaux impactés par celui-ci,

Considérant que l'un des objectifs poursuivis par le futur PLUIH prescrit sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est de protéger les éléments emblématiques du patrimoine historique, paysager et les atouts naturels du territoire,

Considérant que la densité des projets éoliens déjà existants sur le territoire entraînent une impression de saturation visuelle,

Considérant l'impact du projet éolien sur le site vis-à-vis de la perception du paysage en raison notamment de sa co-visibilité avec les monuments historiques,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de donner un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SEPE du Don en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune Graçay.

Le Président

J'avais dit que nous ferions une étude là où nous pourrions mettre en place des énergies renouvelables sur notre territoire.

Nous avons demandé à l'ensemble de nos communes de donner des éléments pour ce contexte pour avoir sur notre territoire, une démarche qui soit cohérente avec l'ensemble des acteurs.

Nous avons jusqu'à la fin de l'année pour cela. Cela permettra dans le prochain PLUiH de définir des zones qui pourraient être réservées à la mise en place de ces nouvelles énergies (éoliens, photovoltaïques, méthanisation...)

Michel ARCHAMBAULT

L'enquête publique n'est pas terminée. Elle se termine le 16 novembre. Il est demandé aux communes qui sont concernées par ce projet de délibérer ou non. La commune de Graçay va délibérer le 21 novembre en émettant un avis défavorable.

Des contributions ont déjà été mises sur le site internet de la Préfecture concernant ce projet. Il y a 80% d'avis défavorables, 75 contributions ont été posées.

Sur le nombre d'éoliennes qui sont raccordées sur un périmètre de 30 kms autour de Graçay, nous avons, à ce jour, 122 éoliennes qui sont sur le département de l'Indre, 77 sur le département du Cher, ce qui fait 199 éoliennes. Nous avons 29 éoliennes qui sont autorisées et qui ne sont pas raccordées, qui sont en cours de construction, c'est-à-dire 5 parcs et 23 qui sont en cours d'instruction.

Le Préfet de l'Indre dans une communication début octobre disait « Cela suffit. Il est temps de faire une pause. Nous sommes un secteur trop impacté ». Le Président du Conseil Départemental de l'Indre a demandé un moratoire à ce sujet. Je ne connais pas la position du Conseil Départemental du Cher. Mais, tout le monde souhaite faire une pause sur les éoliennes dans notre région.

Delphine PIETU

Je suis toujours intervenue sur les éoliennes et vous connaissez mon point de vue. Je ne suis pas contre les éoliennes mais je pense qu'il faut respecter les maires. C'est-à-dire que si vous émettez un avis défavorable, j'irai aussi dans ce sens.

Michel ARCHAMBAULT

C'est un problème de saturation. Je ne suis pas contre les éoliennes, mais là, cela fait beaucoup. L'objectif d'ici 2030 est d'arriver à 40 % d'énergie renouvelable, nous en sommes à 60, donc l'objectif est atteint. Nous pouvons faire une pause.

Le Président

Il y a plusieurs projets photovoltaïques sur le territoire. Nous faisons des avancées dans le domaine des énergies renouvelables qui sont plutôt intéressantes pour notre territoire. Nous ferons le point avec le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale) à la fois sur ce qui existe et sur ce qui se mettra en place.

Solange MION

On ne peut pas avoir avant de délibérer en Conseil communautaire, l'avis des communes les plus proches et concernées par le projet. Pourquoi cette délibération est-elle présentée en Conseil alors que les communes concernées n'ont pas encore délibéré ?

Le Président

Le calendrier nous impose de voter lors de cette séance et nous saurons que les communes sont défavorables au projet.

Thibault LHONNEUR

Je trouve cela étrange de voter alors que l'enquête publique n'est pas terminée. Je ne suis pas tout à fait favorable car j'ai le sentiment que c'est la foire aux éoliennes. Il faudrait une agence nationale des éoliennes qui régule leurs installations et qui travaille pour un schéma cohérent d'installation des éoliennes. L'enquête publique n'est pas terminée, je pense qu'il y a des étapes à respecter.

Le Président

Pour présenter cette délibération lors du prochain Conseil communautaire, c'est-à-dire le 7 décembre, il sera trop tard. La délibération communautaire sera déposée dans le dossier de l'enquête publique.

VOTE

Approuvé à la majorité (33 VOIX) et 8 abstentions

**DEL23/173 CENTRE INTERNATIONAL DE SEMINAIRES ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE -
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-
RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2022**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et L.300-5,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la convention publique d'aménagement passée entre la Ville de Vierzon et la SEM VIE en date du 11 janvier 2003 et transférée à l'ex-Communauté de communes Vierzon Pays des Cinq Rivières par transfert de compétences, à laquelle s'est substituée, après deux fusions successives de Communautés de communes, la Communauté de communes actuelle « Vierzon-Sologne-Berry »,

Vu le compte rendu annuel d'activité de la SEM VIE de l'exercice 2022,

Considérant que par convention publique d'aménagement en date du 11 janvier 2003, d'une durée de 30 ans, la Ville de Vierzon a concédé à la SEM.VIE la construction et l'exploitation d'un centre de séminaires,

Considérant que depuis 2011, la Communauté de communes est le concédant de l'opération,

Considérant que le coût d'investissement s'élève à fin 2022 à 2 213 229 €,

Considérant que l'investissement est financé par les subventions suivantes :

- FEDER	302 167 €
- FNADT	654 921 €
- FRED	121 800 €
- Région	402 000 €
- Département	106 339 €
- Emprunt	530 000 €
- Fonds propres	96 002 €
- TOTAL	2 213 229 €

Considérant qu'au 31 décembre 2020, les emprunts ont été intégralement remboursés,

Considérant qu'en 2022, le Centre de séminaires a bénéficié des travaux sur le SSI (système de sécurité incendie) qui a permis d'obtenir un avis favorable de la commission de sécurité commune avec le cinéma,

Considérant que des travaux de réfection des peintures ont été réalisés sur la façade des quatre salles,

Considérant que l'ensemble des spots lumineux ont été changés pour du led,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif au Centre International de Séminaires et de Culture Scientifique et Technique, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2022.

VOTE

Approuvé à la majorité (34 Voix)

**7 non participations au vote (M. SANSU, Mme GAUCHER, Mme GRENIER-RIGNOUX
M. RENE, M. DUGUET et le pouvoir, M. BULTEAU)**

**DEL23/174 MAISON DES CULTURES PROFESSIONNELLES (M.C.P) – CONVENTION PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2022**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et L.300-5,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la convention publique d'aménagement passée entre la Ville de Vierzon et la SEM VIE en date du 13 mai 1996, et transférée à l'ex-Communauté de communes « Vierzon Pays des Cinq Rivières » par transfert de compétences, à laquelle s'est substituée, après deux fusions successives de Communautés de communes, la Communauté de communes actuelle « Vierzon Sologne Berry »,

Vu le compte rendu annuel d'activité de la SEM VIE de l'exercice 2022,

Considérant que la concession consiste en la construction d'un ensemble immobilier constitué d'îlots évolutifs destinés à être loués à des acteurs du monde économique et de la formation,

Considérant le coût de revient de l'investissement global à fin 2022 est de 1 604 971 € HT,

Considérant le financement de l'opération :

- Emprunts 592 694 €

▪ Subvention du FEDER	187 901 €
▪ Subvention du Conseil Régional	127 844 €
▪ Subvention du Département	34 301 €
▪ Participation de la Ville de Vierzon	471 067 €
▪ Fonds propres	191 164 €

Considérant qu'au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de 105 685 €,

Considérant le transfert de résultat d'un montant de 52 901 € dégagé par l'opération au 31 décembre 2022,

Considérant qu'à fin 2022, tous les bureaux de la MCP étaient loués,

Considérant que la façade extérieure de la MCP a bénéficié d'un embellissement grâce à la biennale de la FRAC organisée au cours de l'année,

Considérant que des travaux de sécurité incendie ont été réalisés par la Communauté de communes visant à remettre en conformité la levée des réserves de la commission sécurité de 2011 et de 2017 pour des locaux ERP en catégorie 4,

Considérant que les effectifs ayant évolués depuis 2011 et des travaux sur le site voisin, le B9, visant à accueillir 50 salariés de la DGFIP, ont permis le passage du groupement d'établissement MCP/B9 en ERP de catégorie 5 par la commission de sécurité du 7 décembre 2022,

Considérant qu'un responsable unique de sécurité a été désigné (la Communauté de communes) et un règlement intérieur a été mis en place pour le fonctionnement du site,

Considérant que la requalification de la Maison des Cultures Professionnelles (façade extérieure, rue intérieure, signalétique et parking) est programmée dans l'attente du rendu d'étude de nouveaux projets sur le site pilote Gare contractualisé par la convention Action Cœur de Ville 2,

Considérant qu'une étude en ce sens sera réalisée en 2023,

Considérant que le déménagement programmé du CNAM (fin juillet 2023) et du Campus Connecté (fin juin 2023) au sein du B3, va permettre à la SEMVIE d'occuper les locaux du CNAM pour la durée à minima du réaménagement des locaux de la MCP,

Considérant que ceux du Campus Connecté font l'objet de plusieurs demandes qui seront à arbitrer en 2023,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à la réalisation et l'exploitation de la Maison des Cultures Professionnelles, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2022.

VOTE

Approuvé à la majorité (34 Voix)

**7 non participations au vote (M. SANSU, Mme GAUCHER, Mme GRENIER-RIGNOUX
M. RENE, M. DUGUET et le pouvoir, M. BULTEAU)**

**DEL23/175 ESPACE INDUSTRIEL SOLOGNE – SAINT CHAMBON/GRANAT – CONVENTION PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2022**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et L.300-5,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la convention publique d'aménagement passée entre la Commune de Vignoux-sur-Barangeon et la SEM VIE en date du 16 janvier 1997, et transférée à l'ex-Communauté de communes « Vierzon Pays des Cinq Rivières » par transfert de compétences, à laquelle s'est substituée, après deux fusions successives de Communautés de communes, la Communauté de communes actuelle « Vierzon Sologne Berry »,

Considérant que la Commune de Vignoux-sur-Barangeon a confié à la SEM.VIE, par convention de concession d'une durée de 40 ans, en date du 16 janvier 1997, l'opération de construction et d'exploitation d'un bâtiment à usage d'activités industrielles d'une surface de 757m², sur une emprise foncière de 3575m²,

Vu le compte rendu annuel d'activité de la SEM VIE de l'exercice 2022,

Considérant la mise en exploitation de cette opération de construction et d'exploitation de 757 m² en juillet 1997,

Considérant que le coût de revient de l'investissement global à fin 2022 de 2 287 318 €,

Considérant le financement de l'opération :

- Emprunts	1 956 246 €
- Conseil Départemental du Cher	36 785 €
- Fonds propres	294 287 €

Considérant que le capital restant dû est de 461 496 € au 31 décembre 2022,

Considérant que des travaux de réfection de la toiture, pour donner suite à des sinistres, ont été réalisés en 2022,

Considérant que la Société LISI a sollicité la SEMVIE afin de porter l'investissement de panneaux photovoltaïques visant à répondre à leurs objectifs d'autoconsommation liés à leur label qualité,

Considérant que dans le cadre de l'accroissement de son activité inhérent à la contractualisation de nouveaux marchés, la Société LISI a relancé la SEMVIE pour le projet d'extension d'un bâtiment de 3000 m²,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité relatif à l'exploitation de la zone d'activité Saint Chamont/Granat, établi par la SEM.VIE, pour l'exercice 2022.

VOTE

Approuvé à la majorité (34 Voix)

**7 non participations au vote (M. SANSU, Mme GAUCHER, Mme GRENIER-RIGNOUX
M. RENE, M. DUGUET et le pouvoir, M. BULTEAU)**

DEL23/175B SEM-VIE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2022

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et L.300-5,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les états financiers de la SEM-VIE au 31 décembre 2022, ci-annexé,

Considérant que la situation administrative de la SEM-VIE au 31 décembre 2022 fait apparaître une participation de la Communauté de communes au capital de la société de 47,97 % représentant 19 255 actions,

Considérant que la situation financière de la société, après résultat, se présente comme suit :

- capital social	743 041 €
- Primes d'émission, fusion	515 684 €
- réserve légale	74 304 €
- autres réserves	1 183 615 €
- résultat 2022	65 880 €
- subvention d'investissement	965 757 €
TOTAL	3 548 281 €

Considérant que sur le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022, ci-annexé, il ressort un résultat bénéficiaire après impôts sur les sociétés de + 65 880 €, se répartissant ainsi :

- total produits	1 437 331 €
- total charges	1 371 451 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2022.

VOTE

Approuvé à la majorité (34 Voix)

**7 non participations au vote (M. SANSU, Mme GAUCHER, Mme GRENIER-RIGNOUX
M. RENE, M. DUGUET et le pouvoir, M. BULTEAU)**

**DEL23/176 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE CINQ EMPLOIS
PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B.

Vu l'avis du CST en date du 16 juin 2023 et du 22 septembre 2023

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020 et n°2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant la nécessité de créer un poste d'animateur de Développement Durable, à temps complet, de catégorie B ou de catégorie C,

Considérant la nécessité de créer un poste d'instructeur du droit des sols, à temps complet, de catégorie B ou de catégorie C,

Considérant que le nombre de centres de loisirs sans hébergement est croissant (avec l'intégration du CLSH de Massay et celui à venir de Foecy), la nécessité de coordonner et d'harmoniser leur mode de gestion, il convient de créer un poste de Directeur de la Petite Enfance, Enfance et de la Jeunesse, à temps complet, de catégorie A ou de catégorie B,

Considérant la nécessité de renforcer la Direction de l'Économie sur des activités spécifiques en lien avec le commerce, en créant deux postes d'adjoints administratifs, à temps complet, de catégorie C,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

→ D'un emploi permanent à temps complet sur le poste d'animateur de Développement Durable, relevant du cadre d'emplois des :

- Rédacteurs territoriaux,
- Adjoints administratifs territoriaux,

La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emploi retenu ; les grades qui ne connaîtront pas d'affectation seront supprimés ultérieurement,

→ D'un emploi permanent à temps complet sur le poste d'instructeur du droit des sols, relevant du cadre d'emplois des cadres d'emplois des :

- Rédacteurs territoriaux
- Adjoints administratifs territoriaux

La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emploi retenu ; les grades qui ne connaîtront pas d'affectation seront supprimés ultérieurement,

→ D'un emploi permanent à temps complet sur le poste de Directeur de la Petite Enfance, Enfance et de la Jeunesse relevant du cadre d'emplois des :

- Attachés territoriaux,
- Rédacteurs territoriaux,
- Animateurs territoriaux,

La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emploi retenu ; les grades qui ne connaîtront pas d'affectation seront supprimés ultérieurement,

→ De deux emplois permanents d'agents administratifs de la Direction de l'Economie, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

- d'approuver la modification du tableau des effectifs en ce sens,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (41 VOIX)

DEL23/177 **INSERTION, FORMATION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ENEDIS ET LA MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PRÊT DE VÉLOS ÉLECTRIQUES AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'association « Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon »,

Considérant qu'en tant qu'acteur économique et social, la Société Enedis a souhaité apporter sa contribution en accompagnant une action spécifique de mobilité durable,

Considérant qu'Enedis accompagne les initiatives locales qui contribuent à l'insertion professionnelle et à la préservation de notre climat pour les générations futures,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite contribuer à cette démarche par la mise en place de moyens de déplacement non carbonés pour la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon facilitant ainsi les possibilités de recherche d'emplois pour ces jeunes, cette démarche s'inscrivant parfaitement dans son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en cours de finalisation,

Considérant que la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon a pour objectif d'assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 26 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle,

Considérant que la Société Enedis s'engage à verser à la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon une participation de 2 000 euros destinée à l'achat de vélos à assistance électrique,

Considérant que la Communauté de communes s'engage à octroyer une subvention de 2000 euros à la Mission Locale Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon destinée à l'achat de vélos à assistance électrique,

Considérant que La Mission Locale Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon s'engage à :

- Contribuer à hauteur de 2000 € euros à l'achat de vélos à assistance électrique ;
- Faire l'acquisition des vélos à assistance électrique ;
- Acheter les équipements de sécurité des utilisateurs ;
- Prendre en charge le stockage des vélos ;
- Gérer le prêt des vélos auprès de ses bénéficiaires ;
- Veiller à la bonne utilisation des vélos et à leur restitution ;
- Assurer les vélos notamment contre les risques de vols et de dégradations.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat tripartite entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, la Société ENEDIS et la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon, convention prenant effet à la date de sa signature et ayant pour échéance le 30 juin 2024,
- d'octroyer à l'Association Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon une subvention de 2000 € pour l'acquisition de vélos électriques,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à la majorité (40 VOIX)

1 non participation au vote : M. DUPIN

DEL23/178 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MASSAY – RETRAIT DE LA DELIBERATION DE23/115 DU 29 JUIN 2023

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5214-16V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries rurales »,

Considérant que la Commune de Massay souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie réalisés sur le territoire,

Considérant que la Communauté de communes avait validé la participation des communes à 20 % du montant des travaux,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il était prévu des travaux « Rue Gourdon » et « Rue de l'Europe » sur la commune de Massay,

Considérant que par délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2023, la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Commune de Massay était de 10 271,80 € HT,

Considérant que par délibération n° DEL-2023-10-04 en date du 6 octobre 2023, le Conseil municipal de la Commune de Massay a souhaité que seuls les travaux « rue de L'Europe » soient réalisés,

Considérant que le plan de financement des travaux est désormais défini comme suit :

- montant des travaux	16 391,26 € HT	soit	19 669,51 € TTC
- Fonds de concours de Massay	3 278,25 € HT	soit	3 933,90 € TTC
- Part Communauté de communes	13 113,01 € HT	soit	15 735,61 € TTC

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de retirer la délibération DEL23/115 en date du 29 juin 2023 ayant pour objet « Travaux de voirie 2023 Demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Commune de Massay » pour un montant de 10 271,80 € HT,
- d'approuver le plan de financement défini ci-dessus, d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la commune de Massay à hauteur de 3 278,25 € HT (3 933,90 € TTC),
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (41 VOIX)

DEL23/179 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE TRIPARTITE ENTRE LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE, DEV'UP ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Boris RENE

Vu notamment les articles L1511-2 et L1511-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.11.08 des 9 et 10 Novembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII),

Vu la délibération de la Commission Permanente n°23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant les règlements d'intervention du CAP Economie de Proximité, du CAP PME-PMI, du CAP Transformation Numérique et du CAP Transition Ecologique,

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°23.02.03 des 12 et 13 avril 2023 portant adoption de la stratégie régionale de développement touristique "Ambitions Tourisme 2030" et du règlement d'intervention CAP Tourisme et des appels à projets "hébergements touristiques le long des itinéraires structurants cycliste, équestre et pédestre" et "hébergements touristiques écolabellisés s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable",

Considérant que le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional Centre – Val de Loire les 9 et 10 novembre 2022 fixe la priorité 21 « *Impulser et animer les synergies entre la Région, les Métropoles, les Agglomérations et les Communautés de Communes dans leur engagement en faveur de l'économie* »,

Considérant que ce nouveau schéma conforte la complémentarité des rôles de chacun et marque le renforcement des liens entre la Région et les intercommunalités,

Considérant que cette priorité conforte également le rôle de l'agence régionale de développement économique, DEV'UP, notamment sur l'animation économique du territoire ainsi que sur la formation des développeurs économiques,

Considérant que les conventions de partenariat économique s'inscrivent également dans le cadre du processus d'élaboration des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale adopté en session plénière de novembre 2022,

Considérant que pour les intercommunalités concernées, les présentes conventions prendront en compte les enjeux économiques définis à l'échelle du bassin de vie et formalisés dans les conventions d'objectifs et de moyens,

Considérant que l'objectif de cette convention est de,

- Renforcer la mise en œuvre du SRDEII Ambition 2030 sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- Engager un partenariat privilégié en matière de suivi des actions de développement économique entre la Région, DEV'UP et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- Coordonner les interventions économiques de la Région et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que dans la continuité de la précédente convention de partenariat économique 2018-2022, et pour favoriser le développement économique et l'emploi, la Région, DEV'UP et la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry souhaitent renforcer leurs coopérations autour de 3 grands domaines :

- L'animation économique et l'accompagnement territorial,
- Les aides aux entreprises,
- La définition de priorités communes de développement économique.

Considérant que la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région,

Considérant que la Région permettrait notamment, par cette convention, à la Communauté de communes d'intervenir au titre du Fonds partenarial en faveur de l'économie de proximité,

Considérant que la Communauté de communes dispose de la compétence exclusive pour définir les aides ou les régimes d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Considérant que la Communauté de communes permet notamment, par cette convention, à la Région d'intervenir en abondement en faveur des projets d'immobilier d'entreprises,

Considérant que la Région, DEV'UP et la Communauté de communes souhaitent :

- répondre aux besoins de recrutement des entreprises et aux enjeux de l'émergence des nouveaux métiers,
- développer l'économie sociale, solidaire et écologique, et accélérer le déploiement de l'économie circulaire et collaborative,
- faire de l'innovation et de la recherche un axe majeur du développement et renforcer les filières à enjeux forts et construire les filières de demain,

- concilier l'encadrement de l'offre foncière et immobilière issue de la loi climat et résilience, et les besoins du développement économique,
- faire du tourisme une locomotive de l'économie régionale et un facteur du développement des territoires,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention tripartite entre la Région Centre-Val de Loire, DEV'UP et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, relative à la mise en œuvre d'un partenariat économique,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer ladite convention et ses éventuels avenants relatifs à la mise en œuvre du partenariat économique,
- de notifier la présente délibération à la Région Centre - Val de Loire et à DEV'UP.

VOTE

Approuvé à la majorité (39 VOIX) – 2 abstentions

DEL23/180 ETUDE SUR LA PREFIGURATION POUR LA CREATION D'UN CAMPUS CYBER CENTRE VAL DE LOIRE - CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant qu'à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un Campus Cyber Centre Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire a identifié un consortium d'acteurs autour de l'agglomération de Bourges, de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de l'INSA, pour créer un Campus Cyber régional,

Considérant que ce Campus aura pour objectif de développer les compétences et les expertises en matière de cybersécurité, de former des professionnels de haut niveau, de favoriser l'innovation, d'animer l'écosystème, et de soutenir la création d'entreprises ou la montée en compétence dans ce domaine,

Considérant que l'idée du programme est de faire du bassin de Bourges-Vierzon, le territoire de référence sur la cybersécurité en région Centre – Val de Loire,

Considérant que cette stratégie se base notamment sur le développement de la formation initiale et continue, en coordination avec l'Éducation Nationale,

Considérant que les piliers de ce projet sont les suivants :

- développer la capacité de chacun à maîtriser le risque numérique ;
- accroître globalement les compétences de l'écosystème, entreprises, associations et collectivités ;
- soutenir les projets innovants en matière de cybersécurité ;
- dynamiser le secteur en développant les synergies entre les parties prenantes notamment autour des communs de la cybersécurité.

Considérant que La Communauté d'agglomération Bourges Plus est cheffe de file de la démarche et identifiée comme lieu totem de ce Campus Cyber Centre Val de Loire,

Considérant que depuis 2018, Bourges Plus a créé le Centre de ressources des Industries de Défense (CID) qui intègre la question de la cybersécurité,

Considérant que le concours DefStart lancé en 2020 a permis d'accélérer 5 start-ups dans le domaine de la défense, intégrant la cybersécurité, avec des activités duales,

Considérant que l'Agglomération est historiquement liée aux thématiques de risques industriels avec la présence de deux établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations niveau Ingénieur (Bac +5) dans ce domaine : l'INSA Centre Val de Loire et l'École Hubert Curien,

Considérant que la densité des industries de défense, armement et aéronautique, font de l'agglomération berruyère un territoire où les enjeux de cybersécurité relèvent d'une importance stratégique,

Considérant que le département Sécurité et Technologies Informatique de l'INSA, présents sur le campus de Bourges, propose une formation en sécurité des systèmes d'information,

Considérant qu'il a pour objectif d'apporter à des personnes ayant déjà acquis au préalable des compétences en informatique et réseaux, des compétences pointues dans le domaine de la cybersécurité, allant de la cryptographie à la sécurité réseaux et logicielle, sans oublier la sécurité du matériel et des systèmes,

Considérant que ces cursus très spécialisés sont peu présents sur l'ensemble du territoire français, mais sont plus que jamais d'actualité,

Considérant également que le territoire comporte également des laboratoires de recherche sur ces thématiques :

- LIFO : laboratoire de recherche spécialisé sur la sécurité informatique au sein de l'INSA Centre Val de Loire ;
- PRISME : laboratoire de recherche publique spécialisé sur les explosions et leurs effets ;
- INERIS, grand établissement de recherche public national dont une antenne spécialisée sur la résistance des structures est située à Bourges et spécialisée dans la maîtrise des risques ;
- PNRI, Pôle National des Risques Industriels : département de recherche au sein de l'INSA Centre Val de Loire ;
- CETIM : plateforme collaborative de fabrication additive exigeant la maîtrise de la transmission des données numériques.

Considérant que la démarche s'effectue en partenariat avec la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry qui travaille depuis quelques années à la mise en place d'un écosystème de formation aux métiers du numérique qui a notamment permis de développer plusieurs formations comprenant des modules liés à la cybersécurité et d'accueillir des acteurs majeurs sur le territoire,

Considérant que cette dynamique s'inscrit dans le campus numérique qui a ouvert ses portes en septembre 2023 et qui accueille également un accélérateur d'entreprises innovantes, le B³ Village By CA, en capacité d'accompagner des projets de start-up liés à la thématique de la cybersécurité,

Considérant que le périmètre de l'étude est la région Centre-Val de Loire avec des éléments d'études comparatives au plan national,

Considérant que l'étude de préfiguration du Campus Cyber en Centre-Val de Loire se fixe pour objectif :

- d'identifier les dispositifs existants sur la Région et les acteurs impliqués dans la thématique,
- d'évaluer les conditions de réalisation et la faisabilité de la création d'un Campus Cyber en Centre-Val de Loire.
- d'identifier les besoins en matière de formation, de recherche, d'innovation, d'animation et de développement économique dans le domaine de la cybersécurité sur le territoire.
- de définir les contours et les missions du Campus Cyber (offre de formation, d'animation, de recherche, d'incubation, de valorisation, de services, de partenariats, etc.).
- d'élaborer un plan d'actions détaillé et chiffré pour la mise en place du Campus Cyber (organisation, financement, gouvernance, calendrier, ressources humains etc.).

Considérant que le plan de financement est le suivant :

	Montant € HT	% de financement
Région Centre Val de Loire	56 070 €	70%
Bourges Plus	8010 €	10%
INSA	8010 €	10%
Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	8010 €	10%
TOTAL	80 100 €	100%

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement décrit ci-dessus,
- d'approuver la convention de financement pour l'étude sur la préfiguration de la création d'un campus Cyber Centre-Val de Loire annexée selon les modalités décrites,
- d'autoriser le Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et tout document se rapportant à cette délibération.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (41 VOIX)

DEL23/181 CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS EXCELLENCE TRANSFORMATION NUMERIQUE (CMQe TransNum), REGION CENTRE-VAL DE LOIRE – CONVENTION DE FINANCEMENT – OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LES ANNEES 2023-2024-2025

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L1611-4,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

QUESTIONS DIVERSES

Frédéric DUPIN

Le salon du recrutement se tiendra le 16 novembre prochain en association avec la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, l'association EGEE.. des entreprises...
Pour information, 50 recrutements ont lieu suite au salon 2022.

Jany GIBERT

Je voudrais que nous reparlions de la présence de la Communauté de communes au Syndicat Cher Sauvage. Qu'est-ce qui justifie notre présence ?

Michel ARCHAMBAULT

Ce sont les communes qui sont sur le bassin versant.

Jean-Marc DUGUET

Pour avoir assisté à la dernière réunion du Syndicat Cher Sauvage, la Communauté de communes n'y a pas sa place. Ils font des barrages et nous n'avons aucun pouvoir vis-à-vis des riverains.

Le Président

Nous en reparlerons en Bureau communautaire.

Le Président

Je vous informe que le prochain Conseil communautaire se tiendra le 7 décembre prochain.

Thibault LHONNEUR

Le 7 décembre, ce sera les 2 ans du CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique) et en tant que Président du Conseil communautaire, je souhaiterais une présentation un bilan de ce CRTE.

Lors de la signature de ce contrat, j'avais demandé à ce que ce contrat soit revu afin que des indicateurs de préservation de l'environnement soit indiqué différemment.

Jean-Marc DUGUET

Vous êtes tous invités demain à partir de 18 heures à Saint-Georges-sur-la-Prée pour la cérémonie portant sur la ligne de démarcation. Cela permet de conserver la mémoire de nos anciens.


Philippe FOURNIE

Depuis le 1^{er} juillet, dans toutes les communes de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, sauf Vierzon, il y a une aide régionale pour toute acquisition vélos à assistance électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Toufik DRIF.

Le Président,

François DUMON.

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts du Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie Centre-Val de Loire, qui porte le CMQe TransNum,

Considérant que la transformation numérique modifie en profondeur les métiers et les compétences attendues au sein des entreprises,

Considérant que c'est dans ce contexte que le programme « Campus des Métiers et des Qualifications Excellence Transformation Numérique en Région Centre de Val de Loire » (CMQe TransNum) a été élaboré dans le cadre du programme des "Campus des Métiers et des Qualifications" porté par les ministères de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ; du travail, du plein emploi et de l'insertion ; de l'Éducation nationale et de la jeunesse ; de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Considérant que ce projet a été labellisé en catégorie "Excellence" par arrêté du Ministère de l'Éducation nationale du 28 octobre 2022, publié au journal officiel du 13 décembre 2022,

Considérant que le CMQe TransNum RCVL vise à renforcer la visibilité des formations et des métiers impactés par la transformation numérique pour tous les publics (scolaires, salariés, personnes en reconversion) mais également à structurer une offre de formation adaptées au besoin des entreprises locales relevant de la filière numérique appelées ESN (entreprises des services numériques) et des entreprises de tous autres secteurs utilisatrices de ces services,

Considérant que la Communauté de communes souhaite s'inscrire dans cette dynamique de renforcement des compétences et des métiers du numérique en s'associant au CMQe TransNum,

Considérant qu'il s'agit d'une réelle opportunité de développement de l'économie et de l'emploi local, la transformation numérique constituant un élément d'attractivité et de compétitivité économique des territoires qu'il est important d'accompagner,

Considérant que la Communauté de communes souhaite octroyer une subvention au Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie Centre-Val de Loire pour trois exercices d'un montant de 30 000 € soit une subvention annuelle de 10 000 €, pour les années 2023-2024-2025,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de financement entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie Centre-Val de Loire
- d'octroyer au Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie Centre-Val de Loire, une subvention de 30 000 € (trente mille euros) au titre des années 2023-2024-2025, soit 10 000 € par an,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de financement triennale et tous les actes nécessaires afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

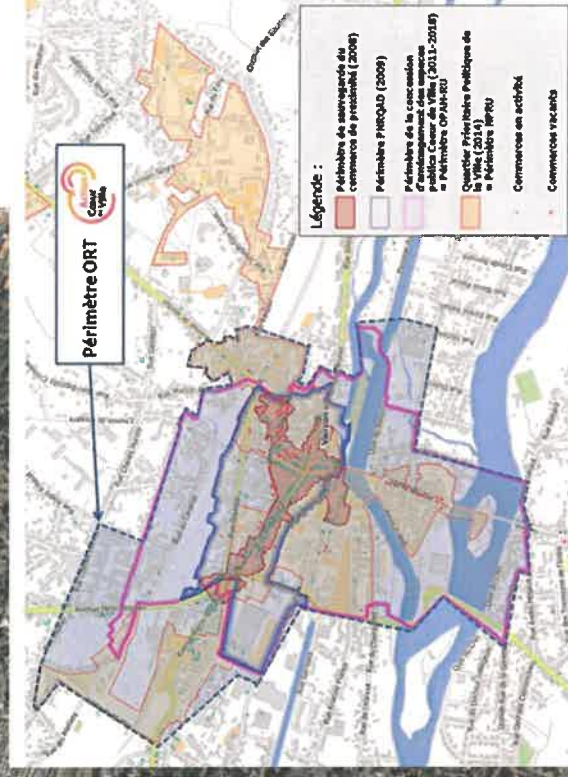
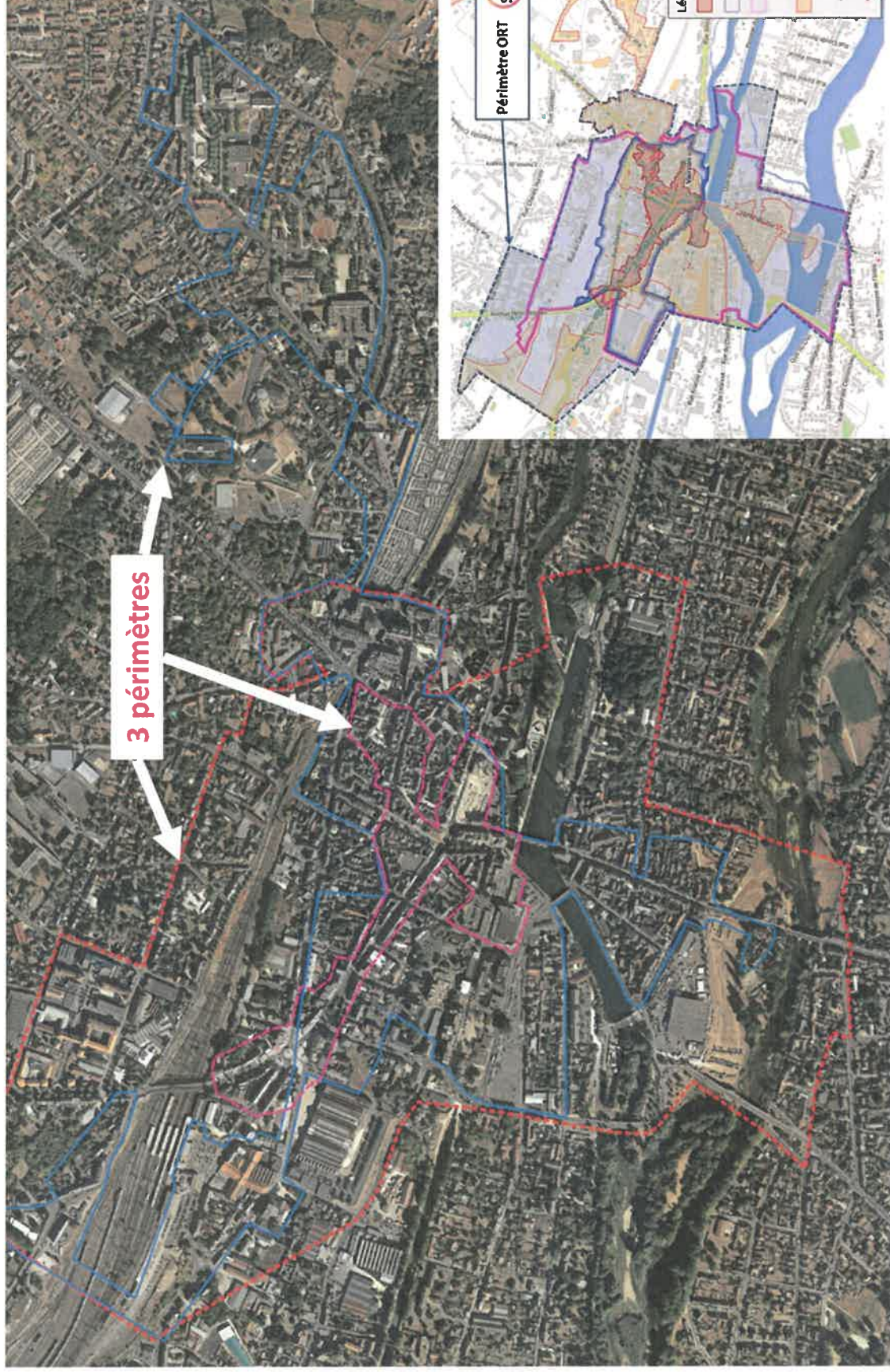
Approuvé à l'unanimité (41 VOIX)

Conseil communautaire du 9 novembre 2023



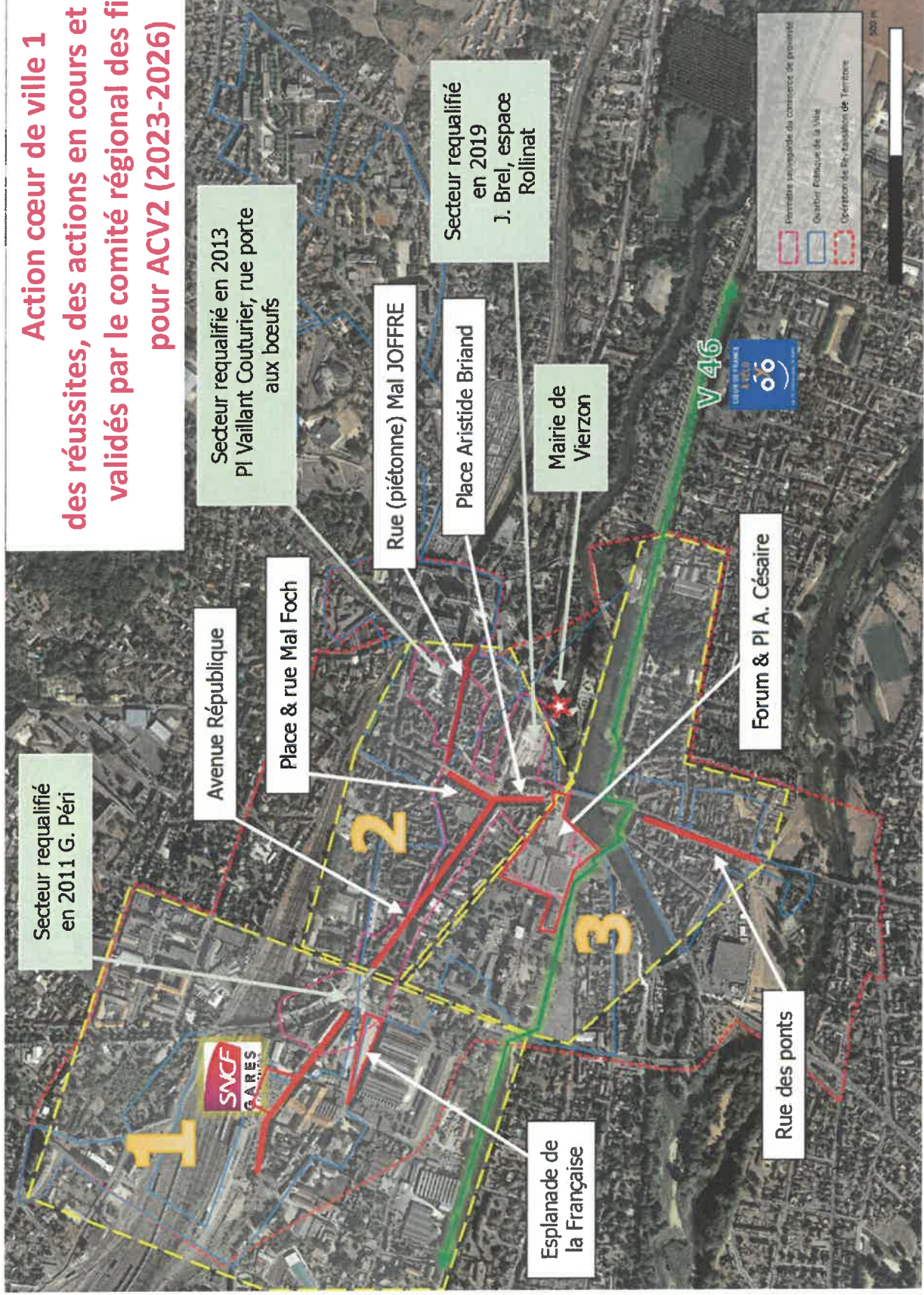
Présentation ACV2 & « site pilote gare »

Action cœur de ville 1 (2018 – 2023) pour mémoire ...





Action cœur de ville 1
des réussites, des actions en cours et des projets
validés par le comité régional des financeurs
pour ACV2 (2023-2026)



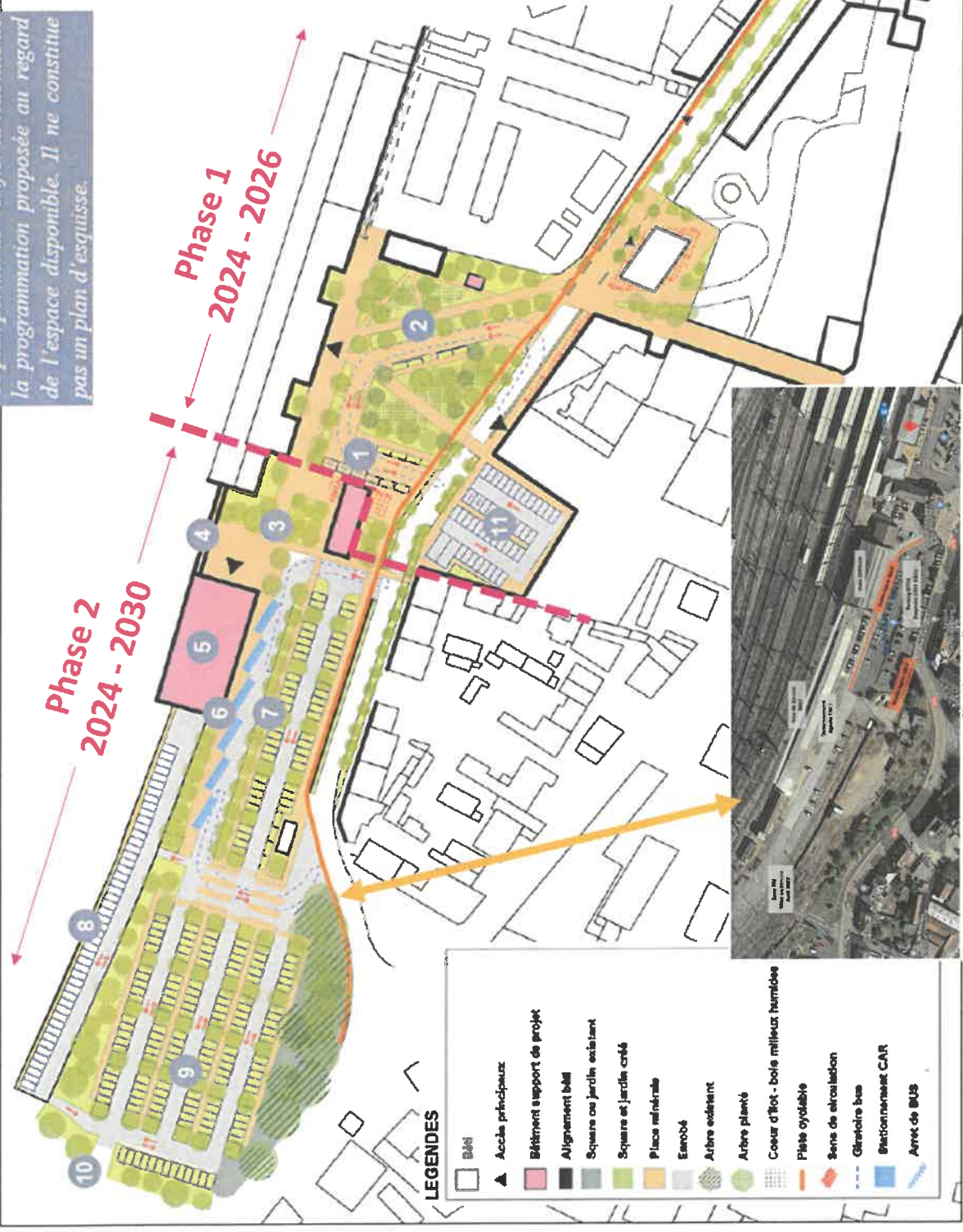
« Site pilote gare » Avenant ACV2 – les sites concernés pour la ville de



**le Parvis de la gare rue Bernard Palissy, abords de la maison de CELESTIN
(phase 1) du futur Pôle d'échange multimodal (phase 1 + 2)**

Ce plan permet de vérifier la viabilité de la programmation proposée au regard de l'espace disponible. Il ne constitue pas un plan d'esquisse.

1. Le dépose-minute et la voie taxi sont conservés (voir phase 1), la voie bus est reportée près de la halle Sernam
2. Les anciens quais de bus sont plantés
3. Perspective visuelle vers la halle Sernam (2 bâtiments abattus, services à relocaliser)
4. Création d'un portail pour la requalification de la sortie de nuit
5. Halle des Mobilités abritant services de transport divers : vélos, loueurs de voiture...
6. Gare routière : minimum 6 bus ville ou région, nationaux ou européens
7. Parking zone bleue
8. Parking entreprises (agents SNCF ou autres)
9. Parking EFFIA
10. Accès PAI
11. Parking entreprises (agents SNCF/MCP/B9)

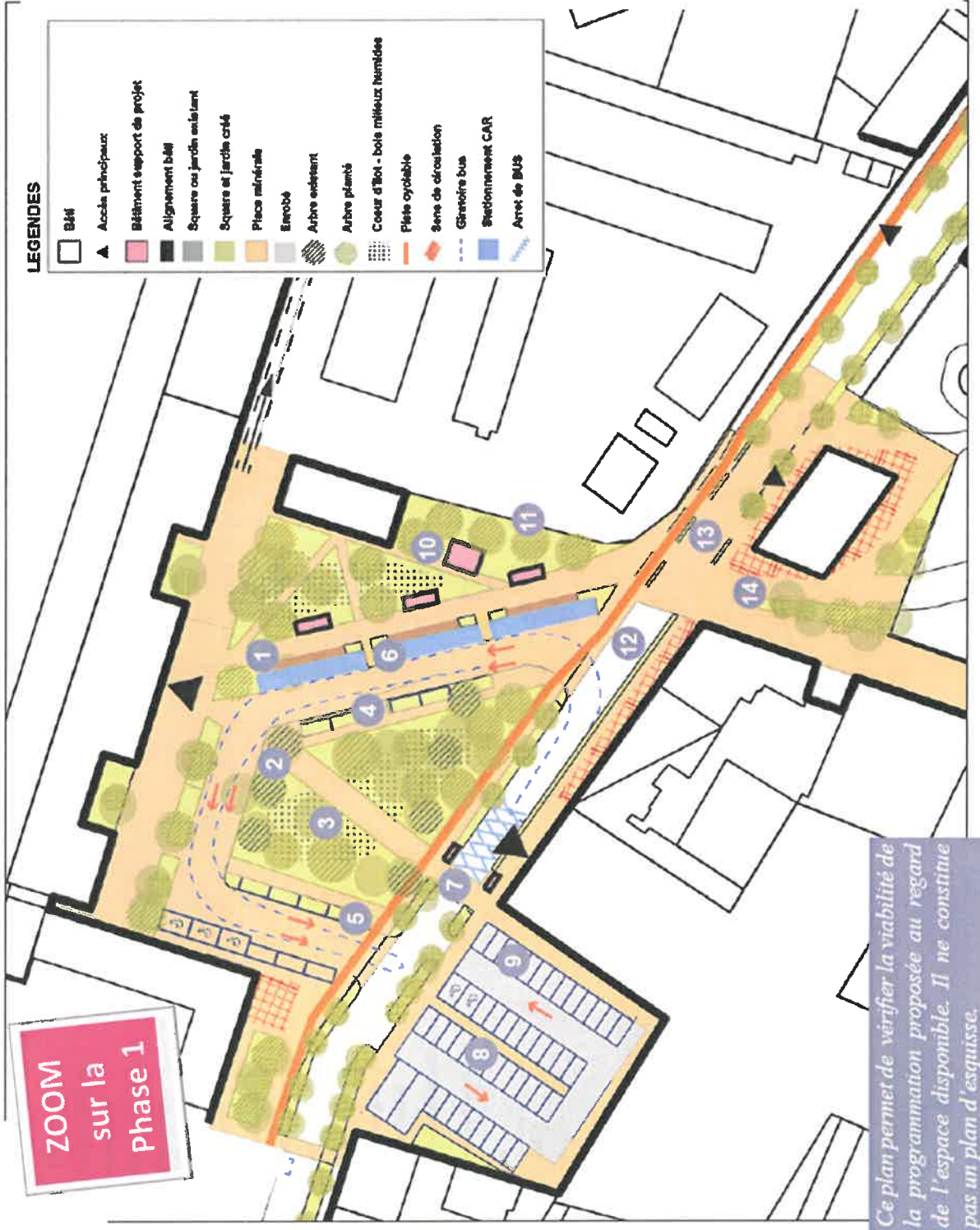


LEGENDES

	Site
	Accès principaux
	Bâtiment support de projet
	Alignement bâti
	Square ou jardin existant
	Square et jardin créés
	Place minérale
	Escroûé
	Arbre existant
	Arbre planté
	Coeur d'îlot - bois milieux humides
	Plaque cyclable
	Sens de circulation
	Girotaire bus
	Stationnement CAR
	Arrêt de BUS



Situation actuelle



LEGENDES

	Bât
	Accès principaux
	Bâtiment support de projet
	Alignement bâti
	Square ou jardin existant
	Square et jardins créés
	Place minérale
	Enrobé
	Arbre existant
	Arbre plantés
	Coeur d'Ilot - bois milieux humides
	Piste cyclable
	Sens de circulation
	Général bus
	Stationnement CAR
	Arrêt de BUS

1. Chemin continu accompagné par une perspective visuelle vers la Maison de Célestin
2. Conservation des arbres existants
3. Esplanade plantée en creux qui offre de l'ombre et qui participe à la gestion des eaux de pluie
4. 5 Emplacements Taxis
5. 10 Emplacements Dépose-minute
6. Trois bus se stationnent près d'un quai rectiligne.
7. Marquage au sol du parcours piéton
8. Les parkings de la MCP/B9 sont reportés parking de Bel air & cinéma (35 pl. seront reportées)
9. Le nouveau parking comprend : 16 pl. entreprises (4 pl. PMR MCP/B9 + 2 pl. DREAL+ 8 pl. TER/SNCF + 2 pl. véhicules de location) + 32 pl. zones bleues (dont 2 pl. véhicules électriques)
10. Muret supprimé, parcelle à négocier (SNCF)
11. Clôture transparente doublée d'une haie plantée
12. Voie double sens rétrécie et ralentie par un système de plateau
13. Continuité de traitement de sol qui va chercher jusque l'entrée du Square de La Française pour sécuriser le parcours de marche
14. Grille supprimée

ZOOM
sur la
Phase 1

Ce plan permet de vérifier la viabilité de la programmation proposée au regard de l'espace disponible. Il ne constitue pas un plan d'esquisse.

Parvis de la gare

Phase 1
2024 - 2026

phase 1 - un nouveau parvis pour la gare

1 Réorganiser

Les stationnements sont reportés mais les taxis peuvent toujours stationner et un dépose-minute existe au devant de l'entrée de la gare

2 Paysager

Un jardin en creux offre un espace de pause à l'ombre et participe à la gestion des eaux de pluie. L'espace rappelle la forêt de Sologne.

3 Faciliter

Tous les modes de transport ont leur place attirée. Les bus sont visibles dès la sortie de la gare.

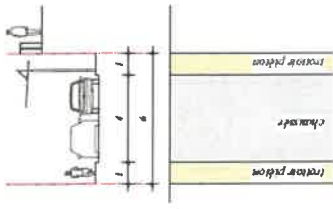
4 Orienter

Un cheminement continu accompagne le regard vers la Maison de Célestin : le parcours du piéton est sécurisé et guidé par la perspective

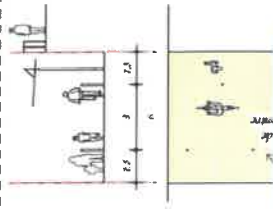


Rue Bernard Palissy

situation existante



situation projetée

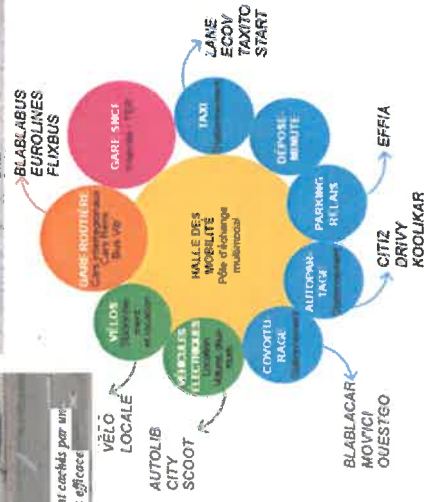


aménagement d'un revêtement continu partagé par l'ensemble des usagers (desserte véhiculée locale et ponctuelle, cycles, piétons) - du mobilier pourra permettre de distinguer clairement la zone citrillée



Parvis de la gare

phase 2 - transformer la gare existante en Pôle d'Échange Multimodal



Phase 2 2024 - 2030

1 Libérer

Pour libérer un espace piéton continu et une perspective visuelle, 2 bâtiments sont démolis

2 Relocaliser

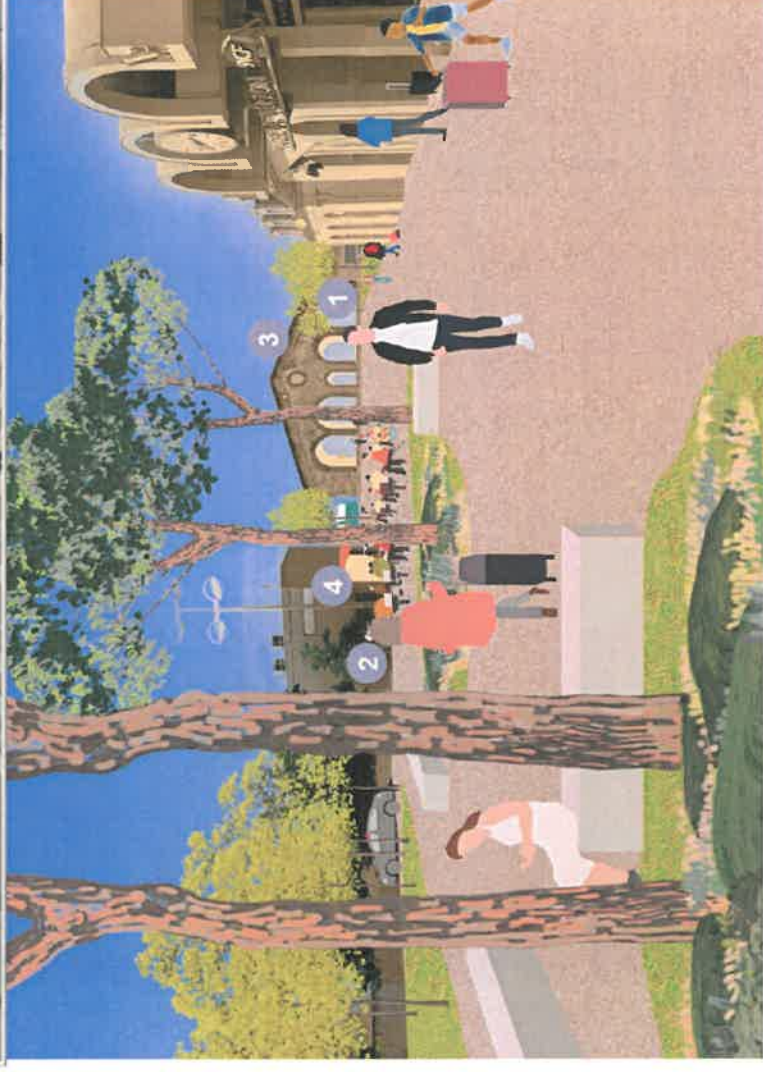
Certaines activités, comme les services sociaux SNCF qui occupent actuellement le RDC du bâtiment Télécoms devront être relocalisées

3 Réhabiliter

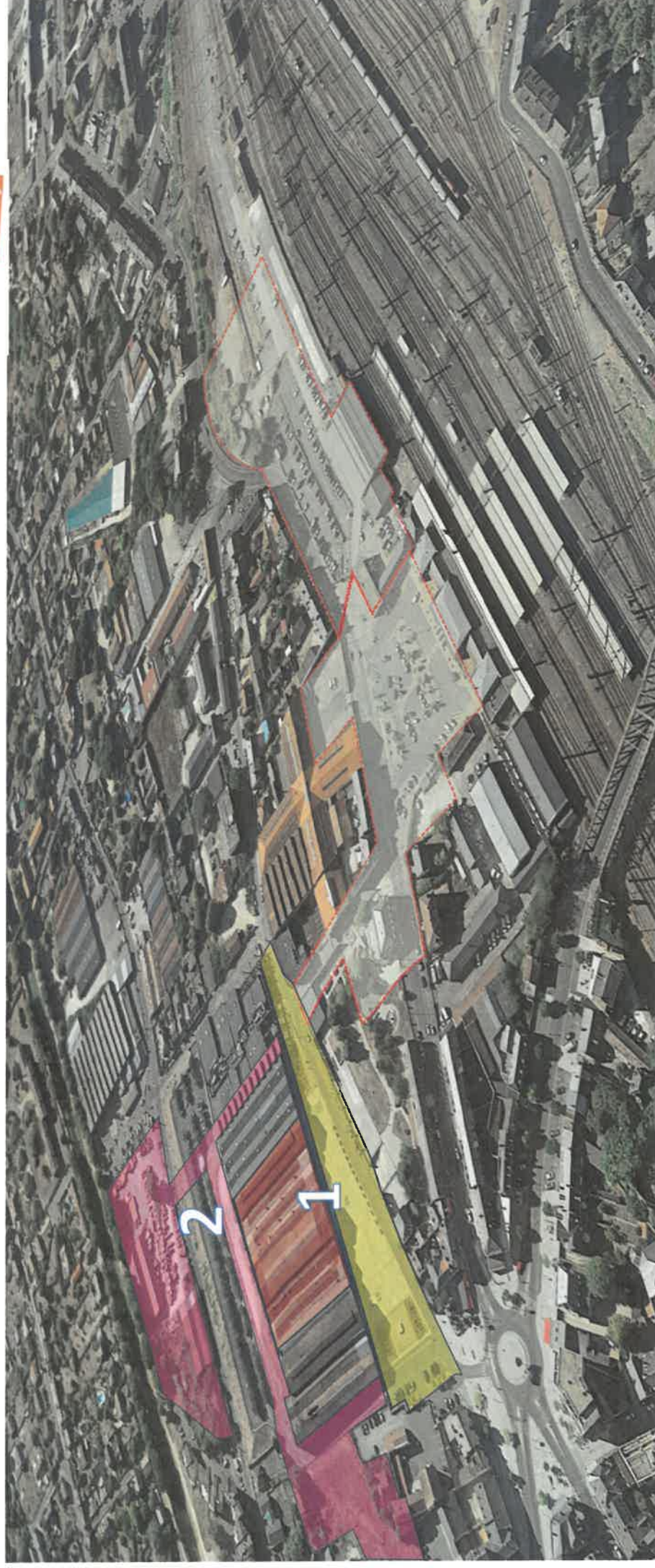
Témoin de l'architecture ferroviaire du passé, la Halle Sernam est de nouveau active par de nouveaux services de transport

4 Activer

De nouvelles activités prennent place sur le parvis et permettent de l'animer



« Site pilote gare » Avenant ACV2 – les sites concernés pour



**Le B3 - L'esplanade de la Française et finir la rénovation du clos couvert (Phase 1)
Côté sud du B3, Bas de grange, liaison Canal de Berry, fours à globe (Phase 2)**

Site de la Société Française B3

Faire du secteur la vitrine du dynamisme culturel et économique de la ville



L'eplanade de la Société Française

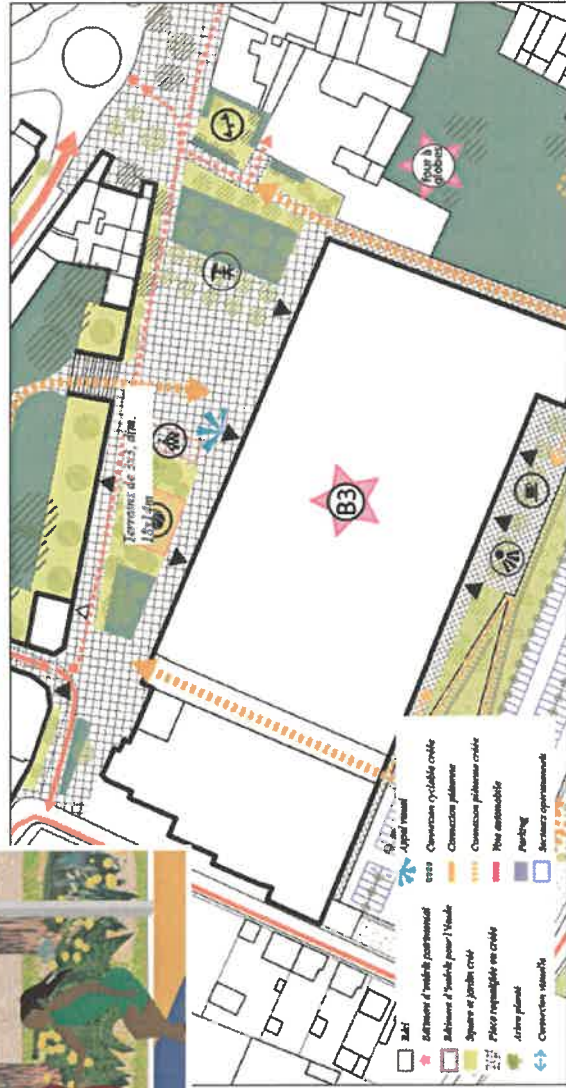


Extension du musée par la ville sur le même temps

Phase 1
2024 - 2026



- Eplanade de la Française
- Passage de la rue de la Société Française en accès limité : riverains et véhicule de service
 - Requalification de la rue de la Société Française en espace à priorité piétonne par la continuité de la matérialité de sol
 - Désimperméabilisation de la place et plantations
 - Implantation de mobiliers de détente (assises, tables...) de jeux, de sports (terrain type 3x3).





Évolution des Places à Grange



2004 - Four et Obélis Nord - Le Four national et ancien va être réhabilité pour accueillir les logements et permettre de nouvelles constructions



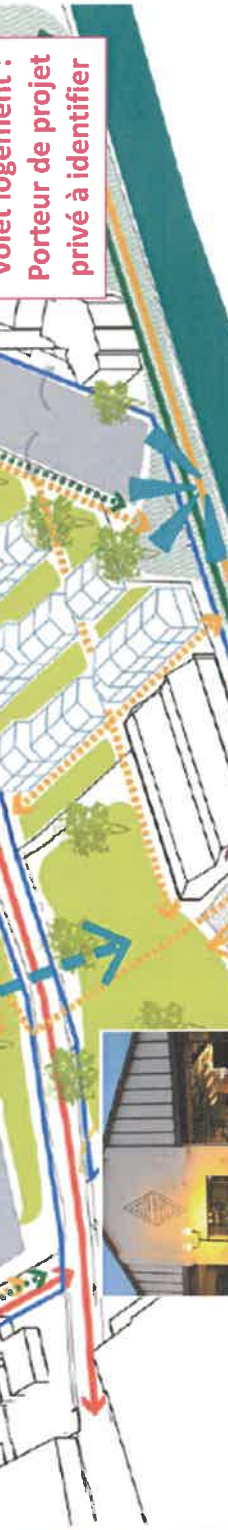
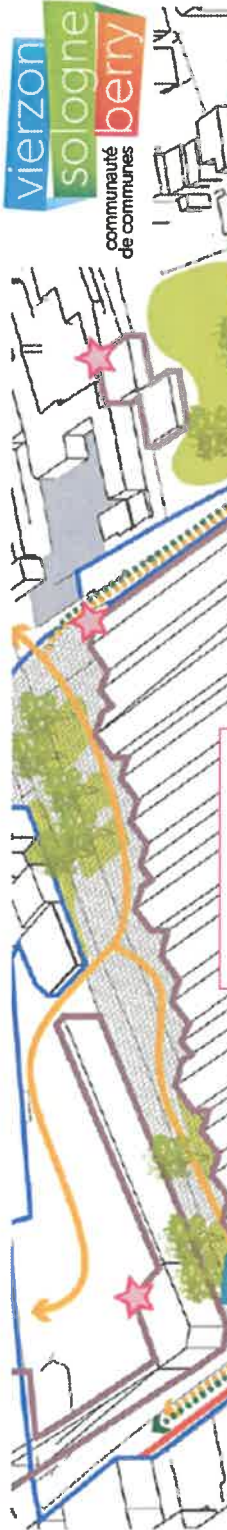
2004 - Four et Obélis Nord - Le Four national et ancien va être réhabilité pour accueillir les logements et permettre de nouvelles constructions



2004 - Four et Obélis Nord - Le Four national et ancien va être réhabilité pour accueillir les logements et permettre de nouvelles constructions



Compléments de la rue intérieure du B3



viezion
sologne
communauté
de communes
berry

Phase 2
2024 - 2030

Volet logement :
Porteur de projet
privé à identifier

- Bât
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment d'intérêt pour l'étude
- Square et jardins créés
- Place suspendue ou créée
- Arbre planté
- Connexion visuelle
- Appel visuel
- Connexion cyclable créée
- Connexion piétonne
- Connexion plateforme créée
- Rue automobile
- Parcings
- Serveurs opérationnels

Secteur B3, bas de grange
Permettre les continuités entre les différents plateaux : entre économie, culture et habiter

Etude urbaine Avenant ACV2 2023 – 2026 les autres secteurs à aménager pour 2026 à 2030



Aménager des zones de rencontres

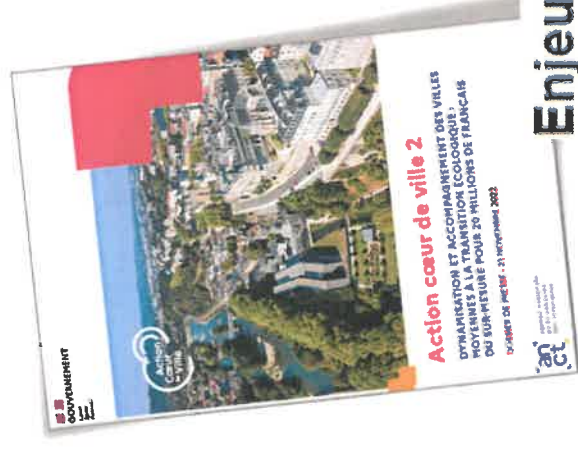
- FORUM – LA MARINA
- SQUARE MÉDIATHÈQUE PAUL ELUARD

Relier le centre ancien au canal du Berry

- PLACES FOCH ET BRIAND, AIMÉ CÉSAIRE

Apaiser les voies structurantes

- AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE



Enjeux

requalification des voiries

Végétalisation des espaces publics

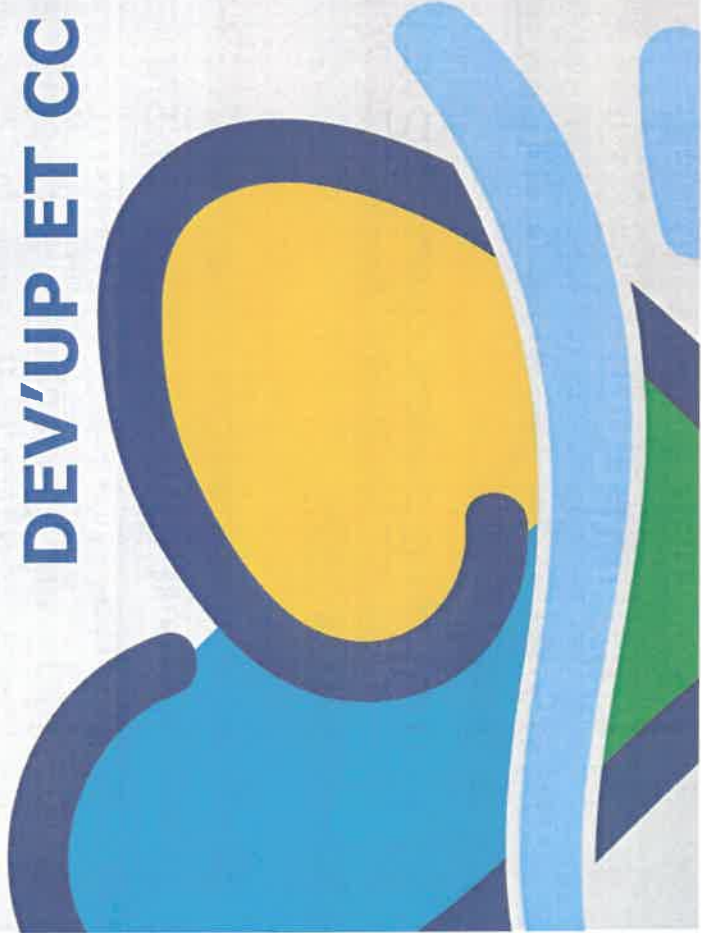
planter les rues

Créer des liaisons douces

Rafraîchir et désimpermeabiliser la ville

CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE

LA REGION CENTRE – VAL DE LOIRE, DEV'UP ET CC VIERZON SOLOGNE BERRY



LA RÉGION AU CŒUR DES TERRITOIRES

centre-valde Loire.fr



Rappel du contexte des conventions de partenariat économique et des objectifs

Contexte

- Approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) en novembre 2022 par la Région : priorité 21 « *impulser et animer les synergies entre la Région et les Intercommunalités dans leur engagement en faveur de l'économie* »
- *La convention s'inscrit également dans le cadre du processus d'élaboration des contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) qui a également été approuvé en session en novembre 2022*

Objectifs des conventions tripartites 2023-2028 :

- Renforcer la mise en œuvre du SRDEII Ambition 2030 sur le territoire de la Communauté de communes,
- Engager un partenariat privilégié en matière de suivi des actions de développement économique entre la Région, DEV'UP et la Communauté de communes,
- Coordonner les interventions économiques de la Région, de DEV'UP et de la Communauté de communes

Contenu de la convention de partenariat économique

3 grands volets et 1 transversal :

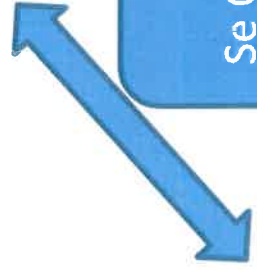
- Volet Animation économique et accompagnement territorial : clarification des rôles de chacun et engagements réciproques
- Volet Aides aux entreprises : intervention économique dans le respect de la loi NOTRe
- Volet Priorités communes d'actions économiques en lien avec le SRDEII et la contribution de la Communauté de communes au SRDEII
- Volet transversal : Suivi des conventions

ANIMATION ECONOMIQUE

Chef de file du développement économique :
élaboration de stratégies et de politiques publiques, définition des cadres d'intervention, accompagnement et financement de projets individuelles et/ou collectifs



RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE



Suivi
Se Coordonner / Collaborer /
Partager / Participer



devup
Centre-Val de Loire
Innovation et Développement des Entreprises



communauté
de communes

Agence régionale qui fédère les acteurs économiques et accompagne les entreprises et les porteurs de projets économiques à potentiel (attractivité, développement à l'international, animation et formation, information et veille économique)

Acteur économique de proximité, intermédiaire clé avec les entreprises pour soutenir les entreprises et l'emploi



communauté
de communes



RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE

AIDES ECONOMIQUES



Compétente pour définir et octroyer les aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques
(L1511-2 CGCT)



Délégation d'octroi pour les aides inférieures à 5 000 € avec le Fonds Partenarial Economie de Proximité
Abondement possible des aides directes régionales

Abondement possible



Compétent pour définir et octroyer les aides à l'immobilier d'entreprises
(L1511-3 CGCT)

Suivi
Se Coordonner / Collaborer / Partager / Participer



PRIORITES COMMUNES ET AXES DE PARTENARIAT

- ≈ **Emploi / Compétences** : développer les compétences adaptées notamment numérique et cybersécurité, former aux transitions (GPECT, DEFI, ...)
- ≈ **Transitions Ecologiques** : diffuser les nouveaux modèles économiques, développer l'économie circulaire (ESS, réemploi, ...)
- ≈ **Innovation et filière** : Détection des projets France 2030, filière numérique, territoire d'industrie, CETIM, PROTOCENTRE, ...
- ≈ **Foncier économique** : prospection, préservation du foncier agricole, offre foncière et immobilière adaptée...
- ≈ **Développement touristique** : montée en qualité de l'offre, transitions..

Suivi

Se Coordonner / Collaborer / Partager / Participer

SUIVI ET ANIMATION DES CONVENTIONS

- ≈ Rencontres régulières entre les équipes Région / Dev'Up / CC Vierzon Sologne Berry
- ≈ Temps d'échanges réguliers entre les Elus pour des bilans et de la prospective



≈> Merci de votre attention



DECISION MODIFICATIVE N°2

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIERZON SOLOGNE BERRY

BUDGET SPANC

Exercice 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET : 20009056100040

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 49

DECISION MODIFICATIVE N°2

voté par nature

BUDGET : SPANC CC SBVF

ANNEE 2023

S O M M A I R E

Pages	
	I - Informations générales - Modalités de vote du budget II- Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses A2- Section d'exploitation - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES			
	A - Eléments du bilan		
	A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.2.1- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Exploitation A5.2.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Investissement		
	D - Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget cumulé. Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile

**EQUILIBRE
FINANCIER
DE LA DECISION
MODIFICATIVE**



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 714.00	3 714.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		3 714.00	3 714.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		3 714.00	3 714.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 781.95	-3 714.00	-3 714.00	61 067.95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	90 000.00			90 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	497.39			497.39
Total des dépenses de gestion des services		155 279.34	-3 714.00	-3 714.00	151 565.34
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 111.06			3 111.06
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 588.94			1 588.94
Total des dépenses réelles d'exploitation		159 979.34	-3 714.00	-3 714.00	156 265.34
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 999.61			9 999.61
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	1 786.08	3 714.00	3 714.00	5 500.08
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 785.69	3 714.00	3 714.00	15 499.69
TOTAL		171 765.03			171 765.03

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

3 263.72

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION

175 028.75

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDI	175 028.75			175 028.75
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
Total des recettes de gestion des services		175 028.75			175 028.75
Total des recettes réelles d'exploitation		175 028.75			175 028.75
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		175 028.75			175 028.75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION

175 028.75

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3 714.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 720.00			14 720.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500.00	3 714.00	3 714.00	4 214.00
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	15 220.00	3 714.00	3 714.00	18 934.00
Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 220.00	3 714.00	3 714.00	18 934.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	15 220.00	3 714.00	3 714.00	18 934.00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

18 934.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section d'exploitation	9 999.61			9 999.61
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	1 786.08	3 714.00	3 714.00	5 500.08
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 785.69	3 714.00	3 714.00	15 499.69
	TOTAL	11 785.69	3 714.00	3 714.00	15 499.69

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

3 434.31

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

18 934.00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3 714.00



**BALANCE
GENERALE**

**DE LA DECISION
MODIFICATIVE**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-3 714.00		-3 714.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 714.00	3 714.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses d'exploitation - Total	-3 714.00	3 714.00	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	
---	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	3 714.00		3 714.00
	Dépenses d'investissement - Total	3 714.00		3 714.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 714.00
---	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	
---	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 714.00	3 714.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
021	Virement de la section d'exploitation			
	Recettes d'investissement - Total		3 714.00	3 714.00

+

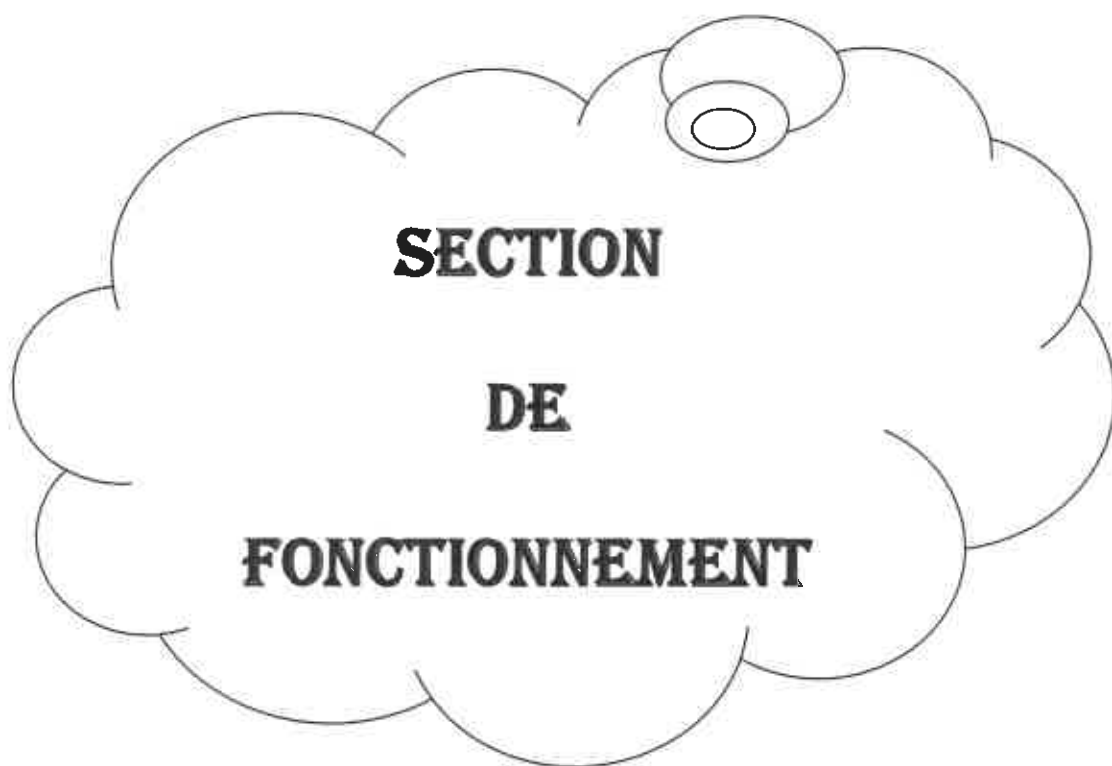
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 714.00
---	-----------------



SECTION

DE

FONCTIONNEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 781.95	-3 714.00	-3 714.00
-60-	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	3 000.00		
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6062	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)			
6063	PRODUITS DE TRAITEMENT			
6066	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 000.00		
	CARBURANTS			
-61-	SERVICES EXTERIEURS	61 531.95	-3 714.00	-3 714.00
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	55 551.95	-3 714.00	-3 714.00
6135	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
	LOCATIONS MOBILIERES			
6156	ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 000.00		
	MAINTENANCE			
6161	PRIMES D'ASSURANCES	280.00		
6168	MULTIRISQUES	250.00		
	AUTRES			
618	DIVERS	4 450.00		
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	250.00		
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6237	ANNONCES ET INSERTIONS			
	PUBLICATIONS			
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	250.00		
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	90 000.00		
-64-	CHARGES DE PERSONNEL	90 000.00		
6411	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	90 000.00		
	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	497.39		
-65-	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	497.39		
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	497.39		
6542	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR			
	CREANCES ETEINTES			
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65	155 279.34	-3 714.00	-3 714.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 111.06		
-67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 111.06		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 111.06		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 588.94		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 588.94		
6817	DOTAT. AMORT. ET PROV. DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	1 588.94		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		159 979.34	-3 714.00	-3 714.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 999.61		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 999.61		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 786.08	3 714.00	3 714.00
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		3 714.00 3 714.00	3 714.00 3 714.00
- 68 - 6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DOTAT. AMORT. ET PROV. DOTAT. AMORT.	1 786.08 1 786.08		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 785.69	3 714.00	3 714.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 785.69	3 714.00	3 714.00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	171 765.03		
--	-------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Ré	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	175 028.75		
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	175 028.75		
7062	PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	175 028.75		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
- 74 - 748	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		175 028.75		
TOTAL DES RECETTES REELLES		175 028.75		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES	D'EXPLOITATION	175 028.75		
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		CUMULEES (Total+RaR+Ré		

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

A decorative cloud-shaped frame with a scalloped border. Inside the frame, the text "SECTION" is centered at the top, and "D'INVESTISSEMENT" is centered below it. At the bottom center of the frame, there is a small graphic of three stacked circles of increasing size from top to bottom, resembling a stylized snowman or a simple figure.

SECTION

D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 720.00		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 720.00		
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ... CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	14 720.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500.00	3 714.00	3 714.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500.00	3 714.00	3 714.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE			
2188	MOBILIER AUTRES	500.00	3 714.00	3 714.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		15 220.00	3 714.00	3 714.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		15 220.00	3 714.00	3 714.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/Art	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		15 220.00	3 714.00	3 714.00
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				3 714.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT			
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT FCTVA			
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	9 999.61		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 999.61		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 786.08	3 714.00	3 714.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 714.00	3 714.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		3 714.00	3 714.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 786.08		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	1 123.00		
28184	MOBILIER	282.08		
28188	AUTRES	381.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		11 785.69	3 714.00	3 714.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 785.69	3 714.00	3 714.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		11 785.69	3 714.00	3 714.00
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				3 714.00

**EQUILIBRE DES
OPERATIONS
FINANCIERES**



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES DEPENSES	A4.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +				
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)			
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)				
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 785.69		
10222 10228	FCTVA Autres fonds Ressources propres externes de l'année (a)			
26 27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b)	11 785.69		
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28 28182 28184 28188	Amortissement des immobilisations MATRIEL DE TRANSPORT MOBILIER AUTRES	1 786.08 1 123.00 282.08 381.00		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
021	Virement de la section de fonctionnement	9 999.61		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	11 785.69				11 785.69

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV 11 785.69
Solde (IV - II)	V 11 785.69

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	A5.2
SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-3 714.00
-60-	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES	
6062	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	
6063	PRODUITS DE TRAITEMENT	
6066	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	
6066	CARBURANTS	
-61-	SERVICES EXTERIEURS	-3 714.00
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	-3 714.00
6135	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	
6156	ENTRETIEN ET REPARATIONS	
6156	MAINTENANCE	
6161	PRIMES D'ASSURANCES	
6168	MULTIRISQUES	
6168	AUTRES	
618	DIVERS	
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	
6237	ANNONCES ET INSERTIONS	
6237	PUBLICATIONS	
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
-64-	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
-65-	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	
6542	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	
6542	CREANCES ETEINTES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
-67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	A5.2
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
6817	DOTAT. AMORT. ET PROV. DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	-3 714.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 714.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 714.00
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	3 714.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. DOTAT. AMORT.	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 714.00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	A5.2
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	
7062	PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
TOTAL DES RECETTES		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		

TOTAL DES RECETTES	D'EXPLOITATION	
---------------------------	-----------------------	--

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	A5.2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ... CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 714.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 714.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	
2188	MOBILIER AUTRES	3 714.00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 714.00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 714.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles	3 714.00

RESTES A REALISER N-1	
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat	3 714.00

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	A5.2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT	
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT FCTVA	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 714.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 714.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 714.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	
28184	MOBILIER	
28188	AUTRES	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 714.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 714.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles	3 714.00

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	A5.2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chapitre / Article	Libellé	Montant
--------------------	---------	---------

RESTES A REALISER N-1	
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	3 714.00


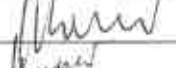
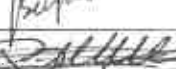
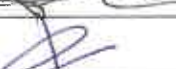
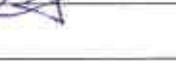






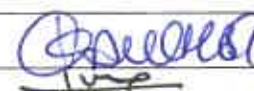
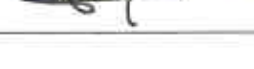


IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°2	D2
BUDGET SPANC	

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session
 A le

Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

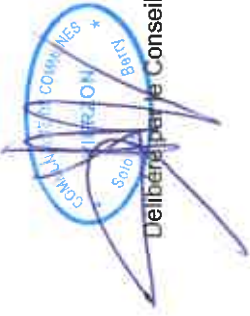
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../....

A... .., le .../.../....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 07/12/2023

Le Président,



Deliberé par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Nombre de Membres en exercice : 47
Nombre de Membres présents : 30
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de suffrages exprimés : 43

VOTES :
Pour 43
Contre 0
Abstention 0
Non participation 0

Date de la convocation : 01/12/2023

A VIERZON, le 07/12/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX

Boris RENE

Nicolas SANSU

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Solange MION

Thibault LHONNEUR

Yann GODARD

Cécile CHANGEUX

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Stéphane SOUBIE

Bernard BAYARD

Alain LEBRANCHU

Corinne OLLIVIER

Michel ARCHAMBAULT

François DUMON

Fabien BERNAGOUT

Jill GAUCHER

Franck MICHOUX

Djamila KAOUES

Pascal LATESSA

Laurent DESNOUES

Jacques TORU

Arrivée en cours de séance :
Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

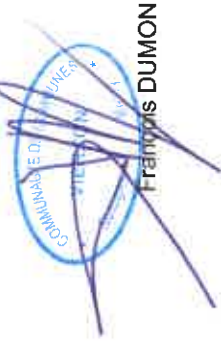
Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Stance,



Delphine PIETU

Le Président,



COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
FRANÇOIS DUMON



DECISION MODIFICATIVE N°3

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIERZON SOLOGNE BERRY

BUDGET TOURISME ET CONGRES

Exercice 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET : 20009056100032

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE N°3

voté par nature

BUDGET : TOURISME ET CONGRES CC SBVF

ANNEE 2023

S O M M A I R E

Pages	
	I - Informations d'ordre général A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget II - Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement- Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes B1- Section d'investissement- Détail des dépenses B2- Section d'investissement- Détail des recettes B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		Joint.	Ss Obj
	A - Eléments du bilan		
	A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement) A1- Présentation croisée par fonction (investissement)		
	D - Arrêté et signatures		
	D2- Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec / sans les programmes d'équipement, (1)
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - avec / sans vote formel sur chacun des chapitres. (1)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

IV - La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

- V - Le présent budget a été voté :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
 - avec reprise anticipée des résultats

(2) Mention complétée ou rayer la mention inutile

**EQUILIBRE DES
OPERATIONS
FINANCIERES**



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	38 000.00	38 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		38 000.00	38 000.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	130 067.42	130 067.42
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		130 067.42	130 067.42
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		168 067.42	168 067.42

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	609 473.98	12 187.52	12 187.52	621 661.50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	508 500.16	-16 000.00	-16 000.00	492 500.16
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 179.05	18 000.00	18 000.00	138 179.05
Total des dépenses de gestion courante		1 238 153.19	14 187.52	14 187.52	1 252 340.71
66	CHARGES FINANCIERES	8 771.29	7 000.00	7 000.00	15 771.29
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20	1 000.00	1 000.00	6 568.20
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 441.58			9 441.58
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 261 934.26	22 187.52	22 187.52	1 284 121.78
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 331.69	15 812.48	15 812.48	56 144.17
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	63 938.89			63 938.89
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		104 270.58	15 812.48	15 812.48	120 083.06
TOTAL		1 366 204.84	38 000.00	38 000.00	1 404 204.84

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 404 204.84
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 550.00			6 550.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	119 000.00			119 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	146 000.00			146 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	720 500.00	38 000.00	38 000.00	758 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	267 500.00			267 500.00
Total des recettes de gestion courante		1 259 550.00	38 000.00	38 000.00	1 297 550.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	568.20			568.20
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 260 118.20	38 000.00	38 000.00	1 298 118.20
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	250.00			250.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250.00			250.00
TOTAL		1 260 368.20	38 000.00	38 000.00	1 298 368.20

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	105 836.64
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 404 204.84
--	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	119 833.06
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 625.80			6 625.80
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00			43 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	869 300.32	130 067.42	130 067.42	999 367.74
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	918 926.12	130 067.42	130 067.42	1 048 993.54
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	30 121.69			30 121.69
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR				
	Total des dépenses financières	30 121.69			30 121.69
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	949 047.81	130 067.42	130 067.42	1 079 115.23
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	250.00			250.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	250.00			250.00
TOTAL		949 297.81	130 067.42	130 067.42	1 079 365.23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	60 877.26
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 140 242.49
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	615 610.36	14 442.75	14 442.75	630 053.11
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	143 262.52			143 262.52
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33			117 248.33
	Total des recettes d'équipement	876 121.21	14 442.75	14 442.75	890 563.96
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		99 812.19	99 812.19	99 812.19
1068	Excédents de fonct. capitalisés	29 783.28			29 783.28
165	Dépôts et cautionnements reçus				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
	Total des recettes financières	29 783.28	99 812.19	99 812.19	129 595.47
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	905 904.49	114 254.94	114 254.94	1 020 159.43
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 331.69	15 812.48	15 812.48	56 144.17
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	63 938.89			63 938.89
	Total des recettes d'ordre d'investissement	104 270.58	15 812.48	15 812.48	120 083.06
TOTAL		1 010 175.07	130 067.42	130 067.42	1 140 242.49

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 140 242.49
---	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	119 833.06
---	------------

A graphic of a scroll with a title. The scroll is white with a black outline and has a grey shadow on the left side. The text is centered on the scroll.

**BALANCE
GENERALE**

**DE LA DECISION
MODIFICATIVE**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 187.52		12 187.52
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-16 000.00		-16 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 000.00		18 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	7 000.00		7 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		15 812.48	15 812.48
	Dépenses de fonctionnement - Total	22 187.52	15 812.48	38 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 000.00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	130 067.42		130 067.42
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
	Dépenses d'investissement - Total	130 067.42		130 067.42

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 067.42
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 000.00		38 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total	38 000.00		38 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 000.00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	99 812.19		99 812.19
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	14 442.75		14 442.75
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		15 812.48	15 812.48
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Recettes d'investissement - Total	114 254.94	15 812.48	130 067.42

+

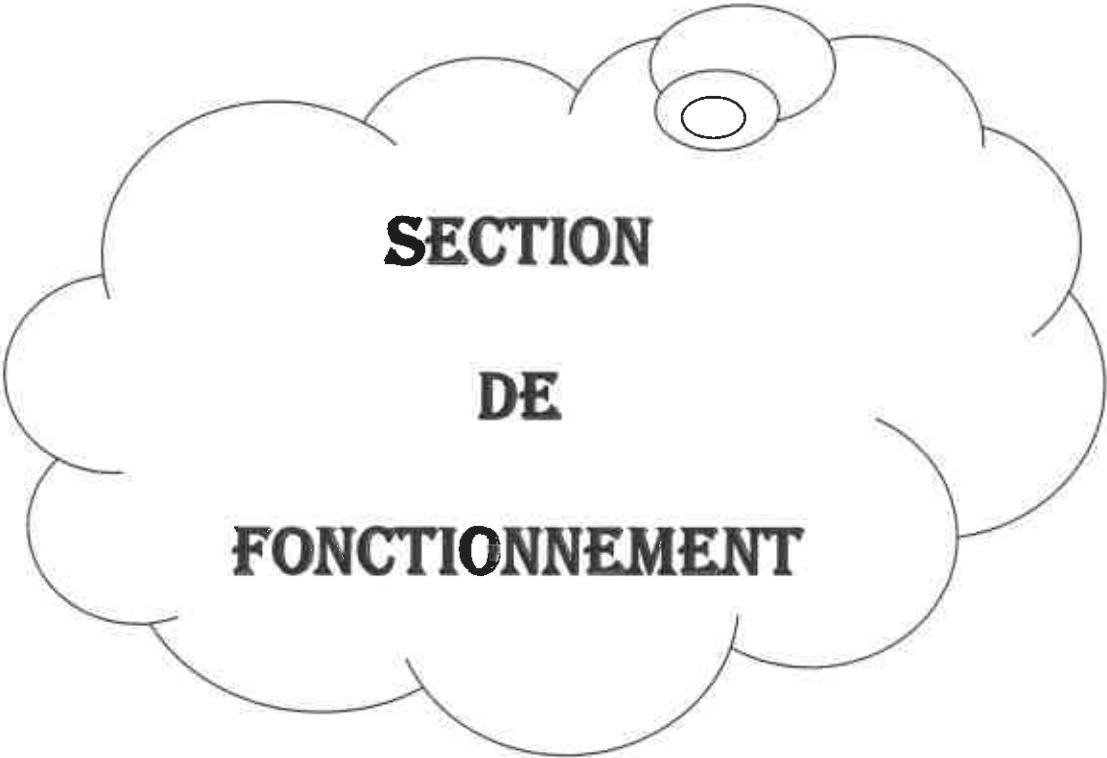
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 067.42
---	-------------------



SECTION

DE

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	609 473.98	12 187.52	12 187.52
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	153 948.95	9 187.52	9 187.52
6011	ACHATS STOCKES - MATIERES PREMIERES MATIERES PREMIERES ET			
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	920.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60612	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 850.00		
	ENERGIE - ELECTRICITE	43 200.00		
60621	FOURNITURES NON STOCKEES			
60622	COMBUSTIBLES	500.00		
60623	CARBURANTS			
60624	ALIMENTATION	200.00		
60628	PRODUITS DE TRAITEMENT	100.00		
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	7 000.00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60632	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 850.00		
60633	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 700.00		
60636	FOURNITURES DE VOIRIE			
	VETEMENTS DE TRAVAIL	250.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 250.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 000.00		
6078	ACHATS DE MARCHANDISES AUTRES MARCHANDISES	77 128.95	9 187.52	9 187.52
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	232 892.07		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	20 937.40		
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS			
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	28 500.00		
6132	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS IMMOBILIERES	98 702.36		
	LOCATIONS MOBILIERES	37 255.02		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	4 800.00		
615221	BATIMENTS PUBLICS	11 000.00		
615228	AUTRES BATIMENTS	1 200.00		
615231	VOIRIES	600.00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERES AUTRES BIENS MOBILIERES	2 050.00		
6156	MAINTENANCE	18 245.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR			
6161	PRIMES D'ASSURANCE			
6162	MULTIRISQUES	2 469.79		
6168	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	2 580.00		
	AUTRES	2 902.50		
617	ETUDES ET RECHERCHES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	650.00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	500.00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	500.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	212 347.96	3 000.00	3 000.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6226	HONORAIRES	200.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	10 000.00		
6232	FETES ET CEREMONIES			
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	500.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	16 758.20		
6237	PUBLICATIONS	500.00		
6238	DIVERS	18 200.00		
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6241	TRANSPORTS DE BIENS			
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6256	MISSIONS	1 900.00		
6257	RECEPTIONS	1 900.00		
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 500.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	350.00		
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 670.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	27 800.00	3 000.00	3 000.00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	500.00		
	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	109 569.76		
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	8 000.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 285.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
	IMPOTS DIRECTS			
63512	TAXES FONCIERES	285.00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	10 000.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	508 500.16	-16 000.00	-16 000.00
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 840.00	-6 000.00	-6 000.00
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	16 840.00	-6 000.00	-6 000.00
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 508.53		
	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.			
63310	TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	1 587.95		
63311	TAXE/TRANSPORTS NON TITULAIRES	21.19		
63320	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	1 443.59		
63321	COTISATIONS PATRONALES FNAL NON TITULAIRES	19.26		

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
63360	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	2 598.46		
63361	COTISATIONS CNFPT NON TITULAIRE	34.67		
63362	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	3 803.41		
-64 -	CHARGES DE PERSONNEL	482 151.63	-10 000.00	-10 000.00
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	PERSONNEL TITULAIRE			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	241 248.43		
641120	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	9 312.00		
641121	SUPPLEMENT FAMILIAL	3 680.52		
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation			
641180	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	4 435.44		
641182	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	48 561.24		
	PERSONNEL NON TITULAIRE			
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	29 800.00	-5 000.00	-5 000.00
641310	REMUNERATION			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
64510	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES	44 982.28		
64511	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE NON TITULAIRE	1 211.45		
64531	COTISATIONS PATRONALES CNRACL	89 646.98	-5 000.00	-5 000.00
64534	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC	161.78		
64535	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	2 794.06		
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	500.00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	4 261.44		
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES AUX A.S.S.E.D.I.C.	156.01		
64732				
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE			
64750	MEDECINE DU TRAVAIL	1 400.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 179.05	18 000.00	18 000.00
-65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 179.05	18 000.00	18 000.00
	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...			
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage			
	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0.35		
6542	CREANCES ETEINTES	1 220.70		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			
	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 000.00		
657341				
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	108 958.00	18 000.00	18 000.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE AUTRES			
65888				
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		1 238 153.19	14 187.52	14 187.52
(a)=011+012+014+65+656				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
66	CHARGES FINANCIERES	8 771.29	7 000.00	7 000.00
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	8 771.29	7 000.00	7 000.00
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE	8 771.29		
	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES			
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS		7 000.00	7 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20	1 000.00	1 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20	1 000.00	1 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 568.20	1 000.00	1 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 441.58		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 441.58		
6817	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT			
	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	9 441.58		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 261 934.26	22 187.52	22 187.52

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 331.69	15 812.48	15 812.48
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 331.69	15 812.48	15 812.48
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 938.89		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	63 938.89		
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	63 938.89		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		104 270.58	15 812.48	15 812.48
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		104 270.58	15 812.48	15 812.48
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel		1 366 204.84	38 000.00	38 000.00
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+				38 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 550.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	6 550.00		
6419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	6 550.00		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	119 000.00		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	119 000.00		
7062	PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	38 000.00		
70632	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CAR. SPORTIF ET LO A CARACTERE DE LOISIRS	59 500.00		
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	13 500.00		
	AUTRES PRODUITS			
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	8 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES	146 000.00		
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	146 000.00		
7362	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICES TAXES DE SEJOUR	146 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	720 500.00	38 000.00	38 000.00
- 74 - 744	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FCTVA	720 500.00	38 000.00	38 000.00
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	20 500.00	8 000.00	8 000.00
74751	GFP DE RATTACHEMENT	700 000.00	30 000.00	30 000.00
7478	AUTRES ORGANISMES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	267 500.00		
- 75 - 752	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES	267 500.00 162 500.00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	105 000.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 259 550.00	38 000.00	38 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	568.20		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
- 77 - 773 7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	568.20 568.20		
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 260 118.20	38 000.00	38 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250.00		
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTE DE RESULTA	250.00 250.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		250.00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell	1 260 368.20	38 000.00	38 000.00
---	---------------------	------------------	------------------

RESTES A REALISER N-1			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+			38 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	



SECTION

D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 625.80		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 625.80		
2031 2033	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION			
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 625.80		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 000.00		
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00		
2041582	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	43 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	869 300.32	130 067.42	130 067.42
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	869 300.32	130 067.42	130 067.42
2121 2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	122 744.00		
2135 2138	CONSTRUCTIONS INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST. AUTRES CONSTRUCTIONS	10 000.00 418 884.56	146 600.42	146 600.42
2151 2152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE INSTALLATIONS DE VOIRIE			
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	4 720.00		
	IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS.			
21735 21738	CONSTRUCTIONS CONSTRUCTIONS INSTAL. GEN., AGENC., AMENAG. AUTRES CONSTRUCTIONS			
217538	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES RESEAUX	260.00		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2181 2182 2183 2184 2188	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	728.30 108 400.00 5 631.67 8 133.20 189 798.59	-16 533.00	-16 533.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		918 926.12	130 067.42	130 067.42

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
- 10 - 1068	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	30 121.69		
- 16 - 1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	30 121.69 30 121.69		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICL			
- 26 - 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TITRES DE PARTICIPATION			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	30 121.69		
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	949 047.81	130 067.42	130 067.42

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250.00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	250.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250.00		
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT			
139141	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS COMMUNES MEMBRES DU GFP	250.00		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28135	CONSTRUCTIONS			
28138	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS			
281578	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
281728	IMMO.CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO.			
281735	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS			
281758	INSTALL. GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS			
281784	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH. MOBILIER			
28184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28188	MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	<i>Charges transférées</i>			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	250.00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles	949 297.81	130 067.42	130 067.42
--	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1	
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré	130 067.42

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	615 610.36	14 442.75	14 442.75
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	615 610.36	14 442.75	14 442.75
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	92 748.69		
1322	REGIONS	65 157.70	14 442.75	14 442.75
1323	DEPARTEMENTS	131 915.42		
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	325 788.55		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	143 262.52		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	143 262.52		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	143 262.52		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33		
21578	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
21735	IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS. CONSTRUCTIONS CONSTRUCTIONS INSTAL. GEN., AGENC., AMENAG. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	90 333.33		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 915.00		
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	876 121.21	14 442.75	14 442.75
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	29 783.28	99 812.19	99 812.19
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 783.28	99 812.19	99 812.19
10222	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.		99 812.19	99 812.19
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	29 783.28		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	29 783.28	99 812.19	99 812.19
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	905 904.49	114 254.94	114 254.94

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 331.69	15 812.48	15 812.48
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 331.69	15 812.48	15 812.48
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 938.89		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	63 938.89		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES	3 356.65		
28041412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 093.33		
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 415.00		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 302.87		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	233.11		
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			
	CONSTRUCTIONS			
28135	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	600.90		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	2 521.00		
	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI			
28142	IMMEUBLES DE RAPPORT			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	334.00		
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	2 198.43		
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	980.00		
	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO.			
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	510.00		
281732	IMMEUBLES DE RAPPORT			
281735	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	630.00		
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 534.00		
281784	MOBILIER	188.00		
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	66.71		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	11 291.66		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	799.83		
28184	MOBILIER	3 861.48		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 021.92		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		104 270.58	15 812.48	15 812.48
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		104 270.58	15 812.48	15 812.48
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles)		1 010 175.07	130 067.42	130 067.42

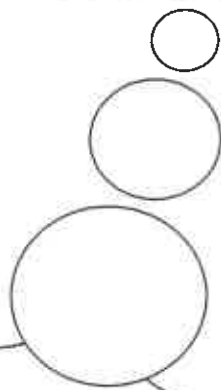
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
	RESTES A REALISER N-1			
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré			130 067.42



ANNEXES

**VUE D'ENSEMBLE
GENERALE
REPARTITION
PAR
FONCTION**



IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles	130 067.42		130 067.42
	Equipements municipaux	130 067.42		130 067.42
	Equip. non municipaux			
	Opérations financières			
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice	130 067.42		130 067.42
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	130 067.42		130 067.42
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	130 067.42	115 624.67	14 442.75
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	130 067.42	115 624.67	14 442.75

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Total dépenses de l'exercice	38 000.00	22 812.48	15 187.52
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	38 000.00	22 812.48	15 187.52
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	38 000.00		38 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	38 000.00		38 000.00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		130 067.42		130 067.42
Dépenses réelles		130 067.42		130 067.42
10 16 20 204 21 26	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	130 067.42		130 067.42
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		130 067.42	115 624.67	14 442.75
Recettes réelles		114 254.94	99 812.19	14 442.75
024 10 13 16 21	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 812.19 14 442.75	99 812.19	14 442.75
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		15 812.48	15 812.48	
021 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	15 812.48	15 812.48	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		38 000.00	22 812.48	15 187.52
Dépenses réelles		22 187.52	7 000.00	15 187.52
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 187.52		12 187.52
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-16 000.00		-16 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 000.00		18 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	7 000.00	7 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre		15 812.48	15 812.48	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 812.48	15 812.48	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		38 000.00		38 000.00
Recettes réelles		38 000.00		38 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 000.00		38 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

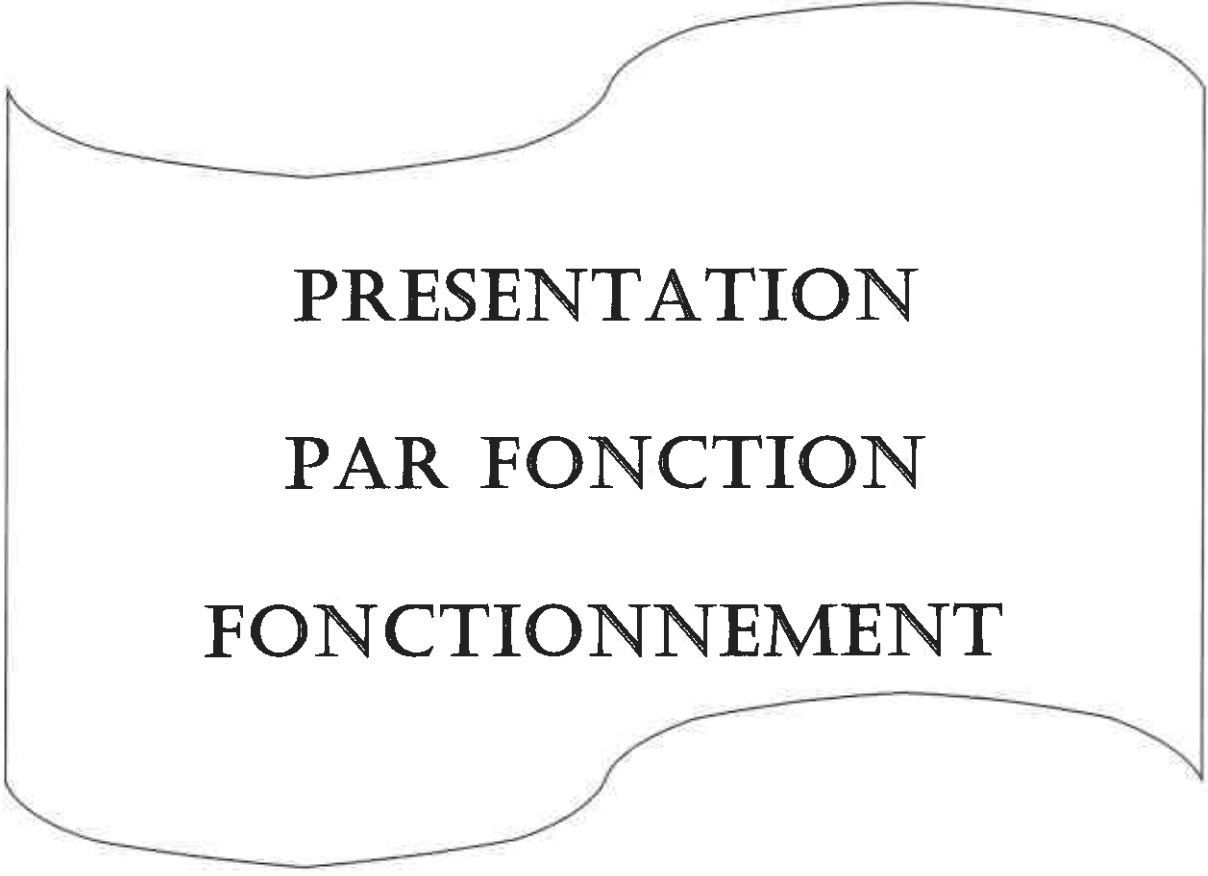
FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		38 000.00	22 812.48	15 187.52
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		38 000.00	22 812.48	15 187.52
RECETTES				
Total recettes de l'exercice		38 000.00		38 000.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes		38 000.00		38 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		38 000.00	22 812.48	15 187.52
Dépenses réelles		22 187.52	7 000.00	15 187.52
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 187.52		12 187.52
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-16 000.00		-16 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 000.00		18 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	7 000.00	7 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre		15 812.48	15 812.48	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 812.48	15 812.48	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		38 000.00		38 000.00
Recettes réelles		38 000.00		38 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 000.00		38 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			



PRESENTATION

PAR FONCTION

FONCTIONNEMENT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

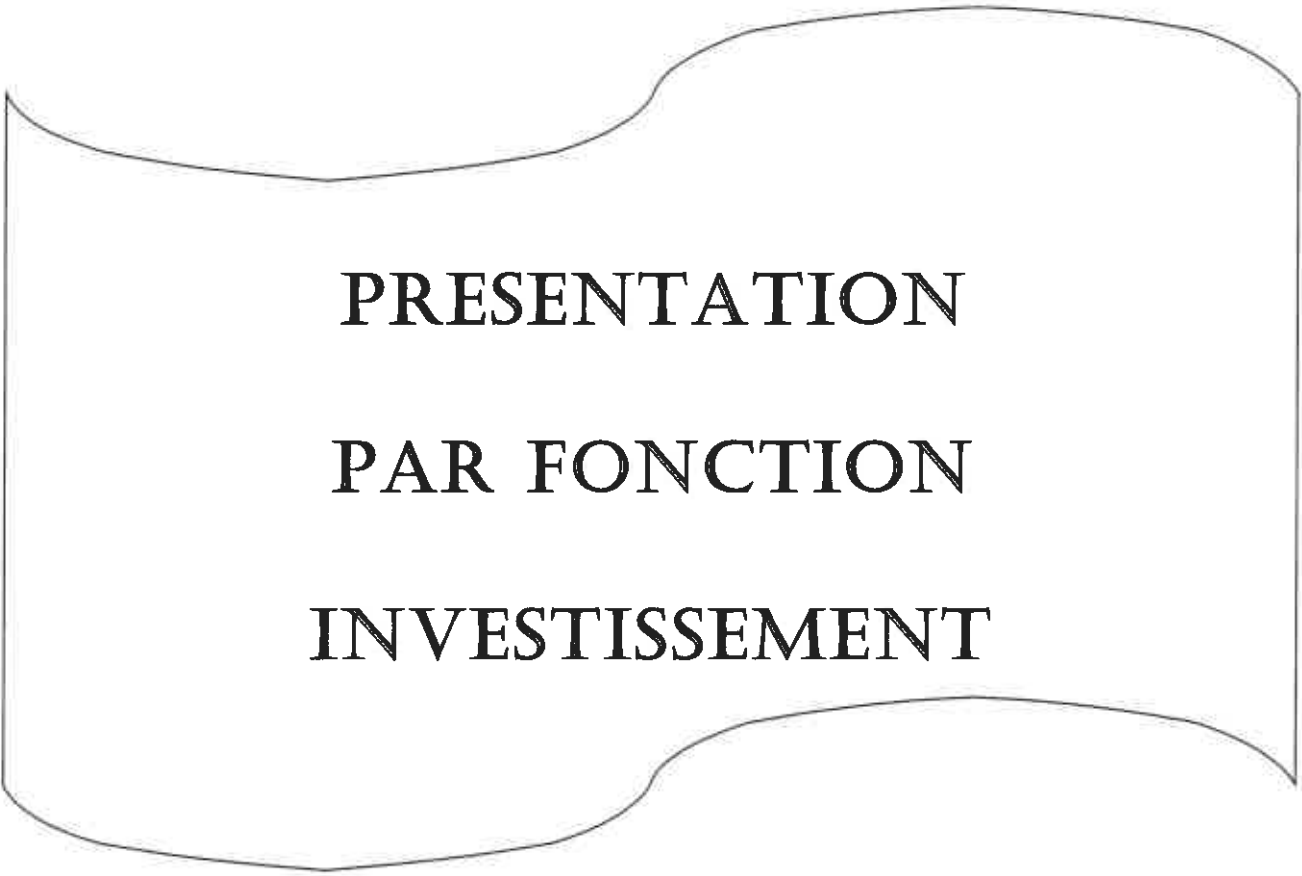
FONCTIONNEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		22 812.48	22 812.48
Dépenses de l'exercice		22 812.48	22 812.48
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
66	CHARGES FINANCIERES	7 000.00	7 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 812.48	15 812.48
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-22 812.48	-22 812.48

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	95 AIDES AU TOURISME
DEPENSES		15 187.52	15 187.52
Dépenses de l'exercice		15 187.52	15 187.52
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 187.52	12 187.52
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-16 000.00	-16 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 000.00	18 000.00
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	1 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		38 000.00	38 000.00
Recettes de l'exercice		38 000.00	38 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 000.00	38 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		22 812.48	22 812.48



**PRESENTATION
PAR FONCTION
INVESTISSEMENT**

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles	130 067.42		130 067.42
	Equipements municipaux	130 067.42		130 067.42
	Equip. non municipaux			
	Opérations financières			
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice	130 067.42		130 067.42
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	130 067.42		130 067.42
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	130 067.42	115 624.67	14 442.75
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	130 067.42	115 624.67	14 442.75

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		130 067.42		130 067.42
Dépenses réelles		130 067.42		130 067.42
10 16 20 204 21 26	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	130 067.42		130 067.42
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		130 067.42	115 624.67	14 442.75
Recettes réelles		114 254.94	99 812.19	14 442.75
024 10 13 16 21	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 812.19 14 442.75	99 812.19	14 442.75
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		15 812.48	15 812.48	
021 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	15 812.48	15 812.48	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
	DEPENSES		
	Dépenses de l'exercice		
040 10 16	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	115 624.67	115 624.67
	Recettes de l'exercice	115 624.67	115 624.67
021 024 040 10 13 16	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 812.48 99 812.19	15 812.48 99 812.19
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	SOLDE	115 624.67	115 624.67

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	95 AIDES AU TOURISME
	DEPENSES	130 067.42	130 067.42
	Dépenses de l'exercice	130 067.42	130 067.42
20 204 21 26	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	130 067.42	130 067.42
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	14 442.75	14 442.75
	Recettes de l'exercice	14 442.75	14 442.75
13 16 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 442.75	14 442.75
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	SOLDE	-115 624.67	-115 624.67

**EQUILIBRE DES
OPERATIONS
FINANCIERES**



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +		30 371.69		
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	30 121.69		
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	30 121.69		
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	250.00		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10 1068	Reversement de dotations, fonds divers et réserves EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	<i>250.00</i>		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	30 371.69			30 371.69

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		104 270.58	115 624.67	115 624.67
10222	FCTVA		99 812.19	99 812.19
10223	TLE			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
	Ressources propres externes de l'année (a)		99 812.19	99 812.19
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subvent ¹ invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b)	104 270.58	15 812.48	15 812.48
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>			
27	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	63 938.89		
28031	<i>FRAIS D'ETUDES</i>	3 356.65		
28041412	<i>BATIMENTS ET INSTALLATIONS</i>	1 093.33		
28041582	<i>BATIMENTS ET INSTALLATIONS</i>	8 415.00		
28051	<i>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES</i>	1 302.87		
28121	<i>PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES</i>	233.11		
28128	<i>AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS</i>			
28135	<i>INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS</i>	600.90		
28138	<i>AUTRES CONSTRUCTIONS</i>	2 521.00		
28142	<i>IMMEUBLES DE RAPPORT</i>			
28152	<i>INSTALLATIONS DE VOIRIE</i>	334.00		
281578	<i>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE</i>	2 198.43		
28158	<i>AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.</i>	980.00		
281728	<i>AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS</i>	510.00		
281732	<i>IMMEUBLES DE RAPPORT</i>			
281735	<i>INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS</i>	630.00		
281758	<i>AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.</i>	1 534.00		
281784	<i>MOBILIER</i>	188.00		
281788	<i>AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI</i>	66.71		
28182	<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	11 291.66		
28183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE</i>	799.83		
28184	<i>MOBILIER</i>	3 861.48		
28188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	24 021.92		
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	40 331.69	15 812.48	15 812.48

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	219 895.25				219 895.25

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 30 371.69
Ressources propres disponibles	VIII 219 895.25
Solde (VIII - IV)	IX 189 523.56

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	609 473.98	12 187.52	12 187.52
-60-	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	153 948.95	9 187.52	9 187.52
6011	ACHATS STOCKES - MATIERES PREMIERES MATIERES PREMIERES ET			
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	920.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES EAU ET ASSAINISSEMENT	3 850.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	43 200.00		
60621	FOURNITURES NON STOCKEES COMBUSTIBLES	500.00		
60622	CARBURANTS			
60623	ALIMENTATION	200.00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	100.00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	7 000.00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 850.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 700.00		
60633	FOURNITURES DE VOIRIE			
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	250.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 250.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 000.00		
6078	ACHATS DE MARCHANDISES AUTRES MARCHANDISES	77 128.95	9 187.52	9 187.52
-61-	SERVICES EXTERIEURS	232 892.07		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	20 937.40		
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS			
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	28 500.00		
6132	LOCATIONS LOCATIONS IMMOBILIERES	98 702.36		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	37 255.02		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	4 800.00		
615221	BATIMENTS PUBLICS	11 000.00		
615228	AUTRES BATIMENTS	1 200.00		
615231	VOIRIES	600.00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS AUTRES BIENS MOBILIERS	2 050.00		
6156	MAINTENANCE	18 245.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR			
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	2 469.79		
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	2 580.00		
6168	AUTRES	2 902.50		
617	ETUDES ET RECHERCHES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6182	DIVERS			
6184	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	650.00		
6185	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	500.00		
6188	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	500.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	212 347.96	3 000.00	3 000.00
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6227	HONORAIRES	200.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6232	ANNONCES ET INSERTIONS	10 000.00		
6232	FETES ET CEREMONIES			
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	500.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	16 758.20		
6237	PUBLICATIONS	500.00		
6238	DIVERS	18 200.00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6241	TRANSPORTS DE BIENS			
6256	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6257	MISSIONS	1 900.00		
6257	RECEPTIONS	1 900.00		
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6262	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 500.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	350.00		
6281	DIVERS			
6283	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 670.00		
6284	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	27 800.00	3 000.00	3 000.00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	500.00		
62875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
62878	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	109 569.76		
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	8 000.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 285.00		
63512	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63513	IMPOTS DIRECTS			
63513	TAXES FONCIERES	285.00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	10 000.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	508 500.16	-16 000.00	-16 000.00
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 840.00	-6 000.00	-6 000.00
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	16 840.00	-6 000.00	-6 000.00
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 508.53		
63310	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.)			
63311	TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	1 587.95		
63320	TAXE/TRANSPORTS NON TITULAIRES	21.19		
63321	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	1 443.59		
63321	COTISATIONS PATRONALES FNAL NON TITULAIRES	19.26		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
63360	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	2 598.46		
63361	COTISATIONS CNFPT NON TITULAIRE	34.67		
63362	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	3 803.41		
-64 -	CHARGES DE PERSONNEL	482 151.63	-10 000.00	-10 000.00
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	PERSONNEL TITULAIRE			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	241 248.43		
641120	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	9 312.00		
641121	SUPPLEMENT FAMILIAL	3 680.52		
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation			
641180	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	4 435.44		
641182	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	48 561.24		
	PERSONNEL NON TITULAIRE			
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	29 800.00	-5 000.00	-5 000.00
641310	REMUNERATION			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
64510	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES	44 982.28		
64511	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE NON TITULAIRE	1 211.45		
64531	COTISATIONS PATRONALES CNRACL	89 646.98	-5 000.00	-5 000.00
64534	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC	161.78		
64535	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	2 794.06		
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	500.00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	4 261.44		
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
	ALLOCATIONS DE CHOMAGE			
64732	VERSEES AUX A.S.S.E.D.I.C.	156.01		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE			
64750	MEDECINE DU TRAVAIL	1 400.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 179.05	18 000.00	18 000.00
-65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 179.05	18 000.00	18 000.00
	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...			
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage			
	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0.35		
6542	CREANCES ETEINTES	1 220.70		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			
	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 000.00		
657341				
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	108 958.00	18 000.00	18 000.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			
65888	AUTRES			
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	1 238 153.19	14 187.52	14 187.52
	(a)=011+012+014+65+656			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
66	CHARGES FINANCIERES	8 771.29	7 000.00	7 000.00
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	8 771.29	7 000.00	7 000.00
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE	8 771.29		
	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES			
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS		7 000.00	7 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20	1 000.00	1 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20	1 000.00	1 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 568.20	1 000.00	1 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 441.58		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 441.58		
6817	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT			
	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	9 441.58		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 261 934.26	22 187.52	22 187.52

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 331.69	15 812.48	15 812.48
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 331.69	15 812.48	15 812.48
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 938.89		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	63 938.89		
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	63 938.89		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		104 270.58	15 812.48	15 812.48
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		104 270.58	15 812.48	15 812.48

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)	1 366 204.84	38 000.00	38 000.00
---	---------------------	------------------	------------------

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+)	38 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 550.00		
-64-	CHARGES DE PERSONNEL	6 550.00		
6419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	6 550.00		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	119 000.00		
-70-	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	119 000.00		
7062	PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	38 000.00		
70632	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CAR. SPORTIF ET LO A CARACTERE DE LOISIRS	59 500.00		
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	13 500.00		
	AUTRES PRODUITS			
70878	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	8 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES	146 000.00		
-73-	IMPOTS ET TAXES	146 000.00		
7362	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICES TAXES DE SEJOUR	146 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	720 500.00	38 000.00	38 000.00
-74- 744	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FCTVA	720 500.00	38 000.00	38 000.00
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	20 500.00	8 000.00	8 000.00
74751	GFP DE RATTACHEMENT	700 000.00	30 000.00	30 000.00
7478	AUTRES ORGANISMES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	267 500.00		
-75- 752	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES	267 500.00 162 500.00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	105 000.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 259 550.00	38 000.00	38 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	568.20		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
- 77 - 773 7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	568.20 568.20		
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 260 118.20	38 000.00	38 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250.00		
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. C/PTE DE RESULTA	250.00 250.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		250.00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)	1 260 368.20	38 000.00	38 000.00
---	---------------------	------------------	------------------

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+)	38 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 625.80			6 625.80
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 625.80			6 625.80
2031 2033	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION				
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 625.80			6 625.80
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00			43 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 000.00			43 000.00
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00			43 000.00
2041582	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	43 000.00			43 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	869 300.32	130 067.42	130 067.42	999 367.74
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	869 300.32	130 067.42	130 067.42	999 367.74
2121 2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	122 744.00			122 744.00
2135 2138	CONSTRUCTIONS INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST. AUTRES CONSTRUCTIONS	10 000.00 418 884.56	146 600.42	146 600.42	10 000.00 565 484.98
2151 2152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE INSTALLATIONS DE VOIRIE				
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	4 720.00			4 720.00
	IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS.				
21735 21738	CONSTRUCTIONS CONSTRUCTIONS INSTAL. GEN., AGENC., AMENAG. AUTRES CONSTRUCTIONS				
217538	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES RESEAUX	260.00			260.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2181 2182 2183 2184 2188	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	728.30 108 400.00 5 631.67 8 133.20 189 798.59	-16 533.00	-16 533.00	728.30 108 400.00 5 631.67 8 133.20 173 265.59
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		918 926.12	130 067.42	130 067.42	1 048 993.54
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	30 121.69			30 121.69
-16-	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 121.69			30 121.69
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	30 121.69			30 121.69
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.				
-26- 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TTITRES DE PARTICIPATION				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		30 121.69			30 121.69
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES					
		949 047.81	130 067.42	130 067.42	1 079 115.23
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250.00			250.00
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		250.00			250.00
-13-	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250.00			250.00
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU CPT DE RESULTAT				
139141	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS COMMUNES MEMBRES DU GFP	250.00			250.00
-28-	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES				
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28135	CONSTRUCTIONS				
28138	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS				
281578	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE				
281728	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO.				
281735	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS				
281758	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS				
281784	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH. MOBILIER				
28184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28188	MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre / Article	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
<i>Charges transférées</i>					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		250.00			250.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles	949 297.81	130 067.42	130 067.42	1 079 365.23
--	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1		
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat		130 067.42

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	615 610.36	14 442.75	14 442.75	630 053.11
-13-	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	615 610.36	14 442.75	14 442.75	630 053.11
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	92 748.69			92 748.69
1322	REGIONS	65 157.70	14 442.75	14 442.75	79 600.45
1323	DEPARTEMENTS	131 915.42			131 915.42
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	325 788.55			325 788.55
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	143 262.52			143 262.52
-16-	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	143 262.52			143 262.52
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	143 262.52			143 262.52
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33			117 248.33
-21-	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33			117 248.33
21578	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE				
21735	IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS. CONSTRUCTIONS CONSTRUCTIONS INSTAL. GEN., AGENC., AMENAG. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	90 333.33			90 333.33
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 915.00			26 915.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		876 121.21	14 442.75	14 442.75	890 563.96
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		99 812.19	99 812.19	99 812.19
-10-	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		99 812.19	99 812.19	99 812.19
10222	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.		99 812.19	99 812.19	99 812.19
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	29 783.28			29 783.28
-10-	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 783.28			29 783.28
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	29 783.28			29 783.28

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		29 783,28	99 812,19	99 812,19	129 595,47
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		905 904,49	114 254,94	114 254,94	1 020 159,43
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 331,69	15 812,48	15 812,48	56 144,17
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 331,69	15 812,48	15 812,48	56 144,17
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 938,89			63 938,89
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	63 938,89			63 938,89
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES	3 356,65			3 356,65
28041412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 093,33			1 093,33
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 415,00			8 415,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 302,87			1 302,87
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	233,11			233,11
28128	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				
28135	CONSTRUCTIONS	600,90			600,90
28138	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS	2 521,00			2 521,00
28142	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI IMMEUBLES DE RAPPORT				
28152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	334,00			334,00
281578	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 198,43			2 198,43
28158	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	980,00			980,00
281728	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO.	510,00			510,00
281732	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS IMMEUBLES DE RAPPORT				

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
281735	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	630.00			630.00
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 534.00			1 534.00
281784	MOBIJIER	188.00			188.00
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	66.71			66.71
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	11 291.66			11 291.66
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	799.83			799.83
28184	MOBIJIER	3 861.48			3 861.48
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 021.92			24 021.92
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEME		104 270.58	15 812.48	15 812.48	120 083.06
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		104 270.58	15 812.48	15 812.48	120 083.06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		1 010 175.07	130 067.42	130 067.42	1 140 242.49

RESTES A REALISER N-1					
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat				130 067.42	

IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET TOURISME ET CONGRES	D2

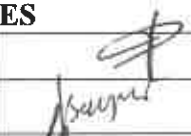
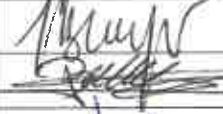



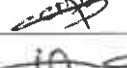








D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session

A le

Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../....

A....., le .../.../....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 07/12/2023

Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Nombre de Membres en exercice : 47
Nombre de Membres présents : 30
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de suffrages exprimés : 43

VOTES :
Pour 43
Contre 0
Abstention 0
Non participation 0

Date de la convocation : 01/12/2023

A VIERZON, le 07/12/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphanie SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX

Boris RENE

Nicolas SANSU

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Solange MION

Thibault LHONNEUR

Yann GODARD

Cécile CHANGEUX

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Stéphane SOUBIE

Bernard BAYARD

Alain LEBRANCHU

Corinne OLLIVIER

Michel ARCHAMBAULT

François DUMON

Fabien BERNAGOUT

Jill GAUCHER

Franck MICHOUX

Djamila KAOUES

Pascal LATESSA

Laurent DESNOUES

Jacques TORU

Arrivée en cours de séance :
Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

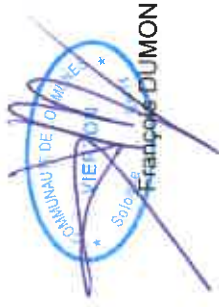
Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,



Delphine PIETU

Le Président,



CHAMBRE DE DÉPUTÉS
CÔTE D'IVOIRE
Séance
François DUMON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023



DECISION MODIFICATIVE N°3

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIERZON SOLOGNE BERRY

BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET : 20009056100016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE N°3

voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL CC SBVF

ANNEE 2023

S O M M A I R E

Pages	
	I - Informations d'ordre général A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget II- Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement- Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes B1- Section d'investissement- Détail des dépenses B2- Section d'investissement- Détail des recettes B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		Joint.	Ss Obj
	A - Eléments du bilan		
	A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement)		
	A1- Présentation croisée par fonction (investissement)		
	A8- Etat des charges transférées		
	A9- Détail des opérations pour le compte de tiers		
	D - Arrêté et signatures		
	D2- Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- sans les programmes d'équipement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

IV - La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats

(2) Mention complétée ou rayer la mention inutile

**EQUILIBRE
FINANCIER
DE LA DECISION
MODIFICATIVE**



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	771 432.05	771 432.05
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		771 432.05	771 432.05

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		771 432.05	771 432.05

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 351 278.78	627 213.45	627 213.45	8 978 492.23
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 312 066.25	-50 000.00	-50 000.00	3 262 066.25
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 903 852.26	113 576.80	113 576.80	8 017 429.06
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 467 033.64	111 538.94	111 538.94	3 578 572.58
Total des dépenses de gestion courante		23 034 230.93	802 329.19	802 329.19	23 836 560.12
66	CHARGES FINANCIERES	225 222.27	5 000.00	5 000.00	230 222.27
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	96 020.00	15 000.00	15 000.00	111 020.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52 340.67			52 340.67
022	DEPENSES IMPREVUES	50 897.14	-50 897.14	-50 897.14	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 458 711.01	771 432.05	771 432.05	24 230 143.06
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 966 541.82			1 966 541.82
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	385 117.52			385 117.52
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 351 659.34			2 351 659.34
TOTAL		25 810 370.35	771 432.05	771 432.05	26 581 802.40

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	26 581 802.40
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	9 000.00			9 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	630 250.64	9 500.00	9 500.00	639 750.64
73	IMPOTS ET TAXES	19 367 398.19	46 725.00	46 725.00	19 414 123.19
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 085 124.86	628 853.45	628 853.45	5 713 978.31
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	180 385.00			180 385.00
Total des recettes de gestion courante		25 272 158.69	685 078.45	685 078.45	25 957 237.14
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 871.62	84 353.60	84 353.60	112 225.22
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 300 030.31	769 432.05	769 432.05	26 069 462.36
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	13 600.22	2 000.00	2 000.00	15 600.22
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 600.22	2 000.00	2 000.00	15 600.22
TOTAL		25 313 630.53	771 432.05	771 432.05	26 085 062.58

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTIPE	496 739.82
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	26 581 802.40
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 336 059.12
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	319 944.82	-70 000.00	-70 000.00	249 944.82
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	888 357.25			888 357.25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 666 539.17	20 061.85	20 061.85	1 686 601.02
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 036 262.20			6 036 262.20
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	8 911 103.44	-49 938.15	-49 938.15	8 861 165.29
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		8 219.69	8 219.69	8 219.69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	995 100.19	39 718.46	39 718.46	1 034 818.65
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR	110 000.00			110 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	699 050.00			699 050.00
	Total des dépenses financières	1 804 150.19	47 938.15	47 938.15	1 852 088.34
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 715 253.63	-2 000.00	-2 000.00	10 713 253.63
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	13 600.22	2 000.00	2 000.00	15 600.22
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	13 600.22	2 000.00	2 000.00	15 600.22
	TOTAL	10 728 853.85			10 728 853.85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

857 110.92

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

11 585 964.77

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	4 124 633.75			4 124 633.75
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	1 356 737.48			1 356 737.48
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Total des recettes d'équipement	5 481 371.23			5 481 371.23
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 386 325.05			1 386 325.05
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 438 726.93			1 438 726.93
165	Dépôts et cautionnements reçus				
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 905.00			69 905.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	857 977.22			857 977.22
	Total des recettes financières	3 752 934.20			3 752 934.20
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	9 234 305.43			9 234 305.43
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 966 541.82			1 966 541.82
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	385 117.52			385 117.52
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 351 659.34			2 351 659.34
	TOTAL	11 585 964.77			11 585 964.77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

11 585 964.77

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 336 059.12
---	--------------



**BALANCE
GENERALE**

**DE LA DECISION
MODIFICATIVE**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	627 213.45		627 213.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-50 000.00		-50 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	113 576.80		113 576.80
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	111 538.94		111 538.94
66	CHARGES FINANCIERES	5 000.00		5 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00		15 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions			
022	DEPENSES IMPREVUES	-50 897.14		-50 897.14
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total	771 432.05		771 432.05

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	771 432.05
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 219.69	2 000.00	10 219.69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	39 718.46		39 718.46
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	-70 000.00		-70 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	20 061.85		20 061.85
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
	Dépenses d'investissement - Total	-2 000.00	2 000.00	

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 500.00		9 500.00
73	IMPOTS ET TAXES	46 725.00		46 725.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	628 853.45		628 853.45
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 353.60	2 000.00	86 353.60
	Recettes de fonctionnement - Total	769 432.05	2 000.00	771 432.05

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	771 432.05
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Recettes d'investissement - Total			

+

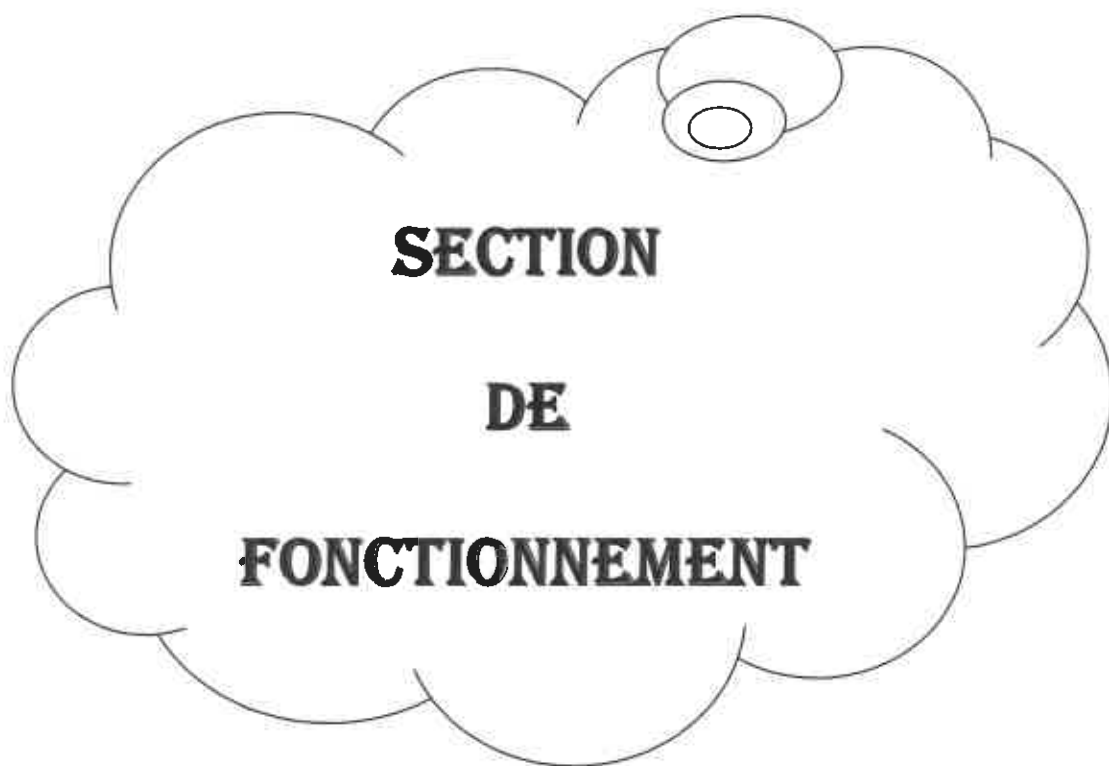
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--



SECTION

DE

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 351 278.78	627 213.45	627 213.45
-60-	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	800 357.96	14 000.00	14 000.00
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	47 160.00	10 000.00	10 000.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	26 050.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	491 832.96		
606121	GAZ DE FRANCE, GAZ BUTANE, GAZ PROPANE			
	FOURNITURES NON STOCKEES			
60621	COMBUSTIBLES	5 085.00		
60622	CARBURANTS	37 650.00		
60623	ALIMENTATION	39 450.00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	10 140.00		
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 050.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	96 800.00	4 000.00	4 000.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	13 000.00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	11 150.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 150.00		
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 840.00		
-61-	SERVICES EXTERIEURS	6 835 733.26	630 853.45	630 853.45
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 360 408.33		
6111	DECHETTERIE	1 650 884.25		
6112	ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	2 009 597.58	14 000.00	14 000.00
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS	43 700.00		
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	68 200.00		
	LOCATIONS			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	33 090.00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	13 130.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	63 500.00	26 000.00	26 000.00
615221	BATIMENTS PUBLICS	50 400.00		
615228	AUTRES BATIMENTS	90 000.00		
615231	VOIRIES	90 000.00		
615232	RESEAUX	2 000.00		
61524	BOIS ET FORETS	30 000.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	38 100.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	22 000.00		
6156	MAINTENANCE	70 160.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	800.00		
	PRIMES D'ASSURANCE			
6161	MULTIRISQUES	30 452.60		
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	30 643.00		
6168	AUTRES	17 247.50		
617	ETUDES ET RECHERCHES	85 000.00	590 853.45	590 853.45

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6182	DIVERS			
61820	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	11 130.00		
6184	ABONNEMENT			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	18 390.00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	2 000.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	4 900.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	670 687.56	-17 640.00	-17 640.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6226	HONORAIRES	30 000.00		
62262	AUTRES MISSIONS D'ASSISTANCE JURIDIQUE			
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 000.00		
6228	DIVERS	11 414.00	18 360.00	18 360.00
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	23 500.00		
6232	FETES ET CEREMONIES			
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 800.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	107 450.00		
6237	PUBLICATIONS	6 980.00		
6238	DIVERS	6 000.00		
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	43 190.00	4 000.00	4 000.00
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 600.00		
6256	MISSIONS	1 120.00		
6257	RECEPTIONS	17 800.00		
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 790.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	39 750.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	13 671.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	49 000.00		
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS			
	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	264 372.56	-40 000.00	-40 000.00
62878	A D'AUTRES ORGANISMES			
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 250.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	44 500.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
	IMPOTS DIRECTS			
63512	TAXES FONCIERES	44 000.00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	500.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 312 066.25	-50 000.00	-50 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	569 300.00	-50 000.00	-50 000.00
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	547 000.00	-50 000.00	-50 000.00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	22 300.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	49 798.04		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
63310	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.			
63311	TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	7 432.75		
63320	TAXE/TRANSPORTS NON TITULAIRES	1 260.11		
63321	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	6 757.04		
63360	COTISATIONS PATRONALES FNAL NON TITULAIRES	1 145.56		
63361	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	12 162.68		
63362	COTISATIONS CNFPT NON TITULAIRE	2 062.00		
63362	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	18 977.90		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	2 692 968.21		
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	PERSONNEL TITULAIRE			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 307 784.65		
641120	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	18 624.00		
641121	SUPPLEMENT FAMILIAL	11 096.40		
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation			
641180	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	25 646.52		
641181	ALLOCATIONS VACANCES TITULAIRES	3 984.00		
641182	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	328 664.88		
	PERSONNEL NON TITULAIRE			
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	224 726.68		
641310	REMUNERATION			
641312	AUTRES INDEMNITES NON TITULAIRES	45.12		
641314	REGIME INDEMNITAIRE	14 615.04		
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
64510	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES	210 733.43		
64511	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE NON TITULAIRE	72 055.56		
64531	COTISATIONS PATRONALES CNRACL	419 612.39		
64534	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC	9 622.68		
64535	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	12 827.85		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL			
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 500.00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE			
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
	ALLOCATIONS DE CHOMAGE			
64731	VERSEES DIRECTEMENT			
64732	VERSEES AUX A.S.S.E.D.I.C.	9 279.01		
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	15 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	50.00		
64750	MEDECINE DU TRAVAIL	5 600.00		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	500.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 903 852.26	113 576.80	113 576.80
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	7 903 852.26	113 576.80	113 576.80
	REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS ET TAXES			
7391178	VERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS LOCAUX AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC		45 610.00	45 610.00
739211	PRELEVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE			
739212	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	7 689 658.26		
739223	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	160 000.00		
73928	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET AUTRES PRELEVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE	54 194.00	25 785.00	25 785.00
7398	REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS		42 181.80	42 181.80

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 467 033.64	111 538.94	111 538.94
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 467 033.64	111 538.94	111 538.94
6518	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES... Autres	26 000.00		
6531	INDEMN. FRAIS DE MISSION ET DE FORM. MAIRES ET ADJ			
6533	IMDEMNITES	152 053.44		
65330	COTISATIONS DE RETRAITE			
65331	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC MAIRE ET ADJOINTS	6 550.80		
6534	COTISATIONS PATRONALES RETRAITE PAR RENTE EL	1 495.56		
6535	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE FORMATION	20 082.00 7 602.67		
65372	COMPENSATIONS POUR PERTE DE REVENUS COTISAT. AU FONDS DE FINAN.	304.11		
	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 898.44		
6542	CREANCES ETEINTES			
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE D'INCENDIE	1 581 490.00		
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT AUTRES CONTRIBUTIONS	195 931.00	67 538.94	67 538.94
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS			
657363	COMMUNES MEMBRES DU GFP A CARACTERE ADMINISTRATIF	20 000.00 894 275.62	30 000.00	30 000.00
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	555 350.00	14 000.00	14 000.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE AUTRES			
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		23 034 230.93	802 329.19	802 329.19
66	CHARGES FINANCIERES	225 222.27	5 000.00	5 000.00
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	225 222.27	5 000.00	5 000.00
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE	194 801.58		
	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	24 920.69		
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES AUTRES	500.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	96 020.00	15 000.00	15 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	96 020.00	15 000.00	15 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6711 6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERAT. DE GESTION INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	30 000.00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	66 020.00	15 000.00	15 000.00
6745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52 340.67		
-68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52 340.67		
6817	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	52 340.67		
022	DEPENSES IMPREVUES	50 897.14	-50 897.14	-50 897.14
022	DEPENSES IMPREVUES	50 897.14	-50 897.14	-50 897.14
TOTAL DES DEPENSES REELLES		23 458 711.01	771 432.05	771 432.05

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 966 541.82		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 966 541.82		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	385 117.52		
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
6761	DIFFERENCES SUR REALISAT. TRANSFEREES EN INVEST. DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF. EN INV			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	385 117.52		
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	385 117.52		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 351 659.34		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 351 659.34		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell	25 810 370.35	771 432.05	771 432.05
---	----------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1			
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+			771 432.05

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	9 000.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	9 000.00		
6419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	9 000.00		
6479	AUTRES CHARGES SOCIALES REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	630 250.64	9 500.00	9 500.00
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	630 250.64	9 500.00	9 500.00
	REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE			
70388	AUTRES REDEV. ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES			
	PRESTATIONS DE SERVICES			
70612	REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES ORDURES ET DECHETS	25 000.00		
70613	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES ABONNEMENT OU REDEVANCE PR ENLEV. DECHETS INDUST.			
70632	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CAR. SPORTIF ET LO A CARACTERE DE LOISIRS	38 310.64		
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	100 100.00		
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.			
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	49 000.00		
	VENTES DE MARCHANDISES			
7078	AUTRES MARCHANDISES	300 000.00		
	AUTRES PRODUITS			
70841	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	114 840.00		
70875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	3 000.00	9 500.00	9 500.00
70878	PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP PAR D'AUTRES REDEVABLES			
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES			
73	IMPOTS ET TAXES	19 367 398.19	46 725.00	46 725.00
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	19 367 398.19	46 725.00	46 725.00
	IMPOTS LOCAUX			
7311	CONTRIBUTIONS DIRECTES	40 644.00	10 000.00	10 000.00
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES Impôts directs locaux	4 249 563.00	107 105.00	107 105.00
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	1 905 403.00		
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	486 987.00	96 584.00	96 584.00
73114	IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	535 289.00		
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	120 000.00		
	FISCALITE REVERSEE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
73211	FISCALITE REVERSEE ENTRE COLLECTIVITES LOCALES ATTRIBUTION DE COMPENSATION	136 010.19		
73221	FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN FONDS FNGIR	851 221.00		
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	356 068.00		
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES			
7331	TAXES PR UTILISAT. SERVICES PUBLICS ET TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 472 816.00		
7382	AUTRES TAXES	5 213 397.00	-166 964.00	-166 964.00
7388	FRACTION DE TVA AUTRES TAXES DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 085 124.86	628 853.45	628 853.45
-74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 085 124.86	628 853.45	628 853.45
	D.G.F.			
74124	DOTATION D'AMENAGEMENT	334 794.00		
74126	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	2 772 822.00		
744	FCTVA	16 000.00		
	PARTICIPATIONS			
	ETAT			
74718	AUTRES	30 000.00	34 000.00	34 000.00
7473	DEPARTEMENTS	10 875.00		
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	6 600.00	4 000.00	4 000.00
7478	AUTRES ORGANISMES	613 060.86	590 853.45	590 853.45
	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS			
748313	ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE	556 322.00		
748314	DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	94 800.00		
74833	ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	649 851.00		
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	180 385.00		
-75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	180 385.00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	180 385.00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		25 272 158.69	685 078.45	685 078.45
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 871.62	84 353.60	84 353.60
-77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 871.62	84 353.60	84 353.60
7714	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	16 000.00	49 127.60	49 127.60
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		35 226.00	35 226.00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	11 871.62		
TOTAL DES RECETTES REELLES		25 300 030.31	769 432.05	769 432.05

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 600.22	2 000.00	2 000.00
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 600.22	2 000.00	2 000.00
7761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVE) TRANSF. EN			
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. C/PTE DE RESULTA	13 600.22	2 000.00	2 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 600.22	2 000.00	2 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel		25 313 630.53	771 432.05	771 432.05
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+				771 432.05

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

A decorative cloud-shaped frame with a scalloped border, containing text. At the bottom center of the cloud, there is a small graphic of three stacked circles of increasing size from top to bottom, resembling a stylized figure or a decorative element.

SECTION

D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	319 944.82	-70 000.00	-70 000.00
-20 - 202	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	319 944.82	-70 000.00	-70 000.00
2031 2033	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	305 944.82	-70 000.00	-70 000.00
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	14 000.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	888 357.25		
-20 - +204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	888 357.25 888 357.25		
204132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS			
2041411	BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	223 000.00		
2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	250 000.00		
2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	192 439.20		
204172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	11 200.00		
20421 20422	SUBVENT. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	161 718.05 50 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 666 539.17	20 061.85	20 061.85
-21 - 2111	IMMOBILISATIONS CORPORELLES TERRAINS TERRAINS NUS	1 666 539.17 155 000.00	20 061.85	20 061.85
2121 2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 000.00		
2135 2138	CONSTRUCTIONS INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST. AUTRES CONSTRUCTIONS	27 280.22 182 800.00		
2151 2152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE INSTALLATIONS DE VOIRIE	33 000.00 15 290.34		
21538	RESEAUX DIVERS AUTRES RESEAUX			
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	62 300.96		
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	24 000.00		
21728	IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS. AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
21732 21738	CONSTRUCTIONS CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT AUTRES CONSTRUCTIONS	99 000.00		
21751	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	716 671.25		
2182 2183 2184 2188	MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 800.00 40 522.01 11 588.30 289 286.09	20 061.85	20 061.85
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 036 262.20		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 036 262.20		
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	6 036 262.20		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		8 911 103.44	-49 938.15	-49 938.15
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		8 219.69	8 219.69
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		8 219.69	8 219.69
13241	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS COMMUNES MEMBRES DU GFP		8 219.69	8 219.69
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	995 100.19	39 718.46	39 718.46
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	995 100.19	39 718.46	39 718.46
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	995 100.19		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
168741	AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP		39 718.46	39 718.46
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	110 000.00		
- 26 - 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TITRES DE PARTICIPATION	110 000.00 110 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	699 050.00		
-27 -	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	699 050.00		
2764	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI	699 050.00		
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 804 150.19	47 938.15	47 938.15
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 715 253.63	-2 000.00	-2 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 600.22	2 000.00	2 000.00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	13 600.22	2 000.00	2 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 600.22	2 000.00	2 000.00
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU CPTE DE RESULTAT			
13912	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS REGIONS	1 875.91		
13913	DEPARTEMENTS		2 000.00	2 000.00
139141	COMMUNES MEMBRES DU GFP	11 603.12		
13918	AUTRES	121.19		
	<i>Charges transférées</i>			
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	13 600.22	2 000.00	2 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		10 728 853.85		
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 124 633.75		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 124 633.75		
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 331 928.25		
1322	REGIONS	280 000.00		
1323	DEPARTEMENTS	210 800.00		
13241	COMMUNES MEMBRES DU GFP			
1326	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	550 000.00		
1328	AUTRES			
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	751 905.50		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 356 737.48		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 356 737.48		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	1 356 737.48		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		5 481 371.23		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 825 051.98		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 825 051.98		
10222	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.	1 386 325.05		
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 438 726.93		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
- 26 - 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TITRES DE PARTICIPATION			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 905.00		
- 27 - 275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	69 905.00		
2764	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI	69 905.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	857 977.22		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	857 977.22		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		3 752 934.20		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		9 234 305.43		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 966 541.82		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 966 541.82		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	385 117.52		
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111	TERRAINS TERRAINS NUS			
2138	CONSTRUCTIONS AUTRES CONSTRUCTIONS			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
21571	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
21578	MATERIEL ROULANT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	385 117.52		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2804114	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES VOIRIES	10 138.32		
2804121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	6 667.00		
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	46 508.88		
28041411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 155.00		
28041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	36 488.31		
28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200.00		
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	51 199.92		
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 450.00		
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 122.35		
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	13 370.36		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 196.44		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	226.58		
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			
281318	CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	160.11		
28135	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	2 618.44		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	5 249.58		
28152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 127.25		
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	45.00		
281538	AUTRES RESEAUX	657.82		
281571	MATERIEL ROULANT			
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	6 148.82		
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	15 230.97		
281721	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO. PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES			
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	8 163.00		
281735	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	2 623.00		
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	774.36		
2817538	AUTRES RESEAUX	783.88		

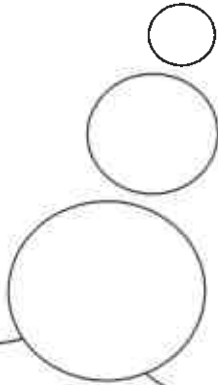
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
281757	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	735.77		
2817578	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE			
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 927.46		
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	1 623.00		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	3 571.89		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	16 406.10		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10 956.30		
28184	MOBILIER	9 380.32		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 174.31		
	AMORT. IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
28257	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	1 036.98		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEME		2 351 659.34		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 351 659.34		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		11 585 964.77		
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				



ANNEXES

**VUE D'ENSEMBLE
GENERALE
REPARTITION
PAR
FONCTION**



IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
	Dépenses réelles	-22 061.85	39 718.46	-70 000.00
	Equipements municipaux	-70 000.00		-70 000.00
	Equip. non municipaux			
	Opérations financières	47 938.15	39 718.46	
	Dépenses d'ordre	2 000.00		
	Total dépenses de l'exercice	-20 061.85	39 718.46	-70 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	-20 061.85	39 718.46	-70 000.00
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles		8 219.69	
	Equipements municipaux			
	Equip. non municipaux			
	Opérations financières			
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice		10 219.69	
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses		10 219.69	
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		739 072.05	67 679.66	510 853.45
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		739 072.05	67 679.66	510 853.45
RECETTES				
Total recettes de l'exercice		715 702.45	36 725.00	610 853.45
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes		715 702.45	36 725.00	610 853.45

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		4 000.00	72 538.94	84 000.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		4 000.00	72 538.94	84 000.00
RECETTES				
Total recettes de l'exercice		4 000.00	34 000.00	30 124.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes		4 000.00	34 000.00	30 124.00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		-20 061.85	39 718.46	-70 000.00
Dépenses réelles		-22 061.85	39 718.46	-70 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 219.69		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	39 718.46	39 718.46	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-70 000.00		-70 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre		2 000.00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 000.00		
Total recettes				
Recettes réelles				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses			10 219.69	
Dépenses réelles			8 219.69	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		8 219.69	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre			2 000.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		2 000.00	
Total recettes				
Recettes réelles				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		739 072.05	67 679.66	510 853.45
Dépenses réelles		739 072.05	67 679.66	510 853.45
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	608 853.45		560 853.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-50 000.00		-50 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	113 576.80	113 576.80	
022	DEPENSES IMPREVUES	-50 897.14	-50 897.14	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	97 538.94		
66	CHARGES FINANCIERES	5 000.00	5 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		715 702.45	36 725.00	610 853.45
Recettes réelles		713 702.45	36 725.00	610 853.45
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	9 500.00		
73	IMPOTS ET TAXES	46 725.00	36 725.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	628 853.45		610 853.45
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 624.00		
Recettes d'ordre		2 000.00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 000.00		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		4 000.00	72 538.94	84 000.00
Dépenses réelles		4 000.00	72 538.94	84 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000.00	44 000.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		19 538.94	78 000.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 000.00	6 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		4 000.00	34 000.00	30 124.00
Recettes réelles		4 000.00	32 000.00	30 124.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			9 500.00
73	IMPOTS ET TAXES			10 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 000.00	14 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		18 000.00	10 624.00
Recettes d'ordre			2 000.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		2 000.00	

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		739 072.05	67 679.66	510 853.45
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		739 072.05	67 679.66	510 853.45
RECETTES				
Total recettes de l'exercice		715 702.45	36 725.00	610 853.45
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes		715 702.45	36 725.00	610 853.45

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		4 000.00	72 538.94	84 000.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		4 000.00	72 538.94	84 000.00
RECETTES				
Total recettes de l'exercice		4 000.00	34 000.00	30 124.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes		4 000.00	34 000.00	30 124.00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

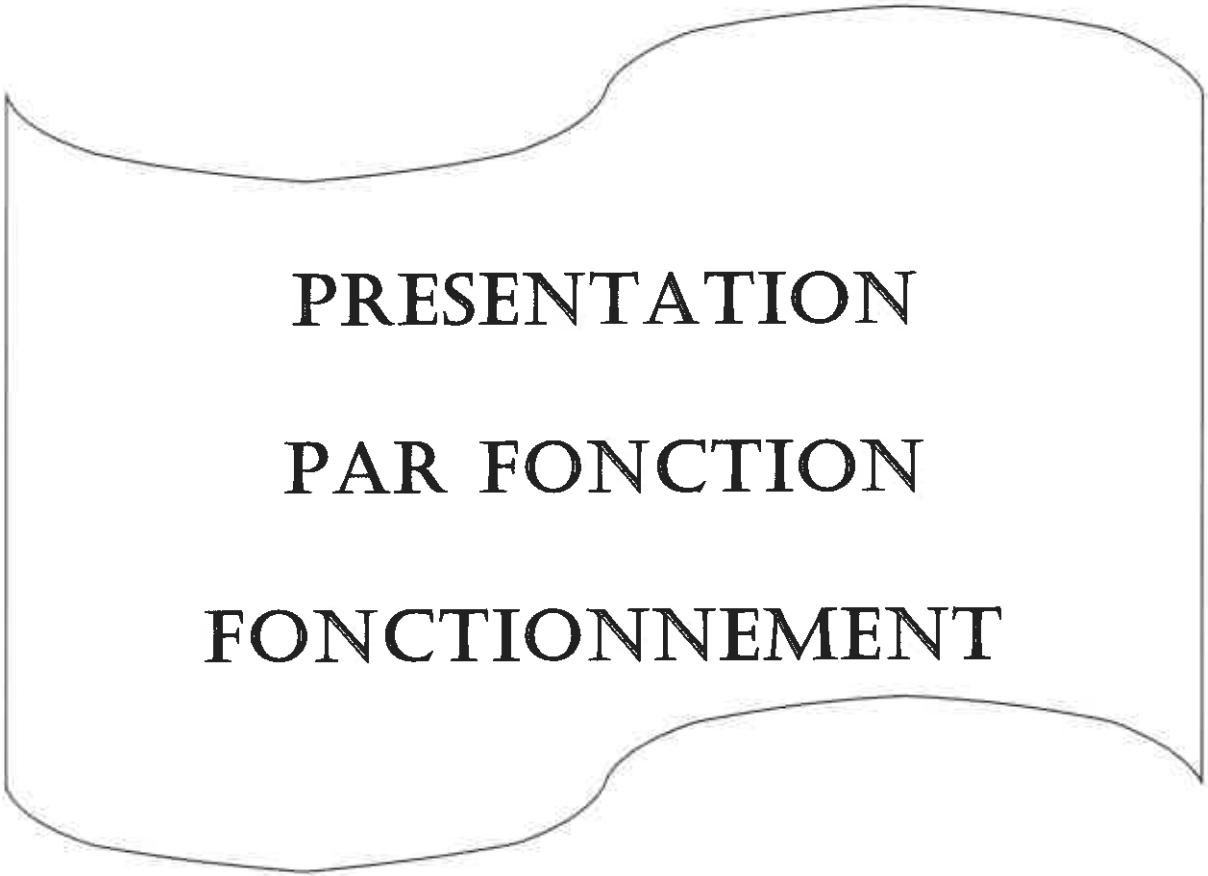
FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		739 072.05	67 679.66	510 853.45
Dépenses réelles		739 072.05	67 679.66	510 853.45
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	608 853.45		560 853.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-50 000.00		-50 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	113 576.80	113 576.80	
022	DEPENSES IMPREVUES	-50 897.14	-50 897.14	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	97 538.94		
66	CHARGES FINANCIERES	5 000.00	5 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		715 702.45	36 725.00	610 853.45
Recettes réelles		713 702.45	36 725.00	610 853.45
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	9 500.00		
73	IMPOTS ET TAXES	46 725.00	36 725.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	628 853.45		610 853.45
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 624.00		
Recettes d'ordre		2 000.00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 000.00		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	4 SPORTS ET JEUNESSE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		4 000.00	72 538.94	84 000.00
Dépenses réelles		4 000.00	72 538.94	84 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000.00	44 000.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		19 538.94	78 000.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 000.00	6 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		4 000.00	34 000.00	30 124.00
Recettes réelles		4 000.00	32 000.00	30 124.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			9 500.00
73	IMPOTS ET TAXES			10 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 000.00	14 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		18 000.00	10 624.00
Recettes d'ordre			2 000.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		2 000.00	



PRESENTATION

PAR FONCTION

FONCTIONNEMENT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(Detail des sous-fonctions)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		578 533.11	67 679.66
Dépenses de l'exercice		578 533.11	67 679.66
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	560 853.45	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-50 000.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	113 576.80	113 576.80
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
66	CHARGES FINANCIERES	5 000.00	5 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO		
022	DEPENSES IMPREVUES	-50 897.14	-50 897.14
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		647 578.45	36 725.00
Recettes de l'exercice		647 578.45	36 725.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
73	IMPOTS ET TAXES	36 725.00	36 725.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	610 853.45	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		69 045.34	-30 954.66

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	02 ADMINISTRATION GENERALE
DEPENSES		510 853.45
Dépenses de l'exercice		510 853.45
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	560 853.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-50 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO	
022	DEPENSES IMPREVUES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		610 853.45
Recettes de l'exercice		610 853.45
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	
73	IMPOTS ET TAXES	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	610 853.45
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		100 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 4 **SPORTS ET JEUNESSE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	42 JEUNESSE
DEPENSES		4 000.00	4 000.00
Dépenses de l'exercice		4 000.00	4 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000.00	4 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		4 000.00	4 000.00
Recettes de l'exercice		4 000.00	4 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 000.00	4 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 8 **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS
DEPENSES		72 538.94	72 538.94
Dépenses de l'exercice		72 538.94	72 538.94
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 000.00	44 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 538.94	19 538.94
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00	9 000.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		34 000.00	20 000.00
Recettes de l'exercice		34 000.00	20 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 000.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 000.00	18 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 000.00	2 000.00
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-38 538.94	-52 538.94

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 8 **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	82 AMENAGEMENT URBAIN
DEPENSES		
Dépenses de l'exercice		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		14 000.00
Recettes de l'exercice		14 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	
73	IMPOTS ET TAXES	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		14 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1


FONCTIONNEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES
DEPENSES		84 000.00	54 000.00
Dépenses de l'exercice		84 000.00	54 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	78 000.00	48 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000.00	6 000.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		30 124.00	20 624.00
Recettes de l'exercice		30 124.00	20 624.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	9 500.00	
73	IMPOTS ET TAXES	10 000.00	10 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 624.00	10 624.00
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-53 876.00	-33 376.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	95 AIDES AU TOURISME
DEPENSES		30 000.00
Dépenses de l'exercice		30 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		9 500.00
Recettes de l'exercice		9 500.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	9 500.00
73	IMPOTS ET TAXES	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		-20 500.00



**PRESENTATION
PAR FONCTION
INVESTISSEMENT**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
Dépenses de l'exercice		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	
Recettes de l'exercice		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	Opérations pour compte de tiers	
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 8 **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	82 AMENAGEMENT URBAIN
	DEPENSES	8 219.69
	Dépenses de l'exercice	8 219.69
040 13 20 204 21 23 26	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	8 219.69
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
021 10 13	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	-8 219.69

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 8 **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS
	DEPENSES	10 219.69	2 000.00
	Dépenses de l'exercice	10 219.69	2 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 000.00	2 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 219.69	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES		
	Recettes de l'exercice		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	SOLDE	-10 219.69	-2 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 4 **SPORTS ET JEUNESSE**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
	Dépenses de l'exercice	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 0

SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	02 ADMINISTRATION GENERALE
	DEPENSES	-70 000.00
	Dépenses de l'exercice	-70 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-70 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
SOLDE		70 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
	DEPENSES	-30 281.54	39 718.46
	Dépenses de l'exercice	-30 281.54	39 718.46
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	39 718.46	39 718.46
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-70 000.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES		
	Recettes de l'exercice		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
SOLDE		30 281.54	-39 718.46

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
Total dépenses		10 219.69
Dépenses réelles		8 219.69
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 219.69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Opérations d'équipement		
Opérations pour compte de tiers		
Dépenses d'ordre		2 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 000.00
Total recettes		
Recettes réelles		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Opérations pour compte de tiers		
Recettes d'ordre		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1
INVESTISSEMENT	

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		-20 061.85	39 718.46	-70 000.00
Dépenses réelles		-22 061.85	39 718.46	-70 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 219.69		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	39 718.46	39 718.46	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-70 000.00		-70 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre		2 000.00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 000.00		
Total recettes				
Recettes réelles				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
DEPENSES		
	Dépenses réelles	8 219.69
	Equipements municipaux	
	Equip. non municipaux	
	Opérations financières	
	Dépenses d'ordre	
	Total dépenses de l'exercice	10 219.69
	RAR N-1 et reports	
	Total cumulé dépenses	10 219.69
RECETTES		
	Total recettes de l'exercice	
	RAR N-1 et reports	
	Total cumulé recettes	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1
INVESTISSEMENT	

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
	Dépenses réelles	-22 061.85	39 718.46	-70 000.00
	Equipements municipaux	-70 000.00		-70 000.00
	Equip. non municipaux			
	Opérations financières	47 938.15	39 718.46	
	Dépenses d'ordre	2 000.00		
	Total dépenses de l'exercice	-20 061.85	39 718.46	-70 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	-20 061.85	39 718.46	-70 000.00
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes			

**EQUILIBRE DES
OPERATIONS
FINANCIERES**



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +		1 008 700.41	41 718.46	41 718.46
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	995 100.19	39 718.46	39 718.46
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	995 100.19		
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes		39 718.46	39 718.46
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	13 600.22	2 000.00	2 000.00
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	13 600.22	2 000.00	2 000.00
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 050 418.87			1 050 418.87

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 864 585.67		
10222	FCTVA	728 971.33		
10223	TLE			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
	Ressources propres externes de l'année (a)	798 876.33		
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
261	TITRES DE PARTICIPATION			
27	Autres immobilisations financières	69 905.00		
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			
2764	CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI	69 905.00		
	Ressources propres internes de l'année (b)	3 065 709.34		
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>			
27	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	385 117.52		
2804114	VOIRIES	10 138.32		
2804121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	6 667.00		
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	46 508.88		
28041411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 155.00		
28041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	36 488.31		
28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200.00		
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	51 199.92		
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 450.00		
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 122.35		
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	13 370.36		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 196.44		
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	226.58		
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	160.11		
28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	2 618.44		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	5 249.58		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 127.25		
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	45.00		
281538	AUTRES RESEAUX	657.82		
281571	MATERIEL ROULANT			
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	6 148.82		
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	15 230.97		
281721	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES			
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	8 163.00		
281735	INSTALL. GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	2 623.00		
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	774.36		
2817538	AUTRES RESEAUX	783.88		
281757	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	735.77		
2817578	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE			
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 927.46		
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	1 623.00		
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	3 571.89		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	16 406.10		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10 956.30		
28184	MOBILIER	9 380.32		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 174.31		
28257	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	1 036.98		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	714 050,00		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 966 541,82		

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 864 585,67				3 864 585,67

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 1 050 418,87
Ressources propres disponibles	VIII 3 864 585,67
Solde (VIII - IV)	IX 2 814 166,80

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 000.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	4 000.00
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES	
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES	
60612	EAU ET ASSAINISSEMENT ENERGIE - ELECTRICITE	
60622	FOURNITURES NON STOCKEES CARBURANTS	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	
60632	FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 000.00
60636	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT VETEMENTS DE TRAVAIL	
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	40 000.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	
6111	DECHETTERIE	
6112	ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	14 000.00
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	
6132	LOCATIONS	
6135	LOCATIONS IMMOBILIERES LOCATIONS MOBILIERES	
	ENTRETIEN ET REPARATIONS	
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	
615221	TERRAINS	26 000.00
615228	BATIMENTS PUBLICS AUTRES BATIMENTS	
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	
61558	MATERIEL ROULANT AUTRES BIENS MOBILIERS	
6156	MAINTENANCE	
6161	PRIMES D'ASSURANCE	
6162	MULTIRISQUES	
6168	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION AUTRES	
617	ETUDES ET RECHERCHES	
6182	DIVERS	
6184	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	
6236	ANNONCES ET INSERTIONS	
6237	CATALOGUES ET IMPRIMES	
6238	PUBLICATIONS DIVERS	
6256	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	
6257	MISSIONS RECEPTIONS	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Montant
6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	
6281	DIVERS	
6288	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	
- 63 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	
- 63 -	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)	
63512	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	
63310	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.	
63320	TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	
63360	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	
63362	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	
63362	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	
- 64 -	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	
64111	PERSONNEL TITULAIRE	
64114	REMUNERATION PRINCIPALE	
64114	Personnel titulaire – Indemnité inflation	
641180	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	
641182	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	
- 64 -	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	
64510	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES	
64531	COTISATIONS PATRONALES CNRACL	
64535	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
6542	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES CREANCES ETEINTES	
- 65 -	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE AUTRES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	9 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		53 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Montant
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	53 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Montant
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	
	PRESTATIONS DE SERVICES	
70612	REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES ORDURES ET DECHETS	
70613	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES ABONNEMENT OU REDEVANCE PR ENLEV. DECHETS INDUST.	
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	
	VENTES DE MARCHANDISES	
7078	AUTRES MARCHANDISES	
7088	AUTRES PRODUITS AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	
73	IMPOTS ET TAXES	
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	
7318	IMPOTS LOCAUX AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	
7331	TAXES PR UTILISAT. SERVICES PUBLICS ET DU DOMAINE TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 000.00
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 000.00
7714	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION RECOUR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	18 000.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	
TOTAL DES RECETTES REELLES		18 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000.00
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	2 000.00 2 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre / Article	Libellé	Montant
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		20 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2111	TERRAINS TERRAINS NUS	
2138	CONSTRUCTIONS AUTRES CONSTRUCTIONS	
2152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES INSTALLATIONS DE VOIRIE	
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	
- 26 -	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.	
261	TITRES DE PARTICIPATION	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000.00
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		2 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 000.00
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU CPT DE RESULTAT	
13913	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS DEPARTEMENTS	2 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre / Article	Libellé	Montant
<i>Charges transférées</i>		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Montant
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
10222	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
TOTAL DES RECETTES REELLES		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		


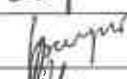




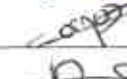


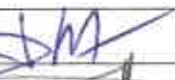


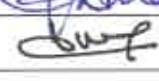


IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL	D2

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session
 A , le

Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	

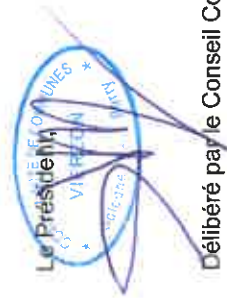
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le ..././....

A... .., le ..././....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 07/12/2023



Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Nombre de Membres en exercice : 47
Nombre de Membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de suffrages exprimés : 41

VOTES :

Pour	41
Contre	0
Abstention	0
Non participation	0

Date de la convocation : 01/12/2023

A VIERZON, le 07/12/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay
Henri LETOURNEAU
Commune de Foëcy
Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE
Commune de Genouilly
Sylvie SEGRET-DESCROIX
Commune de Graçay
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
Commune de Massay
Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT
Commune de Méry-sur-Cher
Amanda GRIMONT
Commune de Neuvy/Barangeon
Bernard BAYARD
Commune de Nohant-en-Graçay
Jean-Marc PETIT
Commune de St-Georges-sur-la-Prée
Commune de St-Hilaire-de-Court
Jany GIBERT
Commune de St-Laurent
Commune de St-Outrille
Alain LEBRANCHU
Commune de Thénieux
Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX

Boris RENE

Nicolas SANSU

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Solange MION

Thibault LHONNEUR

Yann GODARD

Cécile CHANGEUX

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Stéphane SOUBIE

Bernard BAYARD

Alain LEBRANCHU

Corinne OLLIVIER

Michel ARCHAMBAULT

François DUMON

Fabien BERNAGOUT

Jill GAUCHER

Franck MICHOUX

Djamila KAOUES

Pascal LATESSA

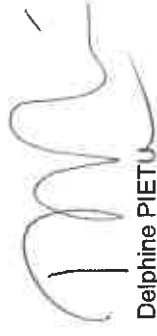
Laurent DESNOUES

Jacques TORU

Arrivée en cours de séance :
Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,

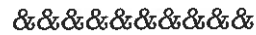


Delphine PIET



Le Président,
François DUMON

REPUBLIQUE FRANCAISE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

DECISION MODIFICATIVE N°3

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIERZON SOLOGNE BERRY

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

Exercice 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET : 20009056100057

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE N°3

voté par nature

BUDGET : ZONES D'ACTIVITES CC SBVF

ANNEE 2023

S O M M A I R E

Pages	
	I - Informations d'ordre général A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget II- Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement- Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes B1- Section d'investissement- Détail des dépenses B2- Section d'investissement- Détail des recettes

IV - ANNEXES		Joint.	Ss Obj
	A - Eléments du bilan		
	A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement) A1- Présentation croisée par fonction (investissement)		
	A6- Equilibre des opérations financières		
	D - Arrêté et signatures		
	D2- Arrêté et signatures		

**EQUILIBRE
FINANCIER
DE LA DECISION
MODIFICATIVE**



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	369 754.90 7 243.64	-100.00	-100.00	369 654.90 7 243.64
Total des dépenses de gestion courante		376 998.54	-100.00	-100.00	376 898.54
66 67 68 022	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DEPENSES IMPREVUES	39 096.81 6 109.78 7 724.89	100.00	100.00	39 196.81 6 109.78 7 724.89
Total des dépenses réelles de fonctionnement		429 930.02			429 930.02
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	478.96 56 521.04			478.96 56 521.04
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		57 000.00			57 000.00
TOTAL		486 930.02			486 930.02

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	486 930.02
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
70 74 75	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS DOTATIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 780.00 194 275.62 189 666.83			9 780.00 194 275.62 189 666.83
Total des recettes de gestion courante		393 722.45			393 722.45
76 77	PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00 60 000.00			500.00 60 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		454 222.45			454 222.45
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		454 222.45			454 222.45

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	32 707.57
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	486 930.02
--	------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	57 000.00
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 500.00			41 500.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00	30 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	618 425.15	-5 698.00	-5 698.00	612 727.15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	128 500.00	30 000.00	30 000.00	158 500.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		844 727.15	-2 000.00	-2 000.00	842 727.15
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	212 761.10	2 000.00	2 000.00	214 761.10
Total des dépenses financières		212 761.10	2 000.00	2 000.00	214 761.10
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		1 057 488.25			1 057 488.25
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06			648 845.06
Total des dépenses d'ordre d'investissement		648 845.06			648 845.06
TOTAL		1 706 333.31			1 706 333.31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	485 927.57
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 192 260.88
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)				
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	Excédents de fonct. capitalisés	272 056.97			272 056.97
165	Dépôts et cautionnements reçus				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85			1 214 358.85
Total des recettes financières		1 486 415.82			1 486 415.82
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		1 486 415.82			1 486 415.82
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	478.96			478.96
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	705 366.10			705 366.10
Total des recettes d'ordre d'investissement		705 845.06			705 845.06
TOTAL		2 192 260.88			2 192 260.88

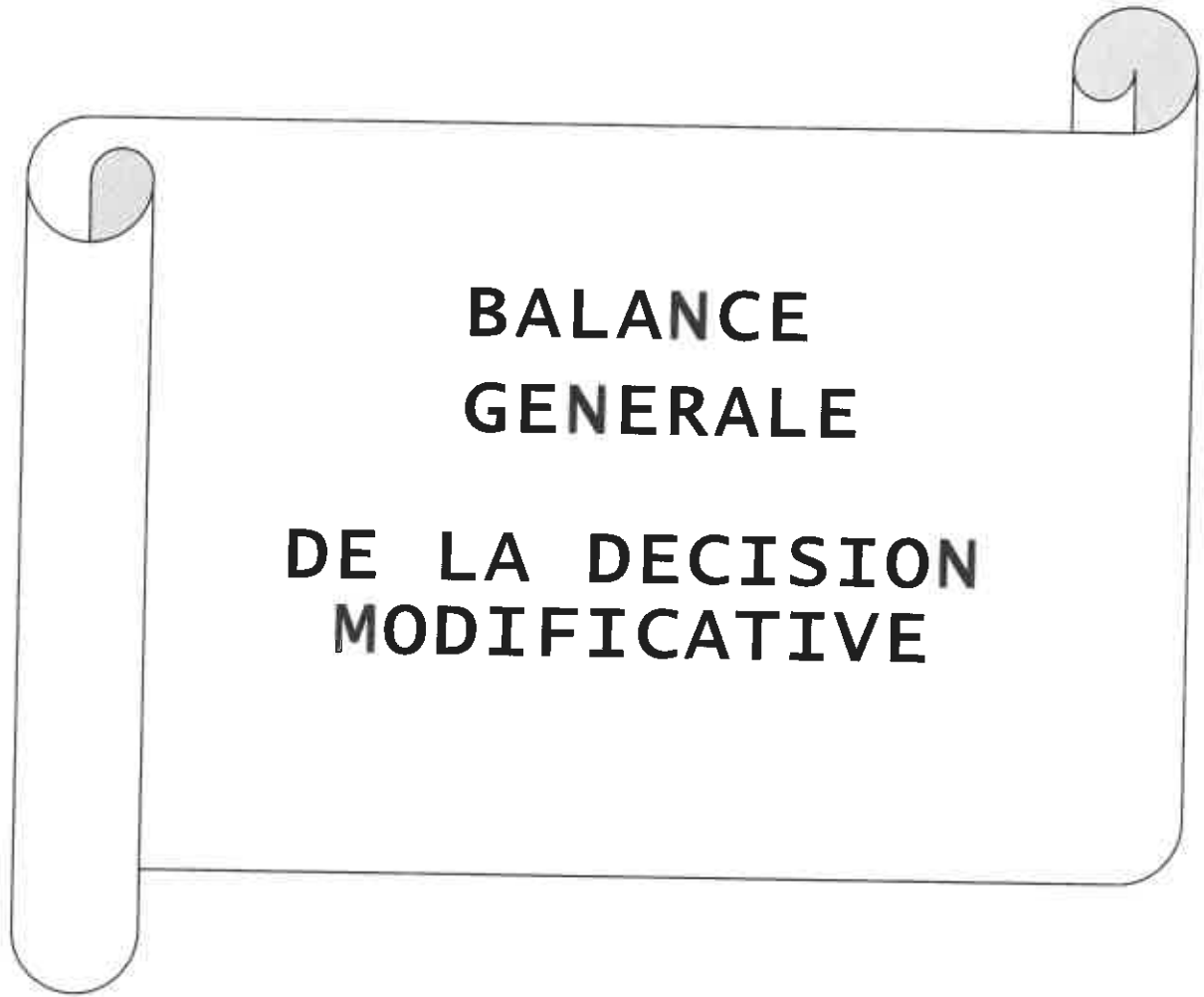
+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 192 260.88
---	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	57 000.00
---	-----------



**BALANCE
GENERALE**

**DE LA DECISION
MODIFICATIVE**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-100.00		-100.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES	100.00		100.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total			

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000.00		2 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	-26 302.00		-26 302.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	-5 698.00		-5 698.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	30 000.00		30 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Recettes d'investissement - Total			

+

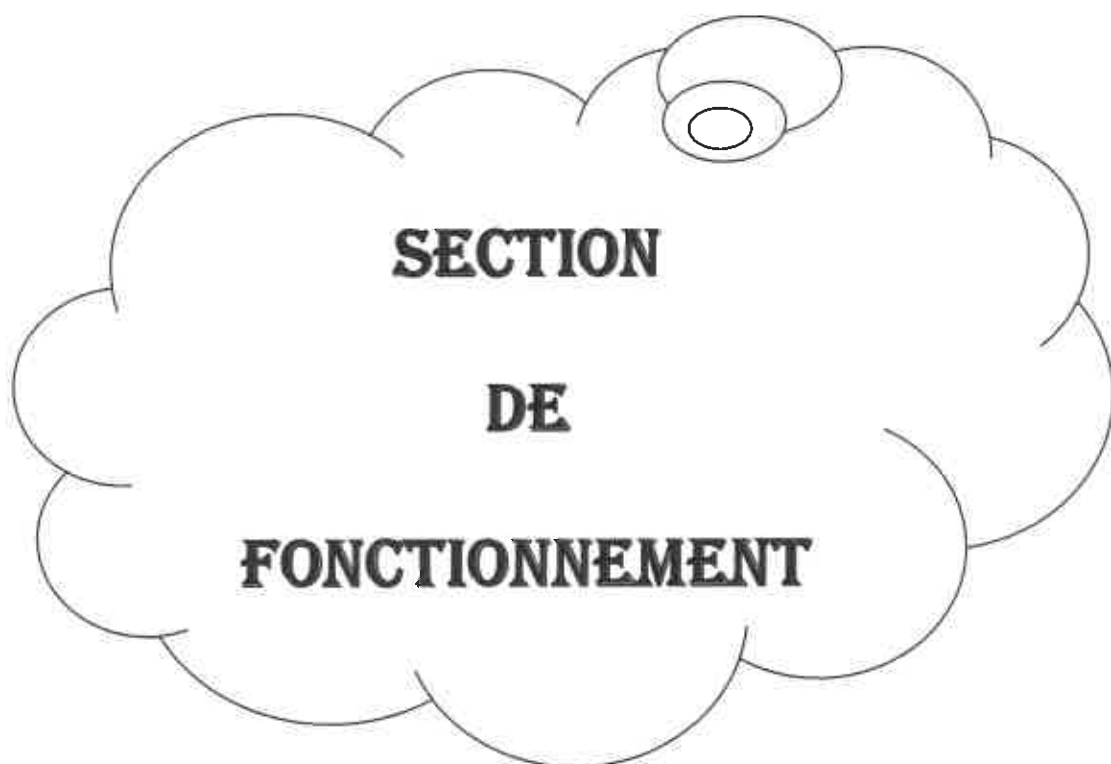
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--



SECTION

DE

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	369 754.90	-100.00	-100.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	27 900.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	22 500.00		
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	300.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 500.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	62 545.83		
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS	768.83		
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	1 000.00		
	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 500.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	16 500.00		
615221	BATIMENTS PUBLICS			
615228	AUTRES BATIMENTS	12 000.00		
615231	VOIRIES	18 000.00		
615232	RESEAUX	2 000.00		
61524	BOIS ET FORETS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS			
6156	MAINTENANCE	5 000.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR			
	PRIMES D'ASSURANCE			
6161	MULTIRISQUES	1 277.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	3 500.00		
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	244 709.07	-100.00	-100.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6226	HONORAIRES	2 000.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	500.00		
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 718.32		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 000.00		
6237	PUBLICATIONS			
6238	DIVERS			
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	10 000.00		
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6257	RECEPTIONS	1 000.00	-100.00	-100.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 000.00		
6283	DIVERS FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	16 421.04		
62875	REBOURSEMENTS DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	195 069.71		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)	34 600.00		
63512	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES	34 600.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 243.64		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 243.64		
6541 6542	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR CREANCES ETEINTES	7 240.84 2.80		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		376 998.54	-100.00	-100.00
66	CHARGES FINANCIERES	39 096.81	100.00	100.00
- 66 -	CHARGES FINANCIERES CHARGES D'INTERETS	39 096.81	100.00	100.00
66111 66112	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	40 361.64 -1 264.83	100.00	100.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 109.78		
- 67 - 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES TTTRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	6 109.78 5 109.78		
6745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 724.89		
- 68 - 6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	7 724.89 7 724.89		
022	DEPENSES IMPREVUES			
022	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		429 930.02		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	478.96		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	478.96		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 521.04		
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
6761	DIFFERENCES SUR REALISAT. TRANSFEREES EN INVEST. DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF.EN INV			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	56 521.04		
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	56 521.04		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		57 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		57 000.00		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell	486 930.02		
---	-------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 780.00		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	9 780.00		
	PRESTATIONS DE SERVICES			
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3 780.00		
	AUTRES PRODUITS			
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	6 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	194 275.62		
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	194 275.62		
74751	PARTICIPATIONS GFP DE RATTACHEMENT	194 275.62		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	189 366.83		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	300.00		
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		393 722.45		
76	PRODUITS FINANCIERS	500.00		
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	500.00		
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	500.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	60 000.00		
TOTAL DES RECETTES REELLES		454 222.45		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

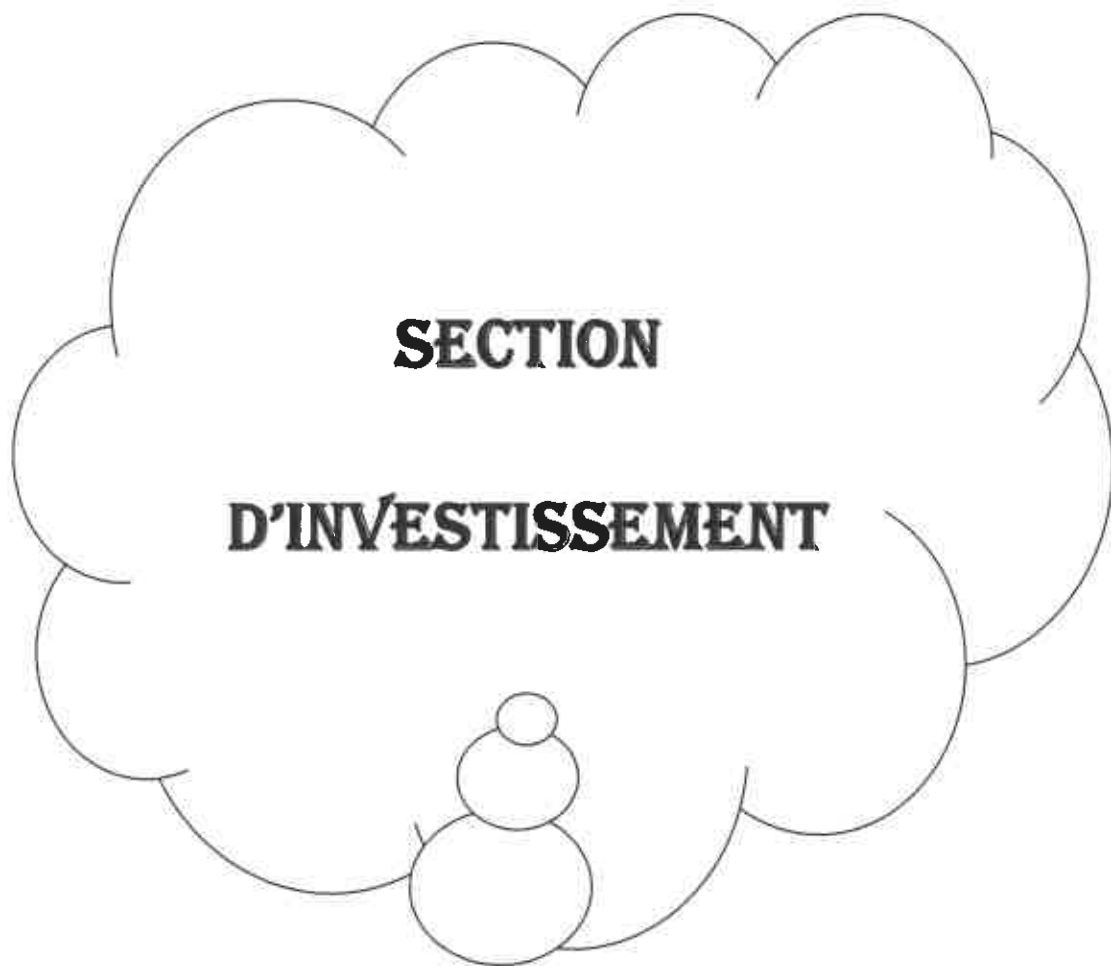
Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
- 77 - 7761	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVE) TRANSF. EN			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)		454 222,45		
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+)				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION

D'INVESTISSEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 500.00		
-20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 500.00		
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	40 000.00		
2033	FRAIS D'ETUDES	40 000.00		
	FRAIS D'INSERTION	1 500.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00
-20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00
20422	SUBVENT. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	618 425.15	-5 698.00	-5 698.00
-21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	618 425.15	-5 698.00	-5 698.00
2111	TERRAINS TERRAINS NUS	510 784.28	-5 698.00	-5 698.00
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	7 186.22		
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT	6 500.00		
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	6 500.00		
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE	82 954.65		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	11 000.00		
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.			
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	128 500.00	30 000.00	30 000.00
-23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	128 500.00	30 000.00	30 000.00
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	128 500.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		844 727.15	-2 000.00	-2 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
-10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	212 761.10	2 000.00	2 000.00
-16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	212 761.10	2 000.00	2 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	205 724.38		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500.00	2 000.00	2 000.00
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
168741	AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	6 536.72		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		212 761.10	2 000.00	2 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 057 488.25		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				

<i>Charges transférées</i>				
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	648 845.06		
+204 204412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	648 845.06 648 845.06		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		648 845.06		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		1 706 333.31		
--	--	---------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS DEPARTEMENTS			
1328	AUTRES			
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	272 056.97		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	272 056.97		
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT			
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.			
	RESERVES			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	272 056.97		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 486 415.82		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 486 415.82		

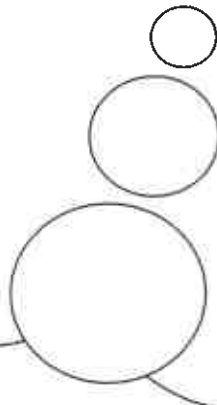
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	478.96		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	478.96		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	705 366.10		
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	648 845.06		
2111	TERRAINS TERRAINS NUS			
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT	648 845.06		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 521.04		
2804132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	9 820.89		
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES			
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	16 068.47		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 076.91		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT	528.00		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	979.00		
28152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 342.72		
281538	AUTRES RESEAUX			
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	532.00		
281728	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO. AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 269.00		
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	12 826.00		
28181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 425.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 175.75		
28184	MOBIER	1 558.00		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 919.30		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		705 845.06		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		705 845.06		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		2 192 260.88		
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				



ANNEXES

**VUE D'ENSEMBLE
GENERALE
REPARTITION
PAR
FONCTION**



IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles			
	Equipements municipaux	24 302.00		24 302.00
	Equip. non municipaux	-26 302.00		-26 302.00
	Opérations financières	2 000.00		
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses			
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
	DEPENSES			
	Total dépenses de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses			
	RECETTES			
	Total recettes de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses				
Dépenses réelles				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000.00		2 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-26 302.00		-26 302.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-5 698.00		-5 698.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000.00		30 000.00
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
Total recettes				
Recettes réelles				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses				
Dépenses réelles				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-100.00		-100.00
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES	100.00		100.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes				
Recettes réelles				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Total dépenses de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses			
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes			

IV - ANNEXES

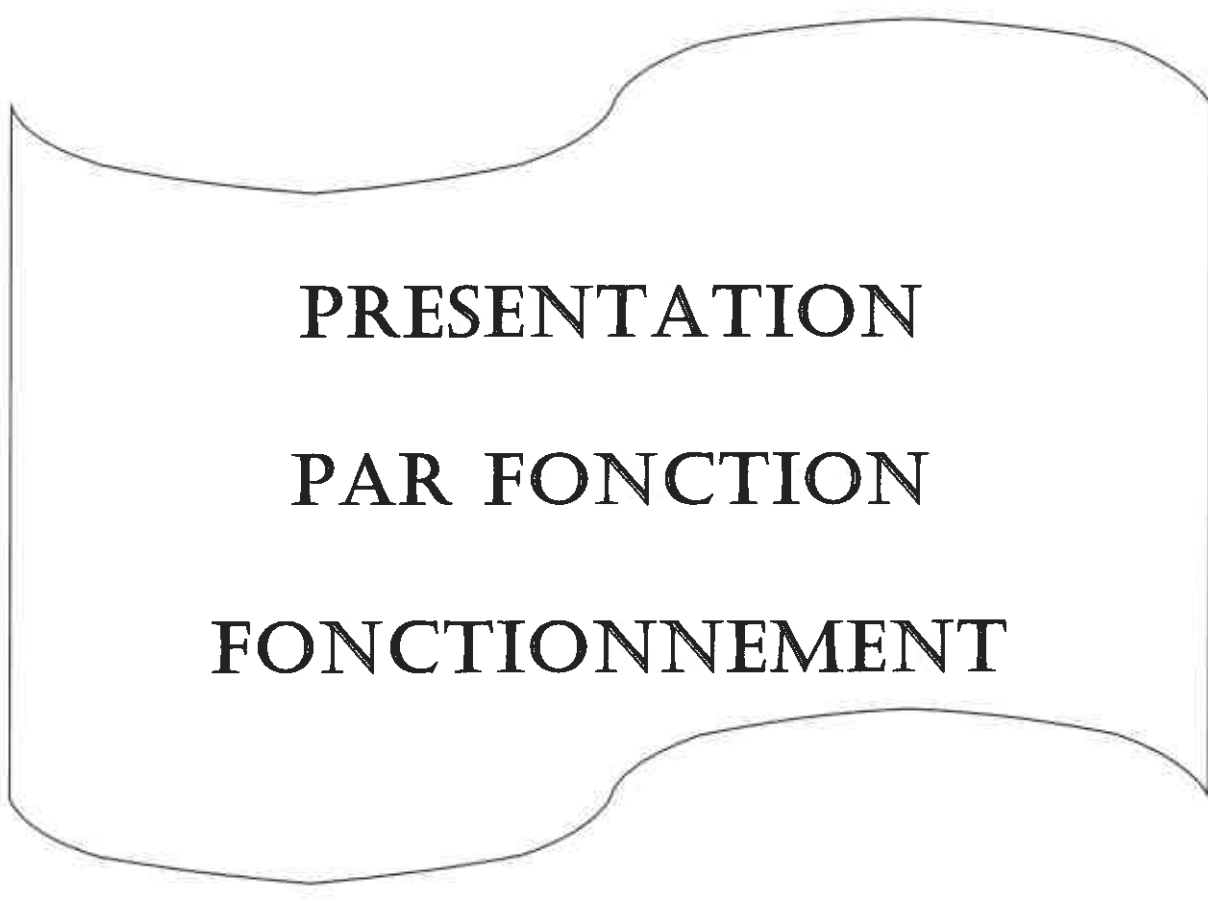
IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses				
Dépenses réelles				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-100.00		-100.00
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES	100.00		100.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes				
Recettes réelles				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			



PRESENTATION
PAR FONCTION
FONCTIONNEMENT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Dépenses de l'exercice		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO	
022	DEPENSES IMPREVUES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES
DEPENSES			
Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-100.00	-100.00
66	CHARGES FINANCIERES	100.00	100.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE			



PRESENTATION
PAR FONCTION
INVESTISSEMENT

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles			
	Equipements municipaux	24 302.00		24 302.00
	Equip. non municipaux	-26 302.00		-26 302.00
	Opérations financières	2 000.00		
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses			
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1
INVESTISSEMENT	

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses				
Dépenses réelles				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000.00		2 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-26 302.00		-26 302.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-5 698.00		-5 698.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000.00		30 000.00
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
Total recettes				
Recettes réelles				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
	Dépenses de l'exercice	
041 10 16	OPERATIONS PATRIMONIALES DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
021 024 040 10	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
 (DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES
	DEPENSES		
Dépenses de l'exercice			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000.00	2 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-26 302.00	-26 302.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-5 698.00	-5 698.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000.00	30 000.00
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
Restes à réaliser - reports			
	RECETTES		
Recettes de l'exercice			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
	Opérations pour compte de tiers		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE			

**EQUILIBRE DES
OPERATIONS
FINANCIERES**



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +		212 261.10		
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	212 261.10		
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	205 724.38		
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes	6 536.72		
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)			
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	212 261.10			212 261.10

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		741 146.38		
10222	FCTVA			
10223	TLE			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
	Ressources propres externes de l'année (a)			
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subvent ^o invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b)	741 146.38		
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	56 521.04		
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	9 820.89		
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES			
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	16 068.47		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 076.91		
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	528.00		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	979.00		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 342.72		
281538	AUTRES RESEAUX			
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	532.00		
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 269.00		
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	12 826.00		
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 425.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 175.75		
28184	MOBILIER	1 558.00		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 919.30		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	684 146.38		
021	Virement de la section de fonctionnement	478.96		

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	741 146.38				741 146.38

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 212 261.10
Ressources propres disponibles	VIII 741 146.38
Soide (VIII - IV)	IX 528 885.28

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	369 754.90	-100.00	-100.00
-60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	27 900.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	22 500.00		
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	300.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 500.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100.00		
-61 -	SERVICES EXTERIEURS	62 545.83		
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS	768.83		
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	1 000.00		
	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 500.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	16 500.00		
615221	BATIMENTS PUBLICS			
615228	AUTRES BATIMENTS	12 000.00		
615231	VOIRIES	18 000.00		
615232	RESEAUX	2 000.00		
61524	BOIS ET FORETS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS			
6156	MAINTENANCE	5 000.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR			
	PRIMES D'ASSURANCE			
6161	MULTIRISQUES	1 277.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	3 500.00		
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	244 709.07	-100.00	-100.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6226	HONORAIRES	2 000.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	500.00		
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 718.32		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 000.00		
6237	PUBLICATIONS			
6238	DIVERS			
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	10 000.00		
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6257	RECEPTIONS	1 000.00	-100.00	-100.00
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 000.00		
	DIVERS			

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	16 421.04		
62875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	195 069.71		
-63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	34 600.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES	34 600.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 243.64		
-65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 243.64		
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	7 240.84		
6542	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR CREANCES ETEINTES	2.80		
66	CHARGES FINANCIERES	39 096.81	100.00	100.00
-66 -	CHARGES FINANCIERES	39 096.81	100.00	100.00
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	40 361.64	100.00	100.00
66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-1 264.83		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 109.78		
-67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 109.78		
673	TITRES ANULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 109.78		
6745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 724.89		
-68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 724.89		
6817	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	7 724.89		
022	DEPENSES IMPREVUES			
022	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		429 930.02		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	478.96		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	478.96		

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>56 521.04</i>		
- 67 - 675	<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES</i>			
6761	<i>DIFFERENCES SUR REALISAT. TRANSFEREES EN INVEST. DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF.EN INV</i>			
- 68 -	<i>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</i>	<i>56 521.04</i>		
6811	<i>DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES</i>	<i>56 521.04</i>		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		57 000.00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)		486 930.02		
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Rés)				

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 780.00		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	9 780.00		
	PRESTATIONS DE SERVICES			
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3 780.00		
	AUTRES PRODUITS			
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	6 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	194 275.62		
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	194 275.62		
	PARTICIPATIONS			
74751	GFP DE RATTACHEMENT	194 275.62		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	189 366.83		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	300.00		
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS	500.00		
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	500.00		
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	500.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	60 000.00		
TOTAL DES RECETTES		454 222.45		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
- 77 - 7761	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVE) TRANSF.EN			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)		454 222.45		

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 500.00			41 500.00
-20-	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 500.00			41 500.00
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	40 000.00			40 000.00
2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	1 500.00			1 500.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00	30 000.00
-20-	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00	30 000.00
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00	30 000.00
20422	SUBVENT. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	56 302.00	-26 302.00	-26 302.00	30 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	618 425.15	-5 698.00	-5 698.00	612 727.15
-21-	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	618 425.15	-5 698.00	-5 698.00	612 727.15
2111	TERRAINS TERRAINS NUS	510 784.28	-5 698.00	-5 698.00	505 086.28
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	7 186.22			7 186.22
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT				
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	6 500.00			6 500.00
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE	82 954.65			82 954.65
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	11 000.00			11 000.00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.				
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	128 500.00	30 000.00	30 000.00	158 500.00
-23-	IMMOBILISATIONS EN COURS	128 500.00	30 000.00	30 000.00	158 500.00
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	128 500.00	30 000.00	30 000.00	158 500.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		844 727.15	-2 000.00	-2 000.00	842 727.15
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
-10-	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	212 761.10	2 000.00	2 000.00	214 761.10

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	212 761.10	2 000.00	2 000.00	214 761.10
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	205 724.38			205 724.38
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500.00	2 000.00	2 000.00	2 500.00
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
168741	AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	6 536.72			6 536.72
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		212 761.10	2 000.00	2 000.00	214 761.10
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES					
		1 057 488.25			1 057 488.25
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>					
Charges transférées					
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06			648 845.06
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	648 845.06			648 845.06
+204 204412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	648 845.06 648 845.06			648 845.06 648 845.06
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		648 845.06			648 845.06
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		1 706 333.31			1 706 333.31
RESTES A REALISER N-1					
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat					

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS DEPARTEMENTS				
1328	AUTRES				
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX				
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT				
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	272 056.97			272 056.97
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	272 056.97			272 056.97
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	272 056.97			272 056.97
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85			1 214 358.85
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85			1 214 358.85
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 486 415.82			1 486 415.82
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 486 415.82			1 486 415.82
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	478.96			478.96
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	478.96			478.96

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	705 366.10			705 366.10
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUEES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION				
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	648 845.06			648 845.06
2111	TERRAINS TERRAINS NUS				
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT	648 845.06			648 845.06
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	56 521.04			56 521.04
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2804132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	9 820.89			9 820.89
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES				
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	16 068.47			16 068.47
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 076.91			2 076.91
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT	528.00			528.00
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	979.00			979.00
28152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 342.72			6 342.72
281538	AUTRES RESEAUX				
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	532.00			532.00
281728	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO. AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 269.00			1 269.00
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	12 826.00			12 826.00
28181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 425.00			1 425.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 175.75			1 175.75
28184	MOBILIER	1 558.00			1 558.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 919.30			1 919.30
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	705 845.06			705 845.06
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	705 845.06			705 845.06
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles	2 192 260.88			2 192 260.88

RESTES A REALISER N-1

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat

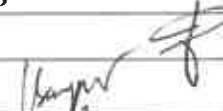
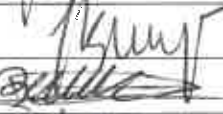





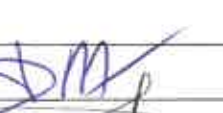





IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET ZONES D'ACTIVITES	D2

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session
A le

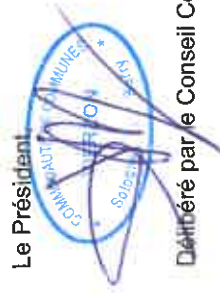
Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
M.BERNARD FREDERIC	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	

Budget annexe Zones d'Activités

Présenté par le Président
A Vierzon, le 07/12/2023



Nombre de Membres en exercice : 47
Nombre de Membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de suffrages exprimés : 41

VOTES :

Pour	41
Contre	0
Abstention	0
Non participation	0

Date de la convocation : 01/12/2023

A VIERZON, le 07/12/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon
 François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,
Commune de Vignoux/Barangeon
 Jacques TORU
Commune de Vouzeron
 Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy Laure GRENIER-RIGNOUX	pouvoir à	Stéphane SOUBIE
Commune de Neuvy/Barangeon Marie-Pierre CASSARD	pouvoir à	Bernard BAYARD
Commune de St-Georges-sur-la-Prée Jean-Marc DUGUET	pouvoir à	Alain LEBRANCHU
Commune de St-Laurent Fabien MATHIEU		
Commune de Vierzon Maryvonne ROUX	pouvoir à	Corinne OLLIVIER
Boris RENE	pouvoir à	Michel ARCHAMBAULT
Nicolas SANSU	pouvoir à	François DUMON
Toufik DRIF	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Philippe FOURNIE	pouvoir à	Jill GAUCHER
Solange MION	pouvoir à	Franck MICHOUX
Thibault LHONNEUR	pouvoir à	Djamila KAOUES
Yann GODARD	pouvoir à	Pascal LATESSA
Cécile CHANGEUX	pouvoir à	Laurent DESNOUES
Céline MILLERIOUX		
Commune de Vignoux/Barangeon Philippe BULTEAU	pouvoir à	Jacques TORU
Corinne TORCHY		
Pascale DESGUIN		

Arrivée en cours de séance :
Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

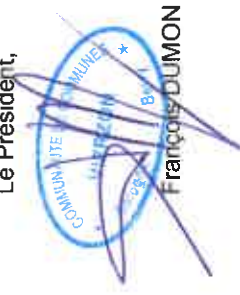
Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,



Delphine PIETU

Le Président,



Communauté de Communes de la Région de Brie-la-Rivière
François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/182 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions précisent le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal,

Considérant que le Conseil communautaire s'est réuni le 9 novembre 2023 et que le procès-verbal a été rédigé,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

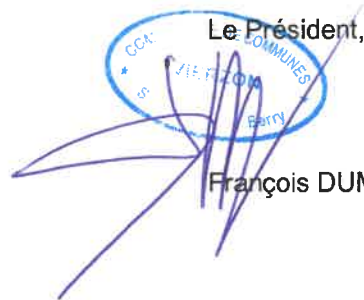
- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2023, ci-annexé.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



The stamp is circular and blue, containing the text: "CCM COMMUNES DE LA REGION DE BERRY". The signature of François DUMON is written in blue ink over the stamp.

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

**DEL23/183 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

**DP23/130 PRET A USAGE (COMMODAT) – IMMEUBLE 36 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON – ASSOCIATION
« VIERZON CINEMA » - RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT DP23/110 EN DATE DU 25/08/2003**

Il a été décidé :

- de mettre un terme au bail mixte passé entre la Communauté de communes Vierzon Sologne-Berry et l'association « Vierzon Cinéma » à compter du 31 décembre 2022,
- d'approuver et signer le prêt à usage (commodat) à titre gracieux, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association « Vierzon Cinéma», pour l'immeuble sis, 36 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée déterminée de 6 ans, prenant effet au 1^{er} janvier 2023 et ayant pour terme le 31 décembre 2028,
- d'autoriser le Président à signer ledit commodat et tous les actes nécessaires à son évolution.

**DP23/131 DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE VIERZON – ALIENATION D'UN BIEN
CADASTRE BL118 - BS151 ET BS152 APPARTENANT A MADAME PRESSAC CORINNE**

Il a été décidé :

- de déléguer son droit de préemption urbain à la Commune de Vierzon à l'occasion de la vente des parcelles non bâties BL n°118, BS n°151 et BS n°152 d'une contenance totale de 2369 m² situées Chemin des Gaudrets et au Perdrier à Vierzon, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communal.

**DP23/132 TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT
DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS
APPLICABLES A COMPTER DU 26 OCTOBRE 2023**

Il a été décidé :

- de revoir ou d'intégrer les tarifs à la revente de produits des fournisseurs suivants :
 - Les Confitures du Terrier
 - Le Croquet de Charost
 - Mercier
 - Domaine de Chevilly
 - Georges Monin SAS
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 26 octobre 2023,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

**DP23/133 ENVIRONNEMENT - CONTRAT DE MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET LOGICIELS LIES AU SYSTÈME DE
CONTRÔLE D'ACCÈS DE LA DÉCHETTERIE DU PETIT RÂTEAU À VIERZON**

Il a été décidé :

- d'approuver le contrat de maintenance et d'assistance avec la société HORANET pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et comprenant les prestations suivantes :
 - Maintenance des matériels, logiciels et visites préventives pour un montant de 884.00 € HT/an soit 1060.80 € TTC/an,
 - Assistance téléphonique pour un montant de 890.00 € HT/an soit 1 068.00 € TTC/an.
 - Visite préventive annuelle pour un montant de 520.00€HT/an soit 624.00€TTC

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'environnement à signer tous les actes nécessaires, y compris éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget 2024 les dépenses correspondantes.

DP23/134 MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – ETUDE DE SCHÉMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché au cabinet d'études Marc MERLIN – 810 rue Léonard De Vinci – 45400 SEMOY, pour les lots suivants :
 - Lot n°1 : études diagnostics et schémas directeurs réseaux d'assainissement des eaux usées, pour un montant de 1 191 968,42 € HT, soit 1 430 362,10 € TTC,
 - Lot n°2 : études diagnostics et schéma directeur d'alimentation en eau potable, pour un montant de 605 858,27 € HT, soit 727 029,92 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/135 MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – EXTENSION D'UN ATELIER DE PRODUCTION SUR LA ZAC SOLOGNE À VIERZON – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché au cabinet ATELIER CARRE D'ARCHE – 200 rue de Lazenay – 18000 BOURGES, pour un montant de 100 500 € HT, soit 120 600 € TTC
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/136 TOURISME & CONGRES - VIERZON FÊTE NOËL – INSTALLATION D'UN MANÈGE CARROUSEL PLACE DE L'ESPLANADE LA FRANÇAISE À VIERZON DU VENDREDI 15 AU DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 2023 INCLUS

Il a été décidé :

- de retenir l'offre proposée par Monsieur et Madame Jean-Philippe GUILLAUME, industriels concernant la location, l'installation et la prestation d'un manège Carrousel pour un montant de 18 500 € HT, pour la période du 15 au 31 décembre 2023 inclus,
- d'approuver le mandatement de la prestation, comme suit :
 - 50 % à la commande, soit 9 250 € HT
 - 50 % à la fin de la prestation, soit 9 250 € HT
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme & Congrès

DP23/137 **TOURISME ET CONGRÈS – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 10 NOVEMBRE 2023**

Il a été décidé :

- de revoir ou d'intégrer les tarifs à la revente de produits des fournisseurs suivants :
 - Alkhol's Garden
 - La Bourriche aux Appétits
 - La Cognette
 - Les Gourmandes Bio
 - SAFA Distribution
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 10 novembre 2023,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP23/138 **MARCHE D'ACHAT DE PRESTATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION VIERZON FOOTBALL CLUB**

Il a été décidé :

- d'approuver le marché d'achat de prestations entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association Vierzon Football Club à compter du 13 novembre 2023, pour un montant de 10.000 € TTC ,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget la dépense correspondante.

DP23/139 **MARCHE D'ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION VIERZON FOOTBALL CLUB**

Il a été décidé :

- d'approuver le marché d'achat d'un espace publicitaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association Vierzon Football Club à compter du 1^{er} janvier 2024, pour un montant de 10.000 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget la dépense correspondante.

DP23/140 **CIDE – HOTEL D'ENTREPRISES CELESTIN GERARD – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE APCML**

Il a été décidé :

- de conclure le bail commercial entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société APCML pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2023, et pour un loyer d'un montant mensuel de 250.31 € HT soit 300.37 € TTC payable d'avance le 1^{er} de chaque mois,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du développement économique à signer ledit bail et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/141 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – RÉSERVATION DE TROIS BERCEAUX A LA CRÈCHE COMMUNAUTAIRE « A PETIT PAS » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU HAUT BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver la convention relative à la réservation et aux modalités de gestion de berceaux de la crèche communautaire « A Petits Pas » entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Communauté de communes Terres du Haut Berry, prenant effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, le paiement de la participation étant trimestriel,
- de signer ou d'autoriser la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer ladite convention et y compris les avenants,
- d'inscrire la dépense au budget.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



Francois DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/184 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions prises par le Bureau communautaire :

DB23/008 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE NOHANT-EN GRAÇAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Nohant-en-Graçay et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Nohant-en-Graçay des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 5 157,11 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Nohant-en-Graçay ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/009 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Saint-Laurent et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Saint-Laurent des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 13 716,20 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Saint-Laurent ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/010 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Saint-Hilaire-de-Court et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Saint-Hilaire-de-Court des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 4 460,09 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Saint-Hilaire-de-Court ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/011 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-GRAÇAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Dampierre-en-Graçay et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Dampierre-en-Graçay des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 3 310,10 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Dampierre-en-Graçay ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/012 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Graçay et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Graçay des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 11 563,11 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Graçay ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/013 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Neuvy-sur-Barangeon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Neuvy-sur-Barangeon des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 15 781,81 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Neuvy-sur-Barangeon ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/014 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE MÉRY-SUR-CHER ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Méry-sur-Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Méry-sur-Cher des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 21 700,06 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Méry-sur-Cher ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/015 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE THÉNIoux ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Thénieux et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Thénieux des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 17 606,05 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Thénieux ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/016 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE MASSAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Massay et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Massay des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 64 491,14 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Massay ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/017 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Saint-Outrille et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Saint-Outrille des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 9 262,14 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Saint-Outrille ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/018 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Vignoux-sur-Barangeon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Vignoux-sur-Barangeon des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 19 408,21 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Vignoux-sur-Barangeon ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/019 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE FOËCY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

Le Président,

Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Foëcy et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Foëcy des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 16 674,76 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Foëcy ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/020 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE GENOUILLY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

**Le Président,
Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Genouilly et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Genouilly des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 20 673,33 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Genouilly ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/021 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE VOUZERON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

**Le Président,
Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Vouzeron et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Vouzeron des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 22 535,08 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Vouzeron ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB23/022 PERSONNEL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PRÉE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNÉE 2023

**Le Président,
Le Bureau, après avoir délibéré, a décidé :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services ci-annexée entre la Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2023,
- d'approuver le remboursement à la Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 11 856,59 € (net de TVA) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Saint-Outrille ainsi que les éventuels avenants à venir,
- d'inscrire les dépenses au budget.

La secrétaire de séance,


Delphine PIETU

Le Président,


Francis DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

**DEL23/185 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DECISION MODIFICATIVE N°3, EXERCICE 2023**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n°DEL23/028 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget principal,

Vu la délibération n°DEL23/089 du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°DEL23/137 du 28 septembre 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté la décision modificative n°2,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations.

Considérant que le projet de décision modificative n°3 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023,

Considérant que pour **la section d'investissement**, il convient :

Sur le programme Financier de prévoir une somme de **39.718,46 €** pour le remboursement à Massay du capital de la dette transférée pour le Centre de loisirs,

Sur le programme économie d'augmenter les crédits ouverts pour l'aménagement du Campus Numérique de **20.061,85 €**,

Sur le programme voirie de prévoir une somme de **8.219,69 €** pour l'annulation d'un titre relatif à un fonds de concours, sur exercice antérieur,

Sur le programme ordures ménagères d'augmenter les crédits inscrits de **2.000 €** pour les opérations comptables d'amortissement d'une subvention,

Sur le programme urbanisme de diminuer les crédits inscrits pour la mise en place d'un PLUiH de **70.000 €**.

Considérant que pour **la section de fonctionnement**, il convient :

- de diminuer les crédits inscrits en recettes de fiscalité, au titre de la fraction de TVA nationale, en compensation de la CVAE d'une part et de la taxe d'habitation d'autre part (chap014) de **-166.964 €**,
- d'augmenter les crédits inscrits en recettes de fiscalité, au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (chap73) de **107.105 €**,
- d'augmenter les crédits inscrits en recettes de fiscalité, au titre de la taxe sur les surfaces commerciales (chap73) de **96.584 €**,
- d'augmenter les crédits inscrits en recettes de fiscalité, au titre de la taxe sur les friches commerciales (chap73) de **10 000 €**,
- d'augmenter les crédits inscrits en recettes pour la participation des communes aux nouvelles activités périscolaires (chap74) de **4.000 €**,
- d'inscrire une somme de **9.500 €** pour des remboursements de frais par les communes (chap70),
- d'inscrire en recettes, une somme de **41.453,66 €** au titre du solde de l'activité 2022 pour le multi accueil et le RAME de Genouilly d'une part et de **7.673 €** pour le relais petite enfance de Neuvy-sur-Barangeon (chap77),
- de diminuer les crédits ouverts pour les conventions de mise à disposition de personnel (chap012) de **50.000 €**,
- d'inscrire en dépenses une somme de **42.181,80 €** pour des dégrèvements de fiscalité (chap014) au titre de la taxe sur les surfaces commerciale et de la taxe sur les friches commerciales et une somme de **71.395 €** pour des reversements de fiscalité,

- de prévoir une première enveloppe pour l'étude de transfert de la compétence eau et assainissement d'un montant de **590 853,45 €** et d'inscrire en recettes le premier acompte de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du schéma directeur pour **590 853,45 €**,
- de procéder pour les dépenses à caractère général (chap011) aux ajustements de crédits nécessaires à l'exécution de la fin de l'exercice, comme suit :
 - **40.000 €** pour les conventions de prestations techniques avec les Communes,
 - + **44.000 €** dont 18.000 € pour le traitement des déchets ménagers et l'achat de bacs et de sacs jaunes ainsi que 26.000 € pour le nettoyage et l'évacuation de dépôts sauvages,
 - + **4.000 €** pour le fonctionnement des centres de loisirs,
 - + **18.360 €** pour l'animation du relais petite enfance de Neuvy-sur-Barangeon,
 - + **10.000 €** pour un partenariat.
- de procéder pour les contributions (chap65) aux ajustements de crédits nécessaires à l'exécution de la fin de l'exercice, comme suit :
 - + **48.000 €** pour la contribution au PETR au titre de 2023,
 - + **19.538,94 €** pour la contribution au SDE18 pour la maintenance de l'éclairage public,
 - + **14.000 €** pour la contribution financière pour le multi accueil et le RAME de Genouilly au titre de 2023
- d'augmenter les crédits ouverts pour le remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie (chap66) de **5.000 €**,
- d'inscrire en recettes une somme de **2.000 €** pour l'amortissement d'une subvention,
- d'augmenter les crédits ouverts pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (chap67) de **15.000€**,
- d'augmenter les crédits ouverts pour l'annulation de mandats sur exercice antérieur (chap77) de **35.226 €**,
- d'augmenter la subvention d'équilibre au budget annexe Tourisme et Congrès de **30.000 €**,
- de supprimer les crédits ouverts en dépenses imprévues pour **50.897,14 €**.

Considérant que le projet de Décision Modificative n°3 augmente les crédits ouverts de **771 432,05 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

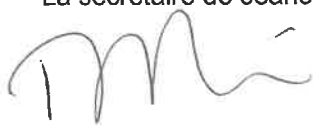
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	771 432,05 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

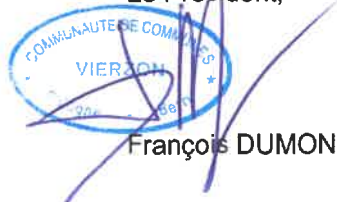
**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°3 du Budget Principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,


Delphine PIETU

Le Président,


François DUMON

VIERZON SOLOGNE BERRY
BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°3 - EX. 2023
INVESTISSEMENT

OPERATIONS NOUVELLES

CHAP	S/P	ART.	OPERATION	LIBELLES	PREVISIONS		MODIFICATIONS	
					DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PROGR. MOUVEMENTS FINANCIERS							39 718,46	0,00
EMPRUNTS							39 718,46	0,00
R	16	01	166741	Remboursement capital de la dette transférée	0,00		39 718,46	
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
PROGR. ECONOMIE							20 061,85	0,00
ACQUISITIONS DE MOBILIER							20 061,85	0,00
R	21	324	2184	03D00695A Campus numérique	4 392 967,78		20 061,85	
							0,00	0,00
PROGR. VOIRIE							8 219,69	0,00
FONDS DE CONCOURS							8 219,69	0,00
R		822	13241	Annulation de titre sur exercice antérieur	0,00		8 219,69	
PROGR. OM							2 000,00	0,00
AMORTISSEMENTS							2 000,00	0,00
O	640	812	13913	amortissement d'une subvention	710,44		2 000,00	
							0,00	0,00
PROGR. URBANISME							-70 000,00	0,00
ETUDES							-70 000,00	0,00
R	20	80	2031	17D05161 Mise en place d'un PLUH	95 220,00		-70 000,00	
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT							0,00	0,00

0,00

VIERZON SOLOGNE BERRY
BUDGET PRINCIPAL (50)
DECISION MODIFICATIVE n°3 - EX. 2023
FONCTIONNEMENT

CMAF.	FONCT. D'IMPOT.	NNT.	LIBELLES	PREVISIONS		MODIFICATIONS	
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
GEST. ADMINISTRATION GENERALE				552 000,00	2 765 983,00	585 217,54	647 578,45
022	01	022	Dépenses imprévues	50 897,14		-50 897,14	
011	020	62875	convention de prestation technique			-40 000,00	
012	020	6217	convention de mise à disposition de personnel	547 000,00		-50 000,00	
65	95	657363	subvention d'équilibre budget tourisme			30 000,00	
73	01	7382	Fraction de TVA en compensation de la CVAE		1 905 403,00		-49 328,00
73	01	73111	Taxe d'habitation résidences secondaires		343 593,00		107 105,00
73	01	73113	Taxe sur les surfaces commerciales		486 987,00		96 584,00
73	01	7382	fraction de tva nationale en compensation de la TH				-117 636,00
014	01	7391178	Trop versé TVAG 2022			45 610,00	
014	01	73928	prélèvement de fiscalité (régularisation 2014 LFR2013)			25 785,00	
014	01	7398	Dégrèvement TASCOM			18 666,23	
74	020	74718	subvention France service		30 000,00		20 000,00
011	020	6042	partenariat				
011	020	617	transfert compétence eau et assainissement : réalisation schéma directeur eau potable et assainissement			590 853,45	
74	020	7478	transfert compétence eau et assainissement : réalisation schéma directeur eau potable et assainissement				590 853,45
66	01	6615	Intérêts de la ligne de trésorerie	5 000,00		5 000,00	
BATIMENTS				0,00	0,00	0,00	9 500,00
70	95	70875	remboursements de frais				9 500,00
ORDURES MENAGERES				0,00	0,00	63 000,00	20 800,00
77	812	773	Annulation de mandats sur exercice antérieurs				18 000,00
011	812	6112	déchets			14 000,00	
011	812	60632	fourniture de sacs			4 000,00	
011	812	61521	nettoyage terrains			26 000,00	
67	812	673	annulation de titre sur exercice antérieur			9 000,00	
042	812	777	amortissement de subvention				2 000,00
PEPINIERE COMMERCIALE					40 644,00	29 315,57	20 624,00
014	01	7398	Dégrèvement friches commerciales			23 315,57	
013	01	773	Annulation de mandats sur exercice antérieurs				10 624,00
67	90	673	Annulation de titres sur exercice antérieurs			6 000,00	
73	90	7311	Taxe sur les friches commerciales		40 644,00		10 000,00
URBANISME					0,00	0,00	14 000,00
74	820	74718	Dotation générale de décentralisation pour la mise en œuvre de documents d'urbanisme				14 000,00
CDL VOUZERON					0,00	4 000,00	0,00
011	421	6247	transports collectifs			4 000,00	
NAP					0,00	0,00	4 000,00
74	421	74741	participation des communes	6 600,00			4 000,00
VOIRIE					0,00	19 538,94	0,00
65	814	65548	contribution maintenance éclairage public			19 538,94	
ECONOMIE					0,00	48 000,00	0,00
65	90	65548	Contribution PETR 2ème semestre			48 000,00	
RAMPF					0,00	0,00	6 602,00
77	64	773	Annulation de mandats sur exercice antérieurs				6 602,00
PTEENFA					0,00	32 360,00	49 127,80
77	64	7718	solde activité 2022				41 453,66
77	64	7718	Bonus CTG 2022 pour relais petite enfance de Neuvy				7 673,94
65	64	6574	contribution financière 2023 multi accueil et rame Genouilly	93 892,00		14 000,00	
011	64	6228	participation relais petite enfance "relais des kangous" de Neuvy			18 360,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT						771 432,05	771 432,05
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT						771 432,05	771 432,05

0,00 €



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/186 FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL23/030 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe Zones d'Activités,

Vu la délibération n° DEL23/090 du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté la décision modificative n°1,

Vu la délibération n° DEL23/138 du 28 septembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté la décision modificative n°2,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations,

Considérant que le projet de décision modificative n°3 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023 et des décisions modificatives n°1 et 2,

Considérant que pour la section d'investissement il convient :

- d'augmenter les crédits ouverts au titre des cautions à reverser (chap16) de **2 000,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts pour les aides à l'immobilier d'entreprises (chap 204) de **26 302,00 €**, de diminuer les crédits ouverts pour la viabilisation de terrains au Parc Technologique phase (chap 21) de **5 698,00 €**,
- d'augmenter les crédits ouverts pour la maîtrise d'oeuvre pour l'extension d'un bâtiment industriel ZAC Sologne (chap 23) de **30 000,00 €**,

Considérant que pour la section de fonctionnement il convient :

- d'augmenter les crédits ouverts pour le remboursement des intérêts de la dette(chap.66) de **100,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts pour les charges à caractère général (chap 011) d'un montant de **100,00 €**,

Considérant que le projet de Décision Modificative n°3 ne modifie pas le montant global des crédits et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

- Investissement :	0,00 €
- Fonctionnement :	0,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver et de voter la décision modificative n°3 du Budget Annexe Zones d'Activités de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,


Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON

**VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES (55)
DECISION MODIFICATIVE N°3- EX. 20223
INVESTISSEMENT**

	S/F	ART.	OPERATION	LIBELLES	PREVISIONS		MODIFICATIONS	
					DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
				PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE	500,00	0,00	2 000,00	0,00
R	90	185	09D02227	Cautions reversées	500,00		2 000,00	
				HORS OPERATION	56 302,00	0,00	-26 302,00	0,00
R	90	20422		Aide à l'immobilier	56 302,00		-26 302,00	
				ZAC SOLOGNE	80 500,00	0,00	30 000,00	0,00
R	90	2313	03D00804	Extention SVM : maîtrise d'œuvre	38 500,00		30 000,00	
				ZAC A71	0,00	#REF!	0,00	#REF!
				PARC TECHNOLOGIQUE -PHASE 2	21 000,00	0,00	-5 698,00	0,00
R	90	2111	16D04873	Viabilisation de terrains	21 000,00		-5 698,00	
				TOTAL INVESTISSEMENT			0,00	0,00

**VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES (55)
DECISION MODIFICATIVE N°3 - EX. 2023
FONCTIONNEMENT**

	S/F	ART.	LIBELLES	PREVISIONS		MODIFICATIONS		
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
						100,00	0,00	
				Z.A				
R	90	66111		Intérêts de la dette	40 361,64		100,00	
				PARC TECHNOLOGIQUE	0,00	#REF!	-100,00	0,00
R	90	6257		R2CEPTIONS	1 000,00		-100,00	
							0,00	0,00
							0,00	0,00



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/187 FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL23/032 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe Tourisme et Congrès,

Vu la délibération n° DEL23/091 du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté la décision modificative n°1,

Vu la délibération n° DEL23/139 du 28 septembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté la décision modificative n°2,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations

Considérant que le projet de décision modificative n°3 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023 et des décisions modificative n°1 et 2,

Considérant que pour la section d'investissement il convient :

- d'augmenter les crédits ouverts pour l'aménagement du site du quai du bassin à Vierzon (chap 21) d'un montant de **130 067,42 €** pour prendre en compte l'ensemble du volet paysager, des travaux complémentaires ainsi que les opérations de TVA,
- d'inscrire en recettes une somme complémentaire de **14 442,75 €** au titre de la subvention de la région dans le cadre du CRST, pour l'aménagement du site du quai du bassin à Vierzon,
- d'inscrire en recettes une somme de **99 812,19 €** au titre du fonds de compensation de TVA sur des travaux qui n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA (chap 10),
- d'augmenter l'autofinancement de **15 812,48 €** pour l'aménagement du site du quai du bassin à Vierzon.

Considérant que pour la section de fonctionnement il convient :

- de diminuer les crédits ouverts pour les charges de personnel non titulaire (chap 012) de **5 000,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts pour les cotisations retraites (chap 012) de **5 000,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts pour les charges de personnel extérieur (chap 012) de **6 000,00 €**,
- d'inscrire une somme de **7 000,00 €** pour les intérêts de la ligne de crédits (chap 66),
- d'augmenter les crédits ouverts au titre des charges à caractère général (chap 011) d'un montant de **7 187,52 €** pour les achats de la boutique et de **5 000,00 €** pour le Centre de congrès,
- de prévoir une enveloppe de **10 000,00 €** pour la participation 2023 aux estivales du Canal,
- d'augmenter la subvention de fonctionnement pour le Musée de la photo de **8 000,00 € (chap 65)**,
- d'augmenter les crédits ouverts pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (chap 67) de **1 000,00 €**,
- d'inscrire en recettes une somme de **8 000,00 €** au titre de la subvention du Conseil Départemental (chap74),
- d'augmenter l'autofinancement de la section d'investissement de **15 812,48 €** pour l'aménagement du site du quai du bassin à Vierzon,
- d'augmenter la subvention d'équilibre du budget principal de **30 000,00 €** pour financer les dépenses complémentaires,
-

Considérant que le projet de décision modificative n°3 s'élève à **168 067,42 €** et qu'il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	130 067,42 €
- Fonctionnement	38 000,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'approuver et de voter la décision modificative n°3 exercice 2023 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON

VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET TOURISME ET CONGRES DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023 INVESTISSEMENT

	ART.	OPERATION	LIBELLES	PREVISIONS BP 2023 HT		MODIFICATIONS HT	
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
			MOUV.FIN	0,00	0,00	0,00	0,00
			07D01875- CAMPING	0,00	0,00	0,00	2 072,00
R	01	10222	FCTVA				2 072,00
			20558 - CANAL A VELO	777 785,16	43 889,25	0,00	3 772,00
R	01	10222	FCTVA				3 772,00
			20561 AMENAGEMENT GUINGUETTE VIERZON	388 892,58	0,00	130 067,42	115 385,42
R	95	2138	Aménagement guinguette	372 359,58		146 600,42	
R	95	2188	Aménagement guinguette	16 533,00		-16 533,00	
R	01	10222	FCTVA				85 130,19
R	95	1322	Subvention Région		43 889,25		14 442,75
O	1	10222	Virement de la section de fonctionnement				15 812,48
			20562 - AMENAGEMENT MUSEE DE LA PORCELAINE	0,00	0,00	0,00	1 300,00
R	01	10222	FCTVA				1 300,00
			20141 AMENAGEMENT DES SENTIERS DE RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	813,00
R	01	10222	FCTVA				813,00
			20143 - GITE DE LA FEUILLARDERIE	0,00	0,00	0,00	6 725,00
R	01	10222	FCTVA				6 725,00
			TOTAL INVESTISSEMENT			130 067,42	130 067,42

-0,00

**VIERZON SOLOGNE BERRY- BUDGET TOURISME ET CONGRES
DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT**

	R/Fonction	MT.	LIBELLE	PREVISIONS BP 2023 HT		MODIFICATIONS HT	
				DEPENSES	RESETTES	DEPENSES	RESETTES
			TOURISME			33 000,00	38 000,00
R	95	64531	cotisations retraites	89 646,98		-5 000,00	
R	95	64131	Personnel non titulaire	29 800,00		-5 000,00	
R	95	6218	personnel extérieur	16 840,00		-6 000,00	
R	95	6615	Intérêts ligne de trésorerie			7 000,00	
R	95	8078	Achats boutique			7 187,62	
R	95	74751	Subvention d'équilibre du budget principal				30 000,00
O	01	023	virement à la section d'investissement			15 812,48	
R	95	6574	Subventions (musee photo+ theatre)	108 958,00		18 000,00	
R	95	673	titres annulés sur exercice antérieur	5 568,20		1 000,00	
R	95	7473	Subvention département				8 000,00
			GITE DE VOUZERON				0,00
			CAMPINGS GRACAY /NEUVY				0,00
			MAISON DE L'EAU				0,00
			CENTRE DE CONGRES			5 000,00	0,00
R	95	6078	accueil café			2 000,00	
R	95	6283	frais de nettoyage			3 000,00	
			TOTAL FONCTIONNEMENT & TOURISME			38 000,00	38 000,00
			TOTAL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT			168 067,42	168 067,42

-0,00



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

**DEL23/188 FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL23/034 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe SPANC,

Vu la délibération n° DEL23/092 du 29 juin 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté la décision modificative n°1,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations,

Considérant que le projet de décision modificative n°2 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023 et de la décision modificative n°1,

Considérant que pour la section d'investissement il convient :

- de prévoir en recettes, une somme de **3 714,00 €** au titre des opérations comptables liées à la sortie de l'actif d'un logiciel (chap 040),
- d'augmenter les crédits ouverts pour des acquisitions de matériel (chap21) de **3 714,00 €**.

Considérant que pour la section de fonctionnement il convient :

- de prévoir en dépenses, une somme de **3 714,00 €** au titre des opérations comptables liées à la sortie de l'actif d'un logiciel (chap 042),
- de diminuer les crédits ouverts pour les prestations et les contrôles (chap 011) de **3 714,00 €**,

Considérant que le projet de Décision Modificative n°2 s'élève à **3 714,00 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	3 714,00 €
- fonctionnement	0,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON

**VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET SPANC
DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT**

	CHAP.	ART.	LIBELLES	PREVISIONS		MODIFICATIONS	
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
O	040	2183	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 714,00
			matériel de bureau et matériel informatique				3 714,00
R	21	2188	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	3 714,00	0,00
			autres immobilisations	500,00		3 714,00	
TOTAL OPERATIONS NOUVELLES						3 714,00	3 714,00

FONCTIONNEMENT

	CHAP.	ART.	LIBELLES	PREVISIONS		MODIFICATIONS	
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
				0,00	0,00	0,00	0,00
O	042	675	annulation de titres sur exercices antérieurs	0,00		3 714,00	
R	011	611	Prestations	55 551,95		-3 714,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT						0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT						3 714,00	3 714,00



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/189 FINANCES - VOTE DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES OU A REVERSER PAR LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2023**Rapporteur :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,

Vu la délibération DEL 23/006 du 25 janvier 2023 fixant le montant provisoire des attributions de compensation versées ou à recevoir des communes membres du groupement pour 2023,

Considérant que le montant définitif des attributions de compensation au titre de l'année 2023 est identique au montant provisoire décidé par délibération n° DEL23/006 du 25 janvier 2023 se répartissant comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Montant en Euros</u>
Dampierre-en-Graçay : attribution négative	- 4 828,70 €
Foëcy : attribution positive	216 992,25 €
Genouilly : attribution négative	-3 354,87 €
Graçay : attribution positive	5 415,59 €
Massay : attribution négative	-53 719,75 €
Méry-sur-Cher : attribution positive	89 003,46 €
Nohant-en-Graçay : attribution positive	19 051,63 €
Neuvy-sur-Barangeon : attribution négative	-9 318,54 €
Saint-Georges-sur-la-Prée : attribution négative	-1 035,44 €
Saint-Hilaire-de-Court : attribution positive	42 052,97 €
Saint-Laurent : attribution négative	-7 225,69 €
Saint-Outrille : attribution négative	-7 615,82 €
Thénioux : attribution positive	46 064,65 €
Vierzon : attribution positive	7 130 774,23 €
Vignoux-sur-Barangeon : attribution négative	-29 813,55 €
Vouzeron : attribution négative	-19 097,83 €

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'établir le montant définitif des attributions de compensation des Communes membres pour 2023, comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Montant en Euros</u>
Dampierre-en-Graçay : attribution négative	- 4 828,70 €
Foëcy : attribution positive	216 992,25 €
Genouilly : attribution négative	-3 354,87 €
Graçay : attribution positive	5 415,59 €
Massay : attribution négative	-53 719,75 €
Méry-sur-Cher : attribution positive	89 003,46 €
Nohant-en-Graçay : attribution positive	19 051,63 €
Neuvy-sur-Barangeon : attribution négative	-9 318,54 €
Saint-Georges-sur-la-Prée : attribution négative	-1 035,44 €
Saint-Hilaire-de-Court : attribution positive	42 052,97 €
Saint-Laurent : attribution négative	-7 225,69 €
Saint-Outrille : attribution négative	-7 615,82 €
Thénioux : attribution positive	46 064,65 €
Vierzon : attribution positive	7 130 774,23 €
Vignoux-sur-Barangeon : attribution négative	-29 813,55 €
Vouzeron : attribution négative	-19 097,83 €

- de notifier la délibération aux Communes membres,
- de procéder au versement des sommes dues aux Communes membres (attributions positives), et au recouvrement des sommes dues par les Communes membres (attributions négatives),
- d'imputer la dépense et de recouvrer la recette au budget 2023.

La secrétaire de séance,


Delphine PIETU

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
SOLLAING
1887
François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/190 TOURISME ET CONGRES – ADOPTION DU NOUVEAU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**Rapporteur : Jacques TORU**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de se doter d'un nouveau schéma de développement et d'organisation touristique pour la destination Berry-Sologne en conformité avec le projet de territoire voté en 2022,

Considérant que ce schéma est un document stratégique et d'orientation fixant une feuille de route pour les élus communautaires, les agents du service Tourisme et Congrès et les acteurs du tourisme du territoire (partenaires et socio-professionnels),

Considérant que l'AD2T a été sollicitée par la Communauté de communes pour l'élaboration de ce nouveau schéma,

Considérant le diagnostic mené par l'AD2T et validé en COPIL, composé d'élus et de socio-professionnels, le 3 mai 2023 ainsi que les auditions et réunions en concertation avec les agents du service Tourisme et Congrès et professionnels du tourisme du territoire,

Considérant la présentation en Bureau communautaire le 29 novembre 2023,

Considérant que ce plan d'actions s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

- 1- Mettre en œuvre une véritable stratégie d'hospitalité,
- 2- Développer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire,
- 3- Renforcer la mise en marché du territoire,


Considérant que ce nouveau schéma de développement et d'organisation touristique se veut opérationnel mais aussi évolutif avec une feuille de route priorisée et des échéances à court, moyen et longs termes jusqu'en 2026,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'approuver le nouveau schéma de développement et d'organisation touristique de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, joint en annexe,
- d'adopter ledit schéma de développement et d'organisation touristique de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



Francois DUMON



SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE PHASE 3 : PLAN D' ACTIONS



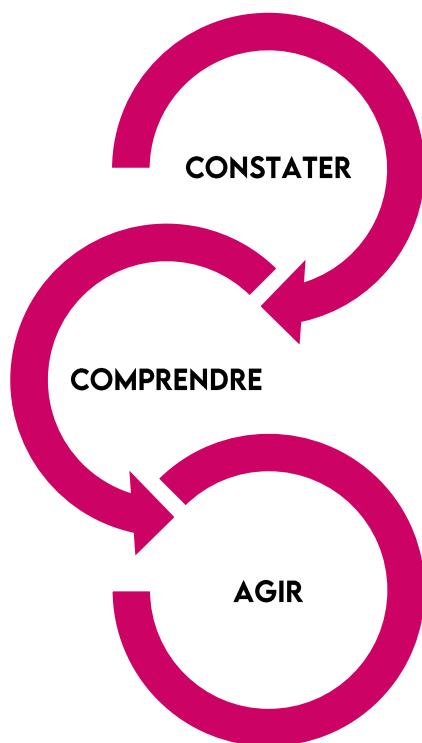
PRÉAMBULE

Le schéma de développement touristique de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry constitue **un document stratégique et opérationnel** dans sa déclinaison en fiche-actions, pour une durée de 5 ans.

Il s'agit bien de faire du tourisme **un véritable vecteur de développement économique** en prenant en compte les potentialités du territoire dans son environnement touristique.

La réflexion a été menée **en concertation** avec les élus, les professionnels et acteurs locaux, partenaires techniques et financiers de ce schéma de développement touristique.

Il se décompose en **3 temps** :



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

FORCES

- Une facilité d'accessibilité plurimodale au territoire
- Porte d'entrée vers le Val de Loire et Bourges
- Des équipements de qualité pour l'activité de congrès et de séminaires
- Une offre d'hébergements variée et notamment d'hébergements insolites
- Une image positive de la Sologne
- De nombreux paysages naturels et de parcours de randonnée
- Un patrimoine culturel allant de l'époque médiévale à l'époque industrielle

FAIBLESSES

- Une image négative du territoire
- Une absence d'image sur l'ouest du territoire
- Des sites touristiques peu fréquentés et peu valorisés
- Une promotion et une communication insuffisante : page web obsolète, peu de présence sur les réseaux sociaux des institutionnels et des prestataires
- Une offre de sites récréatifs et de loisirs faible
- Une offre de restauration faible, notamment pour les groupes
- Pas d'événement moteur
- Peu de sites labélisés

OPPORTUNITÉS

- Le développement du cyclotourisme et de l'itinérance douce
- Un contexte international (tourisme en expansion) et national (retour à des séjours de proximité, moins chers et « sûrs ») favorables à la campagne française
- Un patrimoine bâti et naturel, des productions locales de plus en plus « en phase » avec les nouvelles attentes des clientèles

MENACES

- La disparition de l'offre existante
- L'inflation et la réduction du pouvoir d'achat
- Les événements géopolitiques tels que les conflits armés, les actes terroristes ou les crises sanitaires
- Les préoccupations environnementales, telles que le changement climatique, la pollution et la surpopulation touristique



LES FICHES ACTIONS

LES 3 ORIENTATIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

ORIENTATION 1

METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE D'HOSPITALITÉ

Objectif : améliorer la qualité de l'accueil touristique par l'engagement de tous les acteurs du territoire, de l'habitant aux entreprises en passant par les associations et les professionnels du tourisme eux-mêmes, en particulier les hébergeurs et les restaurateurs, que l'on peut considérer comme la porte d'entrée du territoire.

ORIENTATION 2

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOISIRS ET DE DECOUVERTE, ENTRE NATURE ET HISTOIRE

Objectif : se servir des atouts du territoire afin de développer l'offre touristique en matière de patrimoine, de nature et d'itinérance. Attirer et retenir des visiteurs suppose aussi de développer la qualité de ces sites et de ces activités.

ORIENTATION 3

RENFORCER LA MISE EN MARCHÉ DU TERRITOIRE

Objectif : affirmer l'identité du territoire en travaillant à son récit et l'image qui sera envoyé aux potentiels touristes. Cette stratégie marketing permettra in fine de se démarquer dans une logique de mise en marché des produits touristiques.

ORIENTATION 1

METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE D'HOSPITALITÉ

**METTRE EN
ŒUVRE UNE
VÉRITABLE
STRATÉGIE
D'HOSPITALITÉ**

- 1 Impulser la création d'un club des hôteliers et des restaurateurs**
- 2 Définir un nouvel accueil touristique par la mise en place d'un SADI**
- 3 Faire des habitants, des ambassadeurs touristiques du territoire**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS Rassembler les hôteliers du territoire pour favoriser la coopération, l'échange d'expériences et la promotion collective du secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

CIBLES Hôteliers et restaurateurs, touristes

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des objectifs : Cela peut inclure la promotion du tourisme local, l'amélioration des services, le partage de bonnes pratiques et d'informations, la mise en place d'actions de marketing conjointes, etc. ▪ Recherche des membres potentiels : Identifiez les structures intéressées à rejoindre le club et organiser une réunion d'information pour présenter le concept et les avantages de l'adhésion. ▪ Établissement d'une structure : Définissez une structure organisationnelle pour le club, y compris la création d'un comité directeur ou d'un conseil d'administration. ▪ Élaboration d'une charte ou d'un règlement intérieur : Définissez les règles et les responsabilités des membres du club, ainsi que les procédures de prise de décisions et de résolution des conflits. ▪ Organisation de réunions régulières : Planifiez des réunions régulières du club, où les membres afin de partager des expériences et prendre des décisions sur les activités à entreprendre, des formations sur des sujets pertinents. ▪ Mise en place d'actions collectives : participation à des foires ou des salons touristiques, la création d'offres spéciales pour les membres, la réalisation de campagnes de marketing conjointes, etc. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de participation ▪ Satisfaction des membres ▪ Réseautage et collaboration ▪ Impact sur les affaires ▪ Visibilité et promotion ▪ Réalisation des Objectifs |
|---|---|

MAÎTRISE D'OUVRAGE PARTENAIRES COMBIEN ? ÉCHÉANCIER

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry	Hôteliers et restaurateurs Office de tourisme & des Congrès	A définir	2024 / action pérenne
--	--	------------------	-----------------------

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Améliorer l'accueil des visiteurs et la diffusion des informations pertinentes.

CIBLES

Office de tourisme & des congrès, touristes

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

▪ **Elaboration du SADI :**

Présentation de la démarche, de la méthodologie et de l'accompagnement. Sensibilisation de l'ensemble de l'équipe aux enjeux du SADI. Rencontre et entretien avec les acteurs touristiques incontournables afin d'évaluer leur degré d'implication et de recueillir leurs idées. Concertation auprès de la clientèle. Formalisation et priorisation des axes de développement.

▪ **Mise en place du SADI :**

Identification des canaux de diffusion tels que les sites web, les applications mobiles, les brochures imprimées, les panneaux d'information, les réseaux sociaux, etc. Création et collecte de contenu y compris des descriptions d'attractions, des cartes, des horaires, des événements, des conseils pratiques, etc. Conception des supports de communication tels que des brochures, des panneaux d'information, des affiches, des vidéos, etc. Formation du personnel sur la manière de fournir des informations touristiques de manière efficace et conviviale.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Taux de satisfaction des visiteurs
- Nombre de visiteurs ayant utilisé les canaux de diffusion du SADI.
- Taux de fréquentation des sites web ou des applications mobiles du SADI.
- Nombre de demandes d'informations traitées avec succès.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES

COMBIEN ?

ÉCHÉANCIER

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

CRT Centre-Val de Loire
Ad2T du Cher
Office de Tourisme & des Congrès

A définir

2025 / action pérenne

**OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS**

Promouvoir l'implication des habitants en tant qu'ambassadeurs touristiques du territoire.

CIBLES

Habitants, touristes

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Sensibilisation et communication** : Informer les habitants sur l'importance de leur rôle en tant qu'ambassadeurs touristiques du territoire.
- **Formation et sensibilisation** : Mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation pour les habitants afin de les familiariser avec les attractions touristiques, l'histoire, la culture et les événements locaux..
- **Création d'un réseau d'ambassadeurs** : Identifier des habitants intéressés et faciliter les échanges d'expériences et la communication entre les ambassadeurs via des réunions régulières ou des événements spéciaux.
- **Promotion des activités locales** : Encourager les ambassadeurs à promouvoir les activités locales, les événements, les restaurants, les commerces et les attractions touristiques auprès de leur réseau personnel et sur les réseaux sociaux.

**INDICATEURS
D'ÉVALUATION**

- Nombre d'habitants inscrits
- Taux de satisfaction des visiteurs concernant l'accueil et les informations fournies.
- Nombre de recommandations ou de partages sur les réseaux sociaux
- Taux de participation et d'engagement des ambassadeurs aux activités et aux réunions du réseau.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES

COMBIEN ?

ÉCHÉANCIER

Communauté de
Communes Vierzon
Sologne Berry

Habitants
Office de tourisme & des
Congrès

A définir

2024 / action pérenne

AXE

**ORIENTATION
2**

**DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOISIRS ET DE
DECOUVERTE, ENTRE NATURE ET HISTOIRE**



**DÉVELOPPER
UNE OFFRE DE
LOISIRS ET DE
DECOUVERTE,
ENTRE NATURE
ET HISTOIRE**

- 1 Faire de Vierzon, une ville d'art et d'histoire**
- 2 Confirmer l'itinérance comme filière d'action prioritaire**
- 3 Capitaliser sur l'oenotourisme et la gastronomie locale**
- 4 Considérer les savoir-faire locaux**
- 5 Créer des évènements uniques qui mettent en avant les atouts locaux**
- 6 Développer le tourisme d'affaires**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS Obtenir le label "Ville d'Art et d'Histoire" en mettant en place des actions de préservation, de valorisation et de médiation du patrimoine.

CIBLES Touristes, habitants

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation du patrimoine : Réaliser un inventaire du patrimoine architectural, historique et culturel de la ville. Identifier les éléments remarquables et les enjeux de préservation. ▪ Création d'un plan d'action : Élaborer un plan d'action détaillé pour la préservation, la valorisation et la médiation du patrimoine. ▪ Mise en place de partenariats : Collaborer avec des acteurs locaux, tels que des associations, des institutions culturelles, des écoles, des artistes locaux, pour mettre en œuvre les actions prévues. ▪ Communication et sensibilisation : Informer les habitants et les visiteurs sur le patrimoine de la ville, son importance et les actions mises en place. Organiser des campagnes de sensibilisation, des événements spéciaux et des activités éducatives pour impliquer la communauté. ▪ Formation des acteurs locaux : Organiser des formations pour les guides touristiques, les professionnels du tourisme, les enseignants et les habitants intéressés à devenir des ambassadeurs du patrimoine. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention du label "Ville d'Art et d'Histoire" ▪ Nombre de visiteurs participant aux visites guidées et aux activités de médiation. ▪ Taux de satisfaction des visiteurs ▪ Nombre de partenariats établis avec des acteurs locaux. |
|---|---|

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES

COMBIEN ?

ÉCHÉANCIER

Commune de Vierzon	Direction régionale des Affaires Culturelles(DRAC) Office de tourisme & des congrès	A définir	2026 / action pérenne
--------------------	--	------------------	-----------------------

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS Développer une offre touristique axée sur l'itinérance et la découverte de la nature pour attirer les visiteurs intéressés par les activités de plein air.

CIBLES Touristes, habitants

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Identification des itinéraires** : Identifier les itinéraires d'itinérance existants, tels que les sentiers de randonnée, les pistes cyclables, les voies navigables, etc. Évaluer leur état et leur accessibilité.
- **Amélioration des infrastructures** : Améliorer les infrastructures existantes ou créer de nouvelles installations pour faciliter l'itinérance. Cela peut inclure la réparation des sentiers, l'installation de panneaux d'information, la création de points d'eau, etc.
- **Promotion des itinéraires** : Promouvoir les itinéraires d'itinérance auprès des voyageurs potentiels. Utiliser les canaux de communication traditionnels (brochures, dépliants) ainsi que les outils numériques (site web, réseaux sociaux) pour informer sur les itinéraires, les points d'intérêt et les services disponibles le long du parcours.
- **Création de partenariats** : Collaborer avec des prestataires de services locaux tels que les hébergements, les restaurants, les loueurs de vélos, etc., pour développer des offres combinées et faciliter les déplacements des voyageurs.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de voyageurs utilisant les itinéraires
- Taux de satisfaction des voyageurs concernant la qualité des itinéraires et des services disponibles
- Nombre de partenariats établis avec les prestataires de services locaux.
- Taux de fréquentation des itinéraires et des infrastructures d'itinérance.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de
Communes Vierzon
Sologne Berry

PARTENAIRES

Ad2T du Cher
CRT Centre-Val de Loire
Office de tourisme & des
congrès

COMBIEN ?

A définir

ÉCHÉANCIER

2024 / Action pérenne

OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS

Développer l'offre touristique axée sur l'oénotourisme et la gastronomie pour attirer les visiteurs intéressés par la découverte des vins et de la cuisine locale.

CIBLES

Touristes, habitants

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Identification des atouts :** Identifier les domaines viticoles, les vignobles et les producteurs locaux de renom. Mettre en évidence les spécialités gastronomiques du territoire et les restaurants réputés pour leur cuisine locale.
- **Création de circuits œnotouristiques :** Concevoir des circuits de visite des domaines viticoles et des vignobles, en mettant en avant les différentes étapes de la production du vin. Proposer des dégustations, des visites guidées et des activités interactives pour permettre aux visiteurs de découvrir l'oénologie.
- **Promotion des événements gastronomiques :** Mettre en valeur les événements gastronomiques locaux tels que les marchés de producteurs. Promouvoir ces événements auprès des visiteurs et des habitants.
- **Communication et promotion :** Mettre en place une stratégie de communication pour promouvoir l'offre œnotouristique et gastronomique de la région. Utiliser les canaux de communication traditionnels (brochures, dépliants) ainsi que les outils numériques (site web, réseaux sociaux) pour atteindre un large public.

INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Nombre de visiteurs participant aux circuits œnotouristiques et aux dégustations de vins.
- Taux de satisfaction des visiteurs
- Nombre de partenariats établis avec les producteurs locaux et les restaurateurs.
- Taux de fréquentation des événements gastronomiques et des restaurants locaux.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES

COMBIEN ?

ÉCHÉANCIER

Communauté de Communes
Vierzon Sologne Berry

Ad2T du Cher
BIVC
Maison des vins
Office de tourisme
& des congrès

A définir

2025 / action pérenne

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS Mettre en valeur les savoir-faire locaux et l'industrie d'une région afin de promouvoir leur excellence, leur authenticité et leur contribution au développement économique local.

CIBLES Touristes, habitants

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des savoir-faire locaux : Identifier les savoir-faire traditionnels et spécifiques à la région, tels que l'artisanat et l'industrie. Mettre en évidence les particularités et l'authenticité de ces savoir-faire. ▪ Recensement des entreprises et des artisans : Recenser les entreprises et les artisans locaux qui perpétuent ces savoir-faire. Établir des partenariats avec eux pour promouvoir leurs produits et services. ▪ Création de circuits de découverte : Concevoir des circuits de découverte permettant aux visiteurs de rencontrer les artisans, de visiter leurs ateliers et de découvrir les différentes étapes de production. Mettre en place des visites guidées et des démonstrations pour une expérience immersive. ▪ Organisation d'événements thématiques : Organiser des événements thématiques mettant en avant les savoir-faire locaux et l'industrie de la région. Cela peut inclure des salons, des foires, des expositions, des dégustations, etc. ▪ Communication et promotion : Mettre en place une stratégie de communication pour promouvoir les savoir-faire locaux et l'industrie de la région. Utiliser les canaux de communication traditionnels (brochures, dépliants) ainsi que les outils numériques (site web, réseaux sociaux) pour informer sur les circuits de découverte, les événements et les produits locaux. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visiteurs participant aux circuits de découverte et aux événements thématiques. ▪ Taux de satisfaction des visiteurs concernant la qualité des visites et des rencontres avec les artisans. ▪ Nombre de partenariats établis avec les entreprises et les artisans locaux. ▪ Taux de fréquentation des circuits de découverte et des événements thématiques. |
|---|--|

MAÎTRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	COMBIEN ?	ÉCHÉANCIER
Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry	Entreprises, artisans Chambres consulaires Office de tourisme & des	A définir	2024 / action pérenne

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS Développer et promouvoir le tourisme événementiel dans la région en organisant des événements attractifs et en mettant en place des actions de communication efficaces.

CIBLES Touristes, habitants

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'événements spécifiques : Organiser des événements spécifiques liés au patrimoine, à la culture, à la gastronomie ou à d'autres aspects distinctifs du territoire. Créer des événements uniques qui mettent en valeur les atouts locaux. ▪ Communication et promotion : Mettre en place une stratégie de communication pour promouvoir les événements auprès du public cible. Utiliser les canaux de communication traditionnels (affiches, flyers, brochures) ainsi que les outils numériques (site web, réseaux sociaux) pour informer et attirer les visiteurs. ▪ Services et infrastructures événementiels : Assurer la disponibilité des services et des infrastructures nécessaires à la tenue des événements, tels que des lieux de réception, des équipements techniques, des services de restauration, des hébergements, etc. ▪ Accueil des participants : Mettre en place des dispositifs d'accueil et d'information pour les participants aux événements, tels que des points d'information, des services de navette, des guides touristiques, etc. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants et de visiteurs aux événements. ▪ Taux de satisfaction des participants et des visiteurs concernant la qualité des événements et des services associés. ▪ Taux de fréquentation des événements et des infrastructures événementielles. |
|---|---|

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES

COMBIEN ?

ÉCHÉANCIER

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Associations
Office de tourisme & des congrès

A définir

2026 / action pérenne

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Stimuler l'attractivité touristique et l'économie locale par le biais du tourisme d'affaires

CIBLES

Touristes d'affaires

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **S'assurer que les infrastructures sont adaptées** : Développez des infrastructures et des équipements spécifiquement conçus pour accueillir des événements d'affaires, tels que des salles de réunion, des espaces de coworking, etc. S'assurer que ces infrastructures répondent aux normes et aux exigences des entreprises.
- **Promouvoir les atouts locaux** : Mettre en valeur les atouts de la destination pour le tourisme d'affaires, tels que les infrastructures hôtelières, les attractions touristiques, les activités de loisirs, les services de restauration, etc. Créez des packages attractifs qui combinent les besoins professionnels avec des expériences touristiques uniques.
- **Établir des partenariats** : Collaborez avec des acteurs locaux, tels que les entreprises, les associations professionnelles, les organisateurs d'événements, les agences de voyages d'affaires, etc. pour promouvoir votre destination et attirer des événements et des réunions d'affaires.
- **Participer à des salons et des foires professionnelles** : Identifiez les salons et les foires professionnels pertinents dans votre secteur et participez-y pour promouvoir votre destination et établir des contacts avec des entreprises et des professionnels du tourisme d'affaires.

- Le nombre d'événements d'affaires organisés dans la destination.
- Le chiffre d'affaires généré par le tourisme d'affaires dans la destination. Cela peut inclure les dépenses des participants aux événements, les revenus des hôtels, des restaurants, des services de transport, etc.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES

COMBIEN ?

ÉCHÉANCIER

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

Office de tourisme & des congrès

A définir

2025 / action pérenne

**ORIENTATION
3**

RENFORCER LA MISE EN MARCHÉ DU TERRITOIRE



RENFORCER LA MISE EN MARCHÉ DU TERRITOIRE

- 1 Définir le récit touristique du territoire**
- 2 Déployer une approche marketing affinitaire**
- 3 Développer une gamme de produits touristiques adaptés aux publics cibles**

OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS

Définir le récit touristique du territoire afin de créer une identité distinctive et attrayante pour les visiteurs.

CIBLES

Socio-professionnels

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Développement du récit** : Développer le récit touristique en mettant en avant les éléments clés du territoire. Créer une histoire cohérente et captivante qui reflète l'identité et les valeurs du territoire. Mettre en évidence les expériences uniques que les visiteurs peuvent vivre en explorant le territoire.
- **Formation des acteurs locaux** : Sensibiliser et former les acteurs locaux, tels que les guides touristiques, les hébergeurs, les restaurateurs, etc., à l'importance du récit touristique du territoire. Leur permettre de transmettre l'histoire et les valeurs du territoire aux visiteurs.
- **Évaluation et suivi** : Évaluer régulièrement l'impact du récit touristique en recueillant les retours des visiteurs, en analysant les statistiques de fréquentation et en réalisant des enquêtes de satisfaction. Adapter le récit en fonction des résultats obtenus.

INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Taux de satisfaction des visiteurs concernant l'expérience touristique en lien avec le récit du territoire.
- Niveau de sensibilisation et d'implication des acteurs locaux dans la transmission du récit.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES

COMBIEN ?

ÉCHÉANCIER

Communauté de
Communes Vierzon
Sologne Berry

Office de tourisme & des
congrès

A définir

2024 / action pérenne

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS Créer une connexion émotionnelle avec le public cible en utilisant des messages personnalisés et des offres spécifiques à leurs intérêts

CIBLES Touristes

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Définir les critères de segmentation** : Identification des critères pertinents pour segmenter le marché touristique, tels que les caractéristiques démographiques, les intérêts, les comportements d'achat, les préférences de voyage, etc. .
- **Analyser les données** : Utilisation des données disponibles pour analyser les différents segments de marché et comprendre leurs besoins, leurs attentes et leurs comportements.
- **Segmenter le marché** : Segmentation du marché touristique en groupes homogènes ayant des caractéristiques similaires.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Niveau d'engagement des publics cibles avec les contenus marketing, tels que les taux de clics, les taux d'ouverture des e-mails, les taux de participation aux événements, etc.
- Les indicateurs tels que la reconnaissance de la marque, la notoriété spontanée ou assistée, etc.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

PARTENAIRES

Office de tourisme & des congrès

COMBIEN ?

A définir

ÉCHÉANCIER

2025 / action pérenne

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- › Affirmer un positionnement clair et distinctif sur les marchés
- › Mieux répartir les flux sur le territoire

CIBLES

Touristes

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Développer des offres personnalisées** : En fonction des caractéristiques des publics cibles, création de produits touristiques spécifiques qui répondent à leurs besoins et à leurs préférences.
- **Adapter les services et les infrastructures** : S'assurer que que les services et les infrastructures associés aux produits touristiques sont adaptés aux publics cibles.
- **Communiquer de manière ciblée** : Utilisez des stratégies de communication ciblées pour promouvoir vos produits auprès des publics cibles.
- **Mesurer et ajuster** : Suivez les performances de vos produits touristiques auprès des publics cibles et ajustez-les en fonction des retours d'information. Analysez les taux de satisfaction, les commentaires des clients, les ventes, etc. pour améliorer continuellement vos offres.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Taux de satisfaction des clients
- Taux de conversion des prospects en clients réels
- Nombre de réservations ou de ventes de vos produits touristiques auprès des publics cibles.
- Le taux de répétition des réservations ou des achats des produits touristiques.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

PARTENAIRES

Office de tourisme & des congrès

COMBIEN ?

A définir

ÉCHÉANCIER

2025 / action pérenne

<p>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</p>	<p>Mettre en œuvre et suivre le schéma de développement touristique</p>		
<p>CIBLES</p>	<p>Tout les acteurs du tourisme</p>		
<p>ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une gouvernance efficace : établir une structure de gouvernance solide pour coordonner et piloter les actions de développement touristique. Cela peut inclure la création d'un comité de pilotage, la collaboration avec les acteurs locaux et la mise en place d'une communication fluide entre les parties prenantes. ▪ Développer un vrai outil de pilotage : réaliser un bilan annuel au vu des indicateurs clés produits au niveau de chaque fiche action et réajuster si nécessaire les objectifs avec l'aide d'un accompagnement ▪ Réaliser un calendrier prévisionnel partagé : identifier les diverses actions sur la durée de l'opération en précisant les partenaires pilotes ▪ Organiser des rencontres annuelles : Regrouper les différents services concernés par le tourisme et des réunions thématiques en fonction des besoins 	<p>INDICATEURS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'un calendrier prévisionnel pour le suivi, et la mise en place du schéma et de ses actions ▪ Mise en place d'un outil de pilotage ▪ Réalisation d'un bilan annuel du schéma 		
<p>MAÎTRISE D'OUVRAGE</p> <p>Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Office de tourisme & des congrès</p>	<p>COMBIEN ?</p> <p>A définir</p>	<p>ÉCHÉANCIER</p> <p>2024 / action pérenne</p>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/191 TOURISME ET CONGRES - OCTROI D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2023 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST A GRACAY

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L.1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1, 10, et 10-1,

Vu le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL23/059 du 22 mars 2023 portant sur l'octroi de subventions aux associations du territoire de la Communauté de communes – Budget Tourisme et Congrès,


Considérant que la politique de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry repose sur une volonté forte d'établir un véritable partenariat avec les associations du territoire qui participent activement à l'attractivité touristique, économique et au lien social et de proximité des communes avec leurs habitants,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'octroyer une subvention supplémentaire à hauteur de 8 000 € à l'association « Musée de la photographie » au titre du fonctionnement 2023 du musée de la photographie à Graçay,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie Associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2023 du service Tourisme et Congrès.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/192 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L.5211-10 et R.2313-3,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 portant modification du décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020 et n°2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 05 Décembre 2023,

Considérant qu'il convient de supprimer les postes suivants du tableau des effectifs :

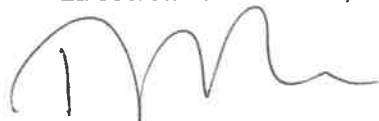
- 1 Adjoint Technique
- 3 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} classe
- 2 Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} classe
- 1 Attaché
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'adopter la modification du tableau des effectifs annexé,

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY - ÉTAT DU PERSONNEL

EMPLOIS FONCTIONNELS

Grades ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	effectifs pourvus
Directeur général des services d'un EPCI de 10 000 à 40 000 h.a	A	1	1
TOTAL		1	1

attaché Hors Classe

PERSONNEL TITULAIRE SUR EMPLOI PERMANENT

Grades ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	effectifs pourvus	ADMINISTRATION GÉNÉRALE pourvus	OFFICE DE TOURISME pourvus	postes vacants AG	postes vacants OT	dont TNC
Filière administrative								
Attaché principal	A	2	2	2				0
Attaché	A	4	4	3	1			0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	4	3	3		1		0
Rédacteur Principal 2ème classe	B	4	3	2	1		1	0
Rédacteur	B	1	1	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	10	9	7	2	1		0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5	5	3	2	0		0
Adjoint administratif	C	10	8	6	2	1	1	1
Filière technique								
Ingénieur principal	A	1	1	1				
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	3	3	3				
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	3	2	2		1		
Technicien Territorial	B	1	1	1				
Agent de maîtrise Principal	C	2	2	2				
Agent de maîtrise	C	7	6	5	1	1		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	1	1				
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	1	1	1				
Adjoint Technique	C	4	3	2	1		1	
Filière animation								
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	1				0
Animateur Territorial	B	1	1	1				0
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	C	3	2	2		1		0
Adjoint d'Animation	C	4	4	3	1			1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

TOTAL	72	63	51	12	6	3	3
-------	----	----	----	----	---	---	---

PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOI PERMANENT

Agents non titulaires emplois pourv	Catégorie	effectifs budgétaires	effectifs pourvus	Administration Générale	OFFICE DE TOURISME	vacants AG	vacants OT	Contrat
Attaché	A	1	1	1		0		art 3-3 loi du 26/01/84+ loi
Attaché	A	1	1	1		0		article 3-2
Adjoint Administratif		1	1	1		0		CDD
Adjoint Technique	C	1	1	1		0		CDI
		4	4	4	0	0	0	

PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOI NON PERMANENT

EMPLOI SAISONNIER OU OCCASIONNEL OU BESOIN DE SERVICE

Agents non titulaires emplois pourvus	Catégorie	effectifs budgétaires	effectifs pourvus	Administration Générale	OFFICE DE TOURISME	vacants AG	vacants OT
Adjoint Technique	C	1	1	1		0	
		1	1	1	0	0	0

TOTAL EFFECTIF POURVU	69
-----------------------	----

TOTAL EFFECTIF BUDGETAIRE	78
---------------------------	----

TOTAL postes VACANTS	9
TOTAL postes VACANTS AG	6
TOTAL postes VACANTS ot	3

SYNTHESE TABLEAU DES EFFECTIFS POURVUS

	BG	OT	TOTAL
Emplois permanents créés par budget :			
Emploi Fonctionnel	1	0	1
Emplois permanents pourvus par du personnel titulaire ou stagiaire	51	12	63
Emplois permanents pourvus par du personnel non titulaire	4	0	4
Emplois non permanents :			
Besoin occasionnel ou saisonnier	0	0	0
Emplois contractuels pour besoin de service	1	0	1
TOTAUX	57	12	69



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/193 PERSONNEL – EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET, CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2024**Le Président,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23, alinéa 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant la hausse d'activité saisonnière des services de l'administration générale, des services techniques et de l'Office de Tourisme, au cours d'une année civile, notamment pendant la période estivale,

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'approuver sur l'année 2024, selon les besoins de la Communauté de communes, la création de :
 - trois emplois saisonniers, à temps complet, d'adjoint technique
 - sept emplois saisonniers, à temps complet, d'adjoint administratif
 - deux emplois saisonniers, à temps complet, d'adjoint d'animation

- d'autoriser le Président à signer tous les contrats,

- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/194 PERSONNEL – PERSONNEL SAISONNIER 2024 POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (CLSH)**Le Président,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23, alinéa 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que pour le bon déroulement des activités pendant les différentes périodes d'ouverture des centres de loisirs et des activités enfance jeunesse, lors des congés scolaires, il est nécessaire de créer temporairement des postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents,

Considérant que dans le cadre de l'accueil de loisirs, la nature des activités exige une présence continue de personnel pédagogique auprès des enfants ou des adolescents et implique des responsabilités éducatives, de surveillance et d'animation,

Considérant qu'il est appliqué une rémunération au forfait,

- Soit dans le cadre de l'animation en accueil de loisirs sans hébergement, la prise en compte d'une journée de **10 heures**, et d'une demi-journée de **5 heures**,
- Soit dans le cadre des séjours et mini-séjours, une amplitude maximale estimée à **12 heures** plus 3 heures de surveillance de nuit.

Considérant que le recours au forfait permet d'ajuster les notions d'animation, d'encadrement et de surveillance selon les conditions suivantes et selon le niveau de diplôme, de qualification et de responsabilité,

Considérant que ces dispositions concernent uniquement les contrats signés sur les périodes de congés scolaires,

POSTE	FORMATION	DURÉE	FORFAIT JOURNALIER
Poste de directeur	B.A.F.D., Stagiaire B.A.F.D. et équivalence	Journée	90 €
Poste de directeur	B.A.F.D., Stagiaire B.A.F.D. et équivalence	Demi-journée	50 €
Poste animateur CLSH	B.A.F.A.	Journée	78 €
Poste animateur CLSH	Stagiaire B.A.F.A.	Journée	72 €
Poste animateur CLSH	Sans formation	Journée	68 €
Poste animateur CLSH	B.A.F.A.	Demi-journée	42 €
Poste animateur CLSH	Stagiaire B.A.F.A.	Demi-journée	39 €
Poste animateur CLSH	Sans formation	Demi-journée	37 €

Considérant qu'à cela, viennent s'ajouter :

DES FORFAITS PRÉPARATION/RÉUNIONS : Il sera ajouté :

- * 2/7^{ème} du forfait journalier pour la réunion préparatoire des mercredis
- * 4/7^{ème} du forfait journalier pour la réunion préparatoire d'avant séjour pour les petites vacances
- * 4/7^{ème} du forfait journalier pour la gestion administrative d'avant séjour relative aux petites et grandes vacances pour la Direction d'un centre
- * 1 forfait journalier pour la réunion préparatoire d'avant séjour pour les grandes vacances
- * 2/7^{ème} du forfait journalier par semaine durant les séjours

DES FORFAITS VEILLÉES : Pour les personnes encadrant les veillées (séjours Juillet et Août), il sera ajouté 2/7^{ème} du forfait journalier par veillée

DES FORFAITS MINI-CAMPS/CAMPS : Pour les personnes encadrant un mini-camp ou bien un camp, il sera ajouté :

- * 2/7^{ème} du forfait journalier par jour de camping pour un mini camp ou un camp
- * 4/7^{ème} du forfait journalier par jour de camping pour un camp en autonomie totale
- * et pour le Directeur de camp, il sera ajouté 1 journée de préparation

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- de créer 89 postes de saisonniers pour l'année 2024 pour les centres de loisirs de Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron pour les périodes de congés scolaires :
 - ✓ 5 postes de directeur BAFD, stagiaires BAFD ou équivalence
 - ✓ 45 postes d'animateurs BAFA ou équivalence
 - ✓ 24 postes d'animateurs stagiaires BAFA
 - ✓ 15 postes d'animateur sans formation
- d'approuver la rémunération au forfait ainsi que les temps de préparation/réunions, veillées et camp selon les termes susvisés, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- d'autoriser le Président à signer tous les contrats correspondants,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



The stamp is circular and blue, containing the text: "CCF J. A. M. E. COMMUNES", "V. ERZON", "S. log.", and "Berry".

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/195 TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : ARRET DU PROJET DE PCAET

Rapporteur : Djamila KAOUES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, et L5211-10 et L.2224-34

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.121-17 à L.121-19, L.229-26, R.121-26 et 27, R.229-45, R.229-51 à R.229-55, R. 123-1, R123-11, R123-27, R181-19, et R181-38,

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale,

Vu le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL18/33 du 1^{er} février 2018 relative au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL18/137 du 5 juin 2018 relative aux modalités d'élaboration et de concertation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),

Vu la délibération n° DEL19/51 du 28 février 2019 modifiant l'extension du périmètre d'élaboration du PCAET à la commune de Foëcy,

Vu la délibération n° DEL19/147 du 13 juin 2019 relative à la validation du diagnostic,

Vu la délibération n° DEL20/202 du 16 juillet 2020 modifiant le périmètre d'élaboration du PCAET aux communes issues des Villages de la Forêt,

Vu la délibération n° DEL21/133 du 17 juin 2021 actualisant le périmètre d'élaboration du PCAET,

Vu l'arrêt du projet de PCAET par le comité de pilotage en date du 4 octobre 2023,

Vu la présentation du projet de PCAET en Bureau communautaire le 19 octobre 2023,

Considérant que relancée en mars 2022 à l'échelle du nouveau périmètre territorial, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été ponctuée par plusieurs phases :

- **La réalisation d'un diagnostic territorial** qui a permis de dresser le profil climat-air-énergie du territoire et d'identifier les principaux enjeux du territoire.
- **L'élaboration d'une stratégie territoriale** qui constitue la feuille de route qui permettra de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic en se fixant des objectifs à courts, moyens et longs termes.
- **La construction d'un programme d'actions** qui identifie les opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie territoriale.
- **La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation** des actions qui permettra de rendre compte de l'avancement de la programmation des opérations au regard des objectifs fixés.

Considérant que les objectifs du PCAET ont été établis selon les orientations fixées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

Considérant qu'à travers la stratégie établie à horizon 2050, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry vise **une production d'énergies renouvelables locale permettant de couvrir 122 % de ses consommations énergétiques**, tenant compte de la **réduction de 45 %** (par rapport à 2018) de celles-ci par l'action conjuguée de la sobriété et de l'efficacité énergétique, la contribution du territoire au réchauffement climatique devant pour sa part être limitée par la **diminution des émissions de GES (- 58 %** par rapport à 2018),

Considérant que le **programme d'actions** du PCAET se compose de **41 actions** ayant vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie territoriale lesquelles sont réparties selon 8 secteurs (parc bâti et cadre de vie, transports, activités économiques, agriculture et sylviculture, énergies renouvelables, déchets, adaptation au changement climatique, transverse),

Considérant que le PCAET sera déployé sur une période de 6 ans et qu'un bilan à mi-parcours permettra de vérifier le bon avancement de sa mise en œuvre et que pour ce faire, des indicateurs de suivi ont été identifiés pour chaque action,

Considérant que l'arrêt du PCAET sera suivi d'un **processus de validation administrative** comportant les étapes suivantes :

- **Saisine de l'Autorité Environnementale.** Le PCAET étant soumis à évaluation environnementale stratégique, le rapport sur les incidences environnementales sera transmis avec le projet de PCAET. L'avis de l'Autorité Environnementale sera formulé dans un délai de 3 mois.
- **Saisine de l'Etat et de la Région Centre-Val de Loire.** L'avis de ces deux instances sera formulé dans un délai de 2 mois.
- **Consultation du public** pendant un mois en ligne et par voie d'affichage.
Une réunion publique de restitution du projet de PCAET est programmée en janvier 2024.

Considérant qu'à l'issue de ce processus, le PCAET pourra être approuvé en tenant compte des avis formulés, et que sa mise en œuvre couvrira une période de 6 ans,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 6^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'arrêter le projet de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) présenté dans le document annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le démarrage de la phase administrative du projet de PCAET et la diffusion de tous les documents nécessaires,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du PCAET à signer tout document ou acte s'y rapportant.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



COM. CLASSE DE COMMUNES
VIERZON
François DUMON



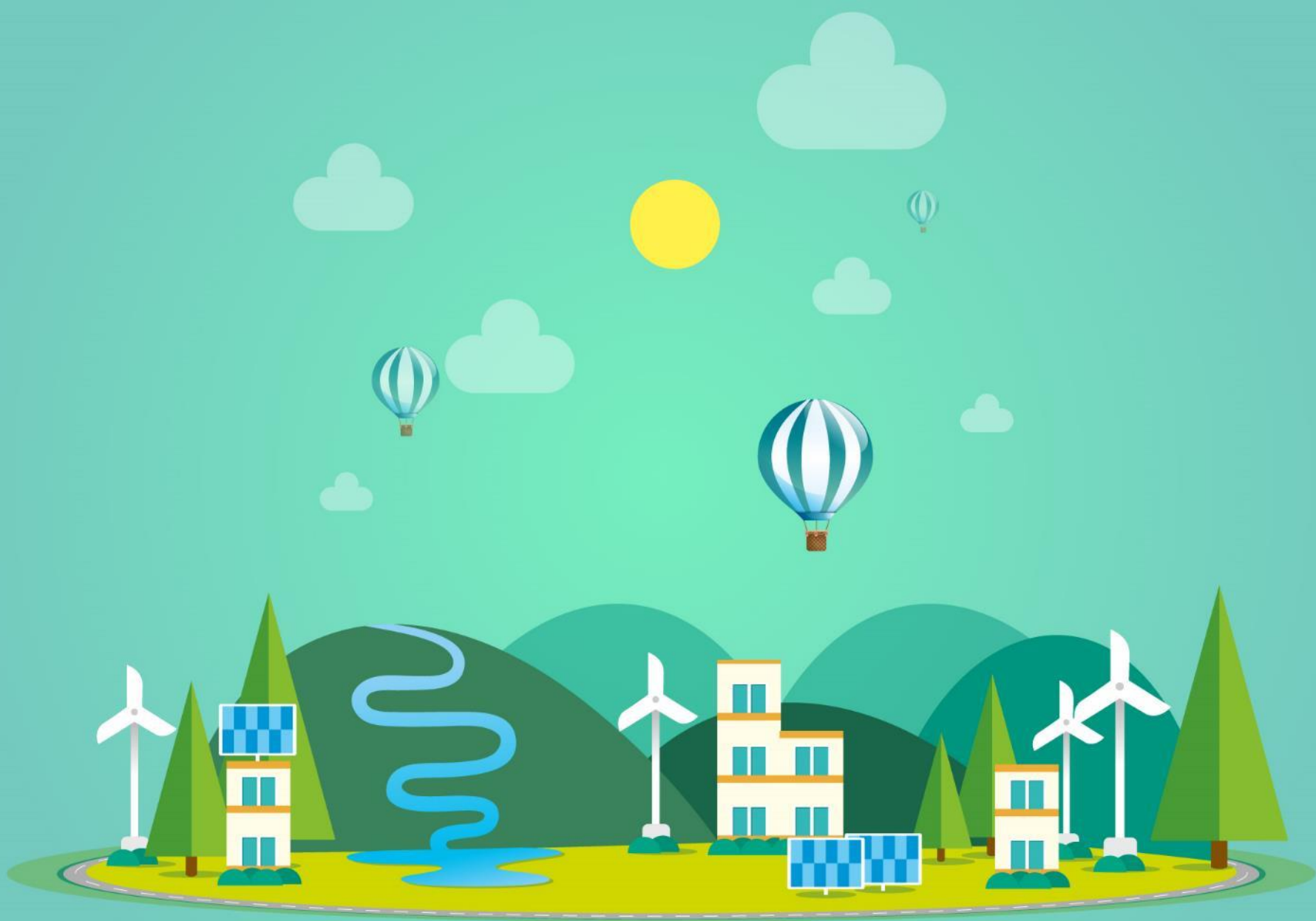
PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

— Communauté de Communes Vierzon – Sologne – Berry

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL	12
1. Précisions méthodologiques	14
2. Profil climat-air-énergie du territoire	18
2 STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE	239
1. Méthodologie d'élaboration de la stratégie	241
2. Quel futur désiré pour notre territoire ?	246
3 PLAN D'ACTION	297
4 SUIVI ET ÉVALUATION	317
ANNEXES	320





Designed by freepik

INTRODUCTION



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VIERZON SOLOGNE BERRY

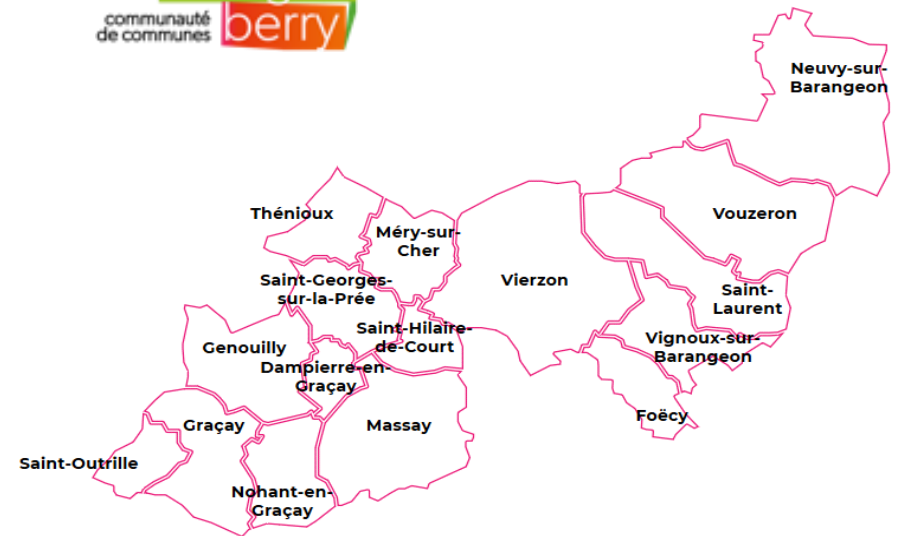
Née le **1^{er} janvier 2013**, la Communauté de communes des Vierzon Sologne Berry est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle est le résultat de la fusion de la Communauté de communes Vierzon, Pays des Cinq Rivières et de la Communauté de communes des Vallées Vertes du Cher Ouest. Rejointe début 2019 par la commune de Foëcy, elle a ensuite fusionné au 1^{er} janvier 2020 avec la Communauté de communes des Villages de la Forêt (Nançay, Neuvy-sur-Barangeon, Vouzeron, Saint-Laurent et Vignoux-sur-Barangeon).

Avec l'intégration de Massay et depuis le départ de Nançay au 1^{er} janvier 2021, elle compte aujourd'hui 16 communes. Actuellement, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry comptabilise 40 719 habitants.

15 des 16 communes sont situées en zone rurale et couvrent 85 % du territoire. Vierzon est la seule commune située en milieu urbain. Sa superficie s'élève à 7 450 hectares.

La communauté de Communes est située à l'ouest et nord-ouest du département du Cher à la limite de l'Indre et du Loir-et-Cher, aux portes d'entrée de la Sologne. L'EPCI dépend du bassin de vie de Vierzon et une majeure partie des communes appartient à son aire urbaine, mais aussi pour sa partie au Nord-Est, dépend du bassin de vie de Mehun-sur-Yèvre et celui de Salbris. Son territoire est desservi par les autoroutes A71, A20 et A85.

Malgré ce positionnement charnière et au contact de secteurs urbanisés, le territoire est à dominante rurale. **En termes paysagers, le territoire présente des atouts** : il est recouvert par 3 unités paysagères caractéristiques : la forêt de Sologne au nord, les vallées (principalement celle du Cher et de l'Arnon), la mosaïque boisée de Graçay au sud et l'Arc boisé Vierzon-Bourges. On peut ajouter à cela l'unité urbaine de la Ville de Vierzon qui peut être considérée comme une unité paysagère cohérente.



INTRODUCTION

LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE & SES GRANDS ENJEUX

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial constitue la concrétisation au niveau local des engagements environnementaux pris à des échelles supérieures (internationale, européenne, nationale, régionale). **Stratégique et opérationnel, il vise à structurer un projet de développement durable communautaire ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.**

Les PCAET s'inscrivent dans le cadre réglementaire défini par la Loi Grenelle II (2010) et renforcé par la Loi TECV de 2015. Celle-ci rend obligatoire l'élaboration et l'adoption d'un PCAET obligatoire pour les EPCI :

- de plus de 50 000 habitants avant le 31/12/2016 ;
- de plus de 20 000 habitants avant le 31/12/2018.

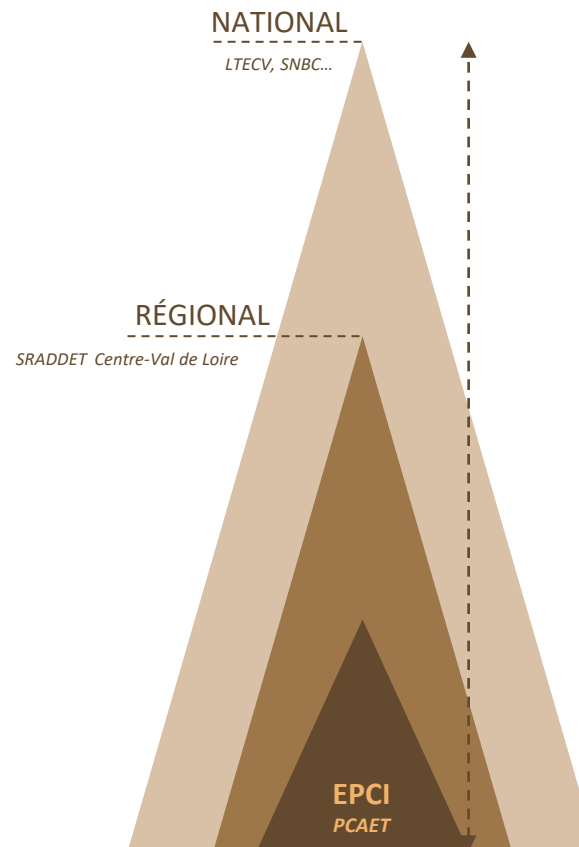
La LTECV renforce de cette manière la cohésion et la densité du maillage territorial en généralisant les plans de développement durable locaux, et augmente la portée desdits plans par l'ajout de la thématique « Air ».

L'instauration des PCAET renforce le rôle des intercommunalités, qui deviennent **coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire** et cadre de référence de l'action environnementale. La construction de leur stratégie s'inscrit tout de même dans une démarche multi-scalaire qui impose une cohérence avec les documents de planification nationaux et régionaux, ainsi qu'avec les politiques d'urbanisme déjà en place.

Dans ce contexte, le PCAET DE VIERZON SOLOGNE BERRY a pour ambition de **mobiliser les acteurs territoriaux** pour mettre en place la trajectoire environnementale communautaire en matière d'énergie, d'air et de climat.

Le présent document constitue le rapport du PCAET. Il se compose :

- Du **diagnostic** climat-air-énergie territorial ;
- De la **stratégie d'atténuation et d'adaptation** du territoire face au dérèglement climatique à court, moyen et long termes (en définissant le cadre de la politique aux horizons de temps : 2021, 2026, 2030 et 2050)
- Du **programme d'actions** déclinant de manière opérationnelle la stratégie.



RAPPEL DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

Le PCAET constitue « la cheville ouvrière des engagements nationaux et internationaux » (ADEME, MEEM, 2016) qui doit permettre, à l'échelle des territoires, l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la SNBC.

Ainsi, l'élaboration du plan climat de la collectivité Vierzon Sologne Berry s'inscrit dans le cadre suivant :

- Les objectifs de l'Union Européenne formulés dans le cadre du « Paquet Energie Propre », voté par le parlement européen en janvier 2019;
- La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 (actualisée ensuite par la loi énergie-climat de 2019) pour laquelle la Stratégie Nationale Bas Carbone décrit la politique d'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de GES et augmentation de leur potentiel de séquestration) et les Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE) qui représentent les outils de la politique énergétique.
- La prise en compte du Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

	⚡ Consommation d'énergie			CO ₂ Gaz à effet de serre			Énergie renouvelable (% de la consommation finale)		
	2020	2030	2050	2020	2030	2050	2020	2030	2050
Europe	- 20 % (base 1990)	- 13 % (base 2020)	x	- 20 % (base 1990)	- 55 % (base 1990)	Neutralité carbone	20 %	45 %	x
France	x	- 20 % (base 2012)	- 50 % (base 2012)	x	- 40% (base 1990)	Neutralité carbone	23 %	> 33 %	x
SRADDET	x	- 15 % (base 2014)	- 43 % (base 2014)	x	- 50 % (base 2014)	- 85 % (base 2014)	x	53 %	100 %

RAPPEL DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES GRANDES AMBITIONS RÉGIONALES (SRADDET)

Une vision régionale, à 360° et unifiée pour l'aménagement et le développement durable de la région à moyen (2025/2030) et long terme (2050).



Des femmes et des hommes
acteurs du changement,
des villes et des campagnes
en mouvement permanent pour
une démocratie renouvelée

4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES...



Booster la vitalité
de l'économie régionale
en mettant nos atouts au service
d'une attractivité renforcée



Affirmer l'unité et
le rayonnement de la région
Centre-Val de Loire par la
synergie de tous ses territoires et
la qualité de vie qui la caractérise

... DÉCLINÉES EN 20 OBJECTIFS



Intégrer l'urgence
climatique et environnementale
et atteindre l'excellence
éco-responsable

LES OBJECTIFS CLIMAT-ÉNERGIE DU SRADDET :

- Réduire la consommation énergétique finale de 43 % en 2050 par rapport à 2014.
- Atteindre 100 % de la consommation d'énergie couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.
- Réduire de 100 % les émissions de GES d'origine énergétique entre 2014 et 2050.
- Les moyens de production d'énergies renouvelables seront détenus au minimum à 15 % (participation au capital) par des citoyens, collectivités territoriales et acteurs économiques locaux à l'horizon 2030.
- Pour améliorer la qualité de l'air, atteindre les objectifs nationaux du décret du 10 mai 2017 en matière de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques.

INTRODUCTION

L'ARTICULATION DU PCAET AVEC LES OUTILS DE PLANIFICATION

Le PCAET a vocation à être intégré harmonieusement dans l'écosystème de plans de développement et de planification territoriaux existants. A ce titre, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte définit les relations d'articulation suivantes :

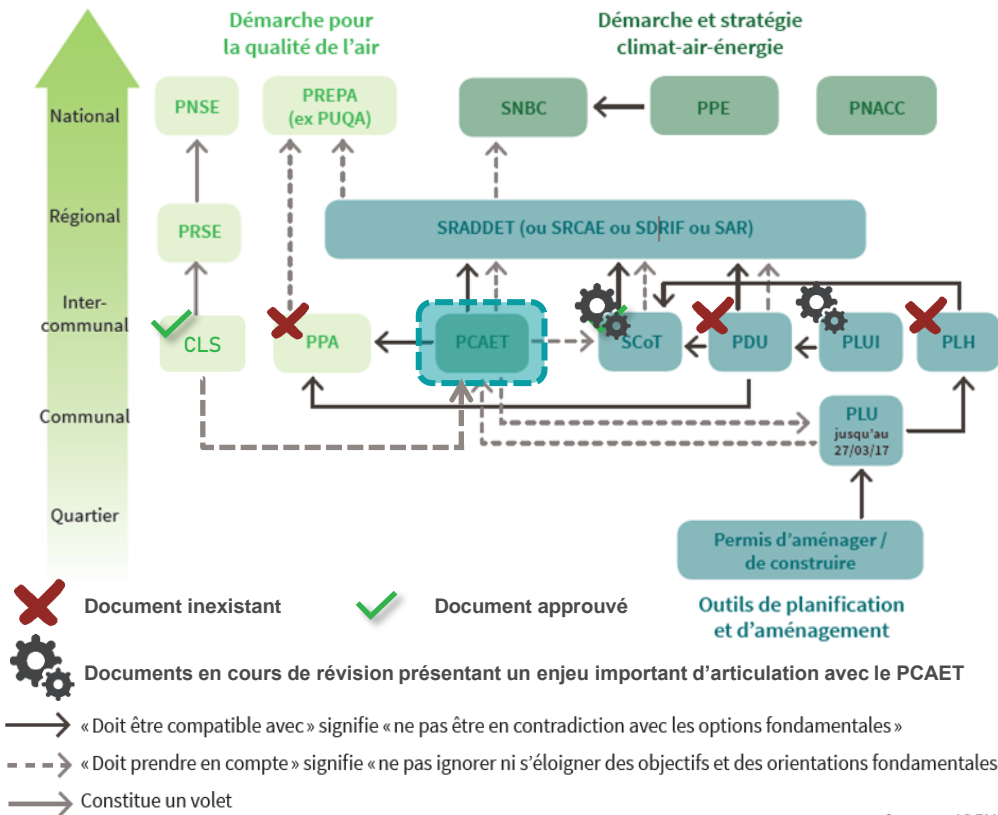
Ainsi, le PCAET doit prendre en compte et être compatible avec le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, qui est lui-même le reflet à l'échelle régionale de la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**.

A l'échelle départementale, le PCAET doit être compatible avec le **plan de protection de l'atmosphère (PPA)**. Celui-ci étant pour l'instant inexistant autour du territoire, une vigilance sera nécessaire lors de son développement le cas échéant.

Au lancement de la démarche de construction du PCAET, le SCOT était en cours d'élaboration.

En outre, le PCAET interagit avec les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) selon un rapport de prise en compte mutuelle. L'articulation de ces documents avec la présente démarche doit donc être l'objet d'une vigilance particulière. Un PLUiH est en cours d'élaboration sur le périmètre de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Le PCAET devant prendre en compte le SCOT et le PLUiH, une cohérence avec ces deux documents est recherchée tout au long de son élaboration.



INTRODUCTION

UNE DÉMARCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE

La démarche de construction du PCAET de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry s'inscrit dans une démarche intégrée visant à répondre aux **défis environnementaux, économiques et sociaux** du territoire. En effet, le PCAET constitue un « **projet territorial de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire** » ou encore « **la pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de l'air dans les territoires** » (ADEME, MEEM, 2016). La démarche s'inscrit ainsi dans **une analyse transversale et systémique**, et garantit la cohérence des actions entreprises. Son efficacité et son adhésion sont, par ailleurs, assurés par une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire.

Les **thématiques interdépendantes** considérées dans le cadre du PCAET sont les suivantes :



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

En étant le premier levier d'action dans la lutte contre le changement climatique ainsi que de la pollution de l'air, l'énergie constitue un levier incontournable à considérer dans le cadre de la stratégie de transition énergétique.



ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

La concentration des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère constitue un des principaux paramètres affectant directement l'évolution du climat. La réduction des émissions de GES est donc un enjeu global.



QUALITÉ DE L'AIR

La démarche PCAET considère la problématique de la qualité de l'air en raison des différentes implications résultant des émissions de polluants atmosphériques :

- Les impacts directs sur l'environnement et les conditions sanitaires des populations,
- Le fait que certains polluants soient aussi précurseurs de GES,
- Les interactions **parfois négatives** entre lutte contre le changement climatique et qualité de l'air.



LES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

La mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire des Vierzon Sologne Berry nécessite qu'une attention particulière soit portée à la distribution de l'énergie. Les réseaux énergétiques sont les infrastructures sur lesquelles va devoir s'appuyer la stratégie ; à ce titre, elle doit envisager de nouvelles modalités d'organisation, de coordination et de gestion de ceux-ci afin de répondre aux enjeux du Plan Climat (intermittence de la production d'énergies renouvelables, choix des vecteurs énergétiques, évolution des consommations énergétiques, capacités des infrastructures...).



LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production d'énergie renouvelable doit répondre à une multiplicité d'enjeux environnementaux : la raréfaction des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique en proposant des énergies plus « vertes » et donc moins émettrices de gaz à effet de serre, l'indépendance énergétique, la sécurité des populations et leur santé.



LA SÉQUESTRATION CARBONE

La séquestration carbone permet de considérer les dynamiques d'aménagement du territoire en cours et ainsi de veiller aux enjeux associés au déstockage carbone découlant notamment du phénomène d'urbanisation. Il s'agit aussi de tirer profit des opportunités de stockage carbone du territoire.

INTRODUCTION



UNE DÉMARCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

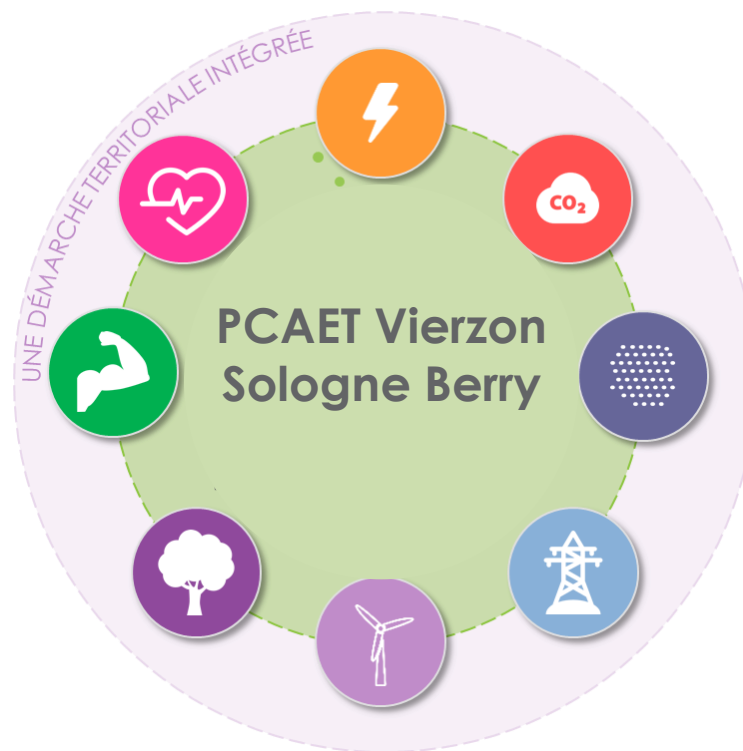
Les politiques relatives au changement climatique ne doivent pas seulement se concentrer sur l'atténuation du phénomène, mais aussi sur l'adaptation du territoire et de sa population à ses conséquences. En effet, les manifestations du réchauffement climatique sont d'ores et déjà une réalité, les territoires doivent donc s'y préparer afin d'en limiter les impacts.

Si le changement climatique constitue avant tout un facteur de risques, il peut également être l'occasion de mettre en œuvre des actions et des initiatives pouvant concourir à l'amélioration du cadre de vie des populations et au développement économique.



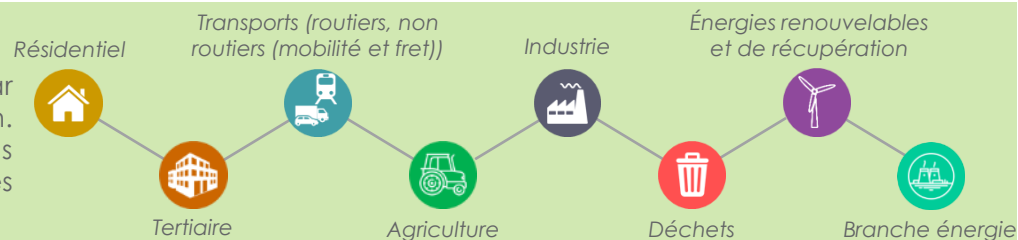
LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Le changement climatique impacte directement et indirectement les phénomènes généraux de santé et est ainsi reconnu comme une extrême menace pour la santé mondiale. Il s'agit ainsi, dans le cadre du PCAET, de considérer la santé à travers les dimensions sanitaires et du cadre de vie mais également de mobiliser la santé comme argument afin de susciter la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire au Plan Climat-Air-Energie.



UNE APPROCHE MULTISECTORIELLE

Le caractère intégré de la démarche est, par ailleurs, garanti par l'approche multisectionnelle caractérisant la démarche de planification. Celle-ci considère, en effet, l'ensemble des secteurs mentionnés dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les secteurs couverts par la stratégie sont :



INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU CALENDRIER DE LA DÉMARCHE



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

	Page
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
1. Précisions méthodologiques	14
2. Profil climat-air-énergie du territoire	18
2.1. Les consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et émissions de polluants atmosphériques & leur potentiel de réduction	20
2.1.1. Diagnostic des consommations énergétiques	21
2.1.2. Potentiel de réduction des consommations énergétiques	50
2.1.3 La facture énergétique du territoire	55
2.1.4 Estimation des émissions de GES et de PES et potentiel de réduction	58
2.2. La précarité énergétique sur le territoire	125
2.3. La description des réseaux énergétiques	127
2.4. La production d'énergie renouvelable et de récupération & son potentiel de développement	142
2.5. La séquestration carbone & son potentiel de développement	205
2.6. La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique	217

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES



1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

CONSTRUCTION DES DONNÉES ET DE L'ANALYSE

La réalisation du diagnostic territorial climat-air-énergie de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry est réalisée selon les prescriptions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016, en distinguant les contributions respectives de chaque secteur d'activité.

► LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

A. Le périmètre du diagnostic

La communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est née le 1er janvier 2013 à la suite de la fusion des communautés de communes de Vierzon, du Pays des Cinq Rivières et des Vallées Vertes du Cher Ouest à laquelle s'est également ajoutée la commune de Foëcy au 1er janvier 2019 et 5 autres communes au 1er janvier 2021 (Neuvy-sur-Barangeon, Vouzeron, Saint-Laurent, Massay et Vignoux-sur-Barangeon) dont 4 issues de la fusion avec la Communauté de communes des Villages de la Forêt. Le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (Figure 1) occupe une superficie de 509 km² répartie en 16 communes. La population du territoire s'élève à 38 952 habitants (INSEE 2018).

Cf Carte ci-contre.

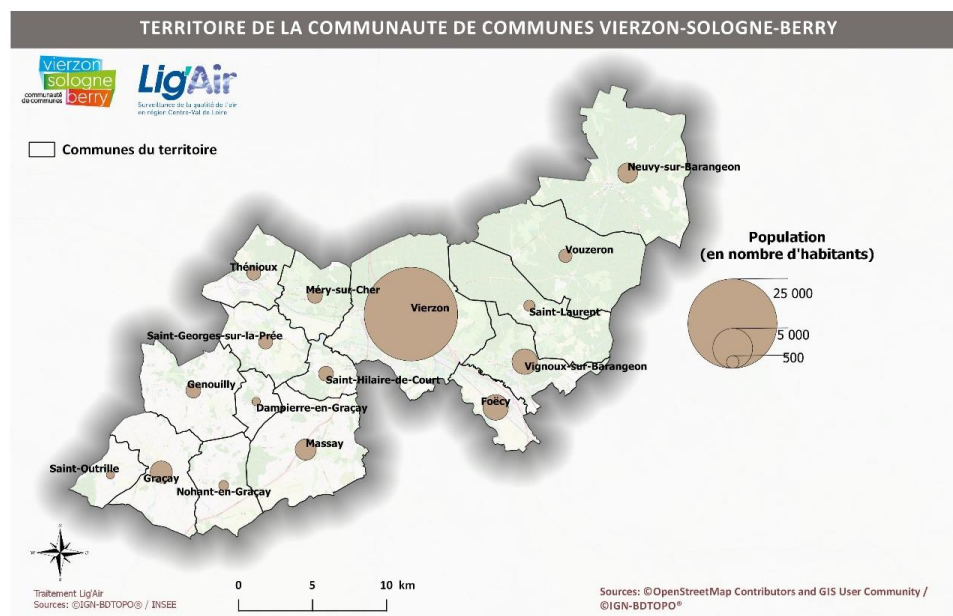
B. Diagnostic des consommations d'énergie

Cette analyse porte sur l'ensemble des consommations liées aux secteurs mentionnés dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial. Les données sont produites par Lig'Air dans le cadre de l'inventaire des émissions atmosphériques calculé pour l'année de référence 2018.

Le parti a été pris d'utiliser les données Lig'Air pour ce diagnostic des consommations d'énergie puisqu'il s'agit de la seule base multi-secteurs et multi-énergies permettant un diagnostic global. En effet, il n'existe aucune base de données pour les énergies dites diffuses tels que le bois et les produits pétroliers. Par ailleurs, concernant les énergies de réseau (gaz naturel et électricité), le contexte multi-acteurs du transport et de la distribution d'énergie sur le territoire de la Communauté de Vierzon-Sologne-Berry rend la collecte et le traitement de ces données difficiles pour envisager un diagnostic global. Ces consommations modélisées par Lig'Air étant par ailleurs un intermédiaire de calcul de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de polluants à effets sanitaires (GES et

PES), ceci assure la cohérence entre les deux diagnostics (consommations et émissions) sur le territoire.

Les consommations d'énergie sont détaillées selon les énergies finales suivantes : électricité, bois-énergie (EnR), gaz naturel, produits pétroliers, chaleur et froid issus de réseau, combustibles minéraux solides (CMS), autres énergies renouvelables, autres non renouvelables.



Carte du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES



CONSTRUCTION DES DONNÉES ET DE L'ANALYSE

Les consommations d'énergie sont dites finales (EF) car elles correspondent à la consommation des utilisateurs finaux, donc l'énergie effectivement consommée (essence à la pompe, ...). Ces consommations sont communément exprimées en énergie primaire (EP). Cette conversion sera uniquement réalisée dans la partie « potentiel de réduction » afin de mettre en adéquation les consommations finales (EF) de l'état des lieux avec les valeurs cibles des normes de la rénovation basse consommation fournies en EP.

Par convention, les établissements de production d'énergie ne sont pas pris en compte dans les données de consommations d'énergie finale.

Les données sont fournies à climat réel, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées des variations climatiques. Ce paramètre est à considérer dès lors que des analyses d'évolutions sont réalisées. Dans le cadre du diagnostic qui porte sur l'année de référence 2018, il n'a pas été jugé nécessaire de réaliser cette correction. En revanche dans le cadre de l'estimation du potentiel de réduction, pour une projection plus pertinente des consommations aux horizons 2030-2050, celles-ci seront corrigées du climat ce qui induira un léger différentiel sur les valeurs concernées entre les deux chapitres.

Les consommations sont exprimées en GWh comme stipulé dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

C. Potentiel de réduction des consommations d'énergie

L'exercice d'analyse des potentiels de réduction des consommations ou de maîtrise de la demande en énergie MDE fait intervenir de nombreuses données et hypothèses. Les données de diagnostic 2018 des usages et consommations énergétiques ont constitué les données de référence de nos travaux, dont les hypothèses se sont inspirées des travaux Négawatt.

En cohérence avec le diagnostic, les consommations seront exprimées en GWh (et en énergie finale) sauf lorsqu'il s'agira de les comparer à des valeurs cibles des normes de la rénovation basse consommation du secteur résidentiel exprimées en kWh EP /m²/an.

Enfin il faut garder à l'esprit les limites de ces exercices prospectifs (projections dans un environnement incertain à de multiples égards) et l'objectif de la réflexion : produire une aide à la décision pour prioriser les politiques de maîtrise de la demande en énergie. Les orientations prioritaires d'une politique de réduction des consommations relèvent de choix politiques autant que de questions techniques ;

les décideurs doivent pouvoir s'appropriier ces travaux, comprendre les mécanismes sur lesquels sont construites les hypothèses et prendre la mesure du changement d'échelle de l'action que suppose l'ambition de maîtriser la demande en énergie sur le territoire.

► LES EMISSIONS DE GES ET PES

Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants à effets sanitaires (GES/PES) a été proportionnellement estimé au potentiel de réduction des consommations. En toute cohérence cette proportionnalité ne sera pas appliquée aux émissions d'origines non énergétiques, c'est-à-dire qui ne résultent pas de la combustion d'énergie si elles ont été conservées à l'état stable de 2018.

En conséquence, il est à noter une légère sous-estimation du potentiel de réduction présenté ici, de par la méthodologie, qui limite la baisse des émissions à la baisse des consommations alors que des actions spécifiques de réduction des émissions peuvent être menées sans engendrer une baisse des consommations.

Les émissions de GES seront exprimées en tonnes équivalent CO₂ (teq CO₂), unité de référence pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto. Les émissions des PES seront exprimées en tonnes ou kg pour les plus faibles quantités émises.

► FACTURE ENERGETIQUE

A partir des données de consommations d'énergie de la base Lig'Air et des hypothèses de coût et d'évolution de coûts des différentes énergies, nous avons pu estimer la facture énergétique pour l'année de référence (2018) et son évolution aux horizons 2030 et 2050.

Les hypothèses moyennes des coûts actuels des énergies prises en compte ont été déterminées à partir des statistiques du SDES¹ les plus récentes disponibles (année de référence 2018), sauf dans le cas des produits pétroliers dont les cours sont beaucoup plus fluctuants et pour lesquels il a été préféré de lisser le coût de cette énergie via une moyenne des coûts annuels de 2010 à 2018. Les simulations prospectives d'évolution de la facture énergétique du territoire prennent en compte les hypothèses d'évolution des prix des énergies issues des visions 2030-2050 de l'ADEME².

¹ <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/s/prix-energies.html>

² <http://www.ademe.fr/contribution-lademe-a-l-elaboration-visions-energetiques-2030-2050>

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES



CONSTRUCTION DES DONNÉES ET DE L'ANALYSE

► LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Les informations sur les réseaux énergétiques ont été fournies par la Communauté de Communes qui les a obtenues d'ENEDIS. Elles comprennent :

- Les données cartographiques sur les linéaires de réseau BT et HTA et les postes de transformation HTA/BT.
- Les informations descriptives du réseau, de ses composants et de l'utilisation de celui-ci.

En ce qui concerne le gaz, la Communauté de Communes a été le lien avec GRDF pour l'obtention des données sur toutes les communes accompagnées dans le cadre du PCAET. Celles-ci comportent le tracé des réseaux de distribution.

► L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La réalisation de l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique sur le territoire de la CC des Vierzon Sologne Berry s'est appuyée sur différentes sources :

- Les **documents et bases de données officiels relevant de la prévention des risques ainsi que du recensement des aléas climatiques** (Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), Atlas des Zones Inondables (AZI), Bases de données des catastrophes naturelles et risques, cartographies, etc.) ;
- Les **projections climatiques futures** élaborées par le GIEC et régionalisées par un regroupement de laboratoires français ;
- Les **sources bibliographiques relatives au changement climatique.**








À partir de celles-ci et d'un travail de croisement, il a été possible de dresser un état des lieux des vulnérabilités du territoire de la CC des Vierzon Sologne Berry aux phénomènes climatiques actuels et aux effets du climat futur.

2. PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

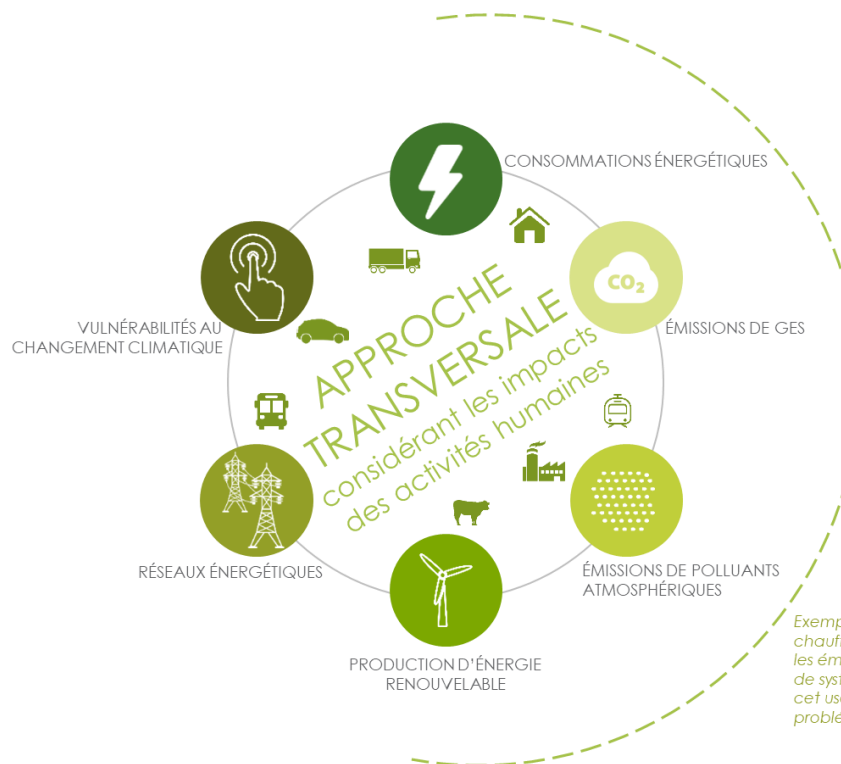
Le profil climat-air-énergie du territoire s'articule autour de trois thématiques interdépendantes que sont le changement climatique (atténuation et adaptation), l'énergie et la qualité de l'air. Celles-ci renvoient à une liste de thématiques en interaction :

-  La consommation énergétique finale du territoire,
-  Les émissions territoriales de gaz à effets de serre,
-  Les émissions territoriales de polluants atmosphériques,
-  Les réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, leurs enjeux et les options de développement,
-  Les énergies renouvelables et leur potentiel de développement (ainsi que les énergies de récupération et le stockage énergétique),
-  La séquestration nette de dioxyde de carbone,
-  La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Ces thématiques présentent des enjeux majeurs en matière de stratégie climat-air-énergie. Le profil climat-air-énergie réalisé sur la base de ces thématiques conduira ainsi à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET. Si l'ensemble de ces thématiques sont abordées de manière distincte dans le présent document, il est important de rappeler les interactions que celles-ci présentent et l'approche transversale qui a été adoptée afin de mettre en évidence les facteurs et liens existants.

Pour les thématiques de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques,

l'analyse est détaillée pour être en accord la segmentation sectorielle donnée dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial :



Exemple : l'usage du bois-énergie pour le chauffage des bâtiments permet de limiter les émissions de GES, en revanche s'il s'agit de systèmes anciens et peu performants, cet usage entraîne davantage de problématique de qualité de l'air

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES



Vision globale du territoire – chiffres clés (année de référence 2018)

Consommations Totales	1 148 GWh soit 1,6% des consommations de la région Centre-Val de Loire
Consommation/habitant	0,028 GWh/habitant 0,027 GWh/habitant dans le Cher et 0,0275 GWh/habitant en région Centre-Val de Loire
Mix énergétique	Produits pétroliers (54%) Electricité (19,1%) Gaz Naturel (17,6%) Chaleur et froid issus du réseau (4,9%) Biomasse (3,1%) Autres combustibles (1,3%)
Secteurs d'activités les plus consommateurs	Transport (49,8%) Résidentiel (28,7%) Tertiaire (9,7%) Industrie hors énergie (9,4%) Agriculture (1,5%) Autres transports (0,9%)
Communes les plus consommatrices	Vierzon 668 GWh soit 58,2% des consommations totales du territoire
Evolution des consommations	Des consommations plus élevées en 2010 1 302 GWh en 2010 contre 1131 GWh en 2014 et 1 148 GWh en 2018

Synthèse des consommations énergétiques totales du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

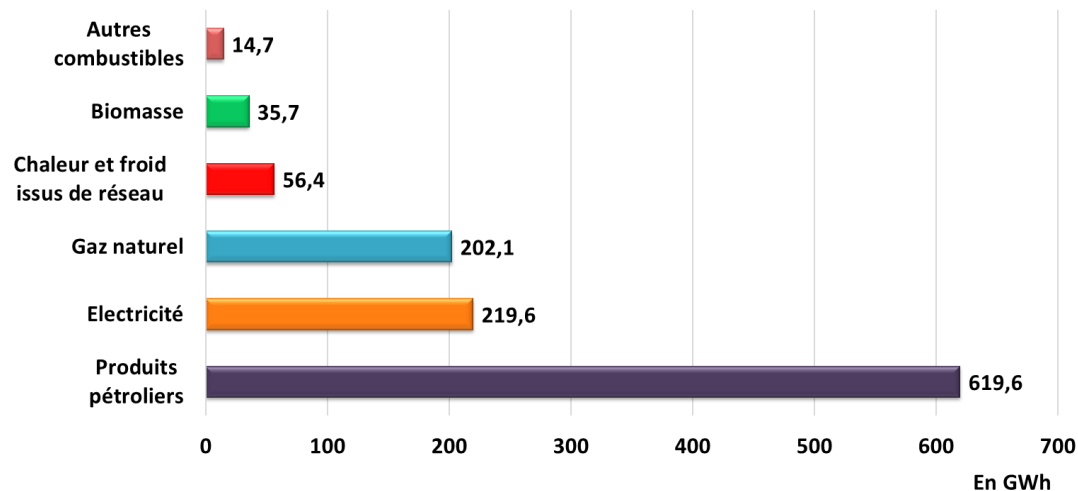


Vision globale du territoire – chiffres clés (année de référence 2018)

► Consommations énergétiques totales : 1 148 GWh

En 2018, Lig'Air a évalué les consommations énergétiques totales du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à **1 148 GWh** soit 1,6% de la consommation de la région Centre-Val de Loire. La consommation d'énergie moyenne par habitant du territoire, évaluée à 0,028 GWh par habitant, est légèrement supérieure à la moyenne départementale (0,027 GWh/habitant dans le département du Cher) et à la moyenne régionale (0,0275 GWh/habitant en région Centre-Val de Loire).

Le mix énergétique est composé à 54 % de produits pétroliers. Il est supérieur à la moyenne de la région Centre-Val de Loire dont la part de cette énergie dans la consommation totale est de l'ordre de 44 %. La consommation d'électricité et de gaz est quasi équitable sur le territoire et à elles deux, ces énergies représentent 36,7% de l'ensemble de la consommation. A l'échelle de la région, on constate, à l'inverse, une prépondérance de la consommation d'électricité par rapport au gaz naturel. Cette tendance s'explique par une proportion plus importante de communes raccordées au réseau de gaz naturel sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (44%) qu'en région Centre-Val de Loire (32%). L'utilisation de chaleur et froid issu du réseau constitue 4,9% et celle de la biomasse constitue 3,1% des consommations totales du territoire.



Mix énergétique de la consommation totale

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

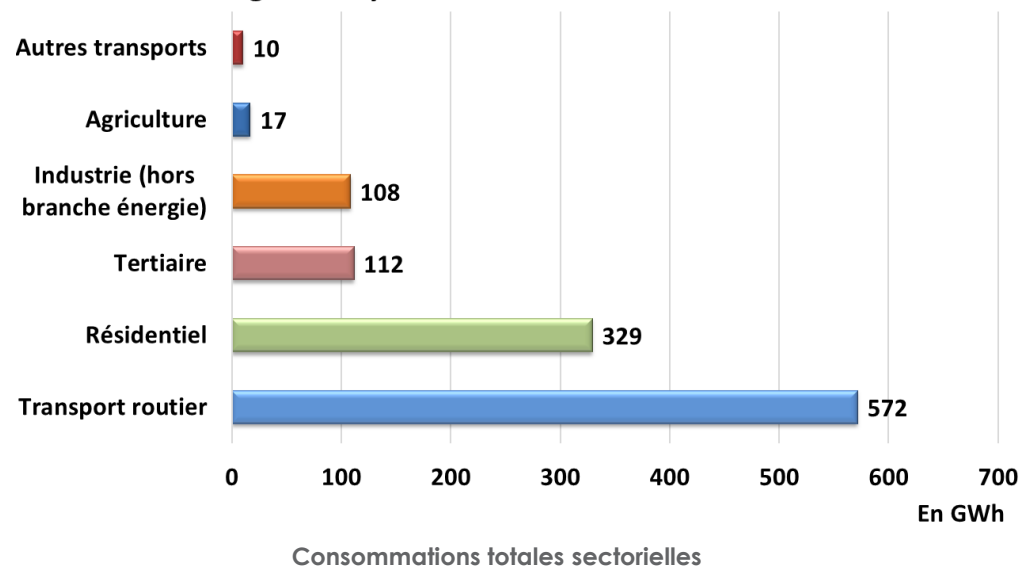


Vision globale du territoire – chiffres clés (année de référence 2018)

► Les consommations sectorielles

Le secteur transport routier (Figure 3) est le premier secteur consommateur du territoire, avec 49,8% des consommations du territoire (572 GWh). Le secteur résidentiel est également responsable de 28,7% des consommations (329 GWh), ce qui est équivalent à la moyenne régionale qui présente une part équivalente au secteur résidentiel (29%). Le secteur tertiaire représente 9,7% des consommations du territoire (112 GWh). L'industrie est le quatrième secteur consommateur du territoire, avec 108 GWh consommés en 2018, soit 9,4% des consommations du territoire. Enfin, l'agriculture est le dernier consommateur non négligeable du territoire avec 17 GWh soit 1,5% des consommations totales de la Communauté de Communes. Les consommations des autres secteurs (déchets et branche énergie) sont nulles et ne seront pas approfondies par la suite ou traitées avec le secteur « autres transports ».

CC Vierzon-Sologne-Berry : 1 148 GWh



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

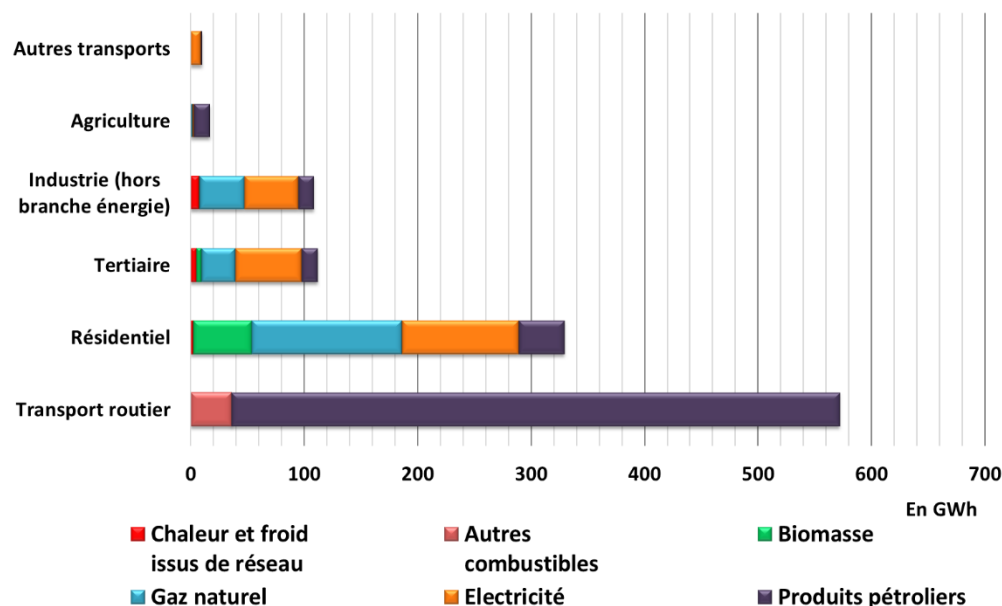
Vision globale du territoire – chiffres clés (année de référence 2018)

► Les consommations sectorielles

Dans le détail, la contribution des secteurs aux consommations d'énergie est précisée ci-contre.

Le diagnostic sera approfondi ultérieurement pour chaque secteur. On constate néanmoins, pour les secteurs les plus consommateurs, un mix produits pétroliers et autres combustibles (en particulier l'utilisation d'énergies renouvelables) dans le secteur des transports et un mix majoritairement gaz naturel et électricité dans le secteur résidentiel.

CC Vierzon-Sologne-Berry : 1 148 GWh



Consommations totales par secteur et par énergies

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

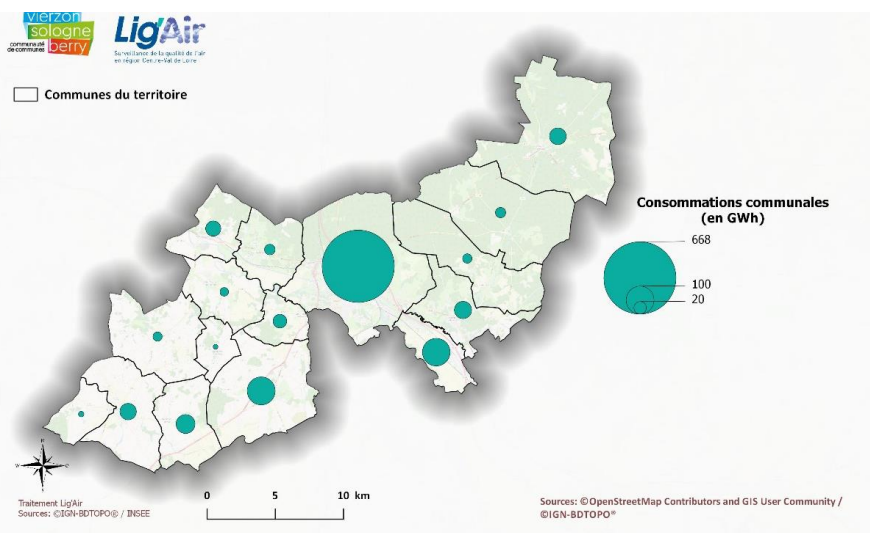
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Vision globale du territoire – chiffres clés (année de référence 2018)

► Les consommations totales communales

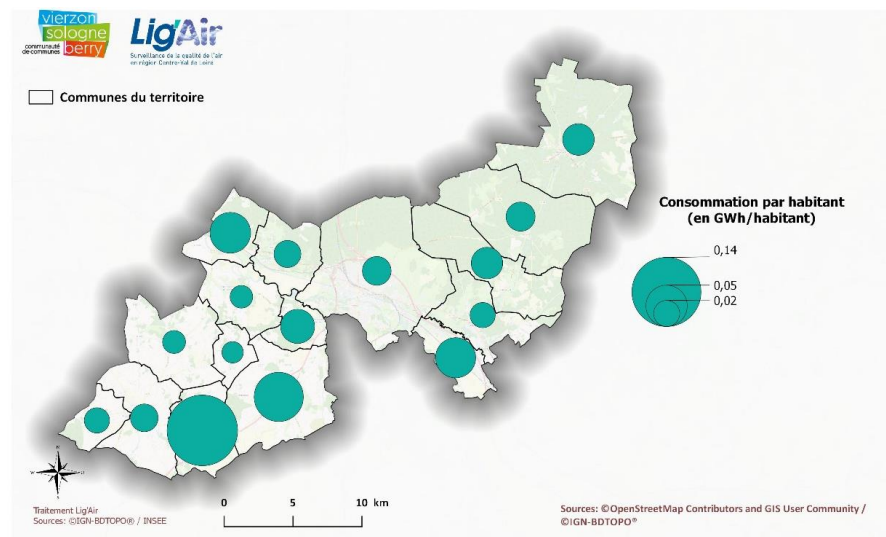
En 2018, Vierzon représente la commune la plus consommatrice parmi les communes du territoire avec respectivement une consommation de 668 GWh (soit 58,2% des consommations totales du territoire). A l'échelle du territoire, une grande disparité des consommations existe entre les communes allant de 668 GWh (commune de Vierzon) à 3,1 GWh (commune de Dampierre-en-Graçay).



Cartographie des consommations totales communales

► Les consommations totales communales par habitant

De grandes disparités sont constatées sur cet indicateur en fonction des communes qui varient d'environ 0,013 GWh / habitant à plus de 0,15 GWh / habitant. D'une manière générale, le transport et plus particulièrement la présence d'un axe routier est un paramètre très impactant. Le territoire est traversé par deux grands axes routiers : l'autoroute A71 et l'autoroute A20. On remarque sur la carte que la plupart des communes les plus consommatrices par rapport à leur nombre d'habitants (> 0,04 GWh/hab) se situent sur la trajectoire de ces axes routiers. Parmi elles, Nohant-en-Graçay, Massay, Thénieux et Foëcy ou encore Saint-Hilaire-de-Court en sont les parfaits exemples.



Cartographie des consommations totales par habitant en 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

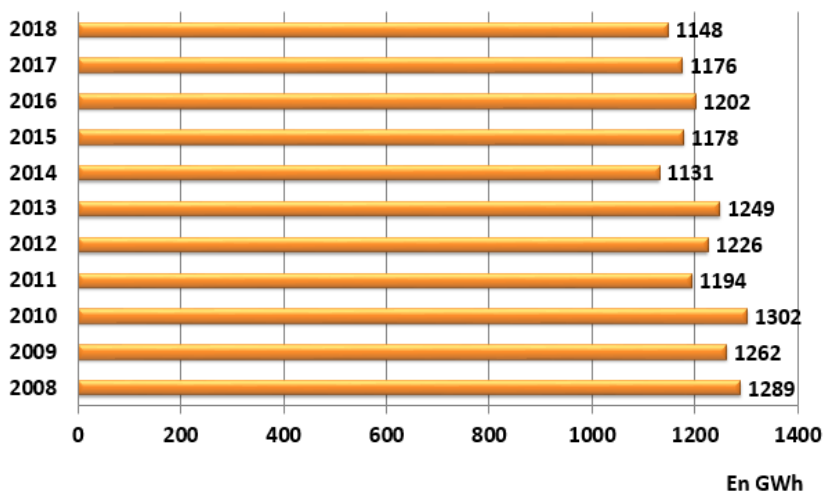
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Vision globale du territoire – chiffres clés (année de référence 2018)

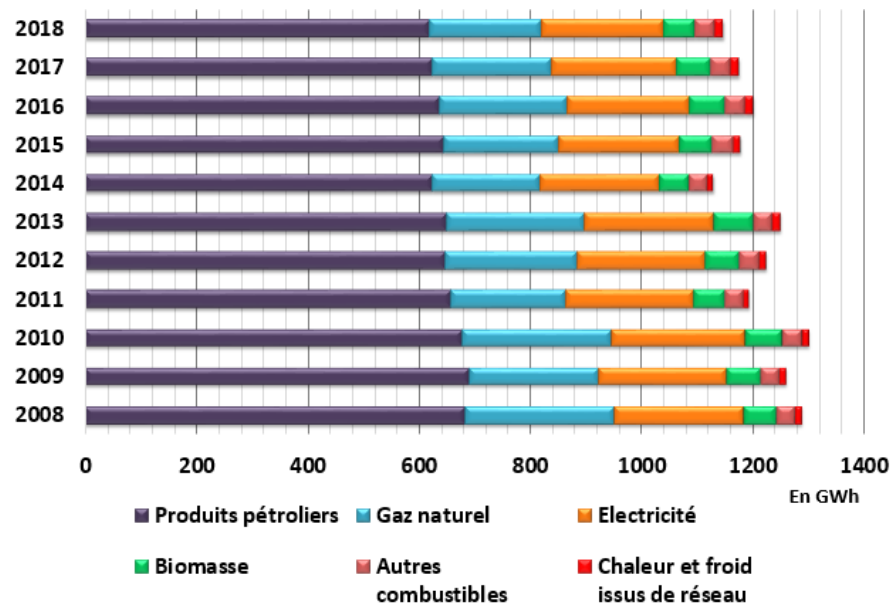
► Evolution des consommations depuis 2008 : une année 2010 présentant des consommations plus élevées

Les consommations calculées pour l'année 2010 sont plus élevées par rapport aux autres années avec 1 302 GWh. A l'inverse, les consommations de 2014 sont les plus faibles. Les écarts de consommation avec 2010 peuvent, en partie, être expliqué par les consommations résidentielles beaucoup plus élevées en 2010, cela étant dû à une année beaucoup plus froide que les autres années et par conséquent, avec une utilisation du chauffage plus importante. Les écarts annuels depuis 2008 restent toutefois relativement faibles.



Evolution des consommations sur la période 2008-2018

Dans le détail, l'évolution du mix énergétique est précisée ci-dessous (Figure 8). Le mix énergétique a évolué globalement à la baisse sur la période. Entre 2008 et 2018, la consommation des produits pétroliers a baissé de -9,4%, celle du gaz naturel a fortement diminué de -24,5%, tandis que celle des autres énergies a diminué dans une moindre mesure avec -5,5% pour l'électricité et -3,6% pour la biomasse.



Evolution du mix énergétique sur la période 2008-2018

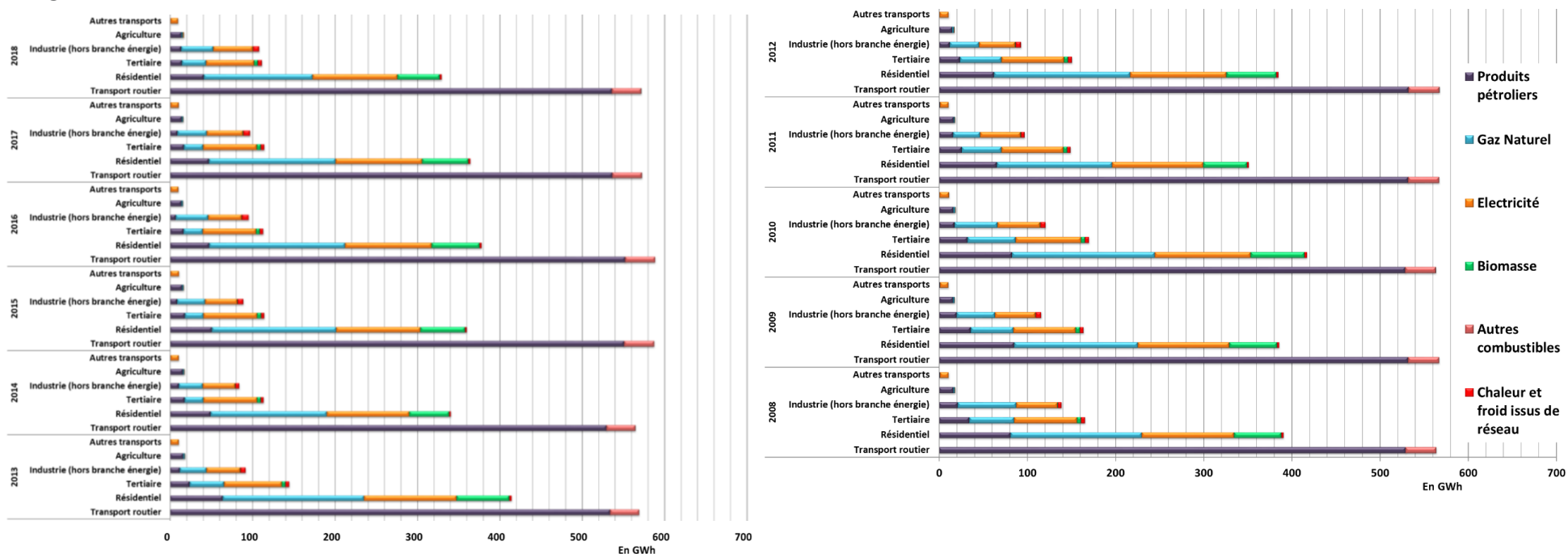
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Vision globale du territoire – chiffres clés (année de référence 2018)

Dans le détail, l'évolution des consommations d'énergie dans les secteurs est précisée ci-dessous; Les consommations présentées ici ne sont pas corrigées du climat. Les consommations qui sont justement sensibles aux variations climatiques comme celles du secteur résidentiel confirme en partie l'impact de la rigueur de l'hiver 2010. Une tendance similaire, moins marquée cependant, est observée sur le secteur tertiaire. Les consommations du transport ont peu évolué sur la période. Il est à noter une tendance à la baisse sur l'industrie qui peut s'expliquer en partie par une évolution des activités sur le secteur industriel et/ou une stratégie de réduction des coûts énergétiques dans ce secteur économique. Ces hypothèses d'analyse seront précisées par la suite dans l'approfondissement sectoriel du diagnostic.



Evolution du mix énergétique par secteur sur la période 2008-2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur transports

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur transport routier en 2018

La consommation d'énergie du secteur transport est nettement dominée par l'activité routière. Cette dernière représente plus de 98% de la consommation liée au transport sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

- Transport : 582 GWh
- Transport routier : 572 GWh
- Transport non routier : 10 GWh

Sur le territoire étudié, aucune activité n'a été identifiée concernant le trafic fluvial ou le trafic aérien (hors militaire et petites activités de loisir/tourisme).

Le transport ferroviaire est ainsi le seul représentant du secteur transport non routier. Le mix énergétique du transport ferroviaire sur le territoire se répartit de la façon suivante : électricité (90%) et produits pétroliers (10%).

Les quatre communes du territoire qui présentent de l'activité ferroviaire sont les communes de Vierzon (7 GWh), Foëcy (1,9 GWh), Méry-sur-Cher (0,6 GWh) et Thénieux (0,5 GWh). Elles représentent la totalité de la consommation ferroviaire du territoire.

Consommation Totale	1^{er} secteur consommateur avec 572 GWh soit 49,8% du territoire et 2,4% des consommations de la région Centre-Val de Loire du secteur transports
Mix énergétique	Produits pétroliers (94%) Biocarburants (6%)
Communes les plus consommatrices	Vierzon, Massay, Foëcy et Nohant-en-Graçay 469 GWh soit 82% des consommations du secteur transport routier
Evolution des consommations	Des consommations relativement stables depuis 2008 avec peu de variations interannuelles 563 GWh en 2008 contre 564 GWh en 2010 et 572 GWh 2018

Synthèse des consommations du secteur transport routier

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

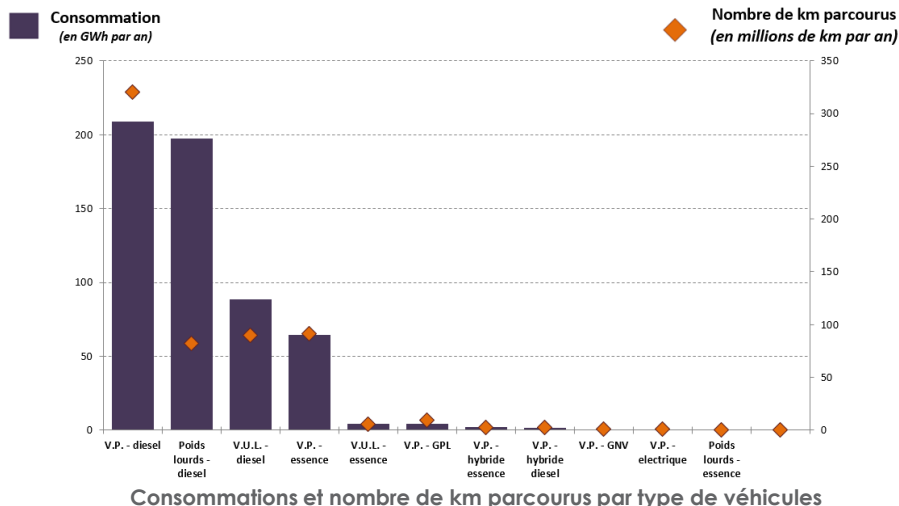
2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

⚡ Secteur transports

► Consommation d'énergie du secteur transport routier

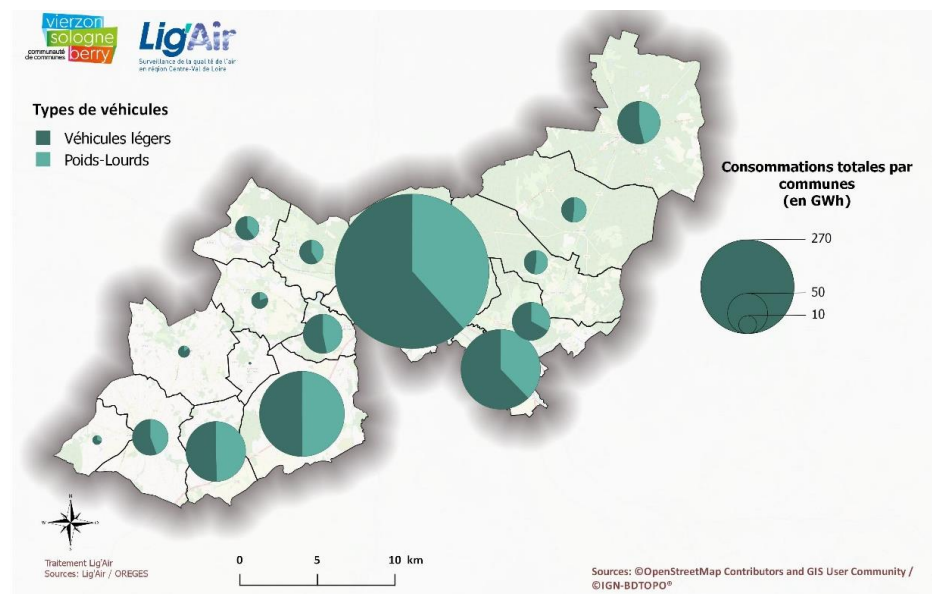
Les besoins en énergie du transport routier placent ce secteur premier consommateur d'énergie, devant le secteur résidentiel. Ce secteur est dominé par les produits pétroliers qui constituent presque l'intégralité des combustibles consommés à hauteur de 94%.

Les communes de Vierzon, Massay, Foëcy et Nohant-en-Graçay figurent comme les communes les plus consommatrices d'énergie par le trafic routier. Elles représentent respectivement 47,6%, 14,5%, 12,8% et 7,2% de la consommation territoriale. Ces résultats s'expliquent par la densité de population (pour la commune de Vierzon notamment) et par la présence d'axes routiers importants (autoroutes A71 et A20 notamment) traversant ces 4 communes.



Consommations et nombre de km parcourus par type de véhicules

Les communes traversées par des autoroutes ou des routes nationales cumulent un trafic routier plus important et une part des poids lourds supérieure aux autres



Cartographie des consommations communales du transport routier par type de véhicules

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur résidentiel

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur résidentiel en 2018

Nombre de logements	19 415 logements³ 1 703 575 m ² soit 1,5% des surfaces de la région Centre-Val de Loire du secteur résidentiel
Part des résidences principales et de l'habitat individuel	98% et 87% respectivement Valeurs supérieures à celles obtenues à l'échelle de la région Centre-Val de Loire
Consommations Totales	2^{ème} secteur consommateur avec 329 GWh soit 28,7% des consommations totales du territoire et 1,7% des consommations de la région Centre-Val de Loire du secteur résidentiel
Communes les plus consommatrices	Vierzon 213 GWh soit 65 % des consommations du secteur résidentiel
Mix énergétique	Gaz naturel (40%) Electricité (31,3%) Bois-énergie (15,6%) Produits pétroliers (12,4%) Chaleur et froid issus du réseau (0,7%)
Usages	Chauffage (66,7%) Electricité spécifique (16,3%) Eau chaude sanitaire (10,8%) Cuisson (5,6%) Autres (0,6)
Energie de chauffage	Gaz naturel (51,3%) Bois-énergie (23,3%) Produits pétroliers (14%) Electricité (10,6%) Chaleur et froid issus du réseau (0,8%)
Consommation moyenne du chauffage par m ² de logement	129 kWh EF/m ² /an 116 kWh EF/m ² /an en région Centre-Val de Loire
Evolution des consommations	Des consommations fluctuantes mais en baisse depuis 2008 391 GWh en 2008, 340 GWh en 2014 et 329 GWh en 2018

Synthèse des consommations du secteur résidentiel

³ Lig'Air à partir des données INSEE pour l'année de référence 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur résidentiel

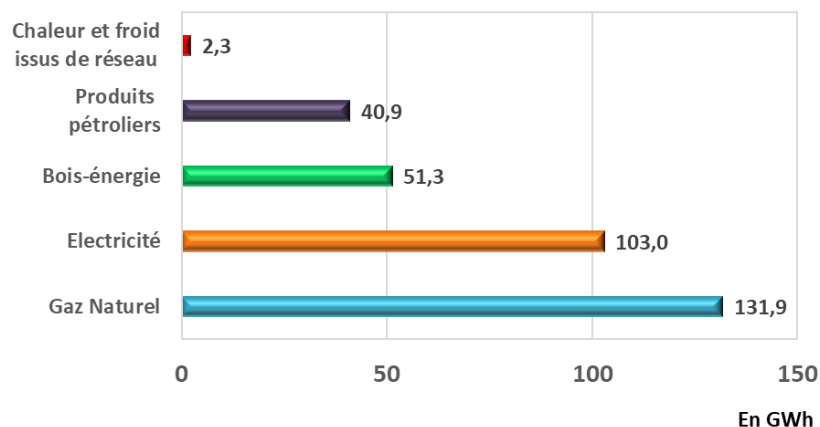
► Consommations d'énergie du secteur résidentiel

En 2018, la consommation du secteur résidentiel s'élève à **329 GWh** sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry soit 28,7% des consommations totales du territoire. Le mix énergétique est en grande partie composé de gaz naturel (40%) et d'électricité (31,3%) et beaucoup plus faiblement en produits pétroliers (12,4%) contrairement au mix moyen régional majoritairement électrique et autant consommateur de gaz naturel que de produits pétroliers.

► Consommation d'énergie du secteur résidentiel : Le chauffage

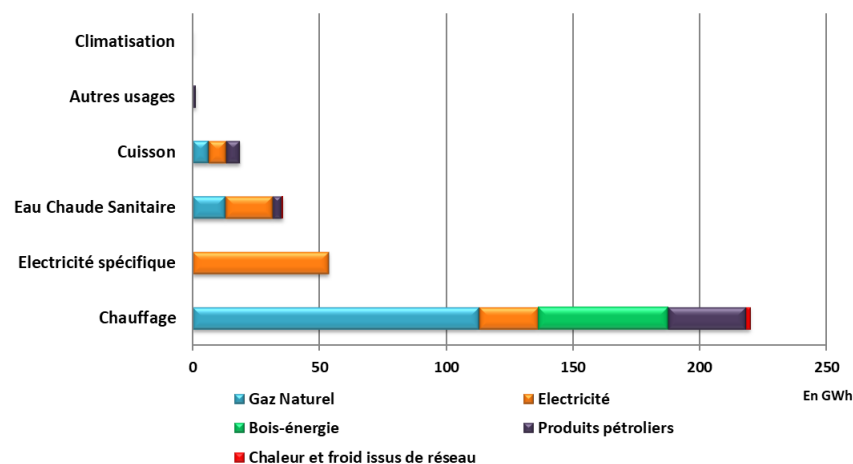
Le gaz naturel est communément employé dans le résidentiel pour le chauffage des logements. Il correspond au principal poste de consommation du résidentiel (avec 40% des consommations du secteur dont 51,3% pour le chauffage au gaz naturel). Compte tenu d'une proportion importante de logements raccordés au réseau de gaz naturel, il constitue la principale énergie de chauffage du territoire contrairement au mix moyen régional pour lequel les produits pétroliers occupent la première place pour cet usage.

Résidentiel CC Vierzon-Sologne-Berry: 329 GWh



Mix énergétique du secteur résidentiel

Résidentiel CC Vierzon-Sologne-Berry : 329 GWh



Mix énergétique par usage du secteur résidentiel

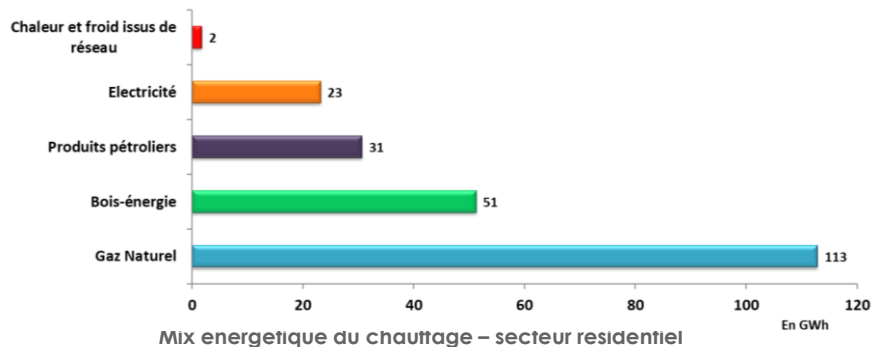
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur résidentiel

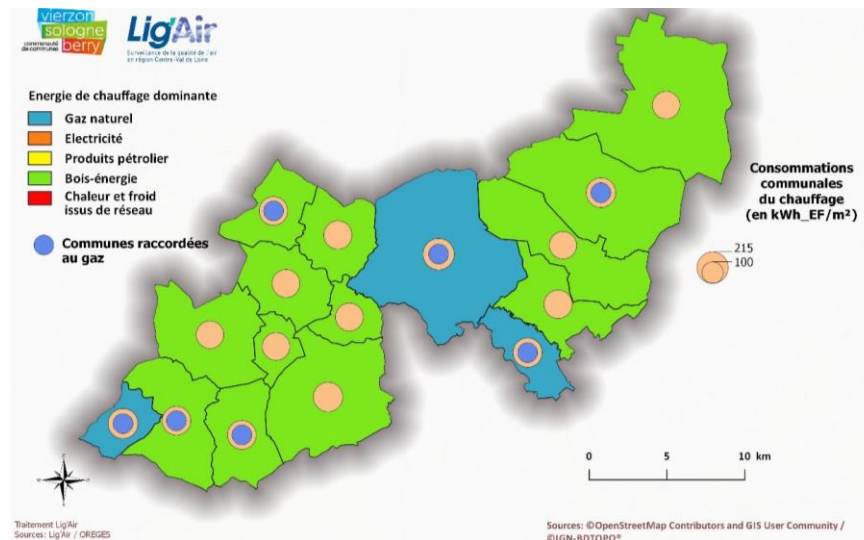
Le chauffage au bois est la deuxième énergie de chauffage (23,3%) devant les produits pétroliers (14%) et l'électricité (10,6%) sur le territoire de la Communauté de Communes (Figure 15), ce qui est inférieur à la moyenne régionale en terme de proportion (28%) mais au même rang (deuxième énergie de chauffage derrière le gaz naturel) qu'à l'échelle régionale.



Afin de caractériser la performance énergétique d'un bâtiment, les consommations du chauffage sont généralement exprimées en kWh/m². La consommation moyenne du chauffage par m² de logement sur le territoire est de 129 kWh EF/m² (supérieur à la moyenne régionale qui est de 116 kWh EF/m²). Le détail communal est présenté sur la carte ci-contre avec une double lecture de l'énergie de chauffage dominante de chaque commune.

Le gaz naturel et le bois-énergie sont les énergies dominantes au sein du territoire. Le bois-énergie domine largement malgré le fait que cette énergie représente 15,6% du mix de la communauté de communes. Il s'agit d'une énergie plus facilement utilisée en appoint qu'en chauffage principal, ce qui explique une forte part dans le mix mais une rare dominante communale.

Le gaz naturel, en plus d'être l'énergie maximale du mix énergétique du territoire (avec 40%), est également l'énergie dominante pour le chauffage du résidentiel dans trois communes du territoire qui sont raccordées au réseau de gaz naturel. Les produits pétroliers, dont la part du mix à l'échelle de la communauté de communes est de 12,4% ne dominent dans aucune commune. La consommation de produits pétroliers et plus particulièrement du fuel domestique a longtemps été utilisé comme énergie dominante pour le chauffage en particulier dans les communes non raccordées au réseau de gaz naturel. Cette diminution de l'utilisation des produits pétroliers pour le chauffage a été petit à petit remplacé par l'utilisation du bois-énergie, énergie désormais dominante dans la plupart des communes du territoire. La suite de l'analyse du résidentiel portera précisément sur les caractéristiques du parc de bâtiments existants : années de construction et typologie (collectifs ou individuels).



Cartographie des consommations communales du chauffage résidentiel par m² habitable

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur résidentiel

► Caractéristiques du parc résidentiel

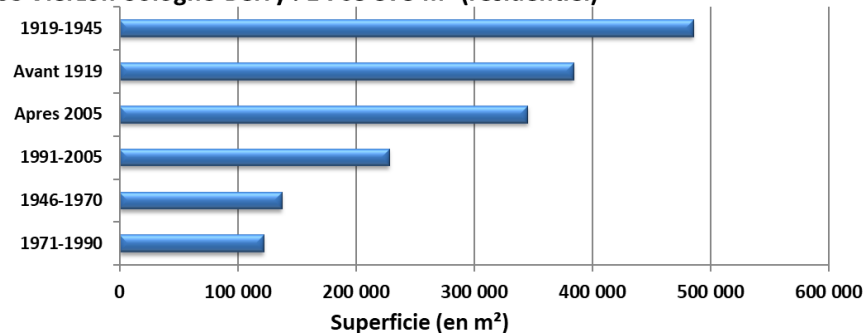
En 2018, le parc de logements du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est estimé à 19 415 logements dont 98% en résidences principales et 87% en habitat individuel (INSEE et base des permis de construire Sit@del2 2018).

En matière de logements, deux éléments ont un impact significatif sur le niveau de consommation :

- Age des logements
- Typologie (collectifs, individuels)

Plus un logement est récent, plus il est performant du fait de l'application de la réglementation thermique. La réglementation thermique française est celle cadrant la thermique des bâtiments pour les constructions neuves en France. Elle a pour but de fixer une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage. La Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) succède à plusieurs versions antérieures, aux exigences et aux champs d'application croissants (Réglementation Thermique 1974 (RT 1974 ou RT74) puis 1982, 1988, 2000, 2005). L'étude des périodes de construction met en avant la proportion non négligeable de logements construits avant la première réglementation thermique soit 56,2% du parc résidentiel du territoire. Pour le reste du parc, s'il a été soumis à une réglementation thermique au moment de sa construction, les standards étaient nettement moins exigeants que ceux de la réglementation thermique 2012 en vigueur actuellement, ce qui laisse un potentiel de rénovation élevé sur presque l'ensemble du parc existant. Cette analyse théorique doit cependant être nuancée afin de tenir compte des opérations de réhabilitation qui peuvent être effectuées sur des logements anciens et ainsi améliorer la performance énergétique des bâtiments concernés.

CC Vierzon-Sologne-Berry : 1 703 575 m² (résidentiel)



Cumul des m² habitables par période de construction

La Figure ci-dessus montre que la grande part des logements du territoire a été réalisée avant 1970.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

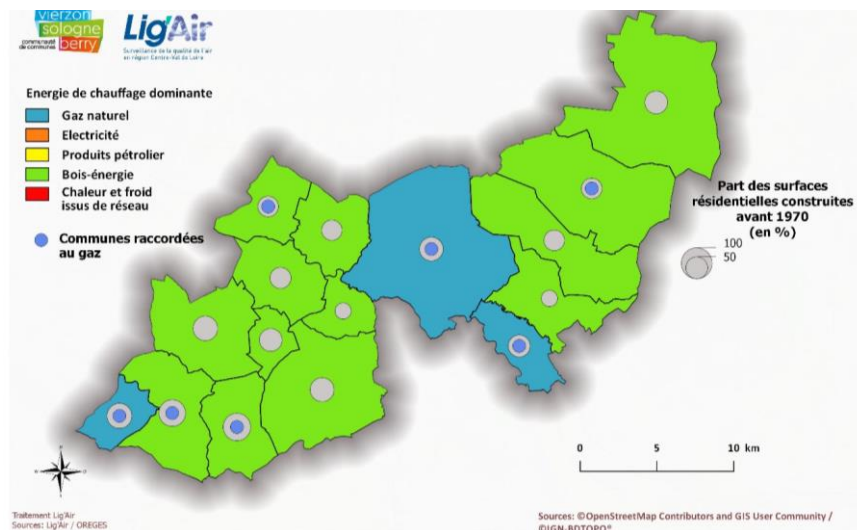
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

⚡ Secteur résidentiel

► Caractéristiques du parc résidentiel

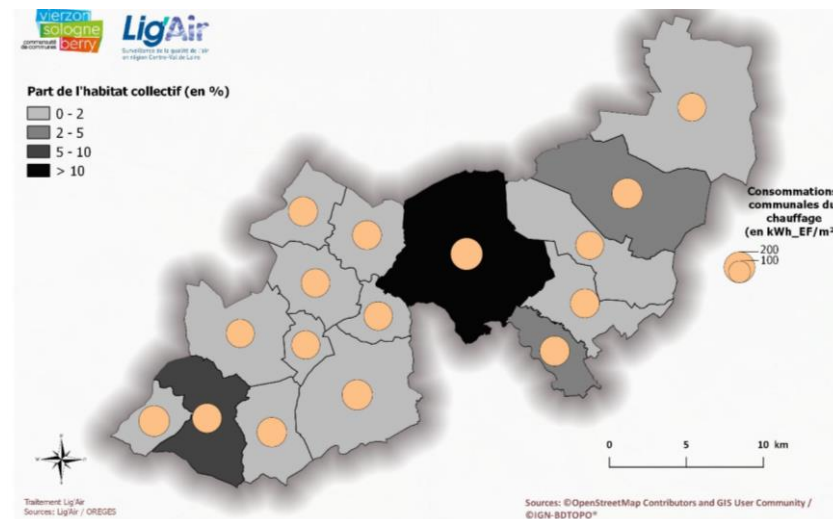
Une analyse communale de la part des constructions d'avant 1970 qui correspond à l'année de la première réglementation thermique a été réalisée et présentée ci-dessous.



Cartographie des parts communales des surfaces résidentielles construites avant 1970

Une corrélation a été recherchée entre la part des surfaces construites avant 1970 et les consommations totales communales. La tendance habituellement observée entre ces deux paramètres montre une consommation plus importante dans les communes pour lesquelles la proportion de bâtiments anciens est la plus élevée. Cette tendance statistique ne semble pas être évidente sur le territoire compte tenu du faible nombre de communes.

En moyenne et au-delà du niveau intrinsèque de performance des habitations, les maisons individuelles sont plus émettrices que les habitats collectifs, plus compacts. La carte ci-dessous montre que les logements collectifs sont les plus représentés à Vierzon (20,1%) et Graçay (5,1%) à l'échelle du territoire. La carte confirme aussi une tendance des communes ayant une part plus importante de logements collectifs à enregistrer des consommations au m² moins élevées.



Cartographie des parts communales de surfaces habitables collectives

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur résidentiel

► Consommation d'énergie du secteur résidentiel : Les autres usages

Les consommations d'eau chaude sanitaire (ECS) et d'électricité spécifique ne sont pas caractéristiques du parc de bâtiments. Elles reflètent davantage le comportement des individus et dans une proportion moindre la performance des équipements. A l'échelle du territoire, la consommation moyenne annuelle 2018 en énergie finale est estimée à :

- 21 kWh EF/m²/an pour l'ECS (20 kWh EF/m²/an pour la région Centre-Val de Loire).
- 32 kWh EF/m²/an pour l'électricité spécifique (31 kWh EF/m²/an pour la région Centre-Val de Loire).
- 11 kWh EF/m²/an pour la cuisson (10 kWh EF/m²/an pour la région Centre-Val de Loire).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur tertiaire

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur tertiaire en 2018

Consommation Totale	3^{ème} secteur consommateur avec 112 GWh soit 9,7% du territoire et 1,2% des consommations de la région Centre-Val de Loire du secteur tertiaire
Communes les plus consommatrices	Vierzon 93,8 GWh soit 84% des consommations du secteur tertiaire
Mix énergétique	Electricité (52,2%) Gaz naturel (26,4%) Produits pétroliers (12,8%) Chaleur et froid issus de réseau (4,4%) Bois-énergie (4,2%)
Branches d'activités	Commerce (25,4%) Bureaux (15%) Santé-social (14,3%) Communautaire (10%) Enseignement (9,7%) Sport-loisirs (9,5%) Café-hôtel-restaurants (8,3%) Autres (7,8%)
Evolution des consommations	Consommations en baisse depuis 2008 166 en 2008, 145 en 2013 contre 112 GWh en 2018

Synthèse des consommations du secteur tertiaire

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

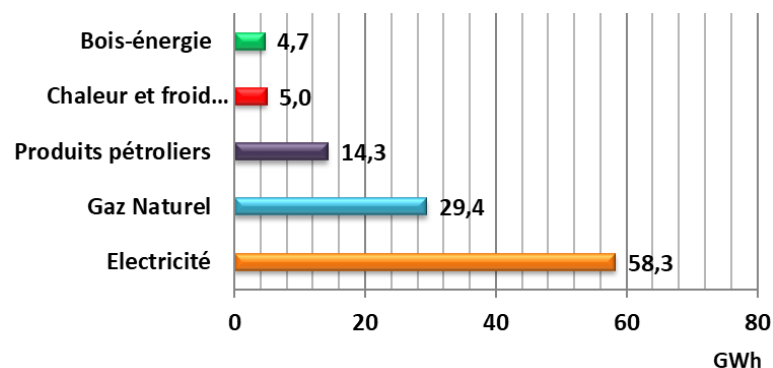
2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur tertiaire

► Consommation d'énergie du secteur tertiaire

En 2018, la consommation du secteur tertiaire s'élève à **112 GWh** sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry soit 9,7% des consommations totales du territoire. Le mix énergétique est principalement composé d'électricité (58,3%) et dans une proportion moindre de gaz naturel (29,4%) et de produits pétroliers (14,3%). Ce mix énergétique obtenu sur le territoire est semblable au mix énergétique moyen régional pour ce secteur.

Tertiaire CC Vierzon-Sologne-Berry : 112 GWh

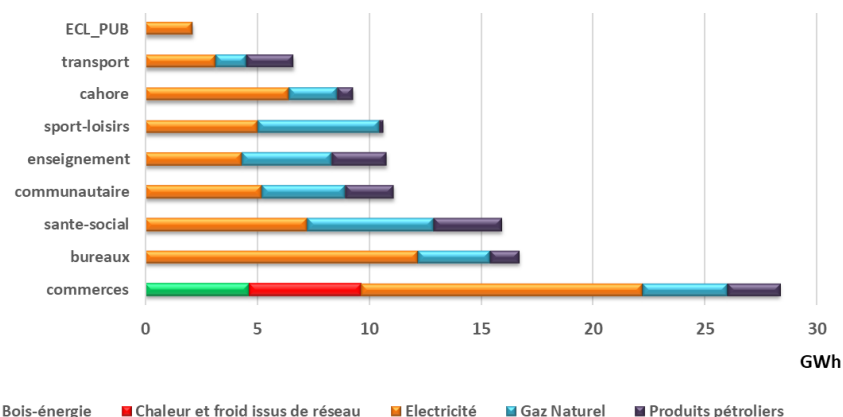


Mix énergétique du secteur tertiaire

► Consommation d'énergie du secteur tertiaire : branches d'activités

Ce mix énergétique se retrouve dans chacune des branches d'activités du secteur notamment dans les commerces. Ces derniers représentent près d'un quart des consommations du secteur (25,4%) suivis par les bureaux et les établissements de santé-social avec respectivement 15% et 14,3%.

Tertiaire CC Vierzon-Sologne-Berry : 112 GWh



Mix énergétique par secteur d'activité tertiaire

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

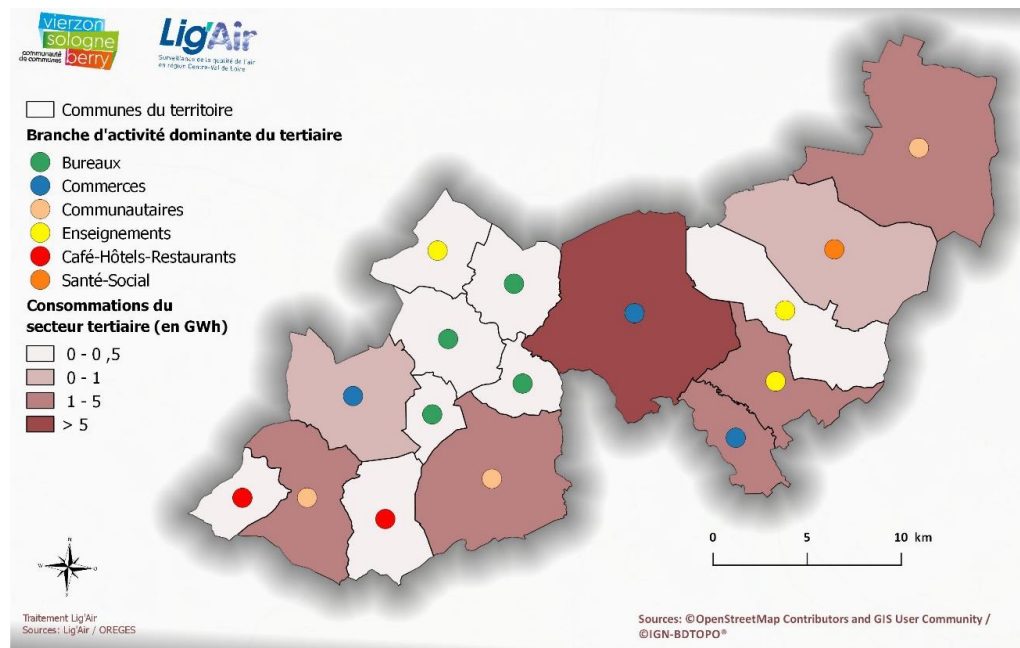
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur tertiaire

► Consommation d'énergie du secteur tertiaire

Le détail communal des consommations du secteur est présenté sur la carte ci-contre avec une double lecture de la branche d'activité dominante de chaque commune. La branche d'activité des bureaux arrive en tête dans quatre communes tandis que les commerces, les établissements communautaires et d'enseignement prédominent dans d'autres communes.



Cartographie des consommations communales du tertiaire et indication de la branche d'activité dominante

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur tertiaire : focus sur l'éclairage public

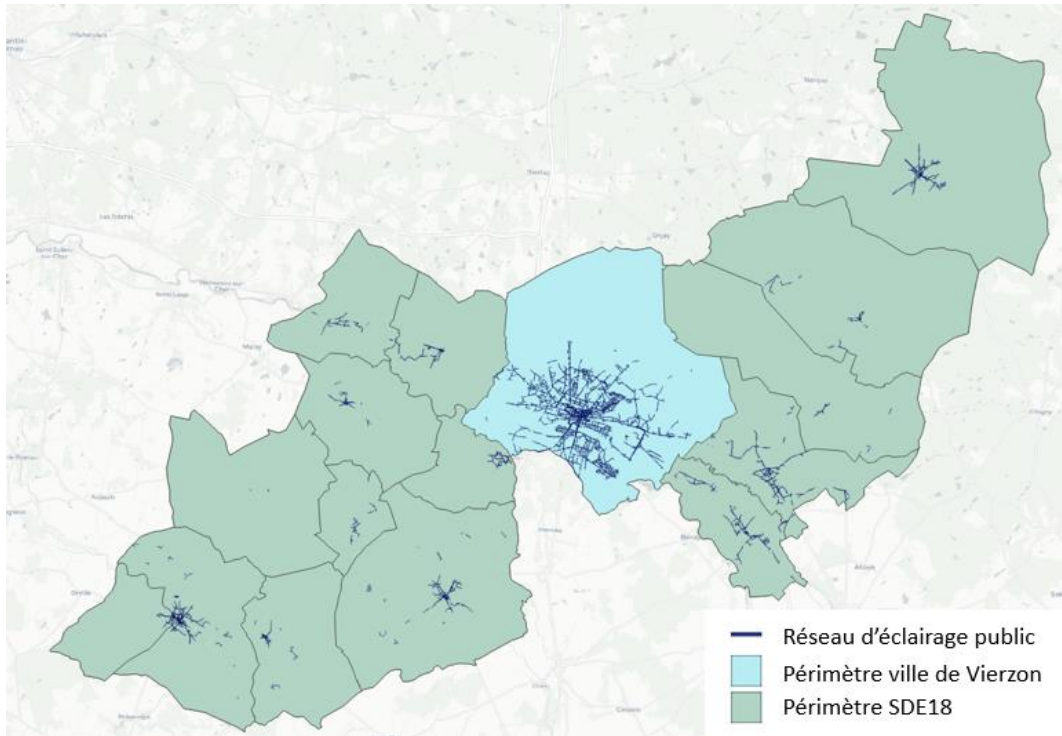
► Méthodologie

Les données précises concernant le parc de luminaires et les consommations communales d'éclairage public utilisées ci-après pour le diagnostic datent de 2013, année la plus récente pour laquelle les données du parc ont été recensées pour l'ensemble des communes du territoire : les consommations ont été fournies par le SDE18 et la ville de Vierzon. Cependant, les données de consommation consolidées et utilisées pour décrire le profil énergétique du territoire datent bien de 2018 et proviennent de l'outil TRACE de Lig'Air.

► Sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, la compétence éclairage public est partagée entre :

- La Ville de Vierzon sur le périmètre de Vierzon
- Le SDE18 sur le périmètre des autres communes

Nombre de luminaires	8 686
Nombre d'armoires	423
Densité de luminaires / km²	8
Densité de luminaires / habitant	2/9
Puissance moyenne par point	122 W



RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Source : Energies Demain (à partir des données du SDE18 et de la ville de Vierzon)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

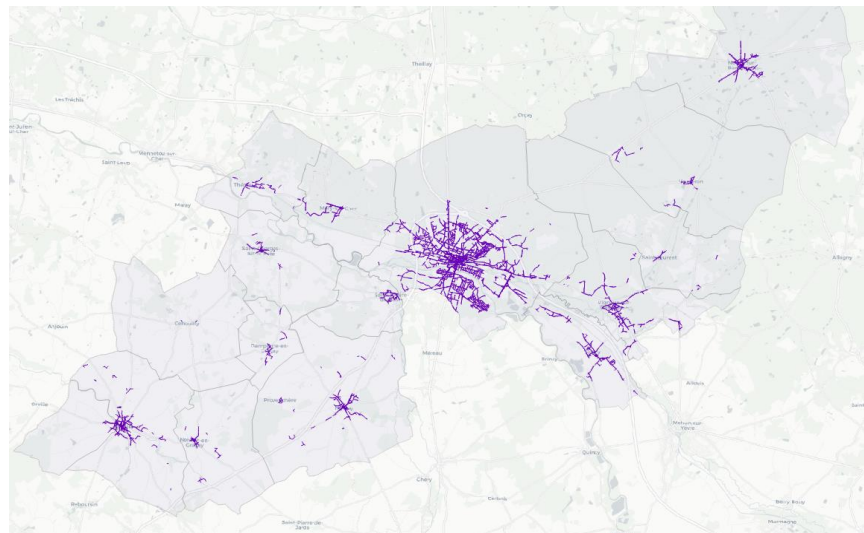
2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur tertiaire : focus sur l'éclairage public

► Réseau d'éclairage public

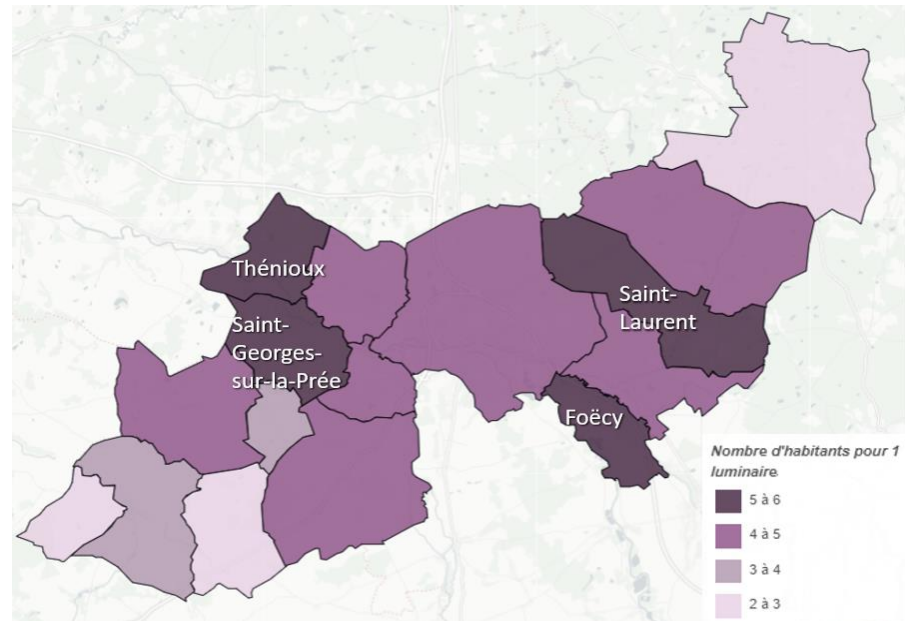
Le réseau est constitué de 8 686 points lumineux, dont 65 % se situent sur la commune de Vierzon : il s'agit de la commune où la densité de luminaires est la plus élevée au m² (76/km² contre 8/km² sur le reste du territoire).

En revanche, en termes de densité par unité d'habitant, ce sont les communes de St Oustrille, Nohant et Graçay et Neuvy sur Barangeon qui possèdent les densités les plus importantes (1 luminaire pour 2,5 habitants à St Oustrille, 1 pour 2,6 à Nohant-en-Graçay et 1 pour 3,3 à Neuvy Sur Barangeon. En moyenne en France, il y a 1 luminaire pour 10 habitants).



Réseau d'éclairage public

Source : Données du SDE18 et du service éclairage de la ville de Vierzon



Nombre d'habitants par point lumineux

Source : Energies Demain (à partir des données du SDE18 et de la ville de Vierzon)

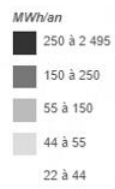
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

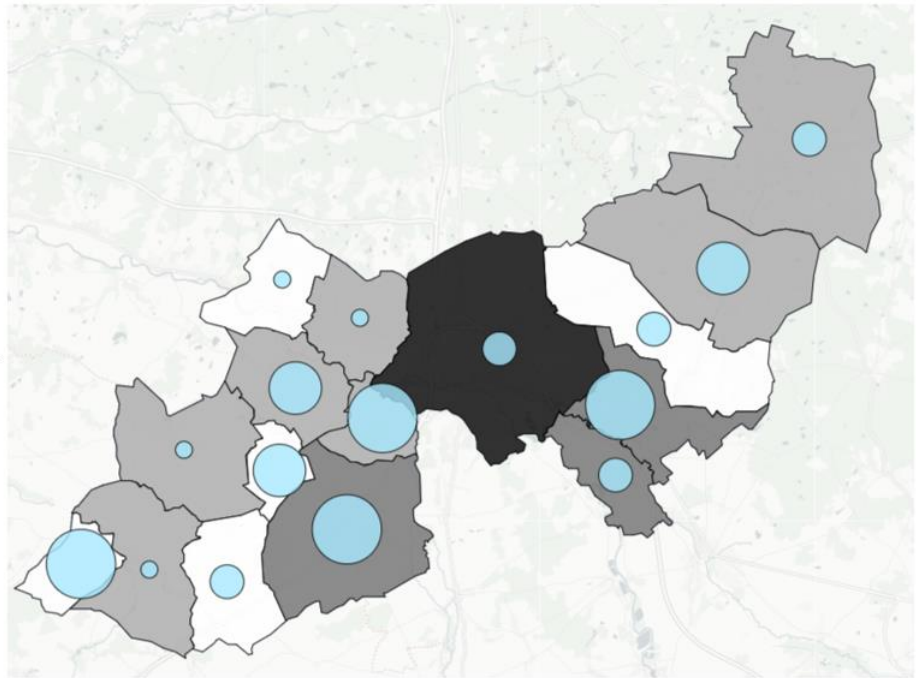
2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

⚡ Secteur tertiaire : focus sur l'éclairage public

Consommations totales



Consommations par habitant



Carte des consommations totales de l'éclairage public et des consommations par habitant

Source : Energies Demain (à partir des données du SDE18 et de la ville de Vierzon)

► **Consommations énergétiques du secteur (en 2013) : 3,8 GWh**

Les consommations de l'éclairage public sont concentrées à Vierzon, où se concentrent également les points d'éclairage.

Cependant, en termes de consommation du secteur par habitant, des disparités existent : la commune de Saint Outille présente une consommation par habitant deux fois supérieure à la moyenne du territoire (219 kWh/hab/an contre 100 kWh/hab/an en moyenne). Cela s'explique par une densité de points lumineux plus importante.

► **Facture énergétique : 389 483 €**

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

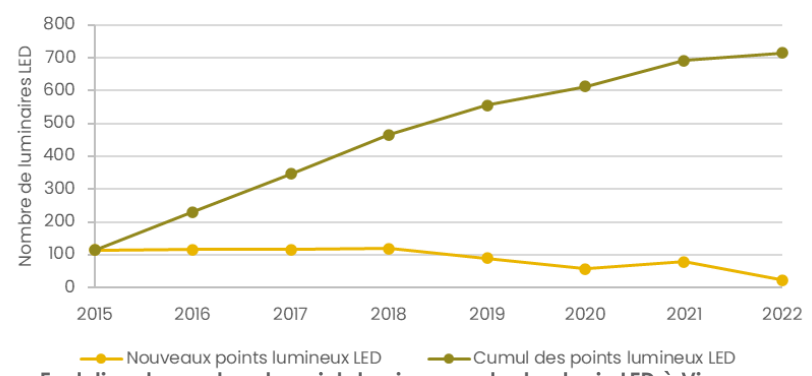
Secteur tertiaire : focus sur l'éclairage public

► Etat du parc

Technologie	% de points lumineux
LED	13 %
Sodium	82 %
Halogène	0,2 %
Fluorescente	0,7 %
Inconnu (non renseigné)	3 %

Pourcentage de points lumineux par type de luminaire

Les lampes au sodium représentent la technologie majoritairement utilisée. Les LED représentent 12 % du parc de points lumineux, et leur nombre progresse comme il peut être constaté sur le graphe ci-dessous (périmètre : Vierzon)



Vétusté des points lumineux	% de points lumineux
Bon	38 %
Moyen	29 %
Vétuste	33 %

Pourcentage de points lumineux par état (périmètre : CC VSB hors Vierzon en raison de l'indisponibilité de ces données sur la commune de Vierzon)

En termes d'âge du parc, sur le périmètre de la CC VSB hors Vierzon, en 2013, 38 % des luminaires sont en bon état (luminaires soit neufs soit récents), mais 33 % sont vétustes (luminaires en fin de vie, non efficaces et énergivores).

Enfin, 29 % sont moyens (luminaires de plus de 7 ans avec encore de bons résultats photométriques)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur tertiaire : focus sur l'éclairage public

► Perspectives d'amélioration

Le SDE18 réalise pour les communes adhérentes et à leur demande, un diagnostic de l'éclairage public sur leur territoire, comprenant un état des lieux des consommations, dépenses liées à l'éclairage public, de l'équipement et de son état, les perspectives d'amélioration, et les actions prioritaires à mener. Ces diagnostics mettent en lumière plusieurs problématiques :

- L'adéquation entre les besoins en éclairage et les types de luminaires installés n'est pas toujours optimal : bien que les besoins d'éclairage soient majoritairement fonctionnels, il existe des luminaires types boules / luminaires de style ou d'ambiance à supprimer notamment à Genouilly, Graçay, Dampierre-en-Graçay et St-Georges-sur-la-Prée
- 38 % des luminaires sont en bon état ; 29 % sont dans un état moyen tandis que 33 % sont vétustes : le remplacement des luminaires vétustes représente une priorité
- Les lampes aux vapeurs de mercure sont à supprimer
- Le remplacement des armoires de commande qui ne sont pas aux normes, et des armoires vétustes.

Sur le périmètre du SDE18, depuis 2011, le SDE 18 a mis en place le « Plan REVE » qui a permis un renouvellement de la majorité des lanternes vétustes et énergivores.

Sur Vierzon, le remplacement des luminaires est progressif mais il reste de nombreux points lumineux à rénover et à remplacer par une technologie moins énergivore. La problématique du financement de ces travaux est le frein actuel principal.

Extinction nocturne

En 2022 :

4 communes sur 16 ont mis en place l'extinction nocturne :

- Vierzon : de 23h30 à 5h30
- Mery Sur Cher : une partie de la commune (23h/5h).
- St Laurent : une partie de la commune (23h/6h).
- Vignoux Sur Barangeon: une partie de la commune (00h/5h)

Sur le reste des communes du secteur, il n'y a théoriquement pas de coupure, cependant, les dernières lanternes LED qui ont été posées sur ce secteur, sont programmées avec de l'abaissement de puissance (50 % en moyenne de 23h à 5h)

L'extension de l'extinction nocturne sur l'ensemble du périmètre de la CC permettrait de réaliser des économies d'énergies substantielles :

	Fonctionnement normal	Economies avec extinction nocturne
Consommation annuelle	3,8 GWh	2,2 GWh
Facture énergétique	389 500 €	426 000 €

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur tertiaire : focus sur l'éclairage public

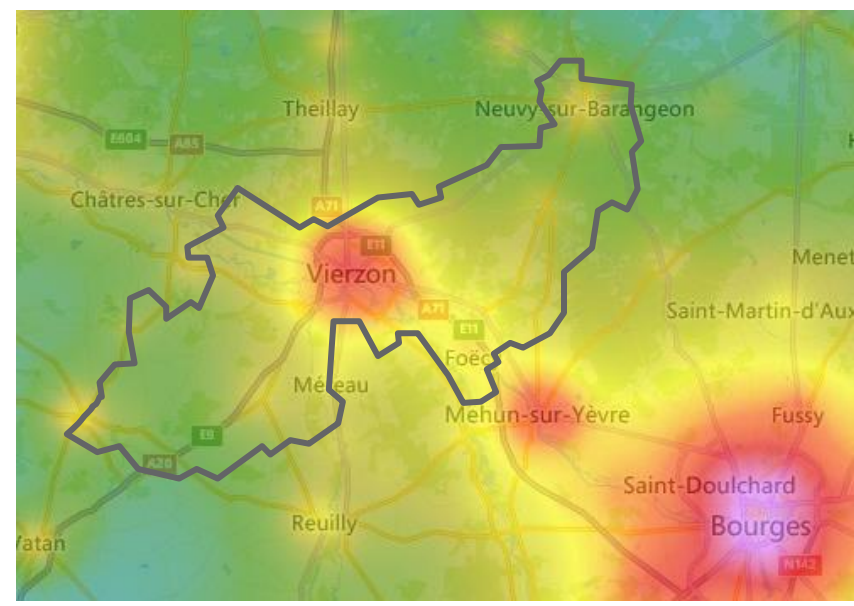
► Etat des lieux de la pollution lumineuse et ses enjeux

Globalement en France, la qualité de la nuit est *médiocre à moyenne*. De très rares endroits sont préservés de la pollution lumineuse.

Dans le Cher, la qualité de la nuit est particulièrement mauvaise à proximité directe et dans les villes de Vierzon et de Bourges. Sur le territoire de la Communauté de Communes, la qualité de la nuit est

Cela signifie que les risques liés aux enjeux de biodiversité, sanitaires et sociaux ont une plus grande incidence :

- En termes de biodiversité, la pollution lumineuse provoque une érosion de la biodiversité en raison de la détérioration de l'alternance naturelle jour / nuit, importante non seulement pour les espèces nocturnes mais également diurnes. La lumière est également considérée comme une barrière infranchissable pour certains espèces : leur habitat est alors fragmenté.
- En termes de santé humaine, l'altération du cycle naturel basé sur l'alternance jour / nuit provoque une diminution de la qualité et de la quantité de sommeil. Une Augmentation du travail la nuit et désynchronisation des rythmes biologiques, sociaux et familiaux, pouvant conduire à des répercussions sur l'état de santé, peut également être mentionné.



Carte de la pollution lumineuse sur le territoire

Source : <https://www.lightpollutionmap.info>

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur industrie

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur industriel en 2018

Ce secteur représente sur le territoire 9,4% des consommations totales en 2018. Cette part est inférieure à celle de la région Centre-Val de Loire (19,2%) mais très en dessous de la moyenne nationale pour ce secteur (environ 30%⁴). Le tissu industriel régional comporte moins d'industries très consommatrices que le national. La baisse des consommations du secteur (-21,6%) enregistrée sur la Communauté de Communes peut s'expliquer par un effet cumulé de l'évolution des activités industrielles et des efforts amorcés de maîtrise des consommations énergétiques (équipements, procédés industriels, ...).

Consommation Totale	4^{ème} secteur consommateur avec 108 GWh soit 9,4% du territoire et 0,8% des consommations de la région Centre-Val de Loire du secteur industrie
Mix énergétique	Electricité (44,1%) Gaz naturel (36,1%) Produits pétroliers (12,5%) Chaleur et froid issus de réseau (6,9%) Bois-énergie (0,4%)
Communes les plus consommatrices	Vierzon, Thénioux et Foëcy 100,5 GWh soit 93% des consommations du secteur industrie
Evolution des consommations	Après une baisse des consommations entre 2008 et 2014, une légère augmentation 139 GWh en 2008, 84 GWh en 2014 et 108 GWh en 2018

Synthèse des consommations du secteur industriel

⁴[HTTPS://NEGAWATT.ORG/TELECHARGEMENT/DOCS/SIDLER%20RENOVATION%20FINAL%201107.PDF](https://negawatt.org/telechargement/docs/sidler%20renovation%20final%201107.pdf) ET DÉCLINAISON RÉGIONALE ASSOCIATION NÉGAWATT, SCÉNARIO NÉGAWATT 2011-2050 - HYPOTHÈSES ET MÉTHODE, RAPPORT TECHNIQUE, MAI 2014 [WWW.NEGAWATT.ORG]

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

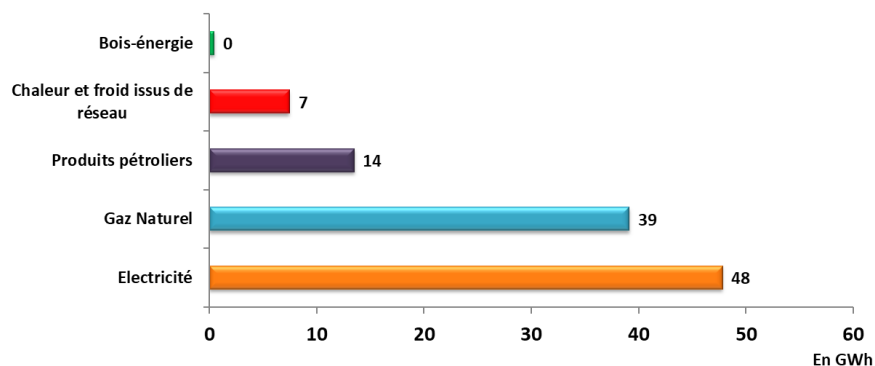
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur industrie

► Consommation d'énergie du secteur industriel

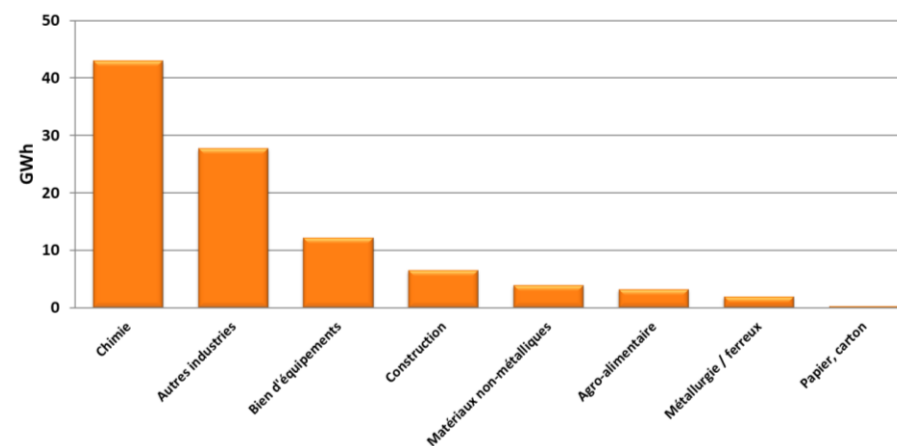
La consommation du secteur de l'industrie se répartit essentiellement entre l'électricité (44,1% des consommations), le gaz naturel (36,1% des consommations) et les produits pétroliers (12,5% des consommations)



Mix énergétique du secteur industriel

Les activités industrielles les plus consommatrices sur le territoire sont liées à la chimie (39,7% des consommations), les autres industries (25,5% des consommations), les biens d'équipements (11,2% des consommations) et la construction (6,1%). Les autres activités présentées dans le graphique ci-après cumulent le reste des consommations d'énergie, soit 17,5% des consommations dont 9,1% ne sont pas renseignées.

Industrie CC Vierzon-Sologne-Berry : 108 GWh



Consommations du secteur de l'industrie par type d'activités industrielles

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

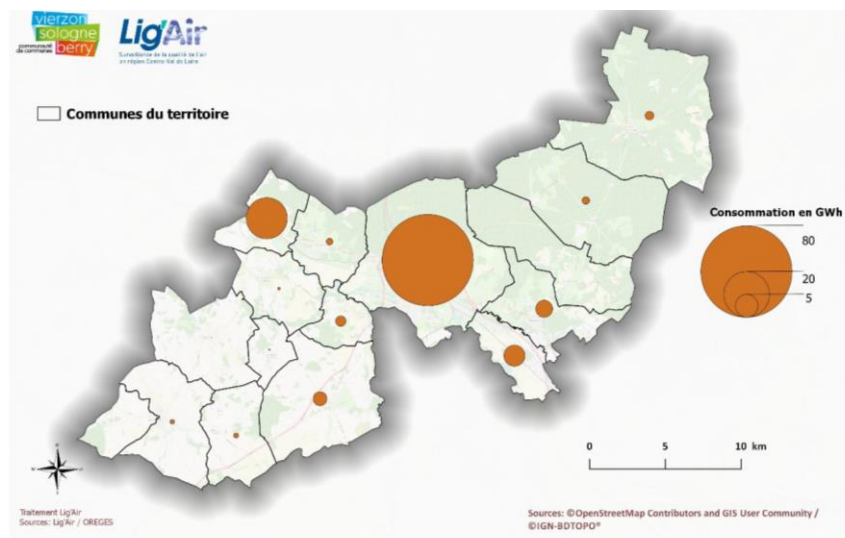
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur industrie

► Consommation d'énergie du secteur industriel

La répartition communale des consommations est naturellement dépendante de la nature du tissu industriel local. Les communes les plus consommatrices (Vierzon, Thénieux et Foëcy) présentent des activités industrielles associées aux activités les plus consommatrices du territoire comme celles de la chimie, des autres industries ou des biens d'équipements.



Cartographie des consommations communales du secteur de l'industrie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur agriculture

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur agricole en 2018

Le secteur agricole enregistre une légère tendance à la baisse des consommations. Celle-ci peut s'expliquer en partie par la tendance nationale observée de renouvellement des engins agricoles avec des motorisations plus performantes et moins consommatrices.

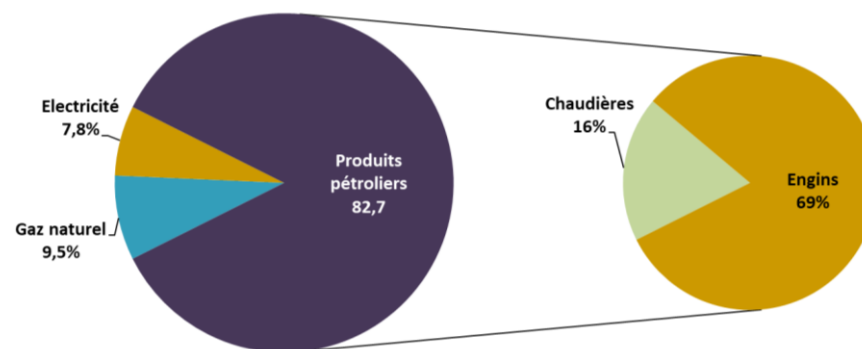
► Consommation d'énergie du secteur agricole

L'usage des produits pétroliers est majoritaire dans le secteur agricole. Ils représentent près de la totalité des consommations de combustibles et sont principalement utilisés dans la combustion par les engins agricoles.

L'utilisation des chaudières impliquées dans les process agricoles constituent l'autre poste de consommation restant.

Consommation Totale	5^{ème} secteur consommateur avec 17 GWh soit 1,5% du territoire et 0,6% des consommations de la région Centre-Val de Loire du secteur agricole
Mix énergétique	Produits pétroliers (82,7%) Gaz naturel (9,5%) Electricité (7,8%)
Communes les plus consommatrices	Vierzon, Massay et Genouilly 7,1 GWh soit 42% des consommations du secteur agricole
Evolution des consommations	Des consommations en légère baisses depuis 2008 18,5 GWh en 2008 contre 18,4 GWh en 2013 et 17 GWh en 2018

Répartition des consommations de l'agriculture par énergie



Mix énergétique du secteur agricole

Synthèse des consommations du secteur agricole

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

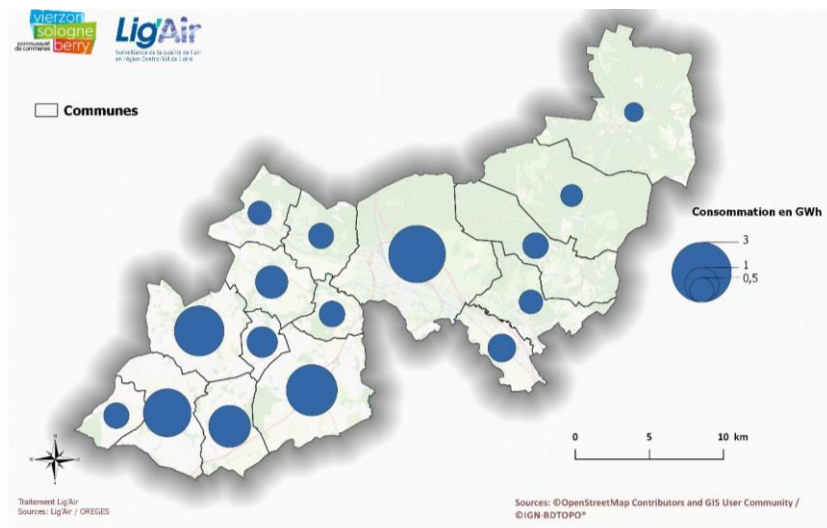
2.1.1. DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Secteur agriculture

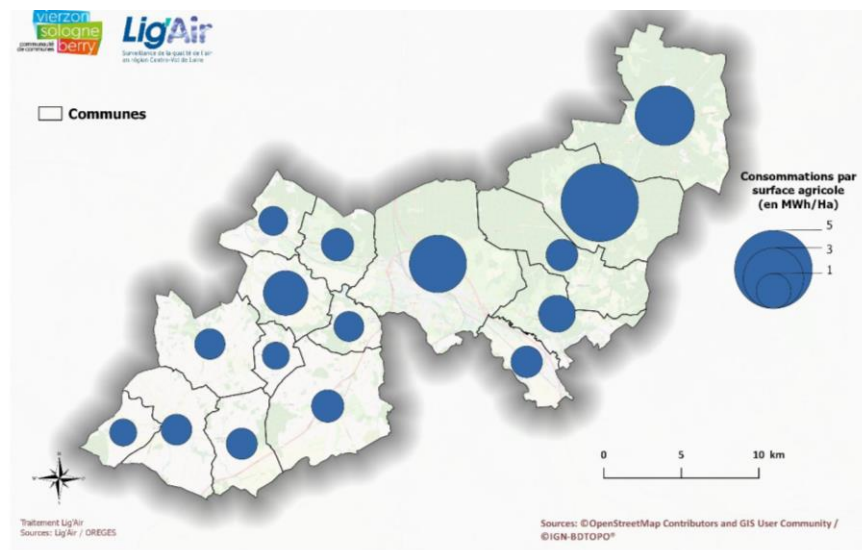
La surface agricole utile occupe, en moyenne sur le territoire, 47% de la surface communale. Cette proportion est plus faible dans les communes les plus urbanisées comme Vierzon, et à l'inverse est plus importante dans les communes plus rurales où l'activité culturelle est souvent plus développée comme Genouilly.

La représentation des consommations à la commune fait ressortir les communes les plus grandes du territoire (Vierzon, Genouilly, Massay et Graçay). La surface de culture de ces communes étant plus importante, les consommations d'énergie sont naturellement plus élevées.

La représentation des consommations par hectare pour chaque commune classe les collectivités principalement suivant leur part d'activité liée aux cultures. Les communes de Vouzeron, Neuvy-sur-Barangeon et Vierzon sont les territoires où la part de la surface dédiée aux activités culturelles est la plus importante.



Cartographie des consommations communales du secteur agricole



Cartographie des consommations communales du secteur de l'agriculture par hectare

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. POTENTIEL DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

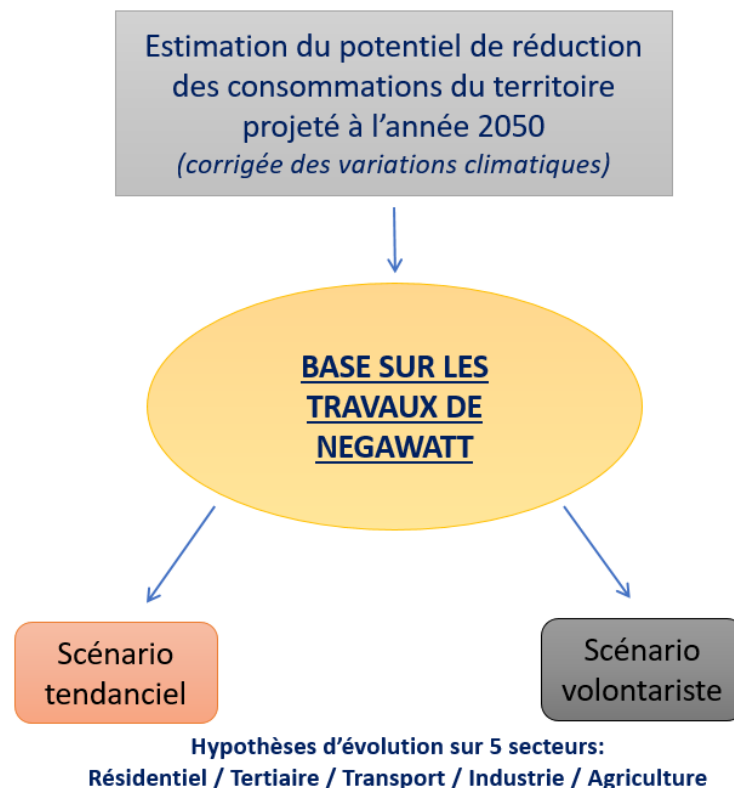
Méthodologie et objectif

Les travaux présentés dans cette partie ont pour objet la présentation du potentiel de réduction des consommations du territoire projeté à l'année 2050, selon deux scénarii inspirés des travaux Négawatt⁵ : un scénario dit tendanciel (dans la continuité des actions et inactions engagées) et un scénario volontariste.

L'organigramme explicatif de l'articulation des différents scénarii de potentiel de réduction des consommations est présenté ci-contre.

L'analyse de ces potentiels permettra dans la phase de construction stratégique, de définir des objectifs de maîtrise de la demande en énergie qui seront aussi mis en cohérence avec les potentialités locales de développement des productions d'énergies renouvelables sur le territoire.

APPROCHE PRIVILEGIEE



Organigramme explicatif des différents scénarii de potentiel de réduction des consommations

⁵<https://negawatt.org/telechargement/docs/sidler%20renovation%20final%201107.pdf> ET DÉCLINAISON RÉGIONALE ASSOCIATION NÉGAWATT, SCÉNARIO NÉGAWATT 2011-2050 - HYPOTHÈSES ET MÉTHODE, RAPPORT TECHNIQUE, MAI 2014 [www.negawatt.org]

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. POTENTIEL DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Résultats de la prospective Négawatt des consommations énergétiques

L'institut Négawatt a précisément réalisé une étude prospective très poussée des consommations aux horizons 2020, 2030 et 2050 dans l'ensemble des secteurs économiques. Déclinée à l'échelle de la région Centre-Val de Loire, elle donne les évolutions tendancielle et volontariste des parts modales des énergies et de leurs usages. Ces résultats ont été transposés au territoire de la communauté de commune de Vierzon. Les grandes hypothèses d'évolution extraites des travaux Négawatt qui différencient les deux scénarii (volontariste et tendanciel) pour chaque secteur sont affichés dans le tableau ci-contre.

⁴Le taux de cohabitation est en baisse et actuellement de 2,25 personnes par logement

⁷Négawatt préconise une préparation de l'écosystème propice à la massification des rénovations afin de ne pas « tuer le gisement » des économies d'énergie dans le bâtiment

⁸Hausse contenue dans le scénario volontariste grâce aux gains d'efficacité sur les systèmes et à une bonne maîtrise des besoins surfaciques de climatisation (réduction des apports internes grâce à des éclairages et de la bureautique moins consommatrice, réduction des apports solaires par des protections adaptées, etc.)

⁹Baisse tendancielle de la mobilité grâce aux mutations déjà engagées (télétravail, Visioconférence, covoiturage, transport en commun, train pour les trajets longue distance, évolution des motorisations : hybrides, électriques, GNV, limitation des vitesses, etc.) et baisse accrue avec le scénario volontariste.

Secteurs	Indicateurs d'évolution en 2050	Volontariste	Tendanciel
Résidentiel	Evolution du nombre de logements	+17%	+28%
	Nombre de m ² par personne	40	46
	Taux de cohabitation ⁴ (nb pers/logement)	2,2	2
	Evolution de la consommation d'électricité spécifique	-50%	+50%
	Evolution de la consommation de climatisation (quadruplement du taux d'équipement)	+145%	+121%
	Rythme de rénovations du scénario volontariste 4 fois supérieur au tendanciel et plus ambitieuses ⁷		
Tertiaire	Evolution des m ² d'infrastructures	+25%	+50%
	Evolution de la consommation d'électricité spécifique	-50%	-3%
	Evolution de la consommation de climatisation ⁸	+ 17%	+ 195%
	Rythme de rénovations du scénario volontariste 4 fois supérieur au tendanciel et plus ambitieuses (cf. secteur résidentiel)		
Transport	Evolution de la mobilité ⁹	-20%	- 7%
	Hausse tendancielle du fret routier alors que le scénario volontariste prévoit une baisse en partie en améliorant la logistique (taux de charges) et aussi avec l'évolution des motorisations.		
Industrie	Stagnation tendancielle (+5%) en raison de l'effet conjugué de la hausse de la production et de la baisse de l'intensité énergétique sur la période 1993-2009. Sur la période 2010-2050 une augmentation tendancielle de 13% est estimée et de 25% en intégrant la relocalisation des entreprises attendue.		
Agriculture	Hausse de la production de protéines végétales	+23%	+6%
	Baisse de la surconsommation et des pertes	-13%	-2%
	Baisse de l'élevage	-50%	-17%
	Valorisation énergétique des déchets agricoles et cultures intermédiaires (méthanisation)	+32%	+6%
	Réemploi des déchets agricoles en matériaux (exemple des pailles)	+15%	+1%
	Artificialisation des sols	+30%	+46%

Synthèse des hypothèses des scénarii tendanciel et volontariste de Négawatt

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. POTENTIEL DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

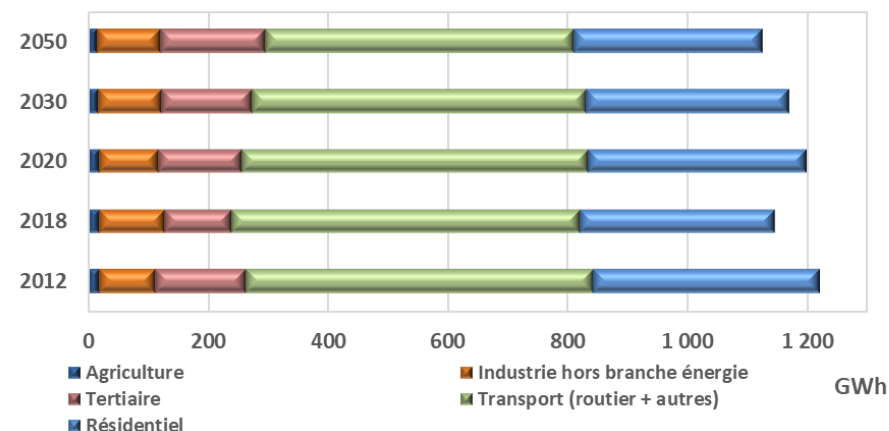
Scénario tendanciel

La trajectoire tendancielle représentée sur le graphique ci-dessous dessine une réduction des consommations globales de 7% à l'horizon 2050, soit **94 GWh**. Le tableau d'évolution de la consommation est présenté ci-dessous :

Scénario Tendanciel Négawatt	Consommation de référence 2012 corrigée du climat GWh	Consommation projetée 2020 GWh	Consommation projetée 2030 GWh	Consommation projetée 2050 GWh
Résidentiel	378,2	363,1 (-4%)	339,2 (-10,3%)	315 (-16,7%)
Transport total	579,1	579,1 (0%)	557,7 (-3,7%)	514,8 (-11,1%)
Tertiaire	151,0	138,4 (-8,3%)	151,0 (0%)	176,2 (+16,2%)
Industrie	93,2	98,8 (+6%)	104,9 (+12,5%)	104,9 (+12,5%)
Agriculture	17,7	17,3 (-2%)	15,9 (-10,3%)	13,8 (-21,7%)
Total	1 219	1 197 (-1,8%)	1 169 (-4,2%)	1 125 (-7,7%)

Potentiel de réduction des consommations aux horizons 2020, 2030 et 2050 à partir du scénario tendanciel Négawatt

Ainsi, le scénario tendanciel 2012-2050 intègre une relative stabilisation de la consommation d'énergie avec une faible baisse à long terme de 7,7% sur l'ensemble des secteurs, qui reflète une compensation entre les efforts actuels engagés d'économie d'énergie d'un côté, la croissance de la population et le développement des services énergétiques de l'autre.



Trajectoire tendancielle Négawatt 2012-2050 de réduction des consommations

L'année 2018 correspond à l'année prise comme référence pour la réalisation du diagnostic sur les consommations. Il est de ce fait pertinent de prendre en considération dans l'expertise du potentiel de réduction des consommations afin d'interpréter la véracité des projections. Ainsi, les consommations obtenues en 2018 sont plus faibles que celles estimées en 2020 et 2030. Les hypothèses prises en compte dans ce scénario tendanciel ne paraissent pas suffisamment optimistes par rapport à ce que l'on pourrait obtenir.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. POTENTIEL DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES

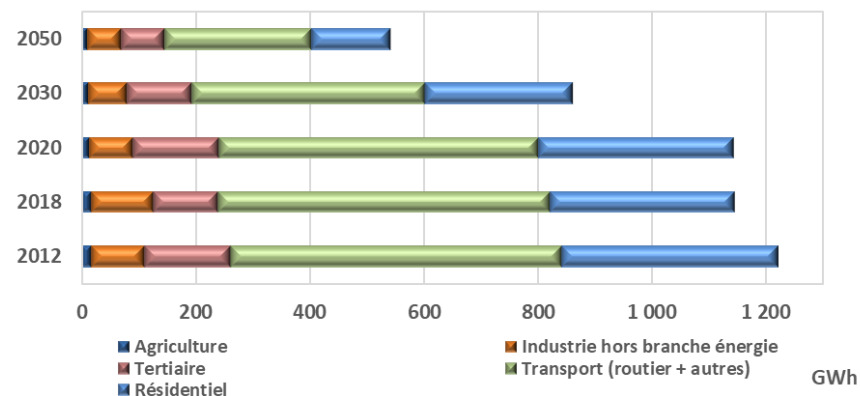
Scénario volontariste

La trajectoire volontariste représentée sur le graphique ci-après dessine une réduction des consommations globales de 55,4% à l'horizon 2050, soit 676 GWh. Le tableau d'évolution de la consommation est présenté ci-après :

Scénario volontariste Négawatt	Consommation de référence 2012 corrigée du climat GWh	Consommation projetée 2020 GWh	Consommation projetée 2030 GWh	Consommation projetée 2050 GWh
Résidentiel	378,2	342,7 (-9,4%)	259 (-31,5%)	140 (-63%)
Transport total	579,1	557,7 (-3,7%)	407,5 (-29,6%)	257,4 (-55,6%)
Tertiaire	151,0	151,0 (0%)	113,3 (-25%)	75,5 (-50%)
Industrie	93,2	76,3 (-18,2%)	67,8 (-27,3%)	59,3 (-36,4%)
Agriculture	17,7	14,5 (-18,2%)	12,9 (-27,3%)	11,2 (-36,4%)
Total	1 219	1 142 (-6%)	860 (-29%)	543 (-55,4%)

Potentiel de réduction des consommations aux horizons 2020, 2030 et 2050 à partir du scénario volontariste Négawatt

Les secteurs du résidentiel et du transport, qui pèsent près de 78,5% dans le bilan énergétique du territoire en 2012, apportent la plus grosse contribution à la réduction des consommations (560 GWh), soit 83% environ de la réduction projetée des consommations). Le tertiaire contribue à 12% de la réduction projetée des consommations avec une baisse de 50% soit 75,5 GWh et enfin l'industrie et l'agriculture, qui connaissent tous deux une baisse d'environ 36,4% à 2050, contribuent à eux deux à 6% de la réduction projetée des consommations.



Trajectoire volontariste Négawatt 2012-2050 de réduction des consommations

Les consommations obtenues en 2018 sont quasi-similaires à celles estimées en 2020 malgré les deux années d'écart. Ainsi, les hypothèses prises en compte dans ce scénario volontariste semblent relativement robustes pour apprécier les consommations projetées en 2030 et 2050.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

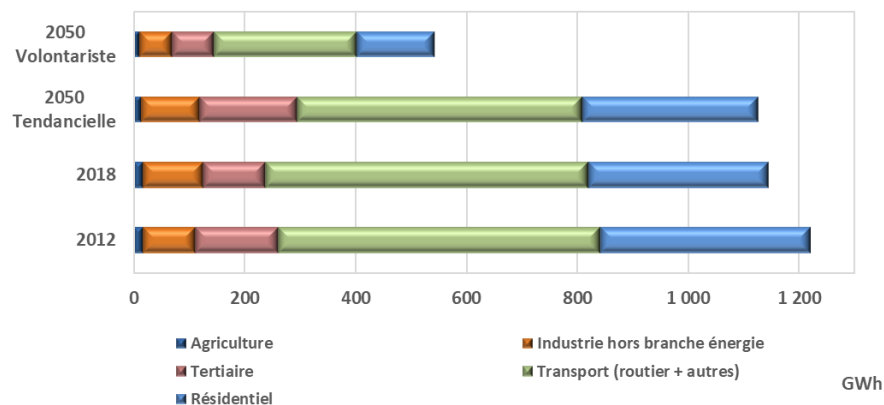
2.1.2. POTENTIEL DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Synthèse des résultats

Le scénario Négawatt tendanciel estime une légère baisse de **94 GWh soit 7,7%** des consommations à l'horizon 2050. Il traduit un équilibre entre les actions engagées d'économie d'énergie et la hausse des consommations liée à l'augmentation de la population.

Le scénario Négawatt volontariste est basé sur des hypothèses réalistes de réduction des consommations définies pour chaque secteur et différents usages (**Tableau 9**). Ces résultats transposés au territoire de la Communauté de Commune de Vierzon-Sologne-Berry permettent d'estimer un potentiel de réduction de **676 GWh soit une baisse de 55,4%**.

L'analyse comparative des différentes prospectives est illustrée par le graphique ci-dessous



Synthèse comparative des différents scénarii

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.3. LA FACTURE ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE

Facture énergétique pour des coûts actuels de l'énergie

La facture énergétique du territoire a été estimée pour des coûts actuels de l'énergie puis pour des coûts estimés aux horizons 2030 et 2050, dans les deux cas sur la base des consommations de la base Lig'Air (année de référence 2018).

A partir des données de consommations d'énergie de la base Lig'Air, nous avons pu estimer la facture énergétique pour l'année de référence (2018). Les hypothèses moyennes prises en compte à partir des données du SDES¹⁰ sont les suivantes :

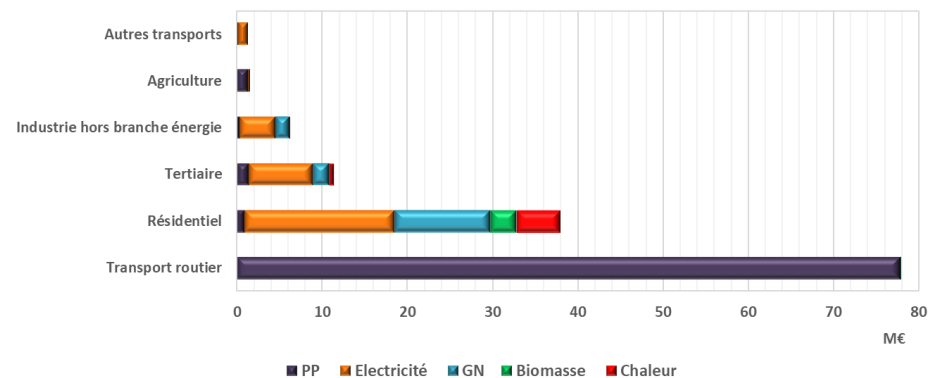
Gaz naturel €/kWh	0,06
Electricité €/kWh	0,13
Produits pétroliers €/t	878
Bois €/kWh	0,06
Chaleur €/kWh	0,10

Coûts actuels des énergies (Source : SDES et traitement Lig'Air)

Afin d'estimer la facture énergétique au plus proche des coûts actuels de l'énergie les hypothèses de coûts ont été déterminées à partir des statistiques les plus récentes disponibles (année de référence 2018), sauf dans le cas des produits pétroliers dont les cours sont beaucoup plus fluctuants et pour lesquels il a été préféré de lisser les coûts de cette énergie via une moyenne des coûts annuels de 2010 à 2018.

La facture énergétique du territoire s'élève ainsi en 2018 à près de **136 millions d'euros** soit 3 491 euros par habitant. Les transports représentent près de 57% de la facture soit 77,7 M€ (le secteur transport est le premier secteur le plus consommateur avec 50,7% du bilan des consommations d'énergie). Ceci s'explique en grande partie par l'utilisation quasi-exclusive des produits pétroliers pour ce secteur. Le secteur résidentiel, identifié dans la partie diagnostic comme le deuxième secteur le plus consommateur (28,7%), représente 28% de la facture soit 37,8 M€. Il est majoritairement consommateur d'électricité et de gaz naturel, dont leur coût est inférieur à celui des produits pétroliers. Le tertiaire représente 8% de la facture énergétique (11,3 M€), l'industrie 4,6% (6,2 M€) et enfin l'agriculture 1,2% (1,5 M€).

CC Vierzon-Sologne-Berry : Facture énergétique 136 M€ en 2018



Facture énergétique du territoire par secteur et représentativité des énergies

¹⁰<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/s/prix-energies.html>

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

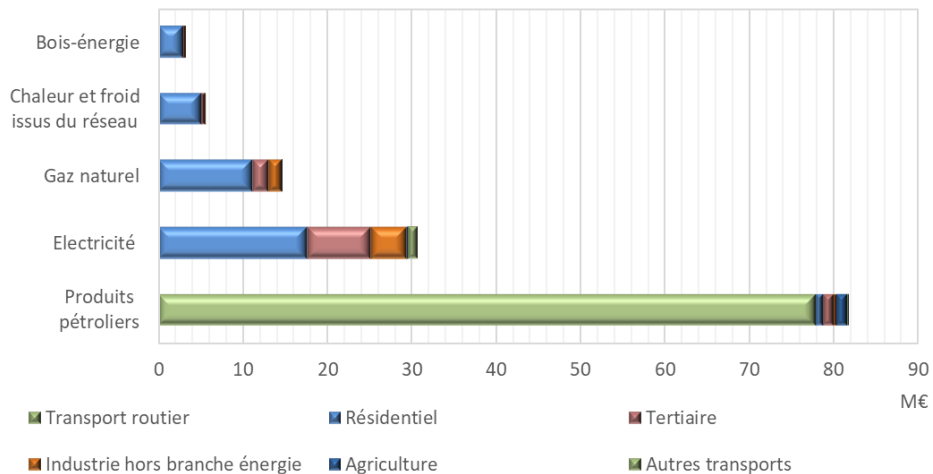
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.3. LA FACTURE ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE

Facture énergétique pour des coûts actuels de l'énergie

Les produits pétroliers avec un coût d'environ 81,7 M€ représentent 60% de la facture énergétique du territoire, l'électricité 23% (30,8 M€), le gaz naturel 11% (14,7 M€) et enfin la chaleur et la biomasse représentent 6% de la facture énergétique (8,8 M€).

CC Vierzon-Sologne-Berry : Facture énergétique 136 M€ en 2018



Facture énergétique du territoire par énergie et représentativité des secteurs

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.3. LA FACTURE ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE

Facture énergétique pour des coûts prospectifs 2030-2050 de l'énergie

Les simulations réalisées pour le territoire prennent en compte les hypothèses d'évolution des prix des énergies issues des visions 2030-2050 de l'ADEME¹¹ à partir de l'année 2010. Ainsi, la facture énergétique du territoire en 2010 a également été réalisée.

À l'horizon 2050, la facture énergétique pourrait atteindre **299 millions d'euros**. Les transports seraient responsables à eux seuls d'une dépense équivalente à presque 179 millions d'euros (soit près de 60% de la facture énergétique en 2050).

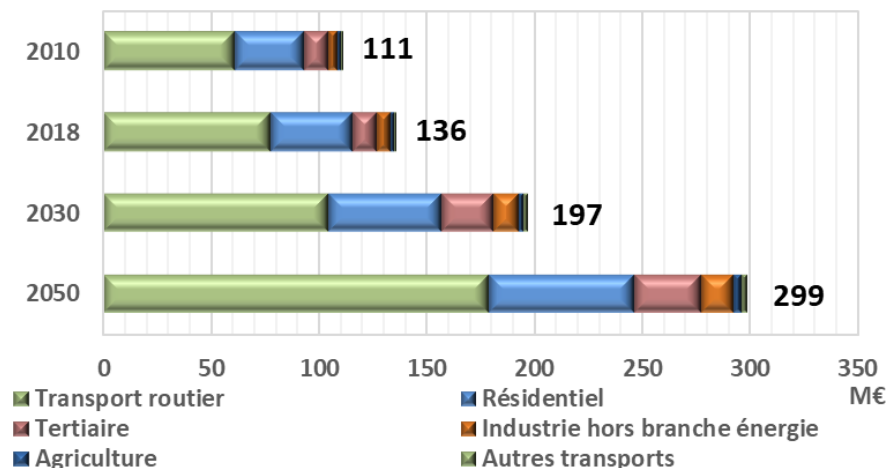
Energie	2010	2030	2050
Pétrole (\$/baril)	78,1	134,5	231
Gaz (\$/MBtu)	7,5	13	22

Hypothèses d'évolution des prix des énergies aux horizons 2030 et 2050
(Source : ADEME)

Pour l'électricité et la chaleur, la moyenne annuelle d'augmentation constatée sur les cinq dernières années (soit sur la période 2014-2018) a été répercutée aux horizons 2030. Pour l'électricité, cette moyenne annuelle d'augmentation obtenue en 2030 a été conservée constante de 2030 à 2050. Ceci permet de limiter la hausse du coût de l'électricité en 2050. Le coût du bois quasi stable sur la période n'a pas subi de prospective d'évolution.

Ces coûts prospectifs ont été appliqués aux données de consommations de Lig'Air (année de référence 2010) sans évolutions des consommations.

Vierzon Métropole : Facture énergétique prospective



Facture énergétique du territoire aux horizons 2030 et 2050

¹¹<http://www.ademe.fr/contribution-lademe-a-l-elaboration-vision-energetiques-2030-2050>

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Méthodologie et approches privilégiées

L'approche privilégiée dans cette étude permet de présenter les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et de PES (Polluants à Effets Sanitaires) correspondantes à l'année 2018. Les données utilisées proviennent de Lig'Air et de l'OREGES.

Les émissions correspondent aux quantités de polluants rejetés dans l'atmosphère par les activités humaines (qui nous intéressent ici) ou naturelles. Ainsi, on distingue :

Les émissions directes de GES et de PES :

Il s'agit de rejets polluants qui sont directement émis dans le territoire considéré, par une activité. Par exemple, la circulation d'une voiture rejette des gaz polluants en sortie de pot d'échappement. Autre exemple, le chauffage des locaux tertiaires du territoire.

Il existe 2 types d'émissions :

- **Les émissions énergétiques** : il s'agit de rejets atmosphériques issus de la combustion ou de l'utilisation de produits énergétiques. On retrouve par exemple la combustion de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments, la combustion liée au transport routier, ... En ce qui concerne les GES, est aussi considérée la consommation d'électricité.
- **Les émissions non énergétiques** : ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont pour origine des sources non énergétiques. Elles regroupent par exemple, les fuites de gaz frigorigènes dans les installations de climatisation, la mise en décharge des déchets émettant des gaz à effet de serre par la décomposition des matières qui sont enfouies, etc.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Méthodologie et approches privilégiées

Les émissions indirectes de GES prises en compte :

Il s'agit de rejets qui sont émis à l'issue d'un processus de transformation ou de production. Les seules émissions indirectes prises en compte sont celles liées à la consommation de chaleur et d'électricité.

Les émissions associées au secteur « **Émetteurs non inclus** » correspondant aux émissions relatives aux périmètres de la CEE-NU/NEC (Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies/Directive européenne relative aux Plafonds d'Émissions Nationaux) n'ont pas été prises en compte dans l'étude. Elles représentent environ 1 472 Teq CO₂ soit près de 0,54% des émissions de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Ces émissions répertoriées hors total national sont les suivantes :

- les émissions maritimes internationales, les émissions de la phase croisière (≥ 1000 m d'altitude) des trafics aériens domestiques et internationaux ;
- les émissions des sources biotiques et les émissions des sources « non-anthropiques ». Le secteur biotique comptabilise les émissions liées aux zones humides, aux forêts et autres couvertures végétales, aux sols et aux incendies de forêt (combustion de la biomasse). Les émissions dues aux feux agricoles ne sont pas considérées comme des émissions biotiques mais comme des émissions du secteur agricole (brûlage des résidus de récolte aux champs).

Le diagnostic de la qualité de l'air du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est réalisé en étudiant le bilan des émissions mais également les concentrations de différents polluants atmosphériques.

Les concentrations correspondent à une quantité de polluants présente par volume d'air (généralement en µg/m³) et décrivent la qualité de l'air inhalé par la population. Liées aux émissions, les concentrations sont influencées dans l'atmosphère par les phénomènes météorologiques susceptibles de générer leurs transports, dispersion, dépôt, transformation ou accumulation.

Émissions et concentrations sont complémentaires et permettent de visualiser les secteurs de fortes émissions ainsi que les zones à enjeux dites sensibles pour la qualité de l'air sur le territoire.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre

► Synthèse globale – Chiffres clés en 2018

Les gaz à effet de serre (GES) considérés dans la présente étude sont définis par le protocole de Kyoto :

- le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- le méthane (CH₄) ;
- le protoxyde d'azote (N₂O) ;
- les hydrofluorocarbones (HFC) ;
- les hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- l'hexafluorure de soufre (SF₆) ;
- le trifluorure d'azote (NF₃).

Emissions de GES	272 741 tonnes équivalent CO₂ 1,6% des émissions de la région Centre-Val de Loire
Gaz à Effet de Serre	Le dioxyde de carbone (CO₂) 82% des émissions de GES liés au CO ₂
Secteurs d'activités les plus émetteurs	Transport routier et secteur résidentiel 44,1% et 18,2% des émissions du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
L'énergie la plus émissive	Produits pétroliers Responsable de 61,2% des émissions de GES du territoire
Communes les plus émissives	Vierzon 134 414 TeqCO ₂ soit 49,3% des émissions totales du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
Evolution des GES	Des émissions de GES plus élevées en 2010 316 799 TeqCO ₂ en 2010 contre 272 741 TeqCO ₂ en 2018 soit une baisse de 13,9%
Emissions de GES	272 741 tonnes équivalent CO₂ 1,6% des émissions de la région Centre-Val de Loire
Gaz à Effet de Serre	Le dioxyde de carbone (CO₂) 82% des émissions de GES liés au CO ₂
Secteurs d'activités les plus émetteurs	Transport routier et secteur résidentiel 44,1% et 18,2% des émissions du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

Synthèse des émissions de GES de la CC Vierzon Sologne Berry

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre

► Nature des Gaz à effet de serre pris en compte

Les gaz à effet de serre ont des origines différentes (transport, agriculture, chauffage, climatisation, etc.) et n'ont pas tous les mêmes effets au regard du changement climatique. En effet, certains ont un pouvoir de réchauffement plus important que d'autres et/ou une durée de vie plus longue.

La contribution à l'effet de serre de chaque gaz se mesure grâce à son pouvoir de réchauffement global (PRG). Le PRG d'un gaz se définit comme le forçage radiatif (c'est-à-dire la puissance radiative que le gaz à effet de serre renvoie vers le sol), cumulé sur une durée de 100 ans. Cette valeur se mesure relativement au CO₂, gaz de référence.

Les résultats du diagnostic sont exprimés en tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂), unité de référence pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto.

La prise en compte du PRG permet de disposer d'une unité de comparaison des gaz à effet de serre, et indique l'impact cumulé de chaque gaz sur le climat. Exprimer les émissions des différents secteurs et territoires dans une unité commune permet d'estimer la contribution relative de chacun des secteurs, de chacune des typologies de logements au volume global d'émissions. Le tableau 13 donne les PRG utilisés dans ce diagnostic et qui sont issus du 5^{ème} rapport du GIEC¹².

Type de Gaz à Effet de Serre		PRG à 100 ans (en kg CO ₂ /kg)	Origine des émissions
Dioxyde de carbone (CO ₂)		1	<ul style="list-style-type: none"> • Combustion d'énergie fossile • Procédés industriels
Méthane (CH ₄)		28	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (fermentation entérique et des déjections animales) • Gestion des déchets • Activités gazières
Protoxyde d'azote (N ₂ O)		265	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (épandage) • Industrie chimique (d'acide adipique, d'acide glyoxylique et d'acide nitrique) • Combustion
Fluorés	Hydrofluorocarbones (HFC)	Variables selon les molécules	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions industrielles spécifiques (aluminium, magnésium, semi-conducteurs) • Climatisation • Aérosols
	Hydrocarbures perfluorés (PFC)		
	Hexafluorure de soufre (SF ₆)	23 500	
	Trifluorure d'azote (NF ₃)	16 100	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication des semi-conducteurs

Pouvoir de réchauffement global et origine des émissions par type de GES (source : 5ème rapport du GIEC)

¹²Climate Change 2013 The Physical Science Basis – Working group I contribution to the fifth assessment report of the intergovernmental panel on climate change

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

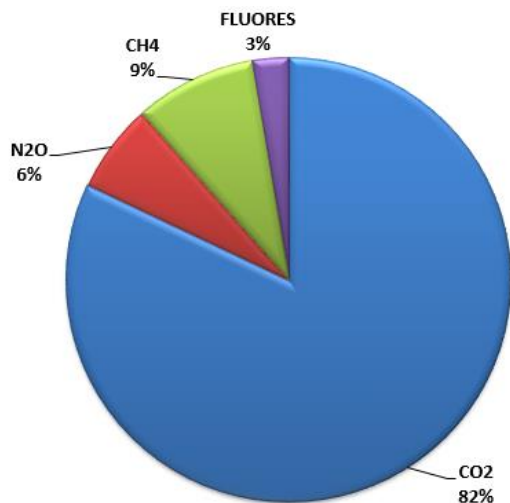
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Bilan et diagnostic des émissions de GES

► Emissions de gaz à effet de serre : 272 741 tonnes équivalent CO2

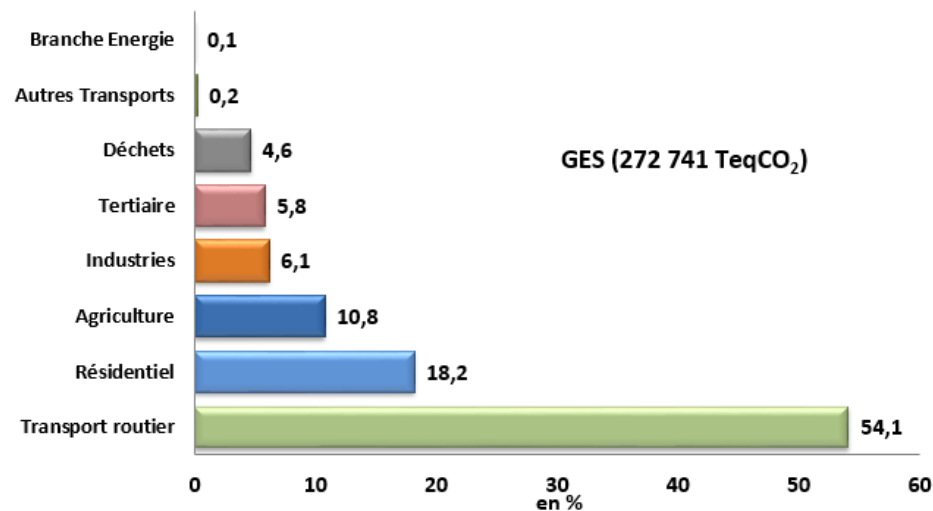
En 2018, les émissions de GES s'élèvent à **272 741 Teq CO₂** sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry soit 1,6% des émissions de la région Centre-Val de Loire. 82% des émissions de GES sont liées au dioxyde de carbone (CO₂). Les émissions de N₂O représentent 6% des émissions totales et les émissions de méthane représentent 9%. Enfin, les émissions de gaz fluorés (qui rassemblent les émissions de HFC, PFC, SF₆ et NF₃) représentent 3% du total.



Contribution des GES dans les émissions totales de GES

► Le transport routier et le secteur résidentiel, principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre

Le transport routier est le premier secteur émetteur du territoire, avec 54,1% des émissions de GES suivi par les secteurs résidentiel et agricole émettant chacun respectivement 18,2% et 10,8% des émissions du territoire. Le secteur industrie est responsable de 6,1% et le secteur tertiaire de 5,8% des GES émis sur le territoire. Les déchets représentent moins de 5% des émissions du territoire.



Contribution des secteurs aux émissions de GES

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

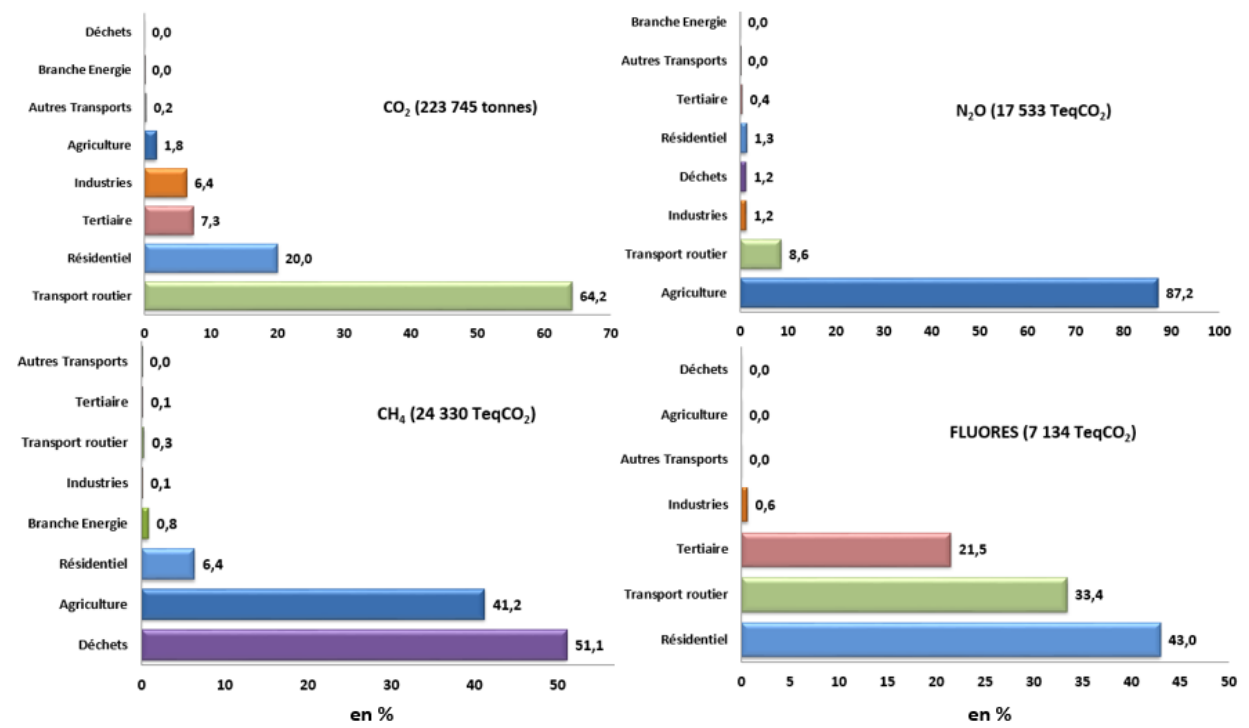
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Bilan et diagnostic des émissions de GES

Dans le détail, la contribution des secteurs aux émissions de CO₂, N₂O, CH₄ et des Fluorés est détaillée ci-dessous.



Contribution des secteurs aux émissions de CO₂, N₂O, CH₄ et des Fluorés

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



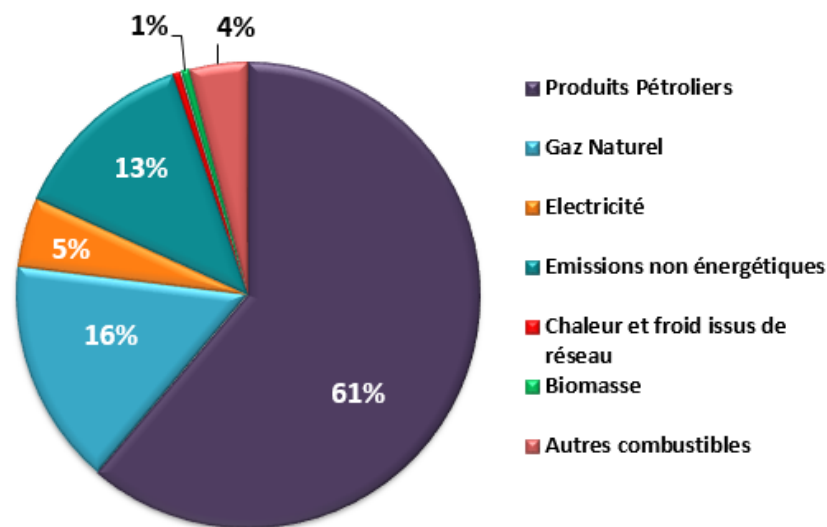
Bilan et diagnostic des émissions de GES

Les secteurs transport routier et résidentiel sont les principaux émetteurs de CO₂. Les émissions de N₂O sont principalement liées au secteur agricole avec 87,2%. Ce secteur est aussi le second émetteur de CH₄ après le secteur des déchets. Près de 43% des émissions des composés fluorés est attribuée au secteur résidentiel suivi du transport routier et du tertiaire avec respectivement de 33,4% et 21,5%.

► Les produits pétroliers, l'énergie la plus émissive

87% des émissions sont d'origine énergétique, c'est-à-dire qu'elles sont produites lors de la combustion d'un produit énergétique, ou calculées en fonction du mix énergétique français pour l'électricité. Les 13% restants correspondent à des émissions non énergétiques et sont dus à l'utilisation de fertilisants dans l'agriculture, dans l'élevage, ou encore lors de fuites de fluides frigorigènes.

Parmi les émissions énergétiques, la combustion de produits pétroliers est la plus émissive. Elle est responsable de 61% des émissions totales (d'origine énergétique et non énergétique) du territoire (70,4% des émissions d'origine énergétique). En ajoutant à ces derniers le gaz naturel, on constate que 77% des émissions sont d'origine fossile. A l'inverse, la combustion de biomasse et plus précisément de bois-énergie est la moins émissive, car les émissions de CO₂ dégagées lors de la combustion sont comptées comme nulles, considérant qu'elles sont compensées totalement par celles absorbées dans l'air lors de sa croissance. Le CO₂ capté dans l'air pendant la croissance de l'arbre est relâché lors de la combustion. Les autres GES, sous-produits de combustion du bois (CH₄ et N₂O) non absorbés dans l'air lors de la croissance, sont eux comptabilisés, d'où une comptabilisation résiduelle des émissions.



Répartition des émissions par énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

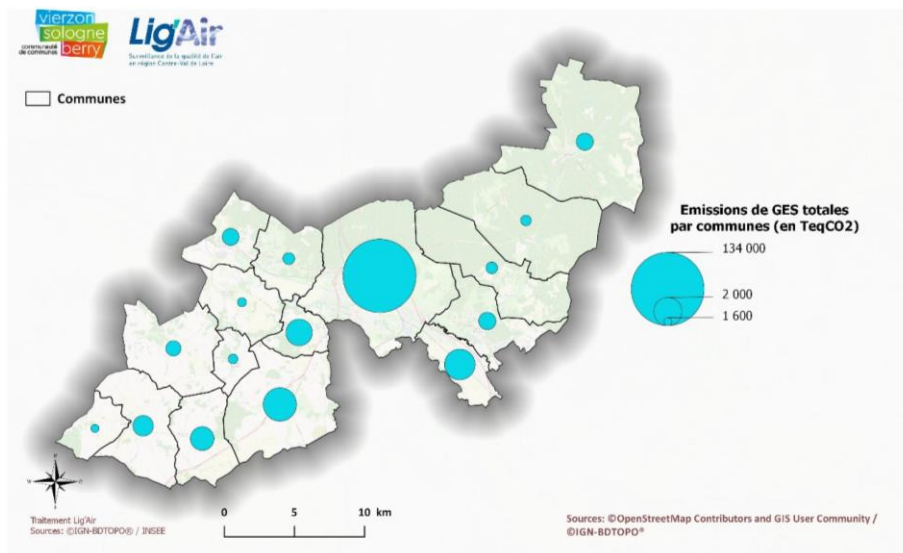
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



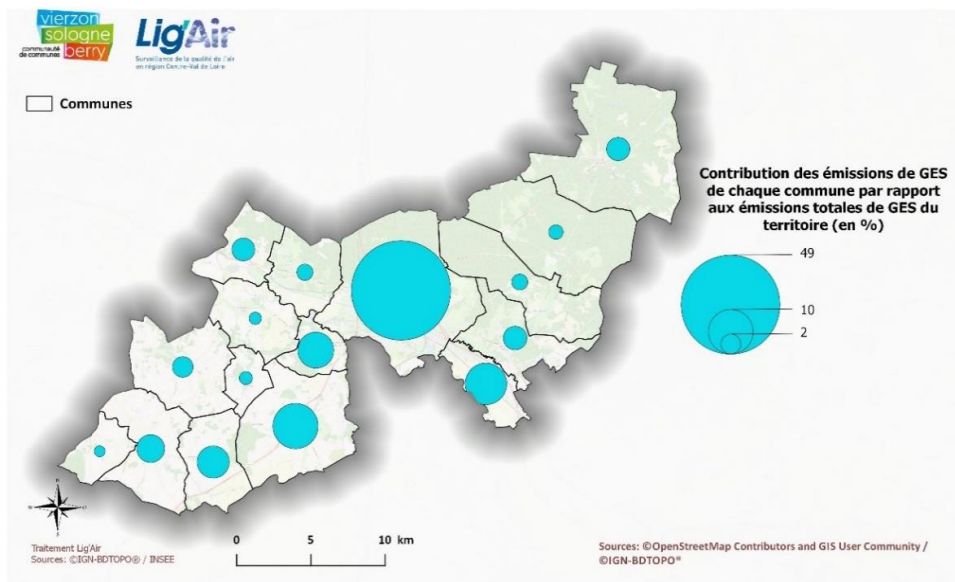
Bilan et diagnostic des émissions de GES

► Emissions communales

En 2018, Vierzon représente la commune la plus émissive de GES parmi les communes du territoire avec respectivement des émissions de 134 414 TeqCO2 (soit 49,3% des émissions totales du territoire). A l'échelle du territoire, une grande disparité des émissions de GES existe entre les communes allant de 134 414 TeqCO2 (commune de Vierzon) à 1 658 TeqCO2 (commune de Saint-Outrille)



Emissions totales de GES par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en 2018



Contribution des émissions de chaque commune dans les émissions totales de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

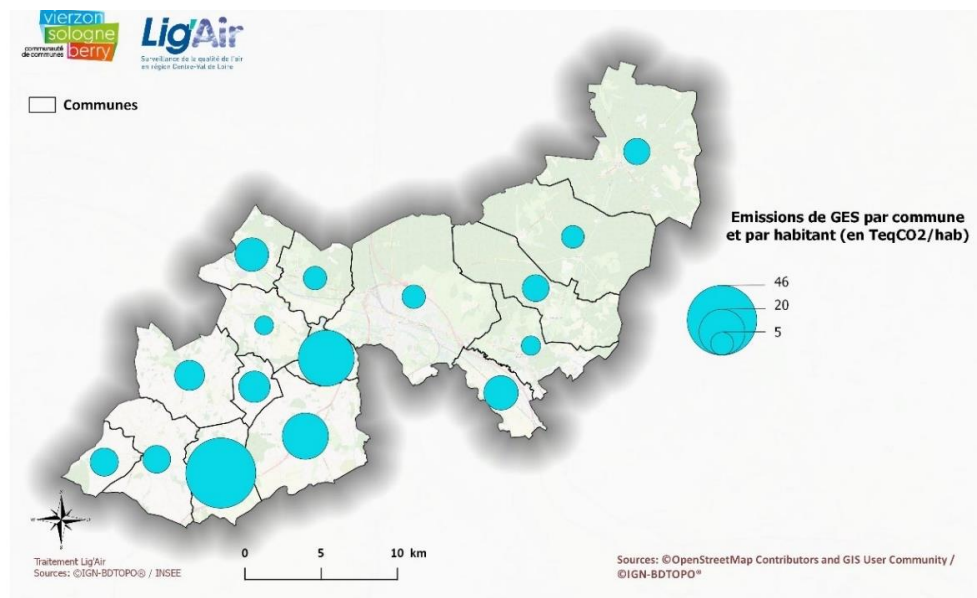
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Bilan et diagnostic des émissions de GES

► Par rapport au nombre d'habitants

La commune du territoire la plus émissive par rapport au nombre d'habitants est Nohant-en-Graçay avec une émission de GES de 46,9 TeqCO₂ par habitant. Cette commune rurale est suivie par les communes également rurales de Saint-Hilaire-de-Court et Massay avec respectivement 29,9 et 20,4 TeqCO₂ par habitant. Le caractère rural couplé avec une faible densité de population et traversées par un axe routier important (A20) font que ces communes deviennent les plus émissives par habitant. Comme précédemment, de grandes disparités sont constatées sur les émissions de GES par habitant et par commune variant de 46,9 TeqCO₂ par habitant (commune de Nohant-en-Graçay) à 3,4 TeqCO₂ par habitant (commune de Saint-Georges-sur-la-Prée). De plus, les communes, traversées par des axes routiers importants, présentent une part importante en émissions de GES (comme Vierzon, Massay, Foëcy ou Nohant-en-Graçay).



Emissions totales de GES normalisées par rapport à la population de chacune des communes

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

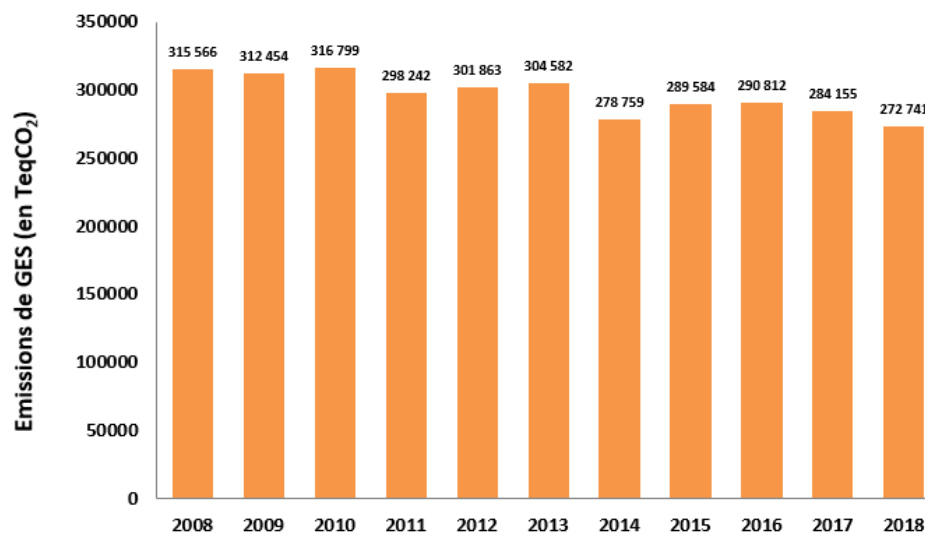
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Bilan et diagnostic des émissions de GES

► **Evolution des GES depuis 2008 : une année 2010 présentant des émissions plus élevées avec une baisse progressive**

Les émissions totales de GES calculées pour les années 2008 et 2010 sont plus élevées par rapport aux autres années. Les émissions de GES présentent une baisse progressive depuis 2016.



Emissions de GES depuis 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur transport

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur des transports

Emissions de GES	148 260 tonnes équivalent CO₂ 54,3% des émissions de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry dont 99,6% provenant du trafic routier
Classement	1^{er} secteur émetteur de GES du territoire
L'énergie la plus émissive	Combustion des produits pétroliers Responsable de 98% des émissions de GES totales (d'origine énergétique et non énergétique qui représentent 2% du secteur) et près de 100% des émissions d'origine énergétique seules du secteur.
Communes les plus émissives	Vierzon 70 192 Teq CO ₂ soit 47,5% des émissions des GES totales du secteur majoritairement affectées au transport routier
Evolution des GES	Des émissions de GES légèrement stables depuis 2008 (transport routier) 144 677 TeqCO ₂ en 2008 contre 147 662 TeqCO ₂ en 2018

Synthèse des émissions de GES du secteur transports

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur transport

► Méthodologie de construction du diagnostic des émissions de GES pour le secteur des transports

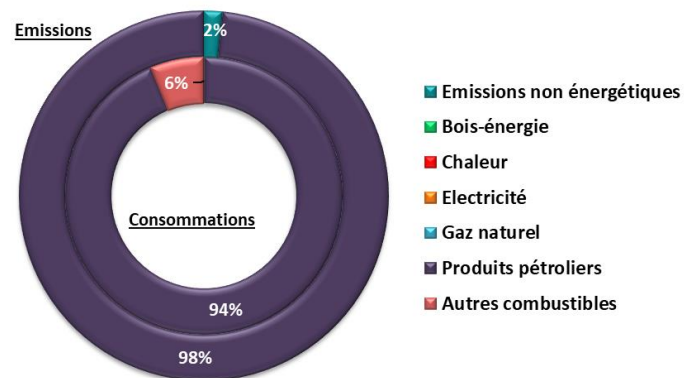
Les données ont été estimées par Lig'Air à l'échelle communale avec une distinction entre les transports routiers (VL, PL, réseau de transport urbain, trafic local, trafic de transit, etc.) et les autres moyens de transport (fluvial, ferroviaire, etc.).

► Emissions de GES issues du secteur transport : 1er secteur émetteur du territoire

Les émissions du secteur des transports s'élèvent à 148 260 TeqCO₂. Ce secteur représente le secteur le plus émetteur du territoire, avec 54,3% des émissions de GES. Le secteur du transport routier est responsable à lui seul de 99,6% des émissions du secteur avec 147 662 TeqCO₂.

► Les produits pétroliers, l'énergie la plus émissive dans le secteur du transport

Toutes les émissions de GES du secteur du transport routier sont principalement issues de la combustion des produits pétroliers (98%) qui constituent la principale énergie consommée dans ce secteur. Seules 2% des émissions issues du transport routier proviennent d'émissions non énergétiques.



Répartition des consommations et des émissions par énergie dans le secteur du transport routier

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

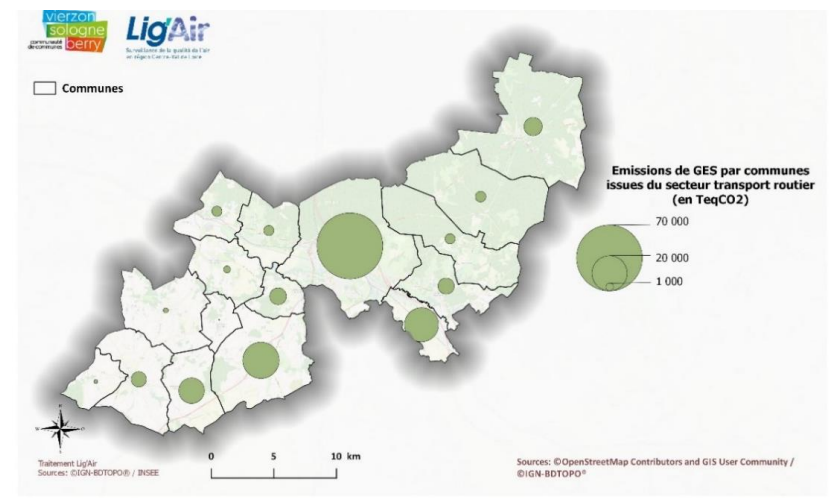
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

Diagnostic des émissions de GES : secteur transport

► Emissions communales

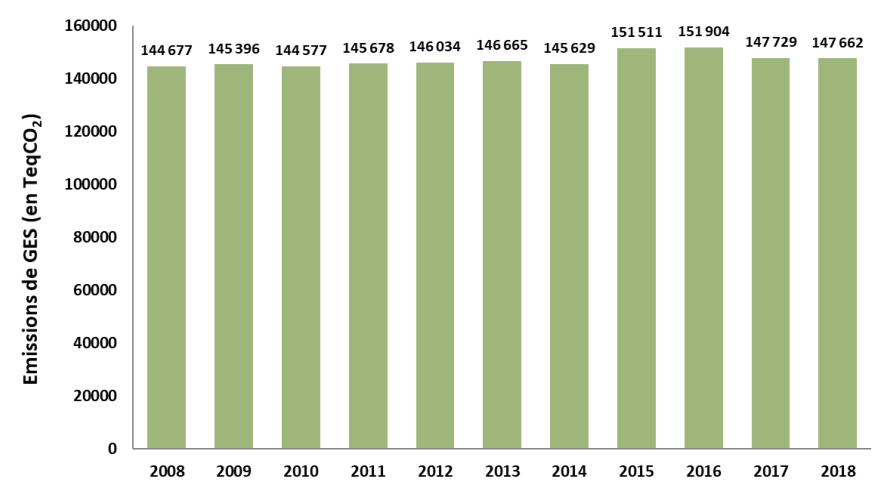
En 2018, Vierzon représente la commune la plus émissive en GES dans le secteur transport routier parmi les communes du territoire avec des émissions de 70 192 TeqCO₂ (soit 47,5% des émissions issues du transport routier du territoire). Cette commune est la plus peuplée du territoire ce qui engendre une augmentation des déplacements et donc des émissions de GES. De plus, cette commune est traversée par des axes routiers présentant un trafic routier important notamment les autoroutes A71 et A20. Dans une moindre mesure, les trois communes Massay, Foëcy et Nohant-en-Graçay, que ces deux autoroutes traversent, présentent des émissions routières plus élevées à l'échelle du territoire.



Emissions de GES issues du secteur du transport routier depuis 2008

► Evolution des émissions de GES issues du transport routier depuis 2008 :

Les émissions des GES issues du transport routier calculées pour l'année 2010 sont environ 10% supérieures à celles calculées pour l'année 2012. Ces dernières restent équivalentes à celles de 2008.



Emissions de GES issues du secteur du transport routier depuis 2008

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur résidentiel

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur résidentiel

Emissions de GES	49 605 tonnes équivalent CO₂ 18,2% des émissions de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
Classement	2^{ème} secteur émetteur de GES du territoire 2,6 TeqCO ₂ par logement
L'énergie la plus émissive	Gaz naturel, Produits pétroliers et Electricité Responsable de 89% des émissions de GES totales (d'origine énergétique et non énergétique qui représentent 7% du secteur) et 93% des émissions d'origine énergétique seules du secteur.
Communes les plus émissives	Vierzon 35 211 TeqCO ₂ soit 70,9% des émissions totales du secteur résidentiel
Evolution des GES	Des émissions de GES de 2018 les faibles depuis 2008 49 605 TeqCO ₂ en 2018 contre 71 622 TeqCO ₂ en 2010

Synthèse des émissions de GES du secteur résidentiel

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur résidentiel

► Méthodologie de construction du diagnostic des émissions de GES pour le secteur résidentiel

Pour le secteur des bâtiments résidentiels, les données de l'OREGES – Lig'Air ont été utilisées et exploitées pour connaître les émissions par commune. Ces données ont été fournies pour toutes les années depuis 2008.

Les données sont issues de l'inventaire des émissions que réalise Lig'Air. Le secteur résidentiel est calculé sur la base des données INSEE du détail logement.

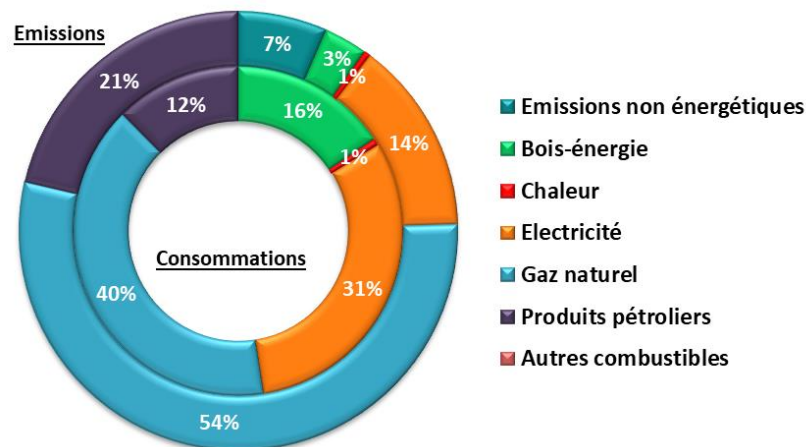
Les émissions liées à la consommation de chaleur dans ce secteur ne sont pas prises en compte dans le bilan GES.

► Emissions de GES issues du secteur résidentiel : 2^e secteur émetteur du territoire

En 2018, le secteur résidentiel est responsable des émissions de GES de 49 605 TeqCO₂ sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry soit 18,2% des émissions totales de GES du territoire et ce qui représente 2,6 TeqCO₂ par logement. Le secteur résidentiel correspond au deuxième secteur émetteur de GES après le secteur transport routier sur le territoire.

► Le gaz naturel, les produits pétroliers et l'électricité, les énergies les plus émissives dans le secteur résidentiel

Le gaz naturel, les produits pétroliers et l'électricité sont les trois énergies responsables des émissions de GES dans le secteur résidentiel avec respectivement 54%, 21% et 14%. Le gaz naturel est responsable de plus de la moitié des émissions de GES alors qu'il ne représente que 40% des consommations. Le gaz naturel et l'électricité constituent les deux principales énergies (avec 40% et 31%) consommées dans ce secteur suivies par la biomasse avec 16%.



Répartition des consommations et des émissions par énergie dans le secteur résidentiel

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

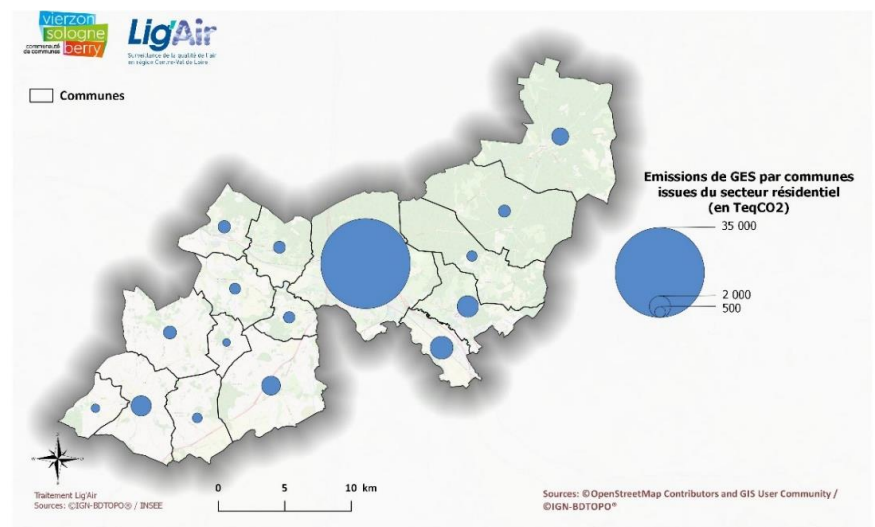
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

Diagnostic des émissions de GES : secteur résidentiel

► Emissions communales

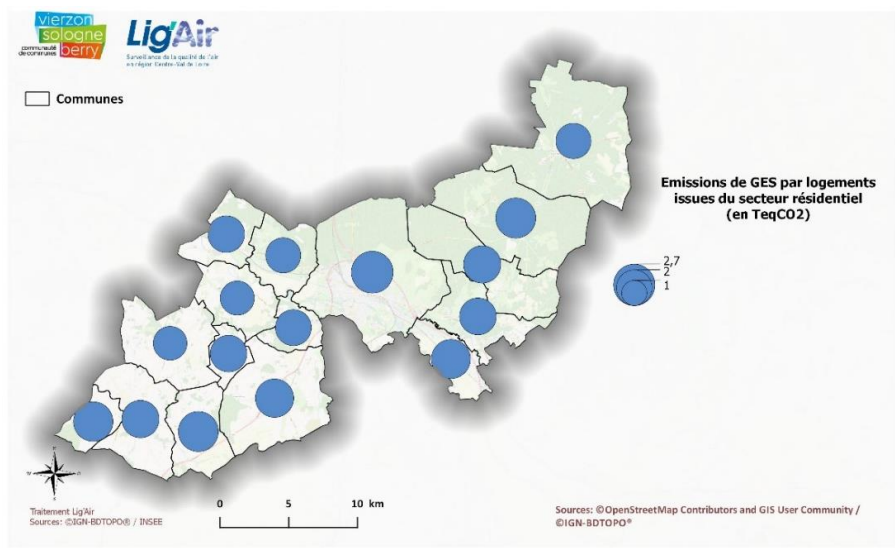
En 2018, Vierzon représente la commune la plus émissive en GES dans le secteur résidentiel parmi les communes du territoire avec respectivement des émissions de 35 211 TeqCO₂ (soit 70,9% des émissions résidentielles du territoire). Ceci s'explique en partie par le fait que cette commune est la plus peuplée et donc la plus urbanisée, requérant ainsi un fort besoin en chauffage et en eau chaude sanitaire.



Emissions totales de GES par commune dans le secteur résidentiel

► Par rapport au nombre de logements

La répartition des émissions par logement reflète la répartition des consommations par logement, avec une influence du mix énergétique sur chaque commune. Les émissions de GES par logement est assez homogène sur le territoire variant de 1,8 TeqCO₂ pour la commune de Genouilly à 2,7 TeqCO₂ pour la commune de Vierzon.



Emissions moyennes de GES par logement

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

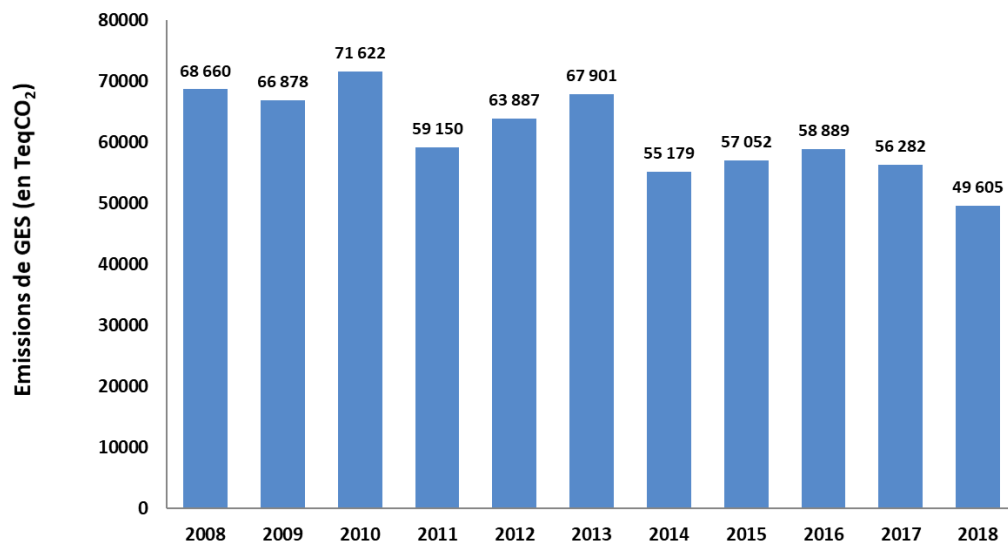
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur résidentiel

► Evolution des émissions de GES issues du secteur résidentiel depuis 2008

Les émissions des GES issues du secteur résidentiel obtenues en 2010 sont de 30,7% supérieures à celles obtenues en 2018. Les émissions de GES de 2018 sont les plus faibles depuis 2008.



Emissions de GES issues du secteur résidentiel depuis 2008

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur agricole

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur agricole

Emissions de GES	29 397 tonnes équivalent CO₂ 10,8% des émissions de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
Classement	3^{ème} secteur émetteur de GES du territoire
L'énergie la plus émissive	Combustion des Produits pétroliers Responsable de 14% des émissions de GES totales du secteur (d'origine énergétique et non énergétique qui représentent 85% du secteur) et 92% des émissions d'origine énergétique seules du secteur.
Communes les plus émissives	Genouilly, Massay et Graçay 13 174 TeqCO ₂ soit 44,8% des émissions totales du secteur agricole
Evolution des GES	Des émissions de GES en diminution progressive depuis 2008 35 147 TeqCO ₂ en 2008 contre 29 397 TeqCO ₂ en 2018

Synthèse des émissions de GES du secteur agricole

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



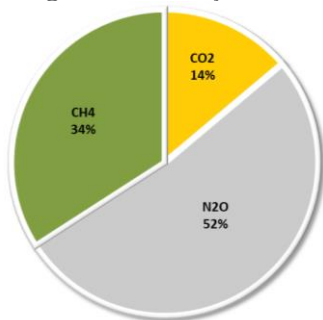
Diagnostic des émissions de GES : secteur agricole

► Méthodologie de construction du diagnostic des émissions de GES pour le secteur agricole

Pour le secteur agricole, les données de l'OREGES – Lig'Air ont été utilisées et exploitées pour connaître les émissions par commune.

► Emissions de GES issues du secteur résidentiel : 3^e secteur émetteur du territoire

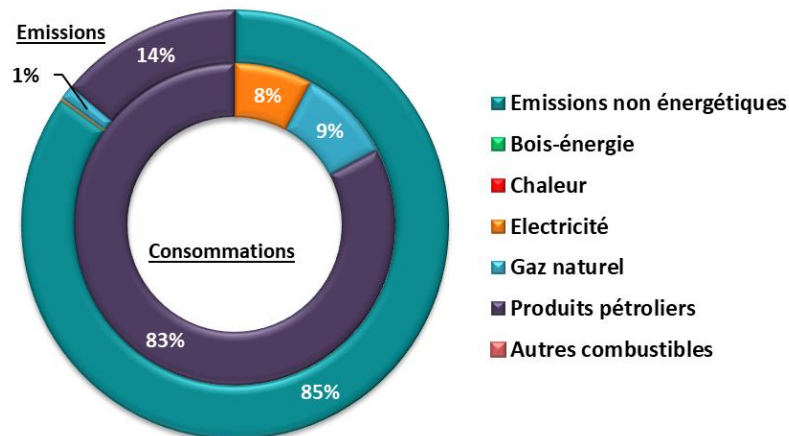
En 2018, le secteur de l'agriculture a été responsable de l'émission de 29 397 TeqCO₂ soit 10,8% des émissions totales de GES. Comparé aux autres secteurs, la spécificité des émissions de GES du secteur de l'agriculture réside dans l'importante part des émissions de protoxyde d'azote N₂O (52%), qui provient essentiellement des phénomènes de nitrification/dénitrification dans les sols cultivés liés à l'utilisation d'engrais azotés minéraux et à la gestion des déjections animales¹³.



Répartition des émissions de GES issues du secteur agricole par type de GES

► Les produits pétroliers, l'énergie la plus émissive dans le secteur agricole

14% des émissions sont issues de la combustion des produits pétroliers alors qu'ils représentent plus de la moitié des consommations dans ce secteur. Une part très importante (85%) des émissions de GES est due à des émissions non énergétiques. Les produits pétroliers représentent 83% des consommations.



Répartition des consommations et des émissions par énergie dans le secteur agricole

¹³ ADEME, Définition, sources d'émissions et impacts du protoxyde d'azote

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

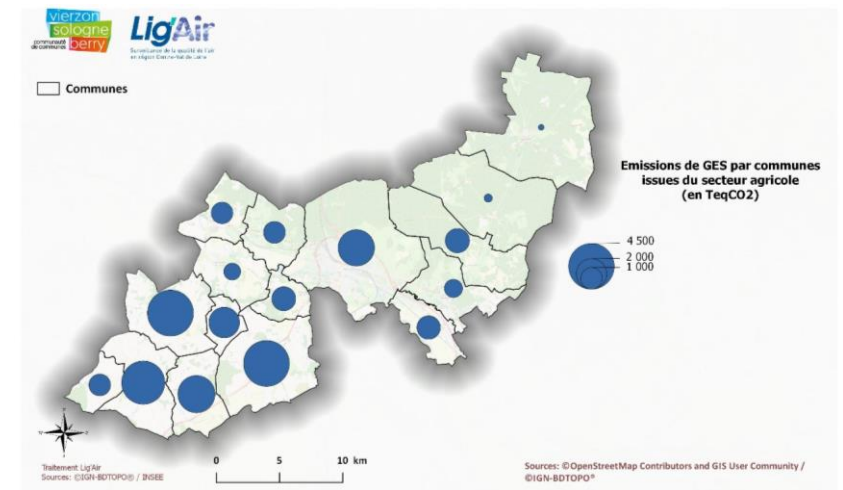
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

Diagnostic des émissions de GES : secteur agricole

► Emissions communales

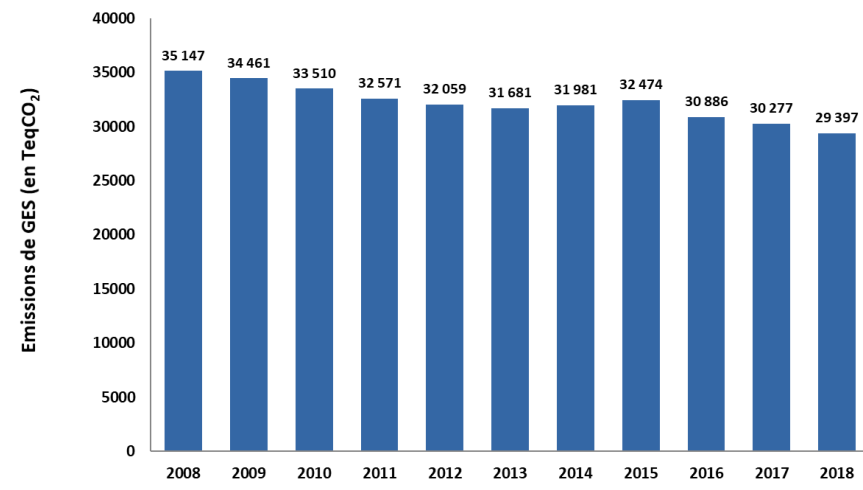
En 2018, Genouilly, Massay et Graçay sont les communes les plus émissives en GES dans le secteur agricole parmi les communes du territoire avec respectivement des émissions de 4 579 TeqCO₂ (soit 15,6% des émissions agricoles du territoire), de 4 555 TeqCO₂ (soit 15,5% des émissions agricole du territoire), de 4 040 TeqCO₂ (soit 13,7 des émissions agricoles du territoire). Les deux communes les plus au nord du territoire Neuvy-sur-Barangeon et Vouzeron présentent peu d'émissions agricole compte tenu d'une surface forestière importante par rapport aux autres communes du territoire.



Emissions totales de GES par commune dans le secteur agricole

► Evolution des émissions de GES issues du secteur agricole depuis 2008

Les émissions des GES issues du secteur agricole présentent une diminution progressive depuis 2008 atteignant une valeur de 29 397 TeqCO₂ en 2018 soit une diminution de 16% par rapport à 2008.



Emissions de GES issues du secteur agricole depuis 2008

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur industriel

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur industriel

Emissions de GES	16 758 tonnes équivalent CO₂ 6,1% des émissions de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
Classement	4^{ème} secteur émetteur de GES du territoire
L'énergie la plus émissive	Gaz naturel Responsable de 57% des émissions de GES totales du secteur
Communes les plus émissives	Vierzon et Thénieux 15 167 TeqCO ₂ soit 90,5% des émissions totales du secteur industriel
Evolution des GES	Après une diminution progressive, des émissions de GES stables depuis 2014 29 467 TeqCO ₂ en 2008, 16 675 en 2014 contre 16 758 TeqCO ₂ en 2018

Synthèse des émissions de GES du secteur industriel

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur industriel

► Méthodologie de construction du diagnostic des émissions de GES pour le secteur agricole

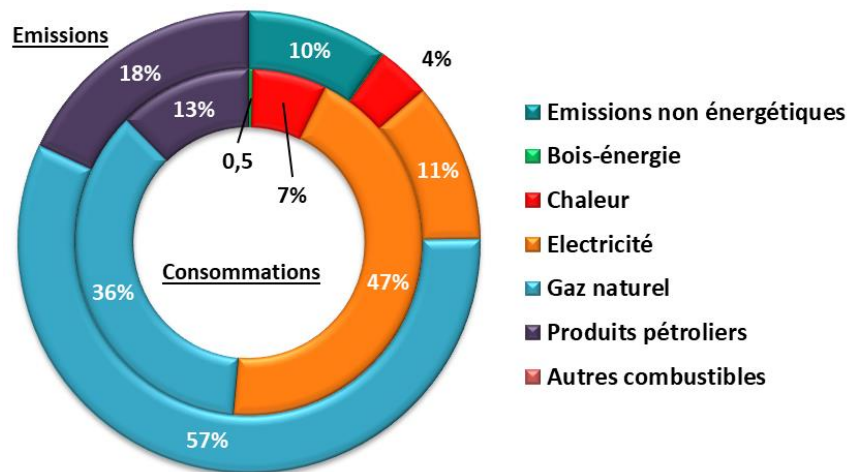
Pour le secteur industrie, les données de l'OREGES – Lig'Air ont été utilisées et exploitées pour connaître les émissions par commune. Ces données ont été fournies pour toutes les années depuis 2008.

► Emissions de GES issues du secteur résidentiel : 4^e secteur émetteur du territoire

En 2018, le secteur industriel est responsable des émissions de GES de 16 758 TeqCO2 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry soit 6,1% des émissions totales de GES du territoire. Le secteur industriel correspond au quatrième secteur émetteur de GES du territoire.

► Le gaz naturel, l'énergie la plus émissive dans le secteur industriel

57% des émissions sont issues de la combustion du gaz naturel alors qu'ils ne représentent que près d'un tiers des consommations dans ce secteur suivi par la combustion des produits pétroliers (Figure 55). L'électricité ne représente que 11% des émissions dans ce secteur alors qu'il est consommé à hauteur de 47%.



Répartition des consommations et des émissions par énergie dans le secteur industriel

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

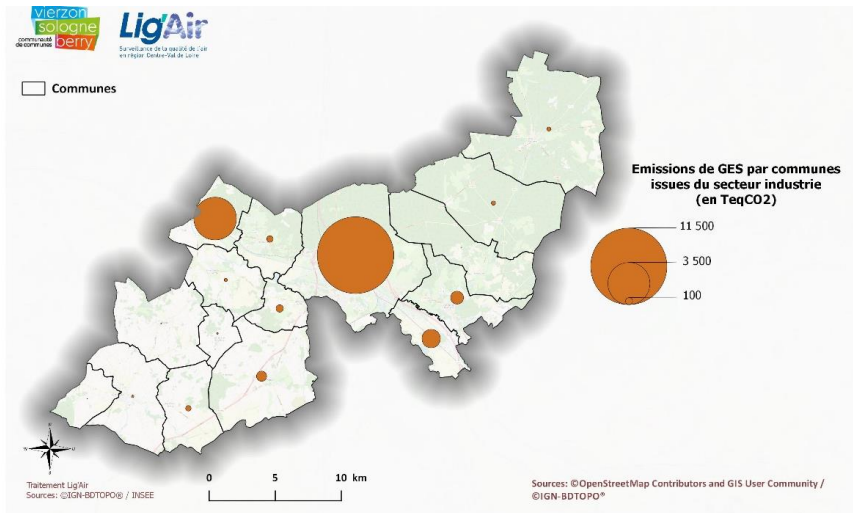
2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur industriel

► Emissions communales

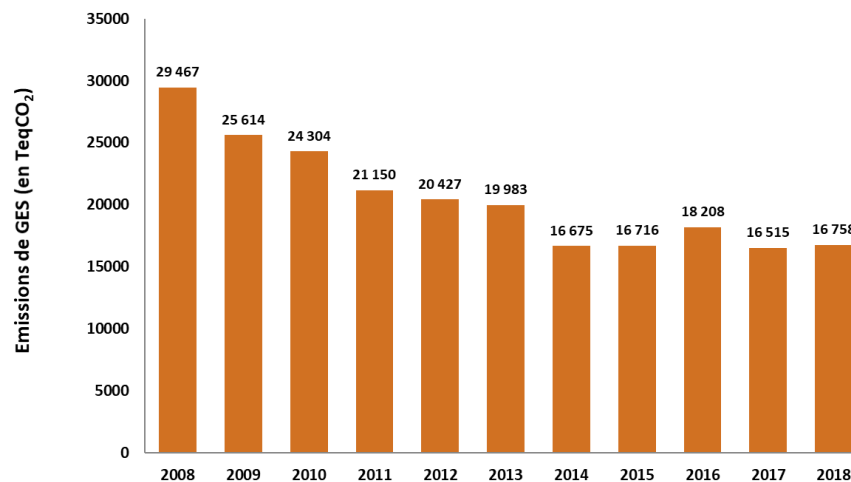
En 2018, Vierzon et Thénieux sont les deux communes les plus émissives en GES dans le secteur industrie parmi les communes du territoire avec respectivement des émissions de 11 569 TeqCO₂ (soit près de 69% des émissions industrielles du territoire) et de 3 598 TeqCO₂ (soit 21,5% des émissions industrielles du territoire). Ainsi, ces deux communes concentrent près de la totalité des émissions de GES issues du secteur industrie.



Emissions totales de GES par commune dans le secteur industriel

► Evolution des émissions de GES issues du secteur industriel depuis 2008

Entre 2008 et 2014, les émissions de GES issues du secteur industrie ont baissé assez fortement de l'ordre de 43% passant de 29 467 TeqCO₂ à 16 675 TeqCO₂. Depuis 2014, les émissions restent relativement stables.



Emissions de GES issues du secteur industriel depuis 2008

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur tertiaire

► Synthèse du secteur – Chiffres clés du secteur tertiaire

Emissions de GES	15 875 tonnes équivalent CO₂ 5,8% des émissions de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
Classement	5^{ème} secteur émetteur de GES du territoire
L'énergie la plus émissive	Gaz naturel, électricité et produits pétroliers Responsable de 87% des émissions de GES totales du secteur
Communes les plus émissives	Vierzon 13 019 TeqCO ₂ soit 82% des émissions totales du secteur tertiaire
Evolution des GES	Des émissions de GES en baisse depuis 2008 32 166 TeqCO ₂ en 2018 contre 15 875 TeqCO ₂ en 2018

Synthèse des émissions de GES du secteur tertiaire

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : secteur tertiaire

► Méthodologie de construction du diagnostic des émissions GES pour le secteur tertiaire

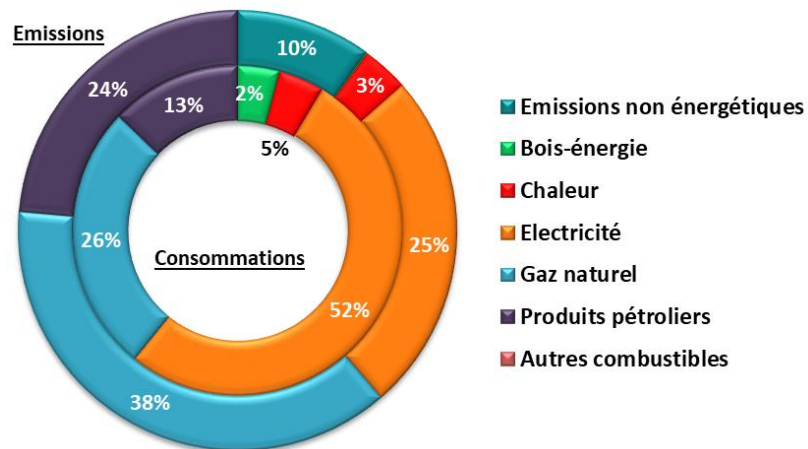
Pour le secteur tertiaire, les données de l'OREGES – Lig'Air ont été utilisées et exploitées pour connaître les émissions par commune. Ces données ont été fournies pour toutes les années depuis 2008.

► Emissions de GES issues du secteur tertiaire : 5ème secteur émetteur du territoire

En 2018, le secteur tertiaire est responsable des émissions de GES de 15 875 TeqCO2 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry soit 5,8% des émissions totales de GES du territoire. Le secteur tertiaire correspond au cinquième secteur émetteur de GES du territoire.

► Le gaz naturel, l'électricité et les produits pétroliers, les énergies les plus émissives dans le secteur tertiaire

Comme pour le secteur résidentiel, le gaz naturel, l'électricité et les produits pétroliers sont les trois énergies responsables des émissions de GES dans le secteur tertiaire avec respectivement 38%, 25% et 24% (Figure 58). Le gaz naturel est responsable de plus d'un tiers des émissions de GES alors qu'il ne représente que 26% des consommations. L'électricité et le gaz naturel constituent également les deux principales énergies (avec 52% et 26%) consommées dans ce secteur. L'électricité représente plus de la moitié des consommations. Seules 5% des émissions de GES sont dues à la chaleur qui ne représente que 3% des consommations.



Répartition des consommations par énergie dans le secteur tertiaire

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



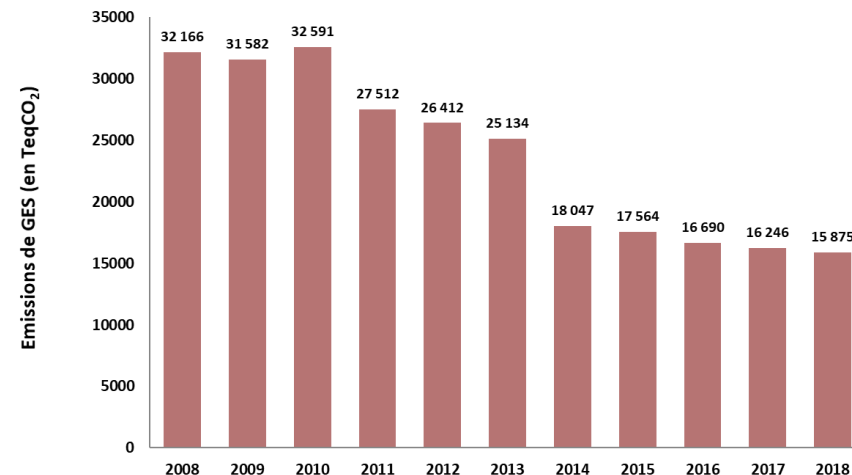
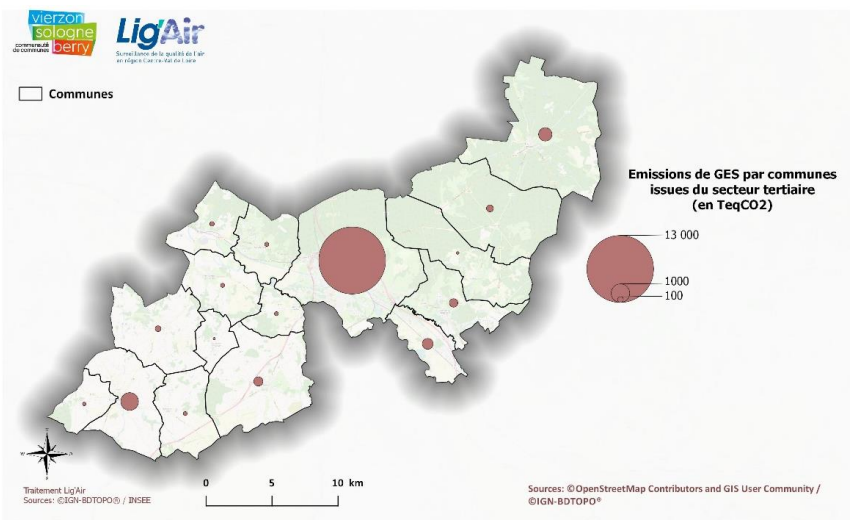
Diagnostic des émissions de GES : secteur tertiaire

► Emissions communales

En 2018, comme pour le secteur résidentiel, Vierzon représente de loin la commune la plus émissive en GES dans le secteur tertiaire parmi les communes du territoire avec des émissions de 13 019 TeqCO₂ (soit 82% des émissions tertiaire du territoire). Ainsi, la commune de Vierzon concentre près de la totalité des émissions de GES issues du secteur tertiaire.

► Evolution des émissions de GES issues du secteur tertiaire depuis 2008

Les émissions des GES issues du secteur tertiaire présentent une baisse depuis 2008 passant de 32 166 en 2008 à 15 875 TeqCO₂ en 2018 soit une baisse de 50,6%



Emissions de GES issues du secteur tertiaire depuis 2008

Emissions totales de GES par commune dans le secteur tertiaire

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : gestion des déchets

► Synthèse du secteur – Chiffres clés de la gestion des déchets

Emissions de GES	12 642 tonnes équivalent CO₂ 4,6% des émissions de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
Classement	6^{ème} secteur émetteur de GES du territoire
L'énergie la plus émissive	Les émissions sont à 100% d'origine non énergétique
Communes les plus émissives	Saint-Hilaire-de-Court et Vierzon 12 164 TeqCO ₂ soit 96% des émissions totales de la gestion des déchets
Evolution des GES	Des émissions de GES qui varient depuis 2008 4 4 378 TeqCO ₂ en 2008 contre 13 426 TeqCO ₂ en 2015 et 12 642 TeqCO ₂ en 2018

Synthèse des émissions de GES de la gestion des déchets

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : gestion des déchets

► Méthodologie de construction du diagnostic des émissions GES pour la gestion des déchets

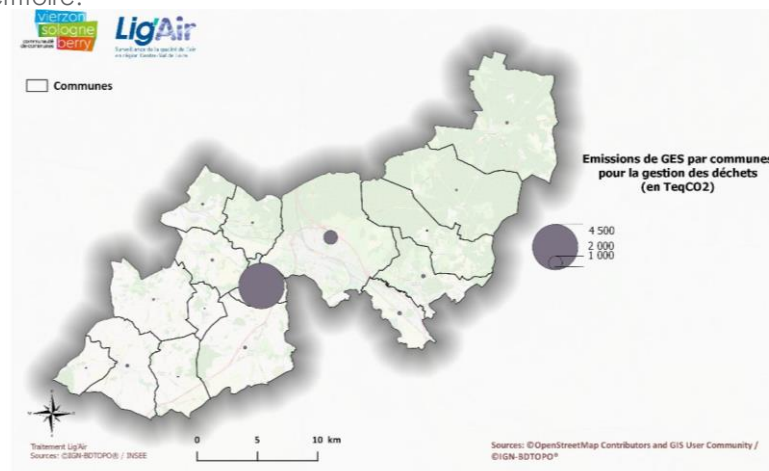
Pour la gestion des déchets, les données de l'OREGES – Lig'Air ont été utilisées et exploitées pour connaître les émissions par commune. Ces données ont été fournies pour toutes les années depuis 2008.

► Emissions de GES issues du secteur gestion des déchets : 6ème secteur émetteur du territoire

En 2018, la gestion des déchets est responsable des émissions de GES de 12 642 TeqCO2 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry soit 4,6% des émissions totales de GES du territoire. La gestion des déchets est le sixième secteur émetteur de GES du territoire. 12% des émissions de GES issues de la gestion des déchets sont des émissions non énergétiques provenant essentiellement du traitement des eaux usées tandis que 88% des émissions sont issues du groupe autres combustibles essentiellement provenant en grande partie des gaz de décharge présentes sur le territoire.

► Emissions communales

En 2018, Saint-Hilaire-de-Court et Vierzon sont les communes les plus émissives en GES pour la gestion des déchets parmi les communes du territoire avec respectivement 11 141 TeqCO2 (soit près de 88% des émissions de ce secteur) et 1 023 TeqCO2 (soit près de 8% des émissions de ce secteur). Ainsi ces deux communes sont responsables de près de la totalité des émissions pour la gestion des déchets. La présence d'une installation de stockage des déchets non dangereux (Istdnd) sur la commune de Saint-Hilaire-de-Court explique des émissions de GES plus élevées par rapport aux autres communes du territoire.



Emissions totales de GES par commune générée par la gestion des déchets

¹³ ADEME, Définition, sources d'émissions et impacts du protoxyde d'azote

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

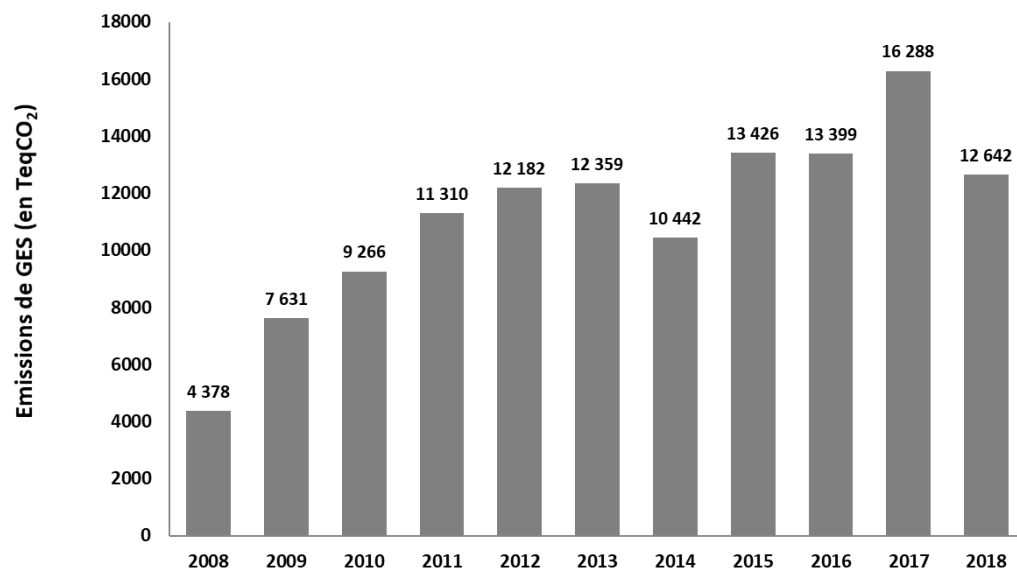
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : gestion des déchets

► Evolution des émissions de GES issues de la gestion des déchets depuis 2008

Les émissions de GES issues de la gestion des déchets présentent des variations relativement importantes allant de 4378 en 2008 à 16 288 TeqCO₂ en 2017.



Emissions de GES issues de la gestion des déchets depuis 2008

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : branche énergie

► Synthèse du secteur – Chiffres clés de la branche énergie

Emissions de GES	204 tonnes équivalent CO₂ 0,1 des émissions de GES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
Classement	Dernier secteur émetteur de GES du territoire
L'énergie la plus émissive	Les émissions sont à 100% d'origine non énergétique
Communes les plus émissives	Vierzon et Thénioux 194 TeqCO ₂ soit 95% des émissions totales de la branche énergie
Evolution des GES	Des émissions de GES stables depuis 2011 221 TeqCO ₂ en 2011 contre 204 TeqCO ₂ en 2018

Synthèse des émissions de GES de la branche énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : branche énergie

► Méthodologie de construction du diagnostic des émissions GES pour la branche énergie

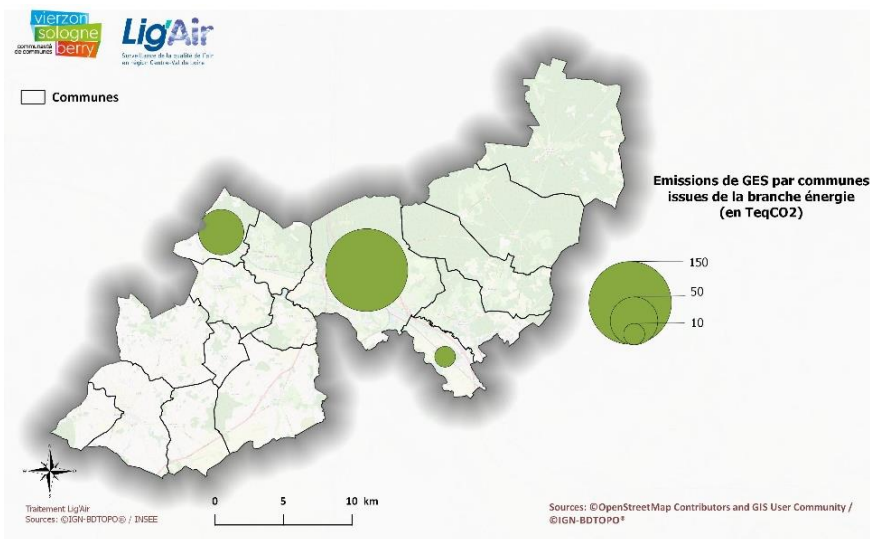
Pour la branche énergie, les données de l'OREGES – Lig'Air ont été utilisées et exploitées pour connaître les émissions par commune. Ces données ont été fournies pour toutes les années depuis 2008.

► Emissions de GES issues de la branche énergie : le plus faible secteur émetteur du territoire

En 2018, la branche énergie est responsable des émissions de GES de 204 TeqCO2 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry soit 0,1% des émissions totales de GES du territoire. La branche énergie est le plus faible secteur émetteur de GES du territoire. Toutes les émissions de GES issues de la branche énergie sont des émissions non énergétiques.

► Emissions communales

En 2018, Vierzon et Théniau sont les deux communes les plus émissives en GES dans la branche énergie parmi les communes du territoire avec respectivement 149 TeqCO2 (soit près de 73% des émissions issues de la branche énergie) et 45 TeqCO2 (soit près de 22% des émissions issues de la branche énergie)



Emissions totales de GES par commune dans la branche énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

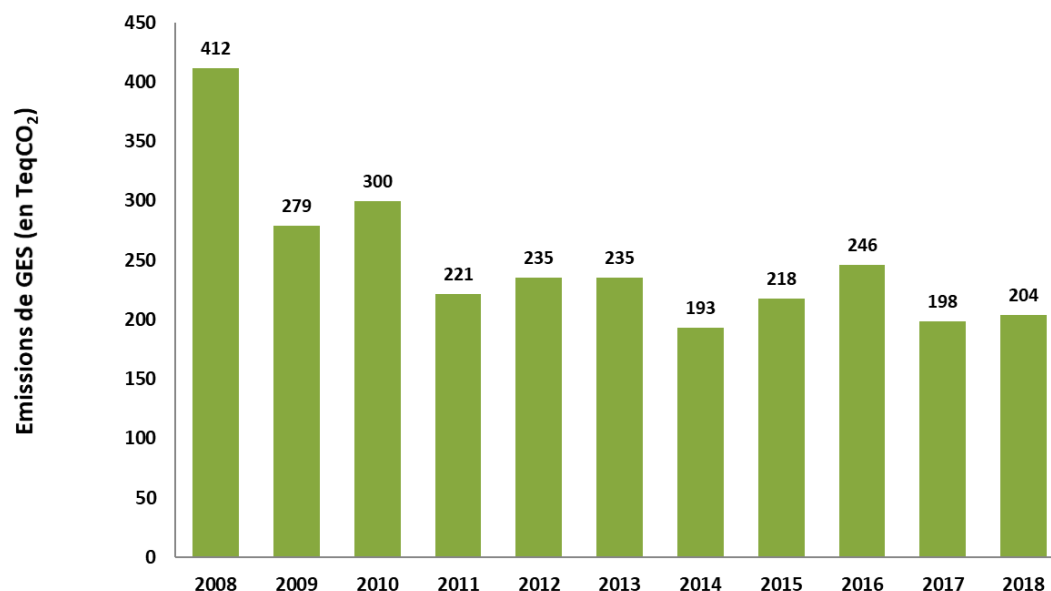
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de GES : gestion des déchets

► Evolution des émissions de GES issues de la branche énergie depuis 2008

Les émissions de GES issues de la branche énergie sont relativement stables depuis 2011 passant de 221 à 204 en 2018.



Émissions de GES issues de la branche énergie depuis 2008

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

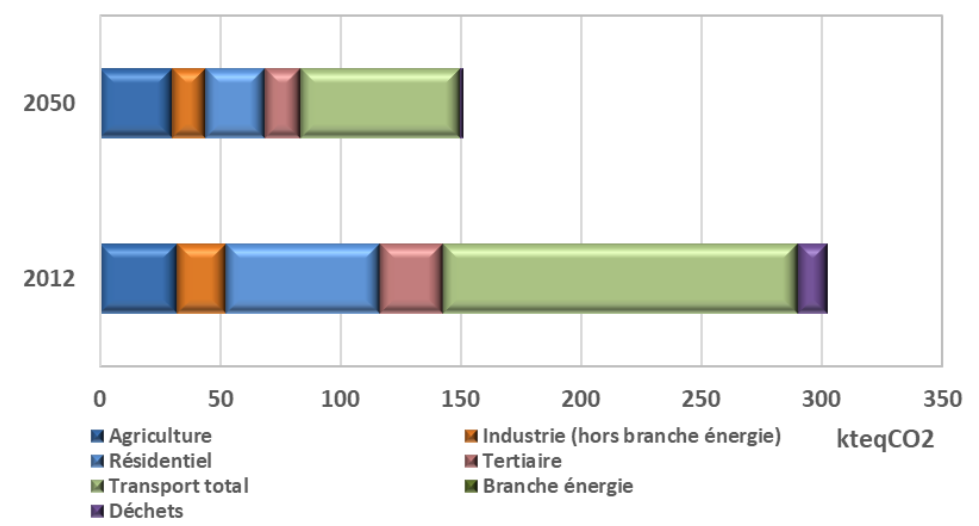


Potentiel de réduction des émissions de GES à horizon 2050

► **Potentiel de réduction des GES par réduction des consommations (sobriété et efficacité énergétique)**

Le potentiel de réduction des consommations estimées avec le scénario « Négawatt volontariste » de l'ordre de 676 GWh permet de répercuter un potentiel de réduction des émissions de GES de 152 kteqCO₂ à l'horizon 2050 soit une baisse de 50%. Les émissions totales de GES estimées en 2012 à environ 302 kteqCO₂ dans le cadre du diagnostic sur les émissions seraient portées à 152 kteqCO₂. Le secteur des transports, qui est le premier secteur le plus consommateur, apporte la plus grosse contribution dans ce potentiel de réduction (80,2 kteqCO₂ soit 53,4% de l'effort de réduction), suivi par le secteur résidentiel (38,9 kteqCO₂ soit 24% de l'effort de réduction), puis par le secteur tertiaire (11,8 kteqCO₂ soit 7,8% de l'effort de réduction), le secteur industrie (6,8 kteqCO₂ soit 4,5% de l'effort de réduction), et enfin par l'agriculture (1,8 kteqCO₂ soit près de 1,2% de l'effort de réduction).

Evolution des émissions de GES 2012-2050 : - 150 kteqCO₂ (-50 %)



Evolution et potentiel de réduction des émissions de GES

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Potentiel de réduction des émissions de GES à horizon 2050

► **Potentiel de réduction des GES par substitution des énergies fossiles (recours à l'utilisation des énergies renouvelables)**

Le potentiel de développement de la production EnR a été estimé à 1 042 GWh soit un potentiel gain GES additionnel de 302 KteqCO₂.

► **Conclusion et synthèse**

Le potentiel de baisse de consommation évalué en 2050 à 543 GWh soit -55,4% par rapport à la consommation de 2012 (1 219 GWh), entraîne un potentiel de gain d'émissions de GES énergétiques équivalant (55%) sur la même période et de 50% sur les GES totaux (énergétiques + non énergétiques) puisqu'aucune baisse n'a été estimée sur les non énergétiques). **La neutralité carbone sur les émissions anthropiques est atteignable sans recherche de nouveaux potentiels EnR et/ou des actions plus ambitieuses en matière de baisses des consommations.**

L'ensemble des résultats sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

	2012	Unité	
Consommation d'énergie 2012 (rappel)	1 219	GWh	
GES totaux 2012	302	KTEQ CO ₂	

	2050	Unité	
Consommation d'énergie 2050	543	GWh	-55%
GES totaux associés (non énergétiques + énergétiques)	151	KTEQ CO ₂	-50%
GES non énergétique (supposé non évolutif par rapport au diagnostic de 2012)	49	KTEQ CO ₂	
GES énergétiques	102	KTEQ CO ₂	-60%
Ratio moyens GES/CONSO	0,188	KTEQ CO ₂ / GWh	
Potentiel de production ENR mobilisable	1 042	GWh	
GES évités associés	195	KTEQ CO ₂	-65%
Consommation d'énergie NON couverte par ENR	0	GWh	
GES énergétiques associés	0	KTEQ CO ₂	
GES totaux (ajout non énergétiques)	0	KTEQ CO ₂	
Potentiel de réduction GES total	302	KTEQ CO ₂	-100%

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de Polluants à Effets Sanitaires

► Synthèse globale – Chiffres clés (Année de référence 2018)

Sont présentés dans ce rapport les polluants atmosphériques représentant les principaux enjeux sanitaires et environnementaux. Chaque polluant est caractérisé dans cette étude par sa fiche d'identité et son niveau d'émissions sur le territoire. Les données sur les émissions des différents polluants ont été produites par Lig'Air sur l'année 2018 (dernières données disponibles actuellement).

Emissions de NO_x	608 tonnes 1,9% des émissions de la région Centre-Val de Loire Principaux secteurs émetteurs sur le territoire de la Communauté de Communes : Transport routier (84%)
Emissions de PM₁₀	168 tonnes 1% des émissions de la région Centre-Val de Loire Principaux secteurs émetteurs sur le territoire de la Communauté de Communes : Secteur résidentiel (42%) et secteur agricole (30%)
Emissions de PM_{2,5}	113 tonnes 1,3% des émissions de la région Centre-Val de Loire Principaux secteurs émetteurs sur le territoire de la Communauté de Communes : Secteur résidentiel (61%) et transport routier (19%)
Emissions de COVNM	361 tonnes 1,1% des émissions de la région Centre-Val de Loire Principaux secteurs émetteurs sur le territoire de la Communauté de Communes : Secteur résidentiel (67%) et secteur industrie (21%)
Emissions de SO₂	13 tonnes 0,7% des émissions de la région Centre-Val de Loire Principaux secteurs émetteurs sur le territoire de la Communauté de Communes : Secteur résidentiel (54%) et secteur industrie (21%)
Emissions de NH₃	261 tonnes 0,7% des émissions de la région Centre-Val de Loire Principaux secteurs émetteurs sur le territoire de la Communauté de Communes : Secteur agricole (96%)

Synthèse des émissions de PES du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

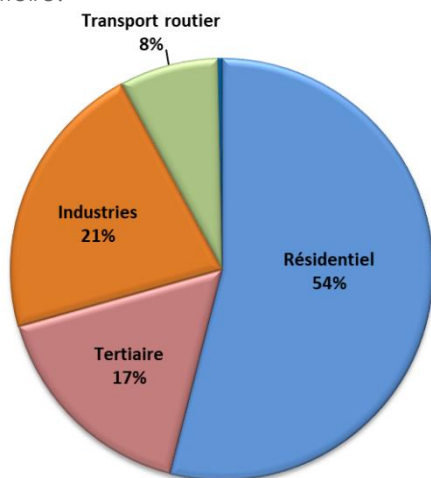


Diagnostic des émissions de PES : le dioxyde de soufre (SO2)

Le dioxyde de soufre (SO2) est un polluant essentiellement industriel. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielles, l'automobile et les unités de chauffage individuel et collectif

► Bilan des émissions

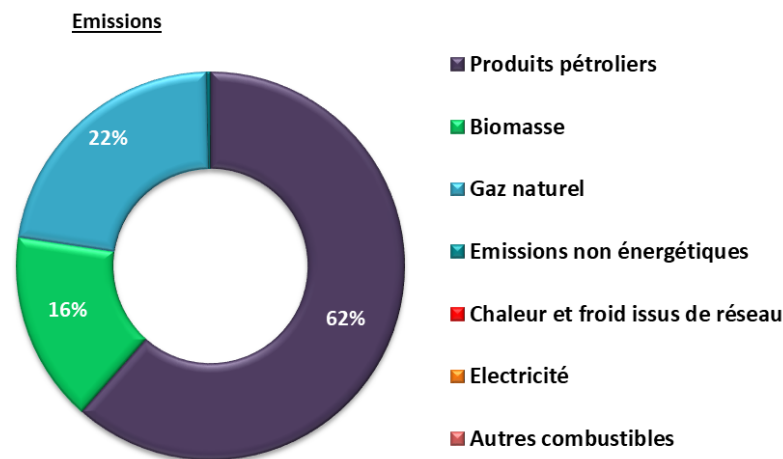
Les émissions de SO2 sur le territoire de la Communauté de Communes sont estimées à 13 tonnes pour l'année 2018. Ces émissions représentent 0,7% des émissions de SO2 de la région Centre-Val de Loire. Elles sont largement dominées par les émissions du secteur résidentiel, de l'industrie et du tertiaire, responsables de 92% des émissions du territoire.



Emissions de SO2 par secteur d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

► Les produits pétroliers, l'énergie la plus émissive en SO2

Les émissions de SO2 sont principalement issues de la combustion des produits pétroliers (62%) suivies par la combustion du gaz naturel avec 22% et de la biomasse à hauteur de 16%.



Répartition des émissions de SO2 par énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

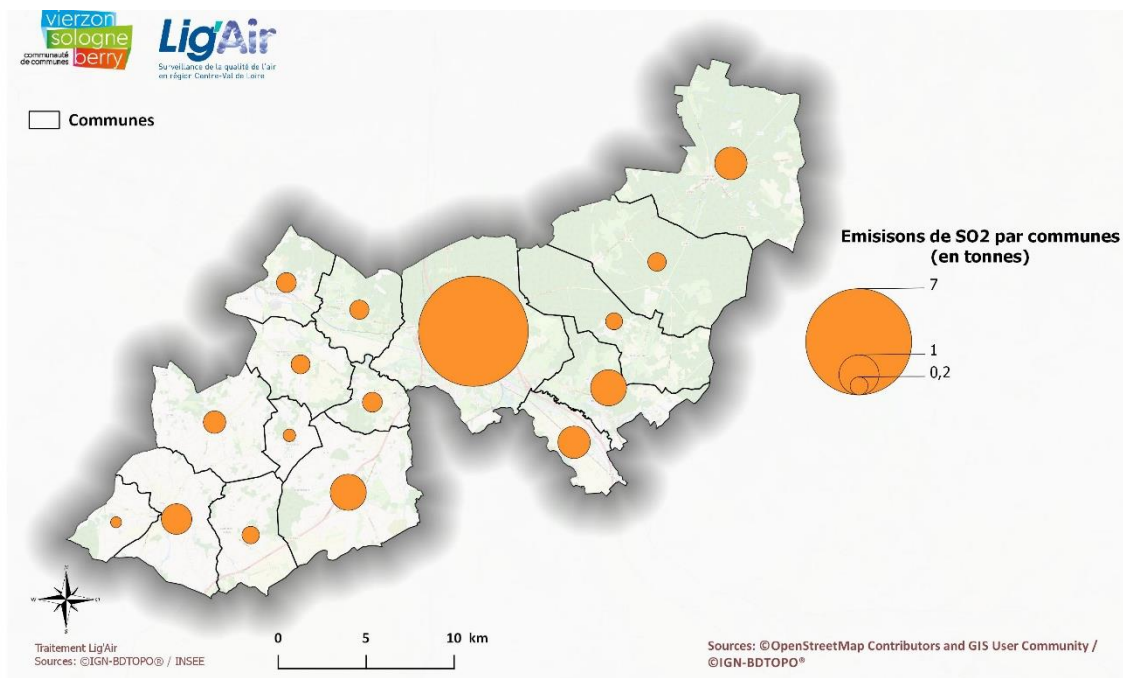
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de PES : le dioxyde de soufre (SO2)

► Emissions communales

En 2018, Vierzon représente, de loin, la commune la plus émissive en SO2 parmi les communes du territoire avec des émissions de 7,5 tonnes (soit 58% des émissions de SO2 du territoire). Ceci s'explique en partie par le fait que cette commune soit la plus peuplée et donc la plus urbanisée.



Emissions totales de SO2 par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

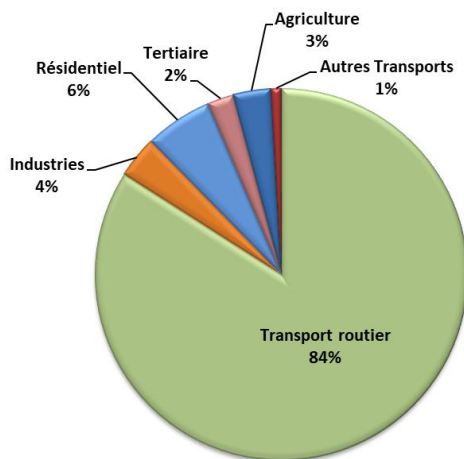


Diagnostic des émissions de PES : les oxydes d'azote (NOx)

Le terme « oxydes d'azote » désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ces composés sont formés par oxydation de l'azote atmosphérique (N₂) lors des combustions (essentiellement à haute température) de carburants et de combustibles fossiles

► Bilan des émissions

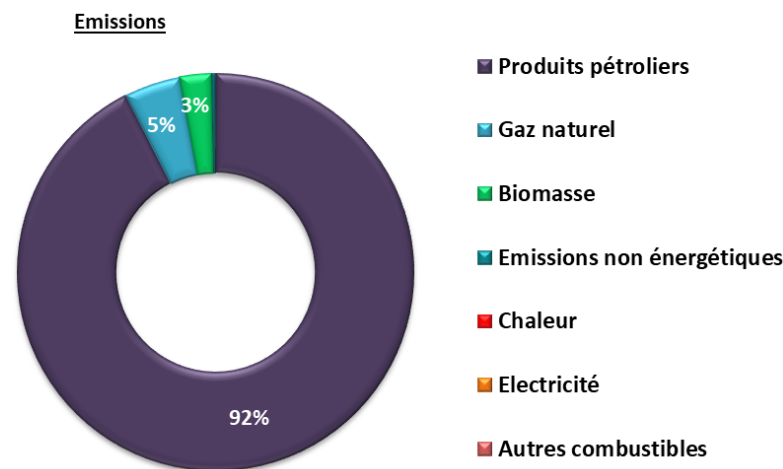
Les émissions de NOx sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry sont estimées à 608 tonnes pour l'année 2018, soit 1,9% des émissions régionales. Le principal poste émetteur est celui du trafic routier, responsable de 84% des émissions de NOx du territoire. Le secteur résidentiel arrive en deuxième position avec 6% des émissions du territoire suivis par le secteur industrie avec 4%



Emissions de NOX par secteur d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

► Les produits pétroliers, l'énergie la plus émissive en NOx

Les émissions de NOx sont en grande partie issues de la combustion des produits pétroliers représentant 92% des émissions suivies par la combustion du gaz naturel avec 5%.



Répartition des émissions de NOx par énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

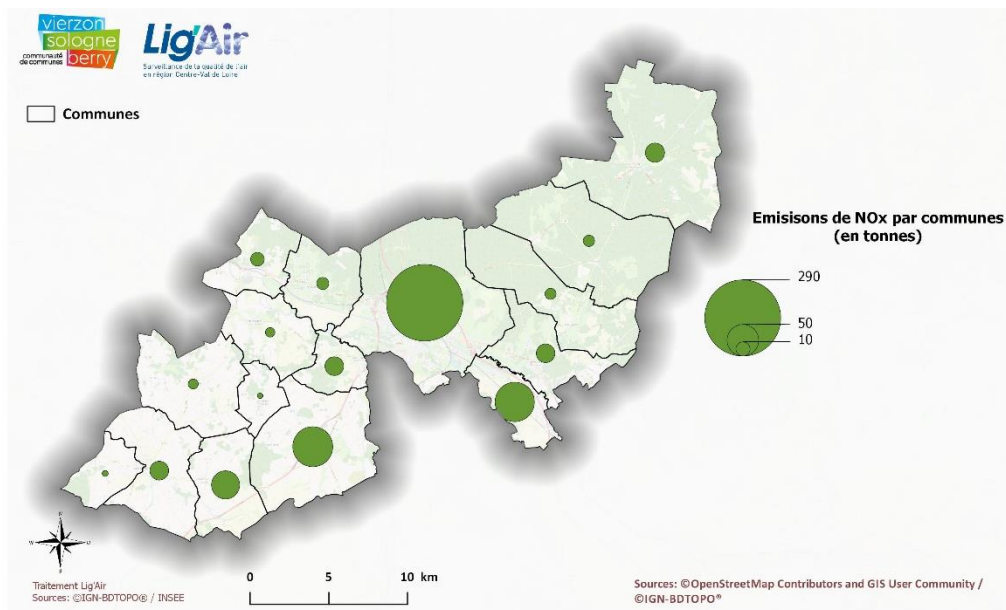
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de PES : les oxydes d'azote (NOx)

► Emissions communales

En 2018, Vierzon, Massay et Foëcy représentent les communes les plus émissives en NOx parmi les communes du territoire avec respectivement des émissions de 294 tonnes (soit 48,4% des émissions de NOx du territoire) et de 81 tonnes (soit 13,3% des émissions de NOx du territoire) et de 78 tonnes (soit 12,8% des émissions de NOx du territoire). Ces trois communes sont les plus peuplées du territoire ce qui engendre une augmentation des déplacements et donc des émissions de NOx issues principalement du secteur transport routier (84%). De plus, ces trois communes sont traversées par des axes routiers présentant un trafic routier important, notamment les autoroutes A71 et A20. Dans une moindre mesure, d'autres communes, traversées par ces autoroutes, présentent des émissions routières plus élevées à l'échelle du territoire comme par exemple Nohant-en-Graçay, Saint-Hilaire-de-court ou encore Graçay.



Emissions totales de NOx par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

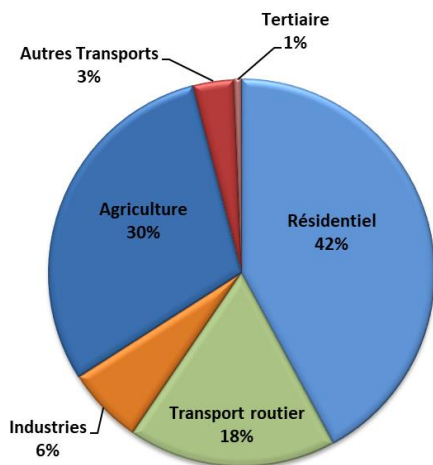


Diagnostic des émissions de PES : les particules fines PM10 et PM2,5

Les particules en suspension, communément appelées « poussières », proviennent en majorité de la combustion à des fins énergétiques de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (imbrûlés à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques...) et d'activités industrielles très diverses (sidérurgie, incinération, photo chauffage, chaufferie) (**annexe A**). La surveillance réglementaire porte sur les particules PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 µm) mais également sur les PM_{2,5} (de diamètre inférieur à 2,5 µm).

► Bilan des émissions de PM10

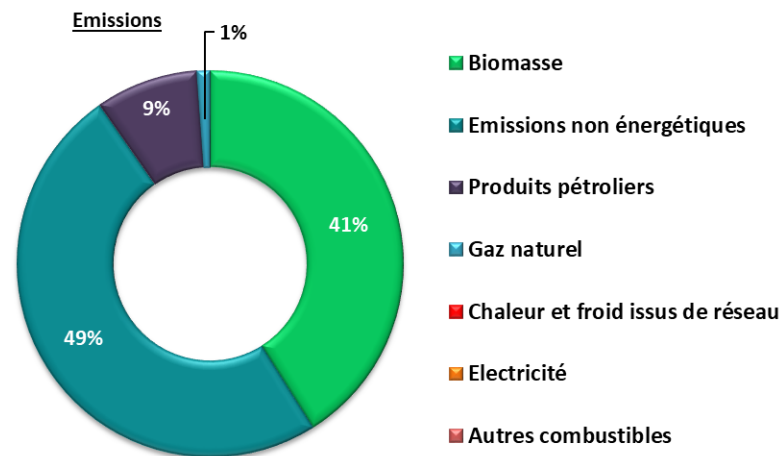
Les émissions de PM₁₀ sur le territoire sont estimées à **158 tonnes** pour l'année 2018. Ces émissions représentent 1% des émissions de la région Centre-Val de Loire. Le secteur résidentiel et le secteur agriculture représentent respectivement 42% et 30% des émissions du territoire, suivis par les secteurs transport routier et industries avec respectivement 18% et 6% des émissions.



Emissions de PM10 par secteur d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

► La biomasse, l'énergie la plus émissive en PM10

41% des émissions sont issues de la combustion de biomasse. Une part importante (49%) des émissions de PM10 est due à des émissions non énergétiques. La combustion des produits pétroliers ne représente que 9% des émissions.



Répartition des émissions de PM10 par énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

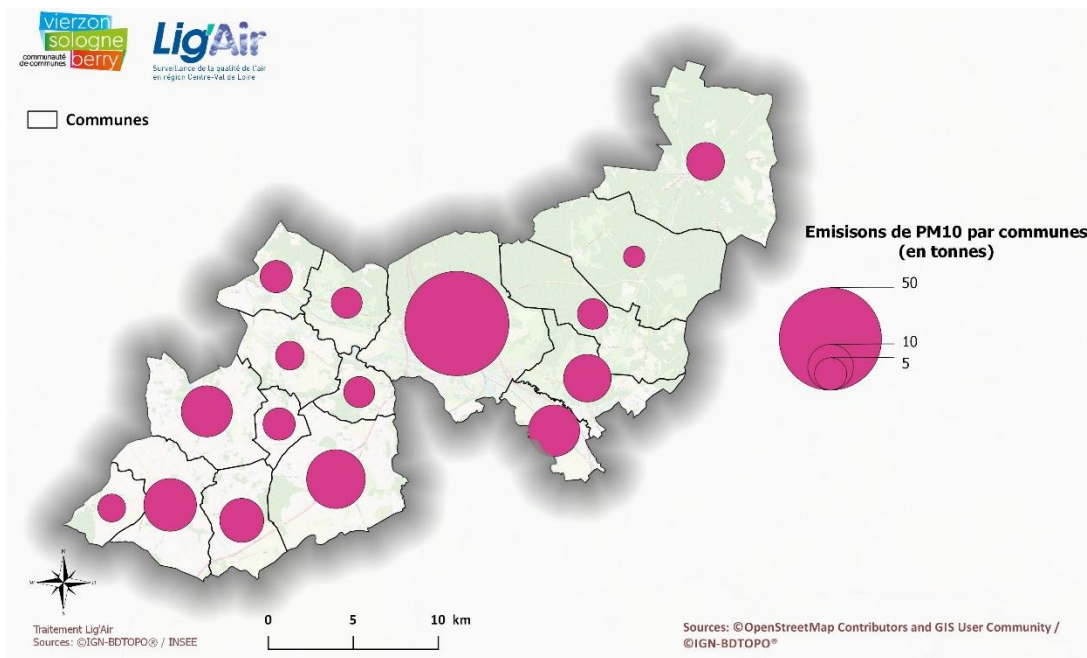


Diagnostic des émissions de PES : les particules fines PM10 et PM2,5

► Emissions communales de PM10

En 2018, Vierzon et Massay représentent les communes les plus émissives en PM10 dans le secteur résidentiel parmi les communes du territoire avec respectivement des émissions de 52 tonnes (soit 31% des émissions de PM10 du territoire) et de 16,6 tonnes (soit 9,9% des émissions de PM10 du territoire) (Figure 73). Ceci s'explique en partie par le fait que ces deux communes sont les communes les plus peuplées et donc les plus urbanisées requérant ainsi un fort besoin en chauffage et en eau chaude sanitaire (secteur résidentiel).

Au contraire, les émissions de PM10 sur la commune de Graçay ou Genouilly proviennent essentiellement des activités agricoles (secteur agricole).



Emissions totales de PM10 par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

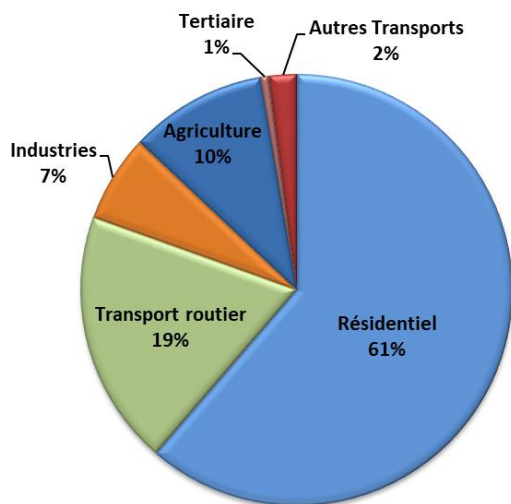
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de PES : les particules fines PM10 et PM2,5

► Bilan des émissions de PM2,5

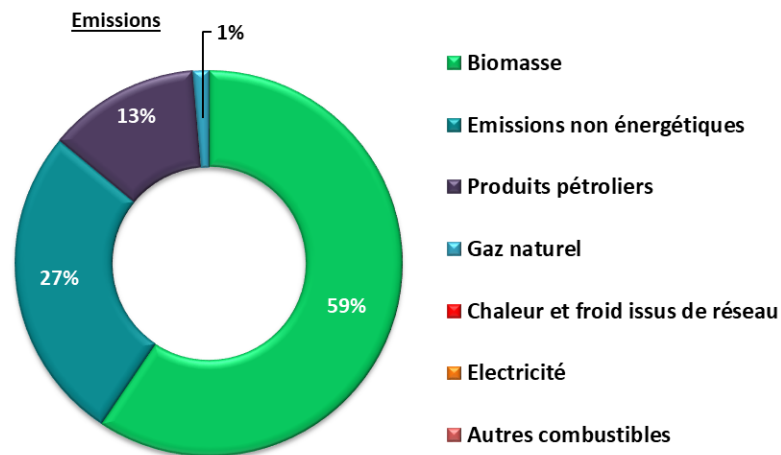
Les émissions de PM2,5 sont estimées à 113 tonnes en 2018 soit 1,3% des émissions de la région Centre-Val de Loire. Comme pour les PM10, les secteurs résidentiel (61%), transport routier (19%) et agricole (10%) engendrent les principales émissions de PM2,5 du territoire. La part du secteur résidentiel est plus importante pour les PM2,5 que pour les PM10



Emissions de PM2,5 par secteur d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

► La biomasse, l'énergie la plus émissive en PM2,5

59% des émissions sont issues de la combustion de biomasse. Une part importante (27%) des émissions de PM2,5 est due à des émissions non énergétiques. La combustion des produits pétroliers représente 13% des émissions totales de PM2,5.



Répartition des émissions de PM2,5 par énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

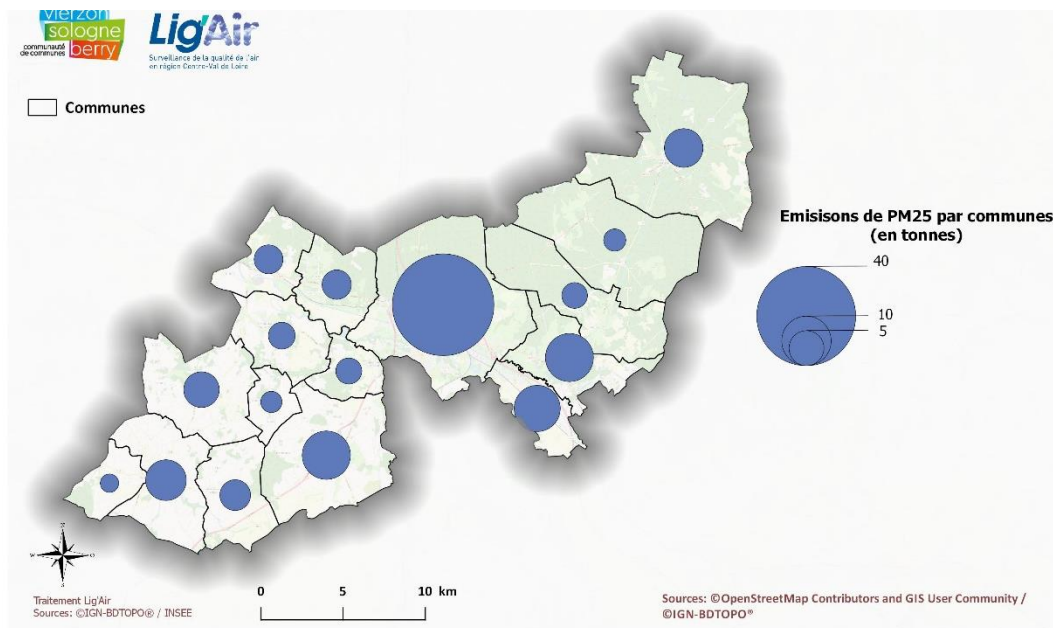
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de PES : les particules fines PM10 et PM2,5

► Emissions communales de PM2,5

En 2018, Vierzon et Massay représentent les communes les plus émissives en PM2,5 parmi les communes du territoire avec respectivement des émissions de 42 tonnes (soit 37% des émissions de PM2,5 du territoire) et de 9,6 tonnes (soit 8,5% des émissions de PM2,5 du territoire). Comme pour les PM10, ceci s'explique en partie par le fait que ces deux communes sont les plus peuplées et donc les plus urbanisées demandant un fort besoin en chauffage et en eau chaude sanitaire (secteur résidentiel). Elle est suivie par des communes plus rurales (Vignoux-sur-Barangeon ou Graçay) dans lesquelles, comme pour les PM10, les activités agricoles sont importantes.



Emissions totales de PM2,5 par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de PES : les composés organiques volatils (COV)

Les COV sont des gaz composés d'au moins un atome de carbone, combiné à un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote. On distingue souvent le méthane (CH₄) qui est le COV le plus présent dans l'atmosphère mais qui n'est pas directement nocif pour la santé ou l'environnement tout en étant, en revanche, un gaz à effet de serre. Le reste des COV est communément nommé COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques). Les COV constituent des précurseurs de l'ozone et de fines particules (les aérosols organiques secondaires).

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des polluants de compositions chimiques variées avec des sources d'émissions multiples. Les sources anthropiques (liées aux activités humaines) sont marquées par la combustion (chaudière, transports, ...) et l'usage de solvants (procédés industriels ou usages domestiques). Les COVNM présents dans l'atmosphère sont également d'origine naturelle et proviennent de l'émission par les feuilles des arbres sous l'effet du rayonnement solaire. L'isoprène et la famille des terpènes, en particulier, sont des composés émis par le couvert végétal.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

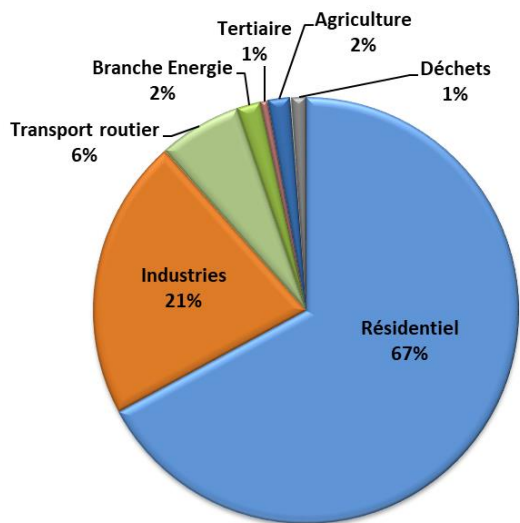
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de PES : les composés organiques volatils (COV)

► Bilan des émissions

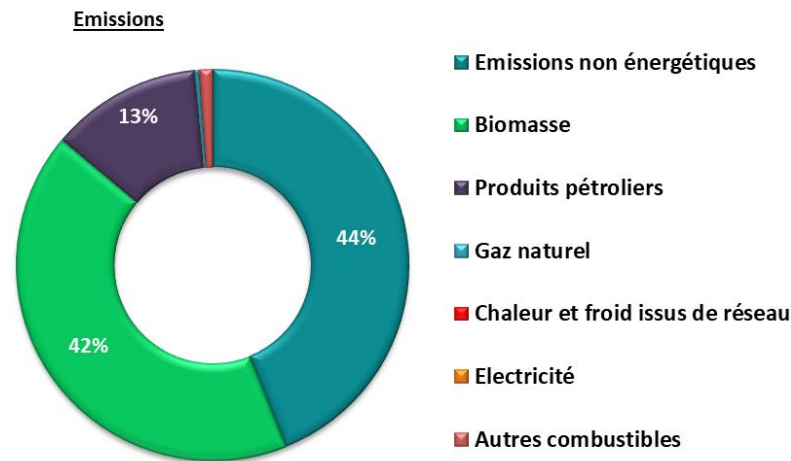
Les émissions de COVNM sur le territoire sont estimées à 361 tonnes pour l'année 2018 soit 1,1% des émissions de la région Centre-Val de Loire. Les secteurs résidentiel et industrie représentent les principaux secteurs émetteurs de COVNM, avec 67% et 21% des émissions du territoire (Figure 77). De nombreux éléments de l'aménagement intérieur contiennent des COV : peintures, colles, encres, solvants, cosmétiques... Ces composés sont susceptibles de s'en évaporer, ce qui représente un réel enjeu pour la qualité de l'air intérieur.



Emissions de COVNM par secteur d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

► La biomasse, l'énergie la plus émissive en COVNM

42% des émissions de COVNM sont issues de la combustion de la biomasse (Figure 78). Une grande part des émissions de COVNM (44%) sont dues à des émissions non énergétiques. La combustion des produits pétroliers représente 13% des émissions totales de COVNM.



Répartition des émissions de COVNM par énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

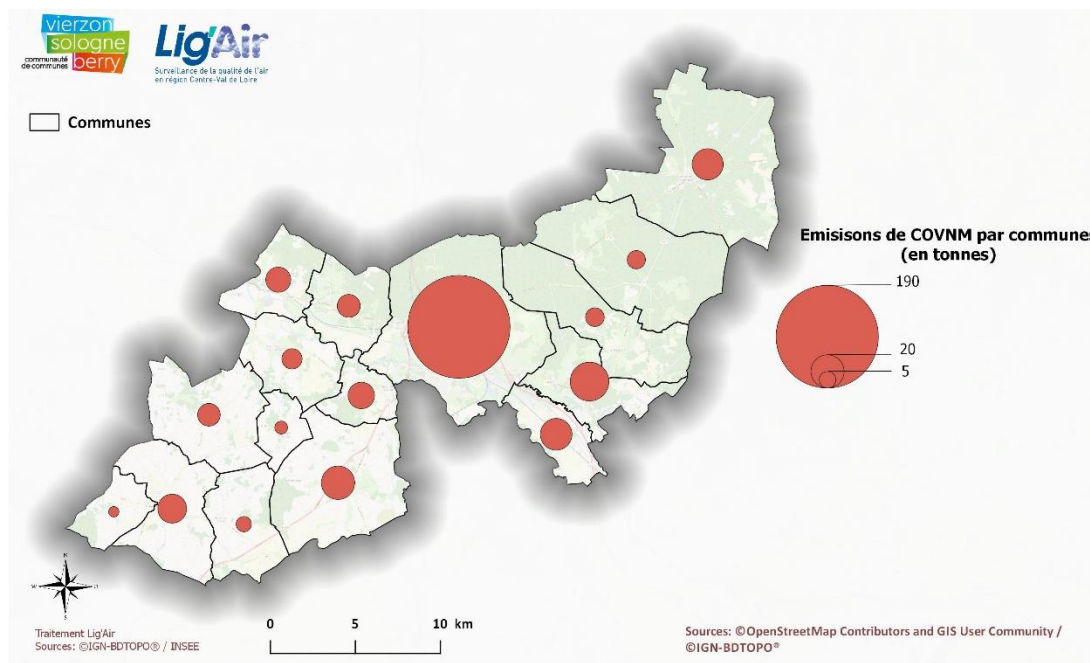
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic des émissions de PES : les composés organiques volatils (COV)

► Emissions communales

En 2018, Vierzon représente la commune la plus émissive en COVNM parmi les communes du territoire avec des émissions de 190 tonnes (soit 52,6% des émissions de COVNM du territoire). Ceci s'explique en partie par le fait que cette commune est la plus peuplée et la plus industrialisée du territoire



Emissions totales de COVNM par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

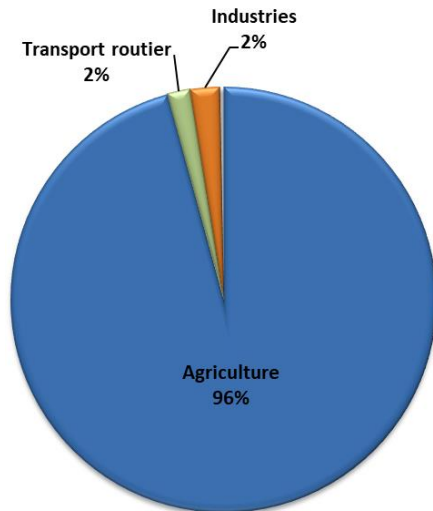


Diagnostic des émissions de PES : L'ammoniac (NH3)

Sous forme gazeuse, l'ammoniac est utilisé par l'industrie pour la fabrication d'engrais, d'explosifs et de polymères. L'ammoniac est principalement émis par le secteur de l'agriculture et provient principalement des rejets organiques de l'élevage

► Bilan des émissions

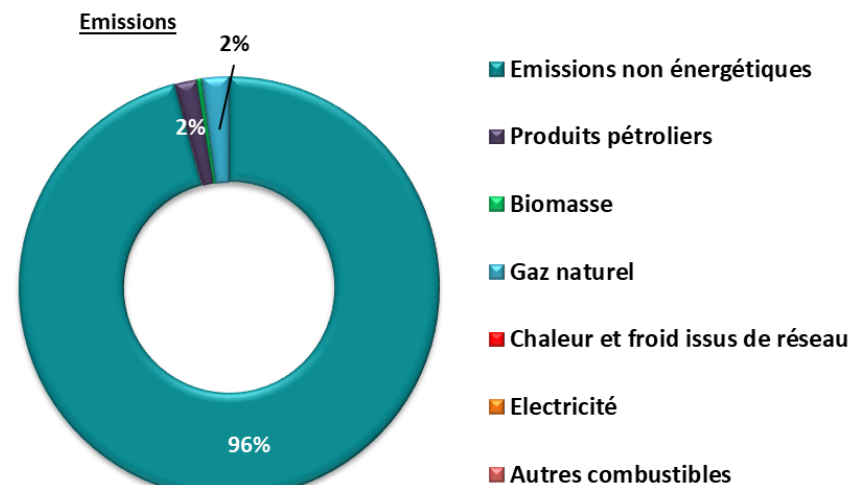
Les émissions de NH3 sont estimées à 261 tonnes pour l'année 2018, représentant environ 0,7% des émissions de la région Centre-Val de Loire. Elles proviennent essentiellement du secteur agricole, responsable de 99% des émissions du territoire.



Emissions de NH3 par secteur d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

► La combustion du gaz naturel et des produits pétroliers, les énergies plus émissives en NH3

Les émissions de NH3 sont essentiellement dues à des émissions non énergétiques avec 96%.



Répartition des émissions de NH3 par énergie

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

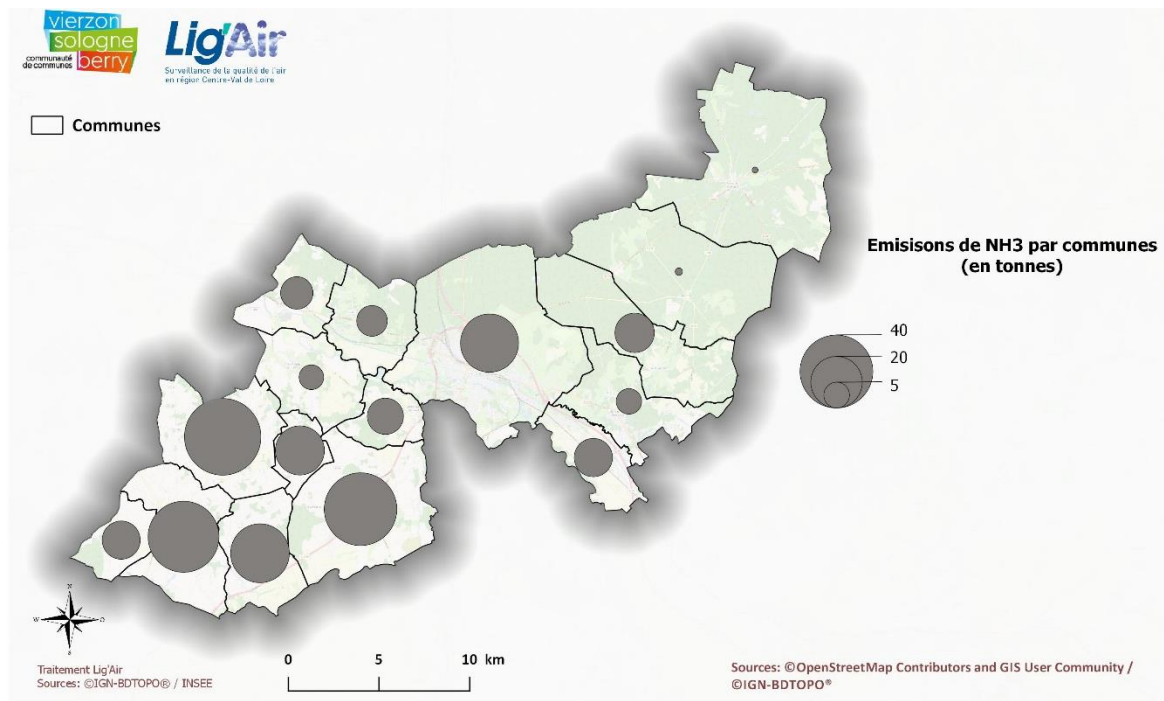
2.1.4. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic des émissions de PES : L'ammoniac (NH₃)

► Emissions communales

En 2018, Genouilly, Massay et Graçay représentent les communes les plus émissives en NH₃ parmi les communes du territoire avec respectivement des émissions de 44 tonnes (soit 16,9% des émissions de NH₃ du territoire), de 40 tonnes (soit 15,3% des émissions de NH₃ du territoire) et de 38 tonnes (soit 14,6% des émissions de NH₃ du territoire). Ceci s'explique en partie par le fait que ces communes présentent les activités agricoles les plus importantes du territoire.



Emissions totales de NH₃ par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en 2018

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques

Pour mener ses missions d'évaluation de la qualité de l'air, d'alertes lors d'épisodes de pollution et de sensibilisation, Lig'Air (association de surveillance de la qualité de l'air dans la région Centre-Val de Loire) a disposé durant une dizaine d'années (de 2007 à 2016) d'une station de mesures de surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry. Cette station de mesures (de typologie « urbaine de fond ») avait pour objectif de suivre l'exposition moyenne de la population aux phénomènes de pollution atmosphérique dits « de fond » dans le centre urbain. La station était située au centre-ville de Vierzon à l'école maternelle Tunnel Château, le long de la rue de la Montagne. Les polluants mesurés par la station étaient le dioxyde d'azote (NO₂), le monoxyde d'azote (NO), l'ozone (O₃) et les particules en suspension (PM₁₀).

Le bilan des mesures des sites de surveillance s'étend de 2007 à 2016. Toutefois, il est important de noter que les concentrations en polluants atmosphériques enregistrées au cours de l'année 2020 ont été considérablement impactées par les mesures de restriction (période de confinement notamment) qui ont été prises par les autorités pour lutter contre la pandémie de la COVID-19. Ainsi, l'année 2020 n'est pas considérée comme représentative de la qualité de l'air sur le territoire. Pour les évaluations par modélisation haute résolution, les concentrations en moyennes de NO₂, de PM₁₀ et de PM_{2,5} obtenues en 2019 ont donc été privilégiées.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques

► Réglementation

Les normes en vigueur en France pour les différents polluants, en application du décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010, sont répertoriées dans le tableau en page suivante. Les différents seuils réglementaires sur la qualité de l'air imposés par les directives et mis en œuvre sur le territoire national sont détaillés ci-dessous.

Objectif de qualité : Niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

Valeur cible : Niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble.

Valeur limite : Niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

Seuil d'information et de recommandations : Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.

Seuil d'alerte : Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

Obligation en matière de concentration relative à l'exposition : Niveau fixé sur la base de l'indicateur d'exposition moyenne et devant être atteint dans un délai donné, afin de réduire les effets nocifs sur la santé humaine.

Indicateur d'exposition moyenne (IEM) : Concentration moyenne à laquelle est exposée la population et qui est calculée pour une année donnée à partir des mesures effectuées sur trois années civiles consécutives dans des lieux caractéristiques de la pollution de fond urbaine répartis sur l'ensemble du territoire.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques

Polluants	Type de norme	Type de moyenne	Valeur à ne pas dépasser	Date d'application
NO ₂	Valeur limite	Annuelle	40 µg/m ³	1 ^{er} janvier 2010
		Horaire	200 µg/m ³ avec 18h/an de dépassement autorisé	
	Seuil d'information	Horaire	200 µg/m ³	
	Seuil d'alerte	Horaire	400 µg/m ³	
PM ₁₀	Valeur limite	Annuelle	40 µg/m ³	1 ^{er} janvier 2005
		Journalière P _{90,4}	50 µg/m ³ avec 35 j/an de dépassement autorisé	
	Objectif de qualité	Annuel	30 µg/m ³	
	Seuil d'information	Journalière	50 µg/m ³	
Seuil d'alerte	Journalière	80 µg/m ³		
O ₃	Valeur cible	Sur 8 heures et sur 3 ans	120 µg/m ³ avec 25 j/an de dépassement autorisé	1 ^{er} janvier 2010
	Seuil d'information	Horaire	180 µg/m ³	
	Seuil d'alerte	Horaire	240 µg/m ³	
PM _{2,5}	Obligation concentration relative à l'exposition (IEM)	Annuelle	20 µg/m ³	2015
	Valeur cible		20 µg/m ³	1 ^{er} janvier 2010
	Valeur limite		25 µg/m ³	1 ^{er} janvier 2015

Polluants	Type de norme	Type de moyenne	Valeur à ne pas dépasser	Date d'application
SO ₂	Valeur limite	Horaire	350 µg/m ³ avec 24 h/an de dépassement autorisé	1 ^{er} janvier 2005
		Journalière	125 µg/m ³ avec 3 j/an de dépassement autorisé	
	Objectif de qualité	Annuel	50 µg/m ³	
	Seuil d'information	Horaire	300 µg/m ³	
Seuil d'alerte	Horaire	500 µg/m ³ sur 3 h		
CO	Valeur limite	Sur 8 heures	10 000 µg/m ³	15 février 2002
Pb	Valeur limite	Annuelle	0,5 µg/m ³	1 ^{er} janvier 2002
	Objectif de qualité	Annuel	0,25 µg/m ³	
COV (benzène)	Valeur limite	Annuelle	5 µg/m ³	1 ^{er} janvier 2010
	Objectif de qualité	Annuel	2 µg/m ³	
HAP (B(a)P) Arsenic Cadmium Nickel	Valeur cible	Annuelle	1 ng/m ³	31 décembre 2012

Seuils réglementaires de la qualité de l'air (Source : Lig'Air)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



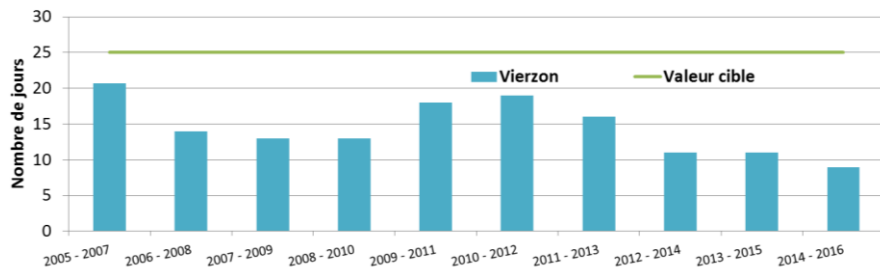
Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : l'ozone (O3)

L'ozone (O3) n'est pas directement rejeté par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV (Ultra-Violet) du soleil, à partir de polluants dits « précurseurs de l'ozone », dont les principaux sont les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV).

► Bilan des mesures automatiques

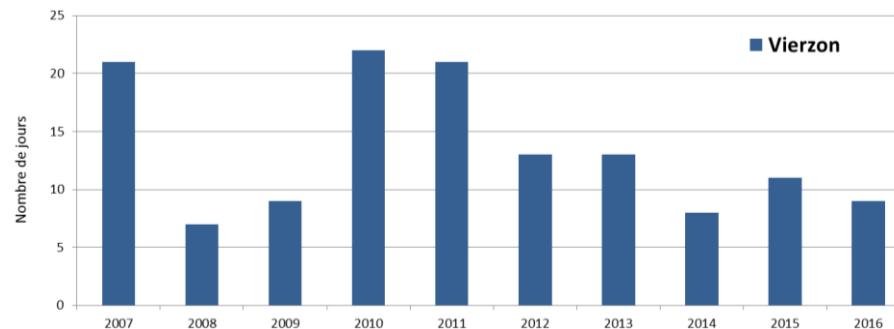
Contrairement aux autres polluants surveillés par Lig'Air, l'ozone est un polluant secondaire dont la production dépend de réactions photochimiques complexes impliquant les NOX (oxydes d'azote) et les COV (composés organiques volatils) sous l'influence du rayonnement solaire.

La valeur cible pour la santé humaine correspond au seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne sur 3 ans. La figure ci-dessous montre clairement que cette valeur n'a jamais été dépassée depuis 2007 sur la commune de Vierzon.



Situation vis-à-vis de la valeur cible en ozone sur la commune de Vierzon de 2007 à 2016

Pour l'ozone, il existe aussi un objectif de qualité qui correspond à un dépassement du seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures. Contrairement à la valeur cible, les dépassements de l'objectif de qualité sont calculés année par année et non moyennés sur les 3 dernières années. Contrairement à la valeur cible, l'objectif de qualité a, quant à lui, été dépassé tous les ans sur les 10 années de surveillance. Le nombre de dépassements varie entre 7 et 22 jours par an.



Nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité en ozone sur la commune de Vierzon de 2007 à 2016

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : l'ozone (O₃)

Le Tableau ci-dessous montre que le seuil d'information et de recommandations en ozone n'a jamais été dépassé entre 2007 et 2016.

Seuils d'information et d'alerte											
Ozone O ₃	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Maximum horaire (µg/m ³)	162	165	162	158	150	162	153	142	155	165	
Nb de jours de dépassement du seuil d'information (180 µg/m ³ /h)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nb de jours de dépassement du seuil d'alerte (niveau 1 : 240 µg/m ³ /3h)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Bilan du nombre de jours de dépassement des seuils d'information et d'alerte en ozone sur la commune de Vierzon de 2007 à 2016

Le seuil d'alerte n'a jamais été dépassé sur la commune de Vierzon, de même que sur la région Centre-Val de Loire.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



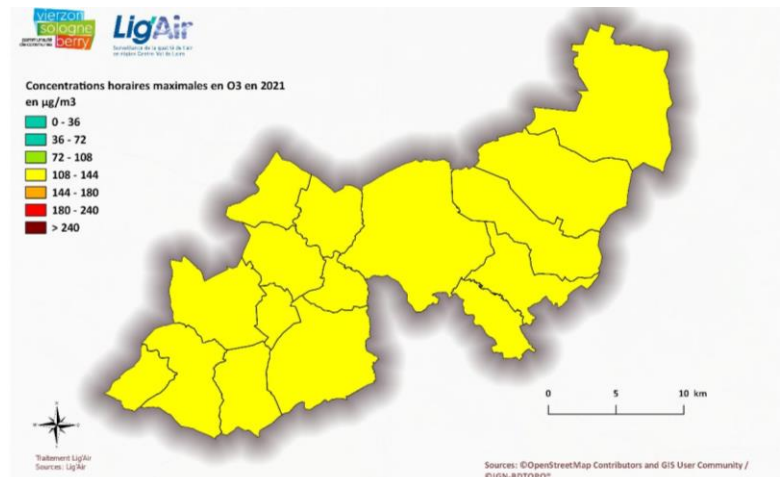
Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : l'ozone (O3)

► Bilan au niveau du territoire de la CC

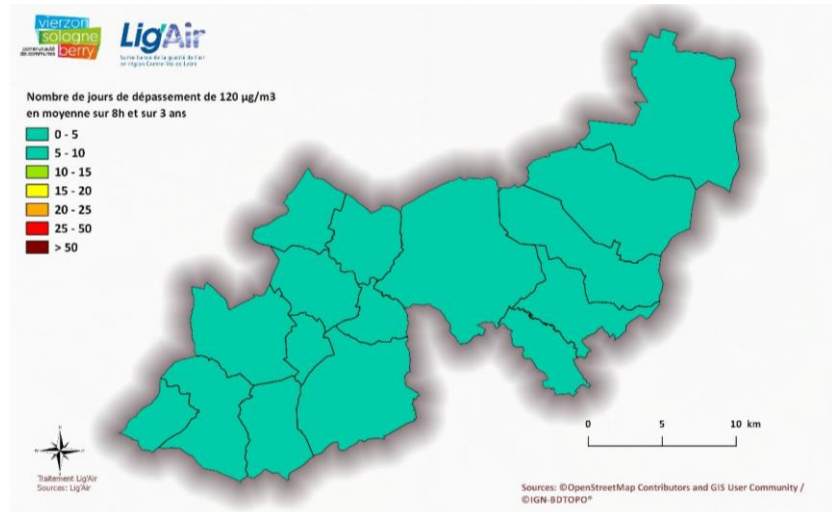
En complément de ces données de mesures fournies par les stations, Lig'Air a développé une chaîne d'évaluation par modélisation spécifique (sur la base d'une modélisation déterministe (**annexe B**)) qui permet d'estimer des concentrations de polluants en toute commune de la région Centre-Val de Loire, même sans équipements in situ. Ces données sont visualisables à travers la plate-forme de visualisation des données de qualité de l'air Interqual'Air.

Ainsi, les concentrations maximales horaires « modélisées » sur l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'année 2021 sont inférieures au seuil d'information et de recommandations de 180 µg/m3.

Le nombre de jours de dépassement de 120 µg/m3 sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne sur 3 ans est resté inférieur au seuil réglementaire sur l'ensemble des communes du territoire.



Concentrations horaires maximales en O3 en 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry



Nombre de jours de dépassement de 120 µg/m3 en moyenne sur 8h et sur 3 ans en 2021

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

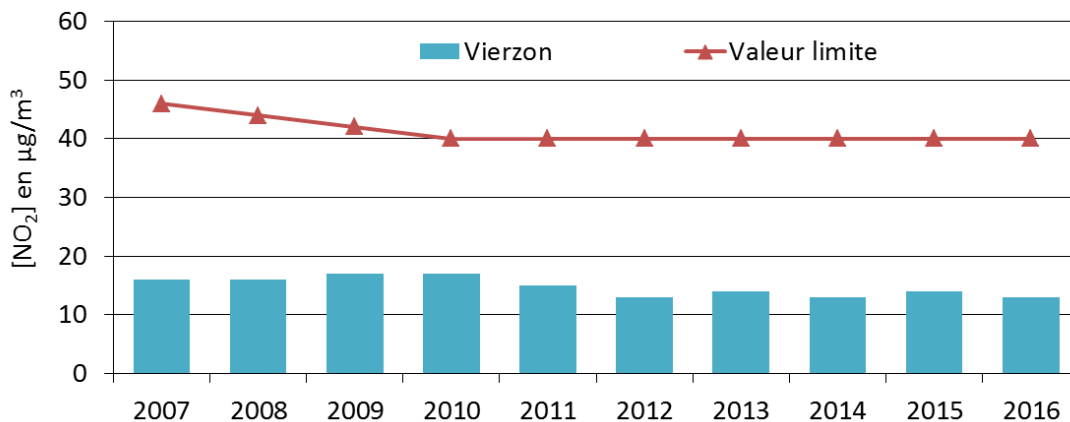
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : le dioxyde d'azote (NO₂)

► Bilan des mesures automatiques

Les mesures obtenues montrent que les concentrations moyennes annuelles en NO₂ respectent largement la valeur limite en NO₂.



Evolution de la valeur limite et des concentrations moyennes annuelles en NO₂ sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry de 2007 à 2016

Ainsi, les seuils réglementaires en NO₂ sont largement respectés.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

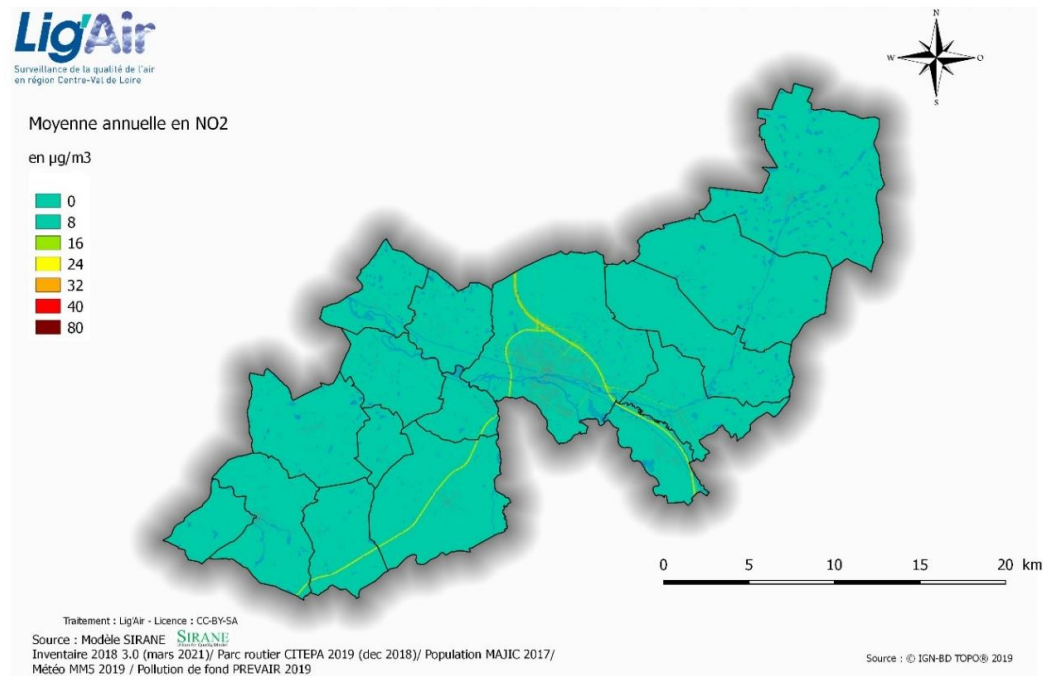
2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE RÉDUCTION



Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : le dioxyde d'azote (NO2)

► Bilan au niveau du territoire de la CC

Les concentrations moyennes annuelles en NO₂ sont calculées, à partir de l'outil Prévion'Air développé par Lig'Air (**annexe C**), sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'année 2019. La cartographie des concentrations annuelles en dioxyde d'azote, obtenue par modélisation de la qualité de l'air pour l'année 2019, montre que les concentrations annuelles les plus élevées se situent principalement le long des autoroutes A71 et A20. Aucune zone de dépassement de la valeur limite (40 µg/m³) n'est constatée sur le territoire et par conséquent aucune population n'est exposée à un dépassement de cette valeur limite. Celle-ci est également bien respectée en situation urbaine de fond.



Concentrations moyennes annuelles en NO₂ en 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

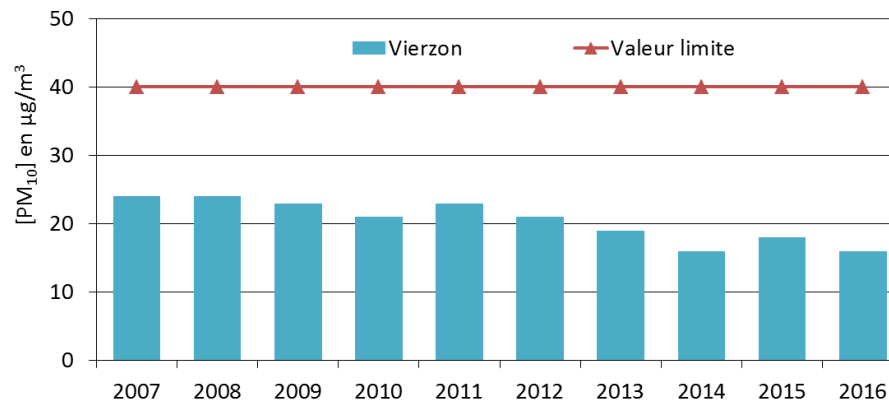
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : les particules fines (PM10 et PM2,5)

► Bilan des mesures automatiques

Les concentrations moyennes annuelles en PM₁₀ restent inférieures à la valeur limite annuelle de 40 µg/m³.



Evolution des concentrations moyennes annuelles en PM10 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry de 2007 à 2016

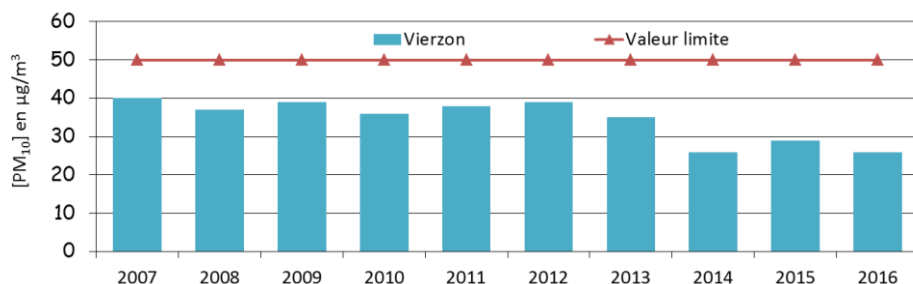
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : les particules fines (PM10 et PM2,5)

La seconde valeur limite, correspondant au percentile P90,4 (ne pas dépasser 35 jours par an de concentrations en PM10 supérieures à 50 µg/m3), est respectée.

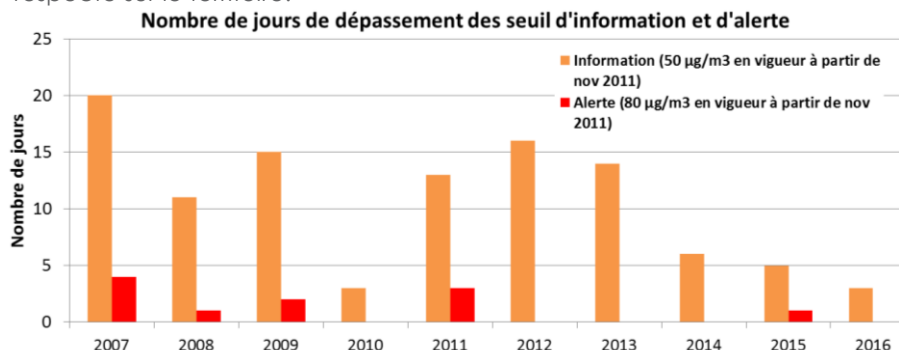


Evolution des percentiles 90,4 en PM10 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry de 2007 à 2016

Comme le montre la figure ci-dessous, cette seconde valeur limite n'est pas dépassée en site urbain.

Les concentrations, moyennes annuelles et centiles 90,4.

L'objectif de qualité, fixé à 30 µg/m3 en moyenne annuelle, est lui aussi respecté sur le territoire.



Nombre de jours de dépassement des seuils d'information et d'alerte en PM10 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry de 2007 à 2016

Malgré le respect des valeurs réglementaires, les particules en suspension restent un polluant préoccupant en région Centre-Val de Loire, en terme d'épisodes de pollution. En effet, à minima, le seuil d'information et de recommandations, fixé à 50 µg/m3 sur une journée, est dépassé plusieurs jours par an sans pour autant atteindre la limite de 35 jours. Le seuil d'alerte, fixé à 80 µg/m3 sur une journée, a, lui aussi, été dépassé à plusieurs reprises. Ces dépassements ont engendré le déclenchement de procédures d'information et d'alerte auprès de la préfecture du Cher. Toutefois, ils présentaient un caractère régional voire national.

Les épisodes de pollution aux particules sont principalement observés en hiver et au printemps lors de périodes anticycloniques (caractérisées par une atmosphère stable, des températures froides et des phénomènes d'inversion de température). Ils sont la résultante d'émissions locales importantes (chauffage, agriculture) qui stagnent et de masses d'air provenant de régions voisines déjà « chargées » en particules.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION

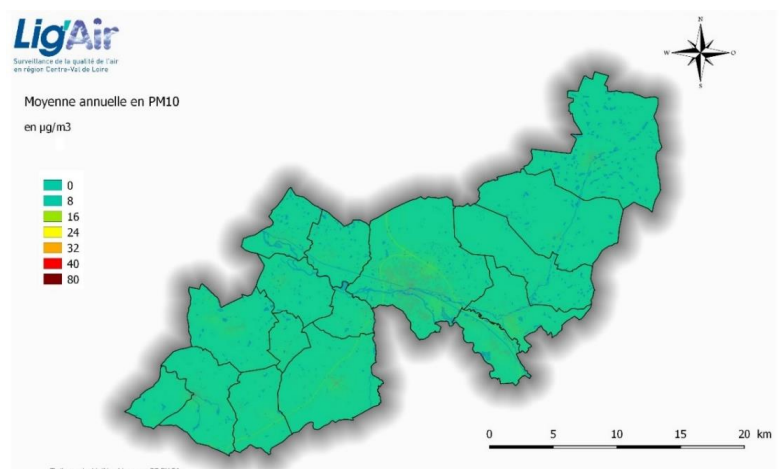
Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : les particules fines (PM10 et PM2,5)

► Bilan au niveau du territoire de la CC

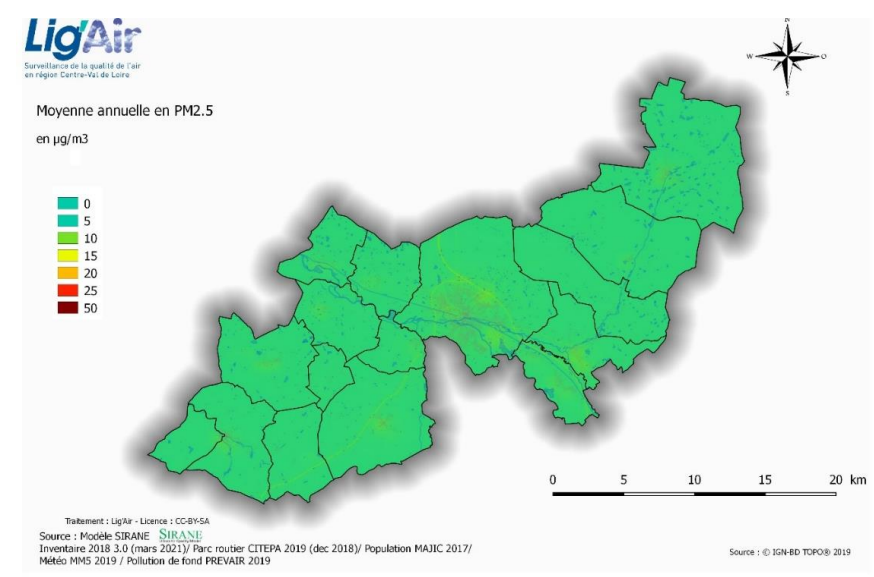
Les concentrations moyennes annuelles en particules en suspension PM10 et en PM2,5 sont calculées, à partir de l'outil Prévion'Air développé par Lig'Air (annexe C), sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'année 2019.

La cartographie des concentrations en PM10 pour l'année 2019 confirme l'absence de dépassement des valeurs limites sur le périmètre du territoire. Elle montre en outre que les niveaux les plus élevés, tout en restant inférieurs à la valeur limite, sont localisés aux abords des axes routiers et dans une moindre mesure au niveau des centre-urbains

Comme pour les PM10, la cartographie des concentrations annuelles en PM2,5 pour l'année 2019 confirme l'absence de dépassement des valeurs limites sur le périmètre du territoire. D'une manière générale, les concentrations sur le territoire sont relativement homogènes



Concentrations moyennes annuelles en PM10 en 2019 sur le territoire de de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (Source : Lig'Air – Prévion'Air)



Concentrations moyennes annuelles en PM2,5 en 2019 sur le territoire de de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (Source : Lig'Air – Prévion'Air)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Diagnostic sur les concentrations des polluants atmosphériques : Bilan et conclusion

L'évaluation de la qualité sur la Communauté de Communes est basée sur la compilation des données récoltées par Lig'Air depuis 2007 mais aussi sur les résultats de modélisation déterministe et de haute résolution. Le tableau ci-dessous présente le bilan de l'état de la qualité de l'air sur la Communauté de Communes entre 2007 et 2016 au regard des valeurs réglementaires.

	VALEURS LIMITES		OBJECTIFS DE QUALITE		VALEURS CIBLES		SEUILS D'INFORMATION ET D'ALERTE	
	Sites trafic	Sites de fond	Sites trafic	Sites de fond	Sites trafic	Sites de fond	Sites trafic	Sites de fond
OZONE	NC	NC	NC	☹️	NC	😊	NC	😊
DIOXYDE D'AZOTE	NC	😊	NC	😊	NC	NC	NC	😊
PM₁₀	NC	😊	NC	😊	NC	NC	NC	☹️
BENZENE	NC	😊	NC	😊	NC	NC	NC	NC

😊 : Pas de dépassement ☹️ : Risque de dépassement
 ☹️ : Dépassement déjà constaté
 NC : Non Concerné

Bilan global de la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (de 2007 à 2016)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Potentiel de réduction des polluants à effets sanitaires (PES) à horizon 2050

Le potentiel de réduction des consommations estimées avec le scénario « Négawatt volontariste » de l'ordre de 676 GWh permet de répercuter des potentiels de réduction des émissions de PES exprimés en tonne ou en kg selon les PES et présentés dans les tableaux ci-après. Les évolutions sont illustrées dans le graphique en page suivante. La présentation de l'ensemble des PES est détaillée en **annexe A**.

	2012	2050	Potentiel de réduction 2012-2050	
			Tonne/kg	%
SO ₂ (en tonne)	13	6	10	-57
NO _x (en tonne)	826	379	447	-54
COVNM (en tonne)	454	291	163	-36
PM ₁₀ (en tonne)	198	127	71	-36
PM _{2,5} (en tonne)	145	76	69	-48
NH ₃ (en tonne)	271	264	7	-3

Potentiel de réduction des émissions des différents polluants tous secteurs confondus

Secteurs	SO ₂ (en tonnes)	NO _x (en tonnes)	COVNM (en tonnes)	PM ₁₀ (en tonnes)	PM _{2,5} (en tonnes)	NH ₃ (en tonnes)
Agriculture	-36%	-35%	-36%	-3%	-10%	-0,0015%
Branche énergie	Pas d'évolution	Pas d'évolution	-81%	Pas d'évolution	Pas d'évolution	Pas d'évolution
Déchets	Pas d'évolution	Pas d'évolution	Pas d'évolution	Pas d'évolution	Pas d'évolution	Pas d'évolution
Industrie hors branche énergie	-36%	-36%	-2 %	-8%	-10%	-36%
Résidentiel	-64%	-63%	-44%	-62%	-62%	-0,18%
Tertiaire	-50%	-50%	-28%	-41%	-43%	-49%
Transport total	-56%	-56%	-53%	-29%	-38%	-56%
Total	-57%	-54%	-36%	-36%	-48%	-3%

Potentiel de réduction des émissions des différents polluants par secteur

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

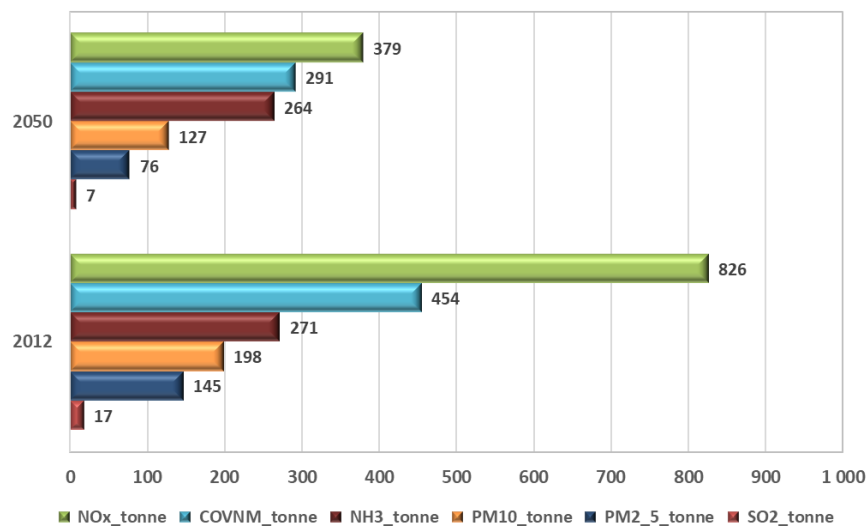
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.4. ESTIMATION DES EMISSIONS DE GES ET DE PES ET POTENTIEL DE REDUCTION



Potentiel de réduction des polluants à effets sanitaires (PES) à horizon 2050

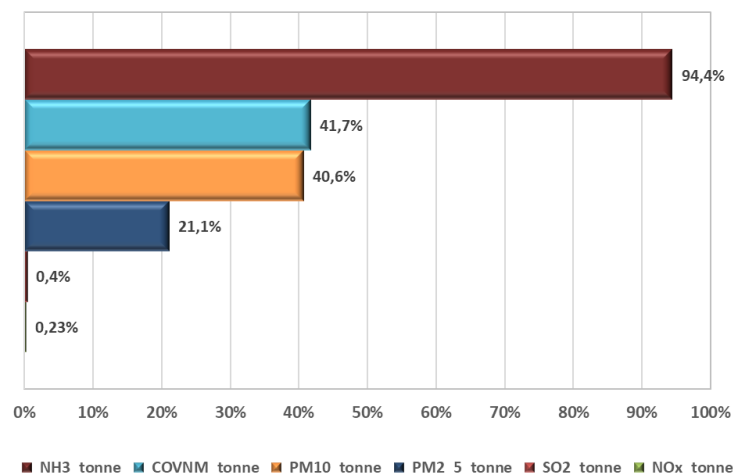
Evolution des émissions de PES 2012-2050



Evolution et potentiel de réduction des émissions de PES

La part de l'origine non énergétique des émissions d'un polluant est directement corrélée à la part de la baisse qu'il peut enregistrer sur la période 2012-2050. Par exemple l'ammoniac (NH₃) qui présente une part non énergétique de 94,4% a subi très peu d'évolution, ce qui explique sa faible baisse de 3%. Les composés organiques volatils (COVNM) enregistrent une baisse de -36% pour une part non énergétique de 41,7%, les particules inférieures à 2,5 micromètres (PM_{2,5}) baissent de 48% avec une part non énergétique de 21,1%, les oxydes d'azote (NOx) baissent de 54% avec une part non énergétique de 0,23% ; les particules inférieures à 10 micromètres (PM₁₀) baissent de 36% avec une part non énergétique de 40,6% et enfin le dioxyde de soufre (SO₂) baisse de 57% avec une part non énergétique de 0,4%. Le graphique ci-dessous illustre la part non énergétique des émissions des différents polluants.

Part non énergétique des émissions de PES



ANNEXE

Annexes

A. Présentation des polluants à effets sanitaires

► Le dioxyde de soufre (SO₂)

Le dioxyde de soufre (SO₂) est un polluant essentiellement industriel. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielles, l'automobile et les unités de chauffage individuel et collectif.

Les effets sur la santé :

Le dioxyde de soufre est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures (toux, dysphées, etc.). Il agit en synergie avec d'autres substances, les particules fines notamment. Comme tous les polluants, ses effets sont amplifiés par le tabagisme. Le mélange acido-particulaire peut, en fonction des concentrations, provoquer des crises chez les asthmatiques, accentuer les gênes respiratoires chez les sujets sensibles et surtout altérer la fonction respiratoire chez l'enfant (baisse de capacité respiratoire, toux).

Les effets sur l'environnement :

Le dioxyde de soufre se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène des pluies acides. Il contribue également à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.

► Les oxydes d'azote (NOx)

Le terme « oxydes d'azote » désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ces composés sont formés par oxydation de l'azote atmosphérique (N₂) lors des combustions (essentiellement à haute température) de carburants et de combustibles fossiles.

Les effets sur la santé :

A forte concentration, le dioxyde d'azote est un gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Les effets chroniques spécifiques de ce polluant sont difficiles à mettre en évidence du fait de la présence dans l'air d'autres polluants avec lesquels il est corrélé. Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires. Cependant, on estime aujourd'hui qu'il n'y a pas de risque cancérigène lié à l'exposition au dioxyde d'azote.

Les effets sur l'environnement :

Le dioxyde d'azote participe aux phénomènes de pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont il est un des précurseurs, à la dégradation de la couche d'ozone et à l'effet de serre. Enfin, même si les dépôts d'azote possèdent un certain pouvoir nutritif, à long terme, ces apports peuvent créer un déséquilibre nutritif dans le sol qui se répercute par la suite sur les végétaux.

ANNEXE

Annexes

A. Présentation des polluants à effets sanitaires

► Les particules fines : PM10 et PM2,5

Les particules en suspension, communément appelées « poussières », proviennent en majorité de la combustion à des fins énergétiques de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (imbrûlés à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques...) et d'activités industrielles très diverses (sidérurgie, incinération, photo chauffage, chaufferie). La surveillance réglementaire porte sur les particules PM10 (de diamètre inférieur à 10 µm) mais également sur les PM2,5 (de diamètre inférieur à 2,5 µm).

Les effets sur la santé :

Selon leur granulométrie (taille), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 µm) peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

Les effets sur l'environnement :

Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles. Le coût économique induit par leur remise en état (nettoyage, ravalement) est considérable. Au niveau européen, le chiffrage des dégâts provoqués sur le bâti serait de l'ordre de neuf milliards d'Euros par an.

► Les composés organiques volatils (COVNM)

Les COV sont des gaz composés d'au moins un atome de carbone, combiné à un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote. On distingue souvent le méthane (CH₄) qui est le COV le plus présent dans l'atmosphère mais qui n'est pas directement nuisible pour la santé ou l'environnement tout en étant, en revanche, un gaz à effet de serre. Le reste des COV, est communément nommé COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques). Les COV sont des précurseurs de l'ozone et de fine particules (les aérosols organiques secondaires).

Les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) sont des polluants de compositions chimiques variées avec des sources d'émissions multiples. Les sources anthropiques (liées aux activités humaines) sont marquées par la combustion (chaudière, transports, ...) et l'usage de solvants (procédés industriels ou usages domestiques). Les COVNM présents dans l'atmosphère sont également d'origine naturelle et provient de l'émission par les feuilles des arbres sous l'effet du rayonnement solaire. L'isoprène et la famille des terpènes, en particulier, sont des composés émis par le couvert végétal.

Les effets sur la santé : Leurs effets sont très divers selon la nature des composés : ils vont de la simple gêne olfactive à une irritation des voies respiratoires, une diminution de la capacité respiratoire, ou des risques d'effets mutagènes et cancérigènes (benzène). Les solvants organiques peuvent être responsables de céphalées, de nausées... Le formaldéhyde, l'acétaldéhyde, et l'acroléine sont particulièrement réactifs et responsables d'irritations des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, de modifications pouvant aggraver l'état d'un asthmatique, voire sensibiliser les voies respiratoires (participation au développement de phénomènes allergiques).

Les effets sur l'environnement : Les COV interviennent, avec les oxydes d'azote et le monoxyde de carbone, dans le processus de formation de l'ozone dans la basse atmosphère. Les composés les plus stables chimiquement participent à l'effet de serre et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique (carbures halogénés notamment).

ANNEXE

Annexes

A. Présentation des polluants à effets sanitaires

► L'ammoniac (NH₃)

Sous forme gazeuse, l'ammoniac est utilisé par l'industrie pour la fabrication d'engrais, d'explosifs et de polymères. L'ammoniac est principalement émis par le secteur de l'agriculture et provient principalement des rejets organiques de l'élevage. On estime qu'une vache laitière émet environ 24,6 kilos d'ammoniac par an. La formation d'ammoniac se réalise aussi lors de la transformation des engrais azotés présents dans les sols par les bactéries. Enfin, l'ammoniac est présent dans la fumée de cigarette.

Les effets sur la santé :

L'ammoniac est un gaz incolore et odorant, très irritant pour le système respiratoire, la peau, et les yeux. Son contact direct peut provoquer des brûlures graves. A forte concentration, ce gaz peut entraîner des œdèmes pulmonaires. L'ammoniac est un gaz mortel à très forte dose. Une tolérance aux effets irritants de l'ammoniac peut aussi être développée.

Les effets sur l'environnement :

La présence dans l'eau de l'ammoniac affecte la vie aquatique. Pour les eaux douces courantes, sa toxicité aiguë provoque chez les poissons notamment des lésions branchiales et une asphyxie des espèces sensibles. Pour les eaux douces stagnantes, le risque d'intoxication aiguë est plus marqué en été car la hausse des températures entraîne l'augmentation de la photosynthèse. Ce phénomène, s'accompagne d'une augmentation du pH qui privilégie la forme NH₃ (toxique) aux ions ammonium (NH₄⁺). En outre, ce milieu peut-être également sujet à eutrophisation. En milieu marin, le brassage de l'eau et l'importance de la dilution évitent les risques de toxicité aiguë. En revanche, dans les eaux côtières, l'excès de nutriment favorise la prolifération d'algues « opportunistes » entraînant des troubles tels que les marées vertes et les eaux colorées.

Pour les plantes, l'excès d'ammoniac entraîne une détérioration des conditions de nutrition minérale et une modification des populations végétales avec l'installation d'espèces opportunistes nitrophiles au détriment d'espèces rares préalablement présentes dans les écosystèmes sensibles (tourbières, marais...). De plus, l'absorption importante d'azote ammoniacal par les arbres augmente leur sensibilité aux facteurs de stress comme le gel, la sécheresse, l'ozone, les insectes ravageurs et les champignons pathogènes.

L'ammoniac participe aussi à hauteur de 25% au phénomène d'acidification des sols.

► L'ozone (O₃)

L'ozone (O₃) n'est pas directement rejeté par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV (Ultra-Violet) du soleil, à partir de polluants dits « précurseurs de l'ozone », dont les principaux sont les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV).

Dans la stratosphère (10 à 60 km d'altitude), l'ozone est un filtre naturel qui protège la vie terrestre de l'action néfaste des UV du soleil : on parle de la couche d'ozone. Le « trou d'ozone » est une destruction partielle de ce filtre, liée à l'effet de certains polluants, notamment les fréons ou CFC (chlorofluorocarbones), dont la production et la vente sont désormais interdites.

ANNEXE

Annexes

A. Présentation des polluants à effets sanitaires

Dans la troposphère (0 à 10 km d'altitude), où chacun d'entre nous respire quotidiennement, les taux d'ozone devraient être faibles. Cependant, certains polluants dits précurseurs, oxydes d'azote et composés organiques volatils, se transforment sous l'action du rayonnement solaire, et donnent naissance à l'ozone ou à d'autres composés irritants. Les précurseurs proviennent principalement du trafic routier, de certains procédés et stockages industriels, ainsi que de l'usage de solvants (peintures, etc.).

L'ozone : bon ou mauvais ?

Il faut bien faire la différence entre deux types d'ozone : à très haute altitude, dans la stratosphère, l'ozone est un gaz naturellement il forme la « couche d'ozone » qui filtre et nous protège des rayons solaires ultraviolets. A basse altitude, dans la troposphère, l'ozone est présent en faible quantité. Lorsque sa concentration augmente, il est considéré comme un polluant dit « secondaire » car il se forme par réaction chimique entre des gaz précurseurs (NOx, COV et CO). Ces réactions sont amplifiées par les rayons solaires.

Les effets sur la santé :

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par l'ozone. La présence de ce gaz irritant peut provoquer toux, inconfort thoracique, essoufflement, irritations nasale et oculaire. Elle augmente aussi la sensibilisation aux pollens. Lorsque le niveau ambiant d'ozone augmente, dans les jours qui suivent, une hausse de l'ordre de 1 à 4% des indicateurs sanitaires (mortalité anticipée, admissions hospitalières, etc.), est observée.

Les effets sur l'environnement :

L'ozone a des effets néfastes sur la végétation et perturbe la croissance de certaines espèces, entraîne des baisses de rendement des cultures, provoque des nécroses foliaires. Il contribue par ailleurs au phénomène des pluies acides et à l'effet de serre. Enfin, il attaque et dégrade certains matériaux (le caoutchouc par exemple).

► Le monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore et inodore. Sa présence résulte d'une combustion incomplète (mauvais fonctionnement de tous les appareils de combustion, mauvaise installation, absence de ventilation), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane). Il diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année, il est responsable de 8000 intoxications, et de 100 à 200 morts.

Les effets sur la santé :

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine. Symptômes : manque d'oxygénation du système nerveux, du cœur et des vaisseaux sanguins. Nausées, vomissements, vertiges, fatigue, maux de tête.

Peut provoquer asphyxie voire la mort (exposition élevée et prolongée).

Les effets sur l'environnement :

Le monoxyde de carbone participe au mécanisme de production de l'ozone troposphérique et contribue également à l'effet de serre en se transformant en dioxyde de carbone (CO2).

ANNEXE

Annexes

B. Evaluation par modélisation

Le bilan de la qualité de l'air sur le territoire est basé sur la modélisation nationale (Prev'Air) ou inter-régionale (Esmeralda).

Les résultats bruts issus de cette modélisation sont affinés statistiquement à partir des données d'observation issues des stations fixes de Lig'Air.

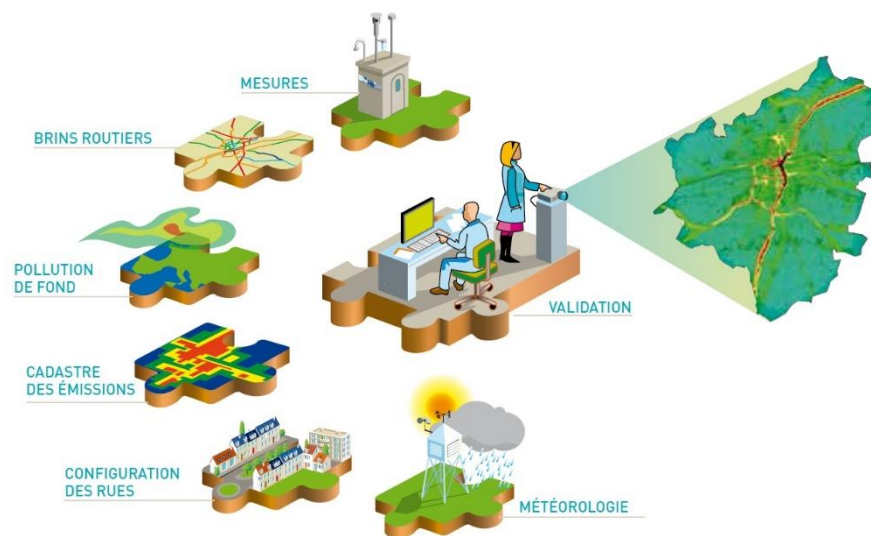
Le bilan ne concerne que les polluants faisant l'objet de modélisation. Les PM_{2,5}, les HAP ainsi que d'autres polluants réglementaires ne sont actuellement pas modélisés.

C. Outil Prévission'Air

En plus du réseau de mesures, pour sa mission de surveillance, Lig'Air dispose d'un outil de modélisation à haute résolution Prévission'Air prenant en compte l'inventaire des émissions atmosphériques spatialisé à l'échelle de 500m. L'ensemble des émetteurs de polluants (naturels ou anthropiques) localisés dans la zone du territoire de Tours Métropole Val de Loire sont répertoriés et une quarantaine de polluants et de GES (Gaz à Effet de Serre) sont inventoriés.

L'outil s'appuie aussi sur l'exploitation des sorties des modèles issues des plates-formes nationale « PREV' AIR » (<http://www.prevair.org/>) et interrégionale « EMERALDA » (<http://www.esmeralda-web.fr/>) couvrant l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et destinées à la prévision des épisodes de pollution, en particulier, à l'ozone. Plus spécifiquement sur le territoire, Lig'Air dispose d'un modèle « Prévission'Air » à haute résolution spatiale (20 m) permettant de décrire la qualité de l'air à l'échelle de la rue.

Prévission'Air est aussi utilisé comme outil d'aide à la décision dans le choix et l'évaluation des actions à mettre en œuvre pour la réduction de la pollution et l'exposition de la population et des territoires.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.2. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.2. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE

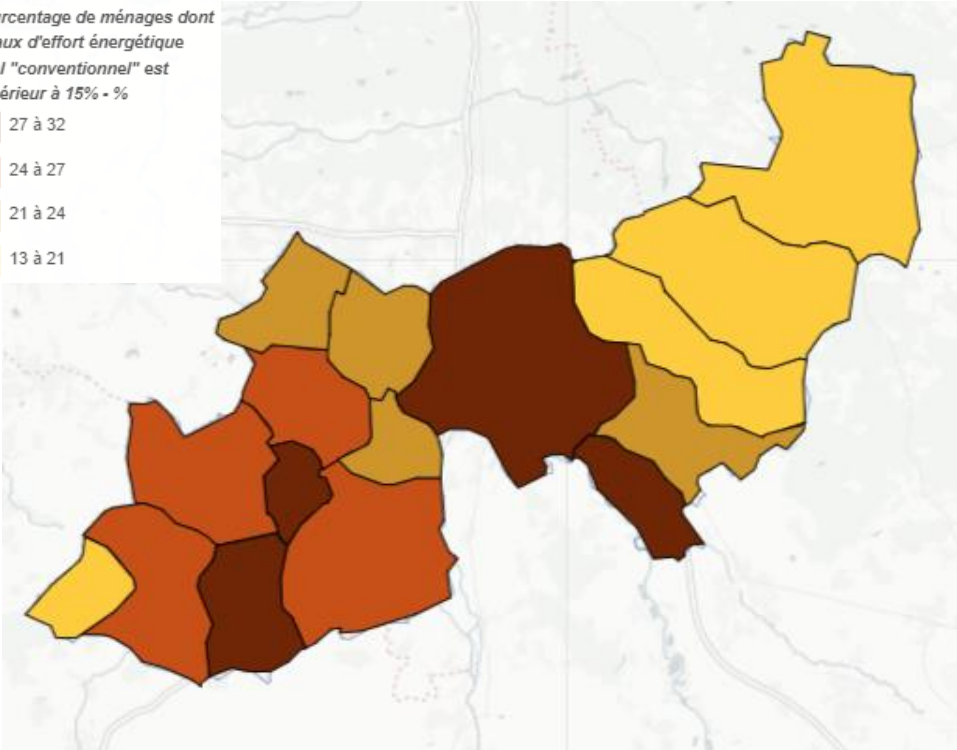


La précarité énergétique est définie ainsi : « est en précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », Article 3 bis A).

CC Vierzon Sologne Berry - Part de ménages dont le Taux d'Effort Énergétique est supérieur à 15%

Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique total "conventionnel" est supérieur à 15% - %

- 27 à 32
- 24 à 27
- 21 à 24
- 13 à 21



Afin de dresser l'état des lieux de la précarité énergétique sur le territoire, il a été considéré les ménages disposant d'un **Taux d'Effort Énergétique supérieur à 15 %**. Le Taux d'Effort Énergétique (TEE) correspond à la part du revenu disponible consacrée aux dépenses énergétiques du logement et de transports. Il est ici considéré qu'un ménage est en situation de précarité énergétique lorsque ce TEE est supérieur à 15 %.

LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AU REGARD DU TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE

Part de ménages dont le TEE est supérieur à 15%

30 %

Commune	Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 15%
Vierzon	32
Dampierre en Graçay	31
Nohant en Graçay	30
Foëcy	29

En comparaison :

22 %

19,3%

- À l'échelle de l'intercommunalité, la proportion de ménages en situation de précarité énergétique est au-dessus de la moyenne départementale de 8 points.
- Le territoire n'est cependant pas homogène. La partie sud avec en premier lieu Vierzon présente un plus fort pourcentage de ménage en situation de précarité énergétique. Le Nord présente une moins grande proportion de ménages en situation de précarité énergétique.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. LA DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre du diagnostic territorial d'un PCAET, les réseaux de distribution d'énergie décrits correspondent aux réseaux de :



Électricité



Gaz



Chaleur



DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ENERGIE

Les réseaux électriques, gaziers et de chaleur permettent les échanges entre les producteurs et les consommateurs d'énergie. Ceux-ci sont amenés à évoluer dans le contexte de la transition énergétique pour passer d'un système très vertical – grandes unités de productions centralisées envoyant l'énergie dans un seul sens vers les consommateurs – à un système plus flexible intégrant des moyens de productions ponctuels, locaux et de tailles variées.

Une analyse intégrant les opportunités et contraintes réseaux dans la démarche PCAET est donc importante aussi bien pour effectuer les bons investissements sur les réseaux que pour orienter les stratégies territoriales vers telle ou telle filière de développement des EnR. Cette analyse sera aussi utile à la maille projet dans la phase de plan d'actions du PCAET.

Celle-ci porte sur les différentes thématiques clés concernant le raccordement des moyens de production d'énergies renouvelables et de récupération : potentiel d'injection d'énergies décentralisées sur le réseau électrique, potentiel d'injection de biométhane sur le réseau gaz, forces et faiblesses des réseaux existants.

Cette partie fait donc office d'outils d'aide à la décision pour la stratégie du territoire, permettant d'orienter la réflexion sur quelles zones géographiques à cibler pour des projets EnR, quels types d'énergie et de valorisation à préférer, ou se diriger vers des solutions d'autoconsommation ou de stockage.

Comment les réseaux énergétiques sont-ils transformés par la transition énergétique ?



Stockage

Si les vecteurs énergétiques tels que le bois et le gaz sont faciles à stocker, il n'en va pas de même pour la chaleur et l'électricité.

Pour l'électricité, des solutions existent, à différents niveaux de coût et de maturité technologique : batteries, production d'hydrogène, stockage gravitaire...

Pour la chaleur, un stockage saisonnier dans les réseaux souterrains est possible, mais il est préférable de mettre en adéquation moyens de production (chaufferies) et consommateurs.

Autoconsommation

L'autoconsommation, notamment dans la filière solaire photovoltaïque, permet de moins solliciter le réseau d'électricité et réduit les contraintes sur celui-ci. Cependant, pour être intéressante, elle ne peut être mise en place que chez des consommateurs dont la consommation électrique est suffisamment élevée au milieu de la journée, lorsque la production PV est maximale.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre du diagnostic territorial d'un PCAET, les réseaux de distribution d'énergie décrits correspondent aux réseaux de :



Électricité



Gaz



Chaleur

A. L'ÉLECTRICITÉ



Le réseau électrique français peut, schématiquement, être découpé en deux parties :

- **Le réseau de transport (et de répartition)**, assurant le transport de l'électricité sur de grandes distances depuis les moyens de production électrique jusqu'aux abords des centres de consommation. Ce réseau fonctionne à très haute tension (de 63 kV à 400 kV). Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est le propriétaire et le gestionnaire du réseau de transport. Le poste source est l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution.
- **Le réseau de distribution, assurant l'acheminement de l'électricité sur les derniers kilomètres.** Le réseau de distribution est la propriété des collectivités locales qui peuvent concéder sa gestion à un concessionnaire (Délégation de Service Public) ou en assurer la gestion via une régie.

À l'échelle du territoire, il est pertinent de s'intéresser au réseau Haute Tension A (HTA, entre 15 kV et 21 kV) et au réseau Basse Tension (BT, à 230/400V).

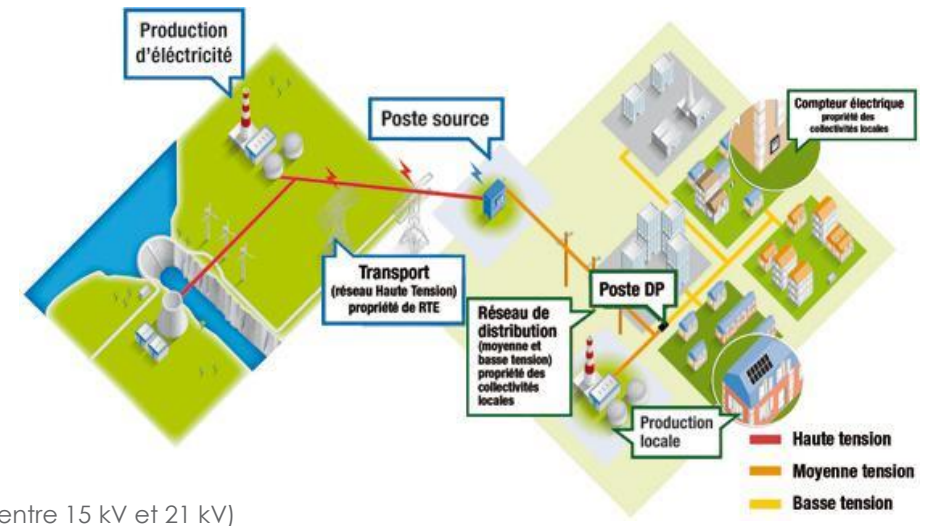


SCHÉMA DE PRINCIPE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
Source : SIPPEREC



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

A. L'ÉLECTRICITÉ

1 RÉSEAU DE TRANSPORT ET POSTES SOURCES

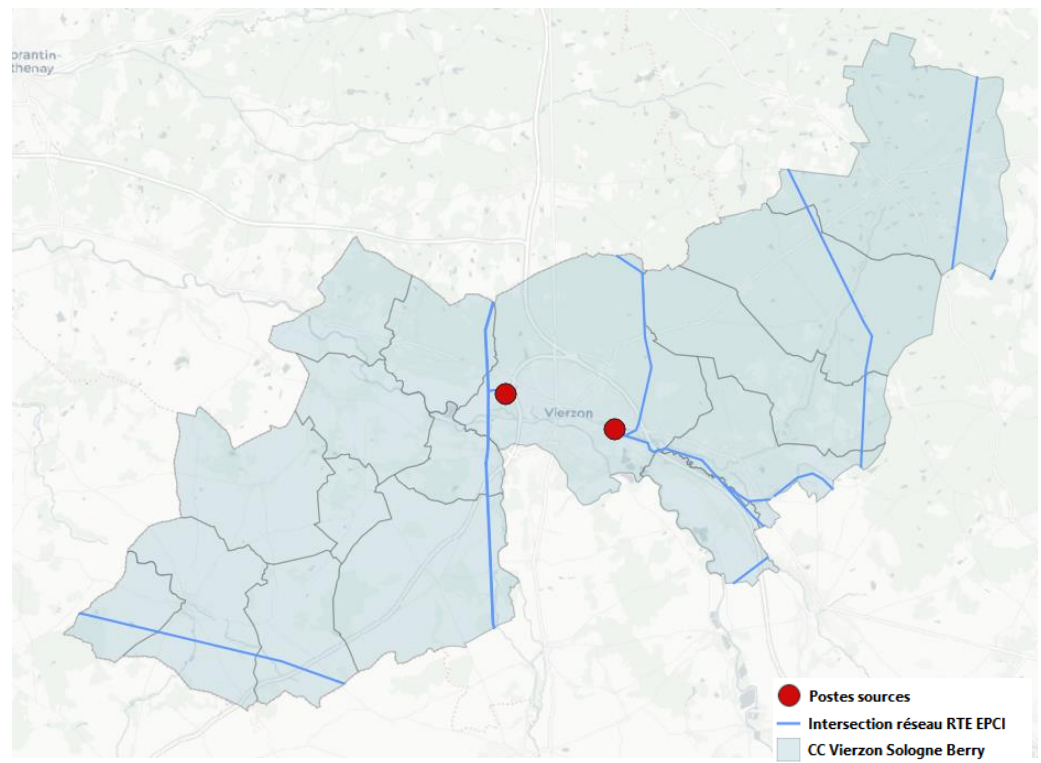
GESTIONNAIRE DU RÉSEAU	• RTE
-------------------------------	-------

Le réseau de transport d'électricité traverse le territoire de la CC Vierzon Sologne Berry en divers endroits. Il permet d'acheminer l'électricité nécessaire pour approvisionner le territoire et d'en assurer le transit vers les différents centres urbains et le réseau de distribution d'électricité. Il est aussi le relais vers l'extérieur du territoire de la production d'énergie locale.

La transformation du courant haute tension en moyenne tension se fait au niveau d'installations appelées postes sources HTB / HTA. Il existe deux postes sources sur le territoire, situés tous deux dans la commune de Vierzon.

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ HTB ET POSTES SOURCES HTB/HTA

Source : Energies Demain (à partir des données RTE)



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

A. L'ÉLECTRICITÉ

2 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

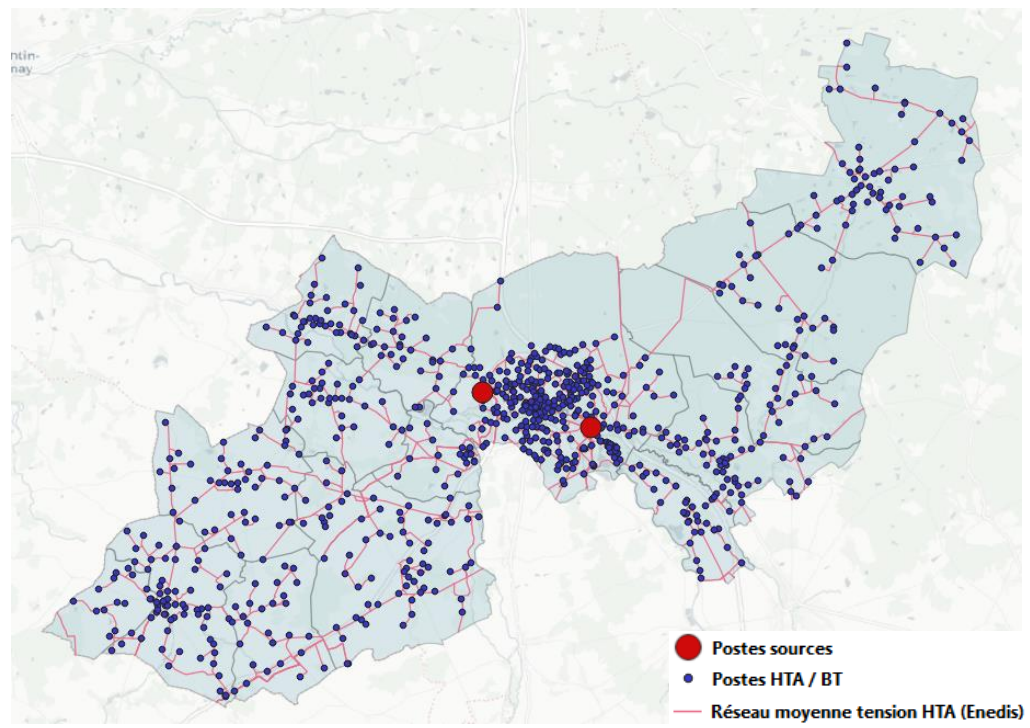
GESTIONNAIRE DU RÉSEAU	• ENEDIS
AODE	• SDE 18

Le réseau de distribution d'électricité sur le territoire s'articule autour des communes principales du territoire et de leurs postes source. La structure du réseau de distribution est arborescente afin d'alimenter l'ensemble des communes et des lieux-dits du territoire à partir des principaux postes sources du territoire ou proches du territoire.

Le réseau peut également accueillir une production d'électricité renouvelable décentralisée (parcs éoliens, hydroélectricité, centrales PV au sol).

RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE HTA ET POSTES HTA / BT

Source : Energies Demain (à partir des données Enedis)



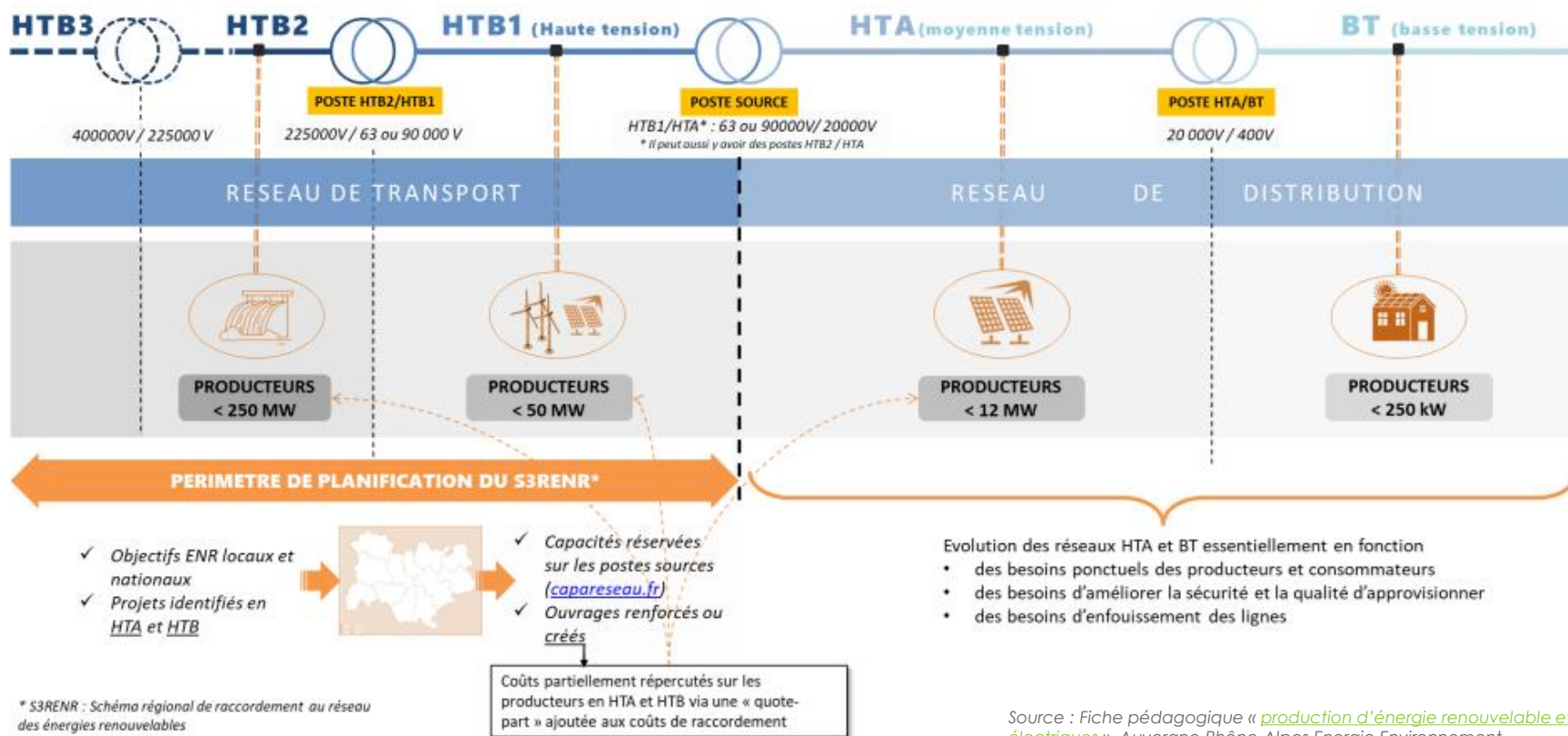
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

A. L'ÉLECTRICITÉ



Les réseaux électriques sont le support de la transition énergétique, mais n'ont pas été initialement conçus pour faire face à l'arrivée massive d'énergies renouvelables, qui créent des contraintes sur les réseaux de transport et de distribution.



Source : Fiche pédagogique « production d'énergie renouvelable et réseaux électriques », Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3.

A. L'ÉLECTRICITÉ

3 CONTRAINTES EN INJECTION SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le raccordement de moyens de production sur le réseau électrique est possible sur différents ouvrages, en fonction des contraintes du réseau et des niveaux de puissance. Il peut notamment émerger des élévations de tension locales et des contraintes en intensité lors du raccordement de moyens de production sur le réseau de distribution.

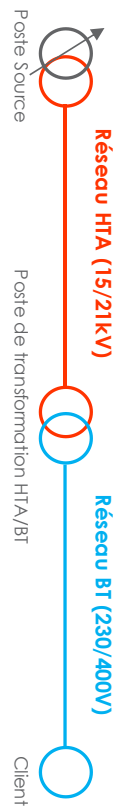
Du fait de la division en différents niveaux de tension du réseau électrique, on peut schématiquement associer une solution courante de raccordement à chacune des gammes de puissance. Les solutions de répartition sont détaillées dans le schéma ci-contre.

Remarque : Le cas du raccordement sur le réseau BT existant suppose une connaissance de la localisation des consommateurs sur le réseau Basse Tension, ce qui est une information protégée. De plus, les règles d'exploitation d'ENEDIS rendent très difficile le raccordement direct sur le réseau BT. Étant donnée la faible puissance des installations concernées, cette étude est de surcroit peu pertinente à la maille du PCAET.



Puissance à raccorder

Type de raccordement	Typologies de projet
Création d'un départ direct HTA depuis le poste source	Installations jusqu'à 15-20 MVA. Notamment les champs éoliens, les centrales photovoltaïques de grande puissance
Création d'un nouveau poste de transformation HTA sur le réseau HTA existant	Installations jusqu'à quelques MVA. On trouve notamment des petites installations hydroélectriques, les petits champs éoliens, les centrales photovoltaïques au sol
Création d'un poste HTA/BT et d'un réseau BT	Installations jusqu'à 250 kVA, notamment les grandes toitures photovoltaïques, les petites cogénérations
Création d'un départ direct BT depuis le poste de transformation HTA/BT	Installations jusqu'à 250 kVA, notamment les grandes toitures photovoltaïques, les petites cogénérations
Raccordement sur le réseau BT existant	Installations de petite puissance, notamment photovoltaïque jusqu'à 36 kVA



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

A. L'ÉLECTRICITÉ



4 CONTRAINTES EN INJECTION SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Poste	Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR *	Puissance EnR déjà raccordée	Puissance EnR en attente de raccordement	Capacité d'accueil disponible (vue du réseau RTE)	Capacité d'accueil restante sans travaux sur le poste source (vue du réseau Enedis)
Verdin	45 MW	54,7 MW	43,5 MW	0,8 MW	0,0 MW
Vierzon Est	31 MW	27,4 MW	25 MW	3 MW	5,9 MW

Source : www.capareseau.fr

Les capacités d'injection disponibles pour le raccordement de producteurs d'énergies renouvelables sont fixées par le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR).

Le S3REnR est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il indique, pour chaque poste source de la Région, la capacité réservée à l'injection d'électricité renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET (anciennement SRCAE) de la Région ; il est validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de Région.

La dernière version du S3REnR de la région Centre-Val de Loire date de janvier 2019 et est une adaptation du schéma de 2015. Une actualisation plus poussée est en cours, un projet de schéma ayant été publié en 2021. Les données de disponibilité de chacun des postes sources sont disponibles en ligne. Elles présentent cependant une incertitude quant à leur mise à jour. En cas d'étude à l'échelle d'un projet, il conviendra de sonder le transporteur RTE pour qu'il valide le niveau exact de ces disponibilités.

Les deux postes sources sur le territoire sont dotés d'une puissance relativement importante avec de grandes capacités d'intégration des productions d'énergies électriques renouvelables. Cependant, le poste de Verdin est déjà saturé. En revanche le poste de Vierzon Est possède une capacité d'accueil intéressante : ce poste pourrait soutenir le développement de projets EnR électriques.

Remarque : le S3REnR n'est pas un document contraignant/astreignant/figé. En effet, il peut être adapté si de grands projets émergent, mais cela peut induire des délais plus importants pour la réalisation de ceux-ci. Pour éviter de tels cas de figure, il est conseillé de prévenir les services de l'Etat (DDT ou DREAL) aussi tôt que possible en amont du projet.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre du diagnostic territorial d'un PCAET, les réseaux de distribution d'énergie décrits correspondent aux réseaux de :



Électricité



Gaz



Chaleur

B. LE GAZ



Le réseau de gaz français peut être découpé en deux parties :

- **le réseau de transport** permet d'importer le gaz depuis les interconnexions terrestres avec les pays adjacents et les terminaux méthaniers. Il constitue aussi un maillon essentiel à l'intégration du marché français avec le reste du marché européen. Le gestionnaire du réseau de transport de gaz est GRTgaz.
- **le réseau de distribution** achemine le gaz depuis le réseau de transport jusqu'aux consommateurs finaux qui ne sont pas directement raccordés au réseau de transport. Sur le département du Cher, le SDE18 est propriétaire du réseau de distribution de gaz. Sa mission est de défendre les intérêts des collectivités déjà desservies en gaz ou de les accompagner pour développer un nouveau réseau.

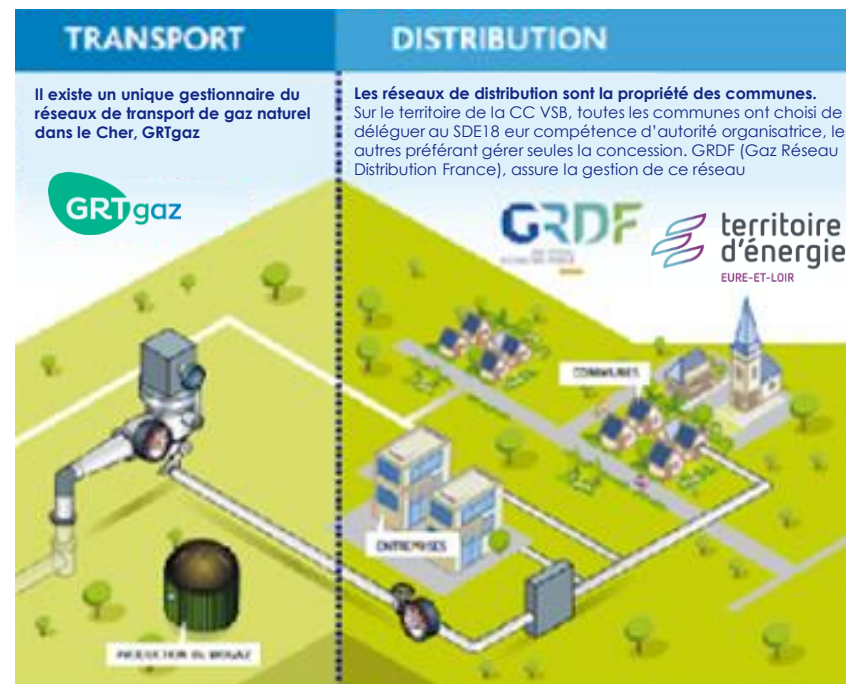


SCHÉMA DE PRINCIPE DU RÉSEAU DE GAZ

Source : EEL



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

B. LE GAZ



1 RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ

GESTIONNAIRE DU RÉSEAU	• GRTgaz
-------------------------------	----------

Le réseau de transport de gaz traverse le territoire de Vierzon Sologne Berry sous la forme d'un tronçon d'intérêt national afin de permettre l'acheminement de gaz vers les sept communes raccordées consommatrices du territoire.

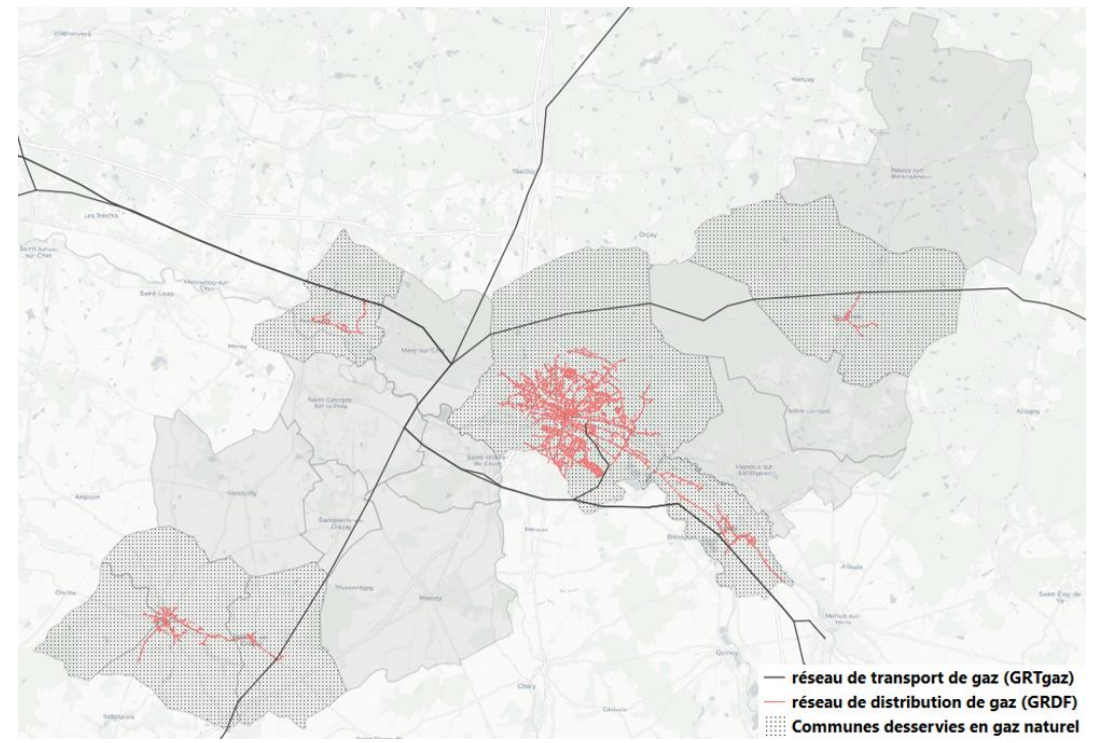
2 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ

GESTIONNAIRE DU RÉSEAU	• GRDF
AODE	• SDE18 ou commune en propre

Le réseau de distribution de gaz est présent sur les communes consommatrices du territoire.

RÉSEAUX DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION DE GAZ

Source : Energies Demain (à partir des données GRTgaz et GRDF).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

B. LE GAZ



3 CONSOMMATIONS DE GAZ

Les consommations de gaz naturel représentent 9 % des consommations d'énergie du territoire. Elles proviennent à 37 % du secteur résidentiel, à 24 % du secteur tertiaire, à 28 % du secteur du transport routier, à 8 % du secteur industriel et à 4 % de l'agriculture

4 CONTRAINTES EN INJECTION SUR LE RÉSEAU DE GAZ

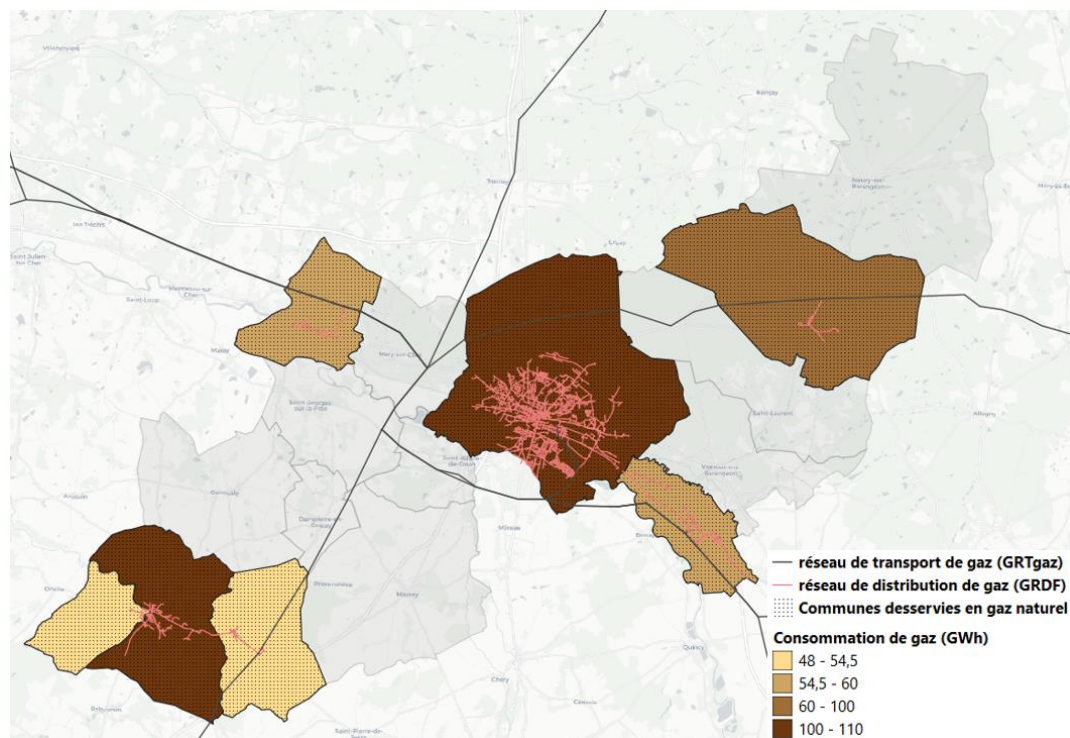
L'injection de biogaz peut s'envisager de plusieurs manières :

- **Injection sur le réseau de transport** avec la création d'un poste de compression de grande puissance qui doit permettre d'amener le gaz produit à la pression de service de la canalisation de transport (de l'ordre de 60 bars). Cette solution s'avère a priori trop onéreuse alors que les possibilités d'injection sur le réseau de distribution peuvent exister.
- **Injection sur le réseau de distribution.** Cette injection en aval d'un poste de détente Haute Pression (HP)/Moyenne Pression (MP) doit répondre à certaines contraintes. En effet, les molécules ne circulent historiquement que dans un sens depuis la canalisation de transport vers le réseau de distribution (vers les canalisations de pression les plus basse). Il faut donc que les productions de gaz décentralisées injectées puissent être consommées dans la « poche de distribution » en aval du poste de détente.

Il est possible de réaliser une étude pour déterminer les poches présentant un potentiel d'injection intéressant, notamment pour le raccordement de projets de méthanisation.

CONSOMMATION DE GAZ PAR COMMUNE

Source : Lig'Air



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre du diagnostic territorial d'un PCAET, les réseaux de distribution d'énergie décrits correspondent aux réseaux de :



Électricité



Gaz



Chaleur

C. LA CHALEUR



Un réseau de chaleur – ou de froid – urbain permet de desservir un certain nombre de consommateurs de chaleur¹ par le biais de canalisations souterraines. Celles-ci permettent de distribuer de la chaleur produite à proximité du lieu de consommation, à partir d'une ou plusieurs centrales d'énergie produisant de l'eau chaude ou de la vapeur². Ces réseaux étant décentralisés, ils permettent un chauffage mutualisé et plus économique – en termes de quantité d'énergie et de coûts – pour les consommateurs. Ils peuvent en outre intégrer à leur mix énergétique des moyens de production variés, en particulier de la chaleur renouvelable (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, etc.) ainsi que de la chaleur qui serait autrement perdue (eaux usées, gestion des déchets, etc.).

Dans l'hypothèse d'un réseau de chaleur dont la majorité du mix énergétique est d'origine renouvelable, les besoins en termes d'appoint de production lors de pics de consommation, notamment les jours les plus froids en hiver pour le chauffage ou les périodes de canicule pour le froid, sont minimisés car la présence du réseau partagé permet de lisser les pointes et de piloter plus intelligemment la distribution de l'énergie.

¹ A l'échelle du quartier, de la ville ou d'une agglomération pour un réseau urbain. Il existe d'autres échelles possibles telles que les micro-réseaux desservant un ensemble de bâtiments ou bien les réseaux techniques au sein d'une entreprise qui permettent entre autres une réutilisation de la chaleur fatale.

² La chaleur sous cette forme étant par nature difficile à transporter sur de longues distances, les réseaux permettent une valorisation des ressources de production de chaleur locales.

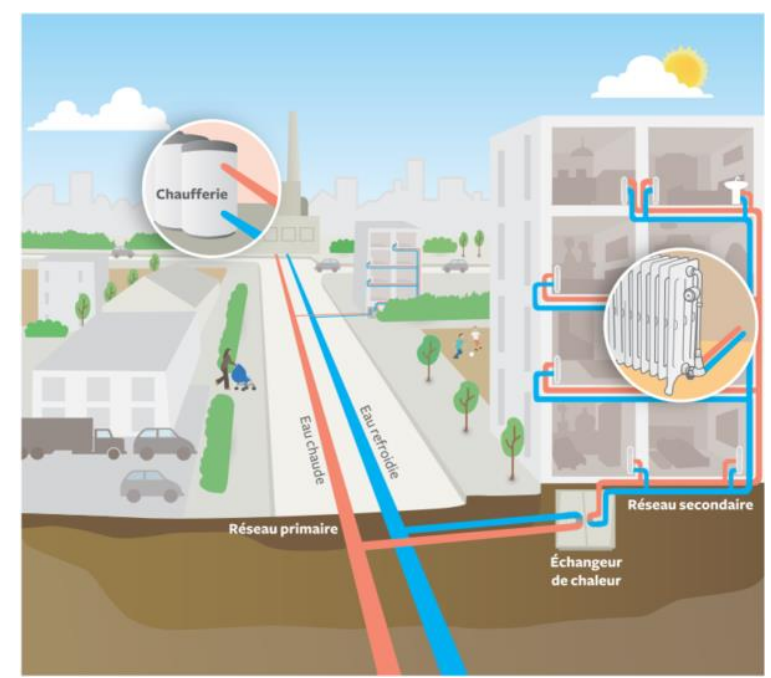


SCHÉMA DE PRINCIPE D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Source : Brivemag

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

C. LA CHALEUR



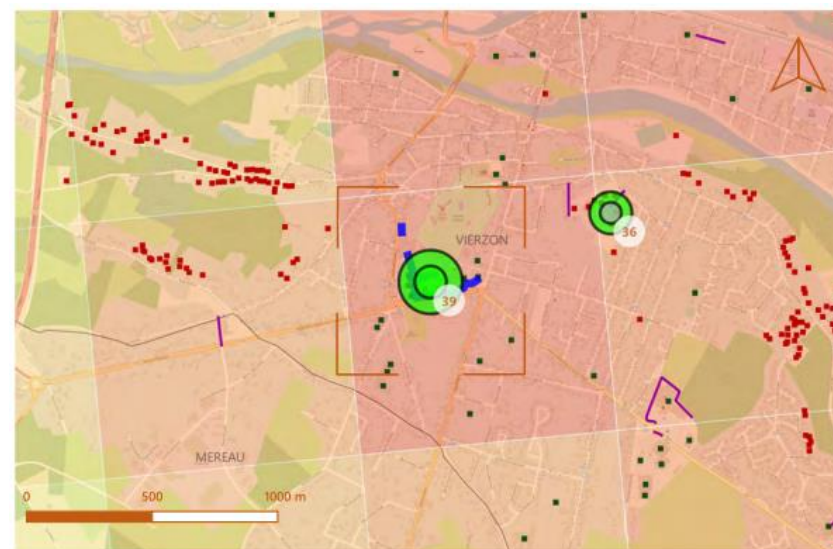
1

RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS

Le territoire de la CC VSB comporte cinq réseaux de chaleur, tous sur la commune de Vierzon :

RCU	Production de chaleur (MWh/an)	Energies	Taux EnR&R	Potentiel d'extension
Collège Albert Camus	955	Gaz	0%	Fort
Collège / lycée Edouard Vaillant et Lycée René Cassin	491	Gaz	0%	Fort
Collège Fernand Léger	836	Gaz	0%	Faible
Maison médicale de la Noue	3300	Biomasse	75%	Fort
ZUP du Clos du Roy - Tunnel Château	8690	Gaz	0%	Fort

Le RCU de la maison médicale de la Noue est l'un des réseaux de chaleur emblématiques de la Région Centre Val de Loire. Il est le seul à valoriser majoritairement des EnR&R : Les 22 000 m² de la maison médicale de la Noue sont chauffés au bois. Une réflexion sur l'extension du réseau est en cours pour alimenter d'autres bâtiments publics proches.



Cartographie et résultats d'analyse – RCU Maison médicale de la Noue (Numéro 39) et RCU Collège A. Camus (Numéro 36)

Source : [Annuaire des réseaux de chaleur en région Centre – Val de Loire](#)



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

C. LA CHALEUR



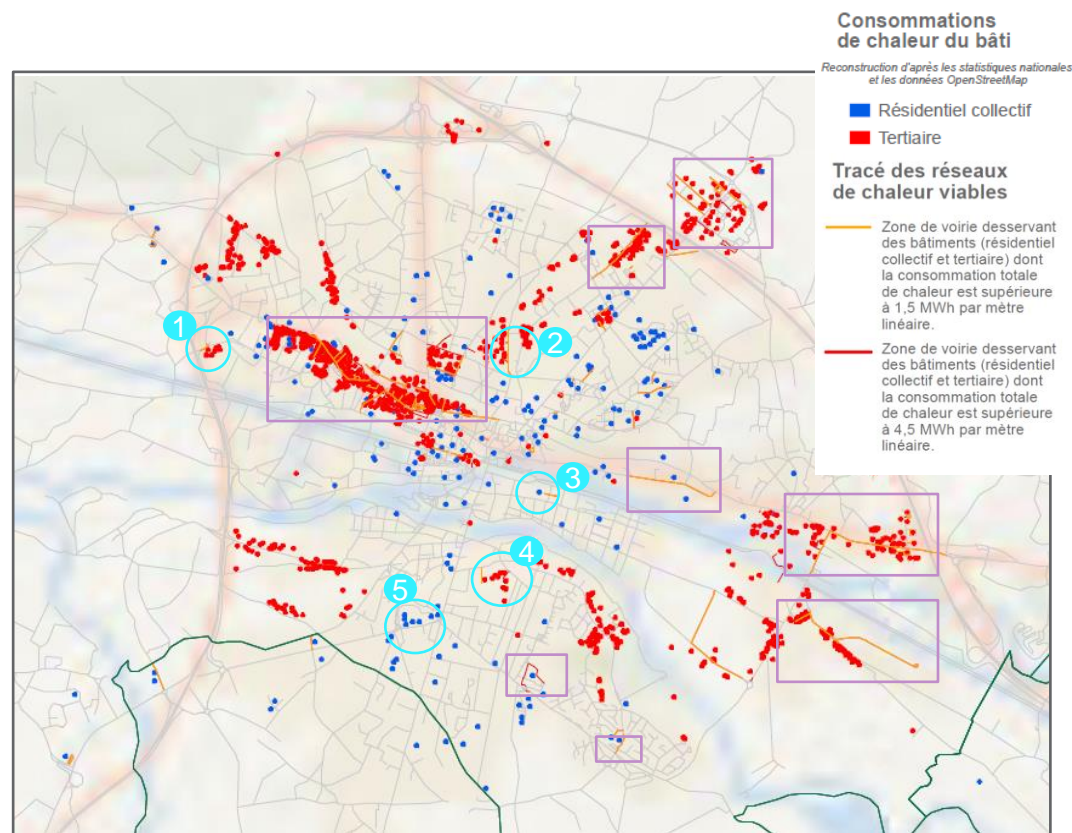
2

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE CHALEUR

Un schéma directeur d'un réseau de chaleur de la ville de Vierzon est en cours d'élaboration, pour étudier les possibilités d'évolution du réseau de chaleur couvrant les quartiers de Tunnel-Château et Le Clos Roy, notamment en ce qui concerne sa desserte, ses sources de production d'énergie et son mode de gestion.

Le SNCU en partenariat avec la FEDENE et le bureau d'études SETEC ENVIRONNEMENT, a produit une cartographie du potentiel de développement des réseaux de chaleur en France, qui représente les densités de consommation de chaleur du résidentiel collectif et du tertiaire ainsi qu'un tracé des réseaux de chaleur pouvant être viables économiquement (ou extension des réseaux existants).

Ainsi, sur le territoire de Vierzon Sologne Berry, les potentiels d'extension ou de création de réseaux de chaleur se concentrent sur la ville de Vierzon. La carte ci-contre montre qu'un grand potentiel de création de réseaux de chaleur reste à exploiter sur le territoire, en raison d'une densité de consommation de chaleur importante dans plusieurs centralités.



Carte du potentiel de développement des réseaux de chaleur – Vierzon

Source : SNCU / FEDENE / SETEC ENVIRONNEMENT



Réseaux de chaleur existants



Potentiel de création de réseaux de chaleur viables

- 1 Collège Fernand Léger
- 2 Collège lycée Edouard Vaillant et Lycée René Cassin
- 3 ZUP du Clos du Roy – Tunnel Château
- 4 Collège Albert Camus
- 5 Maison médicale de la Noue



ANNEXE

Annexe GLOSSAIRE

Arbocentre : réseau des professionnels du bois en région Centre

BASOL : BAses de données sur les sites et SOLs pollués

BASIAS : Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services

CRE : Commission de Régulation de l'Energie

CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Éco PTZ : Éco Prêt à Taux Zéro

ECS : Eau Chaude Sanitaire

GNV : Gaz Naturel pour Véhicules

OREGES : Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre, gérée par l'association **Lig'air**

PCAET : Plan Climat Air Energie du Territoire

PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie

SOeS : Service d'Observation et de Statistiques

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

STEP : STation d'EPuration

S3REnR : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des EnR

Via Sèva : Association de promotion des réseaux de chaleur

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

L'état des lieux des énergies renouvelables et de récupération détaille les filières de production de :



Électricité



Biogaz







Chaleur

Pour chacune des filières, les potentiels de développement de la production d'énergie renouvelable sont également présentés.

DIAGNOSTIC DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

La production d'énergie renouvelable doit répondre à une multiplicité d'enjeux environnementaux :

- La raréfaction des ressources naturelles, 
- La lutte contre le changement climatique en proposant des énergies plus « vertes » et donc moins émettrices de gaz à effet de serre, 
- L'indépendance énergétique, 
- La sécurité des populations et leur santé. 

Cette partie présente un état des lieux complet des productions, projets et potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire. Les contraintes économiques, techniques et environnementales portant sur chaque filière seront aussi spécifiées, afin de développer par la suite la stratégie du territoire en s'adaptant au mieux à ses enjeux et spécificités.

En région Centre-Val de Loire, l'OREGES recense et suit les installations d'énergies renouvelables à une échelle locale. Cependant le dernier inventaire date de l'année de référence 2016 et sa mise à jour, en cours, ne nous permettra pas d'avoir des données actualisées pour certaines filières. Les estimations de la production ont donc été réalisées avec les données les plus récentes disponibles ce qui engendre une variation des années de référence d'une filière à l'autre.

En quoi la production d'énergie renouvelable est-elle importante pour nos sociétés ?



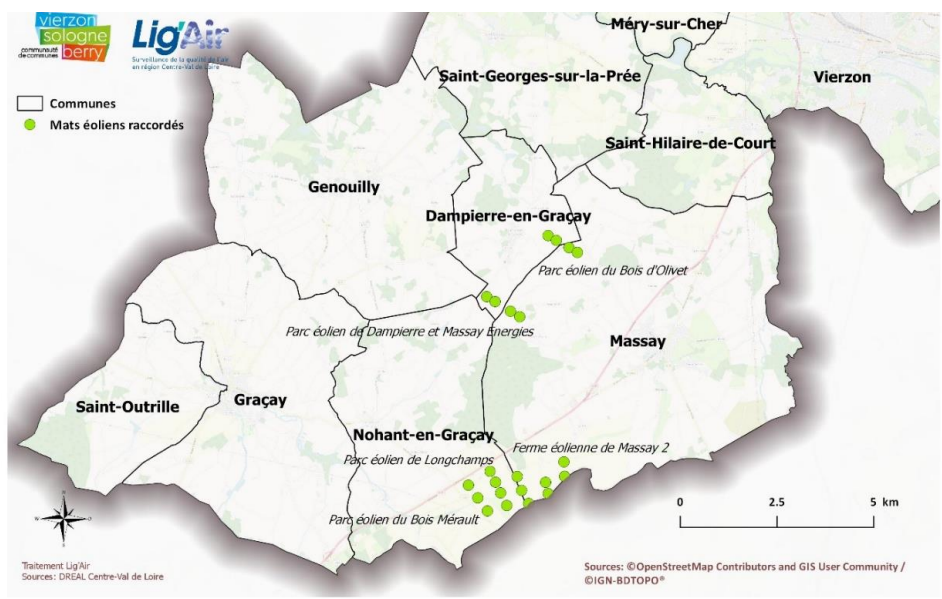
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ

L'éolien

La Figure ci-dessous illustre l'emplacement des aérogénérateurs qui sont raccordés en 2021 sur le territoire.



Localisation des aérogénérateurs en 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry (Source : DREAL Centre-Val de Loire)

Le territoire comptabilise en 2021 cinq parcs éoliens dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Communes	Nombre d'aérogénérateurs	Puissance (en MW)	Production (en GWh) en 2021
« Parc éolien de Bois d'Olivet »	Massay / Dampierre-en-Graçay	4	9,6	77,7 ¹⁴ 37,4 ¹⁵
« Ferme éolienne de Massay 2 »	Massay / Dampierre-en-Graçay	7	20,9	
« Parc éolien de Dampierre et Massay »	Massay	4	9,6	
« Parc éolien du Bois Méréault »	Nohant-en-Graçay	3	9	
« Parc éolien de Longchamps »	Nohant-en-Graçay	4	10	

Potentiel de réduction des émissions des différents polluants par secteur

¹⁴<https://odace.ligair.fr/>

¹⁵<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>

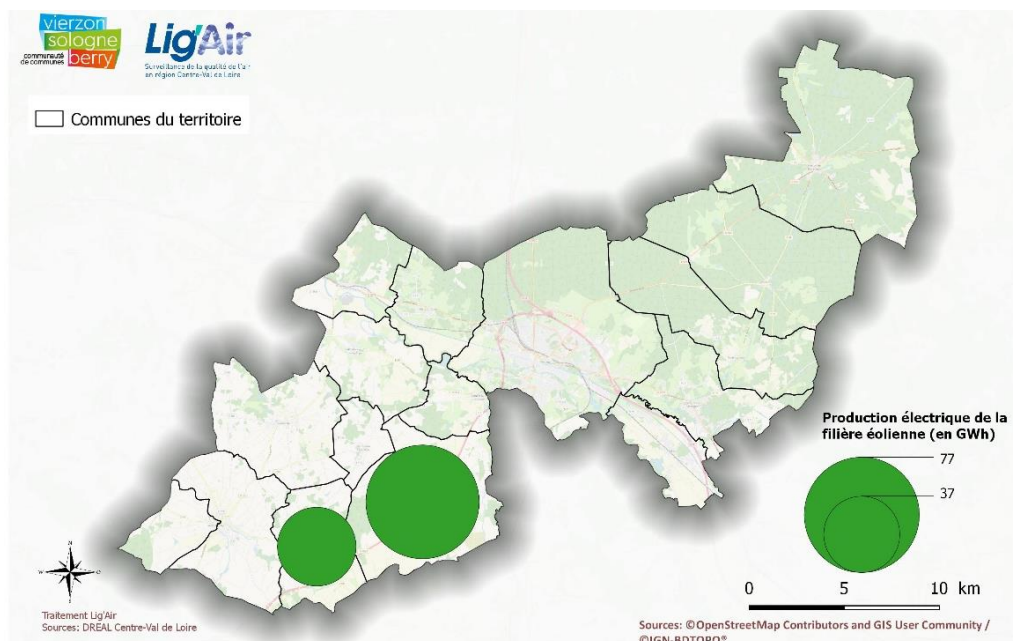
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ

L'éolien

En conclusion, la production éolienne du territoire s'élève à 115,1 GWh.



Cartographie de la production électrique communale de la filière éolienne en GWh



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ

Hydroélectricité

Les données 2021 de l'OREGES basées sur le registre national des installations de production et de stockage d'électricité au 31/12/2021 et accessible sur la plateforme open data réseau ne recensent qu'une seule installation de production hydroélectrique à la fin de l'année 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry. La centrale de l'Etang des Forges est localisée sur la commune de Vierzon et son injection d'électricité sur le réseau ENEDIS s'élève en 2021 à 0,57 GWh pour une puissance installée de 0,14 MW¹⁶ :

Commune	Puissance (MW)	Production (GWh)
Vierzon	0,14	0,57

Bilan de la production hydroélectrique du territoire

La production hydroélectrique totale du territoire en 2021 est donc de 0,57 GWh (avec une puissance installée de 0,14 MW).

¹⁶ <https://odace.ligair.fr/>



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ

Solaire photovoltaïque

Le nombre d'installations photovoltaïques à la fin de l'année 2021 est de 252 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry. **La production photovoltaïque totale estimée du territoire s'élève à 12,1 GWh avec une puissance installée de 9,7 MW** (Source : OREGES/ODACE).

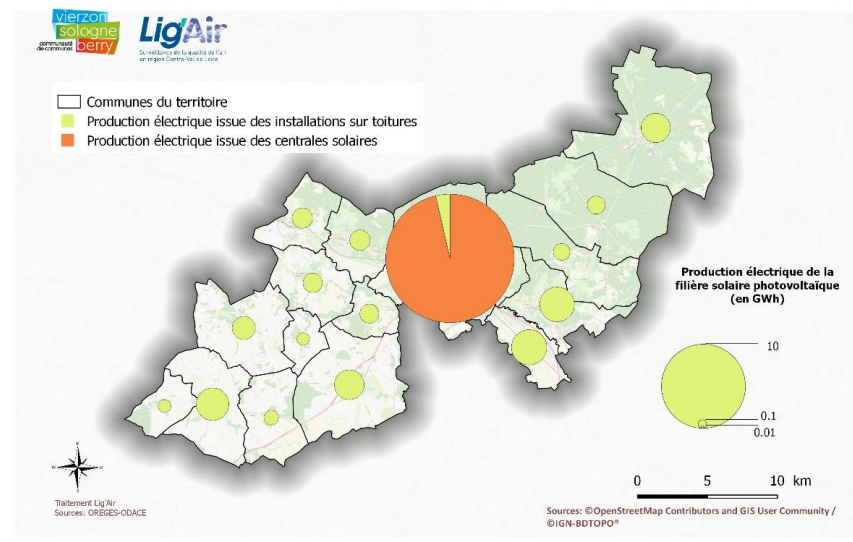
Deux centrales solaires photovoltaïques mises en service en 2021 sur le territoire ont été répertoriées sur la commune de Vierzon dont leurs caractéristiques sont détaillées dans le ci-dessous :

Noms	Communes	Caractéristiques	Production annuelle	Porteurs
Les Grandes Jonchées	Vierzon (Ancien dépôt de boues de stations d'épuration)	- Puissance de 3,016 MW ¹⁵ - 9 504 modules - Surface de 6,4 Ha	Réel : 3,8 GWh (open data réseau énergie 2021)	Sun'R Power
	Vierzon (Zone d'Aménagement Concertée (ZAC))	- Puissance de 4,158 MW ¹⁵ - 16 000 modules - Surface de 6,5 Ha	Réel : 5,5 GWh (open data réseau énergie 2021)	Sun'R Power

Caractéristiques des centrales photovoltaïques actuellement installées sur la Commune de Vierzon

En conséquence, la production photovoltaïque provient essentiellement de ces deux centrales solaires photovoltaïques. En effet, celles-ci représentent 77 % de la production annuelle du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et 92% de la commune de Vierzon.

La cartographie ci-dessous présente dans le détail la production solaire photovoltaïque sur l'ensemble des communes du territoire.



Cartographie communale de la production électrique de la filière solaire photovoltaïque en GWh

¹⁷ <https://www.lendosphere.com/les-projets/centrale-photovoltaïque-grandes-joncheres-a-vierzo>
¹⁸ <https://www.lendosphere.com/les-projets/centrale-photovoltaïque-vieux-domaine-a-vierzon-da>



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

B. CHALEUR



Bio-énergie

Le bilan production bio-énergie prend en compte les productions issues des filières bois-énergie, déchets et biogaz.

Le bois énergie est valorisé en chaufferie équipée ou non de cogénération pour la production électrique. L'OREGES recense trois chaufferies bois équipées d'une cogénération en région Centre-Val de Loire, chacune située en dehors du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Le territoire ne possède pas de production d'énergies renouvelables recensée à partir d'unités d'incinération des ordures ménagères.

Le biogaz est produit dans les unités de méthanisation et dans les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). Il peut être valorisé sous forme de chaleur et/ou d'électricité pour les installations équipées de cogénération. Il peut également être directement injecté dans le réseau gazier. Seulement deux installations à l'échelle de la région pratiquent l'injection. Celles-ci se situent en dehors du territoire concerné par cette étude. A la rédaction de ce rapport, le territoire ne possède pas de production d'énergies renouvelables recensée à partir d'unités de méthanisation. La seule production électrique bois-énergie du territoire est donc assurée par l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Hilaire de Court (avec **2,54 GWh** en 2021 d'après le site de l'Open Data ODACE).

L'OREGES ne recense pas de production thermique assurée par l'installation de Saint-Hilaire de Court. La production thermique est donc entièrement assurée à partir de la filière bois-énergie.

La production thermique à partir du bois-énergie a donc été estimée à partir des données d'inventaire des émissions réalisé par Lig'Air en faisant l'hypothèse que la consommation bois-énergie modélisée est égale à la production. En conséquence, les données les plus récentes disponibles pour cette estimation sont issues de l'année 2018. Toutefois, l'OREGES, dont l'inventaire de la production bois est en cours d'actualisation, dispose des données les plus récentes issues des :

- Statistiques régionales (SOeS pour le bois du secteur résidentiel individuel) ;
- Données locales agrégées (base Mission Régionale Bois Energie Fibois pour les autres secteurs).

Ainsi, à partir des données statistiques régionales (SOeS) du bois de chauffage de ménages, il a été alors possible d'appliquer une évolution tendancielle, à partir des données de référence 2018 de Lig'Air, pour estimer les productions bois-énergie du secteur résidentiel individuel en 2019 et en 2020. Ainsi, la production bois résidentiel en 2020 est estimée à **48 GWh**.

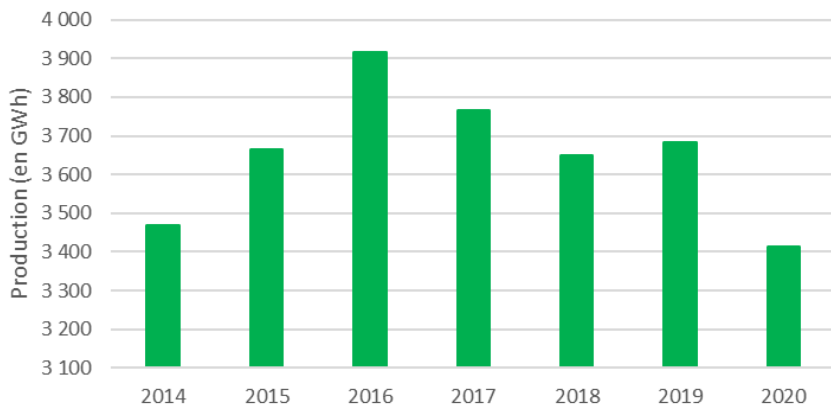


2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

B. CHALEUR

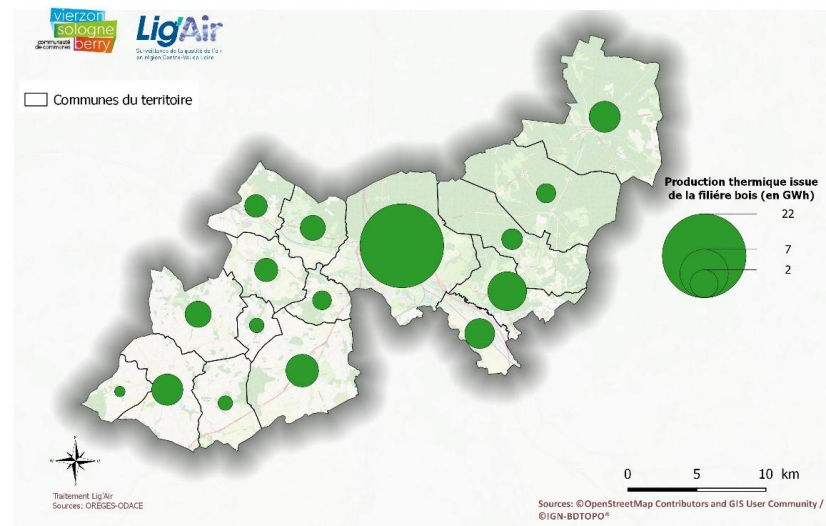
Bio-énergie



Evolution de la production du bois-énergie du secteur résidentiel individuel à l'échelle régionale

Concernant les données théoriques collectées via Fibois, l'analyse montre que ces données ne concernent uniquement que deux chaufferies bois situées sur la commune de Vierzon, une dans le secteur tertiaire (avec une production de 4,7 GWh) et une autre dans le secteur industriel (avec une production de 0,5 GWh) soit 5,2 GWh supplémentaires.

La figure ci-dessous présente dans le détail les productions de la filière bois à l'échelle des communes du territoire.



Cartographie de la production thermique de la filière bois énergie

La production totale de la filière bois sur le territoire s'élève à **53,2 GWh** (48 GWh + 5,2 GWh) dont 42% de cette production se localise sur la commune de Vierzon qui produit à elle seule 22 GWh.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

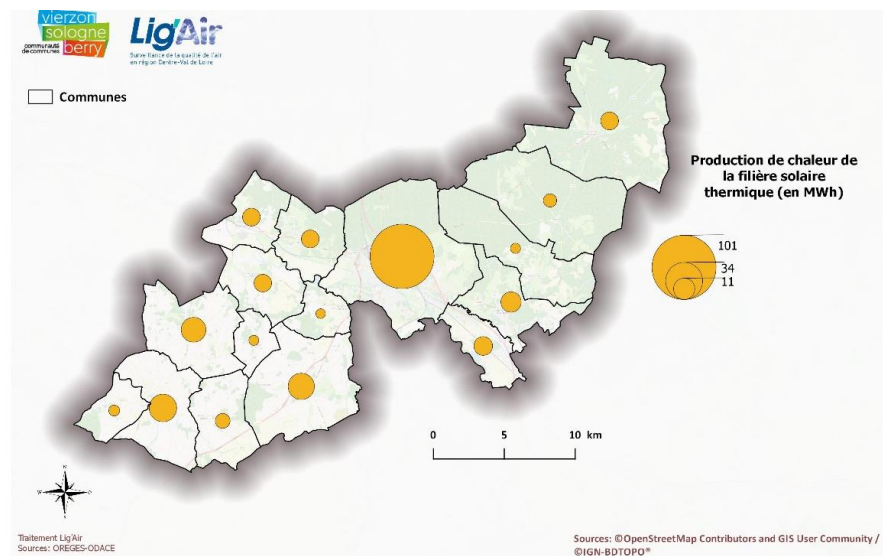
B. CHALEUR

Installations solaires thermiques

En ce qui concerne cette filière, l'OREGES fournit une production solaire thermique à l'échelle régionale pour l'année 2020 correspondant à une valeur de 23,5 GWh.

La superficie des toitures exploitables des bâtiments résidentiels pour la production solaire thermique a été calculée à l'échelle régionale. La connaissance de cette superficie exploitable a permis ainsi d'estimer la production solaire thermique spécifique à la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry à **0,224 GWh**. Environ 45% de cette production solaire thermique se localise sur la commune de Vierzon avec une production de 0,101 GWh.

La cartographie ci-contre présente dans le détail la production solaire thermique sur l'ensemble des communes du territoire



Cartographie communale de la production thermique de la filière solaire en MWh

Géothermie

L'OREGES recense le nombre d'opérations de géothermie et la puissance des opérations publiques. Sur le territoire, trois opérations de géothermie sur nappe ont été recensées en 2016. La donnée de puissance des opérations publiques n'est pas disponible.

Seule la donnée de production est estimée atteignant une **valeur de 0,38 GWh** sur l'opération publique pour laquelle la donnée technique est disponible.

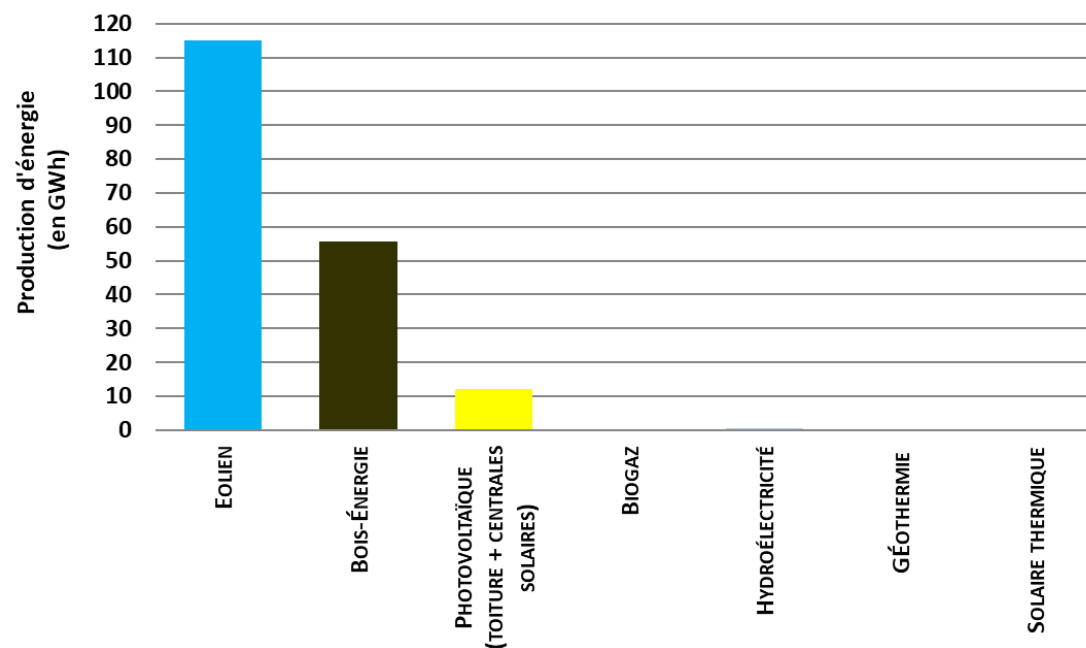


2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

VUE GLOBALE ET SYNTHÈSE

La production totale (toutes filières confondues) du territoire a été estimée à 184 GWh soit 16% de la consommation totale du territoire dont le diagnostic en 2018 a été estimé à environ 1 148 GWh. La filière éolienne représente, à elle seule, près de 62,5% de la production actuelle.



Production d'énergies renouvelables par source d'énergie sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (en GWh)



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le potentiel en énergies renouvelables du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est analysé suivant les sources d'énergie indiquées dans le **Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial**.

Les sources d'énergie prises en compte sont :

- La méthanisation,
- La géothermie,
- Le bois énergie,
- Le solaire photovoltaïque,
- L'éolien,
- Le solaire thermique,
- L'hydroélectricité.

Pour chacune des énergies ci-dessus, il a été estimé un potentiel global de production sans considération de rupture technologique et en l'état actuel de la réglementation. Les paragraphes ci-après présentent les résultats obtenus ainsi que les méthodologies appliquées.

Les interactions ou concurrences entre les filières n'ont pas été prises en compte ici, il s'agit donc bien d'un potentiel maximal par filière.

Les gisements obtenus sont fournis par commune quand un tel niveau de détail est possible.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Géothermie

► Définition et contexte

Trois principes de fonctionnement et d'usage de la géothermie existent en fonction de la température de la ressource géothermale :

Principes de fonctionnement	Température de la ressource géothermale	Applications et utilisations
Très basse énergie	0 °C < Température < 30 °C <i>Géothermie assistée par pompe à chaleur</i>	Chauffage et rafraîchissement des logements individuels, collectifs ou tertiaires, usage industriel, geocooling, etc.
Basse et moyenne énergie	30 °C < Température < 150 °C <i>Cogénération et usage direct de la chaleur issue de la géothermie profonde</i>	Chauffage urbain, utilisations industrielles, thermalisme, balnéothérapie, production d'électricité, cogénération
Haute énergie	150 °C < Température < 350 °C <i>Production d'électricité géothermique</i>	Production d'électricité, cogénération

Les différents types de valorisation de la ressource géothermale

Pour l'exploitation de la ressource géothermale, trois types de technologies existent :

- **La géothermie de surface** : Il s'agit d'enterrer sous une surface une grande longueur de tuyaux entre 60 cm et 4,4 m de profondeur. Dans les premiers mètres du sol, à la température de 10 à 15 °C, on capte la chaleur sur une surface importante. Ceci nécessite une surface importante et d'être prêt à la retourner pour y placer les canalisations (retourner la pelouse du jardin typiquement). Dans ce cas, un fluide frigorigène (eau + antigel généralement) circule pour capter la chaleur.
- **La sonde géothermique verticale** : Il s'agit de faire circuler dans une installation fermée (tube en U ou tube coaxial), un mélange eau-glycol qui va capter la chaleur du sol.
- **Captage vertical sur nappe phréatique** : L'eau est captée dans la nappe et son énergie est captée dans la pompe à chaleur avant d'être réinjectée dans la nappe d'origine par un autre forage à une distance de 15 mètres du point de prélèvement (doublet géothermique).

Ces trois technologies varient en fonction de la profondeur de forage et dépendent de la température du sol d'une part et de la présence de nappe phréatique d'autre part.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Géothermie

► Méthodologie

Selon le SRCAE et l'étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) « Prospectives de développement de la géothermie en région Centre (GEOPOREC)¹⁹ » réalisée en janvier 2012, l'estimation du potentiel de développement de la géothermie est fournie sur l'ensemble du territoire.

L'étude du potentiel de la géothermie est réalisée en comparant les ressources géothermales aux besoins thermiques des utilisateurs en surface en considérant les différentes contraintes techniques, réglementaires et économiques qui peuvent limiter la mise en place de l'opération. Par conséquent, le potentiel se définit en termes de TEP (Tonne Equivalent Pétrole) substituées, autrement dit à partir des besoins des consommations en surface. Il n'est ainsi défini qu'au droit des secteurs présentant des besoins de surface (consommations pour le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire).

Les formes de géothermie considérées pour ce calcul sont :

- l'exploitation des aquifères superficiels ;
- la mise en place de sondes géothermiques verticales.

L'étude du BRGM citée précédemment propose une analyse du potentiel de géothermie du territoire en appliquant deux hypothèses pour déterminer le besoin thermique évalué proportionnellement aux surfaces construites :

- Scénario S1 représentatif des consommations visées à l'horizon 2020 et estimées à 50 kWh/m²,
- Scénario S2 représentatif des consommations moyennes actuelles, pour le résidentiel et le tertiaire et estimées à 200 kWh/m².

¹⁹ Prospectives de développement de la géothermie en région Centre (GEOPOREC), BRGM/RP-30336-FR), Janvier 2012



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Géothermie

► Evaluation du potentiel de production

L'étude du BRGM révèle un potentiel d'exploitation de la ressource géothermique sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry avec principalement l'exploitation du potentiel sur aquifères superficiels et sur sondes géothermiques verticales. Aucune commune ne se trouve sur des zones réputées favorables aux aquifères profonds du Dogger et du Trias, encore peu exploités en région Centre-Val de Loire.

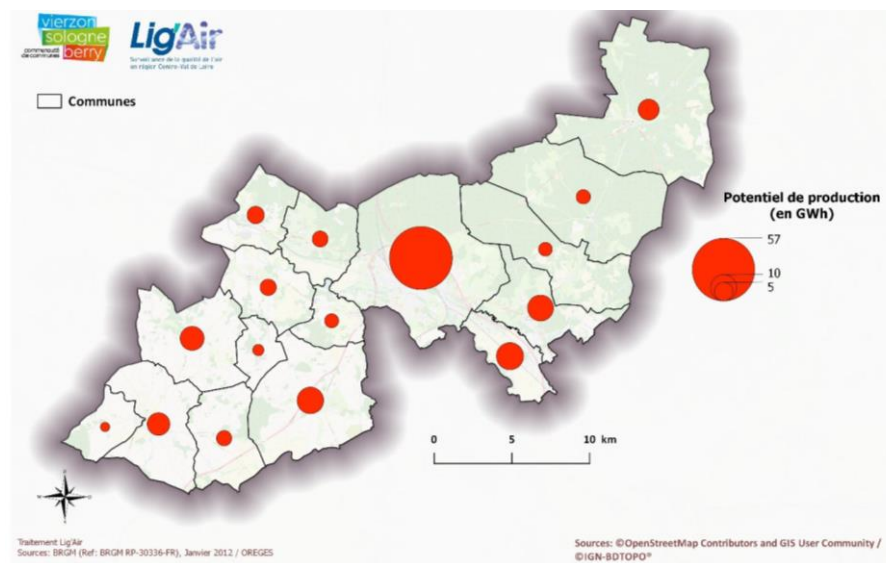
Les débits minimal et maximal correspondent à des probabilités d'obtenir, respectivement 75% et 50%, ce débit à partir des ressources aquifères (comme défini dans l'atlas des aquifères superficiels disponibles sur le site « <http://www.geothermie-perspectives.fr/> »).

Pour son scénario S1 qualifié d'optimiste, avec le débit maximal et sans la prise en compte des contraintes et en considérant une hypothèse de consommation de 50 kWh/m² à l'horizon 2020, le potentiel de développement de la géothermie est de 11 930 tep, soit environ 138,8 GWh.

Le tableau situé en **annexe D** détaille le potentiel géothermique par commune (en GWh).

La commune de Vierzon est de loin la commune ayant un potentiel de développement de la géothermie le plus élevé avec 57,8 GWh soit 41,6% du potentiel total du territoire. Elle est suivie par les communes de Foëcy et de Massay avec respectivement 10,8 GWh et 10,4 GWh.

La figure ci-dessous présente le potentiel de production d'énergie issue de la géothermie à la commune sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.



Potentiel de production d'énergie issue de la géothermie par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

Ce potentiel de 138,8 GWh représente 63,1% des besoins actuels de chaleur du secteur résidentiel.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Géothermie

► Evaluation du potentiel de production

A noter que l'OREGES précise certaines limites sur la manipulation de ces données :

- Les données permettent une cartographie et un premier chiffrage du potentiel de développement de la géothermie sur le territoire : il s'agit bien d'une première approche à l'échelle d'un territoire de projet.
- Cependant, un certain nombre d'hypothèses ont été prises. Elles reflètent l'état des connaissances disponibles au moment de la réalisation de l'étude.
- De plus, l'ensemble des contraintes et opportunités ne peut être réalisé à l'échelle de la région. Il est donc nécessaire, si la collectivité souhaite bâtir un plan d'actions, d'approfondir la connaissance, en repartant de sa ressource, de ses besoins potentiels (projets de rénovation, de construction par exemple) et de ses contraintes locales (gestion des ressources du sous-sol, économies de projets ...).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Méthanisation

► Définition et contexte

La méthanisation est un processus basé sur la dégradation de la matière organique par des micro-organismes, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène (digestion anaérobie). La méthanisation permet de produire du biogaz. Celui-ci est composé généralement de méthane (variant de 60 à 80%) et de dioxyde de carbone (allant de 20 à 40%).

Les déchets organiques pouvant être valorisés en méthanisation proviennent de différents types de producteurs :

- Les déchets organiques issus des exploitations agricoles : les effluents d'élevage (lisiers, fumiers) et les résidus de cultures (pailles de céréales ou d'oléagineux, cannes de maïs).
- Les déchets organiques issus des industries agro-alimentaires de natures variées (par exemple des graisses de cuisson, des sous-produits animaux, effluents, ...)
- Les déchets organiques issus des ménages et des collectivités locales : biodéchets des ménages et des grandes surfaces, boues issues de stations d'épuration, huiles alimentaires usagées produites par la restauration, ...

La méthanisation consiste à stocker ces déchets dans une cuve hermétique appelée « digesteur » dans laquelle ils seront soumis à l'action des bactéries en l'absence d'oxygène. La fermentation des matières organiques peut durer de deux semaines à un mois.

► Evaluation du potentiel de production

L'évaluation du potentiel de production d'énergie issue de la méthanisation est calculée en fonction de la nature des déchets à valoriser.

1 - Les coproduits et déchets de l'agriculture

Les ressources agricoles méthanisables intégrées à cette évaluation sont les suivantes :

- Les ressources issues d'élevage : fumier et lisier.
- Les ressources végétales : résidus de cultures et cultures intermédiaires.

2 - Les résidus de cultures

Le gisement issu des ressources agricoles est calculé à partir des surfaces agricoles utiles recensées dans des répertoires parcellaires graphiques de l'année 2020. Le calcul est ainsi réalisé en extrayant les surfaces propices à l'extraction de ressources à usage énergétique (blé, céréales, maïs, colza, tournesol, ...) correspondant à des ressources valorisables.



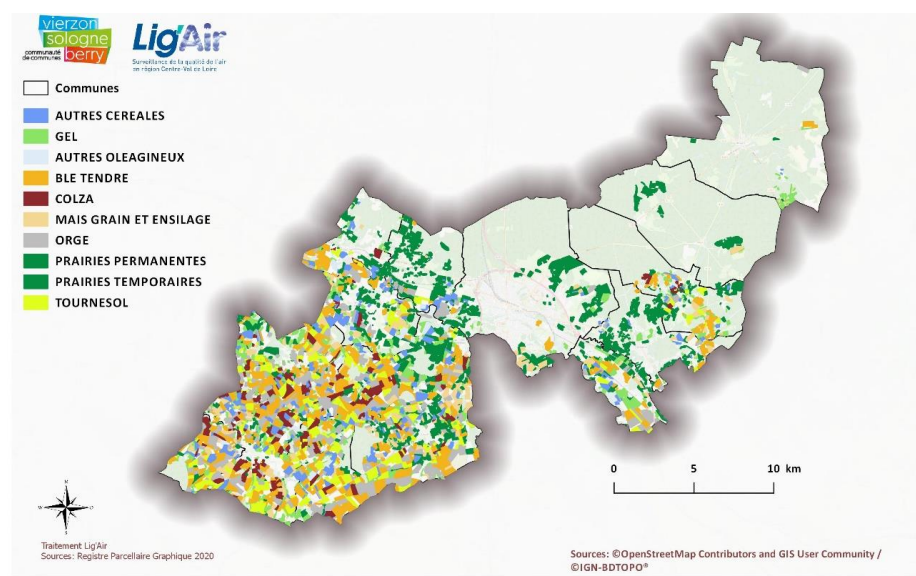
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUEVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUEVELABLES

Méthanisation

► Evaluation du potentiel de production



Identification des parcelles agricoles propices à l'extraction de ressources à usage énergétique (Registre Parcellaire Graphique 2020)

Les cultures valorisables représentent une surface de 17 012 ha dont plus de 22% est représentée par les parcelles de blé

Types de parcelles agricoles	Surface (en ha)	Représentativité
Gels	1 310,1	7,7%
Colza	1 201,3	7,06%
Orge	2 563,7	15,07%
Blé	3 803,3	22,36%
Prairies	3 660,2	21,52%
Autres céréales	1 359,6	7,99%
Mais	1 225,4	7,2%
Tournesols	1 696,2	9,97%
Autres cultures	192,1	1,13%
TOTAL	17 012	100%

Surfaces totales par type de parcelles

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Méthanisation

► Evaluation du potentiel de production

En appliquant les ratios de production, les taux de mobilisation présentés dans le tableau précédent et le contenu méthane en m3/tMB proposés par l'ADEME, le gisement issu des surfaces cultivées est estimé à 80 GWh.

	Surfaces prises en compte	ha	tMB/ha
Pailles_de_céréales	Assolement	7 500 000	3,9
Pailles_de_maïs	Assolement	1 600 000	3,3
Pailles_de_colza	Assolement	1 500 000	2,1
Pailles_de_tournesol	Assolement	700 000	2,9
CIVE	Cultures de printemps hors monoculture de maïs grain et autres incompatibilité	4 000 000	11,3
Issues-de-silos	Céréales+ tournesol+ colza	12 500 000	0,04
Fanes-de-betteraves	Assolement	400 000	30,0
Menues-pailles	Céréales à paille+ paille de colza	9 000 000	1,6

Ratios de production utilisés (ADEME, 2013)

3 – Les effluents d'élevage

La Statistique Agricole Annuelle (SAA) réalisée par l'Agreste présente les effectifs d'animaux par type d'exploitations agricoles pour 2010.

Cheptel groupe	Cheptel	Effectifs
Volailles	Poulets	33 989
Volailles	Autres volailles	791
Volailles	Poules	162
Equidés	Anes	8
Bovins	Total bovins	0
Bovins	Autres bovins	2 789
Ovins	Brebis nourrices	624
Ovins	Autres ovins	80
Caprins	Autres caprins	51
Caprins	Chèvres	948
Porcins	Porcelets	655
Equidés	Chevaux	148
Bovins	Vaches laitières	544
Equidés	Total équidés	172
Porcins	Truies mères	93
Porcins	Total porcins	946

Effectifs pour les différents cheptels



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Méthanisation

► Evaluation du potentiel de production

La mobilisation des déjections animales pour la méthanisation n'est confrontée a priori à aucune limite théorique ni contre-indications. Les facteurs limitants sont uniquement liés à la contrainte de disposer de quantités minimales pour un projet de méthanisation. La notion de densité d'exploitations dans les zones d'élevage intervient alors avec le problème lié aux petits élevages dispersés en zone de montagne.

En utilisant les ratios de production de lisier et de fumier par type de cheptels²¹, le gisement provenant des installations d'élevage du territoire s'élève à **11 GWh**.

Le potentiel total de production totale issu de l'agriculture sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry atteint 91 GWh.

4 – Coproduits et déchets de l'industrie agro-alimentaire

Le gisement des substrats issus des industries agro-alimentaires est estimé à partir de 36 activités industrielles différentes. Identifiées grâce à leur code NAF, les données du dénombrement des entreprises de l'INSEE 2012 renseignent l'effectif de salariés par entreprise et par type d'activité. Ainsi, les effectifs des activités agro-alimentaires du territoire sont présentés dans le Tableau ci-dessous. A l'échelle du territoire, le gisement brut est estimé à environ **470 tonnes** de matière brute disponibles.

Activités	Effectifs
1011Z Transformation et conservation de la viande de boucherie	35
1012Z Transformation et conservation de la viande de volaille	0
1051C Fabrication de fromage	0
1061A Travail des grains ; fab. Prod. Amylaces	0
1082Z Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	0
1085Z Fabrication de plats préparés	0
1089Z Fabrication de plats préparés	0
1091Z Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	0
TOTAL	35

Effectifs des activités agro-alimentaires du territoire (INSEE 2012)

En appliquant les ratios aux effectifs salariés des industries agro-alimentaires proposés par l'ADEME²² le gisement est évalué à **0,3 GWh/an**.

²¹Evaluation des quantités actuelles et futures des déchets épandus sur les sols agricoles et provenant de certaines activités, lot 3 : effluents d'élevage, MEDD, septembre 2002

²²Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation, étude réalisée pour le compte de l'ADEME par SOLAGRO et INDDIGO, Avril 2013



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Méthanisation

► Evaluation du potentiel de production

5 – Boues de stations d'épuration et de traitement des eaux usées (STEU)

La valorisation des boues urbaines en méthanisation peut s'inscrire soit dans le cadre du traitement des boues sur le site de la station d'épuration urbaine, soit comme co-substrat à une unité de méthanisation existante (co-digestion). Dans le cas de la co-digestion, les boues sont considérées comme des co-substrats pour des unités de méthanisation collectives ou de déchets ménagers, basées sur l'incorporation de substrats d'origine industrielle ou agricole (exemple Gâtinais Biogaz, 45). Il s'agit de boues provenant de stations d'épuration de faible capacité, souvent liquides qui faisaient l'objet d'un épandage local par les agriculteurs investis dans le projet de méthanisation.

A partir de la base des données des STEU (portail assainissement communal), la production de boues de stations de traitement des eaux usées est estimée en 2019 à 695 tMS/an sur le territoire de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry.

En considérant qu'une tonne de boue de STEU se valorise à hauteur de 192 Nm³ CH₄/tMS²³, le gisement du territoire, estimé à partir de la population communale, s'élève à **1,3 GWh**.

Cette valeur de potentiel est donnée à titre indicatif et considère que toutes les STEU du territoire s'orientent vers la méthanisation. Or, d'après le rapport de l'ADEME de septembre 2014, il est important d'indiquer que pour les STEU présentant une capacité nominale inférieure à 5000 EH, les procédés de traitement des boues ne permettent pas un prélèvement aisé et régulier des boues. La STEU de la ville de Vierzon, ayant une capacité supérieure à 5000 EH, possède un potentiel de production **de 1,2 GWh** (soit environ 91% du potentiel total de production issu des boues de STEU). Ainsi, l'aptitude de chaque STEU à la méthanisation dépend de ses caractéristiques.



²³Évaluation du potentiel de production de biométhane à partir des boues issues des stations d'épuration des eaux usées, septembre 2014, étude réalisée pour le compte de l'ADEME et de GrDF par GREENBIRDIE et le CRIGEN (GDF SUEZ)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Méthanisation

► Evaluation du potentiel de production

6 – Coproduits et déchets des collectivités

Les déchets verts

Les déchets verts sont des déchets organiques formés de résidus issus de l'entretien des espaces verts, des zones récréatives, des jardins privés, des serres, des terrains de sports, produits par les collectivités. En 2021, la production de déchets verts sur le territoire s'est élevée à 5 095 tonnes de déchets verts collectés en déchetteries (quantité transmise par la collectivité). A partir des différents ratios proposés par l'ADEME²⁴, le potentiel méthanisable est de **420 MWh (soit 0,420 GWh)**.

Les biodéchets des ménages

Les ordures ménagères sont les déchets produits au quotidien par les ménages. Leur collecte et leur traitement relèvent de la responsabilité des communes ou de leur groupement. Les ordures ménagères résiduelles désignent la part des ordures ménagères diminuées des collectes sélectives (papiers, cartons, verres, ...). Elles contiennent une part de déchets fermentescibles appelées FFMO (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) ou encore biodéchets. Ceux-ci comprennent tout déchet pouvant faire l'objet d'une décomposition aérobie ou anaérobie tels que les déchets alimentaires, les épiluchures, les déchets de jardin, le papier et le carton.

A partir de la méthodologie proposée par l'ADEME (2013) et des informations transmises par la collectivité (50 kg/an/hab de biodéchets issus des ménages comme référence du gisement théorique), une production de biodéchets de 3 167 tonnes est obtenue sur l'ensemble du territoire. Le potentiel méthanisable est ainsi de **3,7 GWh**

Les huiles alimentaires usagées

Les huiles alimentaires usagées (HAU) sont les résidus de matières grasses issus de la cuisson à la poêle ou dans un bain d'huile. Ces huiles sont essentiellement produites par la restauration (traditionnelle, collective et rapide) et l'hôtellerie. Les HAU peuvent être valorisées en méthanisation. Les quantités d'HAU produites par la restauration dépendent, pour une grande part, des pratiques telles que l'orientation culinaire des établissements ou encore la fréquence de renouvellement des huiles de friture. A partir de la méthodologie détaillée dans le rapport de l'ADEME (2013), la quantité d'HAU susceptibles de pouvoir être collectée est d'environ 70 tonnes (correspondant à un nombre total d'environ 3 080 287 repas). Le pouvoir méthanogène de l'HAU est important (850 m³ CH₄/tMO). A partir des ratios indiqués dans le même rapport, le potentiel méthanisable sur le territoire est de **0,5 GWh**.

Les biodéchets issus de la restauration

En complément des huiles alimentaires usagées, les biodéchets correspondent également aux déchets alimentaires composés des déchets de préparation de repas et les restes de repas issus principalement du secteur de la restauration. La quantité totale de déchets organiques produite est estimée à environ 629 tonnes à l'échelle du territoire. A partir des ratios indiqués dans le même rapport, le potentiel méthanisable est de **0,7 GWh** sur l'ensemble du territoire.

²⁴Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation, étude réalisée pour le compte de l'ADEME par SOLAGRO et INDDIGO, Avril 2013



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Méthanisation

► Evaluation du potentiel de production

Les déchets organiques des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)

La grande distribution produit des déchets alimentaires variés, issus des rayons fruits et légumes, boucherie, fromagerie, boulangerie, etc.... Les gisements de ces déchets sont essentiellement concentrés en zones urbaines et périurbaines. Les déchets organiques de la grande distribution ont un bon potentiel de méthanisation et sont rarement valorisés.

La quantité totale de déchets organiques produite par la grande distribution est de l'ordre de 117 tonnes.

A partir des ratios indiqués dans le rapport de l'ADEME, le potentiel méthanisable est de **122 MWh** sur l'ensemble du territoire (soit 0,1 GWh).

► Bilan du gisement de méthanisation

A travers la dizaine de filières étudiées, le gisement total de méthanisation s'élève donc à 98 GWh avec une dominance des résidus de cultures représentant plus de 82% du potentiel de production totale de la filière méthanisation. Le Tableau ci-contre présente la répartition du potentiel de production entre les différents gisements issus de la filière méthanisation.

Gisements		Potentiel de production (en MWh)	Répartition
Coproduits de l'agriculture	Résidus de cultures	79 995	81,79 %
	Effluents d'élevage	11 006	11,25 %
Coproduits et déchets de l'industrie agro-alimentaire	Coproduits et déchets de l'industrie agro-alimentaire	256	0,26 %
Boues de stations d'épuration et de traitement des eaux usées (STEU)	Boues de stations d'épuration et de traitement des eaux usées (STEU)	1 294	1,18 %
Coproduits et déchets des collectivités	Les déchets verts	420	0,43 %
	Les biodéchets des ménages	3 660	3,74 %
	Les huiles alimentaires usagées (HAU)	537	0,55 %
	Les biodéchets issus de la restauration	659	0,67 %
	Les déchets organiques des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)	122	0,12%
Potentiel de production		97 811 MWh	100%
		98 GWh	

Bilan des potentiels de production issus des différents gisements de la filière méthanisation



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

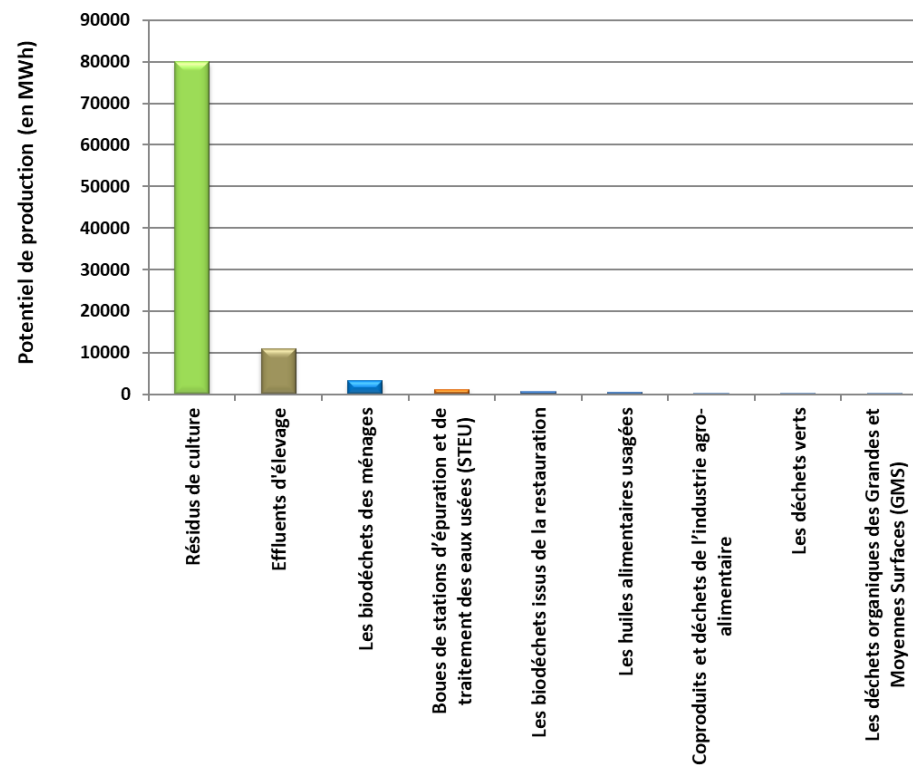
2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Méthanisation

► Bilan du gisement de méthanisation

Comme indiqué précédemment, les résidus de cultures représentent une grande contribution dans le potentiel de production de la filière méthanisation sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry avec 82%. Le second gisement concerne les effluents d'élevage qui constitue 11,3% du potentiel (figure ci-contre). Les autres gisements peuvent être considérés comme négligeables dans le potentiel de production issu de cette filière.



Bilan des potentiels de production issus des différents gisements de la filière méthanisation



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

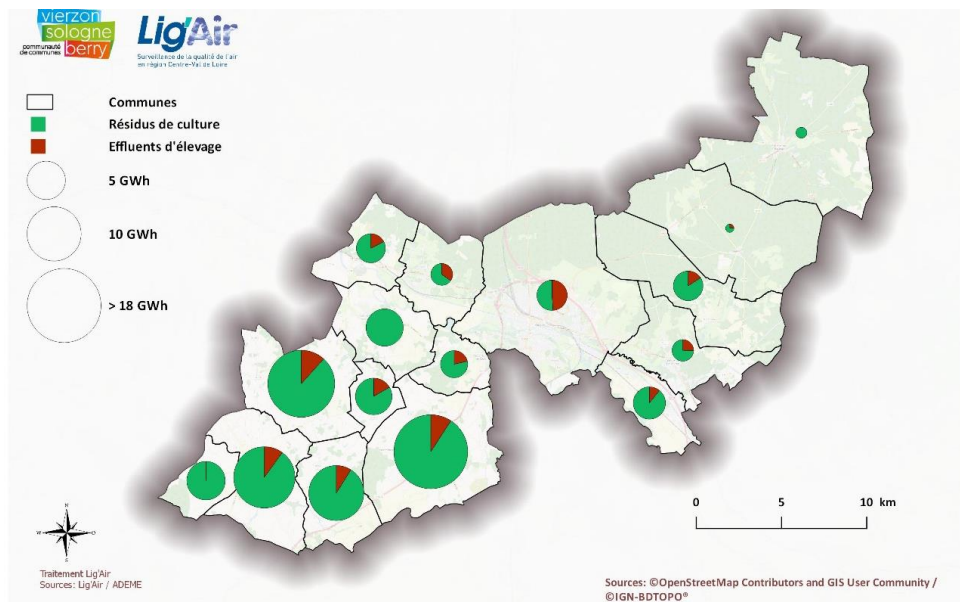
ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Méthanisation

► Bilan du gisement de méthanisation

Compte tenu de la part majoritaire des résidus de cultures et des effluents d'élevage dans la méthanisation, la Figure ci-contre illustre le potentiel de production d'énergie issu de ces deux gisements à la commune sur le territoire (**Tableau en annexe E**).

Ce potentiel de production de 98 GWh représente près de 74% de consommation de gaz naturel du secteur résidentiel et 48,5% de consommation totale de gaz naturel du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.



Potentiel de production d'énergie issue de la méthanisation (résidus de cultures) par commune du territoire



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

► Introduction et contexte

L'énergie solaire incidente peut être valorisée par : le thermique (sous forme de chaleur) et le photovoltaïque (production d'électricité). Ces deux méthodes de valorisation passent par l'installation de capteurs en toitures, ou de centrales au sol pour le photovoltaïque.

Pour le solaire photovoltaïque, il est possible d'injecter l'énergie sur le réseau et de bénéficier du tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque, ou de fonctionner en autoconsommation.

Au sein de la filière solaire thermique, deux systèmes peuvent être utilisés, pour une consommation d'énergie directement par le logement :

- Chauffe-eau solaire : production d'eau chaude sanitaire uniquement, pour une couverture des besoins de l'ordre de 60% (environ 5 m² pour une habitation de 4 personnes) ;
- Système solaire combiné : production d'eau chaude + chauffage, pour une couverture d'environ 30% à 60% des besoins (environ 10 m² pour une habitation de 4 personnes).

► Evaluation du potentiel de production sur les toitures

1 - Méthodologie

L'évaluation du potentiel de production de la filière solaire sur les toitures est basée sur l'estimation de la surface éligible du territoire à recevoir des panneaux photovoltaïques ou thermiques. Les surfaces éligibles sont celles qui ne présentent aucune contrainte technique ou réglementaire.

La première phase de l'évaluation consiste à déterminer la surface disponible à l'échelle du territoire. Les surfaces possédant les contraintes techniques et/ou réglementaires seront éliminées dans la deuxième phase. Le gisement sera ensuite calculé à partir de la surface utile lors de la troisième phase.

2 - Surface disponible sur le territoire

La surface disponible sur les toitures est calculée à partir de la typologie des bâtiments établie à partir des catégories instaurées par la nomenclature de la base de données de l'IGN (BDTopo). Ainsi, le Tableau en page suivante récapitule la superficie totale des toitures pour chaque catégorie de bâtiments considérés pour l'étude.

Il est exclu les bâtiments religieux, chapelles, églises, châteaux, forts, blockhaus, casemates, aéroports, arcs de triomphe, arènes ou théâtres antiques, tours, donjons, moulins, gares, mairies, monuments, préfectures, péages.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

► Evaluation du potentiel de production sur les toitures

Catégories de bâtiments	Nombre	Superficie totale (en m ²)	Répartition des surfaces
Les habitations (> 20 m ²) (Maisons, bungalows, chalets, garages et immeubles collectifs)	31 010	3 022 199	77,81%
Les bâtiments industriels (Abattoirs, ateliers de grande taille, centrales électriques (bâtiments), constructions techniques, entrepôts, hangars industriels de grande taille, scieries, usines)	331	356 353	9,18%
Les bâtiments commerciaux et de services (Centres commerciaux, hypermarchés, magasins (grands, isolés), parcs des expositions (bâtiments), bâtiments administratifs, gares, établissements de santé, établissements scolaires)	1 223	460 127	11,85%
Les serres (Abris clos à parois translucides destinés à protéger les végétaux du froid : jardineries, serres)	17	9 668	0,25%
Les bâtiments sportifs & tribunes	35	20 248	0,52%
Les bâtiments agricoles (Bâtiments d'élevage industriel, hangars agricoles de grande taille, minoteries, silos)	65	15 309	0,39%
TOTAL	32 681	3 883 904 m²	100%

Superficie totale des toitures pour chaque catégorie de bâtiments



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

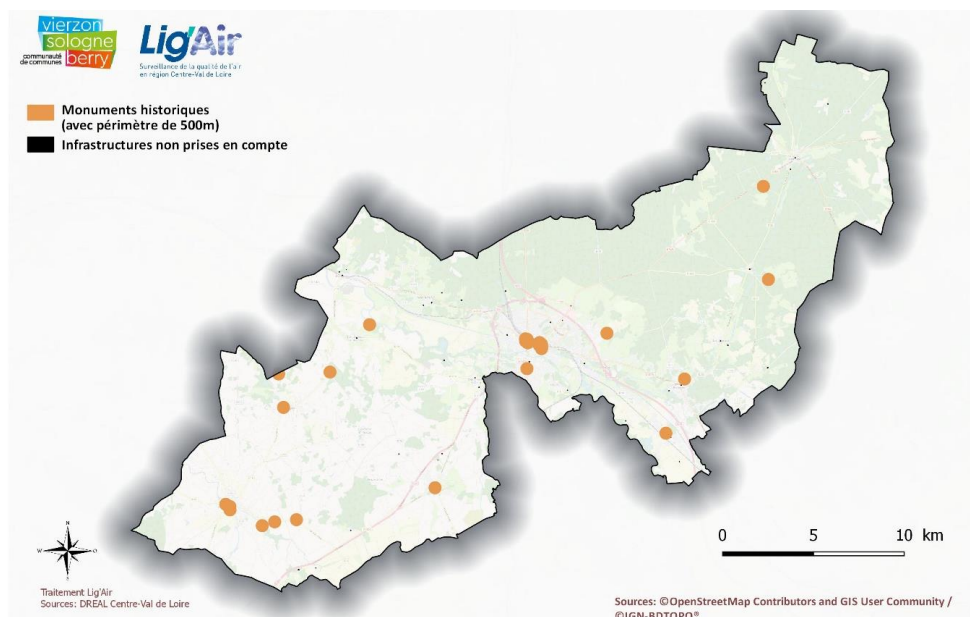
► Evaluation du potentiel de production sur les toitures

3 – Les contraintes techniques et réglementaires

Les contraintes réglementaires (détaillées dans le Tableau en **annexe F**) à l'installation de capteurs solaires nécessitent l'avis préalable à tout projet de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dans les périmètres suivants :

- Sites classés : aucune zone du territoire ne se situe en sites classés ;
- Sites inscrits : aucune zone du territoire ne se situe en sites inscrits ;
- Périmètre de protection autour d'un édifice protégé (à condition d'effectuer un examen des co-visibilités) : 32 périmètres identifiés sur le territoire ;
- Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP-AVAP) : aucune zone du territoire ne se situe en ZPPAUP-AVAP ;
- Secteurs sauvegardés : aucune zone du territoire ne se situe en secteur sauvegardé.

L'ensemble de ces éléments sont projetés sur la Figure ci-contre.



Enjeux du patrimoine bâti pour les installations solaires

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

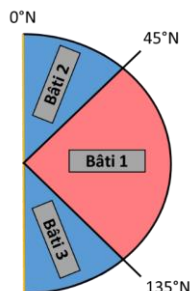
► Evaluation du potentiel de production sur les toitures

3 – Les contraintes d'orientation et d'exposition

Pour l'analyse du potentiel solaire sur toitures inclinées, l'orientation est prise en compte. Il est considéré que seuls les bâtiments, dont le plus grand côté parallèle à son faîtage fait un angle maximal compris entre 45°N et 135°N, reçoivent un rayonnement solaire suffisant pour accueillir des installations solaires (fourchette rose). Les autres bâtiments (de type bâti 2 et bâti 3) sont considérés comme n'étant pas favorables à l'implantation des capteurs solaires.

Pour les toitures orientées au sud comme le bâti 1 (fourchette rose), 50% de la toiture est considérée couverte (côté de la toiture orientée favorablement au sud, l'autre côté de la toiture étant exposé au nord).

Ce taux de 50% a été appliqué uniquement pour les catégories habitations ainsi que pour les autres catégories ayant des toitures < 1000 m². Pour les bâtiments ayant des surfaces > à 1000 m² (en particulier industriels, centres commerciaux), ce ratio de 50% ne sera pas appliqué, on suppose que la toiture est en terrasse et que toute la toiture est favorable à l'implantation.



L'évaluation de la surface utile de toiture doit tenir compte des ombres portées par les obstacles environnants, l'encombrement et les accès sur toitures.

Pour les toitures de grandes surfaces, les masques solaires générés par les ombres portées par les obstacles environnants, tels que les arbres et bâtiments voisins, sont considérés comme négligeables pour ce type de bâtiments.

L'espace disponible pour l'installation de panneaux solaires sur une toiture est également conditionné par la présence de divers dispositifs pré-existants : puits de lumière, échangeurs thermiques, accès, cheminement, VMC, éclairage, ascenseurs, etc. Une veille bibliographique a permis de retenir les coefficients de masque par catégorie de bâtiments suivants

Catégories de bâtiments	Coefficients de masques
Les habitations	0,5
Les immeubles	0,5
Les bâtiments industriels	0,75
Les bâtiments commerciaux	0,75
Les serres	1
Les bâtiments sportifs & tribunes	0,75
Les bâtiments agricoles	0,9

Coefficients de masques appliqués à chaque catégorie de bâtiments



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

► Evaluation du potentiel de production sur les toitures

4 – Surfaces utiles des bâtiments – m² de toitures exploitables

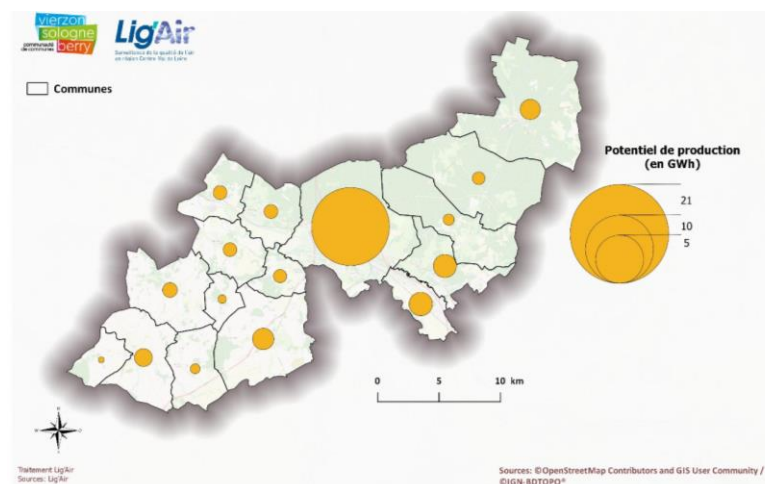
La prise en compte de l'ensemble des contraintes décrites précédemment permet d'obtenir la surface utile des bâtiments correspondant au m² de toitures exploitables pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité (tableau ci-dessous). **La surface utile finale est estimée à 566 134 m²** soit 14,6% de la surface initialement disponible sur le territoire.

Catégories de bâtiments	Surface utile finale (en m ²)	Répartition des surfaces (en %)
Les habitations (> 20 m ²)	345 458	61%
Les bâtiments industriels	125 346	22,1%
Les bâtiments commerciaux	86 417	15,3%
Les serres	0	0%
Les bâtiments sportifs & tribunes	6 337	1,1%
Les bâtiments agricoles	2 577	0,5%
TOTAL	566 134	100%

Surfaces utiles finales pour chaque catégorie de bâtiments

La surface utile correspond à la surface propice à l'installation de panneaux photovoltaïques ou thermiques. Ainsi, la répartition de l'utilisation potentielle des surfaces utiles entre solaire thermique et photovoltaïque s'appuie sur les hypothèses du scénario Négawatt, qui prévoit une forte mobilisation du solaire thermique sur le territoire français. En effet, il prévoit plus de 120 millions de m² de capteurs thermiques sur les bâtiments, à l'échelle de la France entière.

En réalisant une extrapolation de ce chiffre par rapport au nombre de ménages sur le territoire français et du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, cela correspond à un objectif d'environ **76 472 m² de capteurs thermiques**, soit 13,5% des surfaces utiles identifiées. La production potentielle associée à des capteurs (supposant une production de 1 500 kWh/an) s'élève ainsi à environ **21,2 GWh (Tableau en annexe G)**. Cette estimation considère une répartition des capteurs entre les différentes catégories de bâtiments proportionnelle à la part des surfaces utiles de chacun de ces types de bâtis.



Potentiel de production d'énergie issue du solaire thermique par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

► Evaluation du potentiel de production sur les toitures

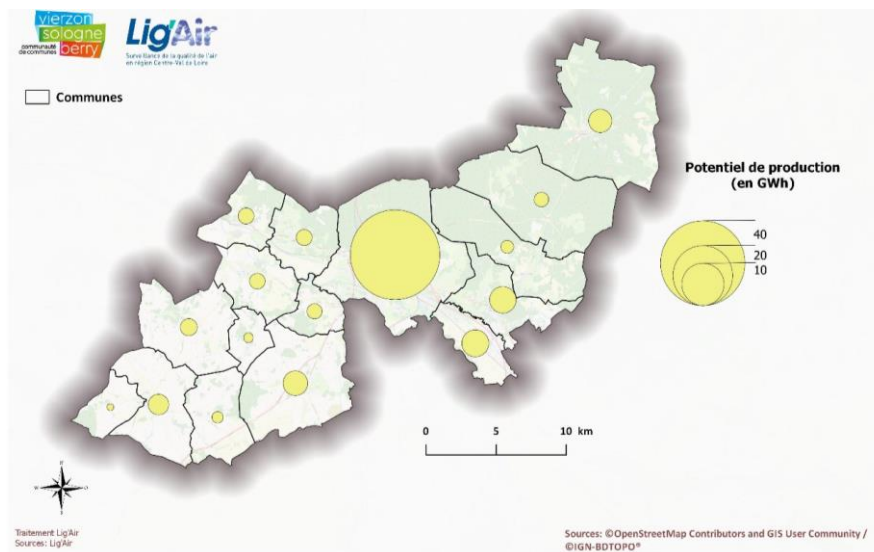
Avec la prise en compte de la production actuelle, le potentiel serait de 21 GWh représentant près de 59,6% des besoins en eau chaude sanitaire du secteur résidentiel.

En retranchant ces 76 472 m² de capteurs thermiques à la surface utile totale, cela laisse donc une surface de 489 662 m² pour l'installation de capteurs photovoltaïques. Le potentiel associé à cette surface correspond donc à une puissance installable de 145 MW (pour des panneaux ayant comme puissance 135 Wc/m²) représentant une production potentielle de **72,7 GWh** environ (Tableau en annexe H).

Ce potentiel de production se répartit essentiellement à 44,4 GWh sur les habitations, 16,1 GWh sur les bâtiments industriels et 11,1 GWh sur les commerces

Catégories de bâtiments	Capteurs solaires thermiques	Capteurs solaires photovoltaïques
	Potentiel de production (GWh)	
Les habitations (> 20 m ²)	13	44,4
Les bâtiments industriels	4,7	16,1
Les bâtiments commerciaux	3,2	11,1
Les serres	0	0
Les bâtiments sportifs & tribunes	0,2	0,8
Les bâtiments agricoles	0,1	0,3
TOTAL	21,2	72,7

Récapitulatif des potentiels de productions solaires thermiques et photovoltaïques par catégorie de bâtiments



Potentiel de production d'énergie issu du solaire photovoltaïque par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

► Les ombrières de parkings photovoltaïques

Un projet de création de deux ombrières en panneaux photovoltaïques a été identifié sur le territoire situé à l'adresse « Le Batonnet » sur la commune de Vierzon. La superficie totale des deux ombrières serait de 639,1 m² (366,3 m² pour la première ombrière et 272,8 m² pour la deuxième ombrière). La puissance totale des panneaux photovoltaïques atteindrait 125 KWc avec 100% de revente sur le réseau. Sur les ombrières, la technologie est généralement en polycristallin et le ratio retenu est de 120 Wc/m² (toute la surface peut être exploitée). **Le potentiel de production d'énergie solaire issu de ces deux ombrières est estimé à 138 MWh (soit 0,138 GWh).**

En complément, une étude sur l'occupation du sol sur les zones commerciales et de services a permis de déterminer la surface des ombrières par rapport aux surfaces de toitures des bâtiments .

Il s'agit ici des surfaces d'ombrières directement exploitables pour l'installation de modules photovoltaïques et non pas des surfaces totales des parkings de ces zones (on ne prend pas en compte les allées de circulation, mais bien seulement la surface où sont garées les voitures pour les bâtiments commerciaux et de services d'une surface supérieure à 1000 m²).

Le rapport retenu est de 40% (pour tenir compte des lanternes) : pour 194 406 mètres carrés de toitures de bâtiments commerciaux, il est possible d'exploiter 77 762 m² d'ombrières. A partir des résultats précédemment obtenus sur le projet de construction des deux ombrières localisées sur la commune de Vierzon, **la production potentielle nette pourrait atteindre près de 16,8 GWh/an.**

Par conséquent, le potentiel de production d'énergie solaire issu des ombrières est estimé à 17 GWh.

► Projets de constructions de hangars agricoles

Trois projets de constructions de hangars agricoles avec une couverture en panneaux photovoltaïques ont été identifiés sur le territoire (Tableau 33). Ces projets ont soit été acceptés soit sont à l'étude. Ces projets contribueront prochainement à un potentiel de production d'énergie solaire photovoltaïque.

Communes	Demandeurs	Date signature	Surface (en m ²)	Puissance (en KWc)	Potentiel de production (MWh)
Foëcy	EARL THEVENOT	En cours	NC	NC	nc
Graçay	SARL DE LA RENARDIERE	16/03/2022	710	144	158
Thénioux	SARL LES SABLIERES DE LA PERCHE	24/03/2022	NC	NC	nc

Projet de construction d'hangars agricoles avec une couverture en panneaux PV

Parmi ces trois projets, seule l'estimation du potentiel de production a pu être estimée pour le projet situé sur la commune de Graçay. Ainsi, pour les deux autres projets, par manque d'informations sur la surface pouvant accueillir les futurs panneaux photovoltaïques et la puissance, nous faisons l'hypothèse que le potentiel de production est identique. **Par conséquent, le potentiel de production estimée issu de ces trois projets serait de 474 MWh (soit 0,474 GWh).**

Le tableau [p.165](#) identifie un nombre total de 65 bâtiments agricoles représentant une surface utile de 2 577 m². En considérant les projets en cours et déjà réalisés, **le potentiel de production d'électricité issu des bâtiments agricoles pourrait atteindre 0,774 MWh.**



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

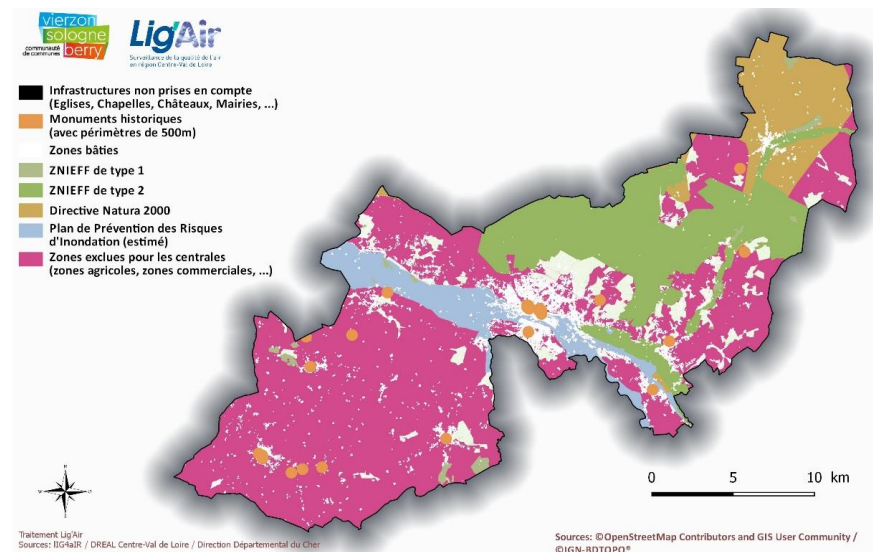
ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

► Les centrales solaires photovoltaïques au sol

Pour les installations au sol, les contraintes environnementales en plus de celles appliquées pour les installations sur bâti sont également à prendre en compte, puisque des installations de grandes surfaces au sol peuvent perturber le fonctionnement des différents écosystèmes présents sur le territoire. Les centrales solaires sont donc fortement déconseillées dans les zones suivantes (Figure ci-contre) :

- ZNIEFF de types I et II : **341,5 ha (Type I) et 9 616 ha (Type II)** sur le territoire ;
- Zones Natura 2000 : 5 876 ha sur le territoire ;
- Arrêtés préfectoraux de biotope : aucune zone du territoire n'est répertoriée ;
- Sites classés et inscrits : aucune zone du territoire n'est répertoriée ;
- Plan de Prévention des Risques Naturels : **3 837 ha** sur le territoire (en ne se basant uniquement que sur les Plans de Prévention des Risques d'Inondation). La table géographique représentant la spatialisation des différents Plans de Prévention des Risques en particulier celui correspondant aux risques d'inondation sur le territoire n'a pu être mise à disposition. Lig'Air a donc procédé à la réalisation d'une table géographique dans le cadre de cette étude en se basant sur les différentes cartographies présentes sur le site internet de la Préfecture du Cher²⁶.



Contraintes à l'installation de centrales solaires photovoltaïques

En outre, la détermination des surfaces effectivement mobilisables pour un usage d'exploitation solaire doit tenir compte des ratios d'exploitabilité des terrains (surface effectivement exploitable sur surface totale) et de l'ensemble des contraintes liées à l'impact d'une installation d'un parc solaire sur l'environnement et sur l'usage des sols, de la faisabilité technique d'une installation sur ce type de sol. Les parcs photovoltaïques n'ont pas vocation à occuper des terres arables qui doivent, du point de vue du développement durable, être réservées à la production de nourriture dans une perspective de relocalisation de l'agriculture et de réduction de l'empreinte écologique des systèmes alimentaires.

²⁶<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-PPR-DDRM-DICRIM-PCS-IAL-ICPE/PPR-Plans-de-prevention-des-risques>

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

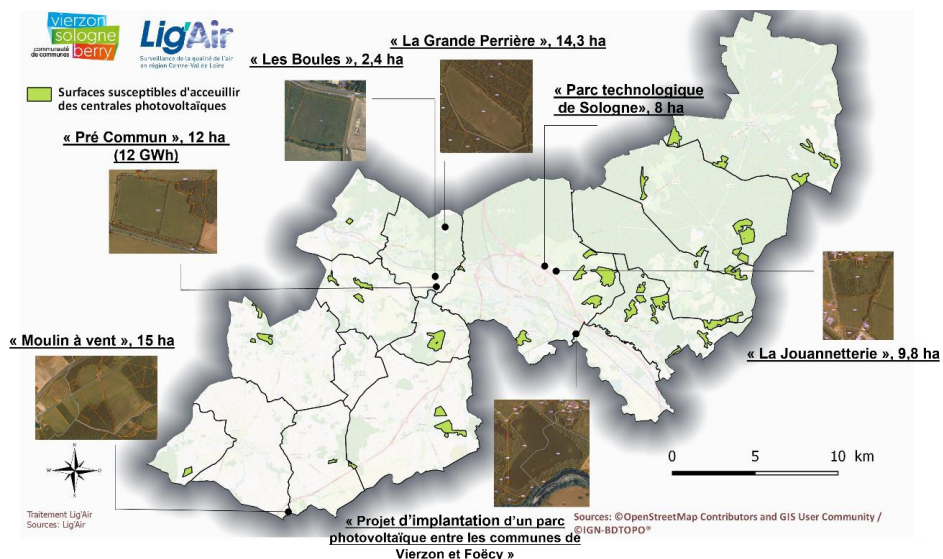
Filière solaire

► Les centrales solaires photovoltaïques au sol

A partir d'une analyse cartographique du territoire et d'une exploitation des différentes catégories du mode d'occupation des sols Corine Land Cover (2012), certaines zones potentielles peuvent être identifiées. Ces zones correspondent à des zones non agricoles, non commerciales, non humides, non bâties, non boisées, non récréatives, etc. et permettent donc une première identification des espaces potentiellement vacants ou en friche sur le territoire. En croisant ces données avec les contraintes énumérées précédemment, quelques zones potentielles semblent être propices à l'installation de centrales solaires photovoltaïques au sol en particulier des surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminées, non incluses dans un assolement (correspondant au code CLC 231).

La superficie exploitable susceptible de pouvoir accueillir de futures centrales photovoltaïques est estimée à 438 ha (la superficie totale est de 1 315 ha que l'on divise par 3 pour tenir compte de l'espacement entre les panneaux photovoltaïques, le contour des surfaces et éventuellement une partie de ces surfaces pouvant être non exploitables afin d'être plus réaliste et qui demanderait à être étudiées précisément avec la réalisation d'une étude d'impact). A partir de la production actuelle des deux centrales photovoltaïques « Le Vieux Domaine » et « Les Grandes Jonchères » estimée à 9,7 GWh pour une superficie totale de 12,9 ha, le **potentiel de production estimée serait de 344 GWh.**

La Figure ci-dessous présente les surfaces susceptibles de pouvoir accueillir des centrales solaires photovoltaïques ainsi que les projets d'installation de centrales en cours ou à l'étude.



Présentation des surfaces susceptibles d'accueillir des centrales solaires photovoltaïques et localisation des projets en cours ou à l'étude

²⁶<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-PPR-DDRM-DICRIM-PCS-IAL-ICPE/PPR-Plans-de-prevention-des-risques>

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

► Les centrales solaires photovoltaïques au sol

Les caractéristiques des projets d'installation de centrales photovoltaïques en cours ou à l'étude sont les suivants :

Noms	Communes	Superficie (en ha)	Porteurs du projet	Documents
« Lieu-dit Les Boules »	Méry-sur-Cher	2,4 ha	Sun'R power	Passage en revue le 12/10/2021 (Annexe I)
« Lieu-dit Pré Commun »	Méry-sur-Cher	12 ha	Sun'R power	Passage en revue le 12/10/2021 (Annexe J)
« Lieu-dit La Grande Perrière »	Méry-sur-Cher	14,3 ha	URBA 409	Passage en revue le 12/10/2021 (Annexe K) avec accord de la commune
« Lieu-dit La Jouannerie »	Vierzon (près de la zone commerciale de l'Orée de Sologne)	9,8 ha	Total Energies	Enquête publique ²⁷ terminée le 22 avril 2022
« ZAC Parc technologique de Sologne »	Vierzon	8 ha	Sun'R power	A l'étude
« Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque Moulin à vent »	Graçay et Nohant-en-Graçay	15 ha (2 Ha sur Graçay et 13 Ha sur Nohant-en-Graçay)	Sun'R power	A l'étude
« Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque entre la communes de Vierzon et Foëcy »	Vierzon et Foëcy (Plan d'eau du Bois Blanc)	NC (estimé : 15 ha par manque d'informations)	Sonnedit	A l'étude

Caractéristiques des projets d'installations de centrales au sol sur le territoire de la Communauté de Communes

²⁷<https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquete-publique/Enquete-publique-realisation-d-un-parc-photovoltaïque-lieu-dit-la-Jouannerie-a-Vierzon>



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière solaire

► Les centrales solaires photovoltaïques au sol

Comme précédemment, à partir de la production actuelle des deux centrales photovoltaïques « Le Vieux Domaine » et « Les Grandes Jonchères » estimée à 9,7 GWh pour une superficie totale de 12,9 ha, le **potentiel de production de l'ensemble de ces projets est de 57,5 GWh** comme détaillé dans le Tableau ci-dessous :

Noms	Superficie (en ha)	Potentiel de production (en GWh)
« Lieu-dit Les Boules »	2,4	1,8
« Lieu-dit Pré Commun »	12	9,0
« Lieu-dit La Grande Perrière »	14,3	10,8
« Lieu-dit La Jouannerie »	9,8	7,4
« ZAC Parc technologique de Sologne »	8	6,0
« Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque Moulin à vent »	15	11,3
« Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque entre la commune de Vierzon et Foëcy »	15	11,3
TOTAL	76,5	57,5

Estimation du potentiel de production des projets d'installations de centrales au sol

Le potentiel de production issu des centrales solaires atteindrait 401,5 GWh.

► Synthèse : potentiel photovoltaïque

Le Tableau ci-dessous récapitule les différents potentiels de production du solaire photovoltaïque avec la prise en compte des ombrières de parkings.

Potentiel de production sur les toitures	72,7 GWh
Potentiel de production issu des ombrières de parkings	17 GWh
Potentiel de production issu des centrales solaires	401,5 GWh
Potentiel de production issu des futures constructions d'hangars agricoles	0,5 GWh
Potentiel de production total	491,7 GWh

Potentiel de production d'énergie issu du solaire photovoltaïque

Avec la prise en compte de la production actuelle d'électricité photovoltaïque sur toitures de 2,4 GWh, le potentiel de production d'énergie solaire photovoltaïque atteindrait environ 489,3 GWh et permettrait de couvrir la totalité des consommations électriques du territoire.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Biomasse – Bois énergie

► Définition

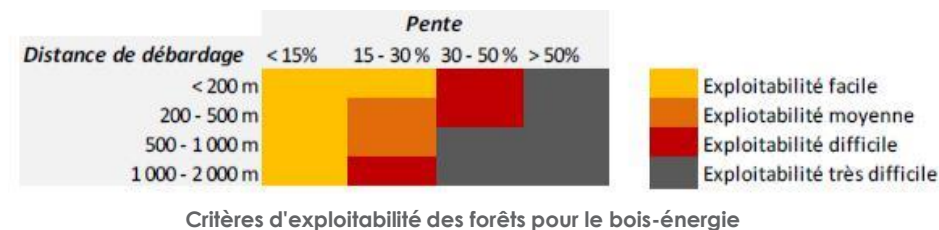
Le potentiel en bois énergie est estimé comme étant la quantité d'énergie potentiellement produite à partir du bois pouvant être prélevé sur le territoire. Le principe de valorisation du bois-énergie est de brûler la matière végétale en vue de créer de la chaleur domestique (chauffage et eau chaude).

► Méthodologie

La première étape est d'identifier les forêts propices à la récolte de bois. Cela nécessite différents croisements et traitements SIG, prenant en compte différentes caractéristiques du territoire :

- Recensement et localisation des forêts présentes sur le territoire et identification des essences (feuillus, conifères, mélangés). Les surfaces de forêts du territoire sont obtenues à partir des données de Corine Land Cover de 2012.
- Calcul de l'élévation et de la pente du territoire en tout point.
- Calcul des distances de débardage par rapport aux routes adaptées au transport du bois récolté.

Les données obtenues suite à ces traitements sont ensuite croisées, de manière à associer à tout point de chaque espace boisé un degré d'exploitabilité. Les critères pris en compte pour déterminer ce niveau d'exploitabilité sont la pente et la distance de débardage (figure ci-contre).



Dans un second temps, il s'agit d'évaluer la production potentielle associée à chaque espace boisé identifié pour calculer le potentiel total du territoire. Cette estimation prend en compte le type d'essences. Seules les forêts jugées facilement exploitables à l'étape précédente sont prises en compte.

Les contraintes réglementaires et environnementales suivantes sont considérées :

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (de type 1 et 2) ;
- Zones Natura 2000 (oiseaux et habitats) ;
- Arrêtés préfectoraux de biotope ;
- Réserves naturelles nationales ;
- Sites classés et inscrits ;
- Sites classés à l'UNESCO.

Le potentiel est calculé à la fois sans ces contraintes, et avec, à titre indicatif. Qu'elles soient en zone protégée ou non, des études d'impact préalables seront, dans tous les cas, nécessaires avant de prendre la décision d'exploiter ou non une forêt.

Il conviendra, bien sûr, de s'assurer, au cas par cas, par la suite, que les espaces identifiés ne correspondent pas à des espaces boisés déjà en exploitation. Cette information n'étant pas disponible, elle n'a pas pu être intégrée à cette étude.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

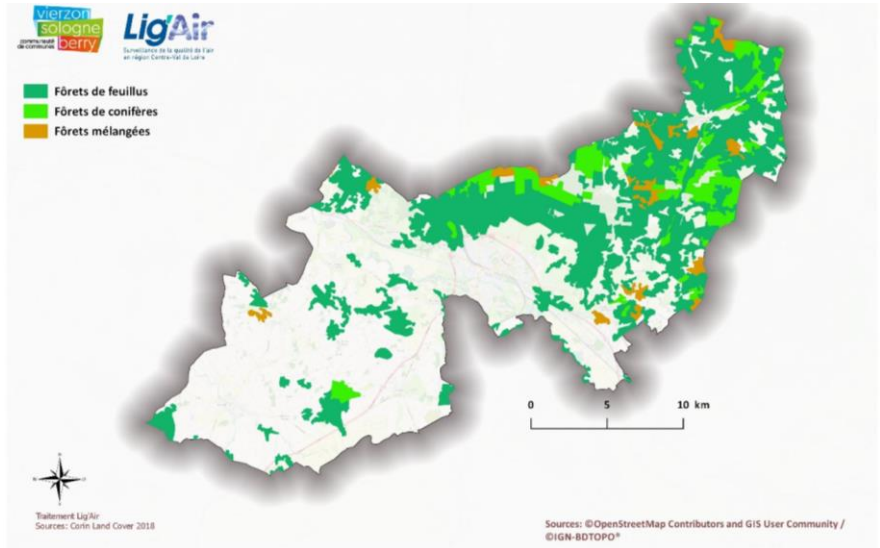
ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Biomasse – Bois énergie

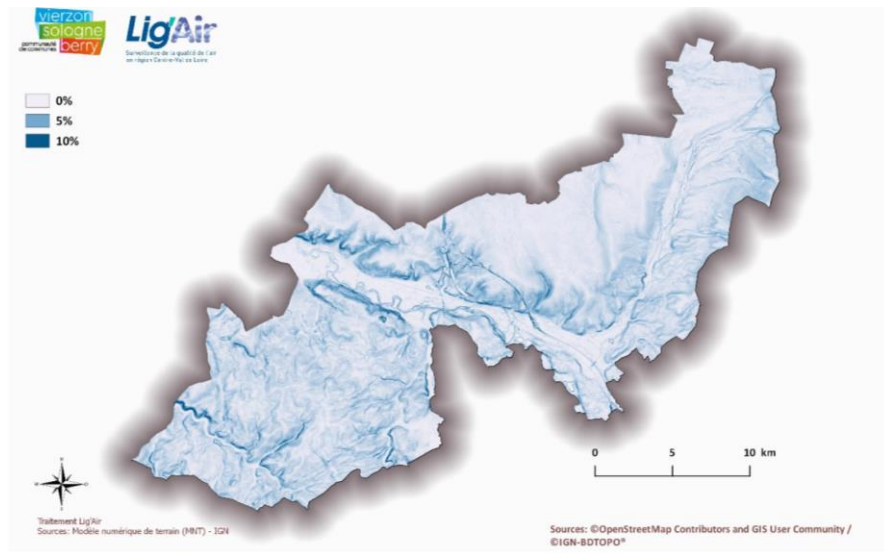
► Evaluation du potentiel de production

Avec 18 719 ha au total, les espaces boisés représentent environ 36,7% de la superficie du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (50 956 ha) (Figure ci-dessous). Ces espaces se concentrent majoritairement dans la partie nord du territoire avec la présence de la région forestière naturelle de « La Sologne » avec une superficie évaluée à environ 15 817 ha (soit près de 84% de la surface boisée du territoire).

Les forêts jugées facilement exploitables représentent 100% de la surface totale des forêts. Ce constat s'explique facilement par le fait que le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry présente un relief très faible (Figure ci-dessous), et qu'il est très bien desservi par le réseau routier fin.



Localisation des forêts du territoire par type d'essences



Niveau de pente sur le territoire



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

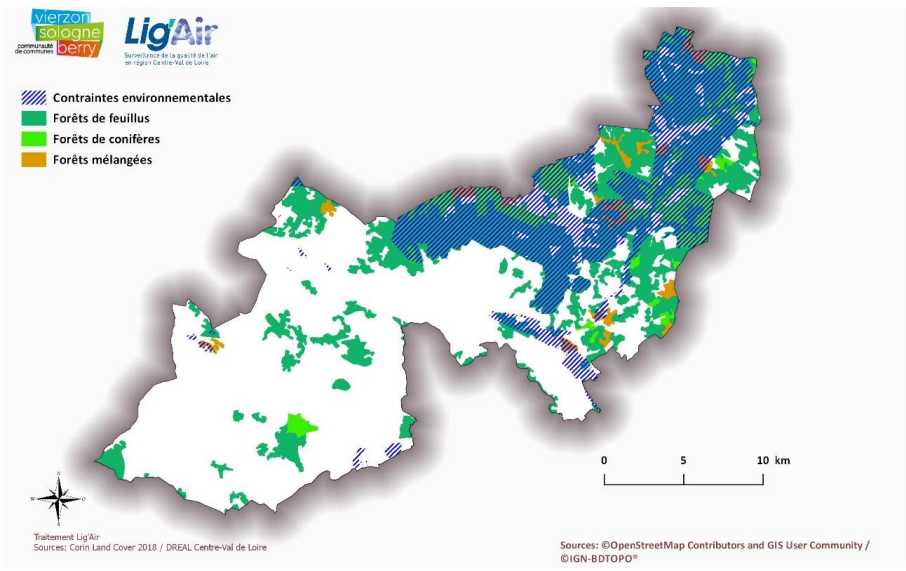
Biomasse – Bois énergie

► Evaluation du potentiel de production

La superficie des forêts susceptibles d'être exploitables varie entre 7 359 et 18 718 ha selon que les contraintes environnementales évoquées précédemment sont considérées ou non (Tableau ci-dessous). L'ensemble des contraintes réglementaires et environnementales existantes sur le territoire sont cartographiées sur la Figure ci-contre. Pour des raisons de rentabilité d'exploitation, seules les surfaces supérieures à 10 hectares sont conservées pour cette analyse. Au minimum, près de 39,3% des forêts du territoire seraient techniquement exploitables. La majorité des forêts potentiellement exploitables sont des forêts de feuillus.

Non prise en compte des contraintes environnementales				Prise en compte des contraintes environnementales			
Surfaces de forêts exploitables (en Ha)							
Forêts de conifères	Forêts de feuillus	Forêts mélangées	TOTAL	Forêts de conifères	Forêts de feuillus	Forêts mélangées	TOTAL
3 244	14 243	1 232	18 718	443	6 403	513	7 359

Surfaces forestières exploitables par type d'essences



Exploitabilité des forêts et présence des contraintes environnementales

L'accroissement biologique des forêts de la région Centre-Val de Loire en 2016 est de 5,6 m³/ha/an pour les feuillus et de 6,4 m³/ha/an pour les conifères. Il est pris l'hypothèse que les forêts du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry suivent ce même taux d'accroissement.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Biomasse – Bois énergie

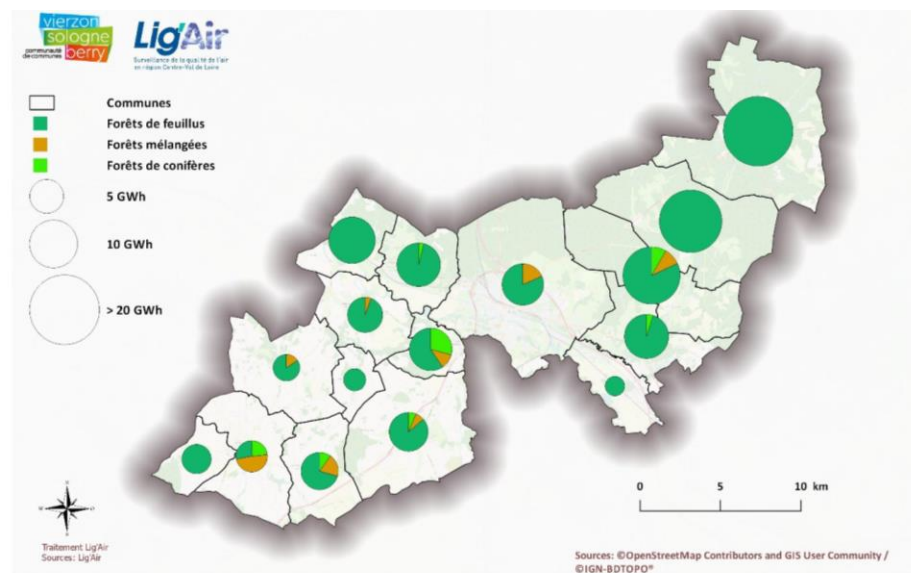
► Evaluation du potentiel de production

Le potentiel de production associé aux forêts facilement exploitables est estimé à environ **128 GWh (Tableau en annexe L)** pour un volume total de 41 722 m3, en considérant les contraintes environnementales comme un obstacle à l'exploitation, et à **317 GWh** environ en les supposant non gênantes (Tableau ci-dessous) pour un volume total de 107 911 m3.

	Non prise en compte des contraintes environnementales		Prise en compte des contraintes environnementales	
	Surface exploitable (en ha)	Potentiel de production associée (en MWh)	Surface exploitable (en ha)	Potentiel de production associée (en MWh)
Gisement de production des forêts exploitables				
Forêts de feuillus	14 243	251 956	6 403	113 279
Forêts de conifères	3 244	45 338	443	6 187
Forêts mélangées	1 232	19 895	513	8 290
TOTAL	18 718	317 189	7 359	127 759

Potentiel de production associé aux surfaces exploitables

La Figure ci-dessous illustre la répartition du potentiel de production à la commune.



Potentiel de production d'énergie issu du bois par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (avec la prise en compte des contraintes environnementales)

Ce potentiel d'environ 128 GWh représente 58,2% des besoins actuels de chaleur du secteur résidentiel.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Biomasse – Bois énergie

► Evaluation du potentiel de production

Cas particulier : zone de chalandise

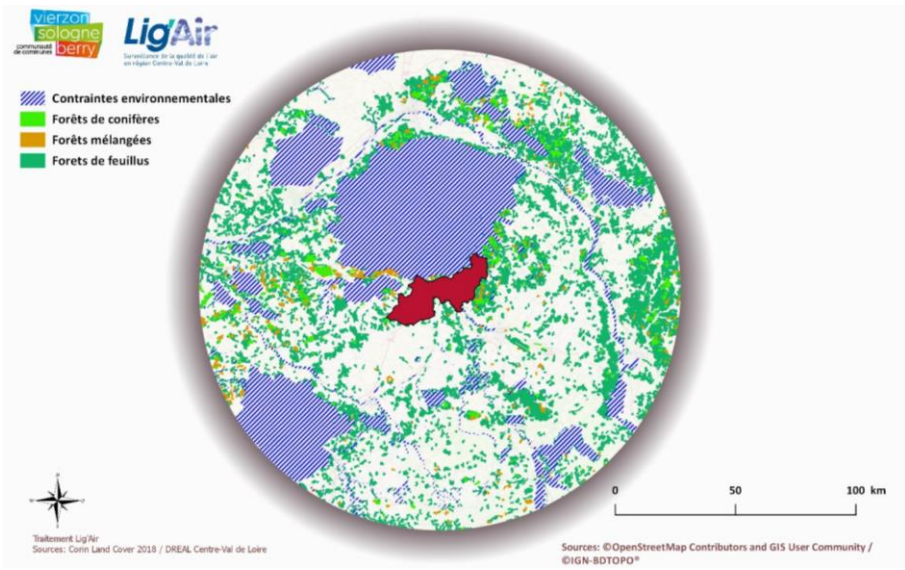
Outre l'estimation du potentiel de production associée aux forêts exploitables sur le territoire, une partie de ce potentiel peut également être associée aux forêts situées sur les territoires environnants pouvant faire office d'un approvisionnement en bois-énergie.

Il a été considéré dans l'évaluation un rayon de 100 km autour de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry. La superficie des forêts susceptibles d'être exploitables est estimée à 399 817 ha selon les contraintes environnementales évoquées précédemment

Prise en compte des contraintes environnementales			
Forêts de Conifères (en ha)	Forêts de Feuillus (en ha)	Forêts Mélangées (en ha)	Superficie Exploitable (en ha)
25 020	353 744	21 053	399 817

Surfaces forestières exploitables par type d'essences dans la zone de chalandise hors contraintes environnementales

La Figure ci-dessous illustre la zone de chalandise de 100 km autour du territoire ainsi que les superficies des différentes essences exploitables.



Zone de chalandise et surfaces exploitables pouvant permettre un approvisionnement de bois-énergie au territoire

Le potentiel de production associée aux forêts exploitables dans la zone de chalandise (rayon de 100 km autour du territoire) est estimé à environ **6 948 GWh**.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Biomasse – Bois énergie

► Evaluation du potentiel de production

	Prise en compte des contraintes environnementales	
	Surface exploitable (en ha)	Potentiel de production associée (en GWh)
Forêts de feuillus	353 744	6 258
Forêts de conifères	25 020	350
Forêts mélangées	21 053	340
TOTAL	399 817	6 948

Potentiel de production associé aux surfaces exploitables dans la zone de chalandise de 100 km autour du territoire

La part du potentiel supplémentaire susceptible d'être mobilisable pour le territoire doit être déterminée par la collectivité en fonction de la stratégie adoptée. Elle doit tenir compte de la répartition entre les autres territoires mais également en fonction d'études d'impact et de marché qui devront déterminer la faisabilité de la considérer ou non.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES



Eolien

► Principe et fonctionnement

Une éolienne, ou aérogénérateur, permet de produire de l'électricité à partir du vent. Le mouvement des pâles transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, puis un générateur transforme cette énergie mécanique en énergie électrique.

Il existe deux types d'éolien :

- Le « grand éolien » ou « éolien industriel », qui correspond à des machines d'une puissance supérieure à 350 kW (généralement 2 à 3 MW) et d'une hauteur de mât supérieure à 80 m. Les éoliennes les plus courantes aujourd'hui sont les éoliennes à axe horizontal, c'est-à-dire avec un axe de rotation horizontal avec des pâles tournant dans le plan vertical. L'éolienne est ensuite reliée au réseau électrique via des câbles souterrains, pour injecter cette énergie électrique sur le réseau. Nous nous intéressons ici au gisement du grand éolien en particulier.
- Le « petit éolien », qui propose plutôt une production diffuse d'électricité renouvelable, avec des dimensions adaptées au milieu urbain. Ces éoliennes ont une hauteur comprise entre 5 et 20 m, des pâles de 2 à 10 m de diamètre et une puissance pouvant aller jusqu'à 36 kW environ.

► Méthodologie

La première étape consiste à considérer un certain nombre de contraintes afin de déterminer les zones les plus propices à l'implantation de parc éolien au vu de la nécessaire conciliation des divers enjeux du territoire.

Les contraintes prises en considération ici concernent des enjeux environnementaux, des enjeux paysagers et patrimoniaux et des enjeux d'habitations. L'implantation de mâts éoliens est donc fortement déconseillée dans les zones suivantes (Figure page suivante) :

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (de type 1 et 2) ;
- Zones Natura 2000 (oiseaux et habitats) ;
- Arrêtés préfectoraux de biotope ;
- Réserves naturelles nationales ;
- Sites classés et inscrits ;
- Sites classés à l'UNESCO ;
- Monuments historiques ;
- Zones d'exclusions de 500m autour des habitations ;
- Plan de Prévention des Risques d'Inondations ;
- Les massifs forestiers (forêts fermées et bois).

A noter que d'autres contraintes pourraient être considérées ayant des enjeux aéronautiques, radioélectriques et militaires.



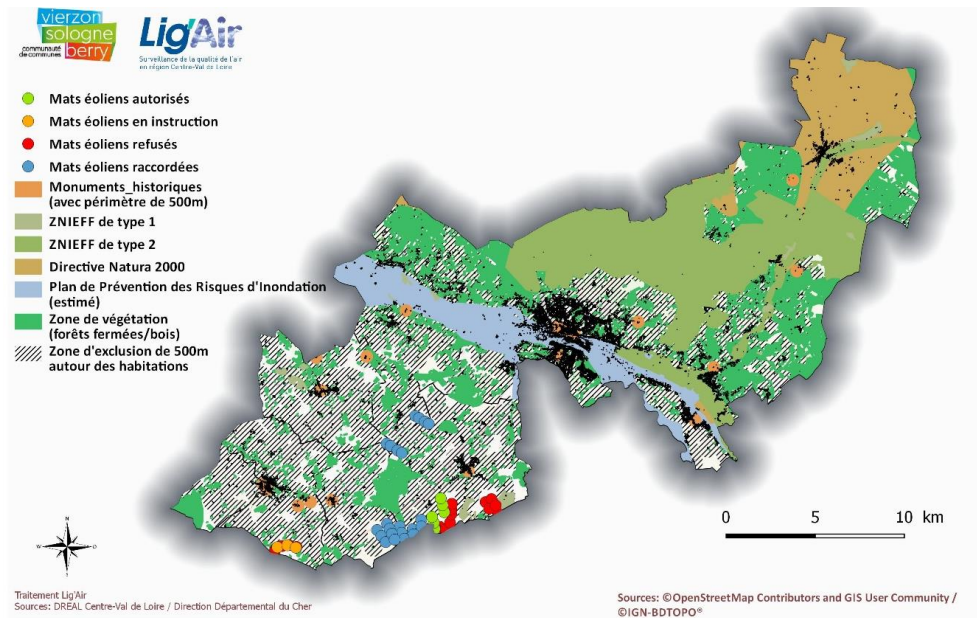
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

 **Eolien**

► **Méthodologie**



Contraintes à l'implantation des parcs éoliens

Il est important de souligner que chaque projet de développement de l'éolien devra être accompagné d'une étude d'impact qui devra lister les enjeux du territoire et démontrer la conciliation avec la filière éolienne.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES



► Evaluation du potentiel de production

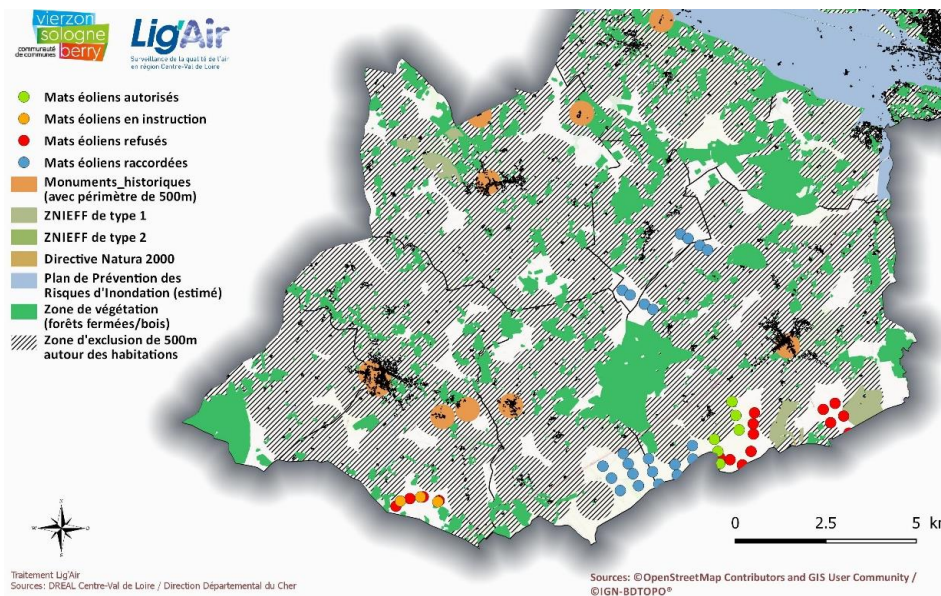
L'essentiel des surfaces propices à l'implantation de mâts éoliens se concentrent en grande partie sur les communes situées au sud-ouest du territoire (Genouilly, Dampierre-en-Graçay, Saint-Outrille, Graçay, Nohant-en-Graçay et Massay) comme le montre la Figure ci-contre.

Cette même figure met également en évidence les mâts éoliens déjà raccordés (de couleur bleue), ceux en instruction (de couleur orange), ceux pour lesquels l'implantation a été autorisée (de couleur verte) et ceux qui ont été refusés (de couleur rouge).

Ainsi, à partir de la production estimée sur les parcs éoliens de Longchamp et du Bois Mérault d'une valeur de 37,4 GWh pour une puissance installée de 19 MW, les potentiels de production obtenus pour les futurs parcs éoliens sont les suivants :

Noms	Communes	Nombre de mâts	Puissance installée (en MWh)	Etat	Potentiel de production (GWh)
« Parc éolienne de Lys 1 »	Massay	6 (102 m)	18 MWh (3 MWh par mâts)	Autorisé (En date du 21/02/2022)	35,4 (Estimé)
« Parc éolien de Montplaisir »	Graçay	3 (Hauteur non connue)	NC	En instruction (En date du 21/02/2022)	17,2 (Estimé)

Caractéristiques des projets d'installations de parcs éoliens autorisés et en cours d'instruction sur le territoire de la Communauté de Communes



Contraintes à l'implantation des parcs éoliens au sud du territoire

A noter qu'un certain nombre de projets d'implantation de parc éoliens avait été refusé dans le passé :

- « Ferme éolienne de Massay 1 » sur la commune de Massay en 2011 et en 2016 ;
- « Parc éolien de Bornay » sur la commune de Massay en 2018 ;
- « Parc éolien de Montplaisir » sur la commune de Graçay en 2016.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

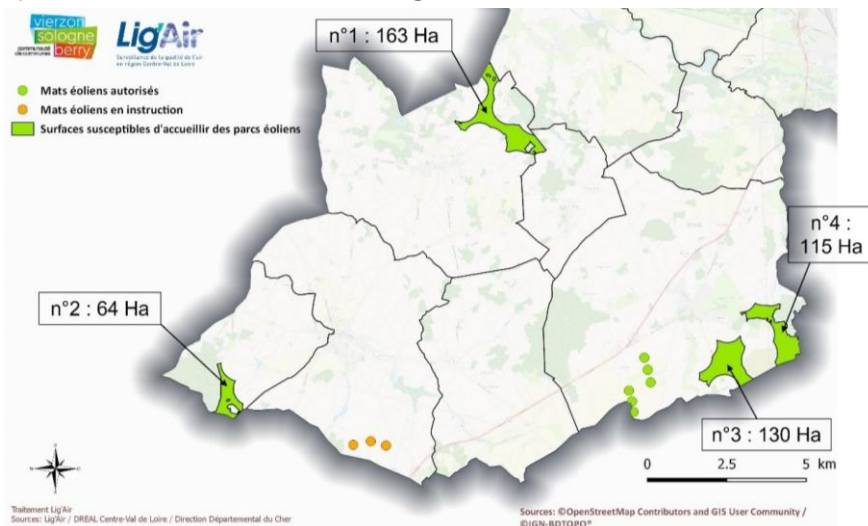
ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES



Eolien

► Evaluation du potentiel de production

En excluant l'ensemble des superficies du territoire soumises aux diverses contraintes, celles sur lesquelles des parcs éoliens sont actuellement en place et celles sur lesquelles des projets sont en cours, les quatre zones de tailles relativement importantes susceptibles de pouvoir accueillir de futurs parcs éoliens sont illustrées sur la figure ci-dessous



Présentation des zones susceptibles d'accueillir des parcs éoliens photovoltaïques et localisation des projets en cours ou en instruction

²⁹Caractéristiques fournies par la DREAL Centre-Val de Loire

³⁰Le rotor est la partie rotative de l'éolienne placée en hauteur afin de capter des vents forts et réguliers. Il est composé de pales (en général 3) en matériau composite qui sont mises en mouvement par l'énergie cinétique du vent.

Afin d'évaluer le potentiel éolien sur ces quatre surfaces identifiées précédemment, les caractéristiques²⁹ des aérogénérateurs considérés sont présentées dans le Tableau ci-dessous:

Diamètre du rotor ³⁰	90 m	100 m	115 m
Puissance de chaque aérogénérateur	2 MW	2,5 MW	3 MW
Surface au sol impactée par le survol du rotor	15,9 ha	19,6 ha	23,5 ha

Caractéristiques des mâts éoliens



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES



Eolien

► Evaluation du potentiel de production

Comme précédemment, à partir des caractéristiques des aérogénérateurs et de la production estimée sur les parcs éoliens de Longchamp et du Bois Mérault, les potentiels de production obtenus pour les 4 zones favorables à l'implantation de parc éolien sont en fonction du diamètre du rotor les suivants :

Diamètre du rotor		90 m	100 m	115 m
SUPERFICIE n°1	Nombre de mâts installables (en nombre)	10	8	6
	Puissance totale (en MW)	20	20	18
	Potentiel de production (en GWh)	39	39	35,4
SUPERFICIE n°2	Nombre de mâts installables (en nombre)	4	3	2
	Puissance totale (en MW)	8	7,5	6
	Potentiel de production (en GWh)	15,7	14,8	11,8
SUPERFICIE n°3	Nombre de mâts installables (en nombre)	8	6	5
	Puissance totale (en MW)	16	15	15
	Potentiel de production (en GWh)	31	29,5	29,5
SUPERFICIE n°4	Nombre de mâts installables (en nombre)	7	5	4
	Puissance totale (en MW)	14	12,5	12
	Potentiel de production (en GWh)	27,5	24,6	23,6
POTENTIEL DE PRODUCTION TOTAL (en GWh)		113,2	107,9	100,3

Potentiel de production estimé sur les superficies favorables à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

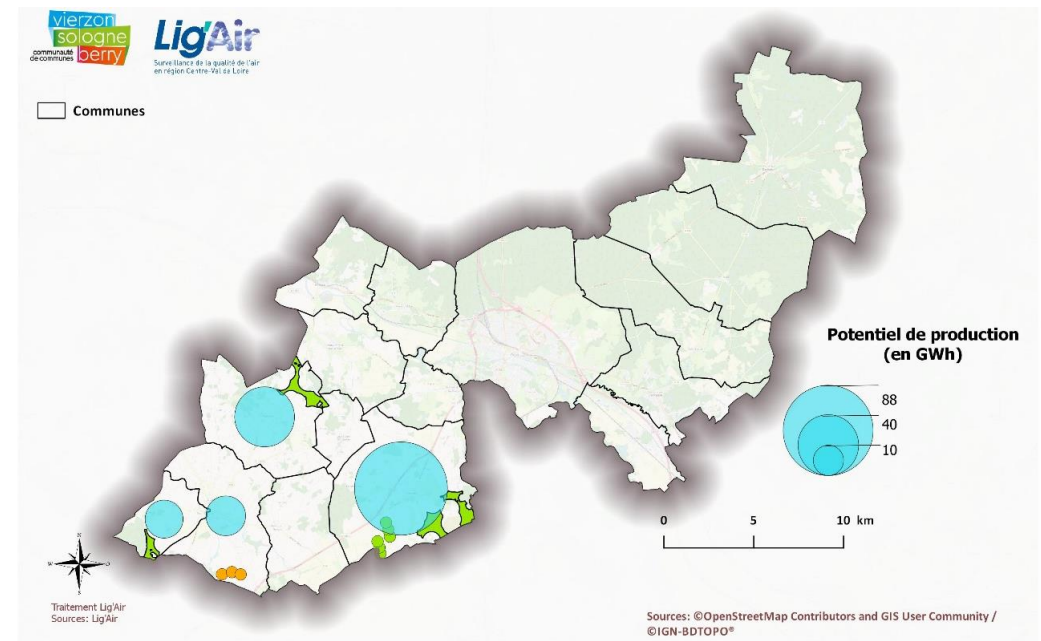


Eolien

► Evaluation du potentiel de production

En considérant les projets autorisés et en instruction ainsi que les superficies favorables à l'implantation de parc éoliens sur le territoire, le potentiel total de production d'énergie éolienne sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pourrait s'élever à 165,8 GWh (Tableau en **annexe M**).

Ce potentiel de production d'environ 165,8 GWh représenterait 75,5% des consommations électriques totales du territoire.



Potentiel de production d'énergie issu de l'éolien par commune du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Hydroélectricité

L'énergie hydraulique n'est pas considérée dans cette étude. En effet, conformément au SRRADDET de la région Centre-Val de Loire, aucune augmentation de production n'est attendue pour cette source d'énergie renouvelable car la région n'a qu'un potentiel très modeste du fait de pentes et de débits d'eau faibles en particulier sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry. Toutefois, une station hydraulique située au barrage de l'Abattoir sur la commune de Vierzon est en cours de construction pour une mise en service prévue à la fin de l'année 2022. La puissance maximale prévue est de 350 KW. En se basant sur le nombre d'heures de fonctionnement de la centrale de l'étang des forges, **le potentiel de production est estimé à 1,4 GWh.**



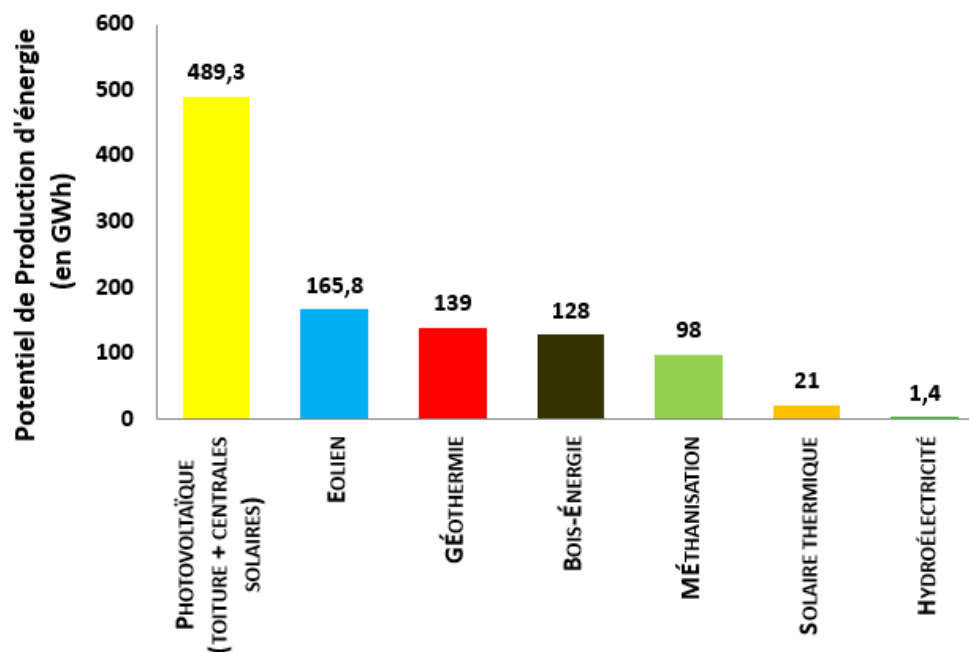
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DU POTENTIEL LOCAL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

VUE GLOBALE ET SYNTHÈSE

Le potentiel total de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry s'élève à **1 042 GWh** réparti de la manière suivante :



Potentiel de production d'énergies renouvelables par source d'énergie sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

Par conséquent, le potentiel total de production d'énergies renouvelables (1 042 GWh) permettrait de couvrir qu'environ 90,7% de la consommation actuelle d'énergie du territoire (1 148 GWh en 2018).



ANNEXE

Annexes

D. Filière Géothermie : détail communal

Code INSEE	Noms des communes	Potentiel obtenu avec le débit max et sans la prise en compte des contraintes du scénario 1	Potentiel obtenu avec le débit min et avec la prise en compte des contraintes du scénario 1	Potentiel obtenu avec le débit max et sans la prise en compte des contraintes du scénario 2	Potentiel obtenu avec le débit min et avec la prise en compte des contraintes du scénario 2
18085	DAMPIERRE-EN-GRACAY	1,86	1,05	6,98	5,00
18100	GENOUILLY	8,49	4,77	33,03	17,10
18103	GRACAY	7,56	3,84	26,28	16,40
18150	MERY-SUR-CHER	3,72	1,98	13,49	9,89
18167	NOHANT-EN-GRACAY	3,49	1,63	12,79	7,56
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	3,95	2,21	15,47	10,70
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	2,91	1,28	9,65	4,88
18228	SAINT-OUTRILLE	1,28	0,70	5,12	3,49
18263	THENIOUX	4,42	2,33	16,63	9,54
18279	VIERZON	57,80	14,65	142,35	39,08
18096	FOECY	10,82	5,23	36,52	13,72
18140	MASSAY	10,35	5,93	38,96	21,75
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	9,89	6,63	33,26	20,59
18219	SAINT-LAURENT	2,79	1,05	9,30	6,75
18290	VOUZERON	3,02	1,74	10,93	6,75
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	6,40	2,67	19,19	11,16
	TOTAL	138,8	57,7	430	204

Détail du potentiel de production d'énergie (en GWh) issue de la géothermie par commune sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

ANNEXE

Annexes

D. Filière Méthansiation : détail communal

Code INSEE	Noms des communes	Potentiel de production (en GWh)
18085	DAMPIERRE-EN-GRACAY	4,6
18100	GENOUILLY	15,3
18103	GRACAY	13
18150	MERY-SUR-CHER	1,6
18167	NOHANT-EN-GRACAY	10,5
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	4,8
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	2,5
18228	SAINT-OUTRILLE	5,1
18263	THENIOUX	2,9
18279	VIERZON	3,2
18096	FOECY	3,6
18140	MASSAY	18,6
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	1,6
18219	SAINT-LAURENT	3,1
18290	VOUZERON	0,3
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	0,4

Détail du potentiel de production d'énergie issue de la méthanisation (résidus de cultures) par commune sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

ANNEXE

Annexes

F. Contraintes réglementaires

ENJEU REDHIBITOIRE : Secteurs sauvegardés (Loi du 4 Août 1962)

Mesure de protection portant, selon la loi, sur un « secteur présentant un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles ».

Son objectif est de conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne et d'en permettre l'évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines et en relation avec l'ensemble de la ville.

L'architecte des bâtiments de France, obligatoirement consulté, émet un avis conforme (c'est-à-dire auquel ladite autorité doit se conformer) qui concerne toutes les autorisations d'urbanisme, permis de construire (y compris déclarations de travaux), de lotir, de démolir, d'installation et travaux divers, de coupe et d'abattage d'arbres, de camping ou stationnement de caravanes.

Les capteurs solaires vont très difficilement s'insérer dans un secteur sauvegardé. Il n'est pas envisageable d'installer des capteurs solaires dans un secteur sauvegardé, à moins qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public.

ENJEU MAJEUR : Sites classés (Articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement)

Partie du territoire dont le caractère de monument naturel ou les caractères « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessitent la conservation au nom de l'intérêt général. Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection d'espaces « naturels », le classement intègre aussi des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural certain.

Toute intervention modifiant un site classé est soumise à autorisation de la commission départementale de la nature, des sites et du paysage, du ministre ou du préfet avec avis conforme de l'ABF.

Il faut absolument éviter les pièces rapportées et les perceptions visuelles qui entreraient en concurrence avec le site classé. Il paraît très difficile d'implanter des capteurs solaires sur un bâtiment situé dans un site classé, sauf si ces derniers sont parfaitement intégrés sur la toiture du bâti existant (couleur, disposition...).

ENJEU MAJEUR : ZPPAUP - Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Loi du 7 janvier 1983)

Les ZPPAUP ont pour but d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain, de mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (qui correspond aux périmètres de 500m aux abords d'un monument historique) en lui substituant un périmètre intelligent.

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique qui s'impose aux particuliers (ses dispositions sont annexées au PLU) mais également à l'État puisque dès sa création, l'architecte des bâtiments de France (ABF) émet un avis conforme sur les demandes d'autorisation de travaux avec les dispositions de la ZPPAUP.

L'implantation de capteurs solaires à l'intérieur d'une ZPPAUP est très difficile puisque les capteurs ne devront pas être visibles du domaine public. Au cas où cela s'avérerait impossible, les capteurs devront offrir une discrétion maximale en recherchant une teinte assurant un fondu avec le matériau dominant de couverture. Dans tous les cas, un positionnement en façade principale est strictement interdit.

ANNEXE

Annexes

F. Contraintes réglementaires

ENJEU FORT : Monuments historiques (Loi du 31 décembre 1913)

Monument ou un objet classé ou inscrit afin de le protéger du fait de son intérêt historique, artistique et architectural. Le classement est le plus haut niveau de protection. Il concerne l'édifice extérieur, intérieur et ses abords.

Toute transformation sur le bâtiment ou l'objet classé doit faire l'objet d'une demande auprès du préfet. De même, aucune construction neuve ne peut être effectuée en adossement de l'édifice protégé sans accord du ministre. La loi de 1943 impose une forme de vigilance à l'égard des projets de travaux dans le « champ de visibilité » des monuments historiques. Est réputé être situé en abords de monument historique tout immeuble situé dans le champ de co-visibilité de celui-ci.

La co-visibilité signifie que la construction est visible du monument ou que d'un point de vue les deux édifices sont visibles conjointement, dans un périmètre n'excédant pas 500 m. C'est ainsi que tout paysage ou édifice situé dans ce champ est soumis à des réglementations spécifiques en cas de modification. Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France ou d'un avis simple s'il n'y a pas de co-visibilité (l'autorisation du Maire n'est pas liée à celui de l'ABF).

L'implantation de panneaux solaires en toiture est possible dans le périmètre de 500 m de rayon autour d'un édifice protégé, sous réserve d'étudier précisément les perceptions de l'installation depuis les édifices et d'effectuer un examen des co-visibilités de l'édifice et de l'installation depuis différents points de vue remarquables.

ENJEU FORT : Sites Inscrits (Articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement / Sur les bâtiments)

Partie du territoire dont le caractère de monument naturel ou bâti ou les caractères "historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, la conservation.

La procédure simplifiée d'inscription à l'inventaire départemental des sites constitue une garantie minimale de protection, en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable. Toute intervention nécessite un avis simple de l'ABF.

L'implantation de panneaux solaires peut être possible dans un site inscrit, sous réserve d'étudier leur intégration en toiture (couleur, disposition, etc.).

Contraintes réglementaires

ANNEXE

Annexes

G. Filière Solaire Thermique (sur toitures) : détail communal

Code INSEE	Noms des communes	Potentiel de production (en GWh)
18085	DAMPIERRE-EN-GRACAY	0,16
18100	GENOUILLY	0,48
18103	GRACAY	0,70
18150	MERY-SUR-CHER	0,42
18167	NOHANT-EN-GRACAY	0,22
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	0,41
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	0,38
18228	SAINT-OUTRILLE	0,08
18263	THENIOUX	0,42
18279	VIERZON	13,1
18096	FOECY	1,2
18140	MASSAY	1
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	1,16
18219	SAINT-LAURENT	0,27
18290	VOUZERON	0,35
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	0,89

Détail du potentiel de production d'énergie issue de la filière solaire thermique (sur toitures) par communes sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

ANNEXE

Annexes

H. Filière Solaire Photovoltaïque (sur toitures) : détail communal

Code INSEE	Noms des communes	Potentiel de production (en GWh)
18085	DAMPIERRE-EN-GRACAY	0,53
18100	GENOUILLY	1,64
18103	GRACAY	2,39
18150	MERY-SUR-CHER	1,45
18167	NOHANT-EN-GRACAY	0,74
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	1,39
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	1,3
18228	SAINT-OUTRILLE	0,27
18263	THENIOUX	1,43
18279	VIERZON	44,9
18096	FOECY	4,1
18140	MASSAY	3,43
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	3,98
18219	SAINT-LAURENT	0,94
18290	VOUZERON	1,19
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	3,03

Détail du potentiel de production d'énergie issue de la filière solaire photovoltaïque (sur toitures) par communes sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

ANNEXE

Annexes

I. Présentation de la centrale photovoltaïque – « Lieu-dit Les Boules »

Fiche de présentation d'un projet de développement des énergies renouvelables

N° de dossier : 2021-3 Date de passage en revue de Projets EnR : 12/10/2021

Les informations suivantes permettront aux services de l'État d'accompagner les porteurs de projet dans l'identification préalable des contraintes locales dans les domaines suivant :

- au titre du code de l'Urbanisme, servitudes d'utilités publiques ;
- au titre de la gestion des risques (PPRT, PPRI, ...);
- au titre de la nature (présence de zonage réglementaire, ...);
- au titre de la gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatique ;
- au titre du code forestier, (demande de défrichement, ...)
- au titre de l'agriculture (zonage RPG, compensation collective agricole, ...)
- au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Nature du projet	Centrale photovoltaïque au sol
------------------	--------------------------------

Description du Projet : Projet de centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Méry-sur-Cher.

Nom de la commune	Méry-sur-Cher	N°INSEE	18150
Adresse du site	Les Boules	EPCI	CC Vierzon Sologne Berry
N° parcelles cadastrales	C445	Surface parcelle	2,4 ha
Coordonnées géographiques (centroïde)	X : 47° 14'26,72"N	Y : 2° 0'19,38 "E	
Nature du terrain	Friches industrielles Anciennes carrières Anciennes décharges Sites pollués Périmètre d'une ICPE Parkings Délaissés routiers, ferroviaires et aéroports Zone soumises à aléa technologique Plans d'eau artificialisés Espace naturel (espace boisé, plan d'eau,...) Terres agricoles Zone humide	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Porteur de projet	Sun'R Power	Représenté par	Denis Mitaut
-------------------	-------------	----------------	--------------

Plan de situation du terrain :

Secteur « Les Boules »



Superficie du projet : 2,4 ha	Emprise au sol : ha
Surface imperméabilisée : (Voorie Bâtiment) :	Puissance du Projet : MWc
Projet est-il soumis à Evaluation Environnementale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
si oui <input checked="" type="checkbox"/> Systématique ou <input type="checkbox"/> Cas par Cas	Réalisée le.....

Au titre du code de l'urbanisme :

Zonage du Document d'urbanisme : PLU

Document d'urbanisme applicable Date : 8 mars 2007 modifié en 2010 et 2011	RNU <input type="checkbox"/>	CC <input type="checkbox"/>	PLU/POS <input checked="" type="checkbox"/>	PLUI <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	-----------------------------	---	-------------------------------

Parties actuellement urbanisées	<input type="checkbox"/>			
Hors PAU	<input type="checkbox"/>			
Hors Zone U		<input type="checkbox"/>		
Zone U/AU		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone Agricole		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone Naturelle			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone dédiée EnR				<input type="checkbox"/>
Projets EnR autorisés dans le règlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE

Annexes

I. Présentation de la centrale photovoltaïque – « Lieu-dit Les Boules »

Servitudes d'utilités publiques :

<input type="checkbox"/> Site Classé	<input type="checkbox"/> Mines et carrières	<input type="checkbox"/> Défense nationale
<input type="checkbox"/> Site inscrit	<input checked="" type="checkbox"/> Canalisation de gaz	<input type="checkbox"/> PPR Naturel
<input type="checkbox"/> Périmètre MH	<input type="checkbox"/> Canalisation d'eau	<input type="checkbox"/> PPR technologique
<input type="checkbox"/> Périmètre archéologique	<input type="checkbox"/> Télécommunication	<input type="checkbox"/> PPR inondation Zonage :
<input type="checkbox"/> Espace Boisé Classé	<input checked="" type="checkbox"/> Réseau routier RGC 2076	<input type="checkbox"/> Autre.....
<input type="checkbox"/> Électricité	<input type="checkbox"/> Circulation aérienne

Au titre de la Nature

Le projet se trouve-t-il à proximité d'un site Natura 2000 Oui Non

Si oui lequel ?

Le projet se situe dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope

Oui Non

Au titre de la gestion de la ressource en Eau et de la préservation des milieux aquatique

Le projet se situe dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eau (SAGE)

Oui Non

Si Oui lequel,

SAGE Sauldre SAGE Yèvre Auron SAGE Cher Amont SAGE Cher Aval

Pour vous aider, retrouver toutes les informations sur le site www.gesteau.fr

Au titre du code Forestier

Projet soumis à Autorisation de défrichement	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Surface du massif boisé intégrant le projet : ha	
L'âge du peuplement présent sur la ou les parcelles :	
Forêt déboisée concernée par des avantages fiscaux (impôt sur la fortune immobilière, exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâtie, ...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Au titre de l'Agriculture

Présence d'activités agricole <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui laquelle : Prairie Date d'arrêt de l'exploitation :	SAU :
Catégorie de la parcelle dans le Registre Parcellaire Graphique (www.geoportail.gouv.fr) Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	Déclaration PAC <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Soumis à Compensation collective agricole <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nom de l'Exploitant : Problème avec la Commune Pas de Bail agricole

ANNEXE

Annexes

J. Présentation de la centrale photovoltaïque – « Lieu-dit Pré Commun »

Fiche de présentation d'un projet de développement des énergies renouvelables

N° de dossier : 2021-4 Date de passage en revue de Projets EnR : 12/10/2021

Les informations suivantes permettront aux services de l'État d'accompagner les porteurs de projet dans l'identification préalable des contraintes locales dans les domaines suivant :

- au titre du code de l'Urbanisme, servitudes d'utilités publiques ;
- au titre de la gestion des risques (PPRT, PPRI, ...)
- au titre de la nature (présence de zonage réglementaire, ...)
- au titre de la gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques ;
- au titre du code forestier, (demande de défrichement, ...)
- au titre de l'agriculture (zonage RPG, compensation collective agricole, ...)
- au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Nature du projet	Centrale photovoltaïque au sol
------------------	--------------------------------

Description du Projet : Projet de centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Méry-sur-Cher.

Nom de la commune	Méry-sur-Cher	N°INSEE	18150
Adresse du site	Pré commun	EPCI	CC Vierzon Sologne Berry
N° parcelles cadastrales	ZI 6	Surface parcelle	12 ha
Coordonnées géographiques (centroïde)	X : 47°14'0,56"N	Y : 2° 0'27,46 "E	
Nature du terrain	Friches industrielles Anciennes carrières Anciennes décharges Sites pollués Périmètre d'une ICPE Parkings Délaissés routiers, ferroviaires et aérodromes Zone soumises à aléa technologique Plans d'eau artificialisés Espace naturel (espace boisé, plan d'eau,...) Terres agricoles Zone humide	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Porteur de projet	Sun'R Power	Représenté par	Denis Mitaut
-------------------	-------------	----------------	--------------

Plan de situation du terrain :



Superficie du projet : 12 ha	Emprise au sol : ha
Surface imperméabilisée : (Voirie Bâtiment) :	Puissance du Projet : MWC
Projet est-il soumis à Évaluation Environnementale <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
si oui <input checked="" type="checkbox"/> Systématique ou <input type="checkbox"/> Cas par Cas	
Réalisée le.....	

Au titre du code de l'urbanisme :

Zonage du Document d'urbanisme : PLU

Document d'urbanisme applicable Date : 8 mars 2007 modifié en 2010 et 2011	RNU <input type="checkbox"/>	CC <input type="checkbox"/>	PLU/POS <input checked="" type="checkbox"/>	PLUI <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	-----------------------------	---	-------------------------------

Parties actuellement urbanisées	<input type="checkbox"/>			
Hors PAU	<input type="checkbox"/>			
Hors Zone U		<input type="checkbox"/>		
Zone U/AU		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone Agricole		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone Naturelle			<input checked="" type="checkbox"/> Ni	<input type="checkbox"/>
Zone dédiée EnR				<input type="checkbox"/>
Projets EnR autorisés dans le règlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE

Annexes

J. Présentation de la centrale photovoltaïque – « Lieu-dit Pré Commun »

Servitudes d'utilités publiques :

<input type="checkbox"/> Site Classé	<input type="checkbox"/> Mines et carrières	<input type="checkbox"/> Défense nationale
<input type="checkbox"/> Site inscrit	<input checked="" type="checkbox"/> Canalisation de gaz	<input type="checkbox"/> PPR Naturel
<input type="checkbox"/> Périmètre MH	<input type="checkbox"/> Canalisation d'eau	<input type="checkbox"/> PPR technologique
<input type="checkbox"/> Périmètre archéologique	<input type="checkbox"/> Télécommunication	<input checked="" type="checkbox"/> PPR inondation Zonage : A1
<input type="checkbox"/> Espace Boisé Classé	<input type="checkbox"/> Réseau routier RGC 2076	<input type="checkbox"/> Autre.....
<input type="checkbox"/> Électricité	<input type="checkbox"/> Circulation aérienne

Au titre de la Nature

Le projet se trouve-t-il à proximité d'un site Natura 2000 Oui Non

Si oui lequel ?

Le projet se situe dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope

 Oui Non

Au titre de la gestion de la ressource en Eau et de la préservation des milieux aquatique

Le projet se situe dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eau (SAGE)

 Oui Non

Si Oui lequel,

 SAGE Sauldre SAGE Yèvre Auron SAGE Cher Amont SAGE Cher Aval*Pour vous aider, retrouver toutes les informations sur le site www.gesteau.fr*

Au titre du code Forestier

Projet soumis à Autorisation de défrichement	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Surface du massif boisé intégrant le projet : ha	
L'âge du peuplement présent sur la ou les parcelles :	
Forêt déboisée concernée par des avantages fiscaux (impôt sur la fortune immobilière, exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, ...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Au titre de l'Agriculture

Présence d'activités agricole <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui laquelle : Prairie Date d'arrêt de l'exploitation :	SAU :
Catégorie de la parcelle dans le Registre Parcellaire Graphique (www.geoportail.gouv.fr) Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	Déclaration PAC <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Soumis à Compensation collective agricole <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom de l'Exploitant : Problème avec la Commune Pas de Bail agricole

Observations de la revue de Projet :

Il y a t'il une concertation avec les riverains ?

Quelle date prévisionnelle de dépôt de PC ?

Le projet photovoltaïque étant dans le périmètre du PPRI du Cher rural en cour de révision vous pouvez consulter le projet de PPRI sur le site www.cher.gouv.fr Révision du PPRI Cher Rural, Mery-sur-Cher afin de prendre connaissance des recommandations concernant la zone étudiée.

ANNEXE

Annexes

K. Présentation de la centrale photovoltaïque – « Lieu-dit La Grande Perrière »

Fiche de présentation d'un projet de développement des énergies renouvelables

N° de dossier : 2021-12 Date de passage en revue de Projets EnR : 9 novembre 2021

Les informations suivantes permettront aux services de l'État d'accompagner les porteurs de projet dans l'identification préalable des contraintes locales dans les domaines suivants :

- au titre du code de l'Urbanisme, servitudes d'utilités publiques ;
- au titre de la gestion des risques (PPRT, PPRI, ...);
- au titre de la nature (présence de zonage réglementaire, ...);
- au titre de la gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatique ;
- au titre du code forestier, (demande de défrichement, ...)
- au titre de l'agriculture (zonage RPG, compensation collective agricole, ...)
- au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Nature du projet	Centrale photovoltaïque au sol
------------------	--------------------------------

Description du Projet :

La zone d'implantation potentielle du projet de parc photovoltaïque au sol se trouve sur la commune de Méry-sur-Cher et localisée sur une parcelle cadastrée section B n°45 et déclarée à la PAC en tant que prairie permanente. Cette parcelle est en déprise agricole car l'agricultrice qui fauchait cette parcelle de temps en temps n'en voulait plus car le gibier et notamment les sangliers abiment le sol, détruit l'herbe et cela rend difficile ce fauchage et sa pertinence, elle a donc demandé à l'exclusion du bail rural signé avec le propriétaire. Les propriétaires de la parcelle de la même famille sont regroupés dans une SCI et le projet PV est donc né pour diversifier les revenus et assurer une aide financière pour l'entretien du domaine familial (ferme au lieu-dit « Le Déclaudi » à proximité). Les inventaires faune/flore de l'étude d'impact ont débutés en février 2021. Une étude préalable agricole est également en cours afin de pouvoir y implanter une activité agricole actuellement inexistante. La mairie de Méry-sur-Cher soutient le projet et sa mise en compatibilité au PLUi par une déclaration de projet pour mise en compatibilité afin d'obtenir un zonage Npv dédié aux énergies renouvelables, la délibération du conseil municipal a été voté en octobre, c'est la comcom qui détient la compétence urbanisme. La servitude de gaz situé à l'est du site a été implantée par GRTgaz et repris sur le plan topographique du géomètre.

Nom de la commune	MERY-SUR-CHER	N°INSEE	18150
Adresse du site	Lieu-dit « La Grande Perrière » 18100 MERY-SUR-CHER	EPCI	CC Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt
N° parcelles cadastrales	Section B, n°45	Surface parcelle	143175 m ²
Coordonnées géographiques (centroïde)	X : 47°15'27.24"N	Y : 2°0'36.21"E	
Nature du terrain	Friches industrielles Zone soumise à aléa technologique Plans d'eau artificialisés Espace naturel (espace boisé, plan d'eau,...) Terres agricoles : prairie		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Porteur de projet	URBA 409	Représenté par	Jérôme FONTES

Plan de situation du terrain :

Superficie du projet : 14,3 ha	Emprise au sol : non déterminé
Surface imperméabilisée : (Voirie Bâtiment) : 60 m ²	Puissance du Projet : non déterminé
Projet est-il soumis à Évaluation Environnementale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
si oui <input checked="" type="checkbox"/> Systématique ou <input type="checkbox"/> Cas par Cas	Réalisée le.....

Au titre du code de l'urbanisme :

Zonage du Document d'urbanisme : Zone N

Document d'urbanisme applicable Date : PLU approuvé le 8 mars 2007 et modifié le 23/09/2010	RNU <input type="checkbox"/>	CC <input type="checkbox"/>	PLU/POS <input checked="" type="checkbox"/>	PLUI <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	-----------------------------	---	-------------------------------

Parties actuellement urbanisées	<input type="checkbox"/>			
Hors PAU	<input type="checkbox"/>			
Hors Zone U		<input type="checkbox"/>		
Zone U/AU		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone Agricole		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone Naturelle			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone dédiée EnR				<input type="checkbox"/>
Projets EnR autorisés dans le règlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE

Annexes

K. Présentation de la centrale photovoltaïque – « Lieu-dit La Grande Perrière »

Servitudes d'utilités publiques :

<input type="checkbox"/> Site Classé	<input type="checkbox"/> Mines et carrières	<input type="checkbox"/> Défense nationale
<input type="checkbox"/> Site inscrit	<input checked="" type="checkbox"/> Canalisation de gaz (à l'est du site)	<input type="checkbox"/> PPR Naturel
<input type="checkbox"/> Périmètre MH	<input type="checkbox"/> Canalisation d'eau	<input type="checkbox"/> PPR technologique
<input type="checkbox"/> Périmètre archéologique	<input type="checkbox"/> Télécommunication	<input type="checkbox"/> PPR inondation Zonage :
<input type="checkbox"/> Espace Boisé Classé	<input type="checkbox"/> Réseau routier	<input type="checkbox"/> Autre.....
<input type="checkbox"/> Électricité	<input type="checkbox"/> Circulation aérienne

Au titre de la Nature

Le projet se trouve-t-il à proximité d'un site Natura 2000 Oui Non

Si oui lequel ?

Le projet se situe dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope

Oui Non

Au titre de la gestion de la ressource en Eau et de la préservation des milieux aquatique

Le projet se situe dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eau (SAGE)

Oui Non

Si Oui lequel,

SAGE Sauldre SAGE Yèvre Auron SAGE Cher Amont SAGE Cher Aval

Pour vous aider, retrouver toutes les informations sur le site www.gesteau.fr

Au titre du code Forestier

Projet soumis à Autorisation de défrichement	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Surface du massif boisé intégrant le projet : ha	
L'âge du peuplement présent sur la ou les parcelles :	
Forêt déboisée concernée par des avantages fiscaux (impôt sur la fortune immobilière, exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâtie, ...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Au titre de l'Agriculture

Présence d'activités agricole <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	SAU :
Si oui laquelle :	
Date d'arrêt de l'exploitation : Août 2021	
Catégorie de la parcelle dans le Registre Parcellaire Graphique (www.geoportail.gouv.fr)	Déclaration PAC <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Prairie permanente – herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) 2018	
Soumis à Compensation collective agricole <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom de l'Exploitant :

Calendrier prévisionnel du développement : (études environnementales, étude d'impact, dépôt PC, étude de compensation collective agricole, ...)

- Étude d'impact et environnementale : de février 2021 à novembre 2021
- EPA : d'octobre 2021 à janvier 2022
- Dépôt de PC en février 2022

Concertation territoriale :

- Présentation du projet PV à la commune en janvier 2021
- Échange sur le projet et la déclaration de projet pour sa mise en compatibilité avec Mme Gallieue de la comcom en octobre 2021.

Observations de la revue de Projet :

Le PLU de Méry sur Cher autorise « Les constructions, ouvrages et installations liées à la réalisation des équipements publics ou d'intérêt collectif, si la localisation est impérative dans la zone et ne peut se faire ailleurs ». En cas de mise en compatibilité du PLU, la CDPENAF sera saisie.

Il est préférable de traiter le PC et EPA en même temps.

Dans l'étude d'impact, les conséquences de l'enrillagement devront être analysé.

ANNEXE

Annexes

L. Filière Bois-énergie : détail communal

Code INSEE	Noms des communes	Potentiel de production (en GWh)
18085	DAMPIERRE-EN-GRACAY	2,2
18100	GENOUILLY	3,1
18103	GRACAY	4,3
18150	MERY-SUR-CHER	8,3
18167	NOHANT-EN-GRACAY	6,1
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	5,5
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	8,0
18228	SAINT-OUTRILLE	3,8
18263	THENIOUX	9,5
18279	VIERZON	7,6
18096	FOECY	1,7
18140	MASSAY	6,6
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	8,5
18219	SAINT-LAURENT	14,3
18290	VOUZERON	17,1
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	21,2

Détail du potentiel de production d'énergie issue de la filière bois-énergie par communes sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

ANNEXE

Annexes

M. Filière Eolien : détail communal

Code INSEE	Noms des communes	Potentiel de production (en GWh)
18085	DAMPIERRE-EN-GRACAY	0
18100	GENOUILLY	39
18103	GRACAY	17,2
18150	MERY-SUR-CHER	0
18167	NOHANT-EN-GRACAY	0
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	0
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	0
18228	SAINT-OUTRILLE	15,7
18263	THENIOUX	0
18279	VIERZON	0
18096	FOECY	0
18140	MASSAY	93,9
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	0
18219	SAINT-LAURENT	0
18290	VOUZERON	0
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	0

Détail du potentiel de production d'énergie issue de la filière éolien par commune sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DE LA SEQUESTRATION CARBONE

Introduction et méthodologie

En l'absence de cadre méthodologique spécifique :

- l'estimation de la séquestration carbone se fait selon la méthodologie des AASQA basée sur une estimation de la séquestration annuelle,
- l'estimation du potentiel de développement de la séquestration carbone se fait selon une méthodologie développée par Lig'Air.

Les méthodologies sont présentées ci-après. En cohérence avec ce qui est fait sur la partie consommation et émissions, les résultats sont présentés pour l'année de référence 2018.

► Estimation de la séquestration carbone

Dans le cadre de la réalisation de l'inventaire territorial des émissions de Lig'Air, le secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) a été estimé.

Le secteur UTCATF prend en compte les flux de carbone générés par les forêts et les changements d'utilisation des sols sur le territoire. Ces flux génèrent à la fois des émissions et des absorptions de GES. La particularité de ce secteur est à la fois séquestration et source de carbone. Ces flux de carbone sont réalisés entre l'atmosphère, la biomasse vivante et les sols. Ces derniers stockent le carbone par l'intermédiaire des processus de photosynthèse. Les échanges se font sous forme de dioxyde de carbone (CO₂). Avant que le carbone ne soit stocké, celui-ci se trouve sous la forme de CO₂ dans l'atmosphère. Dès que la biomasse vivante et les sols absorbent le CO₂, seul le carbone est conservé et le dioxygène (O₂) est relargué dans l'atmosphère. Le phénomène est inversé lorsque le carbone est libéré, le carbone réagit avec l'O₂ de l'air et devient du CO₂.

Les flux pris en compte dans l'estimation du secteur UTCF sont les suivants :

- Accroissement forestier ;
- Récolte du bois ;
- Changements d'utilisation des sols.

Pour établir la méthodologie à mettre en œuvre, plusieurs documents ont été croisés :

- la méthodologie du GIEC ;
- la méthodologie du CITEPA ;
- les méthodologies mises en place par différentes AASQA.

Pour calculer les flux de carbone, de nombreuses données provenant de sources diverses sont nécessaires. Cependant, elles sont toujours détenues par des organismes officiels pour s'assurer de leur fiabilité. Les structures mobilisées sont les suivantes : l'IGN, la DRAAF, l'AGRESTE, le CITEPA et l'INRA.

Les données nécessaires à ce calcul ne sont disponibles qu'à l'échelle départementale ou régionale. Une ventilation des résultats a été donc réalisée par Lig'Air à partir des surfaces de forêts de Corine Land Cover ou des surfaces agricoles suivant le sous-secteur étudié à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry. Dans l'état actuel des connaissances, une estimation de la séquestration à l'échelle des communes augmenterait grandement les incertitudes sur l'évaluation de la séquestration nette de CO₂. Cependant, ce travail pourrait être effectué à condition d'obtenir des données locales fiables associées à chacune des communes.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

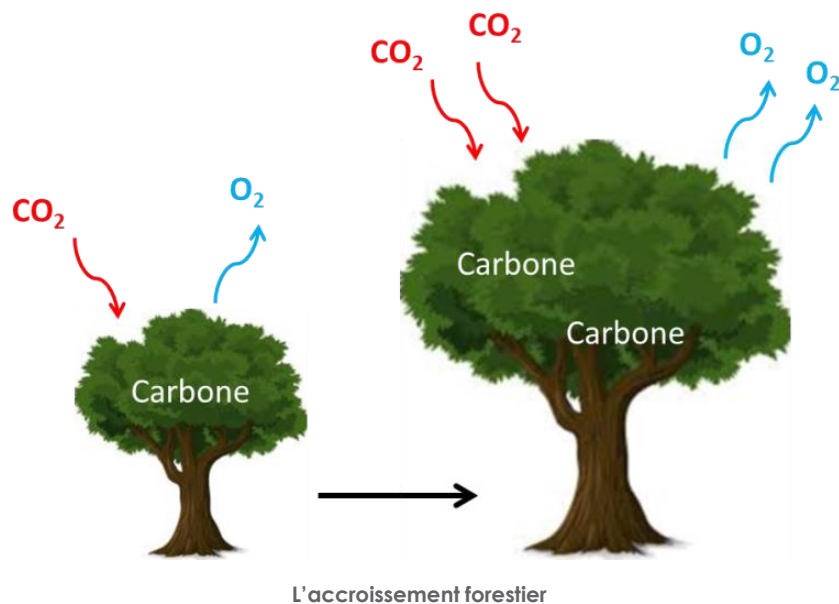
2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DE LA SEQUESTRATION CARBONE

Introduction et méthodologie

► L'accroissement forestier

La forêt absorbe le carbone présent dans l'atmosphère à travers le processus de photosynthèse. Ainsi, la forêt joue un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique. L'accroissement forestier correspond donc à la production de biomasse annuelle. Plus un arbre est « jeune », plus la capacité à se développer est importante. Plus le développement de l'arbre augmente, plus le stockage du carbone est important jusqu'à atteindre une limite dans sa croissance.



Les résultats ont été obtenus à partir :

- des accroissements annuels départementaux fournis par l'IGN : prise en compte des spécificités des familles de forêts (conifères et feuillus) ;
- des facteurs d'expansion de la biomasse provenant de l'IGN ;
- des densités ligneuses propres aux grandes essences transmises par le GIEC³¹ ;
- de la fraction de carbone présente dans la matière sèche fournie par le CITEPA³².

Les paramètres utilisés ci-dessus ont abouti à une estimation de la séquestration de CO₂ à l'échelle du département du Cher. La connaissance à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry est obtenue par une répartition suivant les surfaces et essences de forêts renseignées dans la base de données spatialisée Corine Land Cover.

En 2018, la quantité de CO₂ absorbée due à l'accroissement forestier est estimée à 176 kt (153 kt provenant des feuillus et 23 kt provenant des conifères) sur le territoire de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry.

³¹Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF), 2003

³²Guide OMINEA, 12ème version, 2015



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

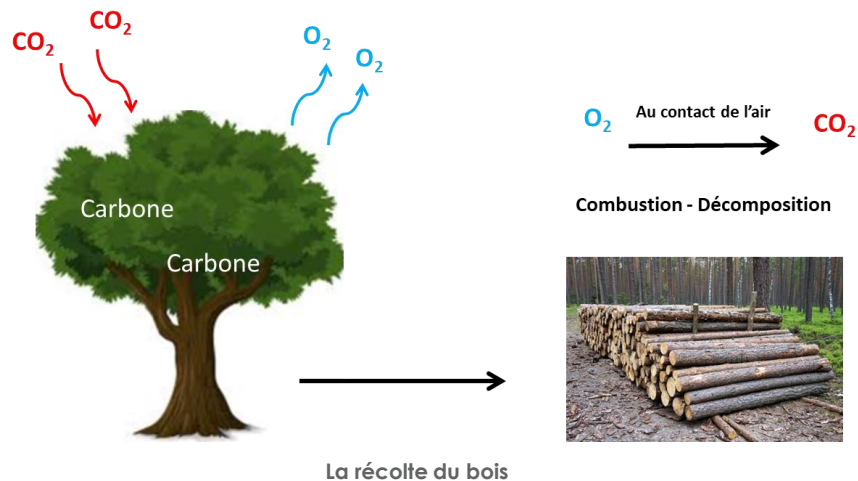
2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DE LA SEQUESTRATION CARBONE

Introduction et méthodologie

► La récolte du bois

La récolte du bois correspond à un prélèvement de biomasse vivante au sein des forêts. Une fois coupé, l'arbre ne stocke plus le carbone. Après la coupe, le carbone reste stocké dans le bois. Toutefois, il est difficile de suivre le parcours du bois une fois l'arbre coupé. Il est admis que le carbone reste dans le bois mais il ne peut plus être associé au territoire.



Les résultats ont été calculés à partir :

- des publications annuelles de l'AGRESTE sur la récolte de bois ;
- des facteurs d'expansion régionalisés indiqués par le CITEPA³³ ;
- la densité du bois et la fraction de biomasse abandonnée aux sols lors de la récolte sont communiquées par le GIEC³⁴ ;
- le taux de carbone dans la matière sèche fourni dans le cadre du projet CARBOFOR³⁵.

Les quantités de bois récoltées sont acquises à l'échelle régionale puis réparties sur le territoire de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry suivant les surfaces de forêts de la base de données Corine Land Cover.

En 2018, la quantité de CO₂ émise par la récolte du bois est estimée à 45,4 kt (36,1 kt provenant des feuillus et 9,3 kt provenant des conifères) sur le territoire de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry.

³³Guide OMINEA, 12ème version, 2015

³⁴Lignes directrices 2006, volume 4 : Agriculture, foresterie et autres affectations des terres

³⁵Projet achevé en 2004 sous la coordination de Denis Lousteau de l'INRA - <http://www.gip-ecofor.org/doc/drupal/gicc/7-01LousteauCraboforRF.pdf>



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

ESTIMATION DE LA SEQUESTRATION CARBONE

Introduction et méthodologie

► Les changements d'utilisation des sols

Les changements d'utilisation des sols affectent les stocks de carbone contenus dans les sols et non dans la biomasse vivante (aérienne et racinaire). En fonction de l'utilisation du sol avant et après le changement, le résultat peut être un gain ou une perte de carbone pour le territoire.

Les résultats ont été calculés à partir :

- de l'étude menée par l'INRA sur les stocks de carbone dans les sols, et notamment la différence de teneur entre les deux types d'occupation du sol et le coefficient de libération Qualité des Sols (RMQS) mené par l'INRA d'Orléans ; de carbone ;
- des stocks de carbone ont été fournis par le CITEPA³⁶. Ces valeurs sont extraites du Réseau de Mesure de la
- des évolutions de l'utilisation des sols aux échelles régionale et départementale, fournies par la DRAAF.

Les résultats sont fournis à l'échelle du département du Cher (enquête TERUTI-LUCAS). Ils sont ensuite répartis à l'échelle de la Communauté de Vierzon-Sologne-Berry à partir des surfaces d'occupation des sols issues des bases de données Corine Land Cover et des surfaces agricoles estimées à partir des données AGRESTE (recensement général agricole et les statistiques agricoles annuelles).

En 2018, les changements d'occupation des sols ayant eu lieu sur le territoire sont à l'origine d'une émission de CO₂ estimée à 3 500 tonnes (soit 3,5 kt). Le détail sur les conversions des terres indique que le passage vers des sols urbanisés conditionne particulièrement ce sous-secteur en réduisant la capacité de séquestration du sol.

³⁶Guide OMINEA, 12ème version, 2015

Le changement d'utilisation des sols, estimé à 0,24 kt sur le territoire de la Communauté de Vierzon-Sologne-Berry, se répartit de cette façon :

	2018
Forêt devenant Prairie - tempéré	0
Forêt devenant Terre humide - tempéré	-0,32
Forêt devenant Zone urbanisée - tempéré	0,11
Prairie devenant forêt - tempéré	-0,02
Prairie devenant Terre cultivée - tempéré	0,20
Prairie devenant Terre humide - tempéré	-0,42
Prairie devenant Zone urbanisée - tempéré	0,33
Terre cultivée devenant forêt - tempéré	-0,02
Terre cultivée devenant Prairie - tempéré	0
Terre cultivée devenant Terre humide - tempéré	-0,37
Terre cultivée devenant Zone urbanisée - tempéré	0,11
Terre humide devenant forêt - tempéré	0,41
Terre humide devenant Prairie - tempéré	0
Terre humide devenant Terre cultivée - tempéré	0,18
Terre humide devenant Zone urbanisée - tempéré	0,24
Zone urbanisée devenant forêt - tempéré	-0,06
Zone urbanisée devenant Prairie - tempéré	0
Zone urbanisée devenant Terre cultivée - tempéré	-0,04
Zone urbanisée devenant Terre humide - tempéré	-0,09
TOTAL	0,24

Quantité de CO₂ émise ou absorbée (en kt) par le changement d'utilisation des sols en 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (+ = émissions / - = absorption)



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

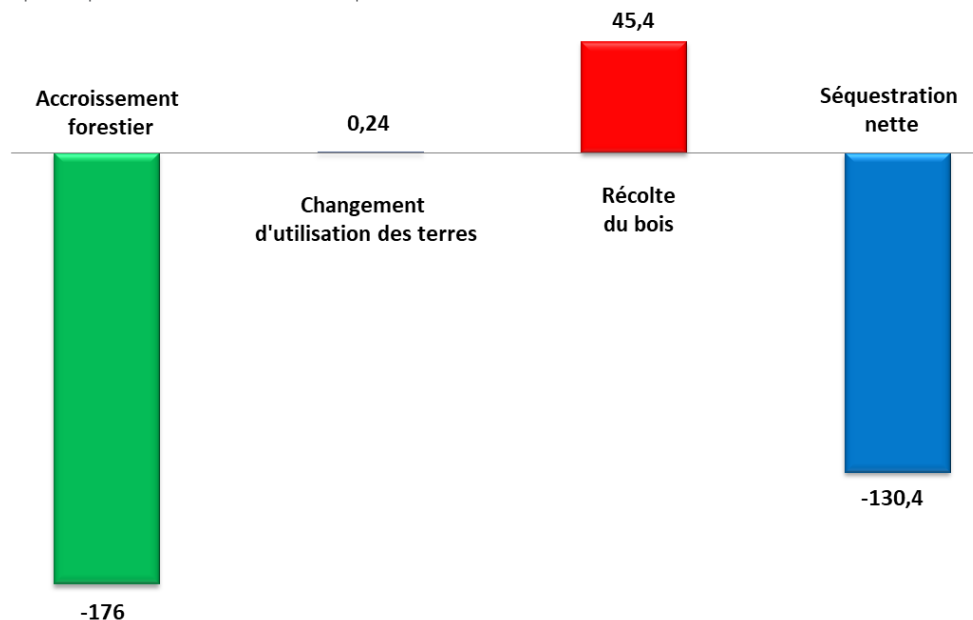
ESTIMATION DE LA SEQUESTRATION CARBONE

► Synthèse

Sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, la quantification de la séquestration nette de CO₂ en 2018 a atteint une valeur de -130,4 kt. En 2018, les émissions de CO₂ ont été de 223,7 kt. Ainsi, le rapport entre la quantité séquestrée et la quantité émise de CO₂ est d'environ 58,1%.

La neutralité carbone (différence entre les émissions de GES et la séquestration nette de carbone) est évaluée à 142 323 teqCO₂ (142,3 kteqCO₂).

La Figure ci-dessous récapitule les principaux résultats de la séquestration nette de CO₂ obtenus sur le territoire en 2018.



Bilan de la séquestration nette de dioxyde de carbone sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (en kt)

Avec ce détail des flux au sein du secteur UTCF, l'importance de l'accroissement forestier est considérable. Ce flux est à l'origine des puits de carbone conséquents du territoire. Les autres flux, générateurs d'émissions, sont, en proportion, moins influents.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA SEQUESTRATION CARBONE

Le potentiel de développement de la séquestration de CO₂ induirait en 2018 un gain sur les émissions de GES allant **de -35 073 teqCO₂ à -57 570 teqCO₂**. Suivant l'usage effectué du potentiel de bois récolté, trois scénarios sont proposés. Le scénario le plus favorable est l'utilisation de la totalité de la récolte de bois comme puits de carbone sous forme de bois d'œuvre et d'industrie. Le scénario produisant le moins de gains est celui consistant à utiliser la totalité du potentiel bois comme bois énergie. Le dernier scénario, associant bois énergie et bois d'œuvre et d'industrie, se place entre les deux scénarios précédents.

Le potentiel de développement de la séquestration de CO₂ en 2050 est évalué entre **-15 029 teqCO₂ et -52 179 teqCO₂**. La valeur basse de la fourchette n'intègre pas la substitution par la totalité du potentiel de bois énergie.

Le scénario d'interdiction de l'artificialisation des sols a été également estimé avec un gain potentiel sur les flux de CO₂ évalué à **-960 teqCO₂/an**.

► Potentiel de développement de la séquestration carbone en 2018

1 - Utilisation du biogaz issu de la méthanisation

Le biométhane issu de méthanisation est produit à partir d'intrants agricoles, de boues d'épuration ou de déchets ménagers. En apportant des réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs agricoles et le traitement des déchets, le contenu carbone du biométhane est très inférieur à celui des autres énergies non renouvelables.

La production de biogaz par méthanisation est nulle dans le diagnostic. Cependant, le potentiel a été estimé à 98 GWh.

D'après l'ADEME, la production et la combustion biogénique du biométhane produisent 44 gCO₂e/kWh en considérant l'ensemble du cycle de vie. La substitution du gaz naturel (227 gCO₂e/kWh) par le biométhane permet ainsi de réduire 80% des émissions de gaz à effet de serre.

Sur cette base de calcul, la substitution de ce potentiel biogaz (98 GWh) aux consommations de gaz naturel du secteur résidentiel s'élèverait en 2018 à 132 GWh. Cette substitution induit un gain sur les émissions de GES de -17 934 teqCO₂.

2 - Potentiel bois mobilisable

Nous avons vu dans le chapitre « Estimation du potentiel local de production en énergies renouvelables » que le potentiel de production associé aux forêts facilement exploitables est estimé à 128 GWh représentant un volume de bois de 41 722 m³.

Dans cette section, nous détaillons trois scénarios possibles suivant la destination du bois récolté :

- Bois utilisé à 100% pour l'énergie ;
- Bois utilisé à 100% comme bois d'œuvre et d'industrie ;
- Utilisation de la répartition moyenne du département sur la période 2008 à 2018 : 25% pour le bois énergie et 75% pour les bois d'œuvre et d'industrie.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA SEQUESTRATION CARBONE

► Potentiel de développement de la séquestration carbone en 2018

Potentiel bois exploité en totalité comme bois énergie

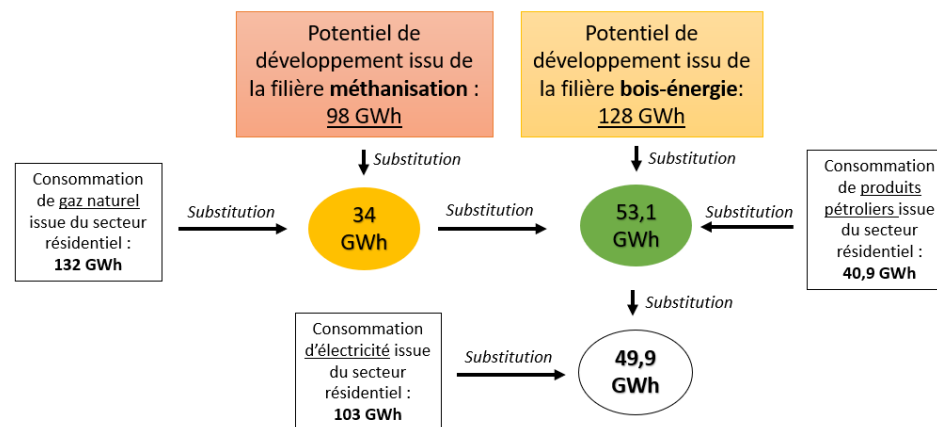
Le remplacement des énergies non renouvelables au profit du bois est motivé par la neutralité des combustions de bois énergie sur les émissions de dioxyde de carbone. En effet, la quantité de CO2 rejetée lors de la combustion correspond à la quantité absorbée par les végétaux pendant leur croissance. Précisons néanmoins que sur la grandeur équivalent CO2 (prise en compte de tous les GES), l'utilisation du bois énergie n'est pas complètement neutre en raison d'émissions de CH4 et N2O (31 teqCO2/GWh) non incluses dans la convention de neutralité qui ne s'applique qu'au CO2.

Nous avons vu précédemment que le biogaz produit par méthanisation a permis de substituer 98 GWh dans les consommations de gaz naturel du secteur résidentiel qui s'élèvent à 132 GWh. Le bois énergie complète la substitution restante, c'est-à-dire 34 GWh (132 GWh - 98 GWh) (figure ci-contre).

Les produits pétroliers dans le secteur résidentiel représentent une consommation en 2018 de 40,9 GWh qui pourra entièrement être substituée par la ressource bois énergie encore disponible.

A ce stade, le reste du potentiel mobilisable de bois énergie s'élève à 53,1 GWh (128 GWh - 34 GWh - 40,9 GWh). Ce reste est substitué aux consommations d'électricité des logements résidentiels (représentant 103 GWh). Au regard du potentiel mobilisable de bois sur le territoire, le besoin en électricité du secteur résidentiel ne peut être entièrement satisfait puisqu'il reste une consommation non substituée de 49,9 GWh (103 GWh - 53,1 GWh).

Nous précisons que la chaleur urbaine n'a pas fait pas partie des énergies prioritaires à substituer compte tenu du taux d'énergies renouvelables des réseaux en augmentation sur le territoire.



Méthodologie de calcul du potentiel bois exploité en totalité comme bois-énergie

En se substituant à d'autres énergies émettrices de gaz à effet de serre, l'utilisation de bois pour l'énergie va conduire à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par différence entre les émissions libérées par chaque énergie substituée avec celles du bois énergie (CH4 et le N2O uniquement), le gain sur les GES est évalué à -17 139 teqCO2. Ce gain résulte du cumul du gain sur le gaz naturel (-5 864 teqCO2), les produits pétroliers (-9 325 teqCO2) et l'électricité (-1 950 teqCO2).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA SEQUESTRATION CARBONE

► Potentiel de développement de la séquestration carbone en 2018

Potentiel bois exploité en totalité comme bois d'œuvre et d'industrie

Les biomatériaux permettent de stocker du carbone pendant une durée suffisamment longue et sont ainsi considérés comme des puits de carbone.

Si l'intégralité du potentiel de bois récolté (41 722 m³) est valorisée en bois d'œuvre et d'industrie, la séquestration s'élèverait à -39 636 teqCO₂.

Potentiel bois réparti entre le bois énergie et le bois d'œuvre et d'industrie

Sur la période 2008 à 2018 du département du Cher, la récolte de bois d'œuvre ou d'industrie est en moyenne 3 fois supérieure à celle du bois énergie. Ainsi, pour chaque m³ de bois récolté pour un usage énergétique, 3 m³ se destinent aux usages bois d'œuvre et bois d'industrie.

En appliquant cette proportion moyenne au potentiel mobilisable de bois sur le territoire, nous estimons le gain à -35 246 teqCO₂. Ce résultat provient du puits de carbone engendré par le bois d'œuvre et d'industrie évalué à -29 727 teqCO₂ auquel s'ajoute le seul gain obtenu par substitution du gaz naturel des logements résidentiels (-5 519 teqCO₂ liées aux 32 GWh pouvant être remplacés).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA SEQUESTRATION CARBONE

► Potentiel de développement de la séquestration carbone en 2050

L'exercice précédent est ici reproduit en tenant compte du potentiel de réduction des consommations énergétiques en 2050 et de l'évolution du mix énergétique. Les potentiels sur la récolte de bois et le biogaz par méthanisation restent inchangés (récolte de bois : 128 GWh (41 722 m³) et méthanisation : 98 GWh).

1 - Utilisation du biogaz issu de la méthanisation

D'après les projections, entre 2012 et 2050, la demande des logements résidentiels passe de 385 GWh à 140 GWh, soit une baisse de -63,6%. Pour ce secteur, la demande en gaz naturel est évaluée en 2050 à seulement 13,2 GWh. Pour répondre à ce besoin de gaz naturel, nous utilisons le biogaz issu de méthanisation.

Le reste de biogaz disponible, soit 84,8 GWh (98 GWh – 13,2 GWh), est alors attribué aux consommations de gaz naturel de 2050 des autres secteurs comme suivant : tertiaire (23,4 GWh), agriculture (1,3 GWh) et industrie (21,3 GWh).

La production de biogaz par méthanisation permettrait ainsi de substituer la totalité de la demande en gaz naturel en 2050. Un reste de 38,8 GWh (98 GWh – 13,2 GWh – 23,4 GWh – 1,3 GWh – 21,3 GWh) de biogaz est encore disponible, nous décidons ici de l'utiliser pour l'électricité des logements résidentiels dont le besoin est évalué à 62,9 GWh.

L'utilisation de biogaz issu de la méthanisation produit un gain sur les émissions de GES en 2050 de -12 543 teqCO₂ (résidentiel : -3 729 teqCO₂ ; tertiaire : -4 035,5 teqCO₂ ; agriculture : -224,2 teqCO₂ ; industrie : -4 554,3 teqCO₂).

Etude des conséquences de l'interdiction de l'artificialisation des sols

Des projets de loi récents (plan biodiversité, Loi Climat-Résilience³⁷) affirment la volonté de lutter contre l'artificialisation des sols. Les objectifs énoncés par ces projets sont la réduction par deux de l'artificialisation en 2030 pour ensuite atteindre le « zéro artificialisation » en 2050.

En 2018, la transformation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en espaces artificialisés est responsable de l'émission de 793 tonnes de CO₂. Sur l'historique calculé par Lig'Air (2008 à 2018), l'artificialisation est responsable en moyenne de l'émission de 960 tonnes de CO₂ par an.

L'arrêt total de l'artificialisation induirait donc un gain sur les flux d'émissions en 2030 de -480 teqCO₂/an (-960 teqCO₂ / 2) et un gain sur les flux d'émissions en 2050 de la totalité, soit -960 teqCO₂/an.



³⁷Loi n°2021-1101 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (article 191)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA SEQUESTRATION CARBONE

► Potentiel de développement de la séquestration carbone en 2050

2 – Potentiel bois mobilisable

Potentiel bois exploité en totalité comme bois énergie

A ce stade, la valorisation du biogaz issu de la méthanisation a permis de substituer 98 GWh de gaz naturel et d'électricité. Les 128 GWh de bois énergie disponibles sont utilisés en remplacement du reste d'électricité du secteur résidentiel (24,1 GWh) et pour couvrir la totalité du besoin en électricité du secteur tertiaire soit 42,2 GWh.

Le reste des ressources bois énergie disponibles, soit 61,7 GWh (128 GWh – 24,1 GWh – 42,2 GWh), peut être envisagé comme substitution d'autres besoins énergétiques dans les secteurs industrie et agriculture. Pour l'étude de ces substitutions, un travail local à l'échelle du territoire pourrait être mené pour vérifier si les activités et les process énergétiques peuvent s'accorder à cette ressource.

Le remplacement des consommations d'électricité par la part de bois énergie substituable (soit 66,3 GWh sur les 128 GWh) apporte une réduction des émissions de GES en 2050 de **-2 486 teqCO₂** (résidentiel : -902 teqCO₂ ; tertiaire : -1 584 teqCO₂).

Potentiel bois réparti entre le bois énergie et le bois d'œuvre et d'industrie

Sur la période 2008 à 2018 du département du Cher, la récolte de bois d'œuvre ou d'industrie est en moyenne 3 fois supérieure à celle du bois énergie. Ainsi, pour chaque m³ de bois récolté pour un usage énergétique, 3 m³ se destinent aux usages bois d'œuvre et bois d'industrie.

En appliquant cette proportion moyenne au potentiel mobilisable de bois sur le territoire, nous estimons le gain à -30 888 teqCO₂. Ce résultat provient du puits de carbone engendré par le bois d'œuvre et d'industrie évalué à -29 727 teqCO₂ auquel s'ajoute les gains liés à la substitution intégrale des consommations d'électricité du secteur résidentiel (24,1 GWh permettant de gagner -902 teqCO₂) et à la substitution partielle des consommations électriques du secteur tertiaire (6,9 GWh pour un gain de -259 teqCO₂).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En 2018, la séquestration du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry a été estimée à -130,4 kt de dioxyde de carbone. Dans la partie sur le potentiel de développement de la séquestration carbone, les GES évités en 2018 par consommation effective de biomasse ont également été estimés en s'appuyant sur les méthodes de substitution « bioénergie », ainsi que les puits de carbone par le bois d'œuvre et d'industrie définies dans la partie potentielle de développement de la séquestration carbone.

Le potentiel de développement de la séquestration de CO₂ est estimé en 2018 entre -35 kteqCO₂ et -58 kteqCO₂. Ce potentiel de développement de la séquestration prend en considération le potentiel de production de biogaz par méthanisation, auquel s'ajoute trois scénarios en fonction de l'usage qui est fait du potentiel de récolte de bois.

Le même travail a ensuite été reproduit en 2050 en se basant sur le mix énergétique et le niveau de consommation estimé (scénario ambitieux Négawatt) en 2050). Les résultats varient entre **-15 kteqCO₂ et -52 kteqCO₂**, en notant que l'exercice n'a pas permis de valoriser la totalité du potentiel bois énergie (nécessite d'étudier la faisabilité, en particulier dans les secteurs industrie et agriculture).

Les conclusions de ces simulations montrent que le potentiel de méthanisation peut répondre entièrement à la demande de gaz naturel en 2018 et à fortiori à celle de 2050. L'énergie potentiellement produite par la ressource en bois du territoire permet quant à elle de répondre en partie au besoin énergétique des ménages et du secteur tertiaire en 2018, et de la totalité du besoin en 2050 des secteurs résidentiel et tertiaire.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



► La vulnérabilité au changement climatique est définie comme « la propension ou la prédisposition à être affectée de manière négative par les changements climatiques. La vulnérabilité recouvre plusieurs concepts et éléments, notamment la sensibilité ou la susceptibilité d'être atteint et le manque de capacité à réagir et à s'adapter » ([Leclimatchange](#)). La vulnérabilité d'un territoire aux impacts d'un changement climatique se mesure à travers trois paramètres :

- **La vulnérabilité des populations,**
- **La vulnérabilité des activités,**
- **La vulnérabilité des milieux.**

La définition de la vulnérabilité implique plusieurs notions nécessitant d'être explicitées :

► **L'aléa climatique** est un événement climatique ou d'origine climatique susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux.

► **Les aléas induits** correspondent aux « phénomènes physiques induits dans les milieux par les aléas climatiques. Par exemple, les épisodes de fortes précipitations (aléa climatique) sont susceptibles d'entraîner des inondations par ruissellement (aléa induit). De même, l'élévation du niveau de la mer (paramètre climatique) est susceptible de provoquer une augmentation de l'érosion côtière (aléa induit) ».

► **L'exposition** est la manifestation physique du climat sur un espace géographique. Elle « correspond à la nature et au degré auxquels un système est exposé à des variations climatiques significatives (événements extrêmes, modification des moyennes climatiques...).

Exemple : En cas de vague de chaleur, l'ensemble d'un territoire sera exposé aux fortes températures, l'exposition sera la même pour toute la population, tant pour les personnes fragiles que pour les plus résistants. ».

► **La sensibilité** « qualifie la proportion dans laquelle le territoire exposé est susceptible d'être affecté favorablement ou défavorablement, par la manifestation d'un aléa. La sensibilité d'un territoire aux aléas climatiques est fonction de multiples paramètres : les activités économiques sur ce territoire, la densité de population, le profil démographique de ces populations... La sensibilité est inhérente aux caractéristiques physiques et humaines d'un territoire. ». Elle renvoie donc à la mesure de l'impact d'un aléa sur un territoire donné et s'évalue à travers les conséquences de la manifestation de celui-ci (ADEME, « Impact' Climat : Diagnostic de l'impact au changement climatique sur un territoire – Guide méthodologique », 2015).

► **La vulnérabilité** est le croisement des résultats issus des analyses d'exposition et de sensibilité permettant ainsi de définir un niveau de vulnérabilité du territoire face à un aléa (cf. schéma ci-après).

Illustration des concepts exposition, sensibilité, vulnérabilité



Source des illustrations: Les inondations, Dossier d'informations, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2004

► **L'adaptation** correspond à l'ensemble des évolutions d'organisation, de localisation et de techniques que les sociétés doivent opérer pour limiter les impacts négatifs du changement climatique ou pour en maximiser les effets bénéfiques. Ainsi, l'adaptation s'interprète dans les deux sens : négatif – le plus souvent évoqué – et positif (ADEME, MEDDE, « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

Quatre trajectoires d'émissions et de concentrations de gaz à effet de serre, d'ozone et d'aérosols, ainsi que d'occupation des sols RCP (« Representative Concentration Pathways » ou « Profils représentatifs d'évolution de concentration ») ont été dressées par les experts du GIEC. Chaque RCP est identifié par un nombre, exprimé en W/m² (puissance par unité de surface) qui indique la valeur de forçage considérée. Plus cette valeur est élevée, plus le système terre atmosphère gagne en énergie et se réchauffe. Les 4 RCP sont les suivants :



Le scénario RCP 2.6 implique de fortes réductions d'émissions de GES par la communauté internationale. Le RCP 8.5 est, quant à lui, le plus pessimiste mais constitue un scénario probable en s'inscrivant dans la prolongation des émissions actuelles.

Les projections climatiques présentées dans ce diagnostic sont données à l'échelle de la région Centre-Val de Loire et rendent compte jusqu'en 2100 de trois paramètres :

- Les **températures**,
- Les **précipitations**,
- L'**humidité des sols**.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES PARAMÈTRES CLIMATIQUES LOCAUX



AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES

Progression du nombre de **JOURNÉES CHAUDES** et de **VAGUES DE CHALEUR**



DIMINUTION du nombre de **JOURS DE GELÉES**

Une faible évolution des précipitations, mais d'importants **CONTRASTES SAISONNIERS** et une **INTENSIFICATION DES ÉPISODES DE FORTES PRÉCIPITATIONS** pouvant contribuer à l'augmentation de la vulnérabilité du territoire au risque d'inondation



Des **SECHERESSES** accrues et une augmentation de l'intensité des **POINTES DE VENT** lors des **CYCLONES**.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

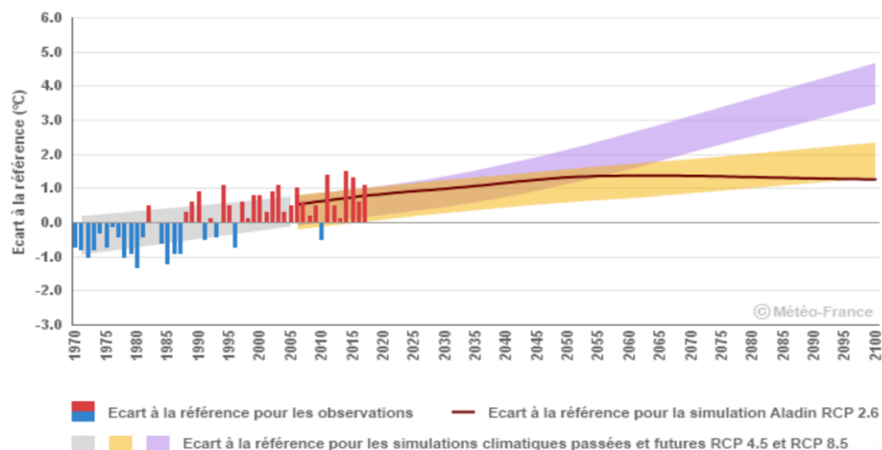
A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

1



UN RÉCHAUFFEMENT CONTINU DES TEMPÉRATURES JUSQU'EN 2050

Température moyenne annuelle en Centre-Val de Loire : écart à la référence 1976-2005
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5

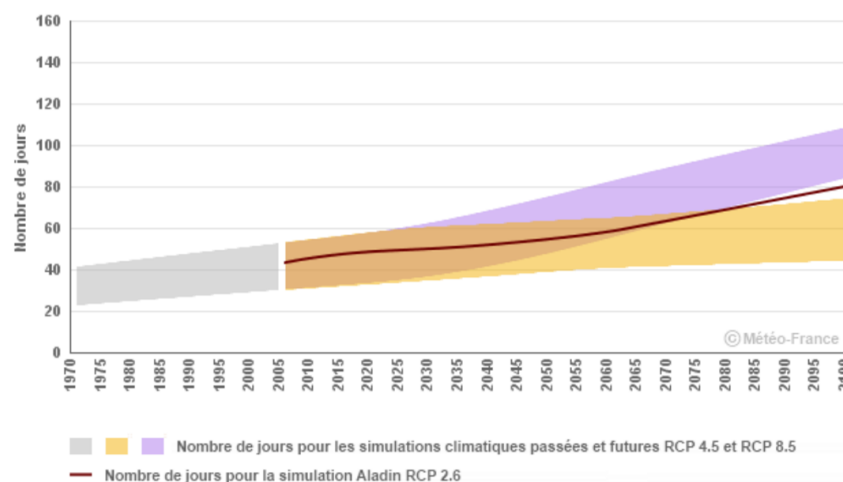


2



UNE PROGRESSION DU NOMBRE DE JOURNÉES CHAUDES

Nombre de journées chaudes en Centre-Val de Loire
Simulations climatiques sur passé et futur pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



► Quel que soit le scénario considéré, une **poursuite du réchauffement annuel observée jusqu'en 2050**

► **Après 2050 :**

RCP2,6	RCP4,5	RCP8,5
Stabilisation (limitation du réchauffement à 2°C)	Augmentation relativement constante	Croissance marquée des températures (4°C à l'horizon 2071-2100)

► Jusqu'en 2050 : quel que soit le scénario considéré, une **augmentation des journées chaudes** relativement semblable

► À l'horizon 2071-2100 : variation du nombre de journées chaudes supplémentaires par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario considéré : de 18 pour le RCP4,5 à 50 pour le RCP8,5

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

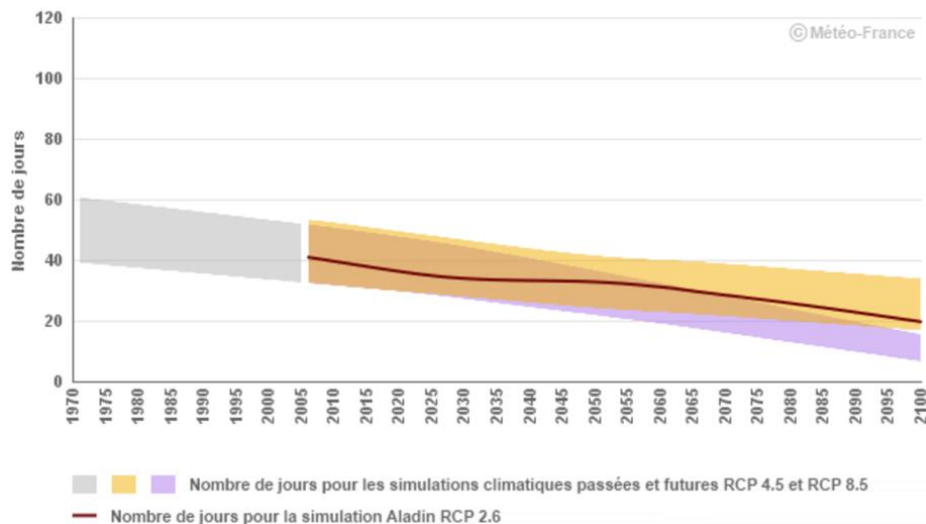
A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

3



UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE GELÉES

Nombre de jours de gel en Centre-Val de Loire
Simulations climatiques sur passé et futur pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



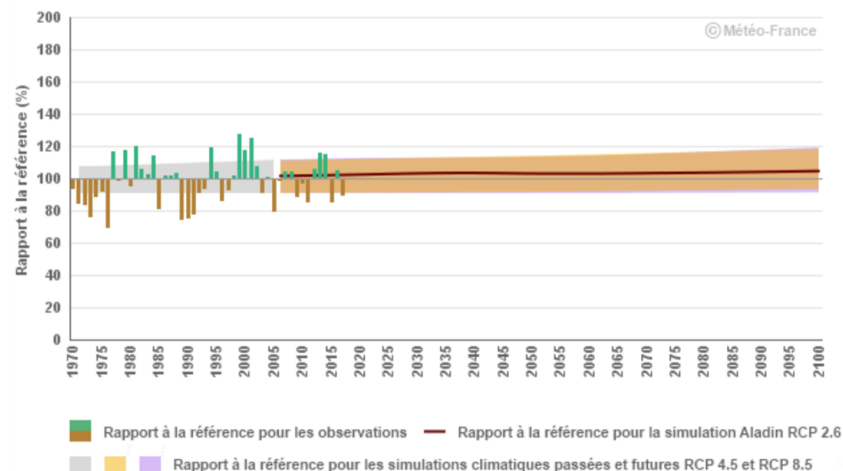
- ▶ **Jusqu'en 2050** : quel que soit le scénario considéré, un abaissement relativement semblable du nombre de jours de gelées
- ▶ **À l'horizon 2071-2100** : une diminution de 20 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005, selon le scénario RCP4,5, et de 30 jours selon le RCP8,5 par rapport à la période 1976-2005.

4



UNE FAIBLE ÉVOLUTION DU VOLUME DE PRÉCIPITATIONS, MAIS UNE INTENSIFICATION DES ÉPISODES PLUVIEUX POUVANT CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION

Cumul annuel de précipitations en Centre-Val de Loire : rapport à la référence 1976-2005
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



- ▶ Parallèlement à l'augmentation des températures, **une absence de variation du volume annuel de précipitations**, quel que soit le scénario considéré. Cette dynamique vient accroître les effets du réchauffement sur les milieux : augmentation des phénomènes de sécheresse, baisse du niveau des cours d'eau, érosion de la biodiversité, affectation des rendements agricoles (à la fois des cultures et du bétail).
- ▶ Une augmentation généralisée du nombre d'épisodes de fortes précipitations et intensification de ceux-ci participant à l'accroissement des risques d'inondations.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES



4 **UNE FAIBLE ÉVOLUTION DU VOLUME DE PRÉCIPITATIONS, MAIS UNE INTENSIFICATION DES ÉPISODES PLUVIEUX POUVANT CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION**

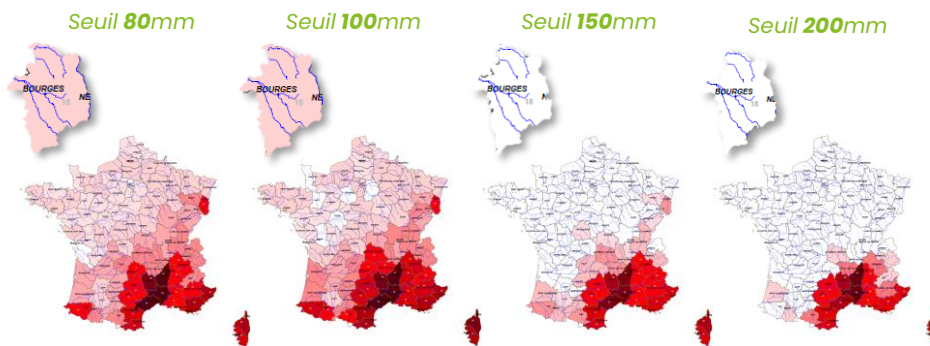
La **vulnérabilité du territoire au risque d'inondation** (résultant de la diminution de la capacité d'infiltration des sols) et aux épisodes de sécheresse (la pluviométrie étant moins bien répartie sur l'année). Déjà, plusieurs épisodes de sécheresse résultant d'un fort déficit de précipitations ont été constatés ces dernières années. Les épisodes de pluies extrêmes, qui apportent sur une courte durée (d'une heure à une journée) une importante quantité d'eau, ont fait l'objet d'une représentation cartographique destinée à rendre compte du nombre d'occurrences observées d'épisodes ayant apporté plus de 80, 100, 150 ou 200 mm en une journée climatologique au moins sur un point de mesure par département. Météo France indique que : « **Des cumuls de l'ordre de 50 mm (1 mm équivaut à 1 litre d'eau/m²) en 24 heures dans la plupart des régions de plaine et de l'ordre de 100 mm en 24 heures dans les régions montagneuses sont considérés comme des seuils critiques.** Le dépassement de ces seuils peut provoquer, lorsque la nature du terrain s'y prête, de graves inondations. Pour les phénomènes les plus violents, le cumul des précipitations dépasse généralement les 100 mm en une heure ». Par ailleurs, Météo France fournit les ordres de grandeur suivants :

Pluie faible continue	1 à 3 mm par heure
Pluie modérée	4 à 7 mm par heure
Pluie forte	8 mm par heure et plus

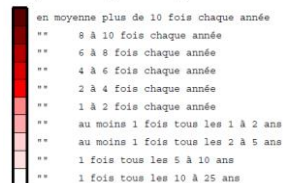
La représentation cartographique de ces épisodes de pluies extrêmes sur la période 1971-2020 sur le territoire du Cher indique :

- Une occurrence des épisodes de pluies extrêmes avec plus de 80 mm et 100 mm en 1 jour au moins une fois tous les 2 à 5 ans,
- Aucune occurrence des épisodes de pluies extrêmes avec plus de 150 et 200 mm en 1 jour.

- Aucune occurrence des épisodes de pluies extrêmes avec plus de 150 et 200 mm en 1 jour.



Fréquences moyennes d'apparition



Nombre d'occurrences observées d'épisodes ayant apporté plus de 80, 100, 150 ou 200 mm en une journée climatologique – période 1971-2020

Source : Météo France, Pluies Extrêmes.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

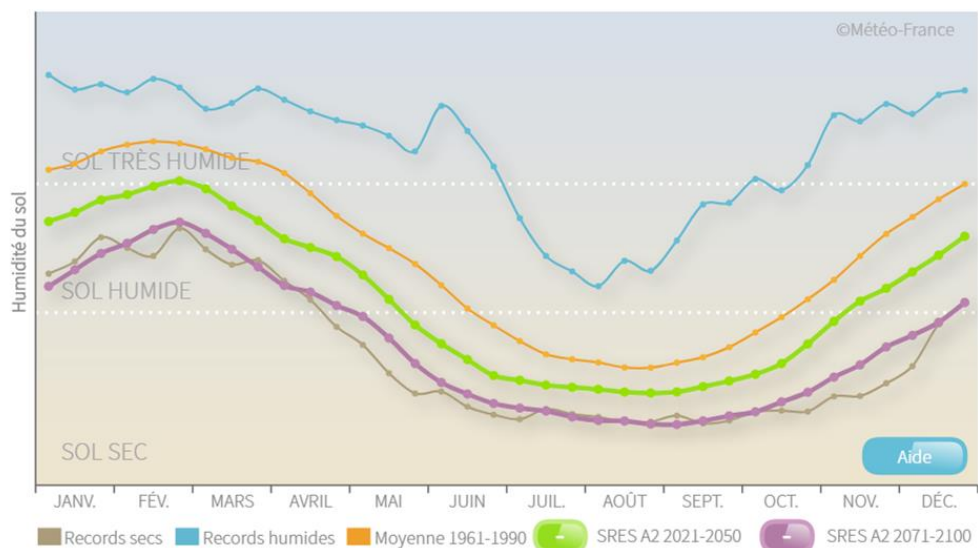
A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES



5 UN ASSÈCHEMENT DES SOLS EN TOUTE SAISON

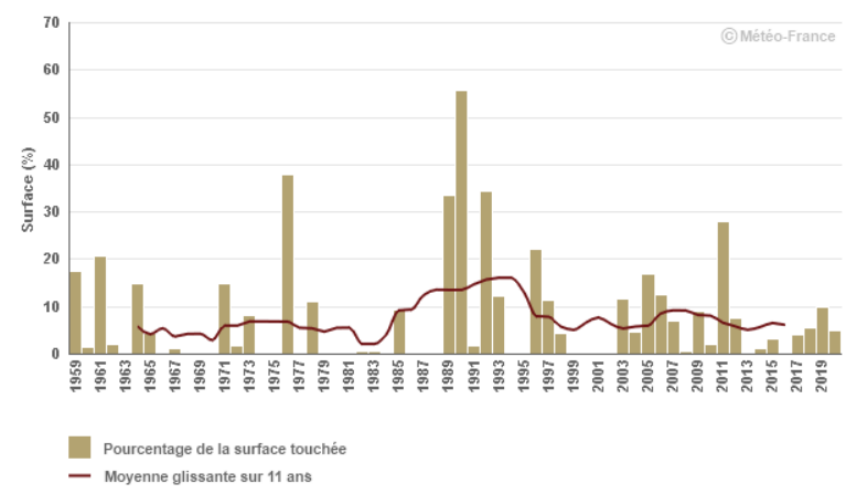
Cycle annuel d'humidité du sol

Moyenne 1961-1990, records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRES A2)



► L'augmentation des températures ainsi que le maintien des volumes précipités par rapport à celui de la période 1976-2005 conduisent à un assèchement important des sols en toute saison. Ce dernier est à associer à la rareté de l'eau et comprend notamment un allongement de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.

Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse Centre-Val de Loire



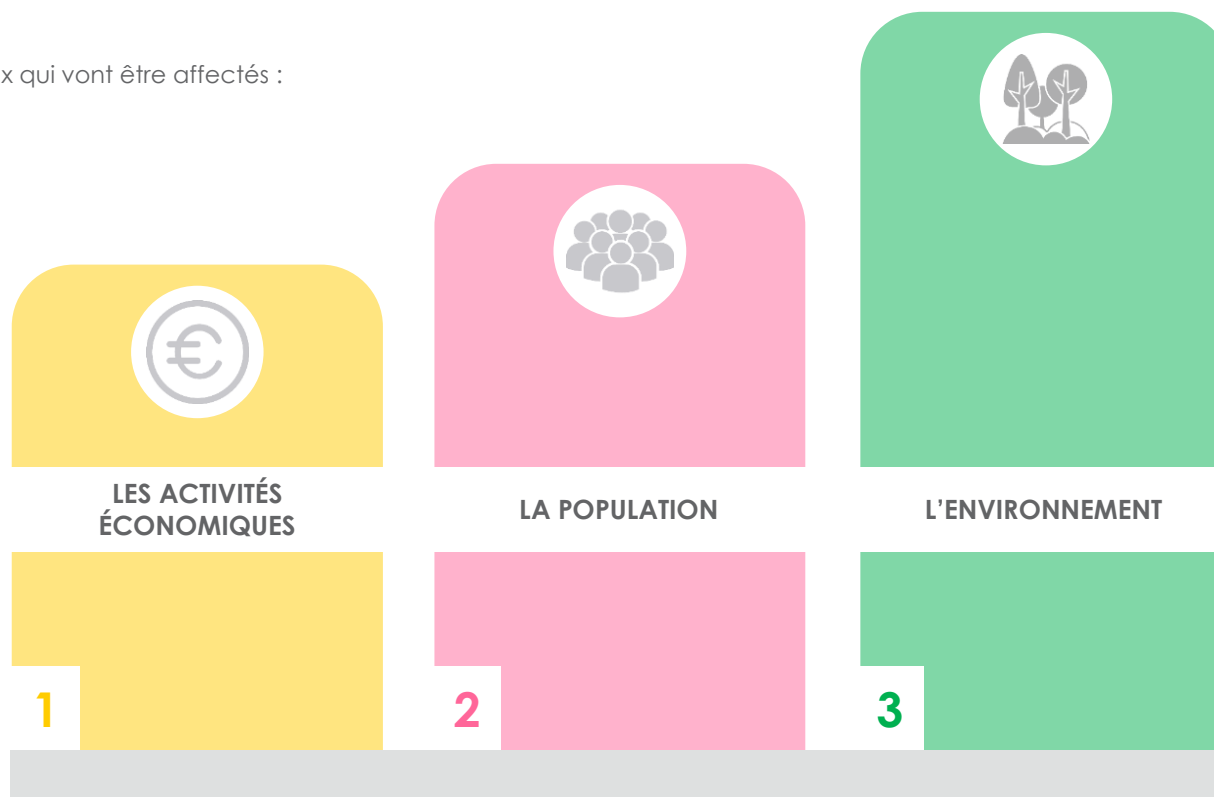
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évolution des paramètres climatiques régionaux évoqués précédemment vont contribuer à accroître de manière significative la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Ce sont l'ensemble des milieux qui vont être affectés :



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

	Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité future
Les activités économiques				
Risque inondation	Forte	Forte	Forte	Forte
Risque de tempête	Faible	Faible	Forte	Moyenne
Risque de séisme	Faible	Faible	Faible	Faible
Risque de mouvements de terrain	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne
Risque de retrait gonflement des argiles	Forte	Forte	Forte	Forte
Risque de feu de forêt	Faible	Forte	Forte	Forte
Secteur d'activité – l'agriculture	Forte	Forte	Forte	Forte
Secteur d'activité – le tourisme	Faible	Moyenne	Faible	Moyenne
La population				
Surmortalité caniculaire	Forte	Forte	Forte	Forte
Développement des maladies infectieuses	Moyenne	Forte	Forte	Forte
L'environnement				
Ressource en eau	Forte	Forte	Forte	Forte
Paysages et biodiversité	Moyenne	Forte	Forte	Forte

Méthode d'évaluation de la vulnérabilité

	Exposition faible	Exposition modérée	Exposition forte
Sensibilité faible	Vulnérabilité faible	Vulnérabilité moyenne	Vulnérabilité forte
Sensibilité modérée	Vulnérabilité moyenne	Vulnérabilité moyenne	Vulnérabilité forte
Sensibilité forte	Vulnérabilité moyenne	Vulnérabilité forte	Vulnérabilité forte



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 **€** Les activités économiques **a.1** Les catastrophes naturelles - le risque inondation

Définition de l'aléa : Le risque inondation se manifeste à travers un débordement/crue des cours d'eau, un ruissellement, une coulée de boue et/ou une rupture de barrage.

Exposition passée : La communauté de communes subit des inondations régulièrement depuis 40 ans. 8 communes de la communauté font l'objet d'un risque inondation et d'un **Plan de Prévention des Risques Inondation**.

Parmi les inondations subies par le territoire on peut citer que :
16 communes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue en 1995.

10 communes dont Vierzon ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boues en 2016.

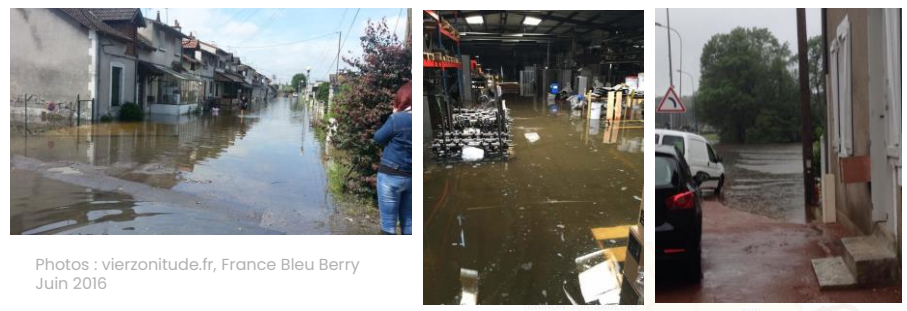
Exposition future : Les changements climatiques attendus sur le territoire régional s'inscrivent dans une tendance à l'accroissement du risque d'inondation :

- Une modification du régime pluviométrique par une augmentation des épisodes de fortes précipitations et leur intensification. Sans modification forte du volume d'eau précipité, sa répartition sera affectée avec des périodes de pluies intenses espacées par de plus longues phases de sécheresse.
- Des périodes de sécheresse plus longues et fréquentes contribuant à des sols plus secs en toute saison et à une moindre infiltration des eaux.

Ces conditions pluviométriques et climatiques contribueront significativement à l'accroissement de la vulnérabilité du territoire face au risque inondation avec des volumes d'eau plus conséquents participant à : l'extension des zones inondées, des quantités plus importantes à gérer pour les réseaux, une amplification du phénomène de ruissellement urbain, périurbain et agricole.

Le territoire étant concerné par le risque inondation, son exposition future va encore s'accroître en raison de la modification des conditions climatiques et de leurs conséquences sur les caractéristiques des sols, etc.

Il peut s'affirmer comme **risque majeur**.

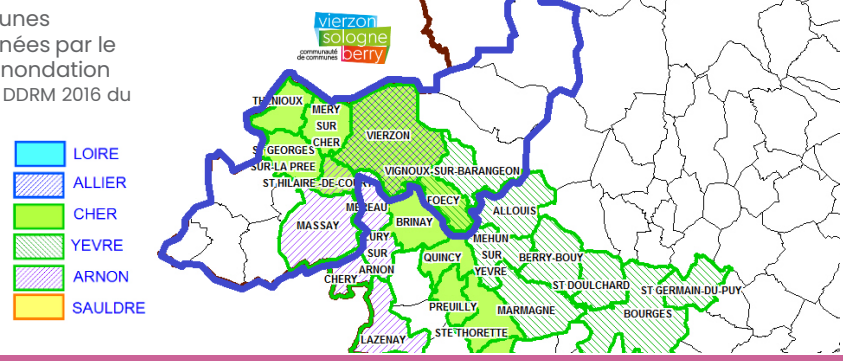


Photos : vierzonitude.fr, France Bleu Berry Juin 2016

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Forte	Forte	Forte	Forte

Communes concernées par le risque inondation
Source : DDRM 2016 du Cher



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1
€
Les activités économiques
- a.2
Les catastrophes naturelles - le risque de tempêtes

Définition de l'aléa : Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (températures, teneur en eau) (Géorisques).

Les phénomènes de tempête étant assez « globaux », ils touchent de vastes zones géographiques. En conséquence, aucune zone du territoire n'apparaît spécifiquement plus vulnérable qu'une autre.

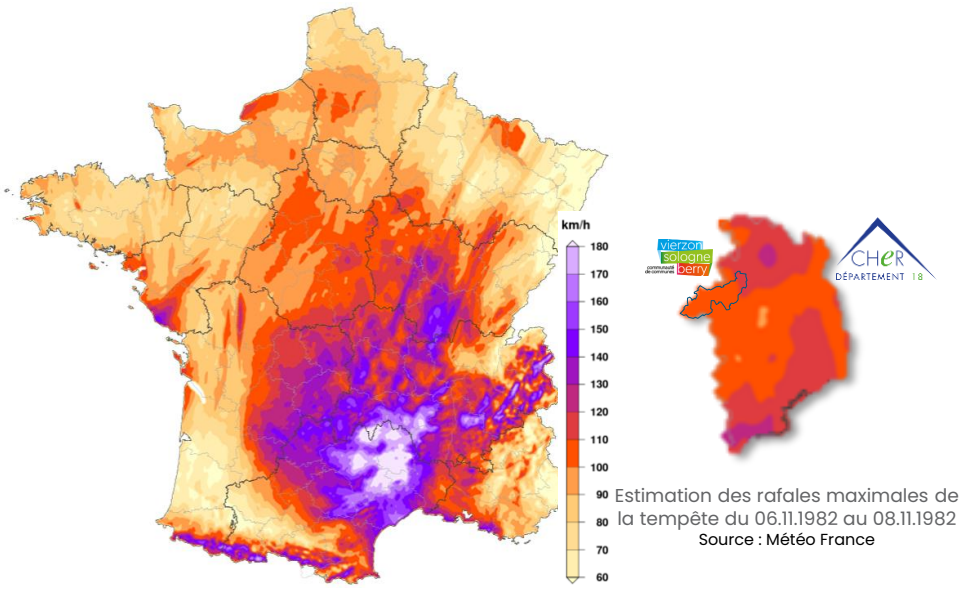
Exposition passée : Le territoire a subi une importante tempête : celle de 1982. Cet aléa a engendré des destructions catastrophiques sur environ 30 départements en France. On déplore 60 blessés et 15 morts dans le périmètre de la France Métropolitaine.

Exposition future : L'observation de l'évolution des tempêtes majeures montre un nombre plus important d'événements pour les décennies 1980-1989 et 1990-1999 que depuis les années 2000. L'état actuel des connaissances ne permet ainsi pas d'affirmer que les tempêtes seront plus nombreuses ou plus violentes en France Métropolitaine au cours du XXIème siècle d'après Météo France. Aussi, le 6ème rapport du GIEC (2022) montre que ces catastrophes seront de plus en plus courantes comme conséquences du changement climatique à une échelle planétaire.

Dans la continuité de ces observations, il est donc difficile d'estimer l'exposition future du territoire du Cher à l'aléa tempête. L'exposition risque de rester faible mais le territoire est très sensible à ces phénomènes rares.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Faible	Faible	Forte	Moyenne



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 **€** Les activités économiques **a.3** Les catastrophes naturelles - le risque sismique

Définition de l'aléa : Le risque sismique constitue une des manifestations de la tectonique des plaques, celui du déplacement brutal de part et d'autre d'une faille suite à l'accumulation de forces au sein de celle-ci. L'importance d'un séisme se caractérise par sa magnitude (l'énergie globale libérée) et son intensité (mesure des effets et dommages en un lieu donné) (Géorisques).

Exposition passée : Le territoire comprend un risque sismique faible.

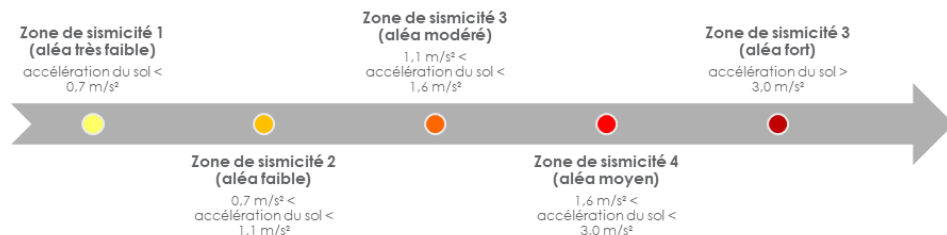
Magnitude	Impact	Nombre (1900-2022)
0 à 1,9	Micro. non-ressenti	153
2 à 2,9	Très mineur. Généralement non-ressenti mais détecté	242
3 à 3,9	Mineur. Souvent ressenti sans causer de dommages	57

Tous les séismes enregistrés sur le territoire n'ont causé aucun dégâts.

Maximum enregistré : 3,8 (épïcéntré à 8km de Vierzon)

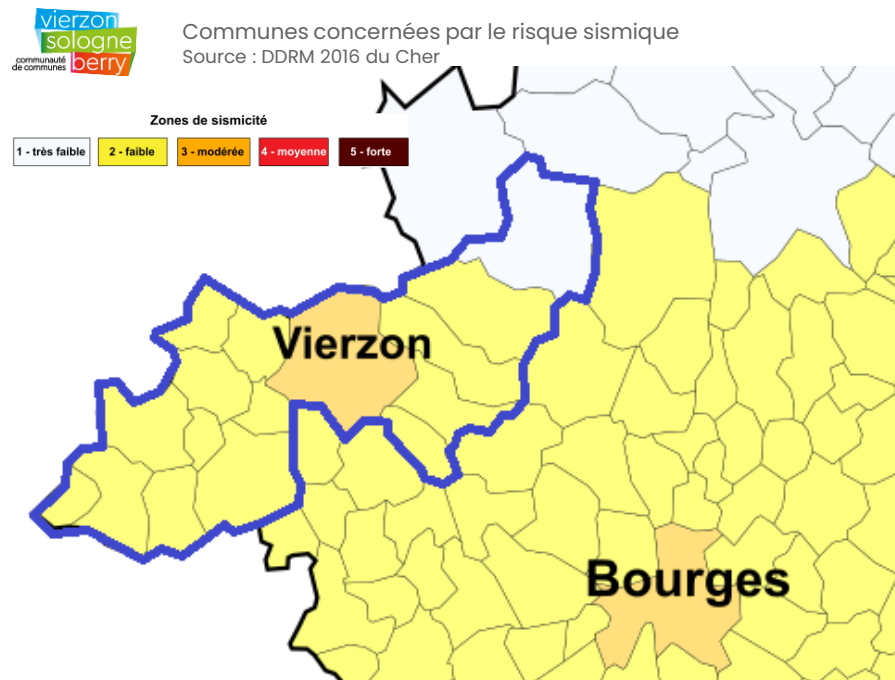
Exposition future : Les liens entre sismicité et changement climatique, bien que peu évidents, existent bel et bien. Jean-Philippe Avouac, professeur à Caltech, démontre ainsi que tout phénomène modifiant la répartition des masses sur la Terre a potentiellement un impact sur la sismicité. Les effets du changement climatique sur la sismicité seront cependant négligeables à l'échelle mondiale.

La vulnérabilité du territoire étant de plus définie comme faible, celle-ci n'est pas amenée à être modifiée de manière significative.



Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Faible	Faible	Faible	Faible



1

Les activités économiques
VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1 Les activités économiques
- a.4 Les catastrophes naturelles – les mouvements de terrain

Définition de l'aléa : L'aléa mouvement de terrain se traduit par des déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol et peut selon la nature et la disposition des couches géologiques se présenter sous quatre formes différentes :

- Les effondrements et affaissements,
 - Les tassements par retrait/gonflement des argiles,
 - Les éboulements, les chutes de blocs et de pierres,
 - Les glissements, coulées de boue associées et fluages
- Seule la commune de Graçay est officiellement exposée au risque de mouvement de terrain

Exposition passée : Le territoire à été globalement assez peu exposée aux mouvements de terrain. Cependant, plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain consécutifs à des sécheresses ou à la réhydratation de sols ont été émis en 1991, 1993, 1998, 2004, 2008 et 2012 de manière très localisée et à la suite d'événements particuliers (inondations, sécheresses, ...). Les tempêtes Lothar et Martin de décembre 1999 a également été à l'origine de mouvements de terrain et coulées de boues.

Exposition future : L'évolution des équilibres climatiques pourrait entraîner une augmentation des mouvements de terrain (rapides ou discontinus). L'exposition resterait cependant limitée, car étant principalement consécutive à des épisodes climatiques exceptionnels (exemple des tempêtes) et dans des zones relativement circonscrites.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Faible	Faible	Moyenne	Moyenne



Communes concernées par le risque mouvements de terrain
Source : DDRM 2016 du Cher



1

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1 Les activités économiques
- a.5 Les catastrophes naturelles – retrait/gonflement d’argiles

Définition de l'aléa : Le retrait par dessiccation des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable, produit des déformations de la surface du sol (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomène de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou, plus rarement, de phénomènes de fluage avec ramollissement. Il est à prendre en compte dès la construction du bâti.

Exposition passée : Le territoire de la communauté de commune présente principalement des zones à faible aléas mais une part non négligeable du territoire présente un aléa fort. L'exposition passée à cet aléa a souvent été associé à des périodes de sécheresses ou de réhydrations des sols consécutivement à des sécheresses. Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain consécutifs à des sécheresses et à la réhydratation de sols ont été émis régulièrement de 1991 à 1998, puis en 2002, 2006, 2011, 2018, 2019 et 2020 de manière globale sur le territoire. On peut déjà constater un phénomène de plus en plus fréquent.

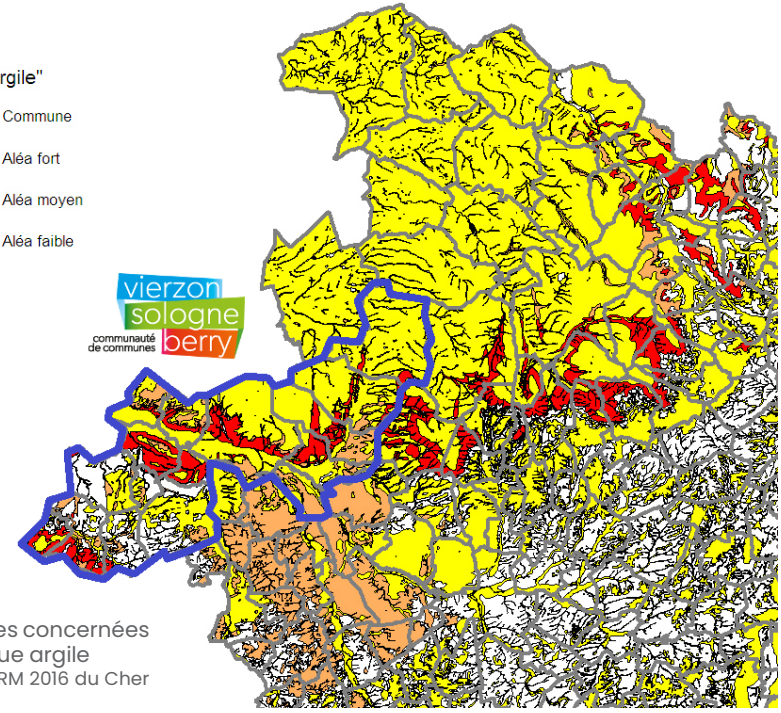
Exposition future : La sinistralité du territoire face à cet aléa pourrait encore plus s'accroître avec les dérèglements climatiques (notamment les paramètres température, pluviométrie et vent). Le cumul de facteurs anthropiques venant impacter les teneurs en eau de la tranche superficielle des sols et l'augmentation de l'occurrence des sécheresses estivales peut contribuer à l'accroissement de la profondeur du sol affectée par l'aléa retrait-gonflement d'argiles.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Forte	Forte	Forte	Forte

Risque "argile"

- Commune
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible



Communes concernées par le risque argile
Source : DDRM 2016 du Cher



1

Les activités économiques
VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques a.6 Les catastrophes naturelles – feux de forêts

Définition de l'aléa : L'aléa feu de forêt est caractérisé par un feu qui concerne une surface minimale d'un demi-hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt. L'impact environnemental d'un feu est considérable en terme de biodiversité (faune et flore habituelles des zones boisées). Aux conséquences immédiates, telles que les disparitions et les modifications de paysage, viennent s'ajouter des conséquences à plus long terme, notamment concernant la reconstitution des biotopes, la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

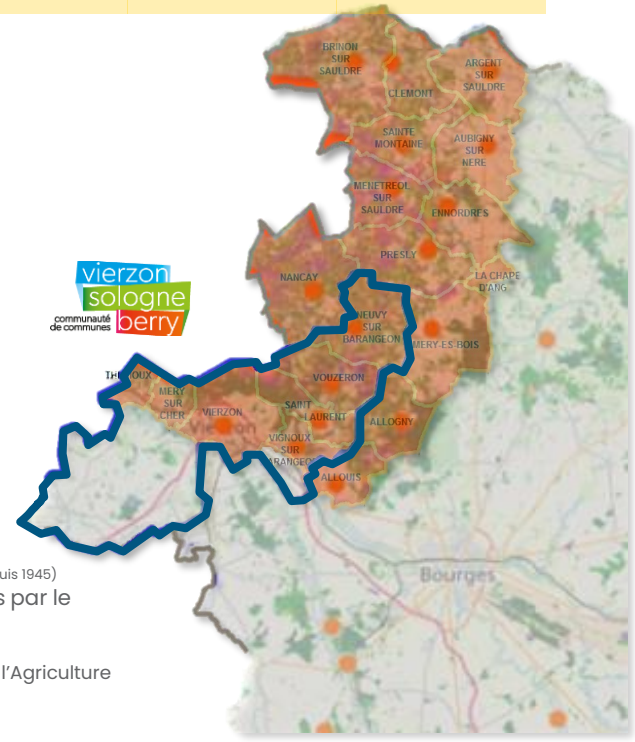
La probabilité d'un incendie dépend de l'importance des surfaces boisées sur le territoire d'une commune et la sensibilité aux feux de forêt dépend de la présence des peuplements sensibles (pin, sapin, mélèze, douglas, conifère, lande ligneuse) plus propices aux incendies.

Exposition passée : Aucun important feu de forêt n'est recensé sur le territoire de VSB. Les feux recouvrent de faibles surfaces. Mais les proches forêts de Sologne connaissent régulièrement de plus importants feux de forêt.

Exposition future : L'augmentation des températures augmente le risque de feu de forêt. Les facteurs humains (les causes accidentelles, les imprudences, les travaux agricoles et forestiers, la malveillance, et les loisirs) jouent un rôle prépondérant pour le déclenchement des incendies de forêt dans 70 % à 80 % des cas. La foudre est à l'origine de 4 % à 7 % des départs de feux.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Faible	Forte	Forte	Forte



- Feu de forêt déclaré (depuis 1945)
- Communes concernées par le risque feu de forêt

Source : BDIFF, Ministère de l'Agriculture et DDRM 2016 du Cher




1

Les activités économiques
VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1  **Les activités économiques** **b.1** **La dépendance de l'activité agricole aux facteurs bioclimatiques**

Définition de l'aléa : L'agriculture est dépendante des apports nutritifs, de la ressource en eau, d'expositions particulières à la chaleur et à l'ensoleillement... etc. Ces besoins spécifiques dépendent directement ou indirectement des facteurs bioclimatiques. Des changements de ces facteurs peuvent aussi induire l'apparition d'espèces invasives ou de nouvelles maladies. In fine, les rendements agricoles dépendent de ces conditions.

Exposition passée : Tendance à l'augmentation de l'étendue des sécheresses agricoles (dues à la diminution de la quantité d'eau dans le sol superficiel) en région Centre. Les arrêtés sécheresse publiés par la DDT18 relatifs aux restrictions liées à l'usage de l'eau sur le territoire de VSB sont de plus en plus fréquents et de plus en plus restrictifs tant ce phénomène s'accroît avec le temps

Exposition future : Les sols non urbanisés du territoire de VSB sont principalement occupés par de la forêt au Nord (Sologne) et des cultures céréalières au Sud. Ce type de culture est particulièrement gourmand en eau.

L'évolution des paramètres climatiques attendu sur la région s'inscrit dans une tendance à l'accroissement de la vulnérabilité agricole :

- Modification du régime pluviométrique : augmentation des épisodes de fortes précipitations en nombre et en intensité. Si le volume d'eau précipité tend à ne pas être fortement modifié, sa répartition sera affecté avec des périodes de pluies intenses espacées par de plus longues phases de sécheresse.
- Des périodes de sécheresse plus longues et fréquentes avec un assèchement des sols en toute saison et une moindre infiltration des eaux.

Ces conditions bioclimatiques contribueront à accentuer significativement la vulnérabilité agricole et donc à altérer les rendements (qualité et quantité). On observe un recul des surfaces agricoles sur le territoire.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Forte	Forte	Forte	Forte

ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES CLIMATIQUES

QUALITÉ DES SOLS	ACTIVITÉ AGRICOLE	BIODIVERSITÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la fertilité résultant de l'érosion hydrique, du dysfonctionnement des cycles du carbone, de l'azote et du phosphore ainsi que du déficit hydrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la productivité des cultures et de l'occupation des sols • Anticipation des dates de floraison • Apparition de nouvelles maladies et de nouveaux ravageurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la biodiversité des écosystèmes agricoles et du sol

EXEMPLES D'EFFETS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ÉLEVAGE	LES CULTURES
<p>Fragilité de l'alimentation du bétail (disponibilité fourrages et pâturages)</p> <p>Atteinte à la bonne santé et performance du bétail</p>	<p>Baisse de rendements (abaissement de l'humidité des sols et de la disponibilité en eau)</p> <p>Raccourcissement des cycles de végétation et impact positif sur la production céréalière</p>

1  **Les activités économiques**

VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques b.2 Activité touristique

Définition de l'aléa : Le secteur du tourisme est fortement touché par tous les événements qui modifient les conditions d'accueil des touristes : hébergement, qualité des sites naturels et leur entretien, des lieux à but récréatif ou culturel, etc.

Exposition passée : Faible - difficile évaluation de l'exposition passée.

Exposition future : L'évolution des paramètres climatiques attendue sur le territoire régional peut impliquer une altération des paysages ayant un attrait touristique et avoir un impact sur cette activité. Différents facteurs pourront ainsi contribuer à affecter le tourisme « vert » dans le Cher, dont :

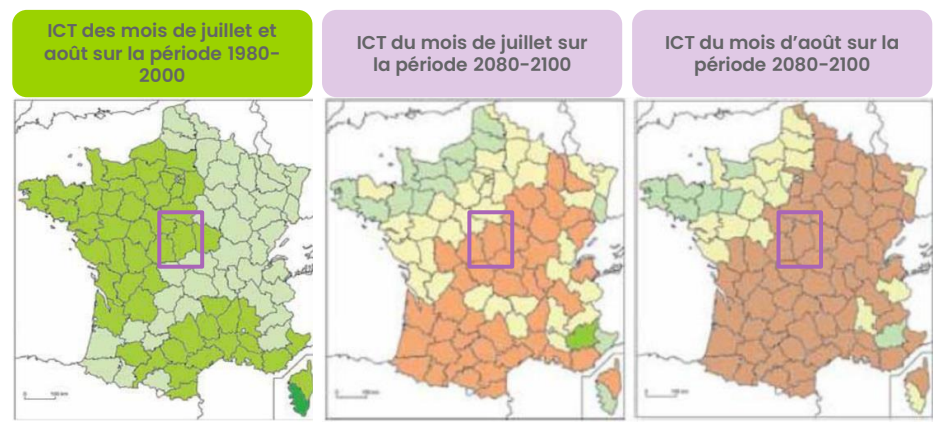
- L'augmentation des températures ;
- L'accroissement des périodes de sécheresse ;
- La défaillance de la pluviométrie en période estivale et l'assèchement des réservoirs d'eaux superficielles ;
- La potentielle migration des massifs forestiers.

Les conséquences néfastes sur l'attractivité touristique peuvent être d'origines variées. Une migration des essences forestières induit des modifications de paysages et de leur qualité, que des sécheresses pourront renforcer. Une altération de la qualité de l'eau peut interdire la baignade. Une hausse des températures estivales entraîne un inconfort thermique plus fréquent et prononcé. Si le Cher dispose d'un Indice Climato-Touristique (ICT) « Excellent » pour juillet et août pour 1980-2000, il évoluerait selon l'ONERC, à « Acceptable » pour 2080-2100. L'enjeu qui réside dans le maintien des sources de fraîcheur (et plus largement des trames vertes et bleues) est à souligner. Le potentiel touristique de VSB reste intéressant vis-à-vis de son patrimoine historique (châteaux, monuments classés,...) et naturel (forêts de Sologne, différentes rivières et canal du Berry (à vélo), ...).

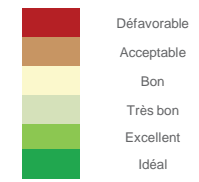
Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Faible	Moyenne	Faible	Moyenne

Évolution de l'Indice Climato-Touristique (ICT)



Source : « Diagnostic des vulnérabilités du territoire de Limoges Métropole aux risques climatiques dans un contexte de changement du climat local », Limoges Métropole, 2011.



1

Les activités économiques
VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2 Populations

b Surmortalité caniculaire

Définition de l'aléa : L'augmentation de la fréquence des épisodes caniculaires peut contribuer de manière significative à augmenter la surmortalité caniculaire résultant notamment de conditions de déshydratation, de coup de chaleur (fièvre aigüe, perte de connaissance choc cardio-vasculaire), de maladies de l'appareil génito-urinaire ou de l'appareil respiratoire. Même si la surmortalité caniculaire touche de manière plus importante les zones urbaines elle cible également les populations fragiles et notamment âgées, fortement présentes sur le territoire.

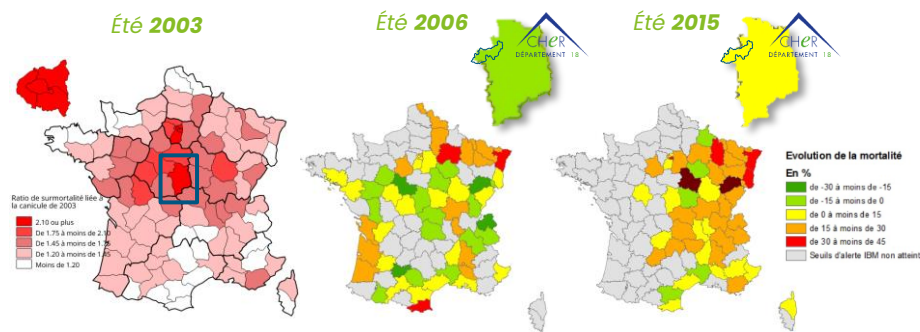
Exposition passée : Exposition à la surmortalité caniculaire très forte lors de la canicule de 2003 dans toute la région Centre. Le Cher a d'ailleurs été le département français comprenant la plus grande surmortalité caniculaire en 2003, avec l'Ile de France. Il a été relativement épargné lors de la canicule de 2006 mais de nouveau particulièrement touché lors de la première canicule de 2015.

Exposition future : Exposition élevée au sein des zones du territoire concentrant des populations fragiles (telles que les personnes âgées). Avec les changements climatiques, les épisodes de canicules seront amenés à être plus récurrents.

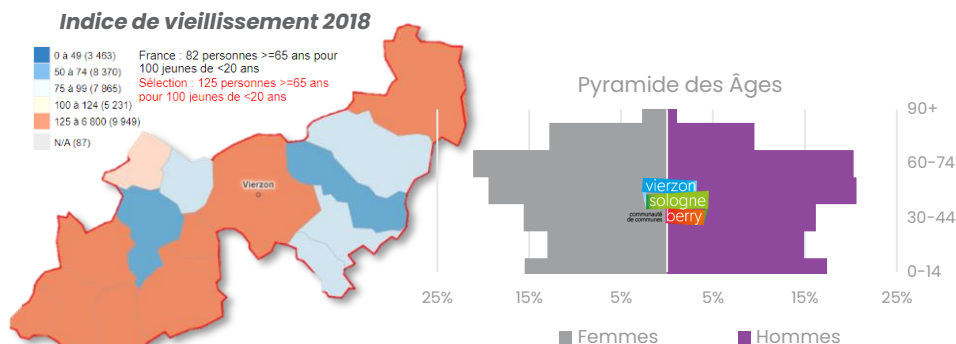
La population de la CC VSB est vieillissante (en 2018, 33% de la population de VSB avait plus de 60 ans contre 27% (-6pts) au niveau national). Cette population étant plus vulnérable aux épisodes caniculaires, la vulnérabilité du territoire et de ses populations à l'augmentation des températures liées au changement climatique est forte.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Forte	Forte	Forte	Forte



Source : INSEE et Evaluation de la surmortalité pendant les canicules des été 2006 et 2015 en France Métropolitaine - Santé Publique France



Source : Observatoire des Territoires - Indice de vieillissement 2018 et INSEE, RP2018



2

La population

VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2 Populations **b** Développement de maladies infectieuses

Définition de l'aléa : L'évolution des paramètres climatiques (températures et pluviométrie) devraient impacter l'apparition, le développement et la transmission des maladies infectieuses. Ce sont les cinq types de maladies infectieuses qui sont amenés à évoluer sous les effets du changement climatique. Ceux-ci sont rappelés dans le tableau ci-contre.

Exposition passée : Plusieurs diagnostics font état d'une avancée des vecteurs de maladies infectieuses sur la région : moustiques tigres, tiques...

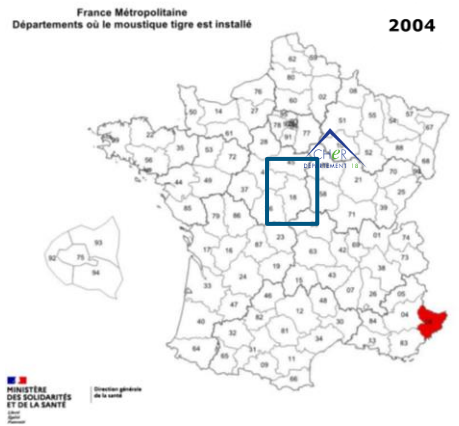
Exposition future : Bien que l'incidence des changements climatiques dans l'évolution des maladies infectieuses soit difficile à mesurer, il est possible de mettre en avant que les évolutions climatiques attendues vont concourir à augmenter de manière significative l'exposition du territoire aux maladies infectieuses via une prolifération de leurs vecteurs.

A titre d'exemple, la première implantation d'une population d'*Aedes Albopictus* (plus connu sous le nom de moustique tigre) en France a été mise en évidence en 2004 à Menton. Depuis, son aire de répartition ne cesse de s'accroître. Il progresse très rapidement et remonte un peu plus géographiquement chaque année. Il a été observé pour la première fois dans le Cher en 2019.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Moyenne	Forte	Forte	Forte

Evolution de la présence du Moustique TIGRE en France
Source : Ministère des solidarités et de la Santé



Type de maladie	Paramètre(s) affecté(s) par le changement climatique
<i>Maladies vectorielles</i> (ex : chikungunya, paludisme...)	Répartition géographique selon les conditions climatiques des vecteurs (animaux à sang froid, insectes, acariens) et leur longévité (biologie et écologie des vecteurs et des hôtes intermédiaires)
<i>Zoonoses</i> (circulant chez l'animal et transmissibles à l'homme)	Population d'animaux (biologie et écologie des vecteurs et des hôtes intermédiaires)
<i>Maladies alimentaires</i> (transmises par l'alimentation)	Conditions de conservation des aliments
<i>Maladies hydriques</i> (transmises par contact avec l'eau insalubre, ex : choléra...)	Qualité des eaux
<i>Maladies respiratoires</i> (ex : bronchite, pneumonie, allergies...)	Transmission des virus et conditions de production des allergènes (accroissement de la durée et de l'intensité de la pollinisation entraînant une augmentation des nuisances des espèces végétales allergisantes et la pollinose ; un adoucissement des températures hivernales permettant de limiter les rhumes, gripes saisonnières, bronchites...)





2

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3  L'environnement a  Ressources en eau

Définition de l'aléa : Celui-ci recoupe plusieurs thématiques :

L'hydrologie des cours d'eau : le réseau hydrographique dense du territoire demeure vulnérable en période de sécheresse et de hausse des températures : baisse des débits naturels des rivières, étiages plus précoces et prononcés, problématiques de pollution des eaux (aux conséquences sanitaires pour l'eau destinée à la consommation humaine) et disparition de zones humides, avec des impacts (quantitatifs et qualitatifs) sur les écosystèmes aquatiques.

Les zones inondables (voir la partie relative à leur vulnérabilité).

Les eaux souterraines : Le territoire présente des nappes souterraines captives et profondes et est donc peu dépendant des apports pluviométriques et des eaux superficielles. Ces nappes sont cependant à réserver pour l'alimentation en eau potable ce qui exclue entre autres l'irrigation. Les périodes de sécheresse et d'étiage créent alors des tensions sur la ressource par les multiples usages de celle-ci (domestique, agricole, industriel, énergétique) et la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

Exposition passée : La question de l'eau est particulièrement sensible sur l'ensemble du département. La pluviométrie est moyenne (entre 600mm et 950mm/an) et l'approvisionnement en eau (tous usages confondus) s'effectue principalement grâce aux nappes souterraines. Une partie du territoire est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) car présente une insuffisance des ressources par rapport aux besoins.

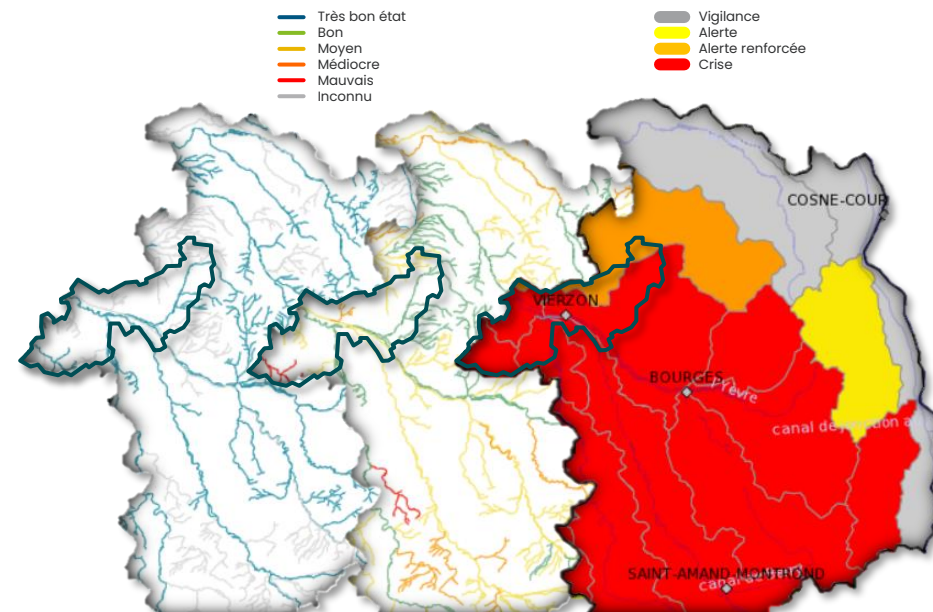
La qualité chimique des cours d'eau sont plutôt en bon état alors que la qualité écologique des cours d'eau est plutôt moyenne à mauvaise.

Exposition future : Les modifications du régime pluviométrique, l'augmentation des températures ainsi que les pressions anthropiques sur les milieux aquatiques (pollutions agricoles, rejets industriels...) vont fortement amplifier la vulnérabilité de la ressource en eau et augmenter l'eutrophisation des milieux aquatiques.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Forte	Forte	Forte	Forte

Etat chimique et Etat écologique des masses d'eau en 2015
 Source : Cartograph' - Eau France
 Restrictions usage des eaux superficielles 20/09/2020
 Source : ProPluvia



3

L'environnement
VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE VIERZON SOLOGNE BERRY AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3 L'environnement **b** Paysages et biodiversité

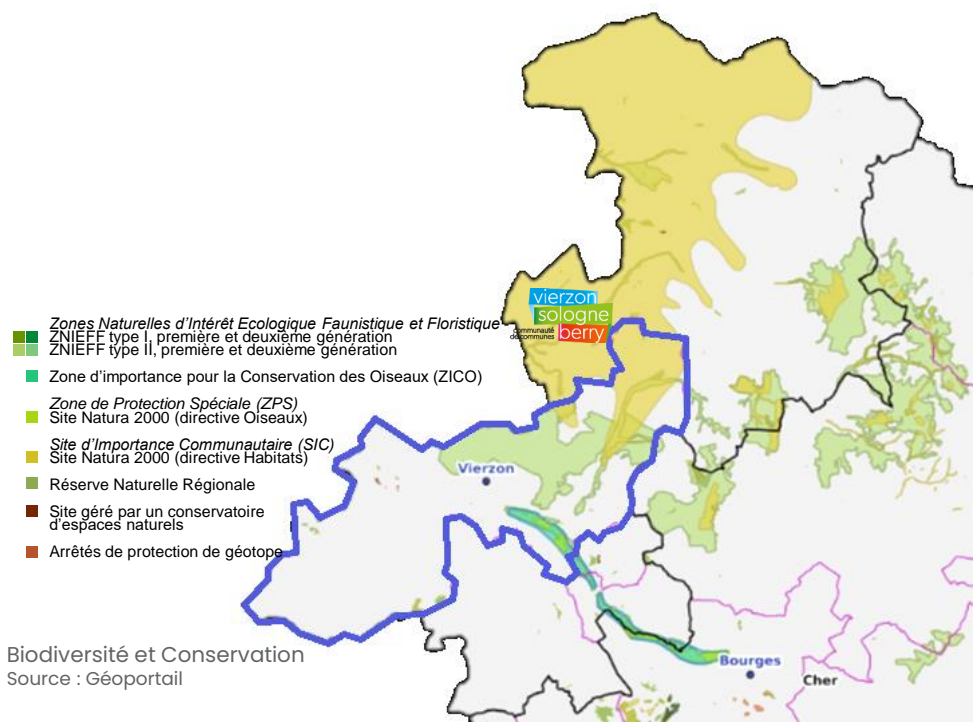
Définition de l'aléa : La présence de sites Natura 2000 et de ZNIEFF démontre la richesse paysagère du territoire. Le changement climatique (température, pluviométrie, humidité des sols et de l'air...) pourrait affecter ce patrimoine naturel par diverses pressions sur la flore et les habitats et l'environnement de la faune locale. Les zones humides, aux fonctions primordiales pour la qualité des ressources naturelles (fonctions hydrologique, rôle épurateur, rôle écologique), sont particulièrement vulnérables et leur disparition provoque déjà d'importants problèmes écologiques. Ces réserves de biodiversité fournissent de nombreux services écosystémiques (biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être (nourriture, qualité de l'eau, paysages,...)).

Exposition passée : Les forêts de Sologne composées, entre autres, de Chênes pédonculés et de bouleaux particulièrement sensibles à la chaleur et à la sécheresse voit déjà ses populations dépérir. La fragilité de ces espèces font qu'il tombent régulièrement sur les infrastructures électriques et endommagent ainsi le réseau et engendrent des coupures. Le Cher n'est, pour le moment, pas fortement exposé à la fragilisation de ses massifs forestiers. Malgré les étés caniculaires ou secs, la proportion de feux de forêt reste modeste, avec des surfaces sinistrées peu étendues. Les zones humides également très présentes dans la Sologne constituent d'ores et déjà des milieux fragiles en raison des modifications hydrologiques ou d'occupation du sol.

Exposition future : L'ONF s'adapte déjà aux effets du changement climatique sur la forêt en plantant de nouvelles essences de pins plus résistants en Sologne. Les modifications liées au régime pluviométrique ainsi que l'augmentation des températures et des sécheresses vont contribuer de manière significative à accentuer la vulnérabilité des paysages et de la biodiversité. A moyen et long termes, cela se traduira entre autres par le déplacement de certaines plantes et espèces animales vers des zones climatiques plus propices à leur développement (comme la migration des espèces forestières vers le nord) ou à l'expansion d'espèces envahissantes.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Sensibilité	Vulnérabilité
Moyenne	Forte	Forte	Forte



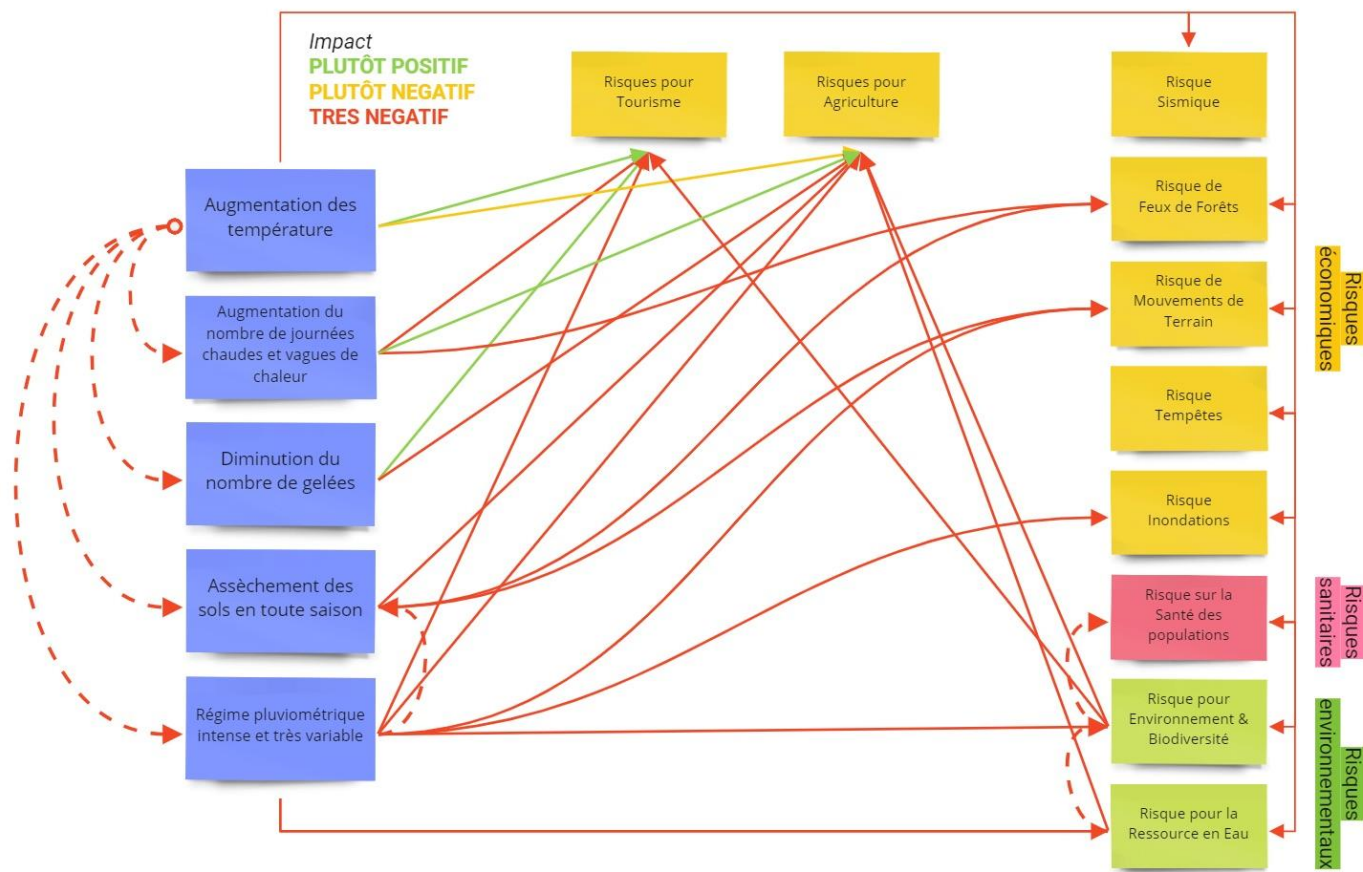
Biodiversité et Conservation
Source : Géoportail

3 L'environnement
VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

C. CARTE DES INTERACTIONS ENTRE PROJECTIONS CLIMATIQUES ET VULNERABILITES DU TERRITOIRE



COMMENTAIRE

Les évènements climatiques, présents et futurs, et les risques qui rendent le territoire vulnérable sont interconnectés et interdépendants.

La réalité du changement climatique et en particulier de l'augmentation des températures globales et locales est à l'origine de l'exacerbation des risques déjà présents.

Si certains impacts du changement climatique peuvent être positifs à première vue, ils viennent en général avec des évènements catastrophiques ponctuels mais de plus en plus fréquents qui rendent le territoire d'autant plus vulnérable d'un point de vue environnemental, sanitaire et économique.

Ainsi, il est raisonnable et sérieux de voir ces phénomènes comme un tout, un système cohérent d'évènements et comme une opportunité de développement durable fort du territoire.

STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

2

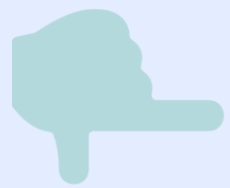


STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

2

	Page
STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE	239
1. Méthodologie de construction de la stratégie	241
2. Quel futur désiré pour notre territoire ?	246
2.1. Principaux objectifs issus de la concertation	247
2.2. Détails des objectifs par secteur	253
2.2.1. Le parc bâti et la cadre de vie	254
2.2.2. Les transports	261
2.2.3. L'industrie et les activités économiques	267
2.2.4. L'agriculture et la sylviculture	271
2.2.5. Les déchets	276
2.2.6. Les énergies renouvelables	280
2.2.7. L'adaptation au changement climatique	289
2.3. La stratégie communautaire de transition énergétique : synthèse des principaux éléments	293
2.3.1. Synthèse des principaux éléments	294
2.3.2. Les bénéfices pour le territoire	296

1. MÉTHODOLOGIE DE LA STRATÉGIE



1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

► PHASAGE DE LA DÉMARCHE DE CONSTRUCTION

La construction du volet stratégie du PCAET s'est articulée autour de deux temps phares :

- L'établissement **d'un diagnostic territorial** dressant un portrait du territoire au regard des différentes thématiques couvertes par les PCAET et identifiant les principaux enjeux auxquels la stratégie devra répondre ;
- La mise en œuvre d'une **démarche de construction concertée de la stratégie de transition énergétique** avec les acteurs du territoire.

Rapide rappel du calendrier :

- Le diagnostic territorial comprenant notamment l'identification des enjeux climat-air-énergie a été validé en COPIL le 28 septembre 2022 ;
- Les ateliers de co-construction de la stratégie se sont tenus le 25 novembre 2022 ;
- Le COTECH s'est réuni le 18 janvier 2023 afin de pré-valider et finaliser le projet de stratégie ;
- Le COPIL a validé le 16 février 2023 la stratégie territoriale d'atténuation et d'adaptation face au dérèglement climatique du PCAET.

► PRÉALABLES AU PROCESSUS DE CONCERTATION

La trajectoire communautaire s'est construite à travers la définition des objectifs et des directions stratégiques par les acteurs du territoire. Mise en place lors de l'atelier de concertation, cette démarche s'est appuyée sur plusieurs scénarii de transition énergétique prospectifs définis au préalable, ainsi que sur un bornage des capacités maximales.

1. Le scénario tendanciel

Il représente la trajectoire du territoire en l'absence de déploiement d'une quelconque politique locale climat-air-énergie.

2. Le scénario réglementaire

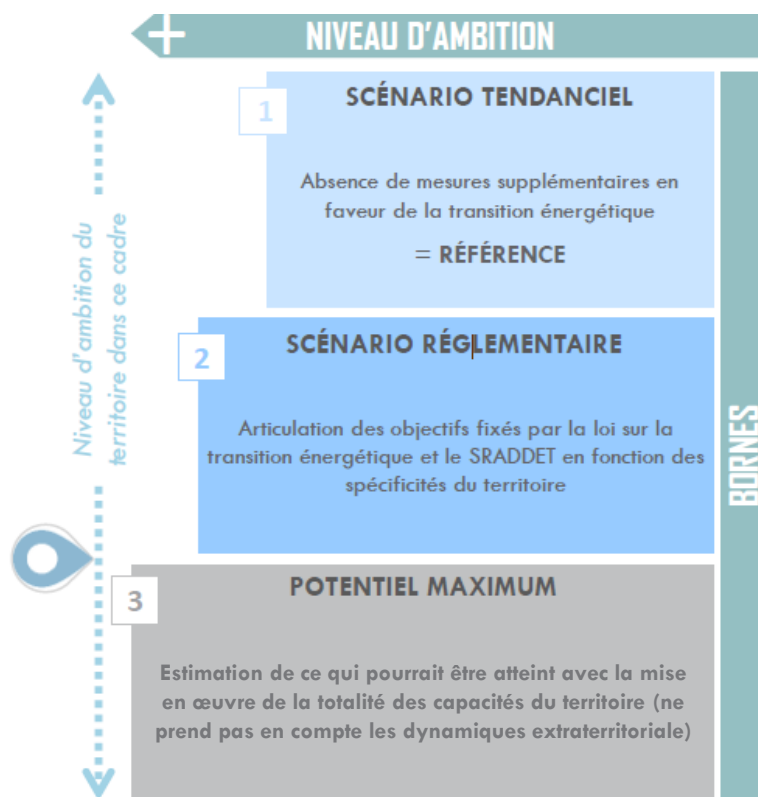
Il précise les objectifs sectoriels définis dans les plans régionaux, en accord avec la réglementation nationale. Ce scénario s'appuie sur le SRADDET de la Région Centre Val de Loire. Il considère les spécificités territoriales, et notamment les capacités propres au territoire, pour fixer des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques, de limitation des émissions de GES, ainsi que de développement de la production d'énergie Renouvelable d'énergie renouvelable.

3. Le potentiel maximal

Il exprime les marges de manœuvre dont dispose le territoire pour chacune des thématiques abordées. Construit à partir des spécificités du territoire, il représente une estimation de la borne supérieure des améliorations possibles.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Établis à l'horizon 2030 et 2050, ces scénarii présentent des objectifs chiffrés par secteur d'activité (secteurs définis dans l'arrêté du 4 août 2016) et des coûts ont été évalués. Construits dans une logique **d'aide à la décision**, ces scénarii ont servi de repères et de bornes aux acteurs du territoire pour définir leur niveau d'ambition.



Rappel des objectifs internationaux, régionaux et nationaux

		UE	LTECV	SRADDET
Consommation d'énergie	2020	- 20 % <i>(base 1990)</i>	x	x
	2030	- 13 % <i>(base 2020)</i>	- 20 % <i>(base 2012)</i>	- 15 % <i>(base 2014)</i>
	2050	x	- 50 % <i>(base 2012)</i>	- 43 % <i>(base 2014)</i>
Gaz à effet de serre	2020	- 20 % <i>(base 1990)</i>	x	x
	2030	- 55 % <i>(base 1990)</i>	- 40 % <i>(base 1990)</i>	- 50 % <i>(base 2014)</i>
	2050	Neutralité carbone	Neutralité carbone	- 85 % <i>(base 2014)</i>
Énergie renouvelable <i>(% de la consommation finale)</i>	2020	20 %	23 %	x
	2030	45 %	> 33 %	53 %
	2050	x	x	100 %

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

► LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION CONCERTÉE DE LA STRATÉGIE

Ces scénarii ont constitué des repères pour les participants à la journée de concertation, dans l'objectif d'utiliser la stratégie départementale comme **base de réflexion** pour construire la trajectoire communautaire avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'enjeu de ce processus est de définir une **vision partagée** des principaux objectifs et orientations d'une stratégie climat-air-énergie à la fois ambitieuse et réaliste.

1. La méthode de concertation

Le processus de concertation visait à susciter des échanges entre acteurs aux préoccupations diverses, afin de favoriser l'émergence d'un consensus sur les décisions prises. Pour ce faire, les participants ont été réunis par groupe au cours de deux sessions d'ateliers divisés en groupes sectoriels considérant les thématiques :

- la consommation énergétique,
- les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- la production d'énergie renouvelable,
- l'adaptation au changement climatique.

Grâce à des supports visuels reprenant les scénarii décrits précédemment et sous l'impulsion d'un animateur du bureau d'études, chaque groupe a déterminé son degré d'ambition, et les orientations opérationnelles les plus pertinentes et/ou prioritaires pour chaque secteur. Ce processus a consacré la dimension participative de la démarche de construction de la stratégie.

2. Les résultats du processus de concertation

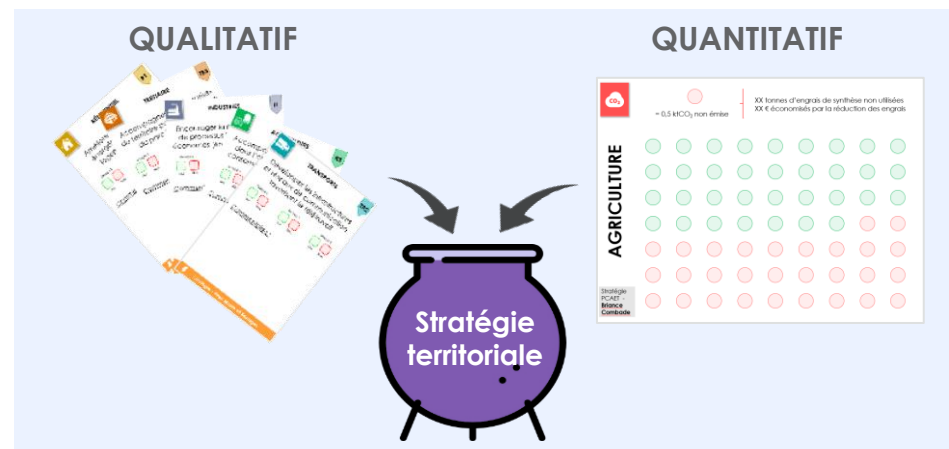
La concertation a porté sur deux aspects :

- La détermination d'objectifs chiffrés, c'est-à-dire la quantification du niveau d'ambition des acteurs du territoire en matière de réduction des

consommations énergétiques, de limitation des émissions de gaz à effets de serre et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

- La définition du contenu de la stratégie, à travers la priorisation qualitative et temporelle d'axes stratégiques et opérationnels suggérés par Energies Demain et les participants eux-mêmes.

L'ensemble forme la stratégie territoriale détaillée dans ce document.



3. La validation de la stratégie

Chaque atelier s'est conclu par une restitution en plénière des échanges menés au sein des groupes, permettant une première approbation collective des choix effectués.

La présente stratégie reprend ces directives. Elle a été enrichie et validée lors de la restitution faite au Comité de Pilotage le 16 février 2023.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

► LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION CONCERTÉE DE LA STRATÉGIE

Rappel du déroulé des ateliers destinés à la définition de la stratégie le 25 novembre 2022 :

		Horaire	Thématique atelier
Matin	Accueil	à partir de 8h30	
	Maîtrise des consommations énergétiques et réduction des émissions de gaz à effet de serre	9h - 11h	Parc bâti (résidentiel et tertiaire) et industrie
		11h - 12h30	Transports (fret et mobilité des personnes), agriculture et gestion des déchets
Midi	Pause déjeuner	12h30 - 14h	
Après-midi	Production d'EnR&R et adaptation au changement climatique	14h - 16h	Le développement de la production d'EnR&R
		16h - 17h30	Améliorer la résilience du territoire au changement climatique : adaptation





Designed by freepik

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION

Les résultats présentés dans cette partie constituent les objectifs et orientations définis lors de la réunion de concertation puis validés lors de la réunion de restitution. Ils dessinent un projet territorial de développement durable ayant pour finalités l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à l'échelle de l'EPCI.

Comme évoqué précédemment, la transversalité de cette stratégie communautaire en font une démarche territoriale intégrée. Les objectifs et les axes stratégiques et opérationnels déterminés sont donc multiples et couvrent les thématiques suivantes :








	CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES
	ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
	ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES
	RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES
	PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
	SÉQUESTRATION CARBONE
	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
	SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Par ailleurs, ils s'articulent au sein de 7 grands secteurs :

**Pour les polluants ne sont donnés que les polluants significatifs par secteur*



Nb. axes stratégiques

 Parc bâti & cadre de vie	-41%	-75%	PM ₁₀ : -24% PM _{2,5} : -24% NO _x : -36% SO ₂ : -67%		6
 Transports	-49%	-52%	NO _x : -15% COVNM : -57%		6
 Industrie & activités économiques	-41%	-75%	PM ₁₀ : -6% PM _{2,5} : -6% SO ₂ : -100%		2
 Agriculture & sylviculture	-21%	-35%	NO _x : -73% SO ₂ : -37% COVNM : -37%		3
 Déchets	-	-60%			2
 EnR&R				+325%	11
 Adaptation au changement climatique					5
TOTAL	-45 %	-58%	PM ₁₀ : -14% PM _{2,5} : -21 % NO _x : 19% SO ₂ : -85%		35

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION



LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

L'état initial des consommations énergétiques en 2016 démontre la prépondérance des **transports** et du secteur **résidentiel** avec respectivement 50 % et 29 %. L'importance de ces deux secteurs s'explique pour l'un par la présence d'axes routiers importants et l'usage massif de la voiture individuelle et pour l'autre par un parc relativement ancien et composé de nombreuses maisons individuelles. Une attention particulière leur a donc été consacrée lors de l'élaboration de la stratégie.

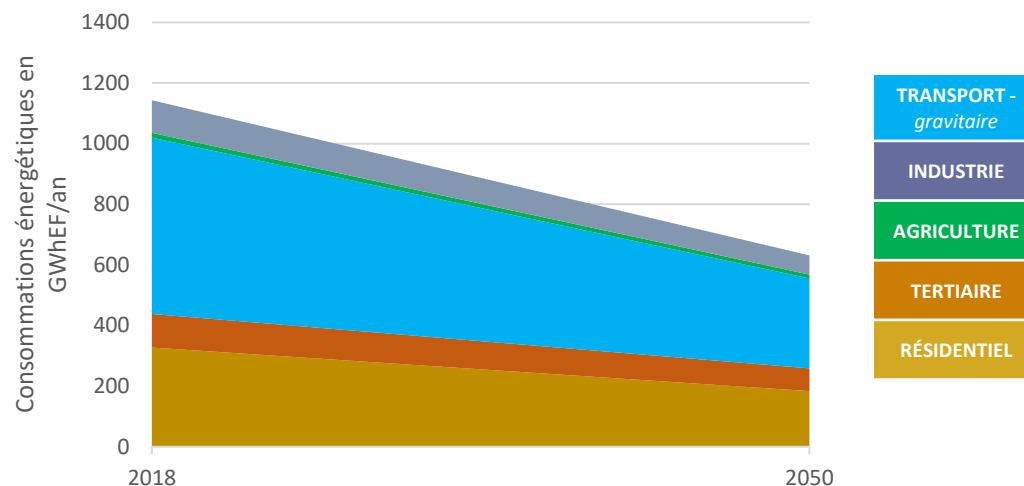
L'ambition déterminée lors de la concertation conduit à une réduction des consommations énergétiques globale de **45 %** à horizon 2050 par rapport à 2018 (de 1 143 GWh_{EF}/an à 631 GWh_{EF}/an). L'atteinte de cet objectif relève d'actions menées dans tous les secteurs, selon deux principes fondamentaux :

- La **sobriété** énergétique, c'est-à-dire des usages individuels et collectifs repensés et raisonnés,
- L'**efficacité** énergétique, qui consiste en la diminution de la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin

POSITIONNEMENT DE LA STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENTES BORNES



ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR



	2018	2030	2050	Réduction 2050/2018
en GWh _{EF} /an				
RÉSIDENTIEL	327	273	183	-44 %
TERTIAIRE	110	97	75	-32 %
TRANSPORTS	582	475	297	-49 %
AGRICULTURE	16	14	13	-21 %
INDUSTRIE	108	91	64	-41 %
TOTAL	1143	951	631	-45 %

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION



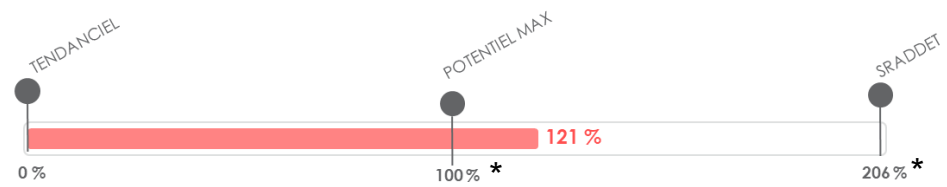
LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les **transports** représentent plus de 54 % des émissions de gaz à effet de serre et constituent le premier secteur émetteur du territoire. En effet, la dépendance à la **voiture individuelle** est particulièrement forte et le mix énergétique du secteur est très **carboné**. Vient ensuite le secteur résidentiel, dont l'utilisation importante de gaz et de produits pétrolier (pour le chauffage notamment) s'avère fortement émetteur de GES.

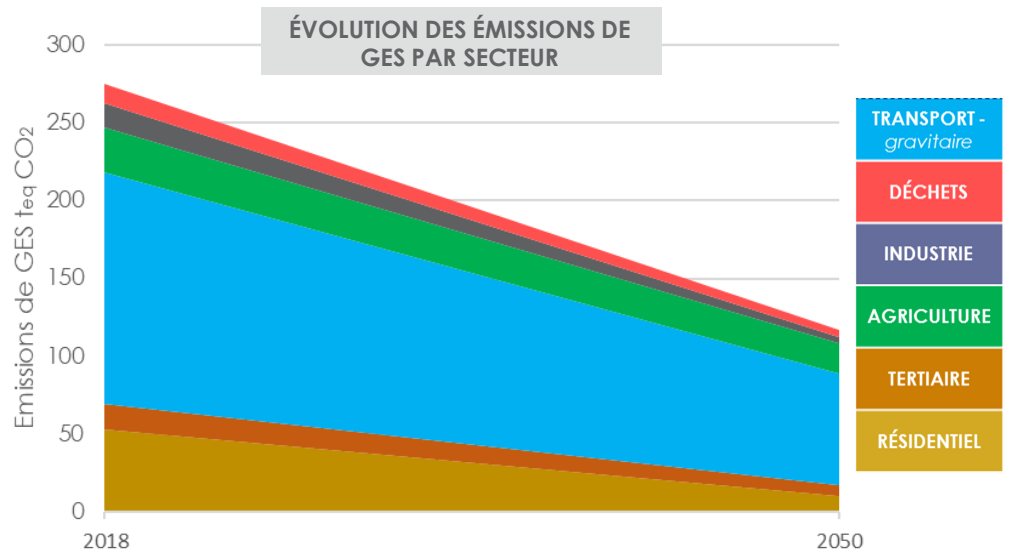
Ainsi, la **diminution des consommations** et l'**évolution du mix énergétique** représentent des leviers importants de réduction de la production de gaz à effet de serre du territoire.

Les objectifs affichés en la matière et les orientations stratégiques spécifiques co-construites permettent d'envisager une réduction des émissions de **58%** par rapport à 2018, en deçà des objectifs réglementaires fixés à l'échelle régionale dans le cadre du SRADDET de la Région Centre – Val de Loire. Ceux-ci sont en effet, particulièrement élevés avec une réduction de 82 % des émissions.

POSITIONNEMENT DE LA STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENTES BORNES



* Le potentiel max établi par Lig'Air prend seulement en compte les capacités du territoire. Certaines dynamiques nationales (baisse des émissions carbone des véhicules due aux nouvelles motorisations par exemple) permettent d'aller au delà du potentiel maximum estimé sur le territoire. Un estimation d'une réduction des GES non énergétique dans l'agriculture (non comprise dans le potentiel maximum estimé par Lig'Air) a de plus été faite en amont des ateliers, permettant au final d'aller au delà du potentiel max. De même le SRADDET considère des dynamiques nationales (exemple avec la baisse du contenu carbone des réseaux d'énergie) qui ne peuvent pas être considérées dans les PCAET et lui permettant d'aller beaucoup plus loin dans sa prospective de décarbonation.



en ktCO2 eq/an	2018	2030	2050	Réduction 2050/2018
RÉSIDENTIEL	53	41	10	-81%
TERTIAIRE	16	13	7	-56%
TRANSPORTS	149	125	72	-52%
AGRICULTURE	29	26	19	-35%
INDUSTRIE	16	12	4	-75%
DÉCHETS	13	10	5	-60%
TOTAL	275	227	117	-58%

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION



LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

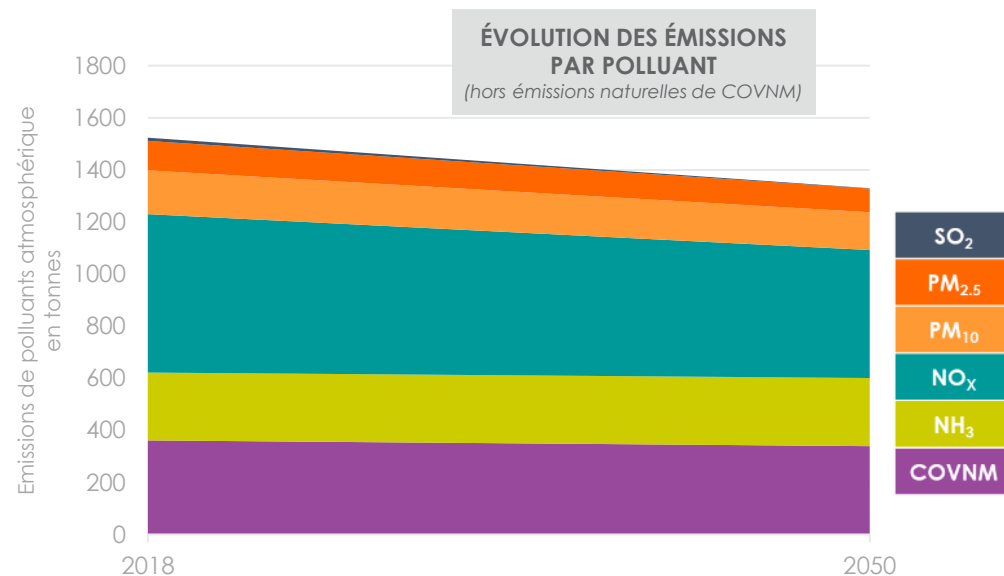
Les émissions de polluants sont importantes sur le territoire de la CC Vierzon-Sologne-Berry et sont liées aux facteurs suivants : un réseau routier comptant de nombreux flux, avec l'autoroute A10 et A11, l'utilisation conséquente d'engrais azotés dans le secteur agricole et de fortes émissions de particules fines issues de l'industrie et du secteur résidentiel.

Lors de la définition d'une stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques, il convient de prêter une attention particulière à son **articulation** avec les mesures envisagées pour limiter les gaz à effet de serre qui peuvent avoir un effet ambivalent de dégradation de la qualité de l'air. Par exemple, le développement du bois-énergie sans considération pour la performance des systèmes de chauffage peut entraîner une augmentation des émissions de PM₁₀ et PM_{2,5}, particules délétères pour la qualité de l'air. Adopter **une approche intégrée consciente des interactions entre les deux problématiques** est donc nécessaire à la cohérence des orientations retenues.

Par cette démarche, le scénario cible abouti à une réduction globale des émissions de polluants atmosphériques d'origine anthropique de **13%**, à travers une attention particulière portée aux **choix de mobilités** (mix modal), **aux usages et techniques du bâtiment** (matériaux et usages), **aux pratiques agricoles** (usages d'engrais azotés notamment), **et des industries** (émettrices de PM₁₀, NOx et SO₂).

MÉTHODOLOGIE : LA CONSTRUCTION DES OBJECTIFS « POLLUANTS »

Les objectifs de réduction des émissions ont été obtenus à partir de facteurs d'émissions associés au mix énergétique. Seules les émissions d'ammoniac (NH₃), dont l'origine n'est pas énergétique, ont été calculées à partir d'études prospectives nationales.



en t/an	2018	2030	2050	Réduction 2050/2018
COVNM (hors naturel)	361	353	339	-6%
NH ₃	261	261	262	0%
NO _x	608	565	492	-19%
PM ₁₀	168	159	145	-14%
PM _{2.5}	113	104	90	-20%
SO ₂	13	9	2	-85%
TOTAL (hors naturel)	1 524	1 451	1 330	-13%

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION



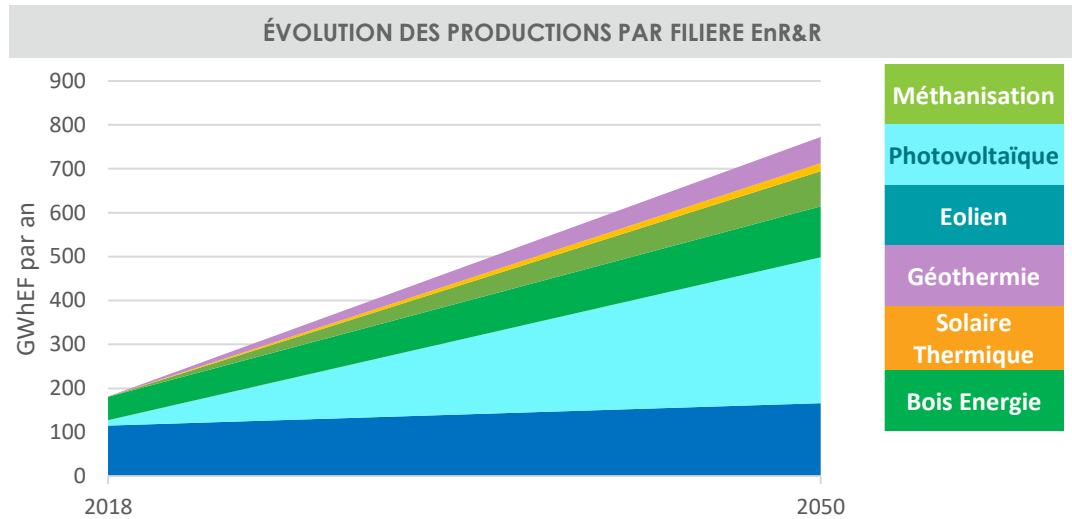
LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production d'énergie renouvelable et de récupération est aujourd'hui **relativement faible** sur le territoire de la CC Vierzon-Sologne-Berry, puisqu'elle équivaut à **16 % des consommations communautaires**.

La production d'énergie renouvelable relève à 63 % de la filière éolienne. La filière bois-énergie représente quant à elle 29 % de la production renouvelable.

A partir de ces projets et des potentiels maximaux de développement, le scénario cible prévoit un accroissement de la production d'énergie renouvelable de 325 %, **portant la production à 773 GWhEF/an (69 % du potentiel max, estimé à 1 042 GWhEF/an)**. Les filières identifiées comme prioritaires sont la production d'énergie **solaire** (photovoltaïque surtout), la **méthanisation** et la **géothermie** en second lieu.

La production locale d'énergies renouvelables permettrait alors de **couvrir 122 % des consommations du territoire en 2050**. L'autonomie énergétique potentielle maximum serait de 192 % (obtenue en cumulant exploitation totale du gisement d'énergies renouvelables et la réduction maximum des consommations d'énergies). Le cadre réglementaire fixé par le SRADDET fixe quant à lui un objectif d'autonomie énergétique de 100 %, dépassé par le territoire.



en GWhEF/an	2018	2030	2050	Variation 2050/2018
Eolien	115	134	166	+44 %
Photovoltaïque	12	132	332	+2645 %
Hydraulique	1	1	1	0%
Bois énergie	53	76	115	+117 %
Biogaz	0	30	80	x
Solaire thermique	0	7	18	+8036 %
Géothermie	0	23	60	+15790 %
TOTAL	182	403	773	+325 %

POSITIONNEMENT DE LA STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENTES BORNES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION

ÉVOLUTION PAR RAPPORT À
L'ÉTAT INITIAL 2018

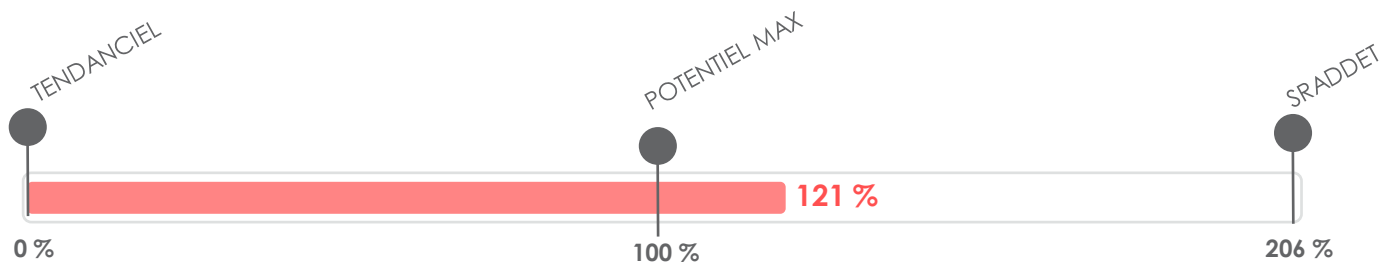
POSITIONNEMENT DE LA STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENTES BORNES



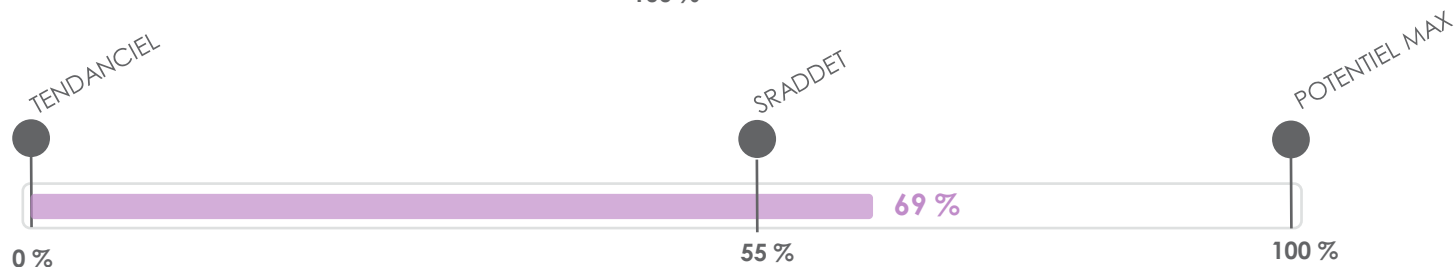
- 45 %



- 58 %



+ 325 %



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2. DETAIL DES OBJECTIFS PAR SECTEUR

Les 36 axes stratégiques issus de la concertation, ainsi que les grands objectifs et données socioéconomiques qui en découlent, sont présentés de manière détaillée dans la suite de ce document. Comme évoqué en introduction de la partie, ils s'articulent autour de 7 grands secteurs qui serviront de structure à l'exposé des axes et objectifs :



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

Le parc bâti traité intègre les logements et les bâtiments tertiaires. Le cadre de vie est abordé en considérant la qualité des lieux de vie (au sein même d'un bâtiment et à des échelles plus étendues : de l'espace public au bassin de vie) et des aménités proposées. Selon une approche intégrée, les orientations et objectifs fixés se rapportent aux multiples thématiques climat air énergie en interaction avec ce secteur : des consommations énergétiques à l'adaptation au changement climatique.



LES TRANSPORTS

Les transports comprennent la mobilité des individus sur le territoire (quotidienne et exceptionnelle) ainsi que le transport de marchandises. Les modes de transport, les motorisations, les flux... sont considérés



L'INDUSTRIE

Les différentes composantes et modalités d'organisation de l'activité industrielle sont couvertes par la stratégie : les procédés industriels, les pratiques, les démarches territoriales visant la mutualisation et la rationalisation, les filières industrielles investies et promues, la qualité environnementale des installations et leurs positionnement du point de vue des ressources liées à leur activité et environnantes.



L'AGRICULTURE & LA SYLVICULTURE

A l'image de l'industrie, les activités agricole et sylvicole sont considérées dans leur globalité : de l'exploitation / de la forêt aux stratégies territoriales plus durables qu'il est possible de mettre en place. Il s'agit d'aborder l'ensemble des enjeux climat air énergie associés à ces secteurs : l'adaptation (via une approche vulnérabilité / résilience mais également séquestration carbone), la réduction de l'impact de l'activité agricole sur le bilan carbone du territoire (atténuation).



LES DECHETS

Les déchets font l'objet d'orientations et d'objectifs à la fois relatifs à leur gestion / traitement et à leur production.



LES ENERGIES RENOUVELABLES & DE RECUPERATION

La stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération couvre l'ensemble des modalités nécessaires à leur développement (infrastructures/ réseaux, financement et organisation).



L'ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au dérèglement climatique renvoie à l'ensemble des mesures prises pour limiter les effets du dérèglement climatique sur le territoire, cela dans une perspective d'augmentation de sa résilience : impacts des vagues de chaleur sur les activités et les populations, gestion du risque inondation, garantir un accès à l'eau à tous même lors d'épisodes de sécheresse, participer au développement du confort thermique en intérieur et extérieur...



Source : freepik

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

QUELS ENJEUX ?



➔ Contribuer à l'atteinte des **objectifs nationaux**



● Rendre prioritaire **la rénovation thermique** du parc bâti énergivore



● Tendre vers une **décarbonation** des consommations



● Sensibiliser les usagers aux **pratiques économes en énergie**



● Lutter contre la **précarité énergétique**



● Limiter la **vulnérabilité** des zones urbaines (parc bâti, espaces urbains et infrastructures) au changement climatique

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



THÉMATIQUES COUVERTES



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- « Disposer d'un parc immobilier dont l'**ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes "bâtiment basse consommation" ou assimilées, à l'horizon 2050**, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes » (Titre I, paragraphe III-7, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).
- « **Rénover 500 000 logements par an à compter de 2017** dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes, visant ainsi une **baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020** » (Titre II, article 3, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).
- « Avant 2025, **tous les bâtiments privés résidentiels dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique** » (Titre II, article 5, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

AXE STRATÉGIQUE



1

Accroître la performance et décarboner le mix énergétique du parc de logements (individuels et collectifs) existant et neuf

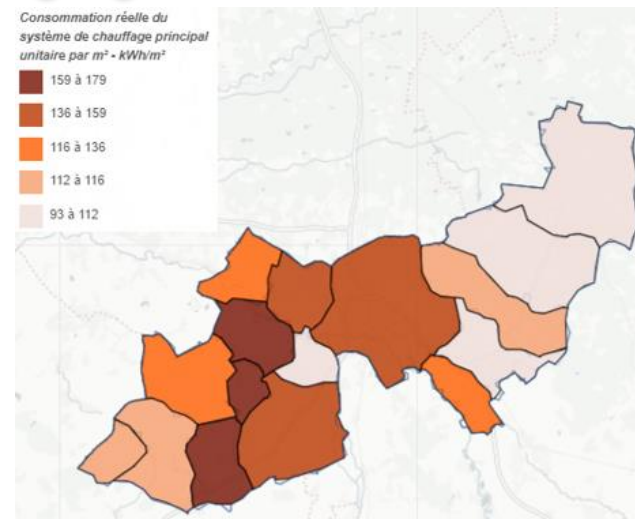
- Réduction des consommations et des impacts du secteur résidentiel en concentrant les efforts sur la maison individuelle
- Adaptation au changement climatique par l'amélioration du confort thermique
- Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique

2

Lutter contre la précarité énergétique dans le logement

- Identification des ménages en situation de précarité énergétique
- Priorisation sur la rénovation des logements sociaux
- Promotion des dispositifs d'aides existants et renforcement de l'accompagnement des publics précaires pour l'amélioration de l'habitat

Consommation réelle du système de chauffage principal unitaire par m² - kWh/m²



Consommation de chauffage par m² - logements individuels
Source : Siterre, Energies demain



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

AXE STRATÉGIQUE



3

Structurer localement la filière économique de la rénovation (artisans, matériaux...)

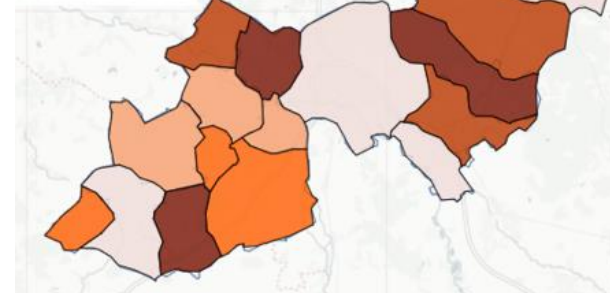
- Encourager la formation de groupement d'artisans
- Organiser la montée en compétences des artisans locaux
- Former les artisans notamment à l'utilisation de matériaux biosourcés

4

Sensibiliser et informer les ménages ainsi que les usagers des bâtiments publics quant à la rénovation et à la sobriété énergétique

- L'information et la sensibilisation devront concerner principalement les gestes/pratiques des usagers au sein de leurs logements ainsi que dispositifs existants en matière d'accompagnement et d'aide à la rénovation énergétique. Cette orientation renvoie à la mise en œuvre d'une véritable politique de sensibilisation et d'information structurée, organisée et intensifiée. Il s'agit par ailleurs de s'appuyer sur des acteurs existants tels que l'espace conseil habitat, etc.

Coût des travaux sur l'enveloppe par logement - Bouquet 3 - €



Coût des travaux de rénovation énergétique potentielle au niveau BBC sur l'enveloppe (référence 2017, en €/logement)

Source : Siterre, Energies demain



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

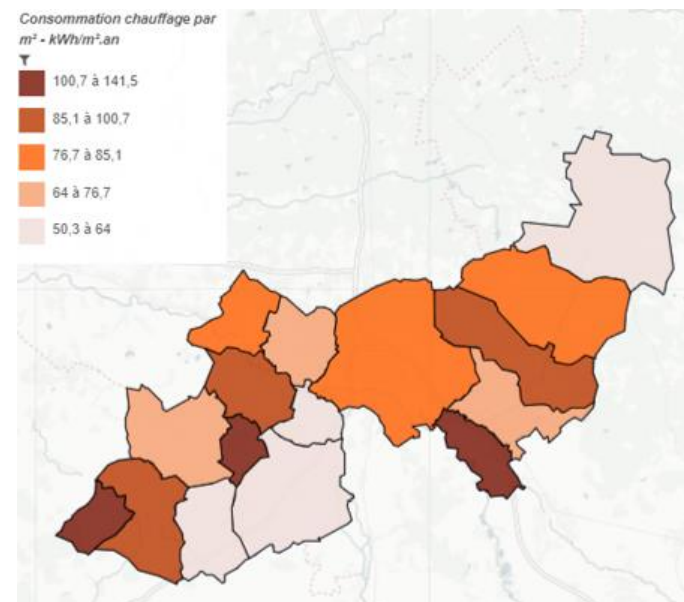
AXE STRATÉGIQUE



5

Viser l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine en améliorant la performance de son parc bâti

- Avoir recours à la commande groupée pour favoriser les économies sur les programmes de travaux
- Valoriser la diffusion des bonnes pratiques via les retours d'expériences des communes



Consommation de chauffage par m² - secteur tertiaire public

Source : Siterre, Energies demain



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

AXE STRATÉGIQUE

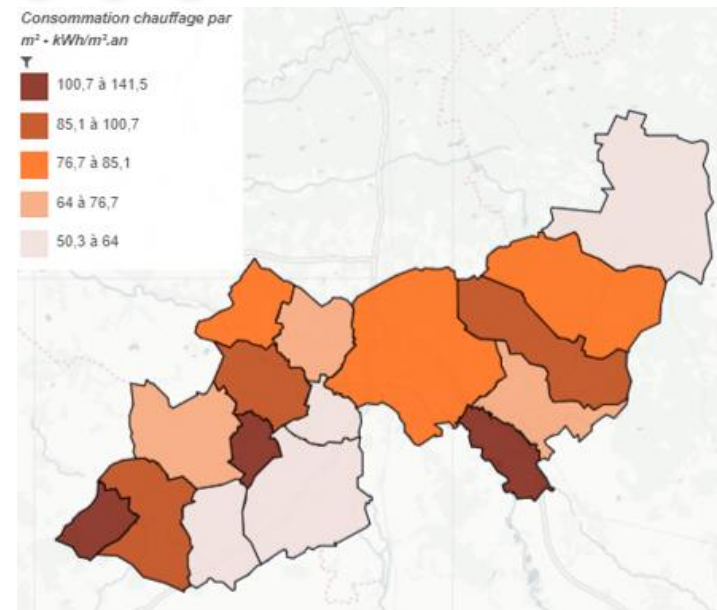
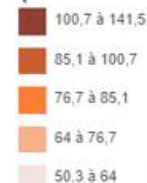


6

Accompagner les entreprises du territoire pour la rénovation du parc tertiaire privé et la mise en œuvre de pratiques de sobriété énergétique

- Communiquer sur les obligations du décret tertiaire
- Communiquer sur les dispositifs d'aide de la CCI et de la CMA
- Mobiliser la direction du développement économique pour accompagner le petit tertiaire privé

Consommation chauffage par
m² - kWh/m².an



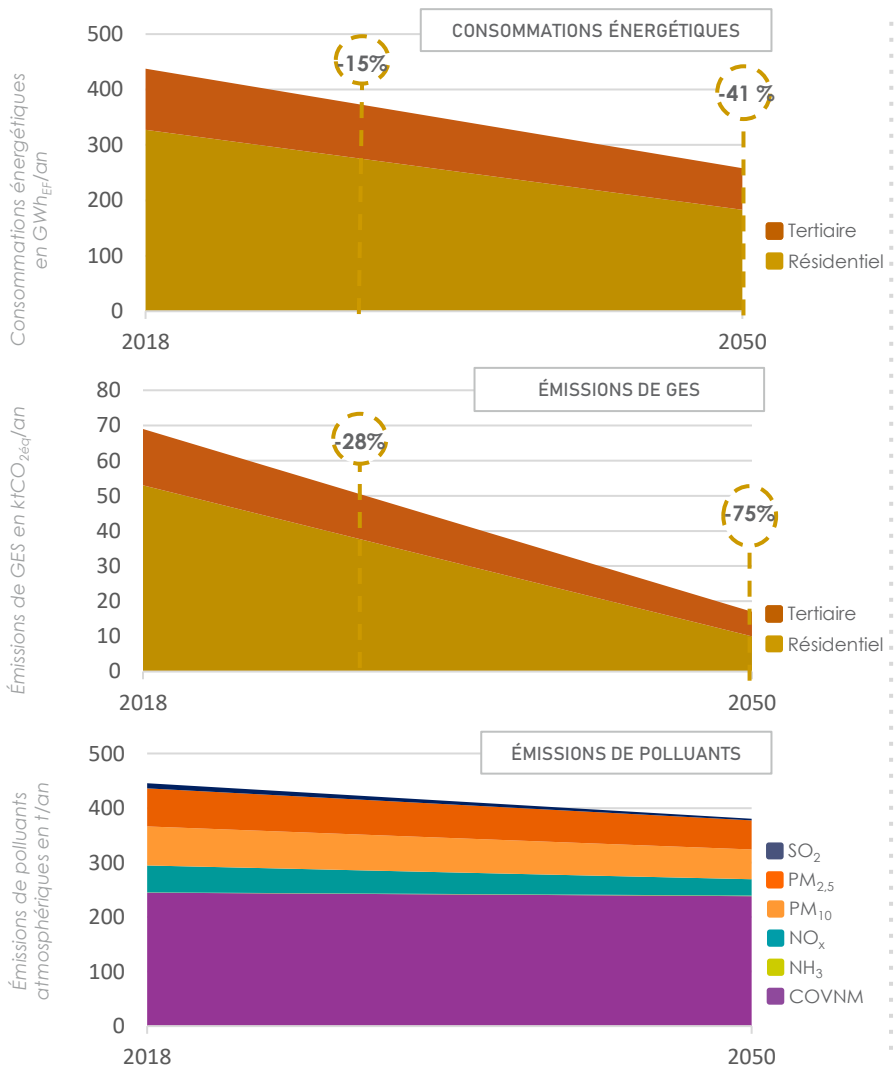
Consommation de chauffage par m² - secteur tertiaire
privé

Source : Siterre, Energies demain

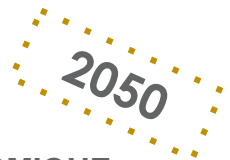


2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE



PRINCIPAUX CHIFFRES



ENJEUX DE LA RÉHABILITATION THERMIQUE



6 400 maisons individuelles
rénovées BBC
(237 log/an, 48% du parc)



1 200 log. collectifs
(44/an, 48%)
820 log. sociaux
(30/an, 40%)



63 000 m² tertiaires publics
(60% du parc)
240 000 m² tertiaires privés
(60% du parc)



INVESTISSEMENTS

666 millions d'euros sur 27 ans (période 2023-2050)



BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

Facture en 2018 : 105 M€/an
Facture en 2050 scénario tendanciel :
182 M€/an
Facture en 2050 scénario PCAET :
50 M€/an



4 120 etp.an sollicités

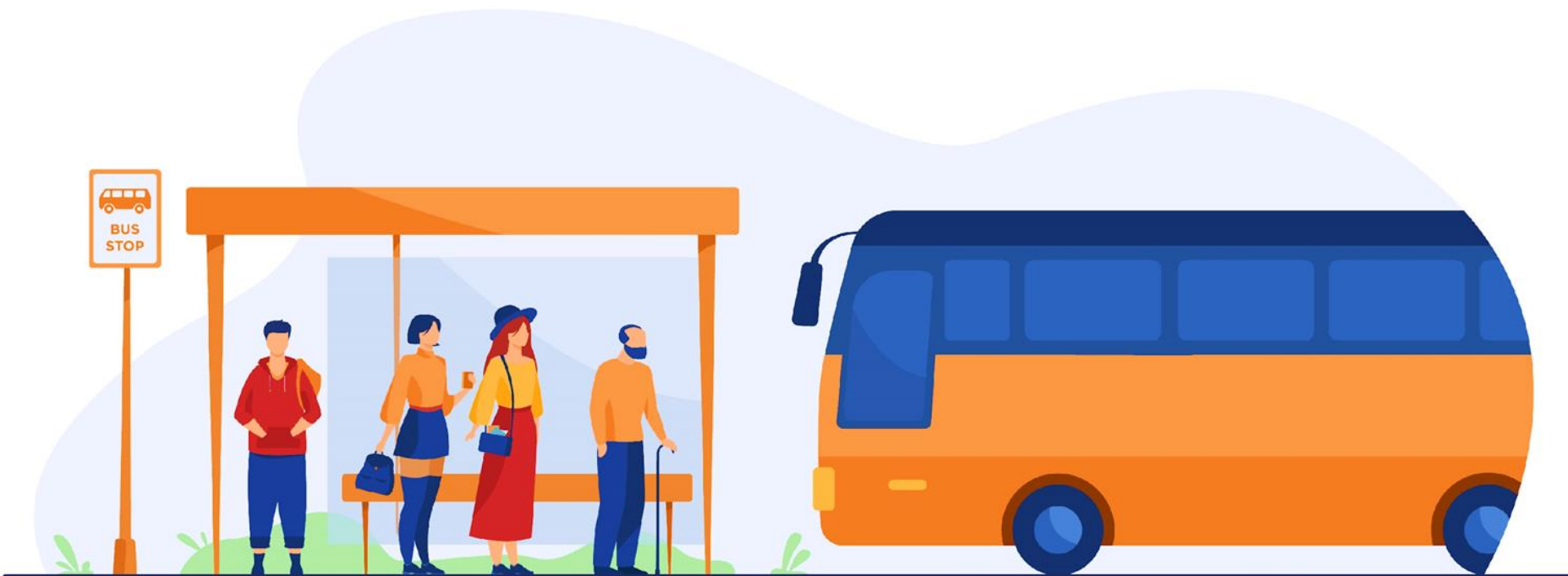
ACTEURS À IMPLIQUER

Communes, Région, artisans, bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, ANRU...

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

PLUiH, Trame Verte et Bleue

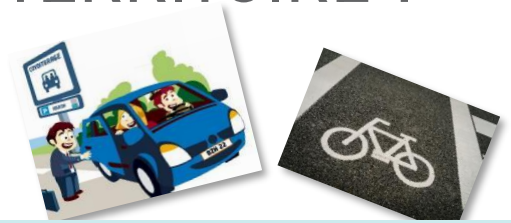
2.2.2. LES TRANSPORTS



Source : freepik

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS



QUELS ENJEUX ?

 Contribuer à l'atteinte des **objectifs nationaux** en prenant en compte les spécificités du territoire qui induisent une dépendance à la voiture individuelle

 Transformer les mobilités individuelles pour favoriser **les modes propres**

 **Réduire le besoin** de déplacements énergivores et/ou polluants

 Développer une politique de mobilité socialement et écologiquement **pertinente à l'échelle du bassin de vie**



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- Développement de l'usage des moyens de déplacement les moins polluants impliquant entre autres :
- L'encouragement à la voiture électrique et le développement des infrastructures de recharge
 - L'obligation de renouvellement, par des véhicules peu émissifs, des flottes publiques, des flottes des loueurs automobiles, des taxis et des VTC
 - L'encouragement aux modes de déplacements actifs, notamment du vélo de fonction, en instaurant une indemnité kilométrique vélo versée par l'employeur
 - L'encouragement à l'utilisation d'autres modes que le transport routier & à l'usage partagé des véhicules
 - L'obligation pour les entreprises employant plus de 100 salariés sur un même site de mettre en place des plans de mobilité. L'élaboration de plans de mobilité rurale est également prévue
 - La possibilité de déterminer des zones à circulation restreinte (ZCR) dont l'accès sera réservé aux véhicules les moins polluants (Titre III, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

<p>NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES</p> 	<p>THÉMATIQUES COUVERTES</p> 
--	--

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

AXE STRATÉGIQUE



1

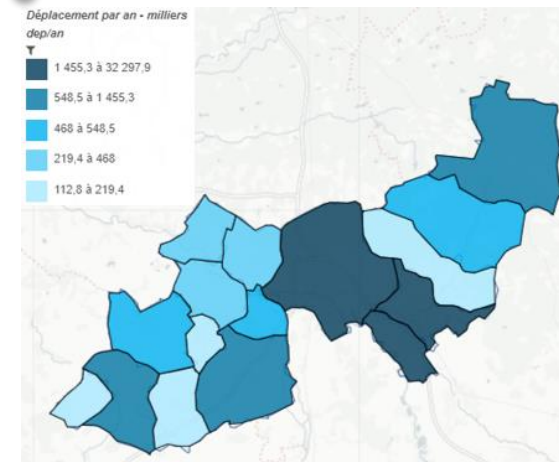
Améliorer la connaissance des déterminants de la mobilité

- *S'appuyer sur le diagnostic du PLUiH et aller plus loin dans la compréhension des besoins de mobilité sur le territoire*

2

Améliorer l'offre de services de proximité à destination des habitants du territoire, notamment les services de santé en facilitant l'accès aux soins médicaux

- *Mise en place de maisons de services publics*
- *Développer les commerces de proximité*
- *Revitaliser les centre-bourgs anciens qui ont perdu en attractivité*



Nombre de déplacements annuels en voiture pour la mobilité quotidienne
Source : Energies demain



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

AXE STRATÉGIQUE



3

Intégrer des enjeux de mobilité durable dans les documents d'urbanisme

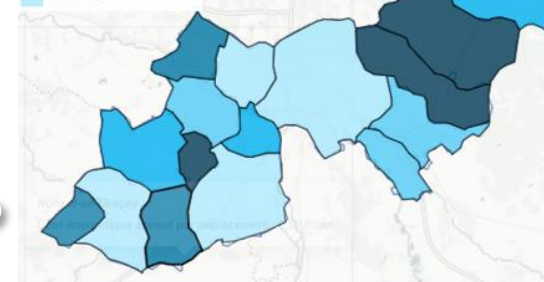
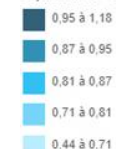
- Insérer dans le PLUiH en cours d'élaboration des orientations concernant l'urbanisation et la densification prioritaire près des pôles de transport (arrêts de transports en commun)

4

Optimiser la gestion des flux de marchandise sur le territoire

- Changer durablement les habitudes de consommation pour limiter ces flux à la source
- Favoriser le fret ferroviaire dans la mesure du possible
- Optimiser la logistique du dernier kilomètre

Coût énergétique annuel par déplacement - €/dep



Coût énergétique par déplacement
Source : Energies demain



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

AXE STRATÉGIQUE



5

Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle

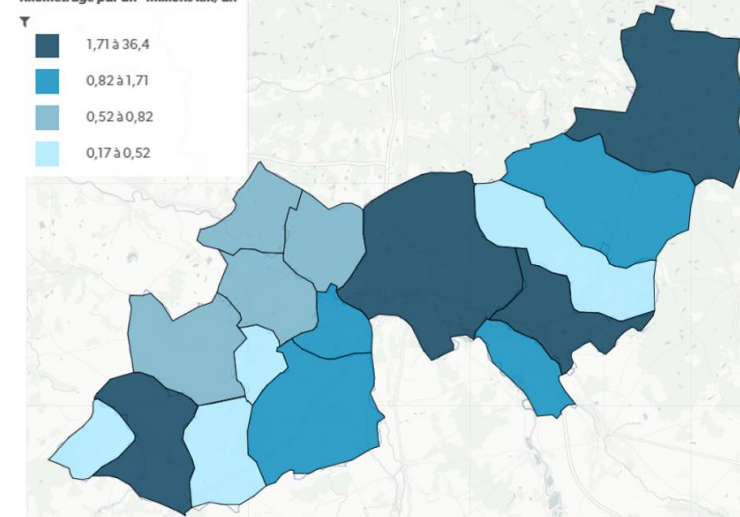
- Sensibiliser sur le covoiturage, développer les aires de covoiturage et étudier l'opportunité de développer une application dynamique
- Rendre le réseau de transports en commun plus attractif et adapté aux besoins des usagers.
- Mieux relier les communes rurales à la ville
- Favoriser les modes doux (via le plan vélo intercommunal notamment)
- Mise en place d'infrastructures favorables au développement du vélo et de la marche à pied
- Sensibilisation des habitants à l'utilisation des modes doux

6

Favoriser les motorisations alternatives

- Faire évoluer la flotte de véhicules en véhicules électriques
- Développer le maillage de bornes de recharge électrique et l'offre de stationnement

Kilométrage par an - millions km/an

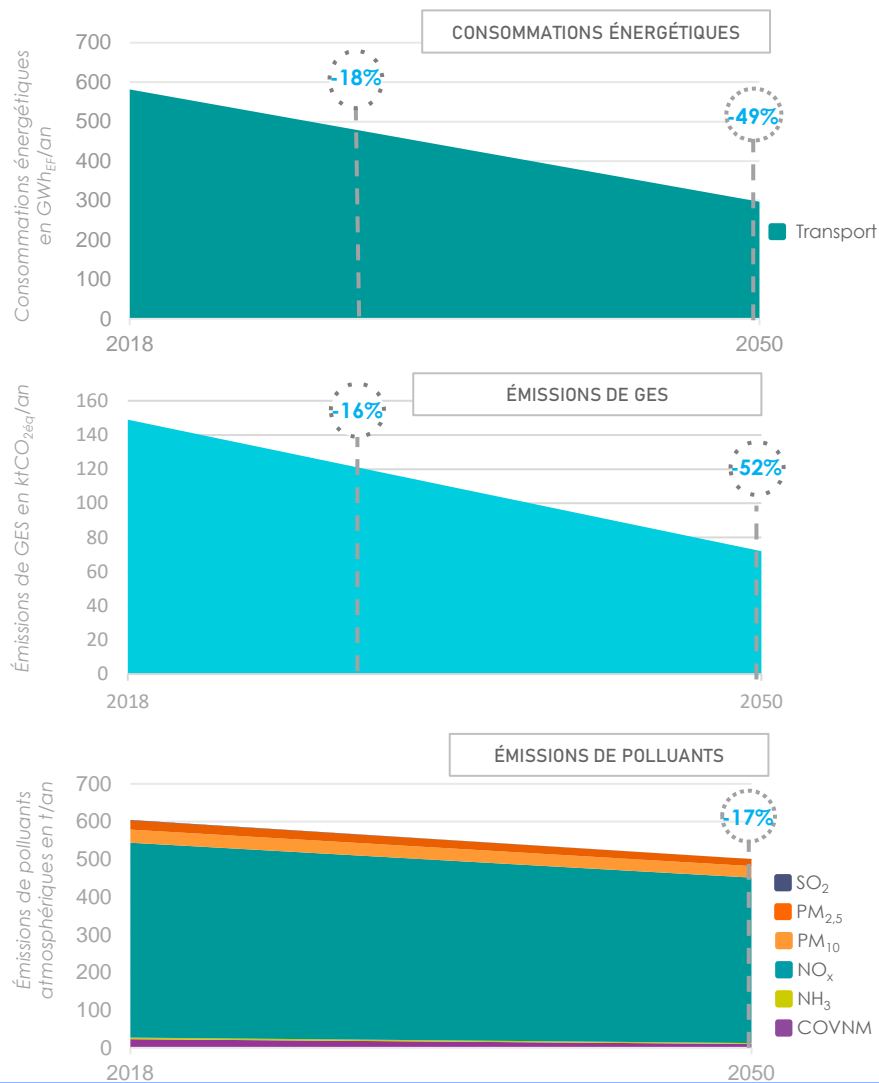


Kilométrage par an réalisé en transports en commun
Source : Energies demain



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS



CARACTÉRISATION DES FLUX DE LA MOBILITÉ QUOTIDIENNE



- 50% de déplacements en voiture par rapport au scénario tendanciel


+ 42 % des trajets réalisés en bus ou autocars

2050


8 600 véhicules électriques et GNV en circulation

BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE


Facture en 2018 : 40 M€/an
Facture en 2050 scénario tendanciel : 70 M€/an
Facture en 2050 scénario PCAET : 7 M€/an

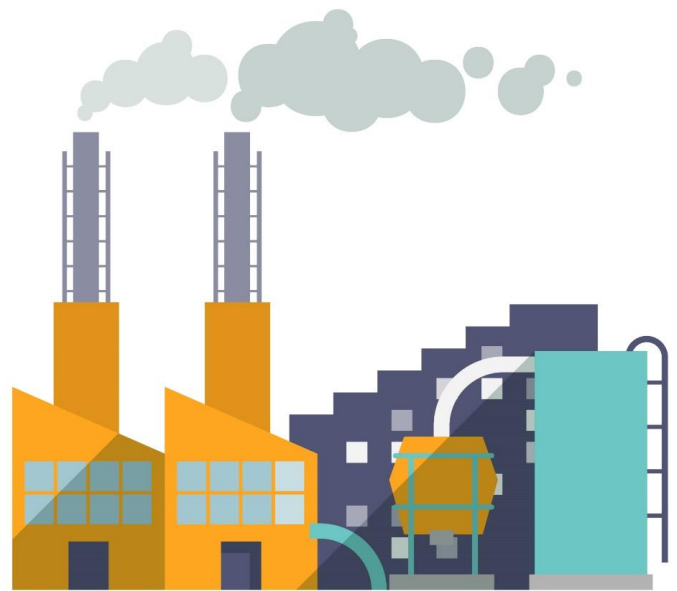
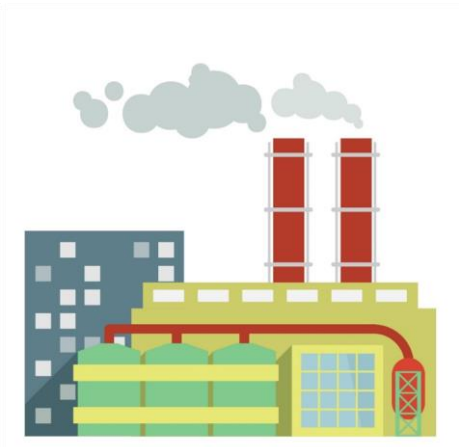
ACTEURS À IMPLIQUER

Collectivités territoriales voisines, SNCF, Région, Département, entreprises du territoire

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

PLUiH, SCoT, PMR

2.2.3. L'INDUSTRIE & LES ACTIVITES ECONOMIQUES



Source : freepik

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.3. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'INDUSTRIE

QUELS ENJEUX ?



➔ Maintenir l'activité industrielle dans un contexte de déprise des industries traditionnelles, en valorisant des filières de qualité conscientes des enjeux environnementaux de leur activité



● Décarboner les consommations énergétiques du secteur industriel



● Mettre en place des processus industriels moins énergivores (méthodes, techniques, matériaux ...)



● Structurer de nouvelles filières industrielles plus durables, de par leur typologie d'activité et la gestion de leurs impacts environnementaux à l'échelle locale et globale

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



THÉMATIQUES COUVERTES



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

Des objectifs multidimensionnels, notamment :

- Développer des services d'efficacité énergétique de qualité et reconnus, mobiliser le tiers-financement
- Valoriser la chaleur fatale sur les sites industriels et via les réseaux de chaleur
- Améliorer l'efficacité énergétique pour maîtriser la demande en énergie et en matière par produit, notamment grâce aux Bilans d'Emission de Gaz à Effets de Serre (obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés depuis 2012) et aux audits énergétiques.
- Développer l'économie circulaire en augmentant le réemploi, le recyclage et en diminuant la quantité globale de déchets pour mettre sur le marché des produits dont le cycle de vie complet sera moins émetteur et plus performant.
- Diminuer la part des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre dans la demande



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.3. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'INDUSTRIE

AXE STRATÉGIQUE



1

Encourager le développement de processus industriels plus économes (énergie et ressources) ou d'activités plus respectueuses pour l'environnement



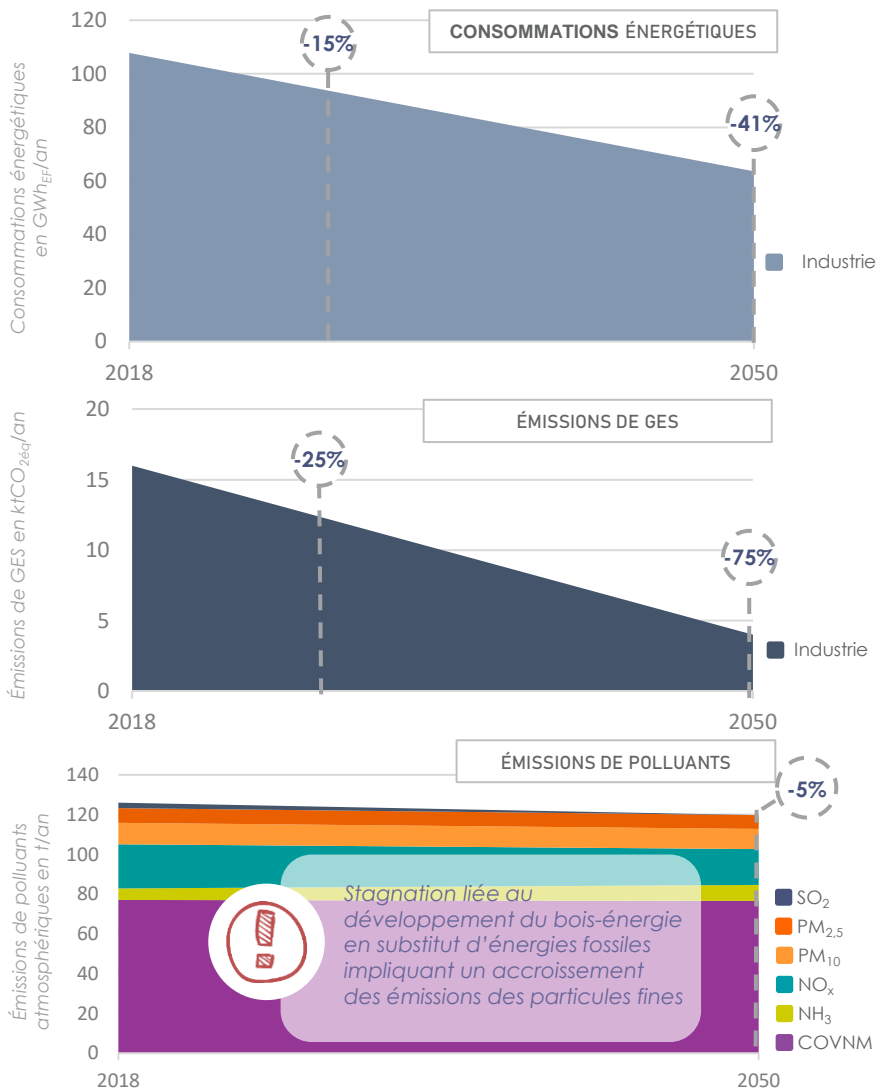
2

Favoriser l'évolution du mix énergétique industriel vers des sources moins carbonées



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.3. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'INDUSTRIE



2050

ENJEUX DU TISSU INDUSTRIEL

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Réduction de la consommation de produits pétroliers de 98%



Augmentation de la consommation de bois-énergie de 17 GWh sur 2018-2050 (0,5 GWh/an)



Démarches d'écologie industrielle

BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



Facture en 2018 : 8 M€/an
 Facture en 2050 scénario tendanciel : 13 M€/an
 Facture en 2050 scénario PCAET : 6 M€/an



MAINTIEN D'UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE LOCALE
 Développement de filières industrielles durables

ACTEURS À IMPLIQUER

CCI, CMA, groupements industriels, interprofessions, syndicats, fédérations d'artisans, ...



Source : freepik

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE



➔ Adopter une approche globale du système agro-alimentaire pour le rendre plus vertueux, en considérant notamment ses contributions positives mais aussi négatives aux émissions de gaz à effet de serre



- Améliorer l'indépendance alimentaire du territoire pour développer sa résilience dans un contexte de tensions grandissantes sur les ressources alimentaires



- Accroître la dynamique actuelle de stockage carbone des sols afin de maintenir voire développer la capacité de séquestration du territoire par une gestion foncière et sylvicole adaptée



- Combiner le maintien des capacités de stockage carbone du territoire à une limitation des émissions de GES et de polluants résultants des pratiques agricoles et sylvicoles



- Préparer les filières et leurs acteurs aux évolutions résultant du changement climatique à venir, et encourager leur adaptation

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



THÉMATIQUES COUVERTES



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

La LTECV reprend les objectifs suivants :

- 50 % des objectifs EnR concernent la biomasse (biocarburants inclus).
- 1 000 méthaniseurs à la ferme en France d'ici 2020 (Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote mars 2013).
- 10 % de biocarburants dans la consommation d'énergie des transports (Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables, 2010).

La Stratégie Nationale Bas Carbone identifie aussi des enjeux qualitatifs pour l'agriculture, la gestion forestière et la mobilisation de la biomasse. Elle appelle à la vigilance concernant l'artificialisation des terres agricoles.

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

AXE STRATÉGIQUE



1

Promouvoir des circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur

- Mobiliser le PAT sur le PETR Centre Cher
- Développer des marchés de producteurs
- Sensibiliser les habitants à une alimentation durable



2

Encourager les pratiques agricoles limitant les impacts environnementaux et énergétiques négatifs

- Augmenter l'amendement naturel des sols et favoriser la biodiversité auxiliaire pour limiter le recours aux produits phytosanitaires
- Optimiser les utilisations énergétiques et décarboner l'approvisionnement
- Développer les pratiques en agroécologie



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

AXE STRATÉGIQUE



3

Maintenir voire développer la capacité de stockage des sols et de la biomasse

- *Développer le bois local*
- *Préserver les haies existantes et replanter/recréer les haies détruites*
- *S'appuyer sur le programme « Plantez le décor » est un programme de plantations à destination de tous les habitants du territoire du PETR Centre-Cher*



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

2050

VERS UNE TRANSFORMATION DES MODÈLES AGRICOLES ET FORESTIERS



Une activité agricole respectueuse de l'environnement



1 000

pleins de tracteurs économisés par an (on estime à environ 3 pleins économisés par an et par tracteur passé au banc moteur)



Une agriculture économe en énergie et intrants chimiques, pour une consommation locale

BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



Facture en 2018 : 0,75 M€/an
Facture en 2050 scénario tendanciel : 2,1 M€/an
Facture en 2050 scénario PCAET : 1,7 M€/an



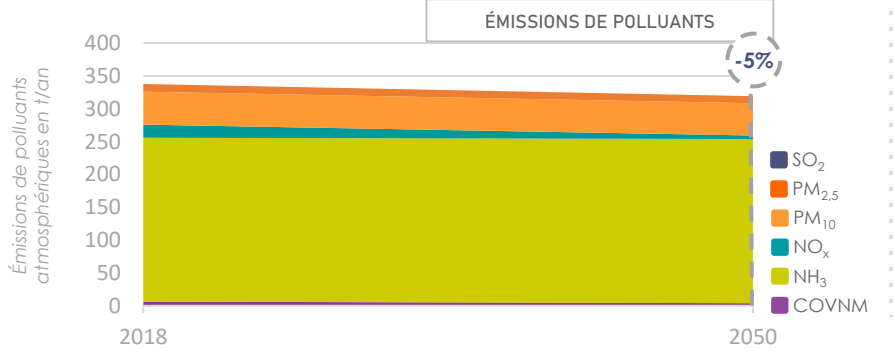
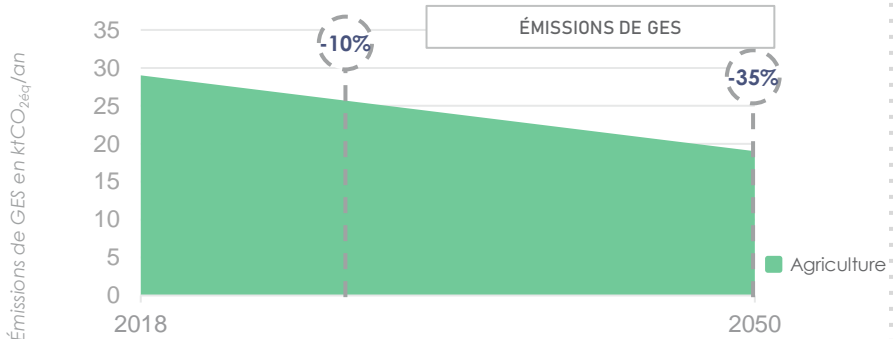
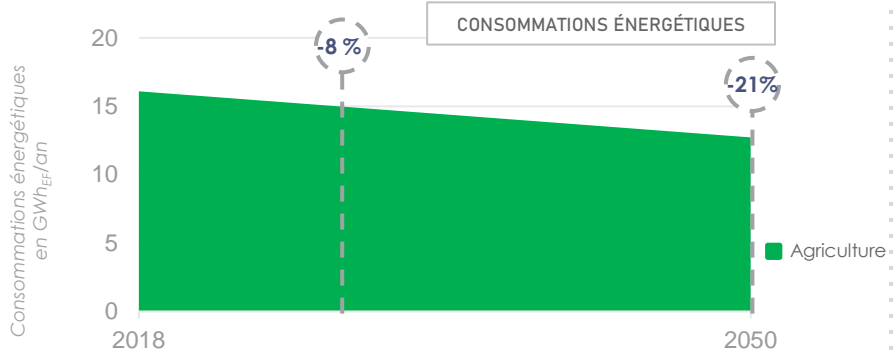
CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX ET PÉRENNES
Maintien et installation d'agriculteurs aux pratiques environnementales bénéfiques
Renforcement des circuits courts

ACTEURS À IMPLIQUER

Collectivités territoriales, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, coopératives, AMAP

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

PLUiH



2.2.5. LES DÉCHETS



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.5. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES DÉCHETS

QUELS ENJEUX ?



→ Contribuer à l'atteinte des **objectifs nationaux**



- **Limitier la production de déchets non-valorisables** afin de réduire les impacts énergétiques, climatiques et atmosphériques liés à leur collecte, transport et traitement



- **Valoriser par les filières énergétiques les déchets** ne pouvant faire l'objet de réemploi ou de recyclage (déchets résiduels)



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- Recycler 70 % des déchets du BTP (2020)
- Diminuer de 50% le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



THÉMATIQUES COUVERTES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.5. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES DÉCHETS

AXE STRATÉGIQUES



1

Limiter la production de déchets à la source

- Sensibilisation et accompagnement des ménages dans la réduction de la production de déchets (compostage, broyeurs...)
- Collaborer avec les associations du territoire engagées sur les questions de consommation responsable
- Sensibiliser les industriels (limitation des emballages...)



2

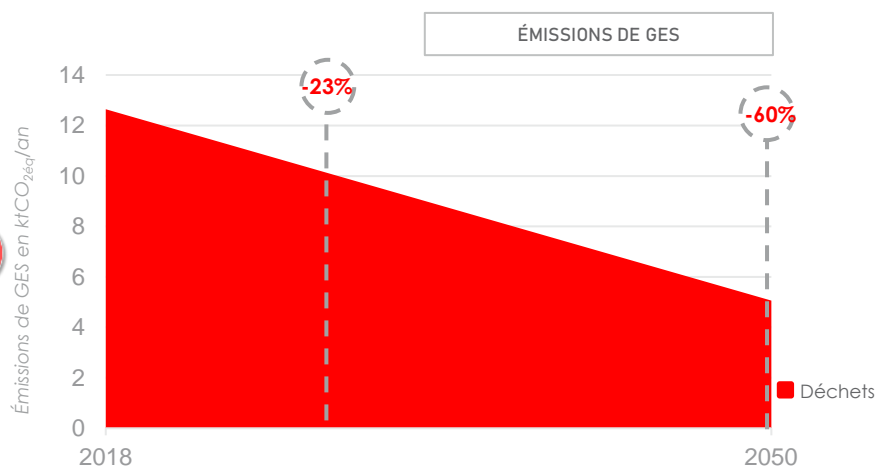
Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets produits

- Mettre en œuvre des actions pour respecter l'obligation réglementaire de valorisation des biodéchets en 2023



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.5. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES DÉCHETS



BAISSE DU VOLUME DE DÉCHETS PRODUITS PAR LE TERRITOIRE

2050



Volume de déchets total décroissant expliqué par des projection de variation démographique constante

GESTION ET VALORISATION OPTIMISÉES DES DÉCHETS



Augmentation de la part de déchets recyclés sur le territoire



Valorisation énergétique des déchets accrue

ACTEURS À IMPLIQUER

Collectivités territoriales, Syndicats de gestion des déchets, particuliers...

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

PRPGD

2.2.6. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

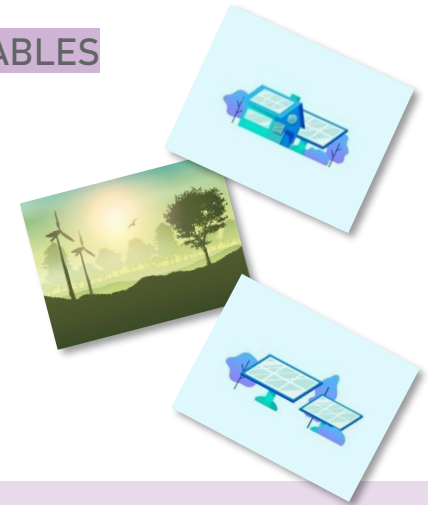


2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

QUELS ENJEUX ?

- 
 - Contribuer à l'atteinte des **objectifs nationaux**
- 
 - Poursuivre le déploiement de nouveaux types d'énergies renouvelables : **l'électricité renouvelable** (solaire prioritairement), **la chaleur renouvelable** (bois-énergie et géothermie en priorité) **et le biogaz** (méthanisation)
- 
 - Favoriser le déploiement des installations d'énergies renouvelables au sein de l'habitat par la constitution d'un **tissu artisanal de qualité**
- 
 - Valoriser les ressources locales qui permettent de créer localement de la richesse et de l'**emploi**
- 
 - Initier le déploiement sur certaines filières émergentes avec des installations sur le **patrimoine public**



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % en 2020 et à 33 % en 2030 (40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz)
- Baisser à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025

<p>NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES</p> 	<p>THÉMATIQUES COUVERTES</p> 
---	---

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

AXE STRATÉGIQUE



1



Mettre en place des actions renforçant l'acceptabilité des projets EnR&R

- *Faire preuve de pédagogie lors d'actions de sensibilisation des habitants au développement de projets EnR (notamment pour améliorer l'acceptation des projets éoliens et de méthanisation)*

2



Mutualiser les revenus des EnR localement pour les réinvestir dans la transition écologique



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

AXE STRATÉGIQUE



3

Impliquer les collectivités dans le financement des projets

- *Via le SDE18 devenu actionnaire de la SEM Ener Centre Val de Loire, qui finance et développe des projets éoliens, photovoltaïques et de méthanisation*

4

Impliquer les citoyens dans le financement des projets



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

AXES STRATÉGIQUES



5

Favoriser le développement de l'éolien

- *De nombreux projets sont en cours de développement sur le territoire*
- *Exploiter le potentiel restant tout en faisant preuve de vigilance quant aux enjeux paysagers et de biodiversité*



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

AXES STRATÉGIQUES



6

Favoriser le développement du photovoltaïque

- Développer en priorité les projets sur grandes toitures et ombrières
- Développer les centrales au sol en restant vigilants sur la préservation des terres agricoles : prioriser le développement des centrales sur les friches (repérer ces friches et établir une charte pour le développement du PV sur le territoire)
- Développer les petites installations sur toiture, notamment grâce au cadastre solaire qui sera déployé sur le territoire

7

Participer au développement de modèles de production et consommation photovoltaïque émergents

- Développer l'autoconsommation collective



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

AXES STRATÉGIQUES



8

Développer et structurer davantage la filière bois-énergie

- *Un des leviers qui pourrait être mobilisé est l'introduction de contraintes quant à l'origine du bois dans le cadre des marchés publics (traçabilité du bois).*
- *Veiller à mettre en œuvre une exploitation raisonnée et durable des forêts afin de ne pas épuiser la ressource*

9

Encourager le développement des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération

- *Le développement des RCU pour alimenter les bâtiments de la collectivité ainsi que le verdissement du mix des RCU existants sur la CC sont à prioriser.*
- *Recourir à la SEM ENER Centre Val de Loire et au SDE18 pour réaliser des études d'opportunité*



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

AXES STRATÉGIQUES



10

Encourager le développement de la géothermie

- Améliorer l'état des connaissances sur la géothermie
- Inscrire des recommandations pour le bâti neuf dans le PLUiH
- Mobiliser le SDE18 qui a inclus la géothermie dans son champ d'études et actions



11

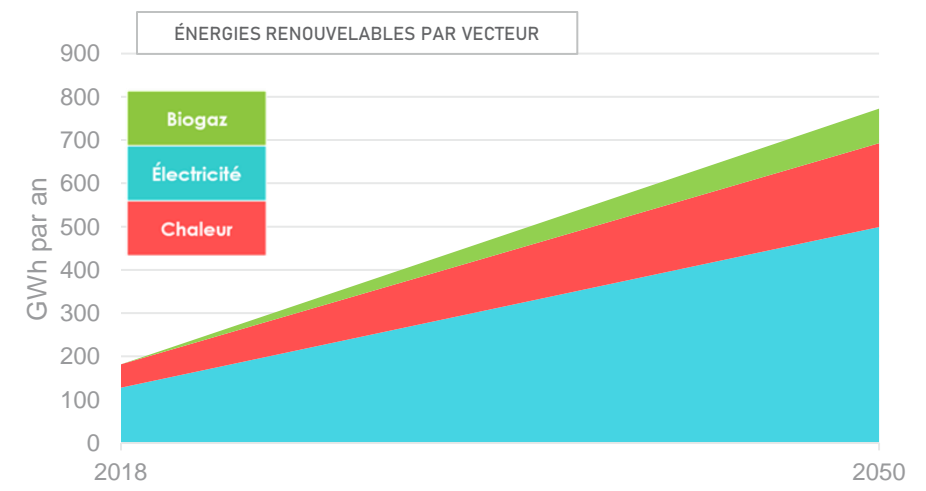
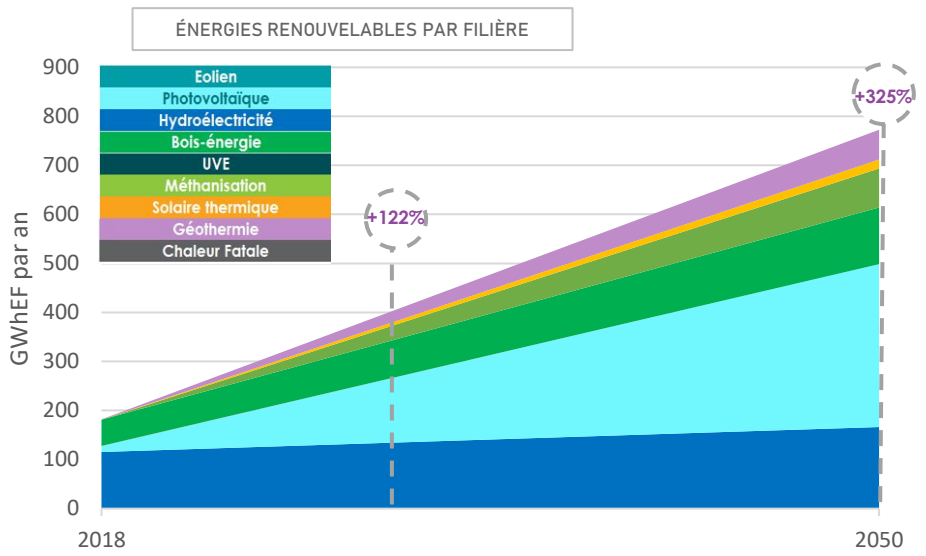
Favoriser l'émergence de projets de méthanisation territoriale multi-partenariaux

- Etudier l'opportunité de regrouper des éleveurs / exploitants pour franchir le seuil critique au-delà duquel les projets sont rentables
- Etudier l'opportunité d'acquérir un méthaniseur pour valoriser les biodéchets de la collectivité



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Electricité chaleur gaz

PRINCIPAUX CHIFFRES

2050

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

33 éoliennes	2400 grandes toitures	6 400 équivalents logements	22 équivalents piscines publics	3 600 équivalents logements	8 méthaniseurs



INVESTISSEMENTS
682 M€

BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



CRÉATION D'EMPLOIS
2 720 etp.an sollicités

ACTEURS À IMPLIQUER

Développeurs, citoyens, agriculteurs, collectivités...

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

PLUiH, (développement des réseaux, foncier pour les EnR), SCoT

2.2.7. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.7. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

QUELS ENJEUX ?



- S'inscrire dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), notamment sur les domaines « prévention et résilience », « nature et milieux »...



- Améliorer la gestion de l'eau sur les volets : mitigation du risque inondation et préservation de la ressource en eau



- Accroître l'autonomie alimentaire du territoire (faisant écho à l'orientation 1 du secteur agriculture & sylviculture)



- Limiter les phénomènes d'ilot de chaleur urbain



- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



THÉMATIQUES COUVERTES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.7. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE STRATÉGIQUE



1

Promouvoir des formes urbaines permettant la gestion des risques climatiques

2

Limitier les ilots de chaleur urbains en favorisant la végétalisation des centres villes ainsi que des cœurs d'îlots

3

Diffuser des pratiques auprès des exploitants forestiers et agricoles afin de favoriser l'adaptation de leur activité

- *Les exploitants semblent aujourd'hui suffisamment sensibilisés sur les risques liés au changement climatique ; il est donc plus prioritaire de les aider plus concrètement à convertir leur activité en montrant les alternatives aux pratiques actuelles*



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.7. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE STRATÉGIQUE



4

Prendre en compte la biodiversité et la ressource en eau dans les documents d'urbanisme

- *Le PLUiH est un document clé permettant de planifier la prise en compte de ces thématiques dans la politique d'aménagement du territoire*

5

Inscrire le maintien et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et de mitigation du risque inondation comme axe prioritaire de la politique territoriale

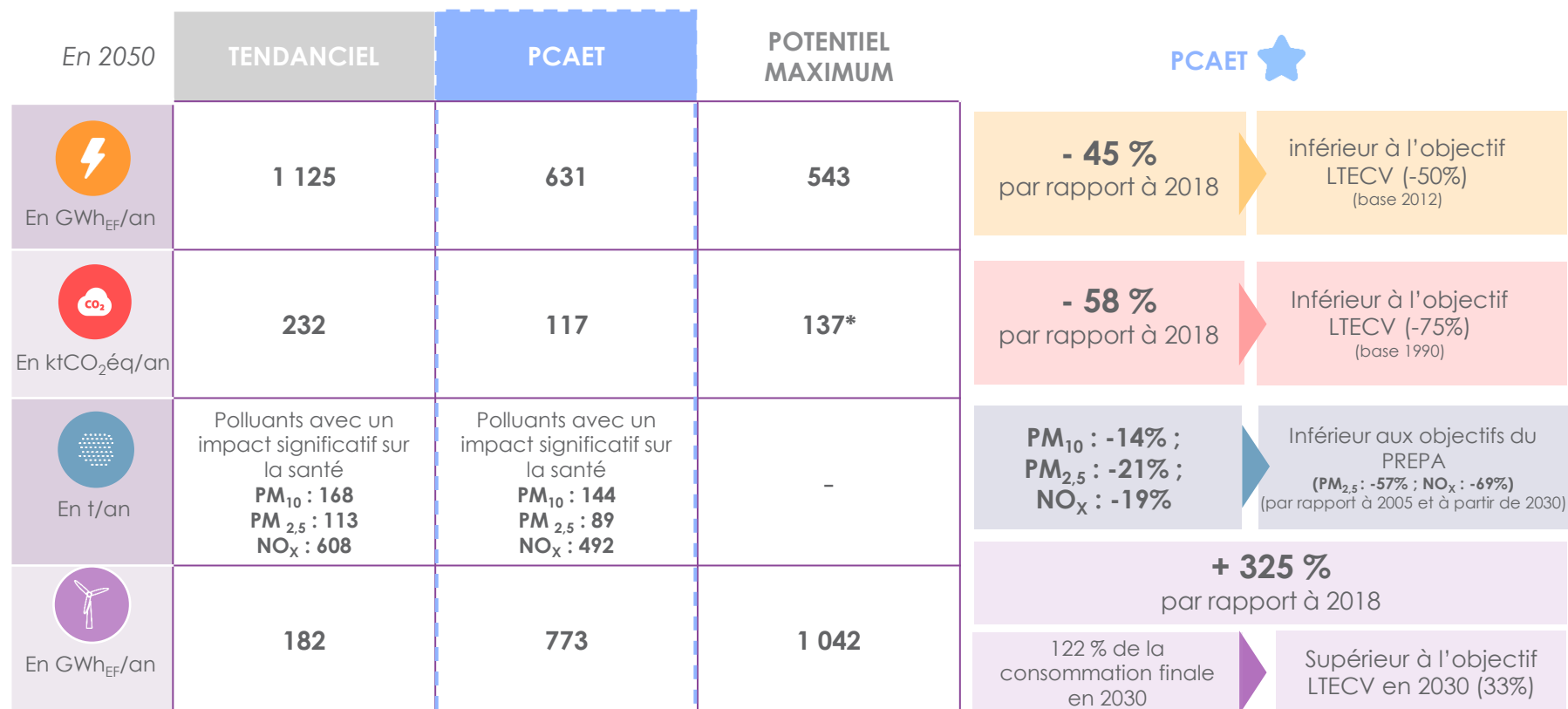




Designed by freepik

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.3.1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA STRATÉGIE



*Résultats pour les consommations énergétiques et les émissions de GES intégrant l'approche gravitaire pour les transports

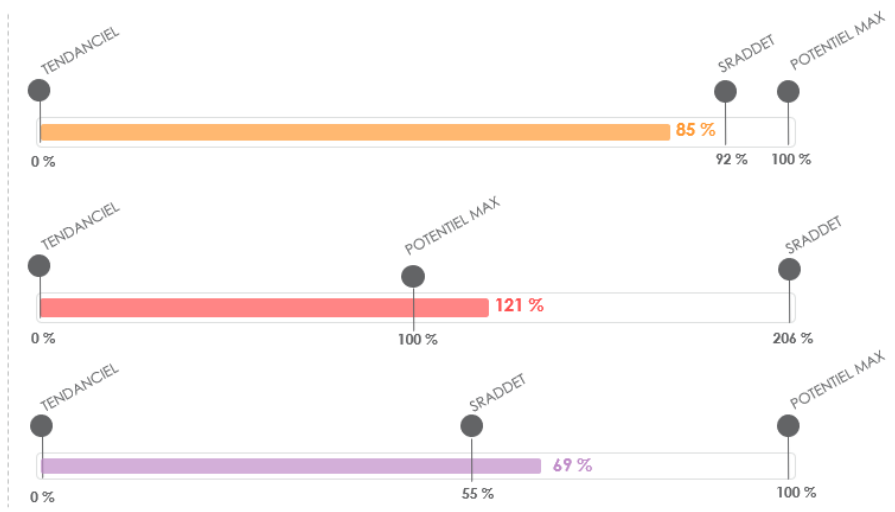
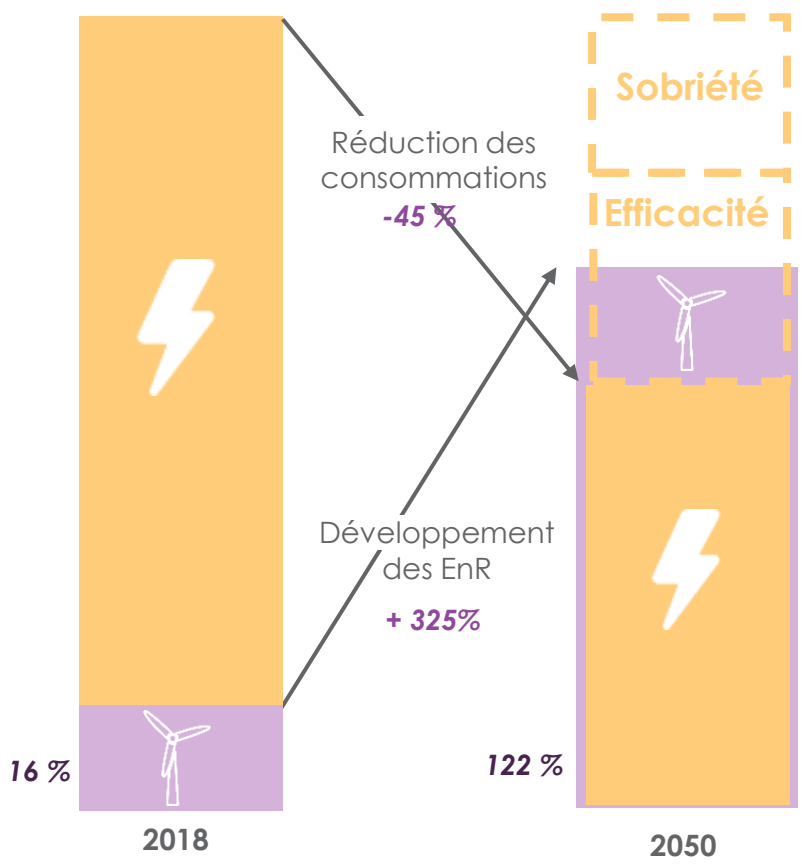
2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.3.1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA STRATÉGIE

► BILAN DU SCÉNARIO PCAET

A travers cette stratégie, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry vise une **production d'énergie renouvelable locale permettant de couvrir 122 % de ses consommations énergétiques**, tenant compte de la réduction de 45 % de ceux-ci par l'action conjuguée de la **sobriété** et de l'**efficacité énergétique**. La contribution du territoire au réchauffement climatique doit pour sa part être limitée par la diminution des émissions de GES, associée au développement des capacités de stockage carbone des milieux, en réduisant de 58 % les émissions territoriales par rapport à 2018.

Ce scénario correspond à la complétion d'une part du potentiel maximal de réduction du territoire, aussi bien en consommation d'énergie qu'en émissions de gaz à effet de serre, ce qui signifie que **de larges marges de progression supplémentaires existent**, notamment dans le secteur agricole en ce qui concerne les émissions de GES non énergétiques.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.3.2. LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI LOCAL NON DÉLOCALISABLE



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS



PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

**FACTURE ANNUELLE
MOYENNE 2050**



50 M€

Soit -72 % par rapport
au scénario
tendanciel, en 2050

GAIN SUR LA FACTURE



1 670 M€

Sur l'ensemble de
la période 2018 -
2050, par rapport
à l'inaction

REVENUS EnR



480 M€

Cumulés Sur
l'ensemble de
la période 2018
-2050



**≈ 9 500 etp.an
sollicités**

Cumulés Sur l'ensemble
de la période 2018 -2050

PLAN D'ACTION



PLAN D'ACTION



PROCESSUS DE CONSTRUCTION & CONTENU

Afin de permettre l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la stratégie climat-air-énergie, plusieurs mesures concrètes ont été définies au cours d'une série d'ateliers et de groupes de travail qui se sont déroulés en avril 2023.












Le PCAET constituant un **projet territorial de développement durable**, il est donc transverse, multisectoriel et partenarial. Il fait ainsi écho à des politiques territoriales sectorielles menées et a vocation à les valoriser ou les enrichir. Aussi, les **41 actions** définies et retenues par la Communauté de communes dans le cadre de son plan d'action représentent :

- Des actions issues du fruit des réflexions ayant eu cours lors des ateliers de travail menées dans le cadre de l'élaboration du PCAET,
- Des actions s'inscrivant déjà dans une programmation associée d'une planification sectorielle (PLUi-H, Projet de territoire, DDmarche notamment)
- Des actions ponctuelles menées par la Communauté de communes dans le périmètre de ses compétences.



S'agissant d'un projet territorial et partenarial, ces actions peuvent être portées et associer différents acteurs du territoire. Ainsi, de nombreux acteurs sont mobilisés et fédérés autour de la démarche et du programme d'actions : *chambres consulaires, bailleurs sociaux, associations, établissements publics, acteurs socio-économiques, institutionnels, ingénierie territoriale, etc.*

L'ensemble des secteurs définis dans le cadre de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie (résidentiel, tertiaire, transports routiers, autres transports, industrie, agriculture, déchets, branche énergie) sont couverts par le plan d'action de la Communauté de communes. Les différentes fiches actions sont organisées selon la répartition sectorielle et la nomenclature suivantes :

CODE	SECTEUR
 TRV.	Actions transversales
  PB.	Parc Bâti et Cadre de Vie
  TR.	Transports
 EIT.	Industrie et Activités Economiques
  AGRI.	Agriculture et Sylviculture
 EnR.	Energies Renouvelables et de Récupération
 DECH.	Déchets
 AD.	Adaptation au changement climatique

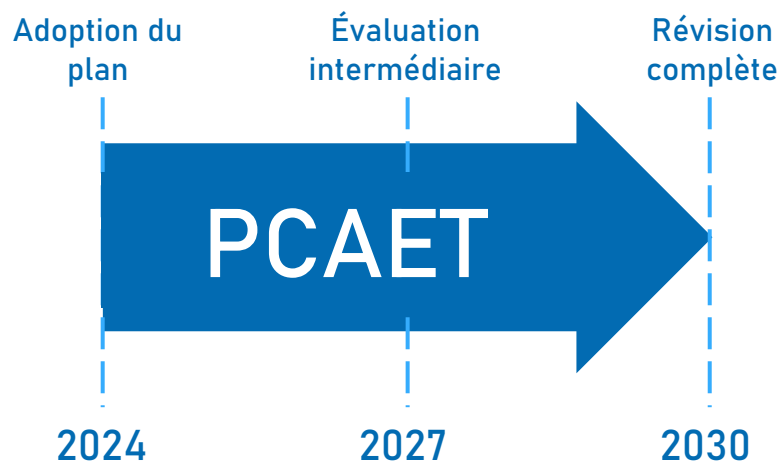
PLAN D'ACTION



ÉCHÉANCES, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET

Le PCAET est :

- **Élaboré pour une période de 6 ans** (2024 → 2030),
- **Évalué au bout de 3 ans** (2027),
- **Révisé à la fin des 6 ans** (2030).



Si le PCAET a vocation à être évalué trois ans après son adoption dans le cadre d'un bilan, la démarche PCAET intègre également un **dispositif de suivi/évaluation** auquel sont associés des indicateurs adossés à chaque action.

Cette disposition prise dans le cadre du décret du 29 juin 2016 concernant le PCAET permet au territoire d'assurer un suivi et une évaluation dynamiques et continus de ses actions et, plus largement, de son plan.

En effet, le décret décrit le dispositif en ces termes : « *Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.* »

UN OUTIL DE CO-CONSTRUCTION & DE SUIVI DYNAMIQUE

La formalisation du plan d'action et du dispositif de suivi et évaluation ont été réalisés en s'appuyant sur l'**outil Prosper Actions®**. Ce dernier centralise l'ensemble des informations relatives au PCAET en donnant accès à :

- Des **données statistiques et cartographiques issues du diagnostic**,
- La **stratégie quantitative** définie dans le cadre du PCAET (objectifs sectoriels, évolution du mix énergétique et éléments économiques jusqu'à horizon 2050),
- Le **plan d'action détaillé et le tableau de bord de son suivi**, via une interface dynamique permettant de visualiser, saisir, modifier et télécharger l'ensemble des **fiches actions** (intégrant directement les indicateurs de suivi et d'avancement).

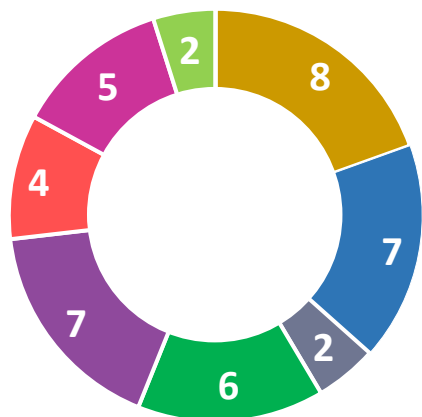
PLAN D'ACTION



ANALYSE GLOBALE DU PLAN D'ACTION

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry est établi pour la période 2024-2030 et se compose de **41 actions**. Celles-ci ont notamment vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie.

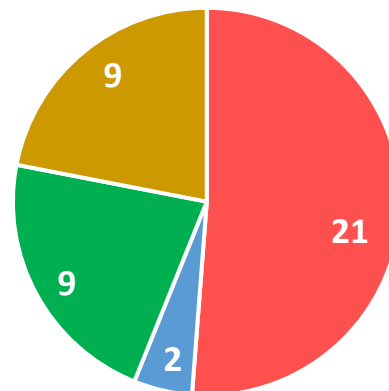
RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS



- Parc bâti
- Transports
- Industrie et activités économiques
- Agriculture & sylviculture
- EnR&R
- Déchets
- Adaptation
- Transverse

RÉPARTITION DES ACTIONS SELON LE RÔLE DE LA Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

► Un rôle clé de la CC VSB avec **plus de 50 % des actions pour lesquelles l'EPCI est porteuse, et presque 25% qu'elle co-pilote avec un autre organisme**. Pour les autres actions, la collectivité contribue majoritairement en tant que relais d'information.



- Porteur
- Coordinateur
- Relais d'information
- Co-pilote

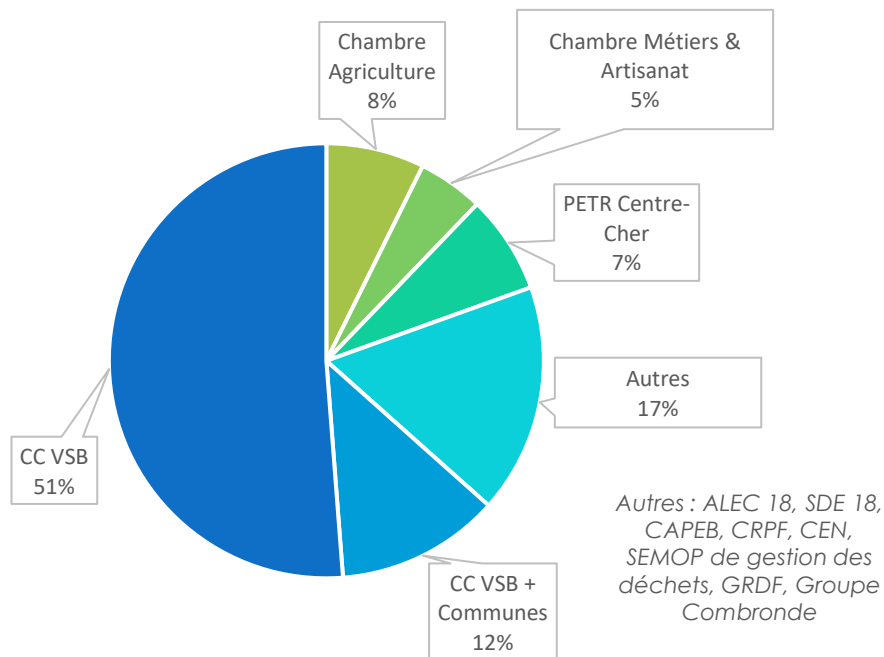
PLAN D'ACTION



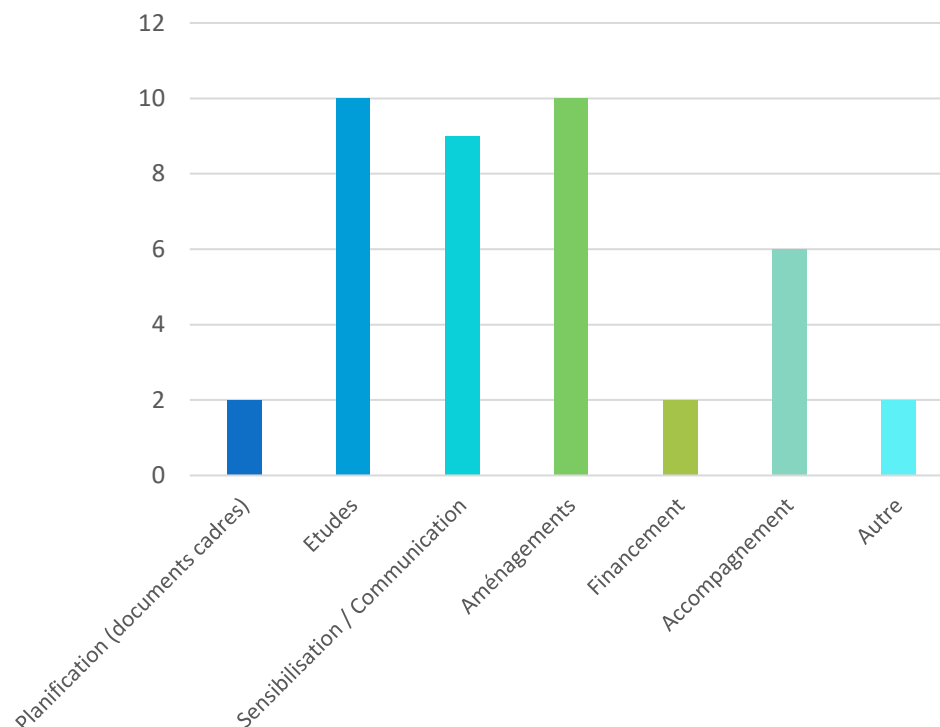
ANALYSE GLOBALE DU PLAN D'ACTION

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry est établi pour la période 2024-2030 et se compose de **41 actions**. Celles-ci ont notamment vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie.

RÉPARTITION DES ACTIONS PAR TYPE DE PORTEUR



NOMBRE D'ACTIONS PAR TYPOLOGIE



PLAN D'ACTION



TRV

ACTIONS TRANSVERSALES

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'action du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes.



TRV 1



Renforcer les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics (travaux, services, fournitures)

TRV 2



Impliquer les élus et agents de la collectivité dans la démarche PCAET

2

actions



PLAN D'ACTION



PB

PARC BÂTI & CADRE DE VIE

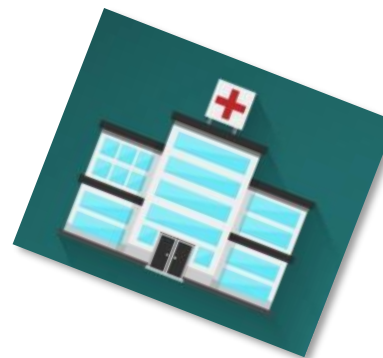


8

actions

Les actions du secteur du parc bâti et du cadre de vie s'articulent autour des thématiques suivantes :

- L'accompagnement des ménages et des TPE/PME techniquement, financièrement et dans leurs pratiques ;
- Le développement des activités économiques liées à la rénovation énergétique ;
- L'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme (notamment le PLUIH).



PLAN D'ACTION



PB

PARC BÂTI & CADRE DE VIE

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'action du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes.



8

actions

PB 1		Informier et accompagner particuliers et structures privées sur la rénovation énergétique
PB 2		Capitaliser sur l'OPAH – RU de Vierzon et étudier la mise en œuvre d'une OPAH intercommunale
PB 3		Accompagner les TPE – PME vers la rénovation énergétique
PB 4		Accompagner la montée en compétence et la qualification des artisans de la rénovation énergétique
PB 5		Adopter des outils cartographiques (SIG, Cadastre solaire) pour valoriser les données du territoire
PB 6		Etudier le potentiel de développement des filières locales de matériaux biosourcés
PB 7		Optimiser l'éclairage public
PB 8		Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme



PLAN D'ACTION



TR

TRANSPORTS



7

Les 7 actions du secteur des transports ont pour ambition de répondre aux enjeux suivants :

- Le soutien à la pratique des mobilités actives ;
- Le développement des alternatives à la voiture individuelle ;
- La transition vers des motorisations à faible émissions pour les véhicules.



PLAN D'ACTION



TR

TRANSPORTS

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'action du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes.

7
actions

TR 1		Affiner la connaissance des pratiques et des besoins en mobilité sur le territoire
TR 2		Accompagner et sensibiliser les usagers aux mobilités actives (vélo/marche)
TR 3		Développer les infrastructures et services favorisant la pratique des modes actifs
TR 4		Favoriser les pratiques de véhicules partagés : covoiturage et autopartage
TR 5		Développer les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques
TR.6		Améliorer la flotte de véhicules de la collectivité en optant pour des véhicules à faible émission
TR.7		Poursuivre le développement du fret ferroviaire



PLAN D'ACTION



EIT

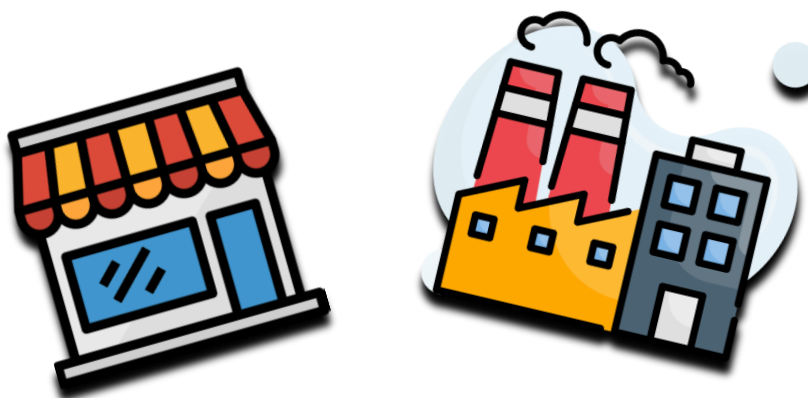
INDUSTRIE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



2

actions

Les actions du secteur de l'industrie et des activités économiques ont pour objectif l'incitation et l'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques et de la production de déchets des acteurs économiques du territoire.



PLAN D'ACTION



EIT

INDUSTRIE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'action du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes.



2

actions

EIT 1



Conditionner les aides aux entreprises du territoire à des critères environnementaux

EIT 2



Lancer l'opération éco-défis pour les artisans/commerçants



PLAN D'ACTION



AGRI

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE



7

actions

À travers les actions des secteurs agricoles et sylvicoles, les thématiques suivantes sont abordées :

- La promotion d'une alimentation durable et locale ;
- L'amélioration des performances environnementales des pratiques agricoles et sylvicoles afin d'en limiter l'impact ;
- Le développement de la capacité de stockage des sols et de la biomasse.



PLAN D'ACTION



AGRI

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'action du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes.

6
actions

AGRI 1



Participer localement à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR Centre-Cher

AGRI 2



Développer des haies et de l'agroforesterie

AGRI 3



Promouvoir le programme « plantez le décor » du PETR Centre-Cher pour favoriser la plantation de haies, bosquets et végétaux sur le territoire

AGRI 4



Réaliser une cartographie des parcelles de friches agricoles ou naturelles abandonnées potentiellement exploitables pour l'agriculture

AGRI 5



Favoriser des pratiques agricoles plus vertueuses

AGRI 6



Promouvoir une gestion dynamique et durable des forêts



PLAN D' ACTIONS



ENR

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

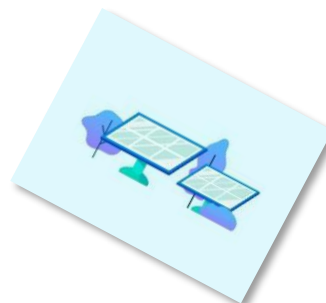


7

actions

Les 7 actions liées à la production d'énergie renouvelable et de récupération recourent plusieurs enjeux :

- La production d'électricité renouvelable (principalement photovoltaïque) ;
- La production de chaleur renouvelable pour répondre aux besoins de chaleur (principalement via la géothermie et la récupération de chaleur fatale) ;
- La production de biogaz ;
- L'implication de la collectivité et des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable et de récupération.



PLAN D' ACTIONS



ENR








ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION



7

actions

La liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'action du PCAET est indiquée ci-dessous. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes.

ENR 1		Favoriser l'acceptabilité des projets de production d'énergies renouvelables en ouvrant leurs financements aux habitants du territoire (financement participatif)
ENR 2		Stimuler le développement de la filière photovoltaïque
ENR 3		Etudier la faisabilité d'émergence d'un projet d'autoconsommation collective photovoltaïque
ENR 4		Promouvoir le contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables thermiques
ENR 5		Identifier les sources de chaleurs fatales et étudier leur récupération via un réseau de chaleur collectif
ENR 6		Accompagner le développement de la filière méthanisation en fédérant les acteurs
ENR 7		Favoriser la prise en compte de la filière géothermie dans les projets de construction ou de rénovation



PLAN D'ACTION



DECH

DÉCHETS



4

actions

En France, 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) ont pour origine le traitement des déchets. Ces derniers représentent donc un levier d'action pour réduire les émissions de GES. Les premières actions envisageables pour réduire les émissions de GES liées aux déchets c'est de **réduire la quantité de déchets à la source**. Dans les préconisations européennes de gestion des déchets, c'est d'ailleurs la première action à mettre en œuvre.

Ainsi, les 4 actions du secteur des déchets s'inscrivent dans une démarche de :

- Réduction des déchets produits à la source ;
- Amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets produits.



PLAN D'ACTION



DECH

DÉCHETS

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'action du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes.



4

actions

DECH 1



Communiquer et sensibiliser sur le tri, la valorisation et la réduction des déchets

DECH 2



Renforcer le tri des biodéchets à la source et étendre la pratique du compostage

DECH 3



Etudier la valorisation locale des biodéchets

DECH 4



Favoriser l'économie circulaire en créant une ressourcerie/recyclerie



PLAN D' ACTIONS



AD

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



5

actions

Les 5 actions liées l'adaptation au changement climatique recourent plusieurs enjeux :

- Le développement de zones urbaines permettant la gestion des risques climatiques ;
- La mitigation des risques d'inondation et d'incendie ;
- La préservation des ressources en eau ;
- La protection de la biodiversité, notamment liée aux zones humides.



PLAN D'ACTION



AD

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'action du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes.



5

actions

AD 1



Végétaliser les centres-bourgs et centres-villes pour favoriser les îlots de fraîcheur

AD 2



Poursuivre la mise en œuvre des mesures de prévention des inondations

AD 3



Prévenir le risque incendie

AD 4



Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau

AD 5



Identifier et préserver les zones humides



SUIVI & ÉVALUATION



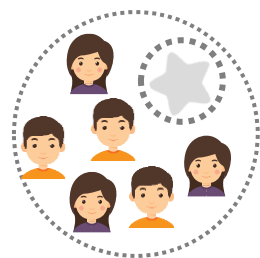
SUIVI & ÉVALUATION



DÉCRET
n° 2016-849
(article I – IV)

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

GOVERNANCE



La Communauté de communes Vierzon Sologne Berry pourra se doter d'un **Comité de Pilotage (COPI) transversal** destiné à assurer le suivi de l'élaboration du PCAET ainsi que sa mise en œuvre. La transversalité du COPI est, par ailleurs, garante de la cohérence des démarches de planification sectorielles menées avec les mesures définies dans le PCAET.

Ce dernier constitue, par conséquent, un ensemble de la politique de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et son adaptation pilotée par le territoire.

PRINCIPALES MISSIONS DU COPIL PCAET :

- Assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions défini sur la période et sa cohérence avec les objectifs stratégiques retenus,
- Valider les méthodologies et les contenus associés à chaque projet découlant des actions du plan d'action (adéquation avec les objectifs initiaux et les enjeux climat-air-énergie et environnementaux du territoire),
- Informer les instances décisionnelles de la collectivité.

COMPOSITION DU COPIL PCAET :

- Le Président de la CCVSB ;
- Les Vice-Présidents chargés de mettre en œuvre des politiques publiques concernées par les enjeux climat-air-énergie ;
- L'équipe projet : la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et solidaire, la Directrice de l'Environnement et la chargée de mission développement durable.

En complément de ce Comité de pilotage destiné au suivi de l'ensemble de la démarche de PCAET (COPI PCAET), **d'autres COPI pourront être spécifiquement constitués dans le cadre de projets particuliers découlant du programme d'actions**. Ceux-ci rassembleront systématiquement des élus communautaires.

Parallèlement au(x) COPI(s), des Comités techniques (COTECH) seront mis en place :

- Un COTECH PCAET,
- Des COTECH construits au sein des projets particuliers.

PRINCIPALES MISSIONS DU COTECH PCAET :

- Animation de la démarche PCAET,
- Coordination du suivi et évaluation des projets,
- Préparation des séances du COPI PCAET,
- Organisation des séances et groupes de travail,
- Gestion de l'avancement des projets.

COMPOSITION DU COTECH PCAET :

- L'équipe projet PCAET ;
- Les services de la CCVSB chargés de projets concernés par les enjeux climat-air-énergie ;
- Les pilotes et partenaires identifiés dans les fiches actions.

SUIVI & ÉVALUATION



DÉCRET
n°2016-849
(article 1 – IV)

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

DISPOSITIF DE SUIVI/ÉVALUATION



Le suivi et évaluation du PCAET représentent des actions clés dans la mise en œuvre du plan. Ceux-ci sont réalisés sur l'ensemble de son cycle de vie et ont pour objectifs de **rendre compte de l'avancement de la programmation au regard des objectifs fixés**. Ils doivent permettre d'évaluer le déploiement des actions ainsi que leur efficacité.



LE SUIVI

1

est fait tout au long de la mise en œuvre du plan (en continu)

- vise à apporter une vision quantifiée de l'avancement des actions.
- Réalisé sur la base d'indicateurs associés à chacune des actions. Ceux-ci sont définis lors de la construction des actions.



L'ÉVALUATION

2

est un exercice ponctuel établi au bout de trois ans

- Porte sur l'avancement et la qualité du programme d'actions au regard des objectifs fixés.
- Peut intégrer une appréciation des moyens déployés pour la mise en œuvre afin de s'inscrire dans une démarche itérative.

Objet	Suivi	Évaluation
Déroulement :	Continu	Ponctuel
Fonction :	Mesurer	Apprécier
Objectif :	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)
Réalisation :	Services internes	Prestataire externe ou service évaluation

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI



- Chaque porteur d'action réalise le suivi des indicateurs associés à chacune de ses actions ou fournit les informations/données nécessaires au suivi.
- Le COTECH PCAET pourra assurer le suivi de l'ensemble des actions du plan en agrégeant l'ensemble des données de suivi dans l'outil PROSPER Actions® afin de rendre compte de son avancement et de sa performance. Cette agrégation des indicateurs est disponible au sein d'un tableau de bord fourni par l'outil.

EXTRAIT DE TABLEAU DE BORD PROSPER®

Code	Statut	Description	Année	Indicateur	Unité	Valeur	Objectif	Progression
AG5.B.0	✓	Accompagner la restauration scolaire dans l'introduction de produits locaux de proximité	2022	Nombre de communes signataires de la Charte	Nombre	40	18	<div style="width: 44%;"></div>
				Part des produits locaux	%	80	0	<div style="width: 0%;"></div>
				Création de l'outil numérique et cartographique	Oui/Non	0	0	<div style="width: 0%;"></div>
AG5.B.0	✓	Promouvoir les circuits courts locaux à destination du grand public	2022	Mise en œuvre d'une campagne de promotion des producteurs, artisans, restaurateurs et des produits	Oui/Non	0	0	<div style="width: 0%;"></div>
				Mise en place d'un DdI Famille à Alimentation Positive	Oui/Non	0	0	<div style="width: 0%;"></div>

Actions

Indicateurs

Suivi des indicateurs



FICHES ACTIONS

PLAN D' ACTIONS 2024-2030



FICHE ACTION : ACTIONS TRANSVERSALES

TRV 1

RENFORCER LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS (TRAVAUX, SERVICES, FOURNITURES)

DESCRIPTION

Cette action a pour but d'augmenter la prise en compte de la dimension développement durable dans la politique de commande publique de la CCVSB. A l'échelle du territoire, cette action s'articulerait de la façon suivante :

- **Prise en compte obligatoire de clauses environnementales** dans tous les marchés publics et de **clauses sociales** dans 30% des marchés publics ;
- **Intégrer des clauses environnementales** dès la définition du besoin, dans l'objet du marché ou même dans une proposition de variante ;
- **Imposer des paramètres environnementaux** précis dans le cahier des charges de certains marchés (exemple : bâtiments passifs pour les nouveaux bâtiments publics, obligation de proposer l'intégration de productions ENR pour les nouveaux bâtiments publics, motorisation à faible intensité carbone pour les flottes de véhicules communautaires...) ;
- **Ajouter un critère relatif à la performance environnementale** aux conventionnels critères de **jugement des offres** (technique et économique) ;
- **Sensibiliser** élus/agents de la CCVSB à mener une **politique d'achat durable** qui vise à préserver de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social et économique.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus/agents
- Ajouter une dimension environnementale et sociale à l'ensemble des marchés publics
- Augmenter le nombre de marchés publics intégrant des clauses sociales
- Elaborer un guide interne de la commande publique durable
- Viser l'exemplarité de la CCVSB

CADRE REGLEMENTAIRE





- Code de la commande publique - Convention Citoyenne pour le climat
- Loi TECV - Loi AGEC - Loi Climat et Résilience (articles 35 et 36)
- Plan National pour les Achats Durables 2021-2025

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Action transversale



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : services de la CCVSB, réseaux d'acheteurs durables (RESECO, RAPIDD...), guichet vert
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : marchés publics, élus/agents CCVSB

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 600 € (adhésion RESECO)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nb de marchés comprenant des clauses environnementales et sociales
- Nb de clauses insérées
- Nb de marchés comprenant des critères de jugement des offres en lien avec la performance environnementale

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

Fin 2023 : Diffusion note sur les objectifs en matière de commande publique durable
2024 : Définition d'une feuille de route

FICHE ACTION : ACTIONS TRANSVERSALES

TRV 2

IMPLIQUER LES ELUS ET AGENTS DE LA COLLECTIVITE DANS LA DEMARCHE PCAET

DESCRIPTION

Pour s'assurer de mener à bien le PCAET, il est important de réussir à **mobiliser et sensibiliser les élus et agents de la CCVSB**, afin qu'ils puissent eux aussi **être porteurs du projet**. Pour cela, la CCVSB devra :

- **Transmettre les fiches actions** transversales ainsi que celles concernant directement leur secteur d'activité aux agents afin qu'ils se les approprient,
- **Proposer des formations/animations/conférences/visites de site** en lien avec les problématiques et enjeux climat-air-énergie, la transition écologique et énergétique (exemple : atelier Fresque du Climat, atelier 2 tonnes, ADEME'TOUR des EnR...)
- **Diffuser en interne des documents d'informations** sur la thématique climat-air-énergie et sur la démarche PCAET.

OBJECTIFS





- Diffuser la connaissance et apporter des clés de compréhension sur les questions climat-air-énergie à l'ensemble des élus et agents de la CCVSB
- Développer/partager une culture commune interne sur les thématiques climat-air-énergie
- Favoriser l'exemplarité en interne

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Action transversale



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Lig'Air, ADEME, Nature18, CPIE Brenne Berry, autres prestataires externes...
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : élus et agents de la collectivité

INDICATEURS DE SUIVI

- Nb de personnes sensibilisées
- Nb de formations/animations réalisées

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 5000 €/an (prestations animations/formations)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps agents CCVSB et prestataires

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (< 2 ans)
Lancement en 2024



FICHE ACTION : PARC BÂTI ET CADRE DE VIE

PB 1

INFORMER ET ACCOMPAGNER PARTICULIERS ET STRUCTURES PRIVEES SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE

DESCRIPTION

Les actions de sensibilisation sont un préalable indispensable pour informer et inciter les particuliers et structures privées à engager des travaux de rénovation énergétique. Au-delà, un accompagnement technique et financier est indispensable pour permettre au porteur d'un projet de concrétiser ses travaux

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher (ALEC 18) est le relais local de l'ANAH afin d'assurer le Service Public de la Rénovation Énergétique.

Ses missions sont de conseiller, orienter et accompagner les particuliers et les structures privées dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et du bâtiment.

L'ALEC 18 propose une permanence mensuelle sur la ville de Vierzon, et s'est déjà associée au « Bus France Services » pour proposer une permanence en ruralité. Cette association pourrait être renouvelée.

Une campagne de communication et des actions de sensibilisation pourraient être organisées sur le territoire de la CCVSB pour diffuser l'information sur les modalités techniques de rénovation énergétique et les aides techniques et financières associées.

OBJECTIFS

- Informer et inciter le public cible à engager des travaux de rénovation énergétique
- Accompagner le public cible dans leurs projets en leur proposant des conseils neutres, gratuits et indépendants
- Suivre le nombre et le volume financier des travaux réalisés après conseils

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi Climat et Résilience
- SRADDET

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Parc Bâti – Axe 4 : Sensibiliser et informer les ménages ainsi que les usagers des bâtiments publics quant à la rénovation et à la sobriété énergétique




PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : ALEC 18
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCVSB, Communes, France services
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais d'information
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Particuliers, structures privées

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : coût communication et logistique (à définir)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : SARE, Région
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents ALEC18, France Services, et CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de conseils apportés /an 
- Nombre de rénovations déclenchées / an
- Nombre de personnes sensibilisées/an
- Nombre d'actions de sensibilisation organisées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (< 2 ans) 

Date de lancement : 2024

FICHE ACTION : PARC BÂTI ET CADRE DE VIE

PB 2

CAPITALISER SUR L'OPAH-RU DE VIERZON ET ETUDIER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH INTERCOMMUNALE

DESCRIPTION

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) est en cours sur la ville de VIERZON, Les enjeux d'une telle opération sont de lutter contre l'habitat indigne, lutter contre la précarité énergétique, traiter les copropriétés dégradées, lutter contre la vacance, adapter le parc existant aux nouvelles demandes et redynamiser le centre bourg.

Dans ce cadre les propriétaires occupants et bailleurs bénéficient d'un dispositif d'accompagnement technique et financier dans leurs projets de réhabilitation de leurs logements.

L'OPAH-RU actuellement en cours sur Vierzon arrive à échéance en août 2023.

Une réflexion devra être menée sur la relance de cette OPAH-RU et sur son périmètre ensemble de Vierzon ou territoire de la CCVSB.

OBJECTIFS

- Favoriser les économies d'énergies et réduire les charges pour mettre fin à la précarité énergétique des occupants
- Anticiper le vieillissement de la population et l'adaptation des logements
- Lutter contre la vacance et les situations de logement indigne en remettant sur le marché des logements de qualité et adaptés aux besoins
- Mieux répondre aux besoins en logements en requalifiant un bâti ancien et dégradé
- Générer une offre qualitativement attractive, afin de ne pas surmotiver la volonté des ménages à la construction neuve, et cela dans un objectif de limitation des consommations des espaces.

CADRE RÉGLEMENTAIRE





- Code de construction et de l'habitation
- Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) inclus dans le PLUi valant PLH

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES


Parc Bâti – Axe 2 : Lutter contre la précarité énergétique dans le logement






PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB-Ville de Vierzon
-  ➤ **PARTENAIRES** : ANAH, Action Logement, Région, ALEC18, SOLIHA Cher
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Co-pilote
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Ménages modestes et très modestes (selon l'ANAH), quartiers ciblés

INDICATEURS DE SUIVI

- Pré-étude réalisée (ouinon)
- Nombre de dossiers / de ménages aidés et accompagnés 
- Nombre d'ETP dédiés au sujet
- Aides et/ou CA de rénovation déclenchés
- Montant des travaux réalisés

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Coût pré-étude opérationnelle (50 000 €)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ANAH, Région, Ville Vierzon, Action logement
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP pour animer le dispositif

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans) 

Réflexion sur périmètre à mener en 2024

FICHE ACTION : PARC BÂTI ET CADRE DE VIE

PB 3

ACCOMPAGNER LES TPE/PME VERS LA RENOVATION ENERGETIQUE

DESCRIPTION

Le programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) est un programme financé par les CEE et la Région, porté par l'ADEME permettant aux entreprises du Petit Tertiaire Privé (locaux < 1000 m² non soumis au décret tertiaire) de recevoir des conseils autour de la rénovation énergétique de leur local et l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur process de production (aides et actions possibles pour économiser de l'énergie),

Localement, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) proposent d'accompagner les entreprises artisanales et commerciales à travers 2 types d'actions :

- Conseils et informations de premier niveau aux entreprises par téléphone/mail
- Visite sur site pour réaliser un pré-audit énergétique (état des lieux bâti et des process de production, et liste de recommandations d'actions).

Dans ce cadre, la CCVSB, en partenariat avec la CMA et la CCI, pourrait organiser des rencontres de TPE/PME pour échanger autour de la rénovation énergétique, présenter le dispositif SARE et les actions proposées par la CMA et la CCI.

OBJECTIFS

- Informer/Conseiller/Accompagner techniquement et financièrement les TPE/PME sur la rénovation énergétique et l'amélioration de l'efficacité des process production.
- Engager les TPE/PME dans la transition énergétique,

CADRE RÉGLEMENTAIRE





- L'obligation Éco Énergie Tertiaire (issue du décret tertiaire) impose la réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010).
- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)
- Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES



Parc Bâti – Axe 6 : Accompagner les entreprises du territoire pour la rénovation du parc tertiaire privé et la mise en œuvre de pratiques de sobriété énergétique



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CMA, CCI, DREAL (support local : DDT)
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCI, ADEME, Région
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur-Relais d'information
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : TPE-PME artisanales et commerciales

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** coût communication et logistique 
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région, CEE, ANAH (financement du poste de chargé de mission via ingénierie (35%)) 
- **MOYENS HUMAINS** : 0.5 ETP "rénovation énergétique" à créer 

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises diagnostiquées
- Nombre de demandes de financement
- Travaux réalisés



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : PARC BÂTI ET CADRE DE VIE

PB 4

ACCOMPAGNER LA MONTEE EN COMPETENCE ET LA QUALIFICATION DES ARTISANS DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

DESCRIPTION

La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique, la précarité énergétique, et pour la réduction de la facture énergétique du territoire. Certaines aides financières à la rénovation énergétiques sont conditionnées à l'intervention d'un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE).

Ainsi, les artisans doivent être encouragés à se former à la rénovation énergétique globale et performante pour pouvoir répondre au marché.

Dans ce cadre, la CCVSB pourrait :

- Créer un partenariat avec la CAPEB et la FFB18 pour l'accompagnement les artisans du territoire en organisant des réunions d'informations thématiques et en proposant des formations répondant aux attentes des artisans du territoire.
- Favoriser le groupement d'artisans en déployant le dispositif DORéMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles – Institut NégaWatt) qui accompagne la montée en compétences des artisans en proposant des formations sur la rénovation énergétique globale et performante et un accompagnement sur la durée.

OBJECTIFS

- Accompagner la montée en compétence des professionnels autour de la rénovation du bâti
- Recenser, développer et faire connaître les artisans formés et qualifiés en matière de rénovation énergétique voire de performance environnementale
- Labellisation RGE des artisans

CADRE RÉGLEMENTAIRE





- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES




Parc Bâti – Axe 3 : Structurer localement la filière économique de la rénovation



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CAPEB 18 / FFB18
-  ➤ **PARTENAIRES** : CMA CCI, FFB18, ALEC18, DORéMI
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais d'information/Co-pilote
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Artisans/professionnels du bâtiment

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à déterminer
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps pilote, 0,5 ETP "rénovation énergétique" à créer

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre artisans formés
- Nombre artisans labellisés RGE
- Évolution du nombre d'artisans
- Nombre de réunions réalisées



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : PARC BÂTI ET CADRE DE VIE

PB 5

ADOPTER DES OUTILS CARTOGRAPHIQUES (SIG, CADASTRE SOLAIRE) POUR VALORISER LES DONNEES DU TERRITOIRE

DESCRIPTION

Actuellement, la Communauté de communes ne dispose pas d'outils cartographiques permettant le traitement et la valorisation des données du territoire.

L'adoption de tels outils permettrait de croiser les données disponibles pour avoir une meilleure vision d'ensemble du territoire, d'identifier les espaces et leurs utilisations possibles, les potentielles ressources exploitables. Ainsi, la mise en cohérence du territoire en serait facilitée.

2 outils ont été évoqués :

- **un SIG (Système d'Information Géographique)** qui permettrait, entre autres, de capitaliser les données issues des projets et études réalisés (PLUiH, PCAET, déchets, bâtiments/infrastructures...), et faciliterait l'accès aux données cadastrales et de réseaux.
- **Un cadastre solaire** qui participerait à la mise en œuvre de l'action EnR 2 "Stimuler le développement de la filière photovoltaïque" en permettant l'identification du potentiel des sites disponibles.

Pour mettre en place ces outils, la CCVSB pourrait :

- Se rapprocher du Centre de ressources régional du numérique (GIP Recia),
- Se rapprocher du SDE18 qui dispose de la plateforme "latitude18" et propose des prestations SIG.
- S'inspirer du retour d'expérience d'autres collectivités comme par exemple la Communauté d'agglomération Bourges Plus.
- Faire appel à un assistant maîtrise d'ouvrage.

OBJECTIFS





- Faciliter l'accès aux données territoriales
- Optimiser la gestion des espaces territoriaux

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES



Parc Bâti – Axe 2 : Lutter contre la précarité énergétique dans le logement



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : SDE18, ALEC 18, Communes, GIP Recia
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Elus, communes, entreprises, porteurs de projets, particuliers

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Outillage : 5k€ - 30k€
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : à définir
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP à créer pour animer, suivre et valoriser

INDICATEURS DE SUIVI

- Outils mis à disposition sur le territoire (et budget associé)



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : PARC BÂTI ET CADRE DE VIE

PB 6

ETUDIER LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES LOCALES DE MATERIAUX BIOSOURCES

DESCRIPTION

L'usage des matériaux dits « biosourcés » (matériaux issus de la biomasse végétale ou animale) dans la construction ou la rénovation du bâti participe à l'absorption du carbone, à la diminution de la consommation de matières premières d'origine fossile, à la réduction de la consommation énergétique. En région Centre Val de Loire, les matériaux biosourcés sont multiples : bois, chanvre, paille de blé, lin, cannes de tournesol et de colza...

La Chambre d'Agriculture du Cher est engagée dans le développement et la structuration de la filière chanvre. La CCVSB aurait tout intérêt à suivre et à participer au travail mené pour lequel la Chambre d'Agriculture est entourée notamment de Envirobat'Centre.

Dans le cadre de cette action, une réunion des acteurs locaux impliqués dans la promotion et le développement des matériaux biosourcés pourrait être organisée afin d'identifier les freins qu'ils rencontrent dans les pratiques, et aussi mettre en évidence les leviers à favoriser pour développer la filière sur le territoire.

OBJECTIFS

- Inciter les filières durables de construction

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Parc Bâti – Axe 3 : Structurer localement la filière économique de la rénovation






PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : Chambre d'Agriculture
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCVSB, Envirobat, Région Centre Val de Loire, CAPEB, CMA
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Co-pilote
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Porteurs de projets/acteurs intéressés par la filière

INDICATEURS DE SUIVI

- Organisation réunion
- Participation au projet filière chanvre

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : coût organisation réunion (communication, logistique)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps agents Chambre Agriculture, 1 etp "rénovation énergétique" à créer

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)
Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : PARC BÂTI ET CADRE DE VIE

PB 7

OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DESCRIPTION

L'éclairage public est un poste majeur de dépense. Cependant, l'enjeu d'une gestion optimisée de l'éclairage public ne porte pas que sur l'énergie et le volet financier : la lumière artificielle émise la nuit est source de nombreux impacts sur le vivant. Il convient donc de trouver un compromis entre la nécessité d'éclairer les activités humaines, à un coût raisonnable, et de préserver la biodiversité et les paysages nocturnes (trame noire).

Dans cette réflexion, les communes adhérentes au SDE18 peuvent être accompagnées techniquement et financièrement pour les projets suivants :

- Extinction nocturne
- Remplacement des éclairages énergivores
- Modernisation de l'éclairage vétuste par un éclairage plus performant
- Valorisation du patrimoine (monuments, bâtiments, ouvrages) par un éclairage durable (faible consommation, préservation de la biodiversité (travail en lien avec l'association « Chauve qui Peut » qui veille à la protection de la faune lucifuge dans le Cher)...))

Dans ce cadre, la CCVSB pourrait également envisager d'organiser :

- Des réunions d'information autour des enjeux de l'éclairage public
- Des actions de sensibilisation à la pollution lumineuse (=trame noire) pourrait être envisagée (exemple : évènement « le jour de la nuit »)

OBJECTIFS

- Favoriser l'extinction lumineuse
- Diminuer la pollution lumineuse et les impacts sur le vivant (la biodiversité et l'humain)
- Favoriser le remplacement de matériels vétustes et énergivores
- Adapter l'éclairage en fonction des usages

CADRE RÉGLEMENTAIRE





- Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Parc Bâti – Axe 5 : Viser l'exemplarité des collectivités sur leur patrimoine en améliorant la performance de leur parc bâti et de l'éclairage public




PILOTAGE DE L'ACTION

-  **PILOTES** : CCVSB, communes
-  **PARTENAIRES** : SDE18, Muséum d'histoire naturelle, Chauve qui peut, PETR Centre Cher, ARB, CEN, Nature 18
-  **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  **CIBLES DE L'ACTION** : Point d'éclairage public

MOYENS À MOBILISER

-  **BUDGET** : 100 000 €/an (investissement)
-  **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : SDE18, Fonds verts
-  **MOYENS HUMAINS** : temps agents SDE18 et CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Part des luminaires en éclairage LED par commune
- Économie générée
- Part des communes engagées dans l'extinction nocturne
- Nombre réunions/actions organisées 

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS 

FICHE ACTION : PARC BÂTI ET CADRE DE VIE

PB 8

INTÉGRER LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

DESCRIPTION

Les documents d'urbanisme constituent un levier pour viser à la fois une atténuation et une bonne adaptation au changement climatique. En matière d'atténuation, **ces documents permettent effectivement d'avoir un impact sur l'efficacité énergétique et la performance énergétique minimale à viser** (rénovation énergétique, construction, installations EnR, raccordement aux RCU...), **la limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, le développement des énergies renouvelables** (en levant les freins et favorisant leur développement), etc. En termes d'adaptation, **ils peuvent exiger un travail sur la perméabilité des sols, le respect des continuités écologiques et des espaces naturels plus généralement, des impératifs de végétalisation**, etc.

Le PLUiH porté par la CCVSB est en cours d'élaboration. De plus, le SRADET Centre Val de Loire, approuvé début 2020, a pour ambition de penser différemment l'aménagement de l'espace et renforce l'importance de fixer des cadrages en matière d'habitat.

Dans le cadre de cette action, il s'agit de viser une **montée en charge des documents d'urbanisme sur des critères climat-air-énergie à respecter par tous projets d'aménagement et de construction** :

- Favoriser la **gestion alternative des eaux pluviales** via l'imposition d'un coefficient de végétalisation ambitieux, composé d'un coefficient de biotope par surface (CBS) et un coefficient de pleine de terre ;
- **Lever les contraintes au regard de la rénovation et le développement de certaines énergies renouvelables** (mais également se prémunir d'un développement anarchique et contre-productif d'un point de vue environnemental) ;
- **Conditionner le développement des EnR à la prise en compte de la biodiversité** (privilégier les surfaces déjà artificialisées, les ombrières et les toits aux terrains naturels et agricoles pour l'installation de panneaux photovoltaïques par exemple).
- **Systématiser, dès la maîtrise d'ouvrage, l'étude d'intégration des EnR à tous nouveaux projets** ;
- **Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols** en prônant la rénovation du bâti existant pour les nouveaux logements ;
- **Maîtriser l'artificialisation dans l'espace privé** en fixant un seuil d'artificialisation par parcelle dans le PLUi : réflexion à mener sur la manière de contrôler et le type de sanction à appliquer ;
- **Accompagner le développement des mobilités actives.**

OBJECTIFS





- Mettre en cohérence les orientations d'aménagement et de programmation du PLUiH avec le PCAET

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES




Parc Bâti - Action transversale concernant toutes les thématiques




PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Communes, Etat, PETR Centre Cher, Région
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Porteurs de projets publics et privés

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : néant
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP PLUiH, temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Intégration de critères climat-air-énergie au sein des documents d'urbanisme (oui/non) 

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (<2 ans)

Date de lancement : 2024 

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR 1

AFFINER LA CONNAISSANCE DES PRATIQUES ET DES BESOINS EN MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

DESCRIPTION

Réaliser une étude mobilité est nécessaire afin d'améliorer la connaissance des déterminants de la mobilité sur le territoire d'une collectivité. Les résultats de cette étude permettent de proposer les mesures les plus adaptées aux besoins du territoire et donc les plus impactantes.

Informations utiles recueillies dans ce type d'étude :

- Connaissance des flux de véhicules sur les différents types de voies (départementale, autoroute, etc.);
- Inventaire de l'offre de transport existante sur le territoire (urbain et rural);
- Enquête sur les usages des mobilités douce (bus, covoiturage, marche, vélo).

Une étude relative à la compétence « mobilités » a déjà été réalisée en 2021 à l'échelle du territoire de la CCVSB.

La CCVSB pourrait capitaliser sur le travail déjà fait actualisant et complétant cette étude avec les points qui n'ont pas été abordés. Cette étude avait donné lieu à une réflexion qui avait abouti à une proposition de plan d'action, malheureusement jamais concrétisé. Il serait intéressant de transposer ces éléments dans le PCAET.

Il serait également intéressant d'intégrer la vision mobilité issue du SDIRVE porté par le SDE18 - actuellement en cours réalisation sur le département du Cher - dans la connaissance de la mobilité du territoire de la CCVSB.

Dans le cadre de cette action, la CCVSB pourrait étudier la mise en œuvre d'un plan de mobilité sur son territoire.

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins en mobilité du territoire en y intégrant ses spécificités
- Favoriser une mobilité durable et solidaire

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi d'Orientation des Mobilités : l'ensemble du territoire doit être couvert par des AOM, et la compétence mobilité peut être détenue par les communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunales à fiscalité propre
- Loi LETCV : incitation à réaliser des Plans de Mobilité Rurale

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Transports – Axe 1 : Améliorer la connaissance des déterminants de la mobilité liés au territoire



PILOTAGE DE L'ACTION



➤ **PILOTES** : CCVSB



➤ **PARTENAIRES** : Communes, Région, Département, SDE18, France mobilité (via la DDT du Cher)



➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur



➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Elus, agents de la collectivité, citoyens

MOYENS À MOBILISER



➤ **BUDGET** : 20 000 € (si intervention BE)



➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant



➤ **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP à créer pour la mise en œuvre et le suivi des actions "Transports", temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Etude réalisée (oui/non)



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

Court terme (< 2 ans)

Date de lancement : 2024



FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR 2

ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER LES USAGERS AUX MOBILITES ACTIVES

DESCRIPTION

De nombreux déplacements courts, actuellement réalisés en voiture, pourraient être réalisés à pied ou en vélo.

Mener des actions de sensibilisation aux mobilités actives (vélo et marche à pied) est un bon levier pour inciter les habitants à changer leurs habitudes lorsque c'est possible.

La communication doit être menée sur trois axes principaux :

- Les bénéfices des pratiques de la marche et du vélo : insister notamment sur l'impact positif sur la santé, mais aussi sur l'environnement ou leur faible coût.
- L'usage et le savoir-faire : quelles sont les bonnes pratiques à adopter (équipements nécessaires, voies à privilégier, etc).
- La qualité de l'air : impact sanitaire, rôle des transports dans sa dégradation, etc.

La CCVSB devra réfléchir à la diffusion de cette communication :

- Organiser des actions de promotion et de sensibilisation à destination des acteurs publics/privés (entreprises, collectivités, associations, structures d'insertion...), du grand public : journées démonstration de vélos à assistance électrique, présentation des modalités et des coûts d'entretiens, retours d'expériences...
- Proposer des programmes d'accompagnement et de sensibilisation (exemple programme MOBY à destination des scolaires, programme Génération Vélo...)

La CCVSB pourrait également relayer les informations sur les aides financières disponibles sur le territoire pour l'acquisition d'un vélo (exemple : aide « vélo électrique » proposée par la Région Centre-Val de Loire).

OBJECTIF

- Favoriser un transfert vers les modes actifs de déplacement

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- À l'horizon 2030, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) fixe la part modale du vélo à 12 %
- La LTECV encourage les « reports modaux vers les modes de transports les moins émissifs en polluants et gaz à effet de serre, y compris la marche et l'usage du vélo

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Transports – Axe 5 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle



PILOTAGE DE L'ACTION



➤ **PILOTES** : CCVSB



➤ **PARTENAIRES** : Lig'Air, ARS, Acteurs de la santé publique, Associations (exple : Mon Cher Vélo), Médecine du travail, Entreprises, éducation nationale...



➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur



➤ **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens (agents des collectivités, salariés des entreprises, scolaires...)

MOYENS À MOBILISER



➤ **BUDGET** : 5 000 €/an



➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : à identifier



➤ **MOYENS HUMAINS** : 0.5 ETP à créer pour la mise en œuvre et le suivi des actions "Transports", temps agents CCVSB et partenaires

INDICATEURS DE SUIVI



- Nb actions sensibilisation organisées
- Nb de personnes touchées par les actions de communication/sensibilisation
- Nb de personnes se rendant au travail en mobilité active
- Nb de personnes ayant bénéficié d'une aide financière

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (< 2 ans)

Date de lancement : 2024



FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR 3

DÉVELOPPER INFRASTRUCTURES ET SERVICES FAVORISANT LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

DESCRIPTION

Afin que les actions de sensibilisation aux mobilités actives soit vraiment efficace, il s'agira dans cette action d'améliorer et de développer les aménagements (signalétiques, infrastructures..) et les services en faveur de la marchabilité et de la cyclabilité sur le territoire de la CCVSB.

Ainsi, les actions suivantes pourront être mises en œuvre :

- Participer à la **sécurisation des déplacements à pied et à vélo** en mettant en place une signalétique favorable (panneaux indiquant la présence de cyclistes sur la voirie, etc.) ;
- **Installer des équipements vélos** (garages à vélos, stationnement vélos...) dans les lieux d'intérêts et des pôles d'intérêt (équipements sportifs, commerces, espaces de services...)
- Proposer des **espaces de prêt/location et de réparation des vélos** ;
- Favoriser la présence d'équipements pour les vélos au sein des transports en commun (dans les bus, les trains...)
- **Identifier et établir des itinéraires cyclables** signalés pour certains déplacements stratégiques (pour converger vers certains établissements scolaires notamment, etc.) ;
- **Aménager des pistes cyclables** (tracées sur voirie ou en site propre) et construire un réseau de pistes cyclables efficace.
- **Promouvoir la découverte du territoire à vélo et la pratique du cyclotourisme sur le territoire de la CCVSB** (en lien avec le projet de boucles cyclotouristiques mené par l'Office de Tourisme)
- **Etudier la mise en place d'un schéma directeur cyclable**

OBJECTIFS

- Favoriser un transfert vers les modes actifs de déplacement

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- À l'horizon 2030, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) fixe la part modale du vélo à 12 %
- La LTECV encourage les « reports modaux vers les modes de transports les moins émissifs en polluants et gaz à effet de serre, y compris la marche et l'usage du vélo »

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Transports – Axe 5 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle



PILOTAGE DE L'ACTION



➤ **PILOTES** : CCVSB / Communes,



➤ **PARTENAIRES** : Département, Communes, Région, Plan vélo, Associations, France mobilité (via DDT du Cher)



➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur/Co-pilote



➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Citoyens

MOYENS À MOBILISER



➤ **BUDGET** : à dimensionner une fois les actions retenues



➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Plan vélo, Fonds Mobilités actives



➤ **MOYENS HUMAINS** : 0.5 ETP à créer pour la mise en œuvre et le suivi des actions "Transports", temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Km de pistes cyclables créés
- Linéaire de voiries apaisées
- Création espaces location/réparation (oui/non)



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR 4

FAVORISER LES PRATIQUES DE VEHICULES PARTAGES : COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE

DESCRIPTION

Le **covoiturage** consiste en une excellente solution alternative à la voiture individuelle. Diminuant le nombre de véhicules en circulation, c'est un moyen efficace de limiter les émissions de GES et de polluants atmosphériques, de réduire la consommation d'énergie des habitants du territoire.

Dans le cadre de la promotion du développement du covoiturage, plusieurs pistes d'actions pourraient être envisagées :

- Identifier les zones les plus propices à la mise en place de zones de covoiturage (hubs du territoire, etc.);
- Créer des zones de covoiturage avec une signalétique adaptée ;
- Étudier la construction d'une plateforme locale de covoiturage (avec plateforme web dédiée par exemple)
- Se rapprocher de **Rézo Pouce** (dispositif d'auto-stop organisé mis en place en partenariat avec les collectivités et visant à faciliter la mobilité des personnes en zones rurales en complétant l'offre de transports publics.) ;
- Faire le lien avec les **plans de déplacement des entreprises** afin de structurer le covoiturage sur les trajets domicile-travail réguliers courte distance ;
- Mettre en place une **campagne de communication afin de susciter de l'engouement pour le covoiturage** (viser notamment les entreprises)

Un **service d'autopartage de véhicules** est une autre solution pour, à la fois, pallier les besoins ponctuels des individus ne disposant pas de véhicules particuliers, mais également pour dissuader l'achat de véhicules individuels n'ayant pour objectif que des déplacements occasionnels.

Exemple de la Communauté de Communes du Pays de Nexon Mont de Châlus, qui a mis en place depuis 2018 un service de location de voiture électrique en autopartage. Il s'agit d'une Zoé mise à disposition et pouvant être louée par demi-journée ou journée, avec l'unique contrainte qu'elle soit présente à la borne entre 22h et 6h du matin. Le potentiel usager doit au préalable s'inscrire sur une plateforme en ligne (Clem) puis peut effectuer la réservation directement via cette plateforme.

OBJECTIFS

- Faire du véhicule individuel le transport collectif de demain

CADRE REGLEMENTAIRE





- Loi d'Orientation des Mobilités (décembre 2019) : l'ensemble du territoire doit être couvert par des AOM
- Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LÉTCV) de 2015 : encourager l'usage partagé des véhicules

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES




Transports – Axe 5 : Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle




PILOTAGE DE L'ACTION

-  **PILOTES** : CCVSB/Communes
-  **PARTENAIRES** : Communes, Entreprises, France mobilité (via la DDT du Cher)
-  **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur/Co-pilote
-  **CIBLES DE L'ACTION** : Citoyens, salariés

MOYENS À MOBILISER

-  **BUDGET** : à déterminer
-  **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : FEDER, Département, Région
-  **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP à créer pour la mise en œuvre et le suivi des actions "Transports", temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre plateforme covoiturage créée 
- Nombre de trajets validés
- Taux de remplissage des voitures
- Nombre de véhicules en autopartage
- Nombre de location par an

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR 5

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

DESCRIPTION

Une **électrification progressive du parc** de véhicules sur le territoire de la CC de Vierzon Sologne Berry permettra de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** générées par l'utilisation de véhicules thermiques. **Les véhicules électriques permettent en outre d'éviter le rejet de nombreux polluants**, améliorant ainsi la qualité de l'air.

L'électrification du parc implique également le développement des infrastructures nécessaires à l'utilisation de véhicules électriques. Pour cela, les collectivités **pourront poursuivre le déploiement des IRVE publiques** (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques), et étudier l'opportunité d'installer des points de recharge dans certains lieux spécifiques comme les mairies. En outre, elles devront faciliter le déploiement de points de recharge dans les zones d'activités (se rapprocher des grosses entreprises du territoire afin de faire le lien avec leur plan de déplacement (PDE) et pourront accompagner les bailleurs sociaux dans l'installation de IRVE en zone résidentielle collective.

La présence de bornes électrique constitue également un facteur incitatif pour convaincre les utilisateurs de basculer vers la mobilité électrique.

Un **Schéma Directeur IRVE (SDIRVE)** est en cours de réalisation par le syndicat départemental d'énergie (SDE18). Il permettra de réaliser un maillage opérationnel des bornes de recharge, en les répartissant uniformément selon les besoins du territoire. La CCVSB pourra s'appuyer sur ce schéma pour déployer de nouvelles infrastructures de recharge sur son territoire,

OBJECTIFS

- Mailler le territoire d'un réseau de bornes de recharges électriques adapté à l'évolution des besoins

CADRE RÉGLEMENTAIRE





- Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) – LTECV
- Loi d'Orientation des Mobilités

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES



Transports – Axe 6 : Favoriser les motorisations alternatives




PILOTAGE DE L'ACTION

-  **PILOTES** : SDE18, CCVSB
-  **PARTENAIRES** : Département, Communes, CCVSB, Entreprises, ENEDIS, France mobilité (via DDT du Cher)
-  **RÔLE DE L'EPCI** : Co-pilote
-  **CIBLES DE L'ACTION** : Tout utilisateur de véhicules électriques

MOYENS À MOBILISER

-  **BUDGET** : 910€/borne/an (fonctionnement)
6500 € à 20 000 €/borne/an (investissement selon la puissance choisie)
-  **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : SDE18, ADVENIR, Facé
- MOYENS HUMAINS** : Temps agents SDE18 et CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bornes de recharge installées 
- Nombre de véhicules par point de charge
- Nombre de recharges

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

Fin 2023 : restitution du SDIRVE 

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR 6

AMELIORER LA FLOTTE DE VEHICULES DE LA COLLECTIVITE EN OPTANT POUR DES VEHICULES A FAIBLE EMISSION

DESCRIPTION

Le renouvellement de la flotte des véhicules de services destinées aux agents/élus de la CCVSB est en cours de réflexion. Dans ce cadre, et pour montrer son exemplarité sur les déplacements, la CCVSB pourrait opter pour des véhicules faiblement émetteurs en CO₂ (électriques, hybrides, GNV, hydrogène).

Cette réflexion pourrait être élargie aux flottes suivantes :

- Véhicules des transports publics de la ville de Vierzon – réseau Le Vib' géré par délégation à la Société des Transports Urbains de Vierzon (STUV), filiale du groupe RATP Dev. ;
- Véhicules de collecte des déchets ménagers utilisés par les opérateurs économiques désignés sur le territoire de la CCVSB.

L'expérimentation de la motorisation hydrogène pourrait être facilitée par l'implantation d'une station de distribution hydrogène au Parc Technologique de Sologne à Vierzon – projet porté par DISTRYS.

Le GNV peut également constituer une alternative dans la mesure où le développement de la méthanisation sur le territoire pourrait permettre de disposer d'un carburant local et décarboné.

OBJECTIFS

- Favoriser les motorisations alternatives
- Diminuer les consommations de carburant d'origine fossile
- Participer à la diminution des émissions de GES et à l'amélioration de la qualité de l'air

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Les collectivités ont un devoir d'exemplarité également sur leur flotte de véhicules. La loi sur la transition énergétique (LTECV) rend obligatoire l'intégration de 20% de véhicules à faibles émissions à chaque renouvellement ou nouvelle acquisition pour les véhicules de moins de 3,5 T.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES




Transports – Axe 6 : Favoriser les motorisations alternatives



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Communes, Prestataires de collecte des déchets, Fournisseurs véhicules de services
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Agents des services de la CCVSB, citoyens, entreprises

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à déterminer
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : à identifier
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de véhicules faiblement émetteurs et pourcentage par rapport à la flotte totale
- Consommation



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR 7

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

DESCRIPTION

Le transport multimodal est une excellente alternative pour les acteurs économiques souhaitant contribuer à la réduction des émissions de CO₂.

La plateforme logistique rail-route du Groupe Combronde par l'intermédiaire de sa filiale Prestalog est installée depuis juillet 2015 dans la ZAC du Vieux Domaines à Vierzon. Avec trois à quatre trains allers-retours de marchandises par semaine entre Vierzon et Le Havre, Combronde continue à se développer de manière régulière.

Il s'agit du 1er raccordement multimodal en Région Centre-Val de Loire avec le port du Havre pour l'acheminement de conteneurs toutes catégories.

La plateforme "Vierzon-Sologne-Berry" permet de couvrir plusieurs départements dans une solution de transport multimodale massifié au départ et à l'arrivée du Port du Havre.

Un projet de liaison vers Bordeaux est en cours de réflexion.

OBJECTIFS

- Mieux faire connaître aux entreprises régionales l'offre de services de la plateforme vierzonnaise et valoriser ce mode de transport durable auprès de l'ensemble des acteurs économiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE





- Stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire répondant à l'objectif d'un doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030 de 9 à 18 %, inscrit dans l'article 131 de la loi Climat et Résilience.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Transports – Axe 4 : Optimiser la gestion des flux de marchandises sur le territoire



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : Groupe Combronde
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCVSB
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais d'informations
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Acteurs économiques

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : néant pour la CCVSB
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Liaison supplémentaire créée oui/non 
- Nombre d'utilisateurs
- Quantité de marchandises transportées
- Tonnes de CO₂ évitées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS



FICHE ACTION : INDUSTRIE ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

EIT 1

CONDITIONNER LES AIDES AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE A DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

DESCRIPTION

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry attribue depuis 2017 des aides directes aux entreprises implantées sur son territoire. Ces aides servent essentiellement à inciter l'installation et faciliter le développement économique du territoire.

Deux dispositifs sont aujourd'hui en vigueur :

- **Le fonds de proximité** : la Communauté de communes intervient (instruction, décision et paiement) sur règlement régional en subvention pour les projets d'entreprises dont la subvention est comprise entre 500 € et 5000 €. **Le taux d'intervention est de 30% mais peut-être porté à 50% pour des investissements porteurs d'économie d'énergie.**

- **Aide à l'immobilier d'entreprises** : La CDC intervient sur son propre règlement en subvention pour des projets immobiliers portés par des entreprises du territoire communautaire. Il n'y a pas bonification environnementale.

Une réflexion est à mener sur la mise en place d'une forme d'éco-conditionnalité dans l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises.

OBJECTIFS

- Modification du règlement d'attribution du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES




Parc Bâti – Axe 6 : Accompagner les entreprises du territoire pour la rénovation du parc tertiaire privé et la mise en œuvre de pratiques de sobriété énergétique



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Région
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : PME, PMI, artisans, commerçants, industries,,,

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : néant pour la CCVSB
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de critères environnementaux intégrés dans les aides
- Pourcentage d'aides conditionnées à des critères environnementaux

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS



FICHE ACTION : INDUSTRIE ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

EIT 2

LANCER L'OPÉRATION ECO-DEFIS POUR LES ARTISANS/COMMERCANTS



DESCRIPTION

L'opération Eco-Défis valorise les entreprises qui mènent des actions concrètes en faveur de l'environnement et qui s'engagent dans une démarche vertueuse d'amélioration de leur empreinte environnementale et sociale.

Cette action est menée à l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Centre-Val de Loire, en association avec les collectivités locales, et repose sur une marque nationale, une méthodologie, une charte graphique, une liste de défis et des animations.

Les artisans-commerçants sont invités à relever plusieurs défis choisis parmi diverses thématiques : prévention/gestion des déchets, économies d'énergie, gestion de l'eau, transports/mobilité, économie circulaire, numérique, responsabilité sociétale des entreprises (RSE)...

Dans ce cadre, les artisans-commerçants bénéficient d'un accompagnement global avec un conseiller CMA qui se décline en 3 étapes :

- Réalisation d'un diagnostic pour cibler les défis les plus adaptés à l'activité,
- Mise en place et réalisation des défis,
- Elaboration d'un dossier de demande de labellisation.

OBJECTIFS

- Inciter les artisans-commerçants à s'engager dans une démarche éco-responsable
- Promouvoir et valoriser l'engagement des artisans-commerçants du territoire
- Créer une émulation avec des entreprises ambassadrices autour de la transition écologique et énergétique

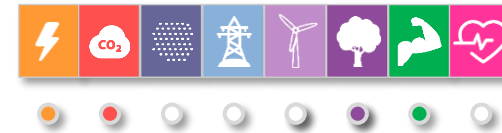
CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi AGEC
- Loi Climat et Résilience

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Industrie et activité économique




Axe 1 : Encourager le développement de processus industriels plus économes en énergie et en ressources ou d'activités plus respectueuses pour l'environnement



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CMA Centre-Val de Loire
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCVSB, OCAV, Communes, CCI
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Co-pilote
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Artisans et commerçants

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : entre 13 et 30 000 €/an en fonction des modalités choisies
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME, FEDER-Région, CMA
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agent CMA
Temps agent CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises labellisées lors de l'opération
- Type de défis réalisés



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (< 2 ans)

Lancement : 2024



FICHE ACTION : AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

AGRI
1

PARTICIPER LOCALEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL PORTÉ PAR LE PETR CENTRE-CHER

DESCRIPTION

Dans un contexte mettant en exergue la nécessité pour les territoires de renforcer la résilience de leur système agricole et alimentaire, le PETR Centre-Cher s'est engagé dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'objectif du PAT est de développer les circuits courts sur le territoire du PETR Centre-Cher ainsi que de coordonner et mettre en réseau les acteurs locaux de l'agriculture et de l'alimentation. Le PAT a ainsi vocation à répondre à des enjeux sociaux, économiques et sanitaires

Dans ce cadre, la CCVSB a tout intérêt à se positionner comme territoire volontaire pour décliner et expérimenter sur son territoire les orientations du PAT porté par le PETR Centre-Cher.

Les interventions de la CCVSB pourront portées notamment sur :

- Accompagnement la restauration collective scolaire à s'approvisionner en produits bio et locaux (lien avec la plateforme Agrilocal 18) en proposant une expérimentation à une commune rurale. La Chambre d'Agriculture peut participer à cet accompagnement.
- Venir en appui du projet de plateforme logistique pour approvisionner les collectivités en produits locaux à l'Ecopôle alimentaire de La Chaponnière (Saint-Hilaire de Court) ; projet plus adapté aux petites communes rurales.
- Promouvoir les produits bio et locaux auprès des consommateurs en proposant des marchés de producteurs, des événements ou actions de sensibilisation en lien avec la cuisine et l'alimentation (lien avec l'Ecopôle alimentaire La Chaponnière, Bioberry, réseau Bienvenue à la Ferme...), en participant à la création d'un catalogue des produits bio et locaux disponibles sur le territoire.

OBJECTIFS

- Affirmer la volonté de la CCVSB d'agir sur la thématique alimentaire
- Développer l'offre en produits locaux et de qualité
- Augmenter la part de produits locaux et bio dans la restauration collective
- Valoriser la production et l'économie locale
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi EGALIM

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES




Agriculture & Sylviculture – Axe 1 : Promouvoir les circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : PETR CENTRE CHER / CC VSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Chambre d'agriculture, Ecopôle alimentaire La Chaponnière, tous les acteurs du PAT
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Co-Pilote / Relais d'information
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Producteurs, consommateurs, restauration collective

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à dimensionner selon la nature des interventions retenues
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : à identifier
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** :
 - 0,5 ETP de la CC VSB pour le portage et l'animation
 - Poste au sein du PETR CENTRE CHER dédié à ce sujet

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions du PAT déclinées localement
- Part des restaurants scolaires fournis en produits bio et locaux
- Nombre évènements/actions de sensibilisation réalisés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER ACTION EN COURS

Novembre 2023 : Rencontre entre chargés de mission PAT-PCAET-CLS et mouvement associatif CVL pour échanger sur les actions à travailler en commun

DÉVELOPPER LES HAIES ET L'AGROFORESTERIE

DESCRIPTION

Les haies sont des éléments structurants des territoires agricoles et ruraux qu'il convient de restaurer ou implanter dans un contexte de changement climatique, et dont le bois peut être valorisé pour la production d'énergie renouvelable locale.

La Chambre d'Agriculture (via Terralto) peut accompagner les collectivités dans la valorisation de la ressource bois locale en proposant, notamment, les services suivants :

- Faire un diagnostic bocager territorial, un plan d'approvisionnement durable pour chaufferie collective, des plans de gestion des haies sur les territoires agricoles;
- Concevoir et réaliser des projets de plantation d'arbres ou de haies;
- Animer la démarche territoriale et la découverte de l'agroforesterie;
- Valoriser localement la ressource bois : pré-étude pour envisager l'installation d'une chaufferie collective au bois et accompagnement tout au long de la réalisation du projet.

Sur le département du Cher, il y existe 25 chaufferies collectives fonctionnant au bois. En moyenne, ce type de projet permet 20% d'économies sur la facture énergétique et la création d'un emploi durable pour 3000m3 de bois consommés en filière locale. Il faut 4 à 5 agriculteurs pour approvisionner grâce à la valorisation de leurs haies les équipements d'une commune rurale moyenne.

La CC VSB pourrait s'appuyer sur l'expertise de la Chambre d'Agriculture pour développer une gestion dynamique des haies afin d'alimenter une chaufferie collective au bois (exemple chaufferie bois implantée à Vignoux sur Barangeon).

OBJECTIFS

- Préserver la biodiversité et le paysage
- Renforcer la trame verte et bleue
- Augmenter le stockage carbone
- Valoriser le bois pour la production d'énergie renouvelable locale

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Agriculture & Sylviculture

Axe 3 : Maintenir voire développer la capacité de stockage des sols et de la biomasse



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : Chambre d'Agriculture
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCVSB, communes, PETR Centre Cher, ARB, Nature 18
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais d'information
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Agriculteurs, collectivités

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Coût des prestations de la Chambre d'Agriculture (à définir)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : France Relance, Région Fédération chasseurs
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Conseiller agroforesterie et bois-énergie de la Chambre d'Agriculture du Cher

INDICATEURS DE SUIVI

- Km de haies plantées
- Km haies préservées
- m3 de bois valorisés



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)
Date de lancement : 2025-2026



FICHE ACTION : AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

AGRI
3

PROMOUVOIR LE PROGRAMME « PLANTEZ LE DÉCOR » DU PETR CENTRE CHER POUR FAVORISER LA PLANTATION DE HAIES, BOSQUETS ET VEGETAUX SUR LE TERRITOIRE

DESCRIPTION

Le programme « Plantez le Décor » est une opération collective destinée à accompagner la plantation de haies champêtres, de bosquets, d'alignements d'arbres composés d'essences locales et de vergers constitués de vieilles variétés locales pour soutenir notre biodiversité locale, participer à une gestion durable de notre ressource en eau et ainsi contribuer à la résilience de notre territoire.

Ouvert à tous les habitants du territoire du PETR Centre-Cher (particuliers, collectivités, entreprises, exploitations agricoles, associations...), il propose un accompagnement technique et financier grâce aux fonds attribués par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

OBJECTIFS

- Encourager les plantations de haies, de bosquets, d'alignements d'arbres, composées d'essences végétales adaptées au climat et au sol du territoire,
- Accompagner les projets de vergers ouverts au public composés de variétés de fruitiers locales,
- Sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité de notre Région,
- Préserver les écosystèmes.
- Préserver la ressource en eau et lutter contre le dérèglement climatique
- Augmenter le stockage de carbone

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Contrat régional de solidarité territoriale
- Arrêté du 24-04-2015 qui proscrit la taille pour les agriculteurs entre début avril et fin juillet

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Agriculture & Sylviculture

Axe 2 : Encourager les pratiques agricoles et forestières limitant les impacts environnementaux
Axe 3 : Maintenir voire développer la capacité de stockage des sols et de la biomasse



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : PETR Centre Cher
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCVSB, communes, Chambre d'Agriculture
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais d'information
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : tout propriétaire ou locataire d'un terrain situé sur le territoire de la CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Longueur de haies plantées
- Nombre d'arbres plantés
- Nombre de vergers partagés ouverts
- Surface de bosquets plantés
- Taux de reprise à J+6mois
- Présence des plantations après 5, 10 et 15 ans



MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : entre 40 000 et 60 000 € par opération pour le PETR Centre Cher
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région via CRST
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents PETR et CCVSB

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (< à 2 ans)



Lancement : Printemps 2024

FICHE ACTION : AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

AGRI
4

RÉALISER UNE CARTOGRAPHIE DES PARCELLES DE FRICHES AGRICOLES OU NATURELLES ABANDONNÉES POTENTIELLEMENT EXPLOITABLES POUR L'AGRICULTURE

DESCRIPTION

Le territoire manque de production agricole locale, notamment en ce qui concerne les fruits et légumes. Afin de permettre l'autonomie alimentaire des communes et avoir une population vivant et travaillant sur les communes, il est nécessaire d'augmenter cette production. Dans ce but, la CC VSB propose de commencer par identifier les terrains agricoles pour de nouvelles exploitations en réalisant :

- Une veille foncière pour l'installation d'activités agroécologiques, en cartographiant sur l'ensemble du territoire de la CC les parcelles de friches agricoles/naturelles abandonnées potentiellement exploitables
- Une étude de sol avec un laboratoire public (lancer un programme de recherche) afin de vérifier que le site est bien exploitable. La Chambre d'Agriculture est en mesure de proposer ce type d'étude et de réaliser une étude technique et économique pour la construction d'un projet agricole. Il sera également important d'analyser d'autres conditions (accès à l'eau, débouchés commerciaux, temps de travail nécessaire...).

Depuis la rentrée scolaire 2023/2024, la Communauté de communes accueille dans le cadre d'un projet tuteuré des étudiants en MASTER II GAED Spécialité développement Durable Local et Solidaire à l'Université d'Orléans. Leur mission s'articule comme suit :

- Recenser sur le périmètre de la ville de Vierzon tous les délaissés urbains et proposer une typologie construite selon leurs potentialités à s'ouvrir au maraichage.
- Faire des propositions de parcelles susceptibles d'être converties en maraichage.
- Etudier, parallèlement, en collaboration avec l'Écopôle alimentaire de la Chaponnière, les modalités sociales et culturelles de l'ouverture des parcelles retenues vers les populations démunies souhaitant s'engager dans un maraichage d'autoconsommation.

OBJECTIFS

- Faciliter l'installation de maraichers sur le territoire en diffusant aux acteurs chargés d'accompagner les porteurs de projets la liste du foncier disponible et adapté à la pratique du maraichage
- Développer la production locale de fruits/légumes et les circuits courts

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Agriculture & Sylviculture – Axe 1 : Promouvoir les circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur



PILOTAGE DE L'ACTION



➤ **PILOTES** : CCVSB



➤ **PARTENAIRES** : Chambre d'agriculture, SAFER, Associations d'insertion, Université Orléans, Ecopôle alimentaire la Chaponnière, Communes



➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur



➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Porteurs de projets agricoles

MOYENS À MOBILISER



➤ **BUDGET** : Frais de déplacement/restauration des étudiants



➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant



➤ **MOYENS HUMAINS** : étudiants

INDICATEURS DE SUIVI



- Part du territoire de la CC VSB cartographié
- Nombre de terrains exploitables identifiés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

Date de lancement : sept 2023

FAVORISER DES PRATIQUES AGRICOLES PLUS VERTUEUSES

DESCRIPTION

Les pratiques agricoles actuelles doivent évoluer pour répondre aux défis actuels et futurs : changement climatique, préservation de la ressource en eau, épuisement des ressources fossiles, dégradation de la biodiversité...

Dans le cadre de l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), le PETR Centre Cher a défini comme action prioritaire (II.3.1) de renforcer la formation et l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses en :

- Généralisant l'utilisation d'outils d'aide à la décision (fertilisation et bioagresseurs)
- Accompagnant techniquement à l'introduction des légumineuses;
- Mettant en réseau les agriculteurs ;
- Menant une réflexion sur l'évolution du système de rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs;
- Assurant une meilleure connaissance de la biodiversité sur les exploitations et son évolution.

Une autre action du PAT (II.3.2) "promouvoir des pratiques moins consommatrices en eau" complète parfaitement l'accompagnement au changement vers une agriculture respectueuse de l'environnement.

La Chambre d'agriculture et la FDGEDA réalise déjà plusieurs actions allant dans ce sens qu'il convient de valoriser et communiquer auprès des agriculteurs. La mise en réseau avec les agriculteurs est un élément essentiel pour cette action.

Ainsi, la CCVSB pourrait s'appuyer sur ce travail pour accompagner le passage à l'action des exploitants agricoles implantés sur son territoire.

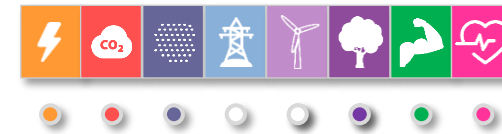
OBJECTIFS

- Sensibiliser/Former les agriculteurs aux techniques ayant des effets positifs sur le développement durable
- Réduire les impacts des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau et de l'air
- Réduire la consommation d'eau et d'énergie

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Agriculture & Sylviculture




Axe 2 : Encourager les pratiques agricoles et forestières limitant les impacts environnementaux



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : Chambre Agriculture/PETR Centre Cher, FDGEDA
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCVSB, GABB18, FDGEDA, confédération paysanne, associations environnementales...
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais d'information
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Agriculteurs

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : coût communication et logistique pour la CCVSB
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : à identifier
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Moyens humains des pilotes et partenaires, temps agents CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions/formations organisées
- Nombre d'agriculteurs du territoire impliqués



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

AGRI
6

PROMOUVOIR UNE GESTION DYNAMIQUE ET DURABLE DES FORETS

DESCRIPTION

Les forêts du territoire ont un rôle essentiel à jouer dans le cadre d'une stratégie de lutte contre le changement climatique. En effet, elles sont garantes d'une bonne **qualité de l'air**, permettent de **stocker le carbone**, diminuant ainsi les gaz à effets de serre émis dans l'atmosphère, favorisent le **stockage de l'eau**, et contribuent à la **régulation du climat local**.

La gestion des forêts est complexe du fait qu'elles sont souvent privées et sur de petites parcelles en indivision. Mais leur bonne gestion permet d'accroître leurs capacités de stockage, et également d'en optimiser l'utilisation et les co-bénéfices (valorisation économique du bois).

Afin d'encourager une gestion durable de la forêt, les actions suivantes pourront être envisagées :

- **Mettre en place un plan de gestion** concerté avec l'ensemble des propriétaires en s'appuyant sur l'expertise du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- **Informier et former les élus à la gestion durable** des forêts afin qu'ils soient à même de relayer les bonnes pratiques ;
- **Promouvoir l'outil numérique BioClimSol**, en cours de développement par le CNPF, qui vise à aider les propriétaires forestiers dans la gestion des peuplements sur pied ou pour le choix des essences lors d'un renouvellement dans un contexte de changement climatique.
- **Établir une charte forestière** dans le cadre de ce PCAET, pour harmoniser la gestion de la forêt publique. Il s'agira aussi dans le cadre de cette charte d'élaborer un **plan de communication** sur les différentes actions permettant une bonne gestion des forêts et de **contrôler la déclaration des chantiers forestiers** à l'échelle de l'EPCI.
- **Encourager le recours au bois local dans la commande publique** notamment pour le bois de chauffage (plaquettes pour alimenter les chaufferies bois par exemple) qui pourra être sollicité dans la commande publique.
- **Mettre en valeur le cheval Percheron**, qui pourrait notamment être intégré à des activités de débardage.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), cadre de la politique forestière française pour la période 2016-2026, vise notamment à renforcer le rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Agriculture & Sylviculture

Axe 2 : Encourager les pratiques agricoles et forestières limitant les impacts environnementaux



PILOTAGE DE L'ACTION



➤ **PILOTES** : CCVSB



➤ **PARTENAIRES** : CRPF, ONF, communes



➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur et incitateur



➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Propriétaires forestiers

MOYENS À MOBILISER



➤ **BUDGET** : A définir selon la nature des actions retenues



➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant



➤ **MOYENS HUMAINS**
Temps agents partenaires et CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI



- Plan de gestion défini (oui/non)
- Nombre propriétaires mobilisés
- Mise en place de la charte forestière (oui/non)
- Part de commandes publiques pouvant intégrer du bois local ayant intégré des critères de sélection le permettant

TEMPORALITÉ & CALENDRIER



LONG TERME (> 6 ans)

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

EnR 1

FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS EnR EN OUVRANT LEURS FINANCEMENTS AUX HABITANTS DU TERRITOIRE (FINANCEMENT PARTICIPATIF)

DESCRIPTION

Le financement citoyen permet d'impliquer la population locale dans les projets d'ENR (photovoltaïque, éolien, méthanisation...), et d'augmenter l'adhésion aux projets de production d'énergie renouvelable notamment en permettant de laisser les acteurs locaux peser dans les décisions structurantes des projets, se transformant alors en projets 'territoriaux'. Cela permet aussi de diversifier les acteurs de l'énergie. Cette implication peut se traduire par les étapes suivantes :

- Négociations entre porteurs de projets et élus,
- Financement des études par des citoyens,
- Implication des citoyens dans le processus de construction du projet.

L'implication des citoyens dans les projets doit passer au préalable par une **sensibilisation de ceux-ci aux enjeux de la transition énergétique et de l'intérêt de s'impliquer dans les projets locaux** (réduction des taxes, etc.). À cette fin, plusieurs actions de sensibilisation et d'information devront être menées sur le territoire. Ces actions de sensibilisation peuvent prendre plusieurs formes :

- Communication via l'ALEC18 et le site de la CCVSB;
- Énergie Partagée peut dispenser des formations sur le sujet (Énergie Partagée est le mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France);
- Sensibilisation à ce sujet lors d'évènements phares comme la Semaine Européenne du Développement Durable.

La CCVSB pourrait également s'appuyer sur le retour d'expérience des collectivités ayant expérimenté le projet européen LIFE_LETSGO4Climate porté par la Région Centre-Val de Loire qui vise à augmenter de 14 % la production d'énergie renouvelable et diminuer la consommation énergétique collective et individuelle de 1,6 % sur les territoires d'expérimentation, en favorisant l'émergence de collectifs porteurs de projets de production d'énergie renouvelable ou de sobriété énergétique, notamment sous la forme de communautés d'énergie.

OBJECTIFS

- Développer les projets EnR impliquant les citoyens (gouvernance partagée, financement participatif, ou projet entièrement citoyen)
- Valoriser le potentiel énergétique du territoire et mettre en valeur l'impact sur l'économie locale

CADRE REGLEMENTAIRE

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES





Energies Renouvelables et de Récupération

Axe 1 : Mettre en place des actions renforçant l'acceptabilité des projets EnR&R

Axe 4 : Impliquer les citoyens dans le financement des projets



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ► **PILOTE** : CCVSB
-  ► **PARTENAIRES** : Communes, Énergie Partagée, Citoyens, ALEC18, SDE18, SEM EnR CVL
-  ► **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur, incitateur
-  ► **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens, filières à enjeux d'acceptabilité

MOYENS À MOBILISER

-  ► **BUDGET** : Coût communication et logistique
-  ► **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région, ADEME, SEM EnR CVL, Fonds Européens LEADER
-  ► **MOYENS HUMAINS** : Temps agents partenaires, 0,5 ETP à créer pour mettre en œuvre et suivre les actions "EnR"

INDICATEURS DE SUIVI

- Montant de l'investissement de la part des citoyens
- Nombre de projets ayant obtenu un financement participatif

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025



FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

EnR 2

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

DESCRIPTION

Développer des projets de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments et parkings publics est un bon moyen d'augmenter la production d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire tout en montrant l'exemplarité de la collectivité (pour potentiellement encourager d'autres projets).

Pour ce faire, il faudrait :

- **Identifier les sites** (toitures des bâtiments publics et parking) disponibles et adaptés pour l'installation des panneaux photovoltaïques.
- **Réaliser des études de faisabilité sur les sites identifiés / retenus**

Pour faciliter ce travail, l'utilisation d'un outil numérique type cadastre solaire faciliterait l'identification des toitures et parking disponibles et évaluer leur potentiel (lien avec action PB5).

Prochainement, la CCVSB envisage de lancer un appel à manifestation d'intérêt spontanée pour un projet d'ombrières sur le Parc Technologique de Sologne. Ce projet concernerait un parking de 1485 m² (753 panneaux) et engendrerait une production annuelle de 340 MWh.

OBJECTIFS

- Augmenter la part d'énergie photovoltaïque produite sur le territoire

CADRE REGLEMENTAIRE

- Article 11 de la loi sur les EnR (2022) : Obligation d'installer des ombrières photovoltaïques sur tous les parkings de plus de 1000 m² qui s'appliquera d'ici juin 2026
- Loi LETCV / Loi APER





AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Energies Renouvelables et de Récupération




Axe 6 : Favoriser le développement de grands projets photovoltaïques, en autoconsommation



PILOTAGE DE L'ACTION

-  **PILOTE** : CCVSB
-  **PARTENAIRES** : Communes, Enedis, EnR CVL, Energie Partagée, SDE18
-  **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  **CIBLES DE L'ACTION** : Bâtiments publics intercommunaux et communaux, parking

MOYENS À MOBILISER

-  **BUDGET** : à dimensionner une fois les sites identifiés
-  **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Région CVL, ADEME, EnR CVL, Citoyens
-  **MOYENS HUMAINS** : Temps agents partenaires, 0,5 ETP à créer pour mettre en œuvre et suivre les actions "EnR"

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la quantité d'énergie photovoltaïque produite
- Nb de kW installés par type de gouvernance (location des toits, propriété des panneaux, etc.)

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2024

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

EnR 3

ETUDIER LA FAISABILITE D'EMERGENCE D'UN PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PHOTOVOLTAÏQUE

DESCRIPTION

L'autoconsommation collective est un bon moyen d'agir à l'échelle d'un territoire pour changer sa façon de consommer l'électricité et favoriser une énergie issue de sources renouvelables et locales, tout en permettant un bénéfice économique.

Cette action consisterait à étudier la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective sur le territoire de la CCVSB, sur des bâtiments publics (intercommunaux ou communaux) et des bâtiments privés (entreprises). Pour ce faire, la CCVSB pourrait se rapprocher de ENEDIS et faire appel à un bureau d'études spécialisé.

L'autoconsommation est collective si les parties prenantes sont liées entre elles au sein d'une personne morale (association, coopérative...). La CCVSB devra également se poser la question des systèmes, de la gouvernance, de la complexité des conventions à établir entre acteurs du projet.

OBJECTIFS

- Identifier les bâtiments susceptibles d'accueillir un projet d'autoconsommation collective et les profils des consommateurs situés à proximité
- Mettre en place un circuit court d'électricité entre producteurs d'EnR et consommateurs
- Maîtriser la facture énergétique

CADRE REGLEMENTAIRE

- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- Loi APER





AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Energies Renouvelables et de Récupération




Axe 6 : Favoriser le développement de grands projets photovoltaïques, en autoconsommation



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : ENEDIS, Communes, bureau d'études, ADEME
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Communes, propriétaires de bâtiments sur le territoire

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : A dimensionner une fois le type de projet envisagé
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : à identifier
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP à créer pour mettre en œuvre et suivre les actions "EnR", temps agents CCVSB

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (> 6 ans)



INDICATEURS DE SUIVI

- Etude réalisée (oui/non)



FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

EnR 4

PROMOUVOIR LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

DESCRIPTION

Le contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables (COT EnR) est un programme de développement des EnR thermiques porté à l'échelle du PETR Centre Cher.

Les différentes actions menées dans le cadre du COT EnR sont :

- Aider au financement des installations (60% pour la réalisation de l'étude de faisabilité et 45% pour les investissements).
- Promouvoir les énergies renouvelables et de récupération (combustibles biomasse, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale).
- Animer le réseau d'acteurs des EnR sur le territoire du COT.
- Réaliser des études d'opportunité.
- Accompagner le porteur de projet de la conception à la réalisation puis dans le suivi après mise en exploitation.

Récemment, une cellule d'animation Cher du développement des EnR thermique a été créée. Elle va permettre d'assurer l'animation technique du COT EnR. Cette cellule est formée des acteurs suivants : SDE18, ADEFIBOIS Berry et ALEC18.

Plusieurs projets en cours sur le territoire de la CCVSB sont susceptibles de sortir pour le prochain COT (à partir de 2024):

Projet de construction d'une école élémentaire, mode de chauffage à déterminer (bois ou géothermie) à St Laurent ; Projet de rénovation énergétique sur l'école et la mairie, pré-étude bois-énergie en cours à St Hilaire de Court ; Projet de bois-énergie sur 4 à 5 bâtiments communaux reliés entre eux à St Georges sur la Prée ; Château privé, dépôt de dossier bois-énergie en cours (146Mwh pour la consommation) à Nohant en Graçay ; pré-étude bois-énergie en cours pour le domaine de la Grande Garenne à Neuvy sur Barangeon.

OBJECTIFS

- Faire connaître le dispositif aux porteurs de projets du territoire de la CCVSB
- Développer les énergies renouvelables thermiques (bois-énergie/biomasse, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur) hors méthanisation
- Diminuer les émissions de GES

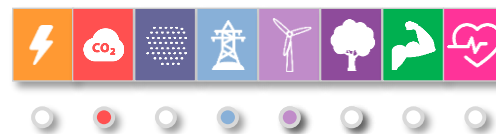
CADRE REGLEMENTAIRE

- Loi Climat et Résilience





AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Energies Renouvelables et de Récupération




Axe 9 : Encourager le développement des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : PETR Centre Cher, Cellule d'animation Cher du développement des EnR thermiques
-  ➤ **PARTENAIRES** : ADEME, Région, ALEC 18, ADEFIBOIS Berry, SDE18, ENEDIS
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais d'information
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Porteurs de projet privés (sauf particuliers), collectivités

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : néant pour la CCVSB
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME, Région, Fonds Chaleur, FEDER
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents pilote, partenaires, CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets étudiés
- Nombre de projets inaugurés
- Puissance installée / GWh de chaleur renouvelable produite



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (< 2ans)

Date de lancement : 2024



FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

EnR 5

IDENTIFIER LES SOURCES DE CHALEURS FATALES ET ETUDIER LEUR RECUPERATION VIA UN RESEAU DE CHALEUR COLLECTIF

DESCRIPTION

L'énergie résiduelle produite par des bâtiments et process industriels peut représenter un gisement intéressant de production de chaleur fatale. Cette énergie n'est pas utilisée, mais il existe pourtant des technologies permettant désormais de la valoriser et de la réutiliser. Il s'agit d'une démarche visant à optimiser les déperditions énergétiques.

La CCVSB pourrait envisager le mode opératoire suivant :

- Identifier les sites producteurs de chaleur fatale et évaluer le volume de production ;
- Identifier les sites les plus consommateurs d'énergie ;
- Communiquer ces résultats en identifiant les avantages pour les acteurs identifiés à récupérer cette énergie.

La CCVSB pourrait se rapprocher de la Ville de Vierzon (schéma directeur des réseaux de chaleur en cours d'élaboration) ainsi que du SDE18 (schéma départemental des réseaux de chaleur) pour obtenir des données techniques à ce sujet, et réfléchir à une potentielle externalisation du travail d'identification.

OBJECTIFS

- Valoriser la chaleur fatale

CADRE REGLEMANTAIRE

- Loi LTECV

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Energies Renouvelables et de Récupération




Axe 9 : Encourager le développement des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Communes, Ville de Vierzon, SDE18, GRDF, ADEME, Région, entreprises/industries
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Entreprise/industries, communes

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 20 000 à 30 000€ (si intervention BE)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME, Région
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP à créer pour mettre en œuvre et suivre les actions "EnR", temps agents partenaires et CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sites identifiés et informés
- Nombre de projets initiés/réalisés
- Quantité d'énergie récupérée GWh

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

EnR 6

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION EN FÉDÉRANT LES ACTEURS

DESCRIPTION

Développer la filière de méthanisation pourrait permettre de valoriser localement les déchets organiques produits sur le territoire (utilisation de déchets agricoles, de cantine, de restauration hors-domicile, etc.) tout en produisant du biogaz et en diversifiant les revenus des agriculteurs.

Pour cette action, les étapes clés pourraient être :

- Connaître les ressources disponibles sur le territoire pour envisager le développement de la filière méthanisation.
- Faire le point sur les projets en cours sur le territoire en réunissant les porteurs de projets, collectivités, agriculteurs, et partenaires. L'idée n'étant pas de multiplier les projets mais d'accompagner le développement des projets qui répondent aux besoins du territoire et présentent une pérennité de fonctionnement à moyen et long terme.
- Organiser des réunions d'information auprès des citoyens sur les projets afin de favoriser leur acceptation.

Point de vigilance à noter sur la filière méthanisation :

- la part des cultures dédiées à la méthanisation limitée à 15%.
- le coût d'adaptation des réseaux gaz.

OBJECTIFS

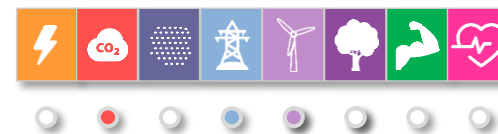
- Développer localement la filière biogaz.
- Faciliter l'acceptation des projets de méthanisation

CADRE REGLEMENTAIRE

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.
- Loi énergie-climat : Au moins 33% des besoins d'énergie finale sont couverts par des énergies renouvelables.

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES




Energies Renouvelables et de Récupération
Axe 11 : Favoriser l'émergence de projets de méthanisation territoriale multi-partenariaux



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : GRDF
-  ➤ **PARTENAIRES** : Chambre d'Agriculture, ADDEAR 18, GRDF, Energie partagée, SDE18
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Co-pilote
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Agriculteurs, entreprises, communes, citoyens

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : A dimensionner en fonction du projet
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME, GRDF
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps pilote, 0,5 ETP à créer pour mettre en œuvre et suivre les actions "EnR", temps agents partenaires et CCVSB

INDICATEURS DE SUIVI

- Etat des lieux réalisé oui/non
- Nombre de réunion organisée
- Nombre de projet à l'étude
- Nombre d'unité installée
- Nombre de GWh produit



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)

Date de lancement : 2025-2026



FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

EnR 7

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA FILIÈRE GEOTHERMIE DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RENOVATION

DESCRIPTION

Le diagnostic du PCAET a confirmé un potentiel de production de la géothermie sur aquifères superficielles et sur sondes sur le territoire de la CCVSB.

La géothermie est une énergie disponible localement, 24h sur 24, 365 jours par an, pas ou peu dépendante des variations climatiques journalières ou saisonnières, et discrète visuellement. Cette énergie renouvelable est pleine d'atouts mais est cependant encore trop méconnue. Cette filière présente l'avantage de produire de la chaleur et aussi du froid.

Du fait de leurs caractéristiques techniques, les projets de géothermie sont plus faciles à mettre en œuvre sur de nouveaux projets (construction, démolition/reconstruction, etc.).

L'idée de cette action serait de faire émerger sur le territoire de la CCVSB des projets de géothermie afin de répondre aux objectifs du PCAET.

Dans ce cadre, il serait intéressant :

- pour la CCVSB et ses communes membres d'envisager systématiquement une étude de faisabilité technique et financière de mise en place de cette filière pour tout nouveau bâtiment public ou démarche de rénovation.
- de mettre en évidence les projets aboutis localement pour inciter les autres acteurs du territoire (bailleurs sociaux, entreprises...) à intégrer l'étude de cette filière dans la phase de conception de nouveaux projets.

Ces projets (hors particuliers) pourront bénéficier d'un accompagnement technique et financier dans le cadre du COT EnR (cf. fiche action EnR 4).

OBJECTIFS

- Développer la filière géothermie
- Communiquer sur les expériences locales réussies

CADRE REGLEMENTAIRE

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale de la Région
- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES




Energies Renouvelables et de Récupération
Axe 10 : Encourager le développement de la géothermie



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CCVSB / Communes
-  ➤ **PARTENAIRES** : Services bâtiments CCVSB, Communes, Cellule animation du COT EnR, AFGP, ALEC18, ADEME, BRGM,
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Collectivités, bailleurs sociaux, particuliers

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Coût étude (selon projet)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : lien avec COT EnR
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP à créer pour mettre en œuvre et suivre les actions "EnR", temps agents partenaires, CCVSB et communes

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'études lancées/réalisées
- Nombre d'installations de géothermie réalisées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (< 2 ans)

Date de lancement : 2024



FICHE ACTION : DÉCHETS

DECH
1

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER SUR LE TRI, LA VALORISATION ET LA REDUCTION DES DECHETS

DESCRIPTION

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCVSB a étendu et simplifié les consignes de tri : la totalité des emballages, qu'ils soient en plastique, métalliques ou en papier-carton peuvent être triés et déposés dans les bacs de tri, les sacs jaunes ou les colonnes d'apport volontaire.

Dans ce cadre, une campagne de communication a été déployée sur le territoire (organisation de réunions publiques, diffusion d'un mémo tri, stand d'information...).

Il est prévu que la CCVSB continue de communiquer sur le geste de tri sélectif, mais aussi valorise les écocgestes visant à réduire les déchets et à lutter contre le gaspillage alimentaire afin de s'inscrire durablement dans une dynamique de gestion plus vertueuse des déchets.

Cette action consistera à :

- Diffuser de l'information via les réseaux de communication existants,
- Organiser des animations, ateliers ou spectacles... en s'appuyant sur des évènements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Tous au compost,
- Proposer des animations dans les établissements scolaires, les structures sportives, associatives et professionnelles...

OBJECTIFS

- Sensibiliser à trier, composter et réduire les déchets ; à lutter contre le gaspillage alimentaire
- Informer de l'impact des gestes en matière de gestion des déchets
- Faire découvrir le concept de la prévention des déchets et les alternatives « zéro-déchet »

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)
- Loi transition énergétique pour une croissance verte (LTECV)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Déchets

Axe 1 : Limiter la production de déchets à la source

Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets produits



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Service Environnement CCVSB, Service Communication CCVSB, Communes, C2S Services, CCAS Vierzon, Etablissements scolaires, ADEME...
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Citoyens, scolaires, associations...

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 5 000 €/an
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps agents CCVSB et partenaires

INDICATEURS DE SUIVI

- Nb interventions réalisées
- Nb personnes sensibilisées
- Nb supports diffusés
- Evolution des tonnages déchets produits



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS



FICHE ACTION : DÉCHETS

DECH
2

RENFORCER LE TRI DES BIODECHETS A LA SOURCE ET ÉTENDRE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

DESCRIPTION

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés et valorisés. C'est un gisement non négligeable qu'il convient de détourner de l'enfouissement en vue d'une économie circulaire de la matière organique.

A Vierzon, il existe, depuis 2009, une collecte des biodéchets en porte à porte (hors centre-ville et grands collectifs). Des campagnes de distribution de composteurs individuels ont également été réalisées par le passé. Récemment, 3 points de compostage collectif ont été implantés dans des quartiers disposant d'un jardin partagé.

Par cette action, la CCVSB envisage de renforcer les différentes solutions de tri des biodéchets à la source :

- Compostage individuel en milieu rural : distribution de composteurs ;
- Compostage partagé : installation de composteurs collectifs en pieds d'immeuble ;
- Collecte des biodéchets en porte à porte à Vierzon : améliorer la qualité du flux déjà collecté en modifiant les contenants de collecte, et étudier la mise en place d'une collecte en centre-ville (collecte à vélo) ;
- Collecte/compostage des biodéchets des professionnels : Travailler avec les professionnels (Restaurations collectives, restaurateurs, fleuristes...) pour trouver une solution adaptée à leur production de biodéchets (collecte en porte à porte, compostage sur site...).

OBJECTIFS

- Renforcer le tri et la valorisation de biodéchets
- Faciliter le compostage
- Accompagner les usagers dans la pratique du compostage

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)
- Loi transition énergétique pour une croissance verte (LTECV)





AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Déchets

Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets produits



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : C2S Services, Compost'en Berry, Bailleurs sociaux, acteurs/professionnels de la restauration collective, Réseau compost citoyen
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Particuliers, professionnels

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 250 000 € pour 2024-2025
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Fonds vert, ADEME
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps agents CCVSB et prestataires

INDICATEURS DE SUIVI

- Tonnage biodéchets collectés
- Tonnage déchets détournés de l'enfouissement
- Nb composteurs individuels distribués
- Nb de composteurs collectifs installés
- Nb de professionnels collectés



TEMPORALITÉ & CALENDRIER ACTION EN COURS

Distribution composteurs activée 1er semestre 2024 : Test de modification des contenants de collecte des biodéchets sur un quartier de Vierzon



FICHE ACTION : DÉCHETS

DECH
3

ETUDIER LA VALORISATION LOCALE DES BIODECHETS

DESCRIPTION

Actuellement, les biodéchets collectés sur la commune de Vierzon sont traités sur la plateforme de compostage de Saint-Palais (18110).

Avec le renforcement de la collecte des biodéchets prévu par l'action DECH2, et dans le cadre de la création d'une SEMOP pour la gestion des déchets produits sur le territoire de la CCVSB, il serait opportun de réfléchir à des solutions de valorisation des biodéchets à l'échelle locale ce qui permettrait à la CCVSB de bénéficier des retombées économiques de ces activités et de limiter les émissions de GES liées au transport des déchets.

Pour cela, il faudrait :

- Evaluer la quantité de biodéchets produite sur le territoire de la CCVSB afin de pouvoir étudier la faisabilité de solutions locales de traitement ;
- Étudier la faisabilité de créer une plateforme locale de compostage (compostage en bout de champ) ;
- Étudier la faisabilité de développer la filière méthanisation comme exutoire des biodéchets. A première vue, la quantité de biodéchets serait trop faible pour envisager un projet de méthanisation avec le seul territoire de la CCVSB => étudier la faisabilité sur un territoire plus vaste (plusieurs EPCI) => faire le lien avec l'action EnR6

OBJECTIFS

- Valoriser localement les biodéchets
- Diminuer les émissions de GES
- Créer des emplois locaux

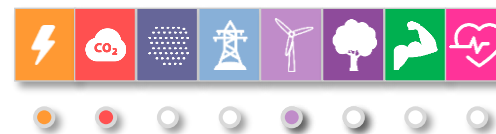
CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)
- Code de l'Environnement





AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Déchets




Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets produits



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : Opérateur économique SEMOP
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCVSB, opérateurs sous-traitants SEMOP
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Co-pilote
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : producteurs biodéchets

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Coût étude 20 000 à 30 000 €
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME, Fonds vert
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps agents SEMOP
temps agents CCVSB

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)
Date de lancement : 2025-2026



INDICATEURS DE SUIVI

- Etude réalisée oui/non



FICHE ACTION : DÉCHETS

DECH
4

FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN CREATANT UNE RESSOURCERIE/RECYCLERIE

DESCRIPTION

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.

L'implantation d'une ressourcerie/recyclerie sur le territoire permettrait à la CCVSB de se positionner au cœur de l'économie circulaire et aussi de l'économie sociale et solidaire en développant des partenariats avec les acteurs locaux, en créant du lien social et des emplois durables en faveur d'un public éloigné de l'emploi ou en situation de précarité.

Ce lieu permettrait :

- la collecte, la réparation, le réemploi et la revente d'objets destinés à être jetés ;
- la sensibilisation des citoyens à la surconsommation et à la prévention des déchets à travers la vente d'objets à prix solidaire mais aussi par l'organisation d'ateliers et d'animations.

Dans le cadre du projet de SEMOP actuellement mené par la CCVSB, la création d'une ressourcerie/recyclerie est à l'ordre du jour.

OBJECTIFS

- Prolonger la durée de vie des biens de consommations en favorisant la réutilisation et la réparation des objets
- Réduire la production de déchets
- Développer des partenariats avec les acteurs locaux de l'ESS
- Sensibiliser les citoyens à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)





AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Déchets

Axe 1 : Limiter la production de déchets à la source



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Acteurs de l'ESS (Emmaüs, Secours Populaire, etc.), Région Centre-Val de Loire, Banque des Territoires, Opérateur économique privé de la SEMOP, Réseau national des ressourceries...
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Citoyens

INDICATEURS DE SUIVI

- Ressourcerie/Recyclerie créée (oui/non)
- Nb objets collectés par catégorie
- Nb objets valorisés par catégories
- Nb objets vendus par catégories
- Nb participants aux ateliers/animations
- Tonnages entrants/sortants

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : A dimensionner une fois la SEMOP opérationnelle (étude, terrain, bâtiment, fonctionnement)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME, Fonds vert
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps agents SEMOP, temps agents CCVSB

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 6 ans)



Date de lancement : 2025 via SEMOP

FICHE ACTION : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AD 1

VÉGÉTALISER LES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES POUR FAVORISER LES ILOTS DE FRAICHEUR

DESCRIPTION

Avec l'augmentation des vagues de chaleurs, la végétalisation des communes devient indispensable. La végétalisation contribue en effet à rafraîchir les communes en luttant contre les phénomènes d'îlots de chaleur et à améliorer la résilience des zones urbaines face au changement climatique.

Actuellement, la CCVSB travaille sur les projets suivants:

- Réaménagement paysager du site de la Guinguette du Canal à Vierzon (végétalisation d'une surface de 1554 m²).
- Etude en cours pour végétaliser l'esplanade de la Française à Vierzon.

Cette action consisterait à :

- Inventorier et cartographier les îlots de chaleur du territoire et les autres sites prioritaires à végétaliser (ex : cours d'écoles).
- Trouver des solutions adaptées et durables pour rafraîchir ces îlots de chaleur (s'appuyer sur le dispositif « Plus fraîche ma ville » porté par l'ADEME).
- Intégrer systématiquement dans tout nouveau projet les concepts d'îlots de fraîcheurs et aménagements durables.
- Lancer une opération de plantation d'arbres,
- Accompagner le changement de vision des citoyens, élus, services espaces verts sur la culture de la nature en ville et l'acceptation de la végétation spontanée en organisant des ateliers/campagnes de sensibilisation.

D'autres mesures comme les solutions grises préconisées par l'ADEME dans le guide « *Rafraîchir les villes, des solutions variées* » (revêtements drainants, structures d'ombrage, etc.) pourraient également venir compléter cette action.

OBJECTIFS

- Rafraîchir les centres villes et centres-bourgs
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et de la pollution de l'air
- Maintenir et préserver la biodiversité
- Accompagner l'acculturation à la nature et le changement de mentalité sur la végétation spontanée

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi Climat et Résilience


AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Adaptation au changement climatique




Axe 2 : Limiter les îlots de chaleur urbains en favorisant la végétalisation des centres-villes ainsi que des cœurs d'îlots



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB / Communes
-  ➤ **PARTENAIRES** : Services infrastructures/espaces verts, CAUE, ARB, Nature18, LPO, CEN, ADEME...
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Elus, Citoyens, agents espaces verts

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à dimensionner en fonction des actions retenues
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Fonds vert, Caisse des dépôts
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents pilotes et partenaires

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'arbres plantés
- Nombre d'îlots de chaleur supprimés
- Nombre d'îlots de fraîcheur créés
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (<2 ans)



FICHE ACTION : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AD 2

POURSUIVRE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

DESCRIPTION

A la confluence du Cher, de l'Yèvre et de l'Arnon, le bassin de vie Vierzonnais est un territoire exposé au risque inondation.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la CCVSB travaille en collaboration avec l'Etablissement Public Loire et la ville de Vierzon pour l'entretien et l'aménagement des digues de la vallée du Cher.

Une étude sur l'analyse des risques inondation a été réalisée par l'EPL. Un programme d'investissement y est associé. Il faudra veiller à la bonne mise en œuvre de ce programme en respectant la trajectoire de niveau de protection décidée.

Un plan de gestion pluriannuel a été établi pour 10 ans. Il permettra de prioriser les travaux d'entretien et d'aménagement des digues du Vieux Domaine, de Chambon-Abricot et de la Genette en y intégrant les enjeux de sûreté, environnementaux (inventaire faune-flore), paysagers et financiers.

OBJECTIFS

- Mettre en sécurité les habitants résidant en zones inondables
- Sensibiliser aux risques
- Réduire la vulnérabilité du territoire

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.
- Article L.211-7 du Code de l'Environnement




AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Adaptation au changement climatique

Axe 5 : Inscrire le maintien et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et de mitigation du risque inondation comme axe prioritaire de la politique territoriale



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : EPL, Ville de Vierzon
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : habitants

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 3 480 000 €
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Fonds Barnier, FEDER, Fonds vert
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps agents CCVSB, Ville Vierzon, EPL

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'avancement du plan de gestion pluriannuel
- Taux d'avancement du programme d'investissement pour les digues
- Nombre de personnes sensibilisées aux risques

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS



FICHE ACTION : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AD 3

PREVENIR LE RISQUE INCENDIE

DESCRIPTION

Du fait de la récurrence des phénomènes de sécheresse et de canicule, le patrimoine forestier est de plus en plus exposé au risque incendie.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Ile de France Centre Val de Loire (CRPF), en lien avec les syndicats départementaux des propriétaires forestiers, les services de l'Etat et les SDIS, contribue à la prévention du risque incendie en intervenant pour :

- Partager les données/connaissances terrains avec les pompiers;
- Améliorer la cartographie des massifs à risques;
- Former les propriétaires forestiers sur les risques et les actions préventives à mettre en place à l'échelle de leurs propriétés ;
- Renforcer la sensibilisation dans les supports de communications existants.

Le territoire présentant une vulnérabilité forte face au risque de feu de forêt, la CCVSB a tout intérêt à se mobiliser pour :

- Appuyer/promouvoir le déploiement de ces mesures/actions auprès des propriétaires forestiers à l'échelle de son territoire;
- Communiquer auprès du grand public sur les gestes simples à respecter pour protéger les forêts.

OBJECTIFS

- Améliorer la résilience des forêts au changement climatique
- Préserver la biodiversité

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Adaptation au changement climatique – Axe 4 : Prendre en compte la biodiversité et la ressource en eau dans les documents d'urbanisme



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CRPF
-  ➤ **PARTENAIRES** : ONF, DDT, DREAL, SDIS 18, syndicat départemental des propriétaires forestiers, ARB
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais d'information
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : propriétaires forestiers publics et privés, grand public

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Coût communication
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps pilote et agents CCVSB,

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre formations organisées
- Nombre actions communication réalisées



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (entre 2 et 6 ans)

Date de lancement : 2025-2026 

FICHE ACTION : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AD 4

ASSURER UNE MEILLEURE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

DESCRIPTION

Ressource précieuse et vulnérable en raison du changement climatique, l'eau se doit d'être au cœur des préoccupations de la CCVSB. Il convient de la protéger tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Cette action consistera à :

- Réaliser un schéma directeur d'assainissement et d'eau potable visant la réhabilitation, le renforcement et la restructuration des systèmes et ouvrages associés et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.
- Sensibiliser les particuliers à la raréfaction de la ressource en eau afin d'encourager une utilisation plus raisonnée et d'origine diversifiée (eau potable / récupération eau de pluie). A ce sujet, la CCVSB pourra se montrer exemplaire en équipant les bâtiments d'éco-mousseurs, de récupérateurs d'eau de pluie...
- Promouvoir les activités favorables à la protection de la ressource en eau notamment la sensibilisation des jardiniers amateurs.
- Préserver la ressource en eau en veillant à la mise en œuvre du SAGE et du contrat territorial Concert'eau sur le territoire de la CCVSB.
- Restaurer les continuités écologiques de cours d'eau en lien avec les syndicats de rivières

OBJECTIFS

- Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique à la politique de gestion de l'eau
- Préserver la ressource en eau / Renforcer la trame bleue
- Favoriser les économies d'eau

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Directive cadre sur l'Eau
- Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, Loi sur l'eau
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Adaptation au changement climatique –
Axe 5 : Inscrire le maintien et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et de mitigation du risque inondation comme axe prioritaire de la politique territoriale



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB
-  ➤ **PARTENAIRES** : Communes, Département, AELB, SAGE, Région, Syndicats eau et assainissement, Syndicats de rivières, Nature 18, bureaux d'études
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : communes, citoyens, acteurs économiques

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 2 160 000 €
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : AELB, Fonds vert, Département, Région
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : temps agents CCVSB et partenaires

INDICATEURS DE SUIVI

- Programme de travaux issus du Schéma directeur
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Amélioration de la qualité des ressources
- Baisse des prélèvements en eau
- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable
- Amélioration des performances épuratoires des systèmes d'assainissement



TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (<2 ans)
Date de lancement : 2024



FICHE ACTION : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AD 5

IDENTIFIER ET PRESERVER LES ZONES HUMIDES

DESCRIPTION

Dans un contexte de renforcement de la préservation et de la connaissance de la biodiversité inscrit dans les politiques publiques, la Communauté de Communes et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Centre-Val de Loire ont constaté la convergence et la complémentarité de leurs intérêts et de leurs objectifs en matière de préservation du patrimoine naturel, des écosystèmes et des paysages principalement axés sur les zones humides sur le territoire de la collectivité.

Dans ce cadre, une convention de coopération a été signée en juillet 2023. Elle a pour objet la réalisation des actions liées à la connaissance des zones humides sur le territoire communautaire dans l'objectif ultérieur de décliner une stratégie foncière visant à préserver les zones humides du territoire. Une étude sur les zones humides est déjà en cours sur le périmètre du SAGE Cher amont et Cher aval.

Les missions du CEN sont les suivantes :

- Diagnostic écologique des zones humides présentes sur une future zone d'activité ;
- Inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry ;
- Etude foncière des zones humides à restaurer (dans le cadre d'éventuelles mesures compensatoires) ou à préserver par la maîtrise du foncier.

OBJECTIFS

- Préserver les zones humides du territoire et la biodiversité associée

CADRE RÉGLEMENTAIRE





- Code de l'Environnement

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Adaptation au changement climatique – Axe 4 : Prendre en compte la biodiversité et la ressource en eau dans les documents d'urbanisme



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CCVSB/CEN
-  ➤ **PARTENAIRES** : Les syndicats de rivières couvrant le territoire (SIVY, syndicat de la vallée du Fouzon, SAGE Cher amont, syndicat du bassin des Saudres), collectivités, ONF, Association (Nature 18, Sologne Nature environnement...), FDPPMA du Cher, Fédération des Chasseurs du Cher... Cette liste n'est pas exhaustive, toute autre structure identifiée dans le courant de l'étude pourra également être contactée.
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** :

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de zones humides identifiées
- Mise en place effective de la stratégie foncière

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 55 960 € (part CCVSB)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : néant
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Temps agents CEN et CCVSB

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS



Date de lancement : juillet 2023
Convention 2023-2025



PCAET de la CC VSB réalisé
par Energies Demain et Lig'Air
pour le compte de la
Communauté de communes
de Vierzon Sologne Berry.

PLAN CLIMAT – AIR – ÉNERGIE DE LA CC de Vierzon Sologne Berry

OBJET :

Rapport PCAET de la Communauté de communes Vierzon
Sologne Berry

DESTINATAIRE :

Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

RÉDACTEURS :

Minh-Thuy VAN, Energies Demain
Théo BREIDENSTEIN, Energies Demain
Coline ROYER, Energies Demain
Jérôme RANGOGNIO, Lig'Air
Géraldine THIEFFRY, CC Vierzon Sologne Berry

RELECTEURS :

Lucas REMONTET, Energies Demain
Géraldine THIEFFRY, CC Vierzon Sologne Berry

DATE :

03/11/2023

VERSION :

1



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/196 GEMAPI : CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE DIGUES NON DOMANIALES ENTRE :

- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY,
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE,
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND CHAMBORD,
- LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS – AGGLOPOLYS,
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHABRIS-PAYS DE BAZELLE,
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS,
- ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE VIA LA PLATEFORME DE BLOIS

Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L.5214-16-1, L.5211-61, L2224-7-1 et L2224-8,

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L.211-7 en son I bis pour ses items 1°, 2°, 5° et 8°,

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Loire,

Vu la délibération de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 6 décembre 2018 portant adhésion à l'Etablissement Public Loire, et ce jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu le projet de convention définissant les modalités techniques et financières de délégation de gestion des ouvrages de protection pour une durée de 5 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),

Considérant que dans ce cadre, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente pour la gestion des trois systèmes d'endiguement implantés sur la ville de Vierzon : les digues du Vieux Domaine, de la Genette et de Chambon-Abricot,

Considérant que l'Etablissement Public Loire (EPL), syndicat mixte composé de plus de soixante collectivités, dont la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, contribue à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents, et se place comme structure référente auprès des acteurs ligériens dans quatre principaux domaines, en particulier celui de l'évaluation et de la gestion des risques d'inondations,

Considérant ces éléments, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, dont le territoire présente des enjeux forts en termes d'inondations, est accompagnée par l'EPL depuis le 1^{er} janvier 2018 par une convention de délégation de la gestion des ouvrages de protection présents sur son territoire,

Considérant que la précédente convention prolongée par voie d'avenant pour une durée de 2 ans, prendra fin au 31 décembre 2023,

Considérant que la convention sera co-signée avec cinq autres EPCI-FP à savoir :

- la Communauté de communes Beauce Val de Loire,
- la Communauté de communes Grand Chambord,
- la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys,
- la Communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle,
- la Communauté de communes Val de Cher Controis,

Considérant que cette co-signature est proposée par l'EPL dans le cadre du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations, approuvé par délibération du Comité syndical en date de juillet 2021, avec avis favorable du Comité de bassin Loire Bretagne en octobre de la même année,

**Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé de la 7^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'approuver la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations avec effet au 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 5 ans et un montant total estimé à 196 680 € TTC passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et :
 - o la Communauté de communes Beauce Val de Loire,
 - o la Communauté de communes Grand Chambord,
 - o la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys,
 - o la Communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle,
 - o la Communauté de communes Val de Cher Controis,
 - o et l'Etablissement Public Loire
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de la GEMAPI à signer ladite convention y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire les dépenses au budget.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



Communauté de communes
VIERZON
Sologne
Berry

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 12/12/2023



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès



Convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations – Fonctionnement de la plateforme de Blois (2024-2028)

Entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire, la Communauté de communes Grand Chambord, la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, la Communauté de communes Chabris - Pays de Bazelle, la Communauté de communes Val de Cher Controis et l'Établissement public Loire

Version en date d'octobre 2023

ENTRE

La Communauté de communes Beauce Val de Loire,

Sise 9 rue National, 41500 Mer, représentée par son président, Monsieur Pascal HUGUET, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023,

La Communauté de communes Grand Chambord,

Sise 22 Avenue de la Sablière, 41250 Bracieux, représentée par son président, Monsieur Gilles CLEMENT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 6 novembre 2023,

La Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys,

Sise Hôtel d'Agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois, représentée par son président, Monsieur Christophe DEGRUELLE, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2023,

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Sise 2 rue Blanche Baron, 18100 Vierzon, représentée par son président, Monsieur François DUMON, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2023,

La Communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle,

Sise 8 place Albert Boivin, 36210 Chabris, représentée par son président, Monsieur Philippe JOURDAIN, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023,

La Communauté de communes Val de Cher Controis,

Sise 15A Rue des Entrepreneurs, 41700 Contres, représentée par son président, Jacques PAOLETTI, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 13 novembre 2023,

d'une part,

ET

L'Etablissement public Loire,

Sis au 2 Quai du Fort Alleaume, CS 55708 – 45 057 ORLEANS CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Daniel FRÉCHET, dûment habilité par délibération du Comité Syndical du 4 juillet 2018.

Ci-après dénommé « EP Loire »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

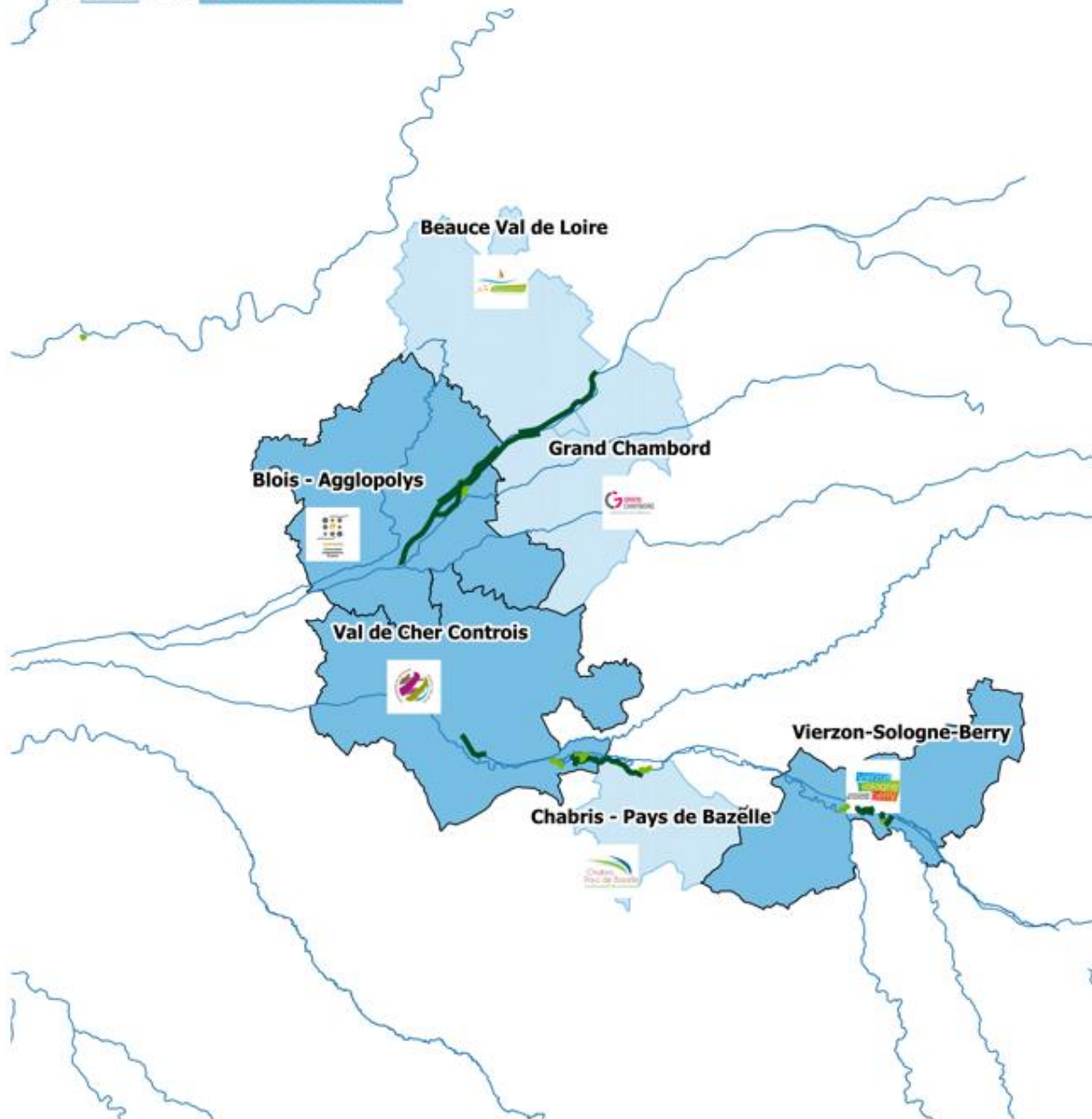
Préambule :

Créé en 1983, l'EP Loire est un syndicat mixte actuellement composé de plus de soixante collectivités, dont trois des six EPCI-FP parties à la présente convention. Il contribue à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interdépartemental ou interrégional. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente. Ses missions sont axées sur ses deux principaux métiers : hydraulicien et développeur territorial. Elles s'exercent actuellement dans quatre principaux domaines, en particulier celui de l'évaluation et la gestion des risques d'inondations. C'est à ce titre qu'il a pris l'initiative de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations, approuvé par délibération du Comité syndical en date de juillet 2021, avec avis favorable du Comité de bassin Loire-Bretagne en octobre de la même année.

Les six EPCI-FP concernés par les interventions déployées en proximité territoriale, à partir de la plateforme de Blois, sont soumis aux inondations de la Loire ou du Cher. Exerçant la compétence GEMAPI, ils sont titulaires de l'autorisation du(des) système(s) d'endiguement relevant de leur territoire respectif. La carte ci-après récapitule de manière synthétique la composition et la répartition du linéaire de digues correspondant.



1 Région 
 3 Départements   
 6 EPCI dont 3 membres de l'EP Loire

Plateforme de proximité
Blois



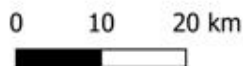
Linéaire
85 km

Classement potentiel des tronçons de digue

-  Classement (78 Km)
-  Non classement (7 Km)

Classe actuelle

-  B 45 km
-  C 29 km



Source et auteur : EP Loire, juin 2023

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de la gestion déléguée à l'EP Loire, par les EPCI-FP concernés, de l'ensemble des ouvrages de protection – domaniaux ou non – identifiés dans l'article 2 ci-après.

Elle s'inscrit en application des articles L. 5211-61 et L. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales. En tant que de besoin, elle intègre les dispositions de la convention relative à la fin de la gestion exercée par l'Etat sur les digues domaniales, se traduisant par la mise à disposition des ouvrages propriété de l'Etat inclus dans les systèmes d'endiguement définis sur le territoire dont il s'agit.

Article 2 – Identification des ouvrages de protection concernés

Les ouvrages de protection concernés sont désignés ci-après. Ils font l'objet d'une cartographie de leur localisation et implantation, ainsi que d'une description de leurs dimensions et caractéristiques, respectivement en annexes 1 et 2 à la présente convention. Les informations faisant référence sont celles figurant dans les autorisations correspondantes (ou à défaut les dossiers de demande), au sens de l'article R 562-14 du Code de l'environnement.

	Système d'endiguement	EPCI - FP	Longueur (km)	Longueur totale 77,22 km
CLASSE B	Vals du Blaisois	CC du Grand Chambord	7,6	41,95
		CA de Blois - Agglopolys	34,35	
CLASSE C	Val d'Avaray	CC Beauce Val de Loire	13,6	13,6
	Vierzon	CC Vierzon-Sologne-Berry	5,41	5,41
	Chabris à Selles-sur-Cher	CC Chabris - Pays de Bazelle	6,96	12,36
		CC Val-de-Cher Controis	5,4	
	Noyers-sur-Cher	CC Val-de-Cher Controis	3,9	3,9

Article 3 - Conformité des ouvrages aux obligations réglementaires

La mise à disposition des ouvrages est considérée dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date d'entrée en vigueur de la présente convention. S'agissant des digues domaniales, celui-ci est apprécié sur la base du diagnostic contradictoire réalisé le cas échéant.

L'identification des points de conformité et non-conformité, tels que récapitulés synthétiquement dans le tableau ci-après, s'appuie notamment sur les comptes rendus des dernières visites d'inspection effectuées par les services du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Système d'endiguement	Avancement	Dossier d'ouvrage	Registre	Document d'organisation en toutes circonstances	Visite technique approfondie	Rapport de surveillance	Etude de dangers	Inscription au guichet unique INERIS
Vals du Blaisois	Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Échéance/réalisation			2018	2022	2021	2015	2018
Val d'Avaray	Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Échéance/réalisation			2018	2022	2021	2016	2018
Vierzon	Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	A réaliser
	Échéance/réalisation			2022	2020	2021	2020	2024
Chabris à Selles-sur-Cher	Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	A réaliser	Conforme	A réaliser
	Échéance/réalisation			2022	2021	2024	2016/2023	2024
Noyers-sur-Cher	Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	A réaliser	Conforme	A réaliser
	Échéance/réalisation			2022	2020	2024	2021	2024

Article 4 – Répartition des missions et moyens associés

L'EP Loire gère les ouvrages de protection identifiés à l'article 2, pour le compte des EPCI-FP compétents en matière de prévention des inondations, dans les limites découlant de celle-ci. Ceci intègre la gestion au sens de l'article L. 562-8-1 du Code de l'environnement et l'exploitation au sens de son article R. 554-7.

Les objectifs poursuivis pendant la durée de la convention sont les suivants :

- la conformité des ouvrages vis-à-vis de la réglementation applicable aux digues ;
- la régularité des systèmes d'endiguement, pouvant s'accompagner de la neutralisation d'ouvrages le cas échéant ;
- le respect des obligations de gestion, dans la mesure et les conditions fixées par les EPCI-FP ;
- la réalisation des programmes d'études et de travaux découlant du prévisionnel pluriannuel d'investissement, tels que précisés par voie de conventions particulières pour chaque système d'endiguement, récapitulées à l'article 5 ci-après.

Pendant la durée d'exécution de la présente convention, l'EP Loire veillera par son organisation et son action à ce que les niveaux de protection définis par les EPCI-FP ne se dégradent pas.

La gestion des ouvrages réalisée par l'EP Loire, s'appuyant sur les différents éléments de mission précisés dans les tableaux ci-après, a vocation à concourir à l'amélioration de la protection contre les inondations des territoires exposés à ce risque.

Certaines des missions prévues feront l'objet de prestations externalisées. En tant que maître

d'ouvrage d'opérations, l'EP Loire assurera le lancement et le suivi de marchés de fournitures, services et travaux correspondants ; également la recherche, la sollicitation et la demande de paiement des subventions associées le cas échéant.

Afin de consolider l'ancrage local, les missions de surveillance pourront faire appel par surcroît à des moyens humains identifiés par l'EPCI-FP, en lien avec les communes – voire d'autres collectivités.

L'ensemble des éléments de mission est détaillé en fonction de 3 situations en lien avec le régime hydrologique et hydraulique de la Loire et du Cher :

- période normale (courante),
- période de crise,
- période post-crise.

PROJET

Période normale / situation courante

	Catégorie de mission	Éléments de missions réalisées par l'EP Loire	Périodicité	Éléments de mission réalisés par un prestataire ou à la charge des EPCI	Périodicité
Surveillance et entretien	Entretien	Maîtrise d'ouvrage		<p><u>Prestataire :</u> Gestion légère de la végétation (fauchage, débroussaillage, élagage) Travaux de réfection légers (rejointement de maçonneries, remplacement de quelques pierres, réparation d'une protection en pied, ...) Entretien des chemins de service et des ouvrages annexes intégrés aux systèmes d'endiguement * Gestion lourde de la végétation (déboisement, dessouchage) Gestion des animaux fouisseurs (reconnaissance, piégeage, reprise des terriers, pose de dispositifs anti-fouisseurs) Travaux d'entretien lourd (purge et comblement d'un fontis, glissement de talus ...)</p> <p><u>EPCI :</u> Entretien des ouvrages de protection amovibles (bouchures, batardeaux ...)</p>	1 à 2 fois/ans Dès que nécessaire Dès que nécessaire Fonction du plan de gestion Dès que nécessaire Dès que nécessaire

	Catégorie de mission	Éléments de missions réalisées par l'EP Loire	Périodicité	Éléments de mission réalisés par un prestataire ou à la charge des EPCI	Périodicité
Surveillance et entretien	Surveillance	<p>Inspection et contrôle régulier des ouvrages (réalisation de visites de surveillance) * :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification du bon entretien des ouvrages hydrauliques - Identification des désordres (avec géo-référencement) et vérification des suites à donner - Production des fiches <i>ad hoc</i>, y compris celles pour les EISH le cas échéant - Tenue du registre d'ouvrage 	Mini 1 fois / an		
	Gestion des autorisations et superpositions	<p>Suivi des autorisations d'occupation temporaire par les tiers et des conventions de superposition d'affectation (étant précisé que la délivrance des AOT reste à la charge des propriétaires)</p> <p>Renseignement de la base www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr, et réponse aux demandes des gestionnaires d'autres réseaux (DT, DICT)</p> <p>Suivi des chantiers des autres gestionnaires</p>	<p>En continu</p> <p>Dès que nécessaire</p> <p>Dès que nécessaire</p>		
	Rédaction et actualisation des documents réglementaires / Consolidation de la connaissance de l'ouvrage	<p>Création et maintien à jour du dossier d'ouvrage ; tenue du registre</p> <p>Création et maintien à jour du document d'organisation en toutes circonstances, notamment les consignes écrites (numéros d'urgence en particulier)</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p>		

	Catégorie de mission	Éléments de missions réalisées par l'EP Loire	Périodicité	Éléments de mission réalisés par un prestataire ou à la charge des EPCI	Périodicité
		<p>Réalisation des rapports de surveillance</p> <p>Participation aux visites d'inspection et interlocuteur technique de l'autorité de contrôle (SCSOH DREAL)</p> <p>Capitalisation des connaissances, s'appuyant sur l'exploitation d'outils de gestion intégrée du type SIRS Dignes</p>	<p>Selon la classe (3,5 ou 6 ans)</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>		
Ingénierie	Maîtrise d'ouvrage des études et travaux de sécurisation des digues	<p>Construction et actualisation du prévisionnel pluriannuel d'investissement</p> <p>Programmation des interventions liées à la restauration, au renforcement et à l'aménagement des ouvrages</p> <p>Rédaction des dossiers réglementaires d'autorisation de travaux</p> <p>Elaboration des pièces des consultations pour les prestations</p> <p>Suivi de l'exécution des marchés de services et de travaux</p> <p>Réalisation des visites techniques approfondies régulières ou suite à un évènement intéressant la sécurité hydraulique</p> <p>Lancement et suivi des études de dangers</p>	<p>Dès que nécessaire</p> <p>Selon la classe (3,5 ou 6 ans) ou dès que nécessaire</p> <p>Selon la classe (10, 15 ou 20 ans) ou dès</p>	<p><u>Prestataire :</u> Conception et suivi de travaux, si besoin de recourir à un bureau d'étude agréé Réalisation de travaux</p> <p><u>Prestataire :</u> Appui technique d'un bureau d'étude agréé, si besoin</p> <p><u>Prestataire :</u> Réalisation ou mise à jour d'études de dangers par un bureau d'études agréé</p>	Dès que nécessaire

	Catégorie de mission	Éléments de missions réalisées par l'EP Loire	Périodicité	Éléments de mission réalisés par un prestataire ou à la charge des EPCI	Périodicité
Ingénierie		Montage et suivi des dossiers de demande de subvention	que nécessaire En continu		
	Amélioration des connaissances, innovation et expérimentation	Recueil et partage d'expériences. Conduite d'études et de diagnostics (notamment études complémentaires sollicitées lors des EDD et visites d'inspections du SCSOH)	Dès que nécessaire	<i>Prestataire :</i> Réalisation d'études et/ou investigations complémentaires	
	Assistance à la rédaction des documents réglementaires	Elaboration des pièces réglementaires (vie courante de l'ouvrage ou préalable aux travaux). Préparation/actualisation du plan de surveillance (niveau(x) de vigilance, niveau(x) d'alerte, modalités d'information des autorités en charge de la gestion de crise, comptes-rendus, ressources à mobiliser, organisation) Veille réglementaire Lien avec les autorités en charge de la sécurité publique Définition des systèmes d'endiguement, dépôt des dossiers d'autorisation et mise en œuvre des prescriptions	En continu En continu En continu En continu En fonction des besoins, suite aux EDD		

	Catégorie de mission	Éléments de missions réalisées par l'EP Loire	Périodicité	Éléments de mission réalisés par un prestataire ou à la charge des EPCI	Périodicité
	Coordination	Sensibilisation et formation des agents et/ou élu(e)s à la surveillance en période normale et en crue Organisation d'exercices de mise en œuvre du PSL et de mise en œuvre des bouchures Suivi de la cohérence / continuité de la gestion des systèmes de digues avec les documents de gestion de crise des collectivités	En continu	<u>EPCI</u> : Mobilisation et dotation des personnels assurant la surveillance	

* Éléments de mission pouvant être réalisés en association avec les acteurs du territoire (élu(e)s, services communaux/intercommunaux notamment)

PROJET

Période de crise

	Catégorie de mission	Éléments de mission réalisée par l'EP Loire	Éléments de mission réalisés par un prestataire ou à la charge des EPCI
Surveillance et entretien	Surveillance *	Participation à la coordination et à la mise en œuvre des consignes de surveillance et de gestion en cas de crue et/ou d'incident	<u>EPCI</u> : Mobilisation et coordination des équipes de surveillance
	Intervention	Identification et mobilisation des entreprises susceptibles d'assurer des interventions d'urgence* Lancement et suivi des travaux d'urgence	<u>Prestataire</u> : Interventions en urgence – Travaux de confortement/réparation en urgence
Ingénierie	Maîtrise d'ouvrage des études et travaux de sécurisation des digues	Appui technique/expertise/analyse des situations constatées pour les interventions en urgence – Travaux de confortement/réparation en urgence	<u>Prestataire</u> : Appui technique d'un bureau d'étude agréé si besoin
	Amélioration des connaissances, innovation et expérimentation	Retour d'expérience	
	Coordination	Suivi des travaux d'urgence	

* Éléments de mission réalisés en association avec les acteurs du territoire (élu(e)s, services communaux/intercommunaux notamment)

Période post-crise

	Catégorie de mission	Éléments de mission réalisée par l'EP Loire	Éléments de mission réalisés par un prestataire ou à la charge des EPCI
Surveillance et entretien	Surveillance*	Inspection et contrôle Retour d'expérience	
	Entretien ou réparation	Suivi pendant la période de GPA (Garantie de Parfait Achèvement) des travaux d'urgences. S'assurer que les travaux réalisés en urgence ne nécessitent pas de reprises de travaux supplémentaires.	
	Rédaction des documents réglementaires / connaissance de l'ouvrage	En cas d'évènement important pour la sécurité hydraulique (EISH), renseignement de la fiche de description puis envoi à la préfecture selon le niveau d'alerte (jaune/orange/rouge)	
Ingénierie	Maîtrise d'ouvrage des études et travaux de sécurisation des digues	Appui technique/expertise/diagnostic des désordres pour les interventions/travaux de confortement/réparation	<i>Prestataire :</i> Travaux d'entretien urgent post-crise
	Amélioration des connaissances, innovation et expérimentation	Retour d'expérience	
	Assistance à la rédaction des documents réglementaires	Retour d'expérience Rédaction des évènements important pour la sécurité hydraulique (EISH)	

* Éléments de mission pouvant être réalisés en association avec les acteurs du territoire (élu(e)s, services communaux/intercommunaux notamment)

Les coûts de fonctionnement correspondant aux **moyens humains et matériels mis à disposition par l'EP Loire** pour réaliser les missions convenues avec les EPCI-FP sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Moyens estimés	Coût 2024-2028 estimé (TTC)	Coût annuel estimé (TTC)
Mutualisation « par plateforme » pour les <u>agents déployés*</u> en proximité territoriale (coût réel)	3 ETP, dont 1 ingénieur <i>(Nombre et répartition ingénieur/technicien susceptibles d'évoluer en fonction des missions assignées, en lien avec la gestion des digues domaniales)</i>	850 000 €	170 000 €
Mutualisation « de bassin » pour les <u>fonctions support*</u> assurées (coût réel)	0,55 ETP mobilisé pour la gestion des ressources humaines, des marchés, de la comptabilité, des conventions, du foncier, de la cartographie et de la communication	150 000 €	30 000 €
Moyens matériels (coût forfaitaire)	Mise à disposition - des 3,5 postes de travail et de l'équipement requis (informatique, communication, EPI, etc.) - des 2 véhicules de service (utilitaires), avec prise en charge des frais correspondants d'assurance, carburant, péage, etc.	80 000 €**	16 000 €
TOTAL		1 080 000 €	216 000 €

(*) Cofinancement des coûts correspondant recherché auprès notamment du FEDER et/ou du FPRNM. Les subventions éventuellement perçues – escomptées à hauteur de 50 % – venant en déduction des coûts encourus.

(**) Déduction faite du coût d'acquisition des 2 véhicules, à hauteur de 40.000 €, supporté par l'EP Loire sur ses moyens généraux. Ainsi que de celui du recours à des équipements techniques du type GPS ou drone, également pris en charge par l'EP Loire.

En période de crise, l'organisation et la répartition des interventions sont définies dans les documents d'organisation et les éventuels plans de surveillance des levées. Pour cette situation particulière il n'est pas prévu que l'EP Loire fasse appel à du personnel supplémentaire – les moyens humains mobilisés étant identifiés au sein des services municipaux et communautaires (voire autres collectivités), et préalablement formés par l'EP Loire.

Pour autant, des astreintes d'exploitation sont assurées par l'EP Loire du 1^{er} novembre au 30 juin, le weekend et les jours fériés (1 ETP / 08.00-18.00). Ce à quoi s'ajoute un dispositif d'astreinte complémentaire, déclenché en lien avec l'atteinte d'un niveau de crue de référence.

Les autres coûts de fonctionnement, à rattacher à des **interventions assurées par voie de prestations** sous maîtrise d'ouvrage de l'EP Loire, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Prestation (Coûts réels)	Coût 2024-2028 estimé (TTC)	Coût annuel estimé (TTC)
Fauchage et Débroussaillage *	650 000 €	130 000 € [+/- 2000 € x 65 km**]
Entretien courant *	968 750 €	193 750 € [+/- 2500 € x 77,5 km]
VTA (le cas échéant)		
TOTAL	1 618 750 €	323 750 €

(*) Cofinancement des coûts correspondant sollicité au titre de la compensation des charges transférées.
Les montants éventuellement perçus venant en déduction des coûts encourus.

(**) Linéaires de CC Vierzon-Sologne-Berry et CC Chabris-Pays de Bazelle réalisés en régie.

En cas de dépassement des montants prévisionnels indiqués dans le tableau ci-dessus, les EPCI-FP seront saisis en préalable à la notification des marchés et pourront le cas échéant demander à ce qu'il soit renoncé ou sursis aux prestations concernées – sous réserve de l'accord pour ce faire de la majorité d'entre eux (4/6 et représentant plus de la moitié du linéaire).

Article 5 – Études et travaux sur les ouvrages

Les opérations constituant les programmes d'études et de travaux pour la période 2024-2028 découlent du prévisionnel pluriannuel d'investissement, tel que convenu avec les EPCI-FP.

La nature et la temporalité des études et travaux dont il s'agit sont précisées par voie de conventions particulières pour chaque système d'endiguement – avec la clé de financement propre à celui-ci.

Article 6 – Modalités financières

Les EPCI-FP verseront à l'EP Loire, sur la base d'une demande de paiement émise par ce dernier, le montant correspondant à la mise à disposition des moyens humains et matériels pour la réalisation des missions identifiées dans la présente convention, ainsi que de la réalisation des interventions assurées par voie de prestations (article 4).

En début d'exécution de la convention, ainsi que des quatre années civiles suivantes, les EPCI-FP verseront à l'EP Loire une avance de 80 % des frais prévisionnels correspondant à chacune des cinq périodes annuels. A compter de 2025, une demande de paiement émise par l'EP Loire avant la fin du 1^{er} trimestre de chaque année constatera l'état d'exécution des dépenses de l'année précédente (annexée au bilan d'activité correspondant, intégrant les justificatifs de

coûts effectivement encourus pour celles des dépenses ne relevant pas d'un forfait). Le solde sera quant à lui versé à l'issue de la période d'exécution de la convention, après perception par l'EP Loire des subventions octroyées le cas échéant.

La prise en charge des dépenses est assurée sur la base de la répartition (en %) indiquée dans les tableaux ci-après, en application de la clé de financement retenue par les EPCI-FP (50% linéaire, 50% population protégée).

Moyens humains et matériel :

EPCI	Répartition	Participation annuelle	Participation totale 2024-2028
CC Beauce Val de Loire	9.1%	19 656 €	98 280 €
CC Grand Chambord	5.3%	11 448 €	57 240 €
CA de Blois - Agglopolys	56.7%	122 472 €	612 360 €
CC Vierzon - Sologne - Berry	9.6%	20 736 €	103 680 €
CC Chabris - Pays de Bazelle	5.2%	11 232 €	56 160 €
CC Val de Cher Controis	14.1%	30 456 €	152 280 €
6 EPCI	100%	216 000 €	1 080 000 €

Fauchage et débroussaillage :

EPCI	Répartition	Participation annuelle	Participation totale 2024-2028
CC Beauce Val de Loire	10.8%	14 040 €	70 200 €
CC Grand Chambord	6.3%	8 190 €	40 950 €
CA de Blois - Agglopolys	66.3%	86 190 €	430 950 €
CC Val de Cher Controis	16.6%	21 580 €	107 900 €
4 EPCI	100%	130 000 €	650 000 €

Entretien courant et VTA :

EPCI	Répartition	Participation annuelle	Participation totale 2024-2028
CC Beauce Val de Loire	9.1%	17 631 €	88 156 €
CC Grand Chambord	5.3%	10 269 €	51 344 €
CA de Blois - Agglopolys	56.7%	109 856 €	549 281 €
CC Vierzon - Sologne - Berry	9.6%	18 600 €	93 000 €
CC Chabris - Pays de Bazelle	5.2%	10 075 €	50 375 €
CC Val de Cher Controis	14.1%	27 319 €	136 594 €
6 EPCI	100%	193 750 €	968 750 €

Synthèse des coûts de fonctionnement :

EPCI	Participation annuelle	Participation totale 2024-2028
CC Beauce Val de Loire	51 327 €	256 636 €
CC Grand Chambord	29 907 €	149 534 €
CA de Blois - Agglopolys	318 518 €	1 592 591 €
CC Vierzon - Sologne - Berry	39 336 €	196 680 €
CC Chabris - Pays de Bazelle	21 307 €	106 535 €
CC Val de Cher Controis	79 355 €	396 774 €
6 EPCI	539 750 €	2 698 750 €

Article 7 – Modalités de concertation et de suivi de la convention

Les EPCI-FP et l'EP Loire assurent un suivi régulier de la présente convention. Celui-ci s'appuie sur le réseau d'élus référents et de correspondants techniques désignés par les EPCI-FP, dont l'implication contribue au contrôle *in itinere* du délégant sur le délégataire.

Un comité de pilotage comprenant *a minima* les sept signataires est mis en place. Il se réunit au moins deux fois par an, à l'invitation du Président de la Commission Loire moyenne de l'EP Loire. Ces réunions permettent de partager l'état d'avancement des réalisations pendant l'année en cours et de valider la programmation des interventions pour la(les) suivante(s).

D'autres réunions d'informations et d'échanges peuvent se tenir avec les communes riveraines, les services de l'Etat ou d'autres partenaires institutionnels, afin de présenter les actions engagées et celles à engager dans le cadre de cette convention, ainsi que de coordonner les actions des différents intervenants, notamment sur la thématique de la gestion de crise.

En termes de livrable spécifique, l'EP Loire rend compte aux EPCI-FP de son activité de gestionnaire (en leur nom et pour leur compte), par le biais d'un rapport annuel.

L'ensemble des informations relatives à la consistance, la performance et la gestion des systèmes d'endiguement, dont la structuration, l'actualisation et l'archivage sont assurées par l'EP Loire, est accessible aux EPCI-FP.

Article 8 – Durée, modifications, révision, résiliation

La présente convention prendra effet à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028, pour ce qui concerne la réalisation des missions. Le solde financier interviendra dans un délai n'excédant pas 2 ans, soit avant le 31 décembre 2030.

Elle pourra être modifiée ou révisée par voie d'avenant entre les parties, à l'initiative de chacune d'entre elles.

Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour ce qui concerne les délégants, cette dénonciation ne pourra intervenir qu'à l'unanimité.

Elle pourra être résiliée sous couvert d'un préavis de 6 mois.

Au plus tard fin 2027, les délégants indiquent leur position concernant une éventuelle poursuite de la délégation de compétence pour la gestion des systèmes d'endiguement. Au plus tard fin mars 2028 le cas échéant, l'EP Loire soumet un projet de convention de délégation pour la période suivante.

Article 9 - Clause compromissoire et de compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention sera soumis à l'appréciation des tribunaux situés dans le ressort territorial du gestionnaire délégué.

En cas de difficulté dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et avant toute démarche contentieuse, les parties conviennent de tenter une médiation confidentielle d'une durée maximale de trois mois qui sera confiée à un médiateur diplômé de la Fédération Française des Centres de Médiation, choisi d'un commun accord ou proposé par le centre de médiation.

En cas d'échec dûment constaté par les parties, la partie la plus diligente procédera à la saisine du tribunal administratif. Elle en informera l'autre partie quinze jours à l'avance.

Fait à

en 7 exemplaires, le

Pour l'Établissement public Loire
Daniel FRÉCHET
Président

PROJET

Pour La Communauté de communes Beauce
Val de Loire

--

PROJET

Pour La Communauté de communes Grand
Chambord

--

PROJET

Pour La Communauté d'agglomération de
Blois - Agglopolys

--

PROJET

Pour La Communauté de communes
Vierzon-Sologne-Berry

--

PROJET

Pour La Communauté de communes
Chabris-Pays de Bazelle

--

PROJET

Pour La Communauté de communes Val de
Cher Controis

--

PROJET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/197 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – FIXATION DES DATES D'OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) À FOECY - GENOUILLY - MASSAY - VOUZERON ET DES REDEVANCES 2024

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL23/136 du 28 septembre 2023 concernant l'extension de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry suite au transfert du centre de loisirs de Foëcy à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry avec effet au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » réunie le 7 novembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates d'ouverture et les redevances des quatre centres de loisirs sans hébergement à Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron à compter du 1^{er} janvier 2024,

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 10^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- de fixer les dates d'ouvertures de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Foëcy, à Genouilly, à Massay et à Vouzeron à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Ouvertures pendant la période scolaire des ALSH de Genouilly, Massay et Vouzeron :

- Toute la journée des mercredis de l'année scolaire de la zone B.

Ouvertures pendant les vacances scolaires des ALSH de Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron :

- les vacances d'hiver de la zone B
 - les vacances de printemps de la zone B
 - les vacances d'été de la zone B : de juillet à début août et fin août
 - les vacances d'automne de la zone B
- de fixer les redevances 2024 pour les mercredis des ALSH de Genouilly, Massay et Vouzeron, à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

<i>matin ou après-midi</i>		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>1/2 journée avec repas</u>	QF < 401 €	4,00 €	7,50 €	10,40 €	12,60 €
	QF de 401 € à 699 €	5,00 €	9,50 €	13,40 €	16,60 €
	QF > 700 €	6,50 €	12,50 €	17,90 €	22,60 €
<u>1/2 journée sans repas</u>	QF < 401 €	2,00 €	3,50 €	4,40 €	4,60 €
	QF de 401 € à 699 €	3,00 €	5,50 €	7,40 €	8,60 €
	QF > 700 €	4,50 €	8,50 €	11,90 €	14,60 €
<u>journée</u>	QF < 401 €	6,00 €	11,50 €	16,40 €	20,60 €
	QF de 401 € à 699 €	8,00 €	15,50 €	22,40 €	28,60 €
	QF > 700 €	11,00 €	21,50 €	31,40 €	40,60 €

- de fixer les redevances 2024 pour les vacances des ALSH de Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron, à compter du 1^{er} janvier 2024 (*repas et goûter compris*) comme suit :

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>journée</u>	QF < 401 €	6,00 €	11,50 €	16,40 €	20,60 €
	QF de 401 € à 699 €	8,00 €	15,50 €	22,40 €	28,60 €
	QF > 700 €	11,00 €	21,50 €	31,40 €	40,60 €
<u>semaine</u>	QF < 401 €	25,00 €	47,50 €	67,00 €	83,00 €
	QF de 401 € à 699 €	35,00 €	67,50 €	97,00 €	123,00 €
	QF > 700 €	50,00 €	97,50 €	142,00 €	183,00 €

- de fixer les redevances supplémentaires des ALSH de Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron, à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- Veillée : 4,00 €
- Petite sortie journée : 5,00 €
- Sortie demi-journée : 3,00 €

Accueil avant et après : 0,65 € par ½ heure de présence

- Sortie 1 jour : 10,00 € en plus du tarif semaine
- Sortie 1 jour : 30,00 € en plus du tarif journée
- Sortie 2 jours : 30,00 € en plus du tarif semaine
- Sortie 2 jours : 60,00 € en plus du tarif 2 journées

Activités jeunes :

- Cotisation annuelle : 20,00 €
- Cotisation semestrielle : 10,00 €
- Accueil jeunes : gratuit

Sorties jeunes :

- Veillée : 5,00 €
- Sortie soirée : 10,00 €
- Journée : 20,00 €
- Autre sortie : 30,00 €

Les quotients familiaux (QF) seront actualisés en début d'année 2024, suite à l'envoi du Règlement d'action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Cela ne modifie en rien les tarifs présentés.

- de fixer les tarifs pour les familles extérieures au périmètre de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :
 - Chaque redevance due, par les familles des communes extérieures à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est augmentée de 35 %.
- d'inscrire les recettes au budget.

La secrétaire de séance,

Delphine PIETU

Le Président,

François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47
Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/198 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – FIXATION DES DATES DE SÉJOUR SKI 2024 DES CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) – FOËCY -GENOUILLY -MASSAY – VOUZERON ET DES REDEVANCES

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL 23/136 du 28 septembre 2023 concernant l'extension de l'Intérêt Communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry suite au transfert du centre de loisirs de Foëcy à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry avec effet au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » réunie le 7 novembre 2023,
Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates et les tarifs des redevances du séjour ski,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 10^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- de fixer les dates du séjour ski des Centres de loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron du 4 mars au 8 mars 2024,
- de fixer les redevances du séjour ski 2024 des Centres de loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Foëcy, Genouilly, Massay et Vouzeron comme suit :
 - * Pour les familles de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry :

Quotient Familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
QF < 401 €	90,00 €	80,00 €	70,00 €	60,00 €
QF de 401 € à 699 €	115,00 €	105,00 €	95,00 €	85,00 €
QF > 700 €	190,00 €	180,00 €	170,00 €	160,00 €

- * Pour les familles extérieures au périmètre de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry :

Quotient Familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
QF < 401 €	525,00 €	1 135,00 €	1 735,00 €	2 325,00 €
QF de 401 € à 699 €	535,00 €	1 145,00 €	1 745,00 €	2 335,00 €
QF > 700 €	620,00 €	1 230,00 €	1 830,00 €	2 420,00 €

- d'inscrire les recettes au budget.

La secrétaire de séance,


Delphine PIETU

Le Président,


François DUMON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/199 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGER (CTMU) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Rapporteur : Zitony HARKET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L. 541-10-6 mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement,

Vu l'arrêté interministériel du 12 octobre 2023, publié le 18 octobre 2023 adoptant le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement et fixant de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029), et arrêtant les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire et que la gestion des déchets déposés en déchetteries fait partie intégrante de cette compétence,

Considérant qu'Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément,

Considérant qu'il convient de conclure un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes agréés,

Considérant que le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 11^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'environnement à signer le Contrat Territorial pour le Mobilier Usager (CTMU) avec les éco-organismes agréés, ainsi que tous les actes nécessaires y compris les éventuels avenants à intervenir,
- d'inscrire au budget les recettes afférentes à ce contrat.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/200 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, et L5211-10, et L.1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1, 10, et 10-1,

Vu le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la politique de la Communauté de communes repose sur une volonté forte d'établir un véritable partenariat avec les associations du territoire,

Considérant que ces associations participent activement à l'attractivité touristique, économique et au lien social et de proximité des communes avec leurs habitants,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a mis en place une politique volontariste d'accompagnement et de soutien direct et indirect à ces associations,

Considérant que les associations nommées ci-dessous ont sollicité pour l'organisation de leur évènement le concours financier de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,


- CLAP Culture et loisirs au pays à Saint-Georges-sur-la Prée : 900.00 €
- Association de la bibliothèque à Saint-Georges-sur-la-Prée : 800.00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 13^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'octroyer une aide financière globale à hauteur de 1 700.00 € aux associations nommées ci-dessous répartie comme suit :
 - o CLAP Culture et loisirs au pays à Saint-Georges-sur-la Prée : 900.00 €
 - o Association de la bibliothèque à Saint-Georges-sur-la-Prée : 800.00 €
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2023.

La secrétaire de séance,



Delphine PIETU

Le Président,



François DUMON